
S P Q R
S P Q R
S P Q R
L. MVNAT.
PLANCVS
LVGD. CONDIT.
HISTOIRE
DE LYON
TI. CLAVD. CÆSAR. AVG. LVGD. NAT.
ANTON. P. BASSIAN. CARACAL. FIL. AVG. LVGDVN.
F. Rambaud in.
N. Auroux Scul.



# HISTOIRE
## DE LA VILLE
# DE LYON,

Ancienne & Moderne;

AVEC LES FIGVRES DE TOVTES SES VEVES.

*PAR LE R.P.*

IEAN DE SAINT-AVBIN

DE LA COMPAGNIE DE IESVS.





A LYON,

Chez BENOIST CORAL, en ruë Merciere à l'Enſeigne de la Victoire.

*M. DC. LXVI.*

AVEC PRIVILEGE ET PERMISSION.



# A MESSIEVRS LES PREVOST DES MARCHANDS, ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE LYON,

Presidens, Iuges, Gardiens, Conseruateurs des Priuileges Royaux des Foires de ladite Ville.

*Messire* LAVRENS DE LA VEVHE, *Comte de Chevrieres, Baron de Cury, Cheualier, Conseiller du Roy, President, Tresorier General de France au Bureau des Finances de la Generalité de Lyon, Preuost des Marchands.*

*Nobles* NICOLAS PROST, *Escuyer, Conseiller du Roy en la Senéchaussée & Siege Presidial de ladite Ville:* IEAN VACHERON; FRANÇOIS SAVARON, *Conseiller, Secretaire du Roy & de ses Finances, &* ANTOINE BELLET, *Escheuins de ladite Ville & Communauté de Lyon.*

MESSIEVRS,

SI les Charges que vous exercez, demandent que vous soyez pleinement

ment inſtruits de l'eſtat des affaires Publiques qu'on a remiſes à vos ſoins, ie ne ſçaurois vous offrir rien de plus conforme à cét employ, que l'Hiſtoire d'vne Ville, qui n'agit plus que par vos Ordres, & dont tout le bon-heur dépend de la Sageſſe de voſtre conduite. Vous y verrez dans la ſuite de dix-ſept Siecles des euenemens bien differens, & dans ce flux & ce reflux des agitations de la Fortune, vous n'y trouuerez rien de plus illuſtre, ny de plus admirable, qu'vne Fidelité toûjours conſtante dans le changement de ſes Maiſtres. C'eſt là la gloire de Lyon ; & quelques grands que puiſſent eſtre les Eloges qu'il a receus d'vne infinité de Sçauans dans les Siecles plus reculez, il n'en eſt point qu'il prefere à celuy de Lyon fidele. Il y va ajoûter celuy d'heureux ſous voſtre Conduite, puis qu'on n'a guere vû de Preuoſté, ny de Conſulat mieux aſſortis, pour la conduite d'vne Ville de l'importance de celle-cy. Car ſi ce ſont les Finances, la Iuſtice & le Commerce, qui font ſubſiſter ces Communautez paiſibles où le grand tumulte n'a point de part : Que pouuoit-on choiſir de plus auantageux à Lyon, que de luy donner des Perſonnes ſi éclairées dans ces trois ſortes d'Emplois? Les Romains, qui furent les Politiques les plus ſages

ſages & les plus heureux, qui ayent iamais eſté au monde,choiſirent déja de leurs temps cette Ville pour ces fonctions. Ils en firent le lieu de la recepte de tous les deniers de l'Empire deça les Monts, le Siege principal de la Iuſtice pour les trois Gaules Lyonnoiſes, & le centre de tout le Commerce de l'Europe. Vous luy allez renouueler de ſi glorieux auantages, & la rendre auſſi celebre par voſtre Adminiſtration, qu'elle ait encor iamais eſté. Les grands exemples que vous ont laiſſez ceux qui ont paſsé dans ces Charges depuis leur eſtabliſſement, vous ſeroient des motifs aſſez puiſſans, pour vous obliger à n'y rien faire de mediocre, ſi la grandeur d'Ame que vous auez déja fait paroiſtre dans d'autres negotiations, & l'inclination que vous auez à la Vertu, jointe à l'amour de la Patrie, ne vous y portoient encore plus fortement que ces exemples. Vous en laiſſerez d'illuſtres, & de grands à imiter à ceux qui viendront apres Vous; & nous allons voir auec ioye fleurir la Iuſtice & le Commerce, & tous les deniers Publics employez au profit & à l'auantage d'vne Ville qui eſt déja des plus celebres, & des plus magnifiques de l'Europe. Vous y maintiendrez l'éclat de tant de beaux Arts, qui la rendent
conſi

conſiderable, & neceſſaire aux Eſtrangers. Enfin vous ſerez ſes Peres dans ces glorieux Emplois, comme vous l'auez déja eſté en tant d'autres, dont vous vous eſtes acquitté auec vne pleine ſatisfaction du Public. C'eſt ce qui nous oblige tous à reconnoiſtre combien nous deuons à vos ſoins; Et moy en particulier, qui ſeray toûjours auec reſpect,

*MESSIEVRS,*

Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſeruiteur,
BENOIT CORAL.



# PREFACE.



SI l'Histoire est la depositaire fidele des Actions de tous les Siecles, & la lumiere de la Verité ; nous pouuons dire que iamais il ne fut de temps plus éclairé, ny plus riche que celuy-cy, puis que iamais on n'a vû vne foule plus nombreuse d'Histoires, de Relations, d'Annales, de Voyages, & de Descriptions particulieres des Royaumes, des Prouinces, des Villes & des Communautés. Il n'est guere d'Archiues, de Chartulaires, ny de Titres Publics & Domestiques que la curiosité n'ayt depoüillées, pour nous apprendre ce que les Siecles precedens ont eu de plus rare & de plus secret. On ne s'est pas contenté de penetrer dans les cabinets des Princes, pour y découurir les ressorts des grandes affaires d'Estat, on a examiné iusqu'aux interets des particuliers, & ce Siecle a rendu public, ce que les autres n'auoient iamais sçeu, bien que ce soient des euenemens dont ils ont pû estre les témoins.

On a tiré des Abbayes & des anciennes Eglises quantité de Legendes de Saints, dont les noms n'estoient pas mesme connus, & nous deuons aux soins des PP. Bollandus & Henschenius les actes de ces belles Vies, qu'ils nous ont communiquées, & sur lesquelles ils trauaillent encore incessamment. Messieurs Du Chesne, Iustel, D'Hosier, Guichenon, le Laboureur, du Bousquet, la Roque & quelques autres ont fait connoître la grandeur de plusieurs Familles considerables. Messieurs de saincte Marthe ont trauaillé auec succez à nous découurir la succession de tous les Prelats du Royaume, & Messieurs du Tillet, Pithou, du Puys, Besly & Perard, nous ont enrichis de diuers Titres & de diuerses connoissances tirées des Archiues Royales ; des Chambres des Comptes, & des autres Cours.

On a recueilly en diuers corps les pieces de l'Histoire generale de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, & d'Angleterre, & l'Ouurage des Republiques est vn Tableau racourcy de presque tous les Estats de l'Vniuers.

Il n'est rien cependant à quoy il semble qne l'on ait plus trauaillé qu'aux Histoires des Prouinces & des Villes particulieres. Il en est peu de celebres qui n'ayent leurs Annales dresées, & nous en attendons encore d'autres, qui sont entre les mains de bons Autheurs.

Cette Ville estoit presque la seule, qui estant Illustre comme elle est, n'auoit rien qui répondît à sa grandeur dans les Histoires qu'on a faites de ses plus beaux euenemens. Champier, Paradin, Rubys & Seuert, nous en ont plûtot fait des ébauches, qu'ils ne nous en ont fait des relations entieres. Le Premier à meslé beaucoup de Fables au peu de Veritez qu'il a écrites, le second qui n'a gueres moins esté credule dans ce qui regarde les premiers Siecles, n'a frayé le chemin à de Rubys, que pour luy donner lieu d'écrire d'vne maniere aussi embarrassée que la sienne, Seuert estoit celuy, qui auoit de meilleurs memoires par la

commu

communication des Archiues de S. Iean, s'il en auoit donné les Titres entiers, dont il n'a que quelques lambeaux, ils nous auroit laiſsé des treſors, au lieu qu'il s'eſt arreſté à nous donner des rêveries, qui ne ſont pas toûjours auſſi iuſtes que l'on pourroit deſirer. Nous attendions auec plus d'empreſſement l'Ouurage du P. Builloud, dont le projet auoit ſurpris tout le Monde, autant par l'ordre & la forme qu'il luy donnoit, que pour la multitude des choſes qu'il promettoit de débroüiller. Mais la mort, qui s'oppoſe preſque toûjours aux grands deſſeins, ne luy permit pas d'acheuer ce qu'il auoit ſi heureuſement commencé. Feu M[r] de Marca Archeuêque de Toloſe, & depuis nommé à l'Archeuêché de Paris, eſt celuy qui a le plus donné de iour à la grandeur ancienne de Lyon, dans le Traité qu'il a fait de la Primatie, & nous ne deuons pas moins aux ſoins du P. Theophile Raynaud l'vn des plus ſcauans hommes de ſon Siecle, qui a fait reuiure dans ſes Ecrits la memoire de tant de Saints, dont les Vertus & la mort pretieuſe ont honoré cette Ville.

Le P. l'Abbé a auſſi décrit d'vn ſtyle particulier, & d'vne maniere auſſi ingenieuſe que nouuelle le premier ſiecle de Lyon, dans ſe volume des Eloges qu'il a donnez au Public. Et il ſe trouuera poſſible encore d'autres mains qui trauailleront ſur ce plan que tant de grands Hommes ont dreſsé. C'a eſté du moins le deſſein de l'Autheur de cette Hiſtoire, qui n'ayant pas eu le temps de la mettre dans l'Eſtat qu'il eût deſiré, diſoit ſouuet à ſes amis que d'autres acheueroient ce qu'il ne faiſoit que tracer. Il eſtoit homme d'eſprit & bien qu'il eût taché d'eſtouſer l'éclat de ſa naiſſance, & les connoiſſances des bonnes Lettres, qu'il auoit acquiſes auec aſſez de ſoin, ſous vne vie cachée & plus tranquille qu'agiſſante; il ne laiſſoit pas de donner de bonnes heures à cette eſtude, qu'il n'interrompoit que pour des exercices plus Saints. Ceux qui ſe ſont laiſsé preuenir à la penſée, qu'il ne trauailloit que pour l'Egliſe de Lyon, parce qu'il y auoit vn Frere qui en eſtoit Comte & Precenteur, n'ont pas pris la peine de lire cét Ouurage, où ils auroient pû remarquer, que iamais Autheur n'a écrit auec vn eſprit plus des-intereſsé, & plus libre à exprimer ſes ſentimens.

Il eſt vray qu'il nous y a fait en meſme temps le caractere de ſon naturel, qui eſtant doux & facile, a rendu cét Ouurage plus aisé, qu'il n'eſt fort & ſolide en quelques endroits. Il a meſme tenu vne methode, qui n'eſt guere propre à l'Hiſtoire, & qui tient plus du Panegyrique, que d'vne Narration ſimple & ſuiuie.

La diſtinction des Liures & des Chapitres montre qu'il a plûtot trauaillé à des Eloges, qu'à la ſuite des temps, & qu'il a plûtot choiſi ce que Lyon a eu de plus illuſtre, que des matieres digerées.

I'auois pensé d'ajoûter à cét Ouurage vn troiſiéme volume de Titres iuſtificatifs, & des extraits des noms de tous les Magiſtrats qui ont paru en cette Ville, auec des reflexions particulieres ſur la grandeur de quantité de Familles, qui en ſont originaires. I'y ioignois toutes les Inſcriptions antiques & Modernes, & quantité d'autres pieces, qui peuuent ſeruir à noſtre Hiſtoire. Mais cét Ouurage n'ayant pû eſtre ſi-tôt dreſsé, ie le reſerue à vne autrefois.

C. F. M.

TABLE

# TABLE
## DES PARTIES ET SECTIONS
## DE
## L'HISTOIRE DE LYON.

## PREMIERE PARTIE.



ẽ

SECONDE PARTIE.

Où est décrite l'Affection & la Fidelité des Lyonnois enuers les Empereurs Chrestiens, enuers les Roys de Bourgongne & enuers les nostres de la premiere Race. *page* 37



TROISIESME PARTIE.

Où est representée la Fidelité, & l'Affection des Lyonnois enuers nos Roys de la seconde, & de la troisiesme lignée. *page* 57

QVATRIE'ME PARTIE.

CINQVIESME PARTIE.



XIII. *Comme*

SIXIESME PARTIE.

La perſpectiue de la Ville de Lyon, repreſentée en quelques veües differentes: où paroiſſent la Magnificence, & la Pieté des Lyonnois en vn grand nombre de ſaints lieux qu'ils ont fondés, baſtis ou receus, & eſtablis pour le bien public; principalement en ce que regarde le nouueau Palais de l'Hôtel de Ville, les Hoſpitaux & les maiſons Religieuſes. *page* 52



XVII. La

# Et Sections.



PRIVI

## PRIVILEGE DV ROY.

GVillaume de l'Ange Provincial de la Compagnie de IESVS en le Province de Lyon, suivant le Privilege accordé à laditte Compagnie, par nos Roys tres-Chrestiens Henry III. le 10. de May. 1583. Henry IV. 20. Decembre 1606. Louys XIII. 14. Fevrier 1611. LOVYS XIV. regnant 23. Decembre 1650. permet à BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon d'imprimer ou faire imprimer *l'Histoire de Lyon*, composée par le P. IEAN DE S. AVBIN de la Compagnie de IESVS, approuvée par trois Theologiens de la mesme compagnie, & ce pour le terme de neuf ans auec defence à tous autres de l'imprimer, ou faire imprimer sous les peines contenues audit Priuilege : Fait à Nismes ce 17. Mars 1665.

G. DE L'ANGE.

## APPROBATIONS.

IE soubsigné Docteur és Droits, & en saincte Theologie certifie auoir leu l'Histoire de Lyon, tant Ecclesiastique que Ciuile, faite par R. P Iean de S. Aubin, dans laquelle ie n'ay trouué aucune chose contraire à la Religion Catholique. Fait à Lyon le 10. May 1665.

DEVILLE.

IE soubsigné Docteur en Theologie de la faculté de Paris, ay leu l'Histoire de Lyon tant Ecclesiastique que Ciuile, & n'y ay rien remarqué qui puisse en empescher l'impression: Fait à Lyon ce 12. Septembre 1665.

P. F. I. ROBE'.

NOus permettons l'impression dudit liure ; Fait à Lyon ce 25. Mars 1665.

L'ABBE' DE S. IVST.

## *Permission des Superieurs.*

VEu les Approbations, & Permissions cy dessus ie n'empesche pour le Roy, l'impression de l'Histoire de Lyon, tant Ecclesiastique, que Ciuile par BENOIST CORAL, auec deffenses à tous autres en tel cas requises & accoustumées : Fait à Lyon ce 12. Septembre 1665.

VIDAVD.

SOit fait suiuant les Conclusions du Procureur du Roy, ce 12. Septembre 1665.

DE SEVE.



# HISTOIRE DE LYON,

## PREMIERE PARTIE.

## Antiquité de la Ville: Sa merueilleuse fidelité enuers la Republique Romaine; & les Empereurs Idolatres.

### SECTION I.

*Erreurs qui se sont glissées en l'Histoire de la Fondation de la Ville de Lyon.*



IL est certain que Lyon est vne des plus Anciennes, & des plus Illustres Villes de la *Gaule Celtique*, qui peu de temps aprés la fondation de cette Cité, en a pris le Nom, comme croyant qu'il estoit de son honneur d'estre appellée Gaule Lyonnoise. Mais ainsi que l'œil ne void que confusément les objets qui sont eloignés de luy; De mesme nous ne pouuons sçauoir que fort difficilement ce qui s'est passé dans les premiers siecles, si l'Histoire ne nous en donne de parfaites connoissances par vn fidele rapport.

C'est ce qui me semble manquer à nostre Histoire de Lyon, où nous ne trouuons presque rien de plus asseuré que l'incertitude de ses commencements, & de sa veritable naissance. Faire descendre *Lugdunum* ou d'vne legion de Cesar, nommée *Lugdea*, ou le deriuer de la lumiere d'vn *D'où vient le mot, Lugdunum.*

certain miroir tranſparent, & ſuſpendu au ſommet de noſtre montagne de Fourviere, ſi éclattant qu'il pouuoit eſtre apperçu de deſſus les Alpes, & ſi artificiel qu'on découuroit de ſi loin en cette glace d'enorme grandeur noſtre colline: ie m'aſſeure qu'on m'auoüra que ces penſées tiennent beaucoup de la fable, & ſont plutoſt de vaines imaginations, que de ſolides conjectures, ſi l'on ne les appuye mieux qu'on ne l'a fait aujourd'huy; l'aymerois mieux receuoir auec le docte Genebrard, l'etymologie de *Lugdus* ſon premier Roy. Ie veux que la traditiue l'ait emporté ſur la creance de nos Anceſtres; Mais nous voyons que les fictions ont paſſé de pere en fils, & ſe ſont donné trop de credit l'eſpace de pluſieurs Siecles, abuſant de la credulité de ceux qui nous ont deuancés. Ainſi Enée de fugitif qu'il eſtoit, eſt deuenu le Pere, & le plus ancien Fondateur de Rome; Ainſi l'on s'eſt égayé à feindre que les Troyens ont fondé l'Empire des Gaules. Ainſi quelques-vns ont crû ridiculement que Menelaüs Capitaine Grec s'eſt meſlé de faire bâtir vne ruë dans Lyon. Ainſi l'on a eu le front de ſoûtenir que les Atheniens ont donné le nom d'Athenacus à cette Ville ſous cette couleur apparente, qu'Aiſnay porte encore aujourd'huy le nom *d'Atheneum.* De meſme trempe eſt l'opinion de ceux qui aſſeurent que Lyon fut appellé, *Inſula*, parce qu'au dire de Plutarque, Annibal ayant paſſé deça les Alpes eſtoit arriué le long du Rhône à vn endroit, que les Gaulois nommoient *Inſulam*, & que là meſme fût bâty Lyon la plus fameuſe Cité des Gaulois. Ce qui montre le contraire de ce qu'on pretend de prouuer, puis que cét Auteur n'aſſeure pas que la Ville de Lyon fut nommée, *Iſle*, Mais ſeulement que Lyon eſtoit ſitué en ce lieu, qu'on appelloit *Iſle*, & de fait c'eſt comme vne Peninſule de grande étenduë, que nos deux riuieres enferment dans ce vaſte eſpace, qui eſt entre leurs riuages, auant que de ſe joindre au bas de Lyon. En penſer, & en écrire autrement, c'eſt abuſer de l'Office d'Interprete, & du manifeſte ſens des Auteurs, & ſeulement à deſſein de peindre plus agreablement vn caprice, & d'autoriſer vne erreur auec plus de pompe. Que Lyon ait pris ce nom des Armoiries de Plancus, c'eſt vne penſée de faiſeur de blazons, qui ſe figure que celuy de cette Ville ſera bien plus beau, s'il eſt tiré des armes de ſon Fondateur, ſans produire d'autres preuues de ſon dire, ſinon qu'il luy plait de s'entretenir de ce petit ſonge. C'eſt donc auec cette licence effrenée que les meilleures, & les plus veritables Hiſtoires ſont ſemées de mille ſortes d'inuentions Poëtiques, qui peuuent eſtre bien-venuës dans l'Eneïde, dans la Franciade, dans la Thebaïde, & dans le Taſſo; Mais qui doiuent eſtre abſolument rejettées, & pour ainſi dire comme foudroyées d'anatheme à l'entrée de tous les ouurages qu'on fait ſortir d'entre les mains de cette Maîtreſſe des Republiques, qui eſt la ſouueraine Intendante de tous les Arts, auſſi-bien que des veritables experiences; Ie veux dire l'Hiſtoire.

*Fictions de l'origine des Villes, & de celle de Lyon.*

*Lyon n'a point eſté nommé, Inſula.*

SECTION

## SECTION II.

### *Deux veritez qui aydent à découurir la veritable Fondation de cette Ville.*

POur débroüiller toutes ces incertitudes, ne nous arrestons qu'à des veritez, ou du moins à des vray-semblances fort raisonnables, & posons en fait quelques poincts solides, dont nous puissions receuoir de la lumiere en des choses si eloignées de nous, & si obscures.

*Plancus Fondateur de Lyon.*

PREMIERE VERITÉ. Tenons pour chose auerée que *Lucius Munatius Plancus a fondé Lyon.* Plutarque l'ajoûte fort expressément en ce lieu que nous auons rapporté de luy. Là il nous donne auis que cette Fondation fut faite plusieurs années aprés ce passage d'Annibal deça les Monts. Nous auons donc maintenant à considerer à quelle occasion, & en quel temps ce Proconsul Romain entreprit vne action si celebre, & si importante.

*Viennois refugiez au Confluãt de nos Riuieres.*

2. VERITÉ. Les Allobroges décendus du haut des Alpes firent vne furieuse irruption dans le Dauphiné, & particulierement se rendirent maîtres de la ville de Vienne, qui déja étoit alliée aux Romains. Les Bourgeois de cette Cité surpris d'vne reuolution si soudaine & de cet orage de guerre qu'ils n'attendoient pas, partie chassés, partie se derobans de l'ennemy par vne fuitte & par vn bannissement volontaire, coururent sur le riuage du Rhône iusqu'à l'endroit, où il embrasse la Sâône. Là ils campent, là ils s'arrestent assez long-temps, & s'y establissent, recherchant les occasions, & le moyen de mettre ordre à leurs affaires.

La meilleure pensée qui leur vint, fut d'auoir recours à Rome, dont ils estoient confederés, & joüissants des Priuileges de ses Citoyens. Ils dõnent auis à la Republique de leur defaite, de leur fuitte, & du malheur qui leur estoit arriué. Le Senat qui les aymoit en écriuit à Plancus, qui alors estoit Gouuerneur des Gaules. Plancus pourueu de cette commission s'en acquitte le plutôt qu'il pût. Il se transporte sur les lieux, il trouue ces pauures Viennois refugiez, depuis fort long-temps: Il embrasse leur affaire, & la menage si adroittement qu'il est ecouté du Senat, & en emporte ce qu'il souhaite.

*Qu'étoit-ce de Lyon auant sa Fondation.*

Auant que nous passions outre, i'ay à vous communiquer sur ce sujet vne petite Reflexion, que vous ne iugerez pas à mon auis hors de propos. Et quoy qu'il y ait des conjectures à debiter, i'espere qu'elles ne seront ny desagreables, ny surprenantes. Certainement il y a bien de l'apparãce que ces Viennois, qui se refugierent auprés de ce Confluant, y trouuerent quelques bâtiments. Quoy donc, faut-il croire qu'ils se soyent logez dans des forts de bêtes sauuages, dans l'épaisseur de quelques broussailles, ou dans des cauernes? Nous deuons plutôt nous persuader, que si bien Lyon n'estoit pas encore Lyon, il estoit pourtant déja quelque chose, & que si ce n'estoit vne grãde Ville, ou c'en estoit vne petite, ou au moins vne bour-

gade plus ou moins considerable, toutefois capable de receuoir, outre ses propres habitans, ces nouueaux Hôtes sortis de leur voisinage. Encore pouuons-nous croire, sans nous tromper, que cette multitude étant fort nombreuse, comme il est croyable, il fallut bien du logement pour la réceuoir. Et comme ce n'estoit pas vne retraitte d'vn seul iour, ou d'vne nuit, ainsi qu'il arriue aux logements des gens de guerre, mais que c'estoit pour vn long espace de temps; peut on se figurer, qu'vn si grand nombre de personnes de toutes conditions, & de tout âge s'arrestassent dans des marets, ou dans des taillis, ou sur des rochers, sans qu'il y eut assés de maisons pour les loger. De cela pourtant ie n'ay pas d'autre preuue que la simple vray-semblance, dont ie laisse le iugement tout libre à mon Lecteur.

## SECTION III.

### *Vne troisiéme Verité, qui nous fait voir que Lyon estoit long-temps auant que Plancus en fit la fondation.*

*Lyon estoit auant Plancus.* S'Il s'en faut tenir, comme il est bien iuste, à deux Autheurs fort Anciens & assez Illustres, Lyon a eu d'autres Fondateurs, qui ont precedé ce fameux Romain, que les Lyonnois reconnoissent pour l'vnique, & pour le premier qui ait commencé à les establir.

Dio Cassius lib. 46. Voicy les paroles de Dion, qui sont remarquables: *Le Senat fit commandement à Lepide, & à Plancus*, (Gouuerneur des Gaules) *qu'ils fondassent au plutôt, & qu'ils bastissent vne Ville, pour y loger les Habitans, que les Allobroges auoient autrefois chassez de Vienne, & qui s'estoient arrestez entre les Riuieres du Rhône & de la Saône auprès de leur Confluent. En suitte dequoy, ces deux Seigneurs effectiuement bastirent Lyon, & le nommerent* Lugdunum, *qui s'appellois autrefois* Lugudunum.

D. de Marca. n. 95. 96. & 97. Cette Particule, d'*Autrefois*, reïterée en ce Narré, & ce changement de nom d'vne mesme Ville, montrent clairement que Lyon estoit vne Ville auant que Plancus y eut mis la main. Et s'il en est le Fondateur, comme on l'auoüe, ce n'a pas esté le premier qui l'a commencée & mise sur pied, mais bien le premier qui l'a mieux fondée, qui luy a donné plus de fermeté, qui l'a eleuée sur la Montagne, qui l'a beaucoup aggrandie, qui l'a pourueüe de grands biens luy procurant vn grand Commerce, l'appuyant de son credit, & de celuy du Senat, iusques à en faire vne parfaite Colonie des Romains.

Il nous reste encore à sçauoir, comment, & par qui Lyon fut fondé la premiere fois; Nous venons de voir que ce fut longues années auant Plancus, & auant l'ordre que le Senat luy en donna, puis qu'il est certain que cet Aduerbe, *Autrefois*, signifie vn long espace de temps, & vn interualle, qui doit être grand entre deux termes fort eloignez l'vn de l'autre.

Clitophon

Clitophon eſt le deuziéme des Autheurs qui nous decouurent cette verité. Il aſſure que Momorus & Atepomarus, chaſſés chacun de ſon Royaume, deſſignerent vne Ville ſur la pante d'vne colline éleuée au bord de la Saône. Il ajoûte qu'ils trauaillerent ardemment à la bâtir, & qu'ils furent excités à s'y porter d'affection par vn augure de certains Corbeaux, qu'ils virent voler autour du Vallon. Ce qui fut cauſe que ce Momorus, homme intelligent en la connoiſſance des augures, nomma ſa nouuelle Ville, & tout ce Coſteau, *Lugdunum*, eſtant veritable qu'en vieux Gaulois vne partie de ce nom ſignifioit vn Corbeau, l'autre vne eminence, ou vn Coſtau, ou vn Tertre de montagne.

Apud Authorem libelli de fluuiis.

Clitophō lib. 8. de Vrbib. cōditis.

*Etymologies de Lyon, ou de, Lugdunum.*

Il eſt vray qu'on donne à ce nom diuerſes autres etymologies, que nous auons rejettées, comme fabuleuſes, ou peu vray-ſemblables. Les Gloſes de l'Itineraire de Ieruſalem en produiſent vne, qui me ſemble receuable, & qui fait honneur à la Ville de Lyon. Il eſt rapporté en ce lieu là que *Lugdunum* ſignifioit en langue vulgaire, *la Montagne deſirable*. En ce ſens Lyon prend ſon nom Latin des deſirs qu'elle prouoque par ſes attraits, par ſes belles Veuës, par ſon Aſſiette merueilleuſe, par ſes Bâtiments magnifiques, par ſon Commerce prodigieux, par ſon Credit, par l'amour de ſes Souuerains, par la vaſte enceinte de ſes murailles, par la vigilance de ſes Magiſtrats, par la conduite de ſes Gouuerneurs. Enfin Lyon renfermoit alors en ſon nom, comme en ſon enceinte vne Montagne, & aujourd'huy deux. Mais deux montagnes deſirables pour les Beautés qu'elles montrent, pour les monuments qui s'y trouuent, pour la Sainteté qu'elles contiennent en tant d'Egliſes & de Maiſons Religieuſes. Lyon deſirable autresfois à tous les Romains, qui l'ont eſtimée, & qui l'ont produite : deſirable à tous les Gaulois, qui la reconnurent pour leur Capitale : Deſirable aux Empereurs Idolatres, encore plus aux Chreſtiens, encore plus aux Roys de Bourgongne, encore plus à nos Monarques. Enfin Ville deſirable à l'Eſpoux de IESVS-CHRIST, qui l'a choiſie pour y fonder ſon *Egliſe Primitiale*, *l'vnique des Gaules* en ſon eſpece, & la plus Illuſtre de l'Europe aprés la Romaine. Lyon veut dire toutes ces merueilles.

*Eloge de Lyon ſur ſon Etymologie.*

Deſideratum montem.

Il eſt mal-aiſé de determiner preciſément, & à point nommé en quel temps fut faite la Fondation de Momorus & d'Atepomarus, qui fut la premiere de Lyon. Ce qu'on peut dire de certain, eſt, qu'il faut neceſſairement que ce fut auant la bataille de Quintus Fabius, qui remporta la victoire ſur les Allobroges. Ce qui arriua l'année ſix cents vingt trois depuis la Fondation de Rome, & la cent ving-vniéme auant la Natiuité de IESVS-CHRIST. D'où nous voyons que ce d'eut eſtre quelque temps aprés la retraitte des Viennois vers le confluant de nos Riuieres ; puis qu'il eſt certain que Fabius fut employé par la Republique Romaine pour défaire ces Coureurs, qui auoient chaſſé de Vienne les Confederés des Romains. Il appert donc tres éuidemment

que Lyon estoit bâty peut-estre plus de cent années auant que Plancus fondât son Lyon, & y establit sa Colonie.

## SECTION IV.

### *Deux autres verités, qui regardent la Fondation de Lyon.*

*Colonie de Lyon establie par ordre du Senat Romain.*

LA quatriéme verité que ie vous offre, est que comme les Romains estoient en effet extremement dépendants de leur Republique, Plancus n'auoit garde d'establir sa Colonie dans Lyon, sans en auoir eu l'Ordonnance du Senat. Il est vray que Rome n'eut pas peine à s'y resoudre, veu les auantages qu'elle en esperoit, Et les plus Sages preuirent d'abord ce qui en arriueroit, à raison de cette assiette merueilleuse, qui leur parut incontinent fauorable aux grands desseins, qu'ils auoient de s'asseurer la conqueste de toutes les Gaules, dont ils tiendroient infailliblement la clef, si vne fois ils s'estoient rendus les Maistres d'vne bonne Ville, assise auprés de deux Riuieres si fameuses. Le commerce aussi, qui est en quelque maniere la ligne de communication entre les peuples des Nations éloignées l'vne de l'autre, fut vne amorce assés puissante pour les induire sans difficulté à choisir ce poste, comme vn des plus propres à l'exercer. Ce furent donc les veritables motifs, qu'eurent les Romains à ne point rejetter les pensées de cet establissement. Ce qu'il faut attribuer à leur preuoyance ordinaire, & à leur sage conduite.

*Esclaues employés à bâtir Lyon.*

La cinquiéme verité, qui m'a touché, & qui me semble venir comme necessairement en suitte des autres, consiste en ce que sans doute ny Plancus, ny le Senat n'employerent pas cette nouuelle Colonie à bâtir la nouuelle Ville, pour plusieurs raisons tres-considerables, qui sont aisées à voir : Mais bien plutôt ils y occuperent leurs esclaues, ainsi qu'ils auoient accoûtumé d'en vser en ces rencontres. En effet ces Viennois n'estoient pas propres à cet employ, comme trop bas & trop peu conforme à leur qualité ; au lieu que c'estoit vn exercice assés ordinaire à ces autres.

Plancus ayant étably sa Coloniè de Lyon fut appellé promptement à Rome l'année suiuante pour y receuoir le Consulat. Il y alla donc, y fut receu en triomphe, & depuis encore pour vne seconde fois on l'y honora de cette mesme dignité. Lyon cependant fut mis au rang des Colonies Romaines.

*Temps de cette Fondation.*

Il ne me reste en suitte de cet establissement, qu'à marquer le temps, que la Prouidence choisit pour cela. On asseure que ce fut l'an sept cents & onze, depuis la Fondation de Rome, le deuxiéme de l'Empire d'Auguste, aprés le massacre de Iules Cesar. Die Cassius est de cét auis. Nos Historiens auoüent bien qu'on bâtit Lyon quelques années auant la naissance de IESVS-CHRIST ; Mais ils ne sont pas d'accord de combien d'années la Fondation preceda cette naissance. Quelques-vns

y content vingt deux ans. Dautres se contentent d'en conter douze. Les autres montent iusques à quarante vn. Cette derniere opinion, a ce me semble plus de vray-semblance, que les deux autres. Aussi vn de nos Auteurs la soûtient auec ardeur, & la prouue auec apparence de raison; car s'il est vray que Plancus fonda Lyon l'an sept cents onze, aprés la Fondation de Rome, comm'il est certain; Il s'ensuit necessairement que la Ville de Lyon fut fondée la seconde fois par Plancus quarante & vn an aprés la naissance de IESVS-CHRIST.

## SECTION V.

*L'Ancienne Situation de la Ville de Lyon, & la premiere opinion qu'on en a euë.*

NOs Auteurs sont en different sur ce poinct. La commune opinion, & la plus receuë durant plusieurs Siecles met cette Ville sur la montagne de Fourviere, & sur le penchant de ses Vallons. Les raisons de ce party ont de l'apparence, & sont fondeés sur ce qui se voit encore aujourd'huy de restes de l'Antiquité : Ils les employent pour seruir de preuue à leur proposition. *1. Opinion. La Ville estoit sur Fourviere.* Paradin. Rubis.

1. Il est hors de doute que l'Amphiteatre occupoit vne partie de cette eminence vers la Porte, qui est maintenant de S.Iust. Les Aqueducs, qui commençoient asses loing hors de la ville, s'entresuiuoient de ce côté-là, & se venoient rendre sur ce Costeau, d'où les eaux couloient dans l'Amphiteatre. Fourviere d'ailleurs estoit bien flanqué de ses Bouleuars, de ses Tours, & de ses Forts. De grands Temples y estoient dressés, les quartiers de pierre, & de marbre, qu'on en tira pour le bâtiment de la grande Eglise, aprés la demolition de ses grandes masses, où l'Idolatrie auoit triomphés, montrent clairement que les edifices en estoient vastes. La place y deuoit estre spacieuse, & bien frequentée : Aussi en prit on le nom pour le donner à cette Montagne. Ce que les Romains nommerent *Mons fori veteris*, fut depuis nommé Fourviere, en nostre langue. De là ces Historiens pensent establir leur opinion, & prouuer asses fortement, que ces lieux estoient habités de la pluspart des Bourgeois, y faisant le gros de la Ville.

2. Ils appuyent cette probabilité d'vne autre, qu'ils font valoir sur la trop grande difficulté, qu'eut eu le peuple, sur tout les personnes de qualité, à monter sur la montagne pour y voir les jeux de combats, & les autres exercices de l'Amphiteatre, comme aussi d'y prendre leurs autres diuertissements.

3. Ils ajoûtent à cela que l'entredeux des Riuieres, quoy que spacieux en l'état que nous le voyons, n'auoit pas cette étenduë apparemment en ce premier siecle. Ils soûtiennent que les maisons, qu'on y a bâties, n'y estoient pas en si grand nombre, mesme depuis qu'on eut mis en

bas

bas dans cét entredeux, & au dessous des deux montagnes, vne partie de la Ville, aprés que Seuere l'eut ruinée en haut & en bas.

4. De fait, il est tres-certain qu'entre les Riuieres, la Ville estoit terminée d'vn costé vn peu par delà l'Eglise S.Nizier, & depuis aupres de Confort, que Belle-Court, & qu'Aisnay en estoient dehors. Et que de l'autre costé elle estoit bornée vers les Terreaux, & vers la Platiere: Ce qui est si vray, que les murailles, & que les fossés de la ville y ont esté iusqu'aux derniers temps, que Henry II. les transporta delà cette Coste, où il fit bâtir les murailles, que nous y voyons pour la renfermer dans l'Enceinte de la ville. D'où il s'ensuit necessairement que Lyon n'occupoit pas la montagne de S.Sebastien, ny ce vallon, longues années auant ce transport. Mais bien plutost l'autre costé, qui seroit à l'opposite, où est la montagne de Fourviere.

5. On decouure encore par ce discours que la place des Terreaux, n'estoit pas alors vne Place, & que cet endroit faisoit les dehors, & non pas vne partie de la ville. Que s'il y auoit des maisons, ce n'estoit au plus qu'vn Faux-bourg, comme pourroit estre celuy de Vaize; Surquoy il faut prendre garde pour defendre cette verité, qui est du fait, qu'en langage Lyonnois ce mot de Terreaux signifie des fossés. Et que la Porte de S.Marcel y estoit dressée prés de la Platiere. Nos Historiens l'ont parfaitement remarqué, & la memoire de toutes ces choses est assés fraiche pour n'en point douter. Vne partie de ces fossés tirant vers le Rhône se voyoit encore il y a douze ans à moitié comblée, & seruoit à l'exercice de l'Arquebuze, & de l'Arc, jusques à ce que la Maison de Ville, qu'on a bâtie de nouueau, a occupé ce qui restoit de ces fossés, la magnificence de cette Cité y ayant fait ce merueilleux changement.

## SECTION VI.

### *La seconde Opinion pour l'ancienne Situation de cette Ville.*

*2. Opinion. L'ancien Lyon fut sur la Coste de S. Sebastien.*

D. de Marca de Primatu Lugdun. num. 97. & 98.

IL se trouue quelques Auteurs, qui soûtiennent que l'ancienne Ville de Lyon estoit scituée sur la Coste de S.Sebastien, qui est en cet entredeux des Riuieres, & qui la flanque du costé de la Bize, voicy leurs Raisons:

1. La Montagne de Fourviere est trop eleuée pour y loger vne Cité, le Chemin en est si pierreux, la montée si difficile, si aspre, & si rude, qu'il est malaisé de s'imaginer qu'on ait choisi cet endroit pour y bâtir vne Ville, joint que l'estenduë n'est pas assez grande, ny assés capable pour y comprendre les maisons, ce seroit beaucoup qu'vne Villotte y pût estre à l'aise.

2. On peut dire de ce Costeau que la Nature en a fait comme vn Rampart, & comme vne Digue contre le debordement des Eaux, & non pas qu'elle ait pensé à en faire vn fons, ou vne scituation de Ville habitable & nommément vn Lyon. Ce qui nous oblige à ne pas croire que Plancus, homme prudent, & tres-auisé, ait voulu songer à establir sa Colonie en vn lieu si peu commode, & si estroit.

3. Toutes

3. Toutes ces incommoditez cessent de l'autre costé, où la Nature á eleué vn vallon plus propre pour y bâtir, plus spacieux, & plus agreable. Elle y a formé des plantes plus douces, moins scabreuses, & moins panchantes : les montées par consequent en sont plus faciles, & les abords plus riants.

4. Ce sentiment est appuyé sur l'autorité des Anciens, qui en ont escrit. Dion semble montrer manifestement, quand il raconte que les Viennois chassez par les Allobroges se refugierent vers le Confluant de nos deux Riuieres, & que ce fut là, où Plancus bâtit sa Cité. Or il est constant que ce Confluant est dans l'entre-deux des mesmes Riuieres, & non pas delà la Saone, où est Fouruiere. Lib. 46.

5. Les deux Seneques probablement se sont declarez pour ce Party. Le Philosophe quand il parle de l'incendie de Lyon : Le feu dit-il, a brulé vne Cité opulente, & qui estoit l'ornement des Prouinces, entre lesquelles elle se voyoit renfermée, & en receuoit l'approbation auec estime. On l'auoit bâtie sur vne Montagne, qui n'est pas fort haute. Seneque a parlé, & ceux qui l'ont recueilly, ajoutent leur reflection, comme vn commentaire. Cette circonstance, disent-ils, ne peut pas tomber sur les eminences de Fouruiere. Il faut donc necessairement que nous l'appliquions à la Montagne opposée à l'autre, comme estant plus basse. L'autre Seneque, qui est le Poëte, semble encore mieux autorizer cette opinion en des vers, qu'il composa sur la mort de l'Empereur Claude, natif de Lyon, dont il represente l'Assiette sur vne Colline, qui regarde comme egalement le Rhone, & la Saone. Le Commentaire du Party ajoute à cela, que cette description n'est pas raisonnable pour Fouruiere. Epist. 91.

6. On allegue en suite Strabon, qui declare pourquoy les Romains auoient renfermé leur Colonie de Lyon entre les Riuieres. Ce fut, dit-il, pour en faire vne Forteresse contre l'inconstance des Gaulois, qui estoit à craindre. Et certainement ces nouueaux Maitres n'auoient pas sujet de les laisser sur leur foy, ne l'ayant pas reconnuë encore assez affermie pour s'y fier entierement. Lib. 4.

Le mesme Strabon a remarqué que les Romains auoient fait de leur Lyon vne Ville de Commerce pour les deux Mers. La Reflexion vient là dessus, & dit clairement que l'entre-deux des Riuieres est plus commode pour le commerce, & pour l'auantage qu'on en retire, & que le profit en est plus certain sans comparaison, qu'il ne pourroit estre de l'autre costé, où la seule Saone porte vne partie de ses denrées.

7. Enfin ces deux Tables, que nous allons voir auec l'Empereur, qui en a fait tout l'Argument, ces Tables d'airain furent trouuées en cette Coste l'année mille cinq cens vingt-neuf, & deterrées par la vigilance des Citoyens. Ce qui fait voir que la Colonie fut attachée à ce Quartier, & que le Palais de l'Empereur Claude y estoit. Toutefois on ne doute pas qu'il n'y eut des logements sur l'autre Montagne, qui soutenoit l'Amphitheatre, les Aqueducs, & de beaux Temples.

Tout cela fait conclurre tout ce Party en faueur de la Colline de S.Se-

bastien, pour luy adjuger la fondation de cette Ville. Mais les Arbitres n'ont pas encore parlé.

## SECTION VII.

### *Reflexions sur ces differents, qui regardent l'ancienne Situation de la ville de Lyon.*

*Voye d'accord.* IE n'ay garde d'entreprendre de prononcer sur ces sentiments aussi opposez, que nos deux Montagnes le sont l'vne à l'autre, ie laisse pourtant cette liberté à mon Lecteur. Ie pourroy toutesfois trouuer, ce me semble, quelques voyes d'accommodement, & accorder qu'en ces vieux temps toute la Ville embrassoit au moins en partie les deux Montagnes sans les renfermer entierement.

1. Les structures, dont les restes, & dont les mazures ont esté longtemps à Fourviere, & celles que l'on y a conseruées iusqu'icy, ioint encore les diuerses demolitions qu'on y a faites, font foy pour ce costé là, ie ne dy pas seulement pour peu de maisons, mais pour vn grand peuple.

2. Que les raisons du party contraire ne soient efficaces, ie n'oseroy le nier. Dion dit bien que les Viennois se refugierent vers le Confluant, mais il ne dit pas ouuertement que la Ville fut bâtie dans cet entre-deux. Les Seneques n'en parlent pas auec assez de lumiere pour en decider le different : & nos Montagnes ne sont pas hautes ny l'vne ny l'autre. Il y a en toutes les deux des mõtées, & des descentes de diuerses sortes, dont les vnes ont plus d'aspreté, & les autres moins de pente ; encore y a-t-il peu de difference pour les auenuës, à les prendre à la rigueur, & à confronter ensemble le fort & le foible. Quant à l'espace de ces deux Vallons, l'inegalité n'en est pas fort considerable, à l'examiner diligemment. Tant il est vray que le tout bien balancé, nous trouuerons qu'il y a du bien, & du mal des deux costés, & que les inconueniens, qui se rencontrent à loger Lyon sur vne Montagne plutost que sur l'autre, ne sont pas fort grands.

3. Dailleurs on peut accorder à l'opinion la plus nouuelle que la Porte de S.Marcel, & que les fossés de la Ville, qui estoient où sont les Terreaux prés de S.Pierre, prés de la Platiere, & prés du Platre, peuuêt passer (si on le veut) pour des ouurages posterieurs à la Colonie. Ainsi la defaite de cette raison ne fournira pas vne forte preuue contre cet Article, qui demeurera comme indecis & indifferent, au moins à l'égard des premiers fideles qui roulerent apres l'establissement de la Ville.

4. Pour terminer tout le different par vn bon accord, sans attendre qu'on produise d'autres Pieces de part ny d'autre, disons que la ville de Lyon en ces vieux temps eloignés de nous, estoit vray semblablement sur vne partie de chacune de nos deux Montagnes, sur les eminences, & dans les penchants.

SECTION

## SECTION VIII.

### *Quel estat firent les Romains de leur Colonie de Lyon.*

IL ne faut que voir ce qui nous reste des Antiquitez de Lyon pour connoitre clairement combien les Romains en firent d'estat. Ces mazures d'Amphiteatre, ces masses de grands Aqueducs que le temps n'a pas encore du tour rongez, ces grandes pierres antiques auec leurs Inscriptions sont des asseurances de cette verité. Lyon eut tous les Priuileges, & tous les Droicts, que la Republique & que le Senat accordoient à leurs autres Colonies. Ces grands Politiques preuirent d'abord combien elle leur seroit auantageuse. Les desseins qu'ils eurent sur la Germanie, & sur la grand-Bretagne, furent les principaux motifs de faire valoir & d'aggrandir cette Ville. Ils ne furent pas long-temps à deliberer pour en faire le sejour de leurs Gouuerneurs de Prouinces, & des Lieutenants generaux en leurs armées; ce fut aussi pour y affermir le Commerce qui commençoit à s'establir, & qui a toûjours duré depuis ce temps là. En fin ce fut pour y mettre vne parfaitte correspondance auec toutes les Nations de leur ressort.

*Quelle esperance eurent les Romains de leur Colonie de Lyon, & quels auãtages.*

Ils y establirent vn corps de soixante Senateurs pour y exercer la Iustice; Ils y firent battre monnoye d'or & d'argent à leur coin, pour luy donner cours dans leurs Prouinces deça les Monts, & pour en faire le payement de leurs troupes. La Police y eut ses Decurions, & ses autres Officiers; les Finances leurs Intendants; les gens de Riuiere leurs Maîtres des Ports & des eaux, leurs Iuges & leurs Auocats: Les Marchands y eurent aussi leur Iuge, que l'on a depuis nommé le Conseruateur. Enfin les Romains ne pouuoient pas mieux témoigner l'affection qu'ils auoient pour cette nouuelle Colonie, ny l'estime qu'ils en faisoient, qu'en rendant Lyon le Chef & la Ville Capitale des Prouinces, qu'ils possedoient deça les Alpes en toute la Gaule Celtique, dont ils changerent le nom, & la voulurent nommer Gaule Lyonnoise, Nom qui luy est demeuré depuis plusieurs siecles. C'est ce qui donna occasion à la sainte Eglise, & au Souuerains Pontifes de la faire aussi le Chef pour le Spirituel, & l'Eglise Primatiale de toutes les Gaules, ainsi que Monsieur de Marca Conseiller d'Estat, & aujourd'huy Archeuesque de Thoulouse l'a doctement remarqué dans ce beau volume qu'il a fait de la Primace de Lyon. Mais cette matiere doit auoir vn lieu à part dans l'Histoire Ecclesiastique de Lyon.

*Quels establissemẽts.*

SECTION

## SECTION IX.

*Les forces, & la Milice de l'Ancienne ville de Lyon.*

*Edit d'Auguste pour la Milice de l'Empire.*

DEpuis que Iules Cesar eut conquis les Gaules, les Romains furent soigneux de les conseruer sous l'obeïssance de la Republique, & des Empereurs. Auguste fit vne Ordonnance que pour la seureté de l'Empire, on auroit soin de tenir perpetuellement des troupes sur pied, & des compagnies de Cheuaux legers, en suitte dequoy les Empereurs entretenoient des Legions, & des Regiments auxiliaires dans les Prouinces qui dependoient d'eux, où ces Troupes estoient distribuées. Il est vray qu'on en mettoit en plus grand nombre, & des plus puissantes sur les Frontieres de l'Empire; Toutefois on ne manquoit pas d'en loger aussi dans les Villes, & dans le cœur des Prouinces, pour retenir les Originaires dans leur deuoir. Pour cette cause ils y tenoient des Garnisons dans des Forteresse, qu'ils dressoient à ce dessein.

*Lyon choisi pour tenir en bride les Gaulois.* D. de Marca. de Primatu Lug. n. 107.

Ce fut le motif, qu'eurent les Romains, quand ils establirent leur Colonie dans Lyon, ils viserent à se conseruer la conqueste, qu'ils auoient faitte de toutes les Gaules: Pour se l'asseurer auec plus de fermeté, Lyon fut choisi, comme tres-commode à cet effet. Ils y laisserent de grandes forces, qui estoient capables de couper chemin aux Reuoltes des Gaulois: on voyoit bien qu'ils aymoient la liberté, & la peine qu'on auoit eüe à les dompter, rendoit sages leurs Conquerans, & fort attentifs à ne les pas perdre. Comme donc ils eurent creu que Lyon les accommodoit pour cet ouurage de Politique, ils caresserent les Lyonnois, les comblerent de mille faueurs, les pourvûrent de Priuileges fort signalez, prirent à cœur leur commerce, se firent valoir dans tout l'Empire, les creerent leurs Citoyens, les faisant ioüir de tous les droits de leur Bourgeoisie, leur donnerent place dans leurs plus hautes Dignitez, & entrée dans leur Senat, iusques à pretendre aux premieres Charges. Mais au bout, toutes ces auantages, & cette admirable protection de la Republique, & des Empereurs, à n'en rien dissimuler, ne tendoit qu'à ce grand point de se conseruer l'autorité qu'ils auoient acquise, & l'obeïssance qu'ils en attendoient. Ainsi la ville de Lyon fut declarée la Capitale de toute la Gaule Celtique, qui fut nommée *Gaule Lionnoise*.

*Les Garnisons à Lyon sans incommoder les Bourgeois.*

Tout cela presupposé, il fut necessaire de fortifier cette Colonie, il y fallut des Forteresses, & des logements pour la Milice, il y fallut vne puissante Garnison, non pas pour tenir Lyon dans le deuoir, mais seulement pour brider l'instabilité des autres Gaulois, & pour s'asseurer la fidelité des Prouinces de l'Empire de ce costé là. A ce dessein les Empereurs du premier Siecle entretinrent dans Lyon la dix-huictiéme de leurs Cohortes, au rapport de Tacite, qui ajoûte que Iunius Blæsus en qualité de Gouuerneur de la Gaule Lyonnoise, alla trou-

Lib. 5. Historiarum.

uet

uer Vitellius, comme pretendant à l'Empire, & comme Blæſus l'eut conſideré auec intention de le ſeruir, il le joignit auec la legion Italique, & l'Aile Taurine, qui eſtoient les forces, dont il vouloit l'aſſiſter en ſes affaires, ſe declarant pour ſon party. Mais ce qui fait à noſtre propos, ſes forces furent tirées de Lyon, où neantmoins il auoit laiſſé cette Cohorte pour la garde de la Ville, la coûtume eſtant, qu'elle deuoit eſtre en Garniſon, & hyverner dans Lyon.

Le meſme Auteur nous fait foy qu'Acilius Auiola tira de Lyon la Cohorte qui y demeuroit en Garniſon, pour s'en ſeruir à reprimer la rebellion des Angevins, comme il fit. Lib. 8. Annal.

Or pour empécher l'inſolence des Soldats, les Romains ſe garderent bien de méler les leurs parmy les Bourgeois de Lyon; Ils les logerent à l'écart ſous les Loix de leur Diſcipline Militaire dans leurs Forts, dreſſés pour cela, & à l'Exemple de Rome meſme, où la Soldateſque eſtoit tenuë ſeparément dans les Forts Pretoriens vers la Porte Viminale. *Leurs Logements ſeparés.*

Ces logements de Soldats deurent eſtre grands, & ſpacieux dans Lyon, & non ſeulement capables d'y receuoir vne Cohorte; Mais auſſi vne legion entiere, & meſme la Cauallerie Romaine, au moins quelques Compagnies. Il eſt donc croyable, qu'on y deſtina vne partie de la Montagne de Fourviere, où l'eſpace eſtoit aſſés ample pour ces Maiſons.

Le Tribun de la Cohorte, qui répond aux Maiſtres de Camp de nos Regiments d'Infanterie, y faiſoit ſa demeure auec ſes Soldats, au nombre de mille, comme il appert par la lettre, que les Martyrs de Lyon écriuirent aux Chreſtiens d'Aſie. Là ils racontent que le Tribun, & les Magiſtrats de la Ville, les produiſirent en l'Audiance, où ils furent interrogés en public des Maximes de noſtre Foy, & enuoyés en Priſon, attendant que le Gouuerneur de la Prouince fut arriué pour en connoiſtre.

## SECTION X.

### *L'Academie des belles lettres, eſtablie anciennement à Lyon.*

LEs Romains n'obmirent rien qui les pût aider à parfaitement aſſujettir tous les Peuples de la Gaule, & comme il arriue que les habitudes contractées entre les hommes, font les amitiés; & que la communication d'vn meſme langage ſert de beaucoup pour les lier plus étroittement; Ils s'auiſerent auec prudence d'eſtablir auec éclat des Academies dans leurs Prouinces, & dans les Villes les plus Illuſtres, où ils ouurirent des Eſcoles Municipales, pour les belles Lettres, Grecques, & Latines. *Les Academies établies dans les Villes principales.*

Ils n'auoient garde d'oublier Lyon, leur chere Conqueſte, & leur nouuelle Colonie, comme ils en faiſoient leur Bouleuart, leur Fortereſſe, & leur Place d'Armes pour toutes les Gaules: Auſſi crûrent-ils qu'ils y deuoient mettre vne autre eſpece d'Armement. En effet, ſi celuy-là donne

de l'effroy, celuy-cy donne de l'amour, & fait des prodiges dans la Politique, se rendant le victorieux des Esprits.

L'Academie ancienne de Lyon.

La Culture dompte les terres les plus ingrates : Et l'Instruction apprivoise les esprits, en addoucissant les humeurs. L'Athenée de Lyon produisit des lumieres qui s'épandirent presque par tout : la Ieunesse y accourut, elle y fut dressée à merueilles : l'Eloquence y trouuoit ses prix, & l'Ignorance ses punitions : La honte aidoit au courage, & le courage detournoit la confusion. Les deux langues, qui viuoient alors, & qui sont mortes aujourd'huy, y receuoient tous les honneurs que leur merite pouuoit attendre.

Caligula nous doit faire voir icy dessous, l'establissement qu'il y fit, & l'ordre qu'il y apporta. Le Temple d'Auguste en fut honoré ; Et l'Academie en cette rencontre, & en ces diuerses circonstances eut aussi bien ses fumées, que l'Autel de cet Empereur eut les siennes. Et la vanité des harangues, qui s'y faisoient, receuoit le vent de la superstition qui s'y exhaloit.

Le fruict des études Lyonnoises parut en son temps dans les Prouinces de la Gaule, & dans les autres plus éloignées. Il nous en reste des vestiges sur les marbres : On en voit encore des inscriptions sur des Monuments que le temps ronge tous les jours. Les Siecles passés en ont veu en plus grand nombre, & de plus entiers que nous n'en trouuons aujourd'huy. Il n'en est pas toutefois comme des fruits qui se pourrissent, ny comme des fletrissures d'vne main blessée. Ces Caracteres demy effacés ou éuanoüis laissent aprés eux vne espece de surprise, & de veneration pour l'Antiquité. Ces marbres vsés, ces tombeaux vuides, & ces pierres encore grauées ont ie ne sçay quoy de précieux à la curiosité par le témoignage, qu'ils nous rendent que les belles lettres ont esté en regne, & en vigueur dans Lyon. C'en est assés dit pour en comprendre beaucoup.

## SECTION XI.

### *Les Anciennes Superstitions des Lyonnois, encore Idolatres.*

*Les Druydes à Lyon. Superstition sanguinaire.*

L'Idolatrie & la Superstition, parurent si furieusement en la secte des Druydes par toutes les Gaules ; & à Lyon, comme ailleurs, qu'il y a lieu de s'étonner que des hommes ayent esté si peu raisonnables.

Ces Druydes furent les Ministres de l'impieté Gauloise, de veritables Sorciers & Magiciens, & les Sacrificateurs des Idoles de ce vieux temps. Ce fut vne chose à surprendre les plus idiots, de voir des Mysteres si extrauagants, & des sacrifices, où ces Barbares portoient des mains si cruelles, des coûtumes si diaboliques, & des rigueurs si sanguinaires, qu'on n'en peut lire sans fremir ce que Cesar en rapporte dans ses Commentaires.

Lib. 6. de bello Gallico.

Les ceremonies, dont ils vsoient à coupet leur Guy, estoient estranges. Ie n'y trouue rien de serieux; Ce n'estoient que badineries, & qu'amusements des simples; vn empressement ridicule à le cherchet dans les bois, vne serpe d'or employée à cet vsage, vn linge blanc estendu par terre pour le receuoir de mesme que si c'eut esté la manne du Ciel, les Ministres vetus de blanc pour honorer cet excrement d'arbre, l'yvrognerie d'vn festin qui dônoit le goût à la folie de ces aueuglés. Passe encore pour ces sottises qui n'arriuoient qu'vne fois l'année; mais la cruauté des sacrifices estoit ordinaire. On y immoloit indifferemment les hommes, & les animaux pour contenter les Idoles. Le Demon, qui les inspiroit, leur donna la detestable inuention de formet de grands Colosses d'osier: Ils les éleuoient, en remplissoient tout le vuide de personnes criminelles, ou innocentes, y mettoient le feu, & les reduisoient en cendres.

Ils se rendoient instructeurs de la jeunesse qui y accouroit. La Gaule heberée les faisoit joüyr de tous les Droicts, & de tous les Priuileges, qu'ils eussent pû desirer. Ils terminoient les Procés, & les differents selon leur caprice, & se rendoient les Souuerains Iuges de toutes les affaires.

Lyon ne trempoit pas plus en tout ce desordre, que les autres Villes: en effet, il ne se faisoit rien en celle-cy pour ces Sacrifices si sanglants, & si monstrueux, ny pour les autres extrauagances, ou friponneries, qui ne fut commun, & en vsage par toutes les Gaules.

Ils en firent tant que leurs cruautés parurent intolerables à l'Idolatrie, mesme les Payens en eurent horreur, & il fut de necessité d'armer les Loix contre ces Monstres. L'Empereur Auguste en fit vn Edit, où il defendit tres-expressement, & sous des peines fort rigoureuses toute cette Secte à ceux qui voudroient joüyr des Droicts, & des Priuileges de la Bourgeoisie Romaine: L'Empereur Claude passa plus auant, & la supprima entierement en abolissant les ceremonies, & les coûtumes. Pline attribuë cette Ordonnance à Tibere; Mais c'est sans erreur, puis que ce Prince portoit ces deux Noms. Sueton. cap. 25. Plin. l. 30. cap. 1.

## SECTION XII.

*Vne autre Superstition des Lyonnois au Temple d'Auguste.*

L'Ambition & la Flatterie, qui sont les Demons les plus familiers dans la Cour des Princes, jetterent dans celle des Empereurs Idolatres vne Superstition, qui certainement n'estoit pas sanglante, comme celle des Druydes; Mais qui toutesfois ne laissoit pas d'estre tres-dangereuse; Elle auoit déja depuis quelque temps pris pied dans Rome, & s'estendoit en diuers endrois de l'Empire: C'estoit de deïfier les Empereurs, de dresser des Temples à leur honneur, & à leur Nom, d'y consacrer des Autels à leur memoire, d'y éleuer leurs Statuës, de leur assigner des Sacrifices & des Sacrificateurs, *Prophane Deificatiõ des Empereurs.*

d'y

d'y establir des Augures, & des Reuenus pour leur entretenement : Enfin on rendoit à ces Souuerains viuants ou morts ; car c'estoit chose indifferente, les mesmes honneurs, qu'on attribuoit aux faux-Dieux de l'Antiquité.

Dio & Tacit. Lyon s'y embarrassa aussi bien que Rome, que Pergame, & qu'Ephese dans l'Asie, & comme Nicée dans la Bithinie : Toutes les Gaules suiuirent ce train, & conspirerent de commun accord à faire bâtir vn Temple au nom d'Auguste ; Lyon fut choisi pour cette entreprise, & le dessein y fut arresté & executé au frais des Prouinces, qui contribuerent de grand cœur à cette depense. On fit choix d'vn lieu hors de la Ville, & auprés du Confluant de nos deux Riuieres. Les soixante Peuples de toute la Gaule se cottizerent pour ce sujet.

*Le Temple d'Auguste à Lyon.*

Le Temple bâty fort superbement, on y dressa deux Autels d'vne grandeur incroyable. Le Maitre-Autel fut dedié à la memoire de l'Empereur, & fut nommé de son nom. L'autre portoit vne inscription, où estoient compris les noms des soixante Peuples distribués dans les trois Prouinces de la Gaule. Ce second Autel fut dedié à l'honneur de Rome mesme, comme si réellement Rome eut esté vne Deesse à receuoir de l'encens, & des adorations. On assigna pour le seruice de ce Temple trois cens Augures en compagnie d'vn Pontife Souuerain. Tibere joignit à ceux-cy d'autres Ministres au nombre de six, qui furent nommés les Associés Augustaux.

D. Marca de Primatu Lugd. n.99.100.101. &c. Sodales Augustales.

Pour bien comprendre l'establissement de toute cette Institution, il est necessaire de presupposer quelques verités assés reconnuës par les plus Sçauants, & autorizées par les Anciens, qui en ont écrit. Vous les trouuerez en la Section suiuante.

## SECTION XIII.

### *Quelques veritez, & circonstances, qui font connoitre la superstition des Gaulois au Temple d'Auguste dressé à Lyon.*

*1. Verité Diuision des Gaules en trois.*

I. LEs Gaules que Iules Cesar auoit conquises, furent partagées en trois Parties sous ce mesme nom, qui leur fut commun. Effectiuement l'vne fut nommée la Gaule Celtique, qui depuis changea ce nom en celuy de Lyonnoise ; l'autre fut la Gaule Belgique, qui comprenoit tous les Pays bas, & vne partie de la Germanie ; la troisiéme Gaule fut l'Aquitanique, qui renfermoit toute la Guienne, & vne partie du Languedoc, sans y comprendre la quatriéme Gaule, qui estoit la Narbonnoise : Celle-cy fort considerée chez les Romains, embrassoit quelques Prouinces de son voisinage, la pluspart du Languedoc, toute la Prouence, hormis Marseille pour quelque temps, & s'estendoit dans le Dauphiné jusques à Vienne, qui appartenoit à cette Gaule. Mais parce

que les Romains auoient acquis la Prouince de Narbonne quelque temps auant les autres, & l'auoient déja rangée au nombre des leurs, elle n'entra pas dans la distribution des autres trois Gaules, & tint rang à part.

Cela supposé, nous pouuons entendre ce qu'a laissé par escrit vn de nos Auteurs, que les trois Prouinces des Gaules eleuerent dans le Temple dedié à Rome, & à l'Empereur Auguste, vn Tombeau à Catulius, qui auoit fait les fonctions du Sacerdoce Payen dans ce mesme Temple; il est asseuré que c'est celuy dont nous traittons.

Le mesme Auteur raporte que ces trois Prouinces furent d'auis qu'on posât vne Statuë à cheual, auprés de l'Autel d'Auguste à l'honneur de Tiberius Antisthius, Cheualier Romain. Ce qui fait bien voir en quelle reputation estoit ce Temple dressé dans Lyon.

*2. Verité. Les trois Gaules distribuées à soixante Peuples.*

Strabo. Ptolem.

2. Ces trois Prouinces de la Gaule furent partagées en soixante Peuples. Ptolemée en donne dix-sept à la Prouince d'Aquitaine, vingt-quatre à la Lyonnoise, & quatorze à la Belgique La Narbonnoise estoit mise à part pour les raisons que nous auons veuës. Il est vray que le mesme Auteur luy attribuë quatorze Peuples. De sorte que si nous les joignons aux soixante Peuples des trois Prouinces vnies, nous trouuerons que toutes les Gaules comprenoient soixante quatorze Peuples, qui composoient ces quatre Prouinces Generales. Mais cette distribution receut depuis ce temps-là bien de changements, que ie laisse à part, comme estant hors d'œuure pour moy.

*3. Verité. Les Assemblées annuelles des trois Gaules au Temple d'Auguste à Lyon.*

3. Ces soixante Peuples des trois Gaules, ou plutost les plus Notables d'entr'eux, ou leurs Deputés, auoient coûtume de s'assembler vne fois l'année à Lyon, & se venoient rendre au Temple d'Auguste pour y celebrer les Solemnités ordonnées en faueur du Prince nouuellement Deifié; Comme depuis ils continuerent d'y honorer ses Successeurs à l'Empire par cette orgueilleuse Superstition. Ainsi le Temple d'Auguste, deuint Temple des Augustes, ou des Cesars. Comme ont remarqué les plus sçauants en l'Histoire.

Gruter. D. de Marca de Primatu Lug. num. 102.

C'estoit dans ces Assemblées, où se prenoient les conclusions pour le Reglement des Ceremonies, & des Festes, & pour l'establissement des autres honneurs, qu'on auoit à rendre à ces Empereurs, ou à quelques autres Personnes des plus meritantes, soit à l'égard des Tombeaux, ou des Statuës, soit pour d'autres Venerations qu'on y ordonnoit.

*4. Verité. On s'assembloit à Lyon pour les Ieux, pour les Spectacles de l'Amphiteatre, & pour les Foires.*

4. Vn autre motif, qui les conduisoit en cette Ville, consistoit en vne profane curiosité d'y passer les Festes agreablement: Vne partie de ce temps estoit employé aux Foires, que la Republique, & les Empereurs auoient establies à Lyon pour fauoriser le Commerce: Et sans doute cet employ estoit le plus serieux, le plus raisonnable, & le plus humain. Vne autre partie de ces beaux jours s'en alloit à se diuertir aux Ieux de Mélange, aux Ioûtes, aux Carrosels, & aux Tournois, à l'Arc, à la Lutte, & aux combats de l'Amphiteatre, où la liberté des Duels, & la force des Gladiateurs, jointe à la contrainte, respandoit le sang humain, afin que la cruauté

donnât du plaisir aux Assistants. Barbare plaisir, que la Loy Chrestienne, vne fois reçeuë, extermina autant qu'elle pût; Et que le Demon des Duels a fait renaistre aux derniers Siecles par le desordre des Chrestiens, au grand prejudice de l'Estat, & à la destruction de la Noblesse.

Durant les mesmes solemnités, la langue Latine & la Grecque auoient aussi leurs combats dans l'Athenée de Lyon, que nous allons voir sortir des mains de Caligula, qui en a dressé le premier plan.

*5. Verité. Auguste méprisoit ces Vanités.*

5. Ce n'est pas qu'Auguste recherchât ces vanités. Au contraire il les rejettoit, ne voulant pas mesme souffrir que la qualité de Seigneur luy fut donnée, & protestant que ce nom est deu à Dieu seul, comme au Souuerain de tous les Estres. Mais la flatterie des Grands, & la folie des Peuples furent des puissances, qui preualurent à la raison, & qui l'emporterent pardessus la modestie.

## SECTION XIV.

*Le Lyon d'autrefois comparé auec celuy d'aujourd'huy, dans vn eloge racourcy.*

*Reflexion.*

NE finissons pas ces verités sans reflexion. Que dirons-nous de nostre Lyon en ces conjonctures? A le regarder sans viser plus haut, c'est vn mélange de bien, & de mal; Lyon Ville Capitale de trois Gaules, quoy que située en l'vne des extremités de ce grand Estat: Ville centre du Commerce des deux Mers, & des Prouinces de toute l'Europe: Ville l'Amour des Romains, & la fauorite des Empereurs: Ville l'entrée des Gaules, dont l'estenduë embrassoit tous ces Espaces, où sont aujourd'huy la Bourgongne, la Champagne, la Normandie, la Touraine, & la Germanie iusques au Rhin, & iusques aux Portes de l'Angleterre. Ville choisie par soixante Peuples pour les Foires, pour les abords, pour la structure des Temples, & pour le plaisir des Puissances de la terre; Mais Ville le Rendez-vous de la Superstition Gauloise. C'est le contrepoids de tant de Grandeurs profanes, où elle s'est veuë autrefois par vn jugement impenetrable de la Prouidence: Au lieu qu'aujourd'huy par vne disposition toute contraire, & toute adorable; Lyon tout changé pour les Maximes de Religion, n'est plus ce premier Lyon Superstitieux, Idolatre, & digne des foudres du Ciel.

C'est la Ville Sacerdotale de toute la Gaule; C'est l'œil du Christianisme des François; C'est la Cité du Sanctuaire Tres-Chrestien, & de la premiere des Eglises de ce Royaume; C'est le Temple d'vn million de Martyrs; C'est le Refuge des Saincts Prelats chassés de leurs Sieges; C'est le Recours des Vicaires de Iesvs-Christ, C'est le Lieu de leurs Conciles, & de leurs Couronnements; C'est la Cherie de nos Roys, qui luy font l'honneur de luy conseruer tous ses Priuileges, & tous ses Droicts, qui augmentent les anciens, & qui en ajoûtent de nouueaux. Enfin c'est ce Grand Lyon, que le Ciel comble de ses faueurs, & luy fait prendre

tous

tous les jours à veuë d'œil des accroissements prodigieux. Si Dieu reconnoit la Fidelité de ce Lyon à l'égard de son seruice; allons decouurir si les Lyonnois en ont eu pour leurs Souuerains.

## SECTION XV.

### *Fidelité des Lyonnois, enuers l'Empereur Auguste.*

Lyon a esté soûmis à trois sortes de Souuerains.

1. Les Empereurs s'estans rendus Maistres de la Republique Romaine, & des Estats qui en dependoient, furent aussi les premiers Seigneurs de la Ville de Lyon. *Les trois sortes de Souuerains de Lyon.*

2. Le grand Constantin, & les autres Empereurs Chrestiens, & depuis eux, les Roys de Bourgongne, dont quelques-vns furent aussi Empereurs, succederent à ces premiers, & joüirent de cette Ville, & de la Prouince du Lyonnois.

3. Nos Roys ayant vne fois acquis la Bourgongne, les Empereurs, ou autres, furent depuis les paisibles Possesseurs & les Souuerains de Lyon.

Ie suis d'auis que nous donnions à ces trois sortes de Gouuernemens cette Partie, qui est la premiere de nostre Histoire, & les trois suiuantes, pour nous faire voir la constante affection, & l'inebranlable fidelité des Lyonnois enuers leurs Princes.

Aprés que Plancus eut fondé Lyon, la Republique Romaine, qui la premiere y auoit pensé, & luy en auoit donné l'ordre, fut la premiere à le posseder auec l'Empereur Auguste, successeur de Iules Cesar. Ce qui arriua la seconde année de son Empire. Ce Prince ayant gouuerné vingt sept ans, se resolut de venir luy-mesme à Lyon pour témoigner aux Romains, & aux Lyonnois en quelle estime il auoit cette nouuelle acquisition. Il y fit donc vn voyage & y sejourna vne partie des trois ans, qu'il demeura deça les monts. On parla diuersement du motif de sa sortie de Rome, & de son éloignement. Les vns creurent que ce fut pour éuiter l'importunité de certains méchants qui cherchoient l'impunité de leurs crimes dans sa bonté; D'autres soûtenoient qu'il s'estoit voulu absenter pour dissiper les mauuais bruits qu'on faisoit courir, & les soupçons, qu'on auoit de luy pour la frequentation d'vne Dame. Quelques autres plus reserués, & plus penetrans iugerent qu'il ne le fit que pour mettre ordre à de certains remuëments, qui s'estoient faits dans la Gaule. On peut joindre tous ces motifs, & dire que cet Empereur les eut tous pour l'entreprise de ce voyage. *Auguste premier Souuerain de cette Ville.* *Sejour d'Auguste à Lyon, & ce qu'il y fit.*

Ce Prince durant son sejour à Lyon fit quatre actions assés memorables. La premiere fut d'intimider les Sicambriens, & leurs voisins qui auoient fait des violences en leurs courses, iusques à prendre & crucifier quelques Romains. De fait, les troupes de Lolius leur Capitaine, passe le Rhin, & pille quelques Prouinces de la Germanie; L'Empereur pour y mettre ordre commanda à Lolius de rallier ses compagnies; Mais comme il se disposoit à s'y transporter, luy-mesme en personne à la

rencontre de ces barbares, il eut nouuelles qu'ils ſe retiroient en leur pays, ayant pris la fuitte: auſſi-toſt qu'ils eurent appris ſon arriuée dans Lyon. La ſeconde de ſes actions aſſés illuſtres, fut d'eſtablir des Colonies Romaines en diuerſes Villes, qui le meritoient, & d'en aſſeruir quelques autres, qui s'eſtoient renduës ou rebelles, ou moins ſouples. Il fit auſſi quelques Reglements pour les Finances : Et receut des plaintes des extorſions, qui ſe commettoient en la leuée des Tributs, & des impoſitions. Entr'autres Officiers, qu'on accuſa, vn Licinius Gaulois Intendant des meſmes Finances fut deferé pour ſes cruautés. Auguſte qui l'auoit mis en cet Office, en fut honteux, & promit d'en faire Iuſtice : La baſſe naiſſance de ce Tyranneau ſeruit encore à l'irriter, conſiderant que Licinius auoit eſté autrefois eſclaue de Iules Ceſar : Mais le Galand fut aſſés addroit pour conjurer cette tempeſte. Il pria ſon Maiſtre de prendre la peine d'entrér chés luy pour vne affaire importante : Auguſte y entra, & Licinius luy fit voir de grands monceaux d'or, & d'argent, ajoûtant qu'il les auoit entaſſés pour ſa Majeſté, & pour affoiblir ces Gaulois ſujets aux reuoltes. C'en fut bien aſſés pour regaigner les bonnes graces, qu'il auoit perduës. La troiſiéme fut de pouruoir a quelques deſordres furuenus en Italie par les voleries des Griſons, & de certains autres, qui y faiſoint mille rauages, & y commettoient mille meurtres, ſans épargner ny les enfants, ny meſme les femmes enceintes. Auguſte donc enuoye contre ces barbares les deux enfants de ſa femme Liuia, Tibere, & Druſus auec vne armée ſi puiſſante, qu'en peu de jours ils defirent tous ces coureurs, en mirent à mort les plus inſolents, en firent grand nombre de priſonniers, & donnerent promptement la chaſſe aux autres. Cela fait ils retournerent victorieux à Lyon. La quatriéme action d'Auguſte, fut d'enuoyer le meſme Druſus en Germanie auec vne armée fort conſiderable. Ce jeune Aiglon y fit de ſi grands exploits l'eſpace de quatre années, qu'il en fut beaucoup eſtimé. Aprés quoy on le rappella à Rome, où on l'auoit deſigné Conſul, & où on ſe preparoit à le receuoir en triomphe, ſi la mort ne l'eut preuenu. Son frere Tibere fut ſoupçonné de l'auoir fait empoiſonner en chemin. Leur Beau-pere Auguſte eſtoit alors de retour à Rome auec ce Tygre, qui ne laiſſa pas d'emporter la gloire du Conſulat.

*Tibere, & Druſus fils de L'Imperatrice Liuia.*

Dio l. 54.

## SECTION XVI.

*Fidelité des Lyonnois, enuers l'Empereur Tibere.*

LE reſte des actions, & de la vie deteſtable de ce Prince a peu de choſes, qui regardent les Lyonnois. Comme il fut l'vn des plus artificieux, & des plus terribles hommes, qui ayent iamais poſſedé l'Empire, il eſt veritable qu'à peine l'Hiſtoire en peut montrer d'autres, que la Fortune ait expoſé ſi ſouuent que luy à la haine, & à l'execration publique. Il me ſuffira de m'arreſter à ce qui touche de plus prés noſtre Nation,

Nation, sans sortir de mes limites, renuoyant les plus Curieux à ce que Tacite, & les autres Historiens en ont remarqué.

Les Gaulois furent des premiers à se reuolter, & si Lyon eut voulu estre de leur conspiration, comme c'est vne des clefs de toutes les Gaules, il est asseuré que l'Empire Romain eut eu de la peine à se soûtenir en ces Prouinces eloignées. Mais cette Ville a eu cela de particulier depuis sa naissance, de ne point branler aux occasions, & de n'embrasser iamais vn party qui fut contraire à son Prince legitime, quoy que d'ailleurs insupportable, & indigne de commander. *Lyon n'entre point dans la reuolte des Gaulois cōtre Tibere.*

Cette merueilleuse fidelité est si connuë, & si auerée, qu'il n'y a pas lieu d'en douter raisonnablement. Et pour cette guerre, que l'Empire eut sur les bras, il est certain qu'Acilius general d'armée qui apres vne tres-forte, & tres-longue resistance en emporta la victoire, n'y eut iamais reüssi de cette sorte, si Lyon eut consenti à s'vnir auec les autres rebelles: Tant Iule Flore Seigneur de Treves, & Iule Sacrovir Prince d'Austun, Chef de la reuolte, s'estoient rendus redoutables aux Romains en cette rencontre.

## SECTION XVII.

*Lyon reconnoit Caligula pour Empereur, & luy est fidele.*

PAssons à Caligula, que la Prouidence irritée contre les Payens voulut donner à la Republique Romaine, comme vn autre Monstre, qui auoit à la dechirer, comme l'Aigle bat l'Esprevier, & le chasse; ce Prince bannit Herode Antipas auec son Herodiade à Lyon, où ils moururent miserables, au dire de Saint Antonin, quoy qu'Egesippe les fasse passer en Espagne, asseurant qu'ils y finirent leur vie malheureuse; Au lieu que Iosephe les represente tantost en Espagne les y faisant morts, tantost à Lyon. De faire à croire que leur Sepulture fut celle des deux Amanes, tout en est si incertain, qu'il n'y a point de necessité de leur faire cet honneur, ny de m'arrester à eux pour entrer en ce demeslé, que i'estime asses inutile. Il suffit de nous souuenir que c'est cet Herode, qui estant à table en vn Festin fit trancher la teste à S. Iean Baptiste, & qui exposa N. Seigneur à la risée de ses Soldats, apres l'auoir fait reuestir d'vne robe blanche. A quoy l'on peut ajoûter que cet Empereur alla si viste, & fut si precipité en son iugement, qu'il soüilla cette action d'vne injustice tres-horrible, condamnant ce Criminel sans l'auoir oüy, & pour auoir eu trop de facilité à croire Herode Aggrippa son frere Vterin, qui l'accusa mechamment de certains crimes de leze-Majeste: Mais ce banny estoit assés preuenu d'autres forfaits incomparablement plus enormes & plus noirs que celuy-là, pour succomber aux rigoureux ordres de la Prouidence, qui se sert mesme de l'injustice des Iuges peruers pour ne pas laisser impunie la violence des Tyrans, nommément lors qu'ils ont esté si temeraires, que d'attenter sur la personne du Fils de Dieu, ou sur la vie de ses bien-aymés. *Herode banny à Lyon.*

## SECTION XVIII.

### *Les Violences dont vsa Caligula pour recompenser la fidelité des Lyonnois.*

*Seiour, & horrible auarice de Caligula dans Lyon.*

CEt Empereur vint à Lyon à l'exemple de ses deux predecesseurs, Auguste, & Tibere. Et l'Auarice fut le premier des motifs, qui l'animerent à se transporter en cette Ville la troisiéme année de son auenement à la Couronne. Ses sales Debauches de Rome luy auoient deja consumé plus de soixante millions d'or, que Tibere auoit laissés dans ses coffres. Son voyage de Lyon, & le sejour qu'il y fit, furent à dessein d'y reparer les ruïnes de ses Finances aux dépens des Gaules, sous pretexte de porter la guerre dans la Germanie,& dans la grand-Bretagne: mais ce Braue se contenta pour tout exploit de faire boire son cheual au Rhin,& d'aller auec ses troupes iusqu'au bord de l'ocean, d'où enfin il ne remporta que des coquilles, qu'il auoit fait ramasser à ses Soldats, dont il fit depuis dresser à sa gloire vn magnifique trophée dans le Capitole,comme au valeureux Conquerant des Mers. Estant de retour en cette Ville, il institua deux Ieux de meslange fort differents: L'vn diuertissant, l'autre tres-cruel. En celuy-cy l'artifice, & la barbarie s'accorderent à luy enfler ses finances; Pour deuenir criminel, il ne falloit qu'estre riche, & si tost qu'il en decouuroit quelqu'vn dans toutes les Gaules par les auis que luy en donnoient ses Emissaires, ce deferé, quelque bon qu'il fut, deuoit estre prest à receuoir le châtiment qu'il n'auoit iamais merité, que par ses trauaux, ou par vn iuste trafic. Tout ce qu'vn homme possedoit de biens, estoit au dire de ce furieux Insatiable, vne pure vsurpation faite injustement au prejudice de ses Finances. Et comme il auoit depoüillé toute l'Italie, il vola toutes les Gaules, & fit egorger tout autant d'aizés, qu'il en pût trouuer.

*Sueton.*

Aprés ce beau jeu, ou mesme du temps qu'il s'y exerçoit à Lyon, il institua auprés du Temple d'Auguste des Ieux de Meslange, qu'on nommoit ainsi, parce qu'on y faisoit diuerses sortes d'exercices, de Musique, de manege, de courses, de luttes, de ioûtes, & d'autres semblables. Ce fut peut-estre pour plus adroittement couurir son jeu de petites apparences de douceur, comme si ces beaux diuertissements deuoient donner des attraits à tous les tourments, & à la mort qu'il faisoit souffrir aux Riches infortunés. Il est vray que les Autheurs de ce temps-là, ont escrit que ce Prince tout auare & tout sanguinaire qu'il estoit, auoit quelque sorte d'inclination pour l'eloquence; Mais, ainsi que Dio Cassius l'a iudicieusement remarqué, cette affection, & cet agrément mesme, qu'il eut pour les belles Lettres, fut cruel en cet homme denaturé, puis qu'il eut dessein de mettre à mort ce grand Homme, ce fameux Orateur, & Philosophe Seneque, seulement parce qu'il estoit estimé le mieux-disant de son temps.

*Combats d'Eloquence instituës par Caligula.*

Quant

Quant à cet employ, ou à ce combat d'Eloquence, qu'il establit dans Lyon, y fondanr des prix pour les Orateurs en l'Academie, nommée *Athenæum*, son mauuais genie ne se pût tenir d'y mesler de la rigueur, qui fauorisoit sa cruauté, tant elle luy estoit naturelle. Il n'est pas dit qu'il y eut des prix à distribuer aux plus habiles: Mais les autres qui n'estoient pas assés heureux pour y reüssir, se voyoient contraints de subir l'vne de ces deux punitions, ou d'effacer leurs escrits auec vne esponge, ou auec la langue; ou s'ils en faisoient difficulté, on les plongeoit dans la Saone. Certes Lyon eut de l'horreur à se voir seruir de retraitte à vn Lion si affamé, & si farouche.

## SECTION XIX.

### *Lyon affectionné, & fidele à l'Empereur Claude.*

Claude, fils de Drusius fut couronné Empereur aprés la mort de Caligula. Il estoit natif de Lyon, & le iour de sa naissance fut celuy là mesme qu'on auoit choisi pour la Dedicace de l'Autel d'Auguste en ce magnifique Temple bâty à Aisnay pour sa nouuelle Deité.

*Sueton.* *Claude natif de Lyõ est fauorable aux Lyonnois.*

Claude fit biẽ voir l'affectiõ qu'il auoit pour cette Ville, puis qu'il eut soin de la rendre plus fameuse qu'elle n'estoit. Les Romains s'étoient contentés iusques alors de la receuoir en qualité de Colonie toute simple, dependante d'eux, & seulement composée des Habitans originaires du Païs, sans se mettre en peine d'y enuoyer de leurs Citoyens pour s'y establir, & pour en faire vne veritable Colonie Romaine. Ce qui montre bien que les Colonies estoient differentes les vnes des autres, & que la forme des plus signalées n'estoient pas la mesme, que celles des simples, comme moins considerables, moins priuilegiées, & moins illustres, quoy qu'auoüées, & receües par la Republique, & par Arrest du Senat.

Claude donc voulut donner vn nouuel eclat à la ville de Lyon, qui l'auoit vû naitre dans l'enceinte de ses murailles: Il employa son Autorité pour obtenir du Senat vne Colonie de cette sorte la plus honorable & auantageuse; & il l'obtint saus doute, puis que Lyon vit en ce mesme temps dans son propre sein vn meslange de Bourgeois Romains, & de ses Originaires.

En suitte dequoy le mesme Empereur aggrandit le nom de la Ville, y joignant le sien & celuy d'Auguste en forme d'Eloge, & en termes specieux: COLONIA, COPIA, CLAVDIA, AVGVSTA LVGDVNENSIVM. Cet Eloge dit beaucoup de choses en peu de paroles, qui contiennent ses plus beaux titres, & nous representent Lyon en toute sa pompe, où sont exprimées cinq excellences tres-considerables, qui composent ce grand Nom en autant de mots.

*Il nomme Lyon par Eloge: La Colonie, l'Abõdance, la Claudie, & l'Auguste des Lyonnois.*

1. Lyon est nommé vne Colonie, c'est à dire, vne des plus nobles de l'Europe: Vne Colonie de grand employ pour l'Empire: Vne Peuplade,

que

que les Citoyens de Rome honoroient de leurs perſonnes & de leur ſejour ordinaire, que les Empereurs regardoient comme vn Rempart de leurs Eſtats, que la Republique conſideroit comme vn Fons de proſperités, que les Gaules eſtimoient comme vne Frontiere de leur ſeureté, & que tous les Peuples reſpectoient comme vn Renfort de leurs Fortunes & de leur Trafic.

2. Lyon eſt nommé *Copia*, ou Abondance, qui fait vn grand Titre, où eſt renfermée l'eſtenduë de tout ſon Commerce, & l'intelligence qu'il a euë depuis ſa premiere Fondation iuſques à preſent auec les autres Prouinces de toutes les Gaules, de tout l'Empire, & des Nations Eſtrangeres. Lyon, Abondance, où eſt compriſe la grandeur de ſon credit, l'autorité de ſa Place, la Richeſſe de ſes Marchands, l'Affluence de ſes Denrées, les Prouiſions de ſes Greniers & de ſes grains, la ſeureté de ſes Ports, la beauté de ſes auenuës & de ſes abords, la neceſſité de ſa conſeruation, & le pouuoir de ſa juſtice. C'eſt l'expreſſion de ce beau nom d'Abondance, que l'Empereur luy donna, quoy que d'ailleurs il ſoit veritable que le Terroir du Lyonnois ſoit montueux, & d'vn rapport tres-petit à l'egard des Blez, qui font le plus grand Party pour compoſer vne Abondance.

3. Lyon eſt nommé *Claudie*, pour nous remettre en memoire que l'Empereur Claude l'a fauoriſé de ſes amours, comme ſa Ville Natale; l'a honoré de ſon Nom; luy a procuré à toutes rencontres l'eſtabliſſement de ſes Priuileges, la ſplendeur de ſa Colonie, l'aſſeurance de ſon repos, & les auantages que ſa Patrie pouuoit eſperer d'vn ſi grand Prince.

4. Lyon eſt nommé l'*Auguſte*, pour nous faire ſouuenir que ce fut du temps de cet Empereur que cette Ville fut fondée la ſeconde fois, lors que Plancus y fut employé pour la rebâtir, pour la repeupler, pour l'aggrandir, pour la pouruoir de nouueaux Droits, & de nouuelles Decorations, & pour luy donner vne eſtenduë plus ſpacieuſe, qu'elle n'auoit euë iuſques alors. Ioint le monument de ce grand Temple, qui fut dreſſé à l'honneur d'Auguſte prés de l'Athenée.

5. Enfin Lyon eſt donné *aux Lyonnois* en ce beau Nom, comme eſtant la Colonie des Lyonnois, fondée pour eux, ennoblie & acheuée pour eux auec tant de Magnificence, & de Luſtre. Et c'eſt là le couronnement de tout le Titre, & de tout l'Eloge, que nous expliquons. Tout aboutit à ce poinct. La Colonie, l'Abondance, Claude, & Auguſte ſont pour Lyon. Ils reſpirent pour Lyon. Et tant que Lyon ſera Idolatre, il leur rendra des honneurs Diuins au delà de leurs merites. Au lieu que Lyon Chreſtien, qui deplore leur egarement, & leur reprobation, ne laiſſe pas de les reconnoitre pour ſes Protecteurs, & pour les Auteurs de ſes premieres Beautés.

Retournons à l'Empereur Claude. Il eſt probable que ce fut luy meſme qui fit dreſſer l'Amphiteatre, dont on a vû les veſtiges ſur la Montagne de Fourviere: qui fit bâtir ces Aqueducs d'vne brique parfaitement cimentée, dont les reſtes nous demeurent ſur la cyme de ce coſteau, & hors de la Ville: qui poſa des Thermes vn peu plus bas, où vne partie des

eaux

eaux se dechargeoit de l'Amphitheatre par la pante du vallon iusques vers la Saone pour l'employ & pour la commodité des Bains. Il eut aussi soin que l'autre partie de ces Eaux fut deriuée dans les Fontaines, qui estoient en bas pour l'vsage du Public. Enfin ce Prince ne s'epargna pas pour embellir cette Ville, & pour la rendre toûjours plus recommandable, montrant en cela aux occasions sa Magnificence toute Royalle, & son Naturel bien-faisant à sa Patrie. En quoy il fit gloire de paroitre bon Lyonnois. Nous en allons voir d'autres preuues.

## SECTION XX.

*La Remontrance que l'Empereur Claude fit au Senat pour les Gaulois, & qui est grauée en deux Tables d'Airain à Lyon.*

CE Prince eut à cœur de fauorizer les Gaulois en vne rencontre, & en plein Senat, où il s'agissoit de remplir des Places de Senateurs par vne nouuelle Creation qui s'en deuoit faire. Il leur remontra assés ardemment qu'il estoit de la Bien-seance, & de l'honneur de la Republique, qu'ayant accordé depuis long-temps aux Princes Gaulois, & aux grands Seigneurs de ces Prouinces les Priuileges, & le Droit de la Bourgeoisie Romaine; de mesme on les appellat aux premieres Charges de la Cité, quand ils en seroient capables. Cette Remontrance se trouue en deux Tables d'Airain, où les anciens Lyonnois la firent grauer pour en conseruer la memoire, qui sans doute s'en seroit perduë, s'il n'eussent eu soin de la laisser à leurs Descendants. Voicy les Raisons, & les Motifs que ce Prince employe pour persuader au Senat de consentir à sa Proposition.

*Ce qui est compris en la premiere Table d'Airain.*

*Tacitus. Cornell.*

1. Il represente que ce n'est pas chose nouuelle en la Republique d'y introduire des nouueautés; Qu'on doit prendre garde que plusieurs façons d'agir ont esté changées dés le premier establissement de la Ville: Que Rome s'est veüe en diuers estats, & en des postures differentes assés souuent. Qu'au commencement elle fut sous la Domination des Roys, qui ne la laisserent pas à des Successeurs domestiques: Que des Estrangers y suruinrent, & en prirent charge: Que Numa venu des Sabins prit le timon aprés Romulus, & quoy qu'il ne fut que du voisinage, il ne laissoit pas pour cela d'estre de dehors: Que de mesme Tarquinius Priscus, issu de bas lieu du costé de Pere, vint à Rome, & y receut la Couronne aprés Ancus Martius: Qu'à la mort de celuy-cy Seruius Tullius sorty de Toscane regna dans la Ville au grand auantage de la Republique: Que depuis, comme les mœurs de Tarquinius le Superbe deuinrent insupportables à tout le Peuple, on transfera toute la Puissance du Gouuernement aux Consuls, qu'on y establit en qualité de Magistrats annuels: Qu'outre ceux-cy l'on introduisit des Dictateurs auec

*Les changemēts arriués au Gouuernement de la Republique.*

vn surcroit d'authorité pour la conduitte des affaires : Que depuis encore le mesme pouuoir des Consuls fut deuolu à la Personne de dix Notables, ou Intendants de la Republique, dont on fit le choix, & dont estant las, on le remit entre les mains des Consuls, qu'on y rappella; Ioint que les Tribuns du Peuple au nombre de six, & mesme de huict y prirent part : Qu'on y attacha les honneurs du Sacerdoce.

Ce furent les Poincts, que l'Empereur Claude proposa dans l'Assemblée du Senat. D'où il concluoit qu'il n'y auoit point d'inconuenient pour la Republique à y receuoir les Seigneurs Gaulois, leur donnant entrée aux premieres Charges, puis que la Cité auoit bien souffert d'autres changements moins raisonnables, sans toutesfois en receuoir du dommage: Mais tout cecy n'est qu'vne partie de la Remonstrance, & seulement ce qui est graué en la premiere des Tables d'Airain. Ie vay mettre sommairement en nostre langue le contenu de la seconde.

*Ce qui est graué en la seconde Table d'Airain.*

2. L'Empereur poursuit à representer au Senat que Iules Cesar voulut que la Fleur des Colonies de par tout, & que les plus qualifiés, & considerables d'entre les Associés à la Republique, eussent entrée dans cette Cour : Qu'vn Senateur Italien, ou natif de Rome n'a rien de plus, qu'vn Prouincial: Que la tres-belle, & la tres-puissante Colonie des Viennois en a donné dés long-temps des plus acheués : Qu'assés souuent il s'en est veu d'autres venus de bas lieu, qui sont paruenus au Consulat, sans que leur Ville eut encore acquis le solide Benefice de la Cité : Que son frere Germanique estant arriué sur les Frontieres de la Gaule Narbonnoise se disposoit à leur enuoyer d'excellents hommes de ces Païs-là pour Senateurs : Il ajoûte qu'on a dequoy se loüer des Lyonnois, qui possedent cette Dignité. Que si l'on oppose à cette poursuitte que les Gaulois ont tenu teste à Iules Cesar durant les Guerres, & luy ont donné de l'exercice l'espace d'vne dizaine d'années : L'Empereur repart à cela, que les seruices de cent ans, & que leur Foy inebranlable depuis tant de temps dans les affaires les plus dangereuses de l'Estat doiuent tenir lieu d'vne iuste satisfaction. Il finit par vne douce Reflexion, que lors que Drusius son Pere rangeoit au deuoir la Germanie, les Gaulois luy asseurerent son repos, & luy affermirent sa seureté à dos de ses Troupes : Ce qu'ils firent en des Conjonctures assés odieuses ; C'estoit de faire le denombrement de ces Peuples pour les assignations du Tribut ; A quoy ces Prouinciaux d'ailleurs jaloux de leur liberté, n'estoient pas encore ny façonnés, ny accoûtumés : Et neantmoins cette Affaire fit qu'on rappella Drusius de son expedition Germanique : Nouuelle entreprise, qu'vne longue experience a toûjours fait voir des plus épineuses, quoy qu'en effet cette Perquisition ne se fasse à autre dessein, que pour donner au public la connoissance du pouuoir Romain, & des biens de la Republique. Voilà donc en peu de mots la Remonstrance de cet Empereur.

Empereur. Voyons maintenant quel effet elle eut, & quel motif ſe propoſerent les Lyonnois d'en conſeruer la memoire en leurs deux Tables d'Airain.

## SECTION XXI.

### *Arreſt du Senat ſur la Remonſtrance de l'Empereur, & pourquoy les Lyonnois la firent grauer.*

EN ſuitte de la Remonſtrance de l'Empereur Claude, le Senat donna vn Arreſt, où le Droict d'entrer aux plus hautes charges eſt accordé ſeulement à ceux d'Autun, comme à leurs anciens Alliés, ſans que les autres Gaulois, qui en eſtoient les pretendants, euſſent le moyen de s'en preualoir pour cette fois, ainſi que l'a remarqué Corneille Tacite : Mais il eſt aisé à voir que les Lyonnois, ny les Viennois n'eſtoient pas intereſſés en cette pourſuitte, ny en ce refus, ou reſtriction, parce qu'ils eſtoient en joüiſſance de tous ces Droicts depuis long-temps, ainſi que la Remonſtrance en fait foy, où l'Empereur donne ceux-cy pour des exemples anciens, & pour des modeles de la communication des Priuileges de la Cité, modifiant ſa demande pour les autres Grands d'entre les Gaulois. Suppoſé donc que Lyon n'eſtoit pas compris en cette Requeſte; Il nous reſte à penetrer quel motif ſe propoſerent les Lyonnois quand ils grauerent cette Remonſtrance ſur l'Airain.

*Le Senatusconſulte accorde l'entrée du Senat à ceux d'Autun deuant qu'aux autres Gaulois.*

Pour le comprendre il eſt neceſſaire de ſe ſouuenir que l'Empereur Claude ne fit pas tant cette pourſuitte pour la ſatisfaction des Gaulois, que pour contenter la paſſion de ſa femme Meſſaline, à qui les Gaulois auoient promis pour cette affaire vne grande ſomme d'argent. Ce fut vn reſſort, qu'ils firent joüer, n'ignorant pas que cette Princeſſe eſtoit alterée de ce beau metal. Ce qui fut cauſe qu'elle employa tout ſon credit auprés de Claude ſon mary pour venir à bout de ce grand deſſein : Mais le Senat, qui n'eſtoit pas à ſçauoir l'ardente ſoif de cette Dame, non plus que ſa vie debordée, donna ſon Arreſt auec la modification, que nous auons veuë. D'ailleurs cette Illuſtre Compagnie n'ignoroit pas que Meſſaline ſe méloit trop ouuertement de vendre les Charges meſme à bon marché, & qu'elle en faiſoit vn Commerce ſi infame, & ſi ſcandaleux, qu'on s'en mocquoit aſſés hardiment, & les Sages en demeuroient irrités.

De-là nous pouuons conclurre que les Lyonnois, qui firent grauer la Remonſtrance de l'Empereur en ces deux Tables, n'en eurent pas la penſée par vn motif de Reconnoiſſance, comme s'ils auoient obtenu l'entrée au Senat de Rome par ſon entremiſe, ou par ſon Autorité, puis qu'il eſt certain par ſon aueu meſme, & par ſa propre Declaration, que les Lyonnois joüiſſoient déja de ces Priuileges, & qu'il n'eut iamais intention de haranguer pour ceux-cy ; Mais bien pour les autres,

*Les Lyonnois firent grauer cette Remonſtrãce pour leur honneur.*

ou plutost pour satisfaire sa Messaline. Le dessein donc des Lyonnois qui firent grauer cette Remontrance, fut seulement de conseruer la memoire de ce Discours que le Prince fit au Senat, parce qu'il ietta dans sa Harangue vne mention tres-honorable de ces mesmes Droits, comme attachés dés longues années à la Colonie de Lyon. De sorte qu'ayant iugé que cette Piece leur seroit vn iour auantageuse, ils creurent d'abord qu'il estoit de leur honneur de tenir chez eux ce vieux Monument, & que leur Maison de Ville en seroit ornée. Ils preuoyoient sagement que ces deux Tables feroient voir aux siecles futurs l'ancienneté de leurs Priuileges, & montreroient manifestement que leur Ville s'est toûjours renduë tres-considerable.

HARANGVE

## HARANGVE DE L'EMPEREVR CLAVDE AV SENAT, pour faire admettre les Gaulois à l'Eſtat Conſulaire, auquel déja les Lyonnois & les Viennois auoient eſté reçeus.

### Table I.

*EQVIDEM primam omnium illam cogitationem hominum quàm maximè primam accurſuram mihi prouideo: deprecor ne quaſi nouam iſtam rem introduci exhorreſcatis, ſed illa potiùs cogitetis, quàm multa in hac Ciuitate nouata ſint, & quidem ſtatim ab origine vrbis noſtra, in quot formas, ſtatuſque Reſpublica noſtra deducta ſit. Quondam Reges hanc tenuere vrbem, nec tamẽ domeſticis ſucceſſoribus eam tradere contigit: ſuperuenere alieni, & quidem externi, vt Numa Romulo ſucceſſit, ex Sabinis veniens, vicinus quidem, ſed tunc externus. Vt Anco Martio Priſcus Tarquinius, propter temeratum ſanguinem, quòd patre Demaratho Corinthio natus erat, Tarquinienſi matre generoſa, ſed inopi: vt quæ tali marito neceſſe habuerit ſuccũbere, cum domi repelleretur, à gerendis honoribus, poſtquàm Romam migrauit, regnum adeptus eſt. Huic quoque, & filio nepotíve eius (nam & hoc inter authores diſcrepat) inſertus Seruius Tullius ſi noſtra ſequimur, captiua natus Ocreſia, ſi Thuſcos Celij montis Viuenna Sodalis fideliſſimus, omniſque eius caſus comes, poſtquàm varia fortuna exactus, cum omnibus reliquijs Celiani exercitus, Hetruria exceſſit, montem Celium occupauit: & à duce ſuo Celio, ita appellatus, mutatóque nomine, (nam Thuſci Maſturda ei nomen erat) ita appellatus eſt (vt dixi) & regnum ſumma cum reipublica vtilitate obtinuit. Deinde poſtquàm Tarquinij Superbi mores inuiſi ciuitati noſtra eſſe cœperunt, qua ipſius, qua illorum (ei nẽpe pertaſum eſt mentes regni) & ad Conſules annuos magiſtratus adminiſtratio Reipublica tranſlata eſt. Quid nunc commemorem Dictaturas? hoc ipſo conſulari imperium valentius repertum apud maiores noſtros: quoniam ſuperioribus bellis, aut in ciuili motu, difficiliore motu vterentur, aut in auxilium plebis inratos Tribunos plebei. Quid à conſulibus, ad Decem-viros tranſlatum imperium? ſolutóque Decem-virali regno, ad Conſules rurſus reditũ. Quid enim viris diſtributum conſulare imperium, Tribunóſque conſulari imperio appellatos, qui ſeni, ſæpe octoni crearentur: quid communicatos poſtremò honores, non imperij ſolùm, ſed Sacerdotiorum quoque. Iam ſi narrem bella quibus cœperint maiores noſtri, & quò proceſſerimus, vereor ne nimio inſolentior eſſe videar, & quæſiſſe iactationem gloria, prolati imperij vltra oceanum, ſed illoc potiùs reuertar in ciuitatem.*

### Table II.

*CÆSAR omnem florem Coloniarum vbique & municipiorum, bonorum ſcilicet virorum, & locupletum, in hac curia eſſe voluit. Quid ergo? num Italicus ſenator Prouinciali potior eſt? iam vobiſcum hanc partem cenſuras meas adprobare cœpero, quid de ea re ſentiam rebus oſtendam: ſed ne Prouinciales quidem, (ſi modo ornare curiam poterunt) reijciendos puto. Ornatiſſima ecce Colonia, valentiſſimáque Viennenſium, quàm longo iam tempore, Senatores huic curia confert? Ex qua Colonia inter paucos equeſtris ordinis ornamentum L. Veſtinum familiariſſimè diligo, hodiéque in rebus meis detineo: cuius liberi fruantur quæſo, primo Sacerdotiorum gradu, poſtmodo cum annis promoturi dignitatis ſua incrementa. Vt dirum latronis nomen taceam, & odi illud paleſtricum prodigium: quod ante in domum conſulatum intulit, quàm Colonia ſua ſolidum ciuitatis Romana beneficium conſecuta eſt. Idem de fratre eius poſſum dicere, miſerabili quidem, indigniſſimóque hoc caſu, vt vobis vtilis Senator eſſe non poſſit. Tempus eſt iam Ti. Cæſar Germanice detegere te patribus conſcriptis: quò tendat oratio tua. Iam enim ad extremos fines Gallia Narbonenſis veniſti. Tot ecce inſignes iuuenes quot intueor, non magis ſunt pœnitendi Senatores, quàm pœnitet Perſicum nobiliſſimum virum, amicum meum inter imagines maiorum ſuorum Allobrogici nomen legere. Quòd ſi hæc ita eſſe conſentitis, quid vltra deſideratis, quàm vt vobis digito demonſtrem, ſolum ipſum vltra fines Prouincia Narbonenſis iam vobis Senatores mittere? Quando ex Luguduno habere non pœnitet. Timidè quidem P. C. egreſſus adſuetos familiares vobis Prouinciarum terminos. Sed deſtricte iam Comata Gallia cauſa agenda eſt: in qua ſi quis hoc intuetur, quòd bello per decem annos exercuerunt Diuum Iulium, idem opponat centum annorum immobilem fidem, obſequiumque multis trepidis rebus noſtris pluſquam expertum. Illi patri meo Druſo Germaniam ſubigenti tutam quiete ſua ſecurámque à tergo pacem præſtiterunt: & quidem cùm ad cenſus, nouo tum opere, & inadſueto Gallis, ab bello auocatus eſſet. Quod opus quàm arduum ſit, nobis nunc cùm maximè (quamvis nihil vltra quàm vt publicè nota ſint facultates noſtra, exquiratur) nimis magno experimento cognoſcimus.*

Cette Remonſtrance grauée en deux grandes Tables d'Airain, ſe void dans le veſtibule de l'Hoſtel de Ville de Lyon ; & fut trouuée en terre, à la Coſte S. Sebaſtien en 1529.

## SECTION XXII.

*Lyon affectionné, & fidele à Neron.*

*Fureurs de Neron.*

NEron est assés decrié, & assés noir, sans qu'il nous faille employer de l'encre pour le noircir. Il a fait si peu de bien en ses premieres années, & tant de mal en tout le cours de sa vie, que ce seroit chose superfluë de rappeller quelques bonnes inclinations de sa ieunesse pour blanchir la moindre partie de ses actions monstrueuses. Si pouuons-nous asseurer que sa tyrannie, quelque horrible qu'elle fût, luy laissa de fauorables pensées pour la Ville de Lyon; Et ie croy que c'est peut-estre l'vnique bien qu'on peut dire de sa conduite, qui d'ailleurs estoit execrable & pernicieuse. Mais qui voudra considerer auec vn peu d'attention le sujet qu'il eut de cherir les Lyonnois; Il cessera de s'estonner de cette amitié, comme aussi de l'intelligence qu'il eut auec eux.

*Lyon ne trempe pas en la reuolte des Gaules contre Neron.*

Aprés que ce furieux éceruellé eut gouuerné son Estat, de mesme que si c'eût esté vn Theatre de Tragi-comedie, dont il voulut opiniatrement estre luy-mesme le principal Harlequin; il en fit aussi l'espace de quatorze ans vn triste échaffaut, qui fumoit du sang d'vne infinité de victimes. Ces ordinaires cruautés irriterent si estrangement toutes les parties de l'Empire, & leur donnerent de si effroyables conuulsions, qu'en peu de temps on les vit toutes dechirées. Cette reuolte deuint presque vniuerselle: Galba qui estoit son General d'armée en Espagne, s'empare des Gaules, & y est declaré Empereur par les menées d'vn certain Iule Vindex Gaulois. Vitellius en fait autant en la Germanie, où son armée le couronne, & le proclame Cesar. Le Senat donne vn Arrest contre Neron, où on le declare ennemy iuré de la Republique, & digne de mort. Les Lyonnois furent les seuls fermes, les seuls qui embrasserent le party de ce Prince infortuné, & seulement parce qu'il estoit leur Souuerain; & enfin les seuls, qui, à sa consideration, eurent sur les bras les Coureurs de Vienne, en qualité d'ennemis inueterés; Iusques-là que les autres Gaulois, qui tous sans exception s'estoient rangés à ce grand nombre de rebelles, & qui s'estoient attachés ouuertement à Galba, s'en ressentirent contre ceux de Lyon: & Galba mesme fit saisir leurs biens, autant qu'il le pût. Il n'est donc pas de merueille, si cet infame Neron, qui receuoit cette courtoisie sans iamais l'auoir meritée, en eut quelque bon ressentiment, & si depuis il le témoigna aux occasions.

*Lyon consumé par le feu du Ciel.*

Cent ans aprés la Fondation de cette Ville, le feu du Ciel l'auoit toute consumée en vne nuit, de sorte qu'au dire du Philosophe Seneque: Il n'y eut qu'vne seule nuit entre vne grande Ville, & vne Ville qui n'estoit plus; soit que Dieu fût irrité contre les impietés, & Idolatries, qui y regnoient, & qui refusoient l'entrée à la publication de l'Euangile; soit qu'il y eût quelque autre cause inconnuë d'vn accident si funeste: Au moins il est aueré que Neron en eut quelque sorte de compassion, & que ce Tyran qui

auoit

auoit fait mettre le feu à toutes les meilleures Maisons de Rome, & embrasé vne partie de la Ville, en joüant sur son Theatre vne farce, & en chantant ce fameux embrasement, qui consuma toute la Ville de Troye, luy, dis-je, aprés l'excés de cette inhumanité, ne laissa pas de donner des preuues du grand regret, dont son ame fut touchée pour ce deluge de feu, qui reduisit en si peu de temps Lyon en cendre. Et comme les Lyonnois luy auoient offert la somme de cent mille escus pour ses frais de guerre, on asseure qu'il leur en donna tout autant pour aider à la reparation de leur Ville, & pour auoir son reuanche de courtoisie: Toutesfois il est vraysemblable qu'il leur fournit iusqu'à vn million d'or, & que l'Imprimeur de Tacite à mis quarante mille sesterces, au lieu de quatre cent mille. De fait vne moindre somme n'eut pas esté suffisante pour vn present d'Empereur, & d'vn Neron, qui n'epargnoit que pour faire des profusions enormes.

*Liberalité de Neron pour Lyon.*

## SECTION XXIII.

### *Lyon fidele à l'Empereur Vitellius.*

Mon dessein n'a iamais esté de descrire icy les vies des Empereurs; Mais seulement d'en tirer ce qui regarde Lyon, & ce qui est entierement, ou à peu prés necessaire pour la connoissance de nostre Histoire: Puis donc que les autres Empereurs, qui ont suiuy d'assés prés Neron, n'ont fait que bien peu de choses, ou rien du tout pour cette Ville, & que les trois premiers Galba, Otho, & Vitellius n'ont tenu le sceptre que fort peu de temps, s'estant défaits & exterminés l'vn l'autre, ie ne dois guere m'arrester à eux.

Les Viennois s'estoient declarés pour Galba, qui les reconnut, & se montra fauorable à leurs interests, les Lyonnois au contraire ne l'eurent que pour ennemy, comme nous l'auons remarqué là-haut. Galba massacré, Otho prend sa place, & aprés l'auoir tenuë trois mois la laisse à Vitellius son Competiteur, qui n'y fut pas plus de huict mois. Il est certain que ceux de Lyon luy furent toûjours affidés, & comme il auoit esté Gouuerneur des Gaules, ils n'abandonnerent iamais son party ny contre Galba, ny contre Othon. Ce qui lia encore plus fortement cette intelligence, fut l'amitié que Vitellius auoit déja contractée auec Iunius Blæsus, Gouuerneur du Lyonnois, qui se rendoit encore plus recommandable pour ses bonnes Qualités, que pour sa Naissance, quoy que tres-Illustre. Mais depuis, comme il arriue souuent que la fortune trahit la vertu, & que les Princes cruels & impies sont trop credules, Vitellius à la persuasion de son frere piqué d'vne furieuse enuie, fit tres-iniustement empoisonner ce bon Gentil-homme estranger, & innocent, qui par vne pure ciuilité auoit pris la peine de l'aller voir hors de Rome en vne maison de plaisance, où il estoit atteint d'vne maladie: Mais la Iustice de Dieu ne laissa pas longtemps ce meurtre impuny, & Lyon, qui auoit perdu son Gouuerneur, la deut reconnoistre visiblement. Vespasien arma contre le meurtrier. Antoine

*Vitellius puny pour vne horrible iniustice.*

toine Lieutenant General de l'armée de Vespasien defit l'armée de l'Empereur à Cremone : En cette defaitte, Calenus Marechal de Camp de Vitellius est pris, la violence ne differe pas de le mener à Lyon , & aux autres Villes de la Gaule affectionnées à ce Prince. On le promene par tous ces endroits pour affoiblir & pour ruiner entierement ce party. Ce qui arriua. Les affections ainsi refroidies, Antoine Beco Thoulousain se saisit de la personne de Vitellius, dans Rome, le lie comme vn voleur, luy dechire ses habits, le traine fort insolemment par les ruës à demy nud, luy fait attacher vn poignard sous le menton pour l'obliger à tenir la teste droitte, & à boire tout l'affront : Ainsi donc les mains liées derriere le dos, il le fait rouler par toute la Ville, où le peuple effarouché le charge de bouë, l'accompagnant auec des cris, & des huées effroyables, en l'appellant cuisinier, & boutefeu. En ce funeste triomphe ce miserable Empereur demonté, & couuert de honte, fut conduit iusqu'aux eschelles, qu'on nommoit Gemoniennes, & là mis en pieces, dont vne partie fut iettée auec vn croc dans le Tibre. C'est ainsi que la main de Dieu vangea les crimes de ce barbare, & particulierement la mort de Blæsus Gouuerneur de Lyon.

*Les Lyonnois se vãgent de ceux de Vienne.* Mais la complaisance ne m'a pas à gage pour approuuer la vangeance, dont vserent les Lyonnois contre ceux de Vienne, prenant leur temps à l'occasion du passage de Fabius Valens, qui venoit de gouuerner toutes les Gaules en qualité de Lieutenant general de Vitellius. Ils le prierent tres-instamment de vanger la vieille querelle, que ces deux Villes entretenoient l'vne auec l'autre: Fabius en fait promesse ; & pour y agir sans delay, il pousse ses troupes iusqu'aux portes de Vienne. Il est vray qu'il s'appaisa, se laissant flechir aux humbles prieres, & aux estranges soûmissions des Viennois, qui y employerent iusqu'aux larmes de leurs femmes : Mais ce qui fit plus d'impression sur cet esprit, fut le sacrifice d'vne Somme fort considerable, qu'ils luy donnerent pour contenter l'auarice, qui le possedoit. Les ayant ainsi brulés, il ne joüit pas long-temps des faueurs de son Demon, & la Fortune luy rauit bien-tost ses bonnes graces, employant pour le depoüiller vne mort soudaine qui l'espioit, & qui l'attendoit en Italie : Il en fut surpris comme il arriua dans vne Ville nommée Vrbin, où sa teste estant montrée à tout le Camp, elle osta l'esperance, qui restoit aux ennemis de Vespasien.

Les Empereurs Tite, Domitien, Nerua, Trajan, & Adrien, n'ont causé ny bien, ny mal à Lyon : Au moins nostre Histoire les a passés sous silence pour venir à d'autres.

Il faut remarquer que deux Empereurs ont porté le mesme nom de Marc-Aurele Antonin. On les distingue par leurs surnoms, le premier estant surnommé Pieux, & le second Philosophe : Nous allons voir celuy-cy.

## SECTION XXIV.

*Lyon soumis aux Empereurs Marc-Aurele, & Septime Seuere, persecuteurs des Lyonnois.*

MArc-Aurele Antonin, & Luce Septime Seuere furent les plus horribles Persecuteurs de cette Ville. Le premier auoit resolu d'exterminer le Christianisme par tout l'Empire, & particulierement l'Eglise naissante à Lyon. Mais puis que nous destinons vn Traité à part pour l'Histoire de cette Eglise, il n'est pas sceant, ny à propos d'en separer cette persecution, non plus que celle que Seuere suscita contre les Chrestiens. Celle que nous allons voir icy ne regarde pas la Religion; Mais bien l'Estat, quoy que tres-mal entendu.

Les Lyonnois donc tant les Idolatres, que les Chrestiens, éprouuerent malheureusement iusqu'où peuuent arriuer les extrauagances, & les transports d'vne fureur, que l'ambition d'vn barbare a vne fois allumée trop facilement, que la resistance a irrité, & que le pouuoir d'vn victorieux insolent a dequoy porter aux dernieres extremités.

Quatre Pretendants à la couronne de l'Empire la dechirent à mesme temps, que chacun d'eux la veut toute posseder : Didius Iulianus pense l'arrester à Rome, où il est, & où le Senat luy est fauorable. Pescennius Niger croit la pouuoir attirer à soy dans l'Orient, & la mettre sur sa teste en la Ville de Byzance. Claude Albin Lieutenant general dans les Gaules espere d'estre le plus fort. Septime Seuere homme de basse naissance, Gouuerneur de la Hongrie est salüé Empereur par son Armée, & pour demeurer sans compagnon, il s'offre à en auoir vn, & a le dessein de se secoüer de tous. Aprés donc s'estre rendu à Rome, il y trouua tant de foiblesse, & si peu de resistance, que d'abord il eut bon marché de Iulien, à qui la faineantise, & le peu d'esprit coûterent la vie. De-là il endort Albin, qui estoit vn autre cœur lâche & voluptueux. Il l'amuse auec cent belles promesses de cette Association à l'Empire, & auec autant de fortes resolutions de n'en rien faire. Il luy donne toutefois des asseurances par des lettres pleines de douceur, où il le qualifie Cesar. Il part de Rome, arriue en Thrace; se defait de ce Niger, ruine la Ville de Byzance, parce qu'elle auoit suiuy le party contraire; reuient à Rome, où il se decharge aussi bien de ses protestations, & de la parole donnée à son competiteur Albin, qu'il s'est osté les autres deux de dessus les bras; Il fait receuoir son fils Caracalla en qualité de Cesar; & sans perdre temps depéche de là mesme des courriers auec des lettres de confidence à ce Pretendant qui commandoit en la grande Bretagne; Mais auec ordre de le poignarder, le tirant à part, ou ce coup manquant de l'empoisonner. Dieu voulut qu'Albin qui auoit de bons auis, & plus d'amis que Seuere, fit prendre, & foüiller ces messagers; & ayant decouuert tout l'artifice les fit châtier rigoureusement. Dés

*Quatre Pretendants à l'Empire.*

lors il vit bien qu'il n'auroit rien de ce perfide qu'à la pointe de l'epée; Il s'y resout; Il ramasse autant de forces qu'il peut, repasse en la Gaule, vient à Lyon, qui par mal-heur luy ouure ses portes fort innocemment, & comme à son Gouuerneur. Seuere aussi passe les Monts à dessein de couper chemin à son aduersaire, & de rompre son voyage d'Italie; Ils se rencontrerent auprés de Tornus, où aprés diuerses escarmouches, Albin fit sa retraitte, & gaigna Lyon, où ce deloyal le suiuit, l'assiega, & se rendit maistre des deux Riuieres pour l'affamer auec plus de facilité; Mais l'autre aima mieux sortir en campagne delà le Rhône, où il se donna vne sanglante bataille: Et la Victoire aprés auoir balancé de part & d'autre l'espace de quelque temps, enfin se rangea du costé du plus indigne. L'armée d'Albin fut taillée en pieces, & Seuere, qui porté par terre de dessus son cheual s'estoit caché sous vn manteau, fut rauy d'aise voyant qu'on luy amenoit son ennemy pris dans vne pauure maisonnette, où il s'estoit retiré prés de la Riuiere. Ce cruel commit autant de bassesses, & de lâchetés, que de violences; & aprés auoir traitté son captif auec toute sorte d'indignités, il luy fit couper la teste, ietter le corps dans le Rhône, & porter la teste à Rome auec ordre qu'on l'attachât à vn gibet. D'autres asseurent qu'Albin se defit luy-mesme. Voilà que c'est de se fier à la Fortune. Vous remarquerez qu'entre Marc-Aurele & Seuere il y eut deux Empereurs, Commode & Pertinax; Mais que Lyon n'entre point dans leurs Affaires.

*Seuere fait la guerre à Albin, & le fait mourir traitreusement prés de Lyon.*

## SECTION XXV.

### *Lyon ruiné, & brûlé par l'Empereur Septime Seuere.*

LA cruauté que nous venons de considerer auec horreur, & que Seuere joignit à vne estrange perfidie, fut accompagnée d'vne autre encore plus noire, & plus furieuse. Il entra tout irrité dans Lyon, où quelques-vns assés mal fondés, ainsi que l'a remarqué le R. P. Theophile Reynaud, asseurent qu'il fit main basse par toute la Ville, & que sa rage s'deploya si vniuersellement, & auec tant d'ardeur, que l'excés n'en est pas croyable, bien loin de le pouuoir exprimer: Ils disent qu'il n'y eut point de condition exceptée, que le bas âge n'y fut point consideré, que le sexe plus infirme y fut traitté fort indignement. Il suffit de dire que la Ville fut pillée, & brûlée, & que le seul Temple d'Auguste, qui estoit hors de la Ville, fut respecté, & qu'il demeura sur pied. Mais comme l'ambition de ce brutal auoit esté insatiable, aussi sa fureur ne pût iamais estre assouuie pour cette seule consideration, que nos habitans auoient donné libre entrée dans leur Ville à celuy-là mesme qu'il auoit associé à l'Empire, comme si les Lyonnois eussent pû preuoir l'infidelité de ses promesses, ou deuiner qu'il n'en fit les offres, que pour les trahir, & y renoncer à la premiere occasion. Il eut fallu se persuader qu'vne

*Lyon desolé par la cruauté de Seuere.*

parole de Prince donnée hautement, & portée auec applaudiſſement en pluſieurs endroits, n'eſtoit qu'vne feinte, qu'vn beau ſemblant, & qu'vn leurre propre à reclamer ſon oiſeau.

La barbarie dont ce Monſtre vſa contre cette Ville, ne fut pas ſon apprentiſſage, ny ſon premier coup d'eſſay; mais ſeulement vne copie du traittement encore plus deplorable, qu'auoit receu la fameuſe Ville de Byzance pour auoir fauoriſé le party de Peſcennius, qui fut auſſi ſon Competiteur à l'Empire: Et depuis ce Tygre continua ſes maſſacres, & l'exercice de ſa tyrannie à Rome, où il fit perir tous les amis, & les affidés d'Albin, qu'il pût decouurir.

## SECTION XXVI.

*Reflexion ſur ces Cruautés.*

MAis ie vous prie, faiſons vn peu de reflexion à quelles extremités peut aller vne paſſion brutale jointe à vn furieux caprice; & concluez auec moy ſi vn Demon incarné, qui n'a rien de l'homme que le viſage, n'eſt pas capable de faire preſque autant de deſordres dans le monde, qu'vn autre Demon qui n'a point de corps; Mais qui n'a pas l'vſage de ſa liberté pour l'employer à tout ce qu'il luy plairoit ſans vn ordre particulier de la Prouidence; quoy qu'il ait aſſés de pouuoir, & trop de malice pour exciter inuiſiblement les Tyrans à mettre au monde des calamités ſi funeſtes.

Vne autre conſideration rend la cruauté de Seuere encore plus noire, & moins ſupportable: C'eſt que quand meſme il auroit eu quelque apparence de iuſtice, ce qui toutesfois ne pouuoit eſtre, deuoit-il s'emporter à des excés de cette nature, luy qui ne deuoit pas mettre en oubly le long ſejour qu'il auoit fait à Lyon en qualité de Gouuerneur des Gaules, où nommément qu'il auoit, à ce qu'on tient, fait dreſſer en cette *Ville* vn magnifique Palais, qu'on nomme encore aujourd'huy la Maiſon de l'Antiquaille, ſur le panchant de la plus haute de nos Montagnes. *Ingratitude de Seuere enuers Lyon.*

On croit auſſi qu'en ce Palais de Seuere nâquit Baſſian, ſon fils Aiſné, qui fut ſurnommé Caracalla. Au moins il conſte que l'ayant aſſocié à l'Empire, il le ſalüa en qualité de Ceſar auprés de Vimy dans la chaleur de la guerre, où le General Albin fut defait. Ce Fils ne vallut guere mieux que ſon Pere, encore fut-il plus abominable, en ce qu'il eut le deſſein de le mettre à mort, qu'il fit mourir Papinien, ce grand Oracle du Droict Ciuil; Et ce qui eſt encore prodigieux, il oſta la vie à ſon Frere Geta entre les bras de leur propre Mere; & pour ſe montrer toûjours plus denaturé, aprés la mort de ſon Pere, il fit mettre à mort les Medecins qui l'auoient ſeruy en ſa maladie, croyant que par leurs remedes ils luy auoient prolongé la vie de quelques moments. Ainſi d'vn mauuais Corbeau vient vn mauuais œuf. Mais le reſte de cette vie diabolique n'a rien, où Lyon doiue eſtre meſlé, non plus qu'aux affaires de ſon frere Alexandre: Paſſons outre. *Caracalla fils de Seuere né à Lyon.*

## SECTION XXVII.

### *Lyon affidé à l'Empereur Valere Probe.*

*Empereurs inutiles à Lyon.*

APrés la mort de Seuere, de ſes deux Enfants, & de Marin Empereur, Maximin rauit la couronne au jeune Alexandre auec la vie, qu'il fit perdre auſſi à Mammea mere de ce Prince. Cét autre Tyran nous a bien laiſſé la deteſtation de ſes crimes, & des cruautés qu'il exerça contre les Chreſtiens auec vne rage extraordinaire; Mais nous n'auons point de memoire de ſa conduitte pour ce qui regarde Lyon: Auſſi la quatriéme année de ſon regne fut la fin de ſes violences, & de ſa vie. Maxime, Pupien, Balbin, Gordian, & les autres, qui s'entreſuiuirent de prés en ſe defaiſant les vns les autres, ou maſſacrés par leur Soldats, n'ont rien laiſſé de memorable à Lyon, ny en bien, ny en mal, que nous ſçachions; au moins iuſqu'à l'Empereur Probe, que nos Gaulois aſſiſterent à dompter des troupes de la Germanie, qui venoient aux Gaules à deſſein d'entrer en quelqu'vne de nos Prouinces. On les repouſſa ſi vertement, qu'il leur fallut repaſſer le Rhin en diligence; Mais nos Lyonnois luy rendirent outre cela vn ſeruice aſſés ſignalé, dont nous trouuons qu'il leur ſçeut bon gré. C'eſt qu'ils luy mirent entre les mains vn certain petit Tyranneau, nommé Procule, qui eſtoit icy en garniſon. Toute la faueur, qu'ils receurent de cet Empereur pour recompenſe de cette fidelité, ne conſiſta qu'en vne permiſſion de planter des vignes en leurs Coſtau. Et moy pour ne m'y point amuſer, ie permets à nos Hiſtoriens de s'en faire de feſte tout autant qu'il leur plaira, & de mener en triomphe leur Mont-d'Or pour ſon vignoble.

*Les ſeruices que les Lyonnois rendirent à Probe.*

Ie n'ay rien à dire des Empereurs Carus, Carin, Numerien, Diocletien, Maximien, Galere, & Conſtance, qui n'ont rien fait pour Lyon.

HISTOI



# HISTOIRE DE LYON,

## SECONDE PARTIE.

## Où est decrite l'Affection, & la Fidelité des Lyonnois enuers les Empereurs Chrestiens, enuers les Roys de Bourgongne, & enuers les nostres de la premiere race.

### SECTION I.

*Lyon affectionné, & affidé à l'Empereur Constantin.*



NOus laissons à part le cruel Diocletien, & ses deux autres Associés à l'Empire, parce qu'ils n'ont rien eu à demeler auec Lyon, puis que leur persecution, qui affligea la Chrestienté, ne s'estendit pas dans les Gaules. Il suffira de considerer vn peu le grand Constantin, qui voyant son Pere Constance, l'vn de ses Associés, au lict de la mort en Angleterre, obtint aisément de luy la permission de se faire declarer Empereur. Aprés quoy il se rendit le plutost qu'il pût à Lyon, qui estoit alors la Retraitte, & le sejour ordinaire de ces Princes, lors qu'ils s'arrestoient deça les Monts: Il receut des lettres du Senat, où on le prioit d'aller promptement à Rome pour mettre ordre aux affaires *Constantin à Lyon.*

de l'Empire, & pour reprimer la tyrannie de Maxence, qui l'auoit déja vsurpé; Mais ce Tyran fut bien-tost contraint de lâcher prise, & mesme de perdre la vie; & Constantin poussant auec vigueur la premiere pointe de ses armes, rompit auec tous les partis de quatre autres Pretendants, Maxime, Licinius, & Alexandre ses Competiteurs, dont il se defit fort heureusement. S. Syluestre luy confera en suitte le Sacrement du Baptesme qu'il receut l'an dix-neufviesme aprés son couronnement, & l'année trois cens vingt-quatriesme de IESVS-CHRIST. Le narré en seroit long, & hors de nostre prix-fait. C'est assés qu'on en puisse voir la pompe, le sujet miraculeux, & toute la suitte en l'Histoire Ecclesiastique, où ie renuoye mon Lecteur, en le rapellant de Rome à Lyon.

## SECTION II.

### *Les Lyonnois fideles à l'Empereur Constance.*

*Enfants de Constantin en diuorce.*

CONstantin mourut la trentiéme année de son regne, ses trois Enfants Constantin, Constans, & Constance partagerent entr'eux l'Empire, & à mesme temps firent deux diuorces, qui leur furent extrémement pernicieux. Le premier fut de ne pas estre soigneux de cultiuer la parfaite intelligence, qu'ils deuoient entretenir l'vn auec l'autre, comme freres. L'autre diuorce encore plus dommageable, fut d'abandonner les hautes vertus de leur Pere, au lieu de se tenir à ses bons exemples.

*Mal-heureuse fin de Constantin, & de Constans freres.*

L'Ambition echauffe l'esprit de Constantin, qui estoit l'Aisné, & le pousse à se rendre Maistre de tous les Estats de Constans son Frere: Mais il est luy mesme dépoüillé des siens les perdant auec la vie. Constans enflé de ce nouuel accroissement de Puissance n'éloigna pas pour cela de soy la mauuaise fortune de sa Maison, faute de donner à cette Inconstante vne maistresse, qui seule luy peut faire teste: c'est la Sagesse. Constans n'en eut pas assés pour se preualoir des biens, dont elle fait part à ceux qui l'aiment: Et elle aussi n'eut pas assés de credit auprés de luy, pour le rendre ferme, & puissant contre les enchantements de cette Sorciere, qui porte le nom de Fortune plutost pour trahir les Princes, que pour les fauoriser. Elle le prend donc, & l'amuse auec ces cajoleries pour se defaire de luy, la volupté l'affoiblit encore par d'autres charmes, l'Indiscretion luy persuade de fier toute la conduitte de ses legions à vn Magnence Capitaine Gaulois, qui n'a pas plutost gouté des douceurs du Gouuernement, que de Valet qu'il estoit, il veut estre Maistre, & prend son valet pour se faire saluer, & proclamer Empereur en vn celebre festin à Autun, au dire de S. Jerôme. De là il depêche de ses Emissaires, au lieu où Constans continuë ses debauches; Comme ils le trouuerent endormy, ils eurent trop bon marché d'vne vie, qui ne tenoit plus qu'à vn filet. Ainsi cet Vsurpateur osta la vie à celuy, de qui il tenoit la sienne, l'ingratitude luy ayant fait perdre

perdre le souuenir que Constans l'auoit retiré d'entre les mains de quelques Soldats, qui l'alloient assassiner. Vous verrez que ce detour nous va conduire à Lyon, d'où nous venons de partir comme necessairement.

Constance qui reste seul des Enfants du grand Constantin, se resout d'abord à poursuiure ce Tyran; Mais certainement la Necessité, dont les chaines sont de Diamant, l'oblige à luy relâcher les Gaules en Souueraineté. L'aueuglement fit que ce perfide refusa ces offres trop honorables pour luy; Et l'Empereur irrité de ce refus, le va chercher en Hongrie; Enfin il rompit toute cette armée de Rebelles, & recoigna ce perdu dans l'Italie; où l'ayant encore battu, il ne luy laissa que l'esperance de trouuer plus de seureté deça les Monts, où il se vint ietter entre les bras des Lyonnois, comme vne victime qui ayant échappé de la Boucherie, croiroit trouuer vn azyle au pied de l'Autel, où elle doit estre immolée. Magnence s'imagina que le nom Gaulois, que le titre & la qualité de Gouuerneur, qu'il auoit auparauant possedée dans Lyon, luy deuoient donner vne retraitte asseurée, & toute la confidence, qui luy estoit necessaire; Mais les affaires n'y estoient pas disposées. Aussi-tost qu'on eût appris que Constance estoit en chemin, & en resolution de l'assister, les Lyonnois s'auiserent tres-sagement qu'il estoit egalement de la bien-sceance, & de leur deuoir de s'en faire honneur, & de remettre l'Ennemy public entre les mains de l'Empereur, qui hors de là eût eu sujet de se plaindre d'eux, & d'en auoir du ressentiment. Il en fut pourtant assés satisfait; quoy que d'abord il parut vn peu irrité, leur montrant au commencement vn mauuais visage, & leur reprochant le tort qu'en cette rencontre ils s'estoient fait à eux mesmes de donner entrée à ce Mal-heureux dans leur Ville. Toutesfois il ne les eut pas plutost oüis, qu'il en reuint, & estima grandement leur Fidelité, quand il eut appris de la bouche de leurs Deputés, qu'ils n'auoient receu ce Rebelle que pour en faire vne espece de Sacrifice à leur Souuerain. En effet ils luy presenterent les clefs de la Ville, & laisserent tout à sa disposition: Mais il leur fut impossible de donner à leur parole tout l'effet, qu'ils en auoient esperé, & que l'Empereur s'en promettoit. Ils trouuerent à leur retour que Magnence auoit mieux aimé succomber à son desespoir, & prester le col à vne seruiette, ou à vn licol, qu'à vn bourreau. Aussi n'en pouuoit-il rencontrer de pire que luy.

*Le Tyran Magnence liuré par les Lyonnois à Constance.*

*Magnence se tuë dans Lyon.*

Decence son Frere, qui venoit à son secours, ayant appris vne partie de cet accident, fut possedé d'vn mesme esprit, & crût que n'ayant pouuoir de tirer aucune vangeance d'autre personne, il la deuoit prendre sur soy-mesme, & que ce seroit vne espece de pieté, s'il expioit le crime de son retardement par la defaitte de celuy qui l'auoit commis. Ie ne sçay s'il eut auis de quel genre de mort son Frere auoit acheué sa course: Du moins, comme s'il eut resolu de l'imiter, il n'employa que ses propres mains, & vne corde pour s'estrangler.

## SECTION III.

*Quelques Reflexions sur ces funestes Accidens.*

N'Auez-vous pas admiré, mon Lecteur, en ce que nous venons de dire, l'inuiolable Fidelité des Lyonnois enuers leurs Princes? Certes ce n'est pas de merueille qu'ils l'ayent renduë, cette fidelité, à vn Empereur Fidele & Chrestien; Puis qu'estants mesme encor Payens & infideles, ils ont pû conseruer toûjours cette rare vertu dans la corruption de toutes les autres, dans le libertinage de leur creance, & dans le centre & comme dans le cœur de l'Infidelité.

D'ailleurs quelque couleur que donnât à sa perfidie l'Ambitieux Magnence, les Lyonnois ne balancerent point dans leur deuoir. C'estoit vn pretexte assez specieux pour couurir vne desobeïssance, que l'obstination de Constance à proteger la secte impie d'Arius; & celuy qui vouloit disputer, les armes à la main, la Diuinité de IESVS-CHRIST, qu'il reconnoissoit d'ailleurs pour son Maistre, ne sembloit-il pas bien meriter que ses sujets se dispensassent à son exemple de la soûmission qu'il en exigeoit? Mais tout cela ne fut iamais capable de donner à nos Lyonnois la moindre pensée de reuolte, quelques amateurs qu'ils fussent de la pureté de leur Religion. Ils aimerent mieux obtenir de Dieu la conuersion de leur Souuerain par leurs prieres & par leur bon exemple, en s'attachant inébranlablement à leur deuoir; que de tâcher par vne criminelle rebellion, de remettre la Foy par l'infidelité, & penser restablir la pieté par le desordre de l'Estat.

Considerez en suitte, quels malheurs n'aporta point l'impieté dans la Maison du Grand Constantin; de ce Religieux, de ce saint Empereur, de qui le regne, à proprement parler, auoit esté le Regne de IESVS-CHRIST. Les enfans dénaturez d'vn Pere si vertueux & si Chrestien, ne tirerent autre auantage de la grandeur de leur Naissance, de la Saincteté de leur education, & des exemples de leur Pere & de leur Saincte Ayeule, que de rendre par là leurs crimes plus monstrueux & leurs Sacrileges plus detestables. Tant il est vray que Dieu permet souuent que les soins des plus vertueux parens pour la bonne nourriture de leurs enfans, ne sçauroient adoucir l'aspreté de leur naturel, sur tout si ces Enfans abandonnans la crainte & l'amour de Dieu, qui est leur premier & leur propre Pere, se rendent incapables des fruits & des benedictions qui ont coutume de couronner les soins que prennent les bons parens de leurs familles.

Enfin cette estrange reuolution d'affaires, ces desordres d'Estat, ces tumultueuses diuisions, que nous venons de remarquer, Qu'est-ce autre chose que la suitte ordinaire du vice, & du déreglement de nos passions inquiettes. Il n'est point d'Estat ny de Nation, point de Lieu, point de Temps, qui ne soit marqué des characteres funestes, dont le Libertinage, l'Impieté,

l'Impieté, & l'Ambition ont coûtume de ternir toutes les Histoires: & personne ne peut douter aprés de si constantes & de si funestes experiences, que Dieu ne punisse toûjours nos fautes par nos disgraces, & que par consequent il ne faille toûjours commencer à reformer les mal-heurs de l'Estat, en reformant le desordre de nos mauuaises inclinations, & le déreglement de nos mœurs.

## SECTION IV.

### *Fidelité des Lyonnois enuers Iulien l'Apostat.*

L'Empire, qui au dire de S.Gregoire de Nazianze, auoit nourry vne vipere, en suça tout à loisir le venin. Iulien l'Apostat auant que d'estre éleué au Thrône de Constance son Cousin, qui l'auoit nommé Cesar, causa plus de mal sans comparaison à la Ville de Lyon, qu'il n'y fit de bien. Ce fut neantmoins sans dessein, & seulement à l'occasion d'vne guerre, qu'il eut auec les Gaulois, les Saxons, & les Allemans. Il eut besoin d'employer à ce sujet les Garnisons, qui estoient en cette Ville: Leur éloignement donna beaucoup de facilité à de certains Allemans, qui se deroberent de l'armée pour aller à la petite guerre, de se glisser iusqu'icy, où ils se rendirent Maistres de la Ville, & y firent mille desordres. Il est vray que comme ils estoient sur le point d'y mettre le feu, ils eurent auis que l'Empereur Iulien venoit à eux auec resolution de ne les point épargner. Cette nouuelle les pressa de se retirer à la haste auec le butin, dont ils se trouuerent chargés. Mais il leur fut impossible d'vser de toute la diligence qui leur estoit necessaire pour franchir tous les passages, que Iulien auoit eu soin de faire fermer: Il y fut luy-mesme en personne, & si à propos, que du costé où il s'estoit mis, il tailla en pieces tous les Barbares qui s'y presenterent. Et si Barbation & Cellas, dont l'vn estoit Colonnel de son Infanterie, l'autre Mestre de Camp, eussent esté aussi vaillants, & aussi adroits que luy, & aussi fideles que leur deuoir les y obligeoit, peut-estre pas vn de ces voleurs n'auroit échappé.

*Iulien l'Apostat pernicieux à Lyon.*

*Peu de succés de ses bons desseins pour Lyon.*

## SECTION V.

### *L'Affection & la Fidelité des Lyonnois enuers l'Empereur Gratien, Fils aisné de Valentinien premier.*

A Moins que d'auoir la plume de S.Ierôme, ou d'emprunter la langue de S.Ambroise, il est mal-aisé de traitter assés dignement vn si auguste sujet, que celuy qui se presente aujourd'huy à nos Lyonnois. A peine ont-ils iamais veu vn Monarque si bien né, & si soigneuse-

*Vertus admirables de Gratien.*

ment éleué que Gratien, dont toutefois les merites ayent eſté ſi peu reconnus de la Fortune, & ſi mal recompensés parmy les hommes. Son Ieune âge eſtoit ſi fleuriſſant en toute ſorte de vertus, & de hautes qualités, qu'on ne s'en pouuoit promettre qu'vne Vieilleſſe couronnée de gloire; Mais la Prouidence donna au monde cette grande ame ſeulement pour la montrer, & ne la montra que pour en laiſſer l'admiration.

*Prouidence eſtrange ſur cet Empereur.*

A voir d'vne part l'Empereur Gratien dans vn âge à n'eſperer que des triomphes; & d'autre coſté le Tyran Maxime, à qui le crime, la temerité, & la fureur ne deuoient promettre que des gibets & des rouës, on s'eſtonnera que le premier nous ait eſté ſi-toſt rauy, & que l'autre ſoit deuenu en peu de iours ſi heureux.

*Fureurs du Tyran Maxime.*

Cependant les Lyonnois prenent part à la bonne cauſe, & à l'honneur de Gratien. Ils ſont les témoins de ſa Generoſité, comme ils veulent deuenir les compagnons de ſa Fortune, ſi le Ciel le veut permettre, & les ſoutiens de ſon party, ſi ce Prince leur Souuerain leur fait la grace de les employer à ſon ſeruice.

*Lyon en eſt ſpectateur.*

## SECTION VI.

### *Attentat commis ſur la perſonne de l'Empereur Gratien, aſſaſſiné aux portes de Lyon.*

LE Tyran Maxime auoit ſur pied vne Armée aſſés puiſſante pour le rendre redoutable. Il auoit déja pratiqué le ſouleuement des Gaulois par l'entremiſe des amis, qu'il y auoit depuis les guerres paſſées; Mais il ſe garda fort bien de tenter les Lyonnois, eſtant aſſés auerty qu'encore qu'ils ayent à leur porte vn Mont-d'Or qu'ils aiment beaucoup: Toutesfois quand ce Pretendant leur offriroit vn million de Montagnes de ce metal, il les auroit plutoſt creuſées auec tout le fer de ſes armes, qu'enfoncé dans leurs eſprits la moindre penſée qui pût entamer des cœurs plus forts, & plus durs que les rochers, ou choquer leur Fidelité inuiolable.

*Lyon inébranlable en fidelité.*

Maxime donc ſans s'arreſter aux Lyonnois, ſans en eſperer de la confidence, & ſans y perdre ſon temps, paſſe la Mer; entre dans la Gaule; ſe rend Maiſtre de l'Armorique, c'eſt à dire de noſtre Bretagne; en chaſſe les Originaires; s'aſſeure ce poſte, comme fauorable à ſon deſſein; en part, & tire vers Paris, où l'Empereur ſe diſpoſe à donner bataille, Choſe eſtrange & prodigieuſe! Ce bon Prince, la fleur des Monarques, ſe voit mal-heureuſement abandonné de tout ſon monde, & il ne luy fallut pas diſputer long-temps pour ſe reſoudre à la retraitte. La plus forte, & la plus douce penſée, qui luy vint pour ſa ſeureté, fut Lyon; Ville la chere Amante des Empereurs, & de ſes autres Souuerains, & le Boulevard de leurs forces.

*Gratien abandonné par ſes troupes.*

Mais

Mais croiriez vous que son chemin mesme luy fut deloyal, & qu'il n'y eût ny Ville, ny Bourg, qui n'eut la malice de luy refuser son entrée ; tant le Tyran auoit eu d'adresse, & de diligence pour en occuper les auenuës. Dieu sçait auec quelle joye Lyon le receut; ou si la réjoüissance n'auoit plus de lieu, & n'estoit plus de saison en vn sujet si deplorable, Dieu sçait auec quelle affection ils tinrent leurs portes ouuertes, & auec quel ressentiment de reconnoissance il les embrassa. S'il eût eu autant de condescendence pour leurs Conseils, qu'il eut d'asseurance de leur Foy : Ils l'auroient sauué sans luy permettre la sortie de la Ville, que le secours de son frere Valentinien & de Theodose n'eut esté aux portes, ou au sein de la Cité. Il est certain que les Lyonnois se seroient plutost fait hâcher, que de luy manquer de parole. Mais quoy? Maxime, dont les premiers crimes n'estoient que des acheminements aux autres plus noirs, & des marches pour monter au Thrône, s'estoit acquis depuis quelque temps presque autant de Traistres affidés à son party, que Gratien auoit de Domestiques. Comme les douceurs de ce Tyran faisoient couler des impostures assés charmantes pour gaigner de foibles esprits, il n'en fallut pas d'auantage pour corrompre cette sorte de Demons trop familiers, qui se donnent au plus offrant. Andragathe, Lieutenant General des Armées de l'Empereur, & qui tramoit toute cette intrigue, leur donne le mot, passe le Rhône, se met dans vne Litiere à la mesme heure que les Traistres apostés courent auertir leur bon Maistre, que sa femme est en chemin, qu'elle le vient voir, & va bien-tost arriuer. Luy à qui la credulité doit coûter la vie, va au deuant de cette Litiere. Il va trauerser la mesme Riuiere, s'auance, voit la Litiere, l'ouure ; met la teste dedans, & au lieu d'embrasser sa chere Moitié, comme il se l'estoit promis, il se precipite entre les bras d'Andragathe, qui d'vne main l'empoigne par les cheueux, & de l'autre luy coupe la teste par vne effroyable trahison.

*Tyrannie de Maxime.*

*Gratien trahy dans Lyon par ses Domestiques. Et massacré delà le Rhône. Anno 383.*

---

## SECTION VII.

### *Eloges de Gratien auec la glorieuse mort d'vn Seigneur tué auec luy.*

Qui pourroit dire, ou deuiner quels furent les deplaisirs, & quelles les lamentations des Lyonnois? Il ne leur restera plus pour se consoler qu'à voir les Eloges, que sainct Ambroise, & que sainct Ierôme ont faits en faueur de ce Monarque. Quelques Sages les estiment plus que sa Couronne Imperiale : Celuy-cy adresse le sien à Lyon mesme, & parle en ces termes : Gratien abandonné, & trahy par son Armée, rejetté de toutes les Villes qu'il rencontra en son voyage, fut la risée, & le joüet de son ennemy. Lyon, tes

*Eloges de Gratien par S. Ierôme, & par S. Ambroise.*

murailles montrent encore les sanglantes marques des mains qui l'ont assassiné.

S. Ambroise s'est estendu auec son Eloquence ordinaire sur les loüanges de ce Prince : En voicy vn mot, qui en vaut cent mille: Gratien a esté Vaillant à combattre, Fidele Soldat, & vtile Compagnon. Ce Sainct Orateur dit plus qu'il ne semble. Il veut dire que cet Empereur tout Grand, & tout Martial qu'il estoit, sçauoit aussi courageusement s'acquitter de tous les deuoirs d'vn simple Soldat, & le faisoit auec bien autant de fidelité, & d'adresse, qu'il auoit de cœur à se rendre signalé dans la charge de Capitaine, ou de General d'armée ; Qu'il sçauoit aussi parfaitement obeïr, que commander ; qu'il regardoit l'auantage, & le profit de ses Combatants, peut-estre plus que le sien, & que pour les honorer il s'abbaissoit iusqu'à se dire leur Compagnon de combat, & iusques à les appeller ses Camarades ; Voilà bien de beaux Eloges. Lyon fut rauy de les apprendre, & sera fort aise de les reuoir, & de les relire encore aujourd'huy, puis qu'il s'est interessé si auant dans les affaires de cet Empereur. On eut pû croire que les Lyonnois en firent trop, si Maxime eut imité l'Empereur Seuere employant contr'eux les mesmes rigueurs. Ce n'est pas qu'il ne fust homme à l'entreprendre, & à le faire aussi bien que l'autre ; Mais vne pure timidité l'en detourna. Il entra dans cette Ville, & en sortit sans y laisser, au moins qu'on sçache, des marques de sa mauuaise volonté, & de ses ressentiments.

*Vn Seigneur Baillon perd la vie auec l'Empereur Gratien.*

Mon Lecteur me permettra, s'il luy plaist, d'ajoûter icy vne Considetation, qui me semble auantageuse aux Lyonnois : puis qu'vn Seigneur du mesme Nom que celuy de Monsieur le Comte de la Sale, qui comme Preuost des Marchands, tient aujourd'huy le premier rang parmy eux en l'Administration de leur Ville : Il perdit la vie auec l'Empereur Gratien au seruice de son Maître, pour témoignage de son excellente fidelité ; & ie l'ose dire comme pour signer de son sang la verité, qu'on peut voir establie en tout ce Traitté ; Que l'affection des Lyonnois a toûjours paru tres-fidele, & tres-constante en toute sorte de rencontres. Ie ne suis pas seul à representer la conformité de ces Noms ; Quelques autres Historiens m'en ont frayé le chemin, sans que pourtant il soit necessaire de faire natif de Lyon ce premier Baillon, qui fust massacré auec son Prince pour la defence d'vne mesme cause. La Ville a eu le bon-heur d'en voir trois de ce mesme Nom en possession de cette Charge de Preuost des Marchands, dont ils se sont parfaitement acquittés.

De Rubis liu. 1. chap. 38.

SECTION

## SECTION VIII.

### *Reflexions sur la mort de Gratien.*

LA Iustice de Dieu ne fut pas long-temps à souffrir l'impunité de ces crimes. Elle employa l'epée du grand Theodose, & la roideur de son bras pour mettre à mort le Tyran dans vn combat, arrestant le cours de sa tyrannie au bout de cinq ans qu'elle dura : Et Andragathe meurtrier de Gratien n'eut autre bourreau, que soy-mesme. Il auoit abusé de l'vn de nos Fleuues aussi insensible que luy à tous les deuoirs de respect, pour venir à bout de son horrible dessein. La Riuiere, où ce Traître se precipita, vangea le tort qu'il auoit fait à la nostre, & l'engloutissant dans ses flots, le fit passer en vn autre monde, où les supplices s'entresuiuent, comme les ondes roulent, & recommencent toûjours sans iamais finir. *Iustice de Dieu sur Maxime.*

Ajoûtez à cela vne Reflexion Chrestienne, qu'il n'est point d'Empire asses puissant, ny d'Innocence asses forte pour tenir les Grands du monde à couuert de tous les orages, qu'au contraire les montagnes les plus hautes sont ordinairement les plus battuës, & que les rochers les plus orgueilleux, les mieux escarpés, & les plus proches du Ciel sont plutost frappés de la foudre, que les vallons. *Rien de ferme icy bas.*

Au reste, ny Theodose ny ses Enfans Arcade, & Honoré qui furent les Successeurs de Gratien, ny Valentinien troisiéme, qui vint aprés eux, n'ont rien à voir, ny à faire voir dans Lyon, puis que iamais ils n'y ont rien fait, non plus que les autres Princes, qui ont ruiné l'Empire en se ruinant les vns les autres, & enfin l'ont fait du tout expirer dans l'Occident iusqu'à Charlemagne : Il est vray que l'Empereur Majorien fit pour Lyon des merueilles, que nous allons voir.

## SECTION IX.

### *Fidelité des Lyonnois enuers Gondioch, premier Roy des Bourguignons.*

COmme l'Empire tendoit à sa fin, ainsi que nous venons de le voir, Lyon tomba sous la domination des Roys de Bourgongne, vn peu plus de cinq cents ans aprés sa Fondation. Il est vray qu'il ne changea pas pour cela absolument de Maître, puis que les Empereurs retinrent, tant qu'ils subsisterent, vne haute Souueraineté sur quelques Roys de Bourgongne, dont les vns furent & Roys de Bourgongne & Empereurs, & d'autres mesme Empereurs, & Roys de France & Roys de Bourgongne, comme le fut Charlemagne. Ce qui se iustifiera clairement dans le cours de nostre Histoire. En suitte dequoy ces Princes eurent suc- *Lyon change de Maistre en quelque façon.*

ceſſiuement vn Souuerain Droict ſur la Ville de Lyon, nommément depuis que nos Roys eurent porté la Couronne de l'Empire.

*Venuë des Bourguignons dans la Gaule, & à quelle occaſion.*

La preuue de ce pouuoir, & de cette dependence eſt fort aisée, ſi l'on ſe ſouuient de quelle maniere les Bourguignons s'eſtablirent dans la Gaule. Nos Hiſtoriens l'ont couchée aſſés au long. Ie n'en veux produire que ce qui doit ſuffire pour la connoiſſance de cette verité. Quand les Bourguignons eſtoient encore en la Germanie reſerrés dans leurs Bourgades, dont ils tirerent leur Nom, ils firent vœu d'embraſſer la Foy Chreſtienne à l'occaſion d'vne rencontre fort dangereuſe, d'où Dieu approuuant leur vœu, & acceptant leurs deſirs, les retira glorieuſement, & leur donna la victoire ſur des Coureurs, qui les auoient attaqués. En ſuitte dequoy ils demanderent aux Gaulois quelques Eueſques, & quelques Preſtres pour en receuoir les inſtructions neceſſaires, ce qui leur fut accordé. Depuis leur conuerſion ils s'auiſerent de paſſer le Rhin, & dans peu de temps furent employés à cette importante guerre, qu'Honoré Empereur de l'Occident auoit ſur les bras contre les Gots, qui auoient déja inondé toute l'Italie auec Radagaiſe leur Roy, y ayant ietté enuiron deux cens mille hommes.

*Leur valeur en l'armée de l'Empereur Honoré.*

Stilicon qui manioit toutes les affaires de l'Empire, fut rauy de receuoir en l'armée de l'Empereur, ce nouueau renfort de Bourguignons auec leur Roy Gondioch ou Gondicaire. Ils parurent dans tous les combats auec tant de valeur, & firent ſi bien en la journée de la bataille, qu'ils en acquirent vne haute reputation. Si bien que le General Stilicon, qui bruloit d'enuie de les attacher à ſon party, eſperoit de les employer pour le deſſein qu'vne furieuſe ambition luy faiſoit couuer. Ce qui fut cauſe qu'il fit conſentir l'Empereur à leur donner vn grand Pays dans la Gaule. Ainſi la Ville de Lyon ſe trouuant dans cet eſpace de terres, demeura ſous la domination des Roys de Bourgongne, dont le premier dans la Gaule fut ce Gondioch. Ie dy le premier de ceux qui regnerent dans ces Prouinces, qu'on leur aſſigna; quoy que ie trouue dans l'Hiſtoire de Bourgongne, que Gondiſe Pere de ce Gondioch, eſtoit entré dans la Gaule dés l'année 408. & qu'il eſtoit Roy auant que ſon Fils. Il ſe peut faire qu'il le fut déja dans la Germanie.

*Anno 408.*

*Bourguignons fort Chreſtiens. Gondioch leur premier Roy. Anno 431.*

Voilà ſommairement & à peu prés ce qu'il nous falloit ſçauoir ſur ce changement de Seigneurs arriué au cinquiéme Siecle à Lyon, dont les Bourgeois ne furent pas lents à témoigner le contentement qu'ils en receuoient. Et depuis ils eurent d'autant plus d'attachement à leurs nouueaux Roys, qu'ils rencontrerent vn bon-heur, dont ils firent vn tres-grand eſtat. Ils ſçeurent, & éprouuerent toûjours que les Bourguignons ne chancelloient point en la Foy Chreſtienne, quoy que d'ailleurs quelques-vns d'entr'eux ne fuſſent pas des plus Sages, ny des plus Conſcientieux, comme il paroiſtra au decours de ce Traité. Au lieu que d'entre les Empereurs il s'en eſt troué de fort complaiſants, & de fauorables aux Arriens; Et d'autres qui ſe rendoient comme neutres, & biaiſoient en matiere de Religion, ou qui branloient en tâchant d'accommoder les

maximes de nostre Foy aux affaires de l'Estat : Ce que Lyon n'a iamais goûté ny aymé.

Gondioch extremement satisfait de cette nouuelle acquisition eut le deplaisir de sçauoir enuiron le dix-neufviéme de son Regne, qu'Attila auec ses Huns, ou Hongres, dont il estoit Roy, auoit pillé & saccagé cette Ville. Et c'est sans doute que ce fut vn des motifs, qu'eut Gondioch de joindre ses forces auec celles de Meroüée Roy de France, & auec celles de Theodoric Roy des Ostrogots, pour assister Ætius Lieutenant General de l'Empereur, à combattre ce furieux, comme ils firent tres-heureusement. Attila y fut defait sans resource. Mais il en coûta la vie au Roy de Bourgongne, & au Roy Theodoric. *Attila defait.*

Cependant la Ville de Lyon demeura entierement desolée, & hors d'esperance de se remettre, si les prieres de ce grand Prelat Sidonius Apollinaris n'eussent gaigné si absolument l'Empereur Majorien, qu'il en eut pitié, & en fit faire les reparations à grands fraiz. Mais ce fut aussi auec tout l'honneur qu'on se peut imaginer, veu la grandeur du degast, & l'étenduë de la Ville. Voilà bien l'vnique des Empereurs Romains, qui depuis le meurtre de Gratien ait obligé les Lyonnois à l'eternelle reconnoissance d'vn Bien-facteur si liberal, & si magnifique. *Lyon ruiné par les Huns, & reparé par Majorien, Empereurs.*

## SECTION X.

### *Fidelité des Lyonnois pour Gondebaud, deuziéme Roy de Bourgongne.*

Gondebaud, ou Gombaud, fils de Gondioch, & à nostre Comte deuziéme Roy des Bourguignons dans la Gaule, n'obligea pas les Lyonnois à l'aimer, puis qu'il degenera honteusement de la vertu de son Pere : Il s'imagina que sa Pourpre ne pourroit auoir ny d'assés viue, ny d'assés haute couleur, si elle ne receuoit vn nouuel éclat du sang de ses Freres, Chilperic & Gondemar, ou Godomar, & long temps aprés de celuy de Godegisile, où il la trempa par vne execrable violence, les faisant tous trois mourir auec les Enfants des deux premiers, excepté Clotilde, Fille de Chilperic, qui depuis fut mariée à Clouis alors Roy de France : C'est elle qui fit les merueilles, que nous sçauons. Les Lyonnois, qui auoient assés de Generosité pour detester vn si grand crime, & qui n'auoient point du tout de complaisance pour l'approuuer, ne laisserent pas de demeurer dans la retenuë, & dans le respect que les sujets doiuent à leur Roy. De fait ils luy firent vne tres-honorable reception en leur Ville : Et il y estoit quand Theodoric Roy des Ostrogots en Italie, luy enuoya deux Saincts Euesques, Epiphane, & Victor, en qualité d'Ambassadeurs, afin de luy representer les rauages que les Bourguignons voisins des Alpes faisoient dans la Lombardie, & dans quelques autres Prouinces de son Royaume. A la verité ce Prince, quoy qu'Arrien, auoit grand sujet d'en faire *Cruauté de Gondebaud.* *Son entrée dans Lyon.* *Ambassade de Theodoric.*

faire ses plaintes, puis que ces Coureurs non contents de se charger d'vn grand butin, emmenoient de ce Pays-là quantité de prisonniers, & les touchoient deuant eux, comme des moutons, ou pour les mettre à rançon, ou pour les rendre leurs esclaues. Ce qui commençoit à depeupler l'Italie : Outre que les troupes d'Attila, & de ses Hongres l'auoient déja toute reduitte en vn estat si deplorable, qu'vn grand nombre de ses Habitants fut contraint de passer les Alpes, & de se retirer, qui çà, qui là dans les terres dependantes du Roy de Bourgongne. Lyon assés accoûtumé à ouurir les bras aux pauures, eut sa bonne part de ces miserables refugiés.

Ces deux Prelats, l'vn Euesque de Pauie, l'autre de Turin, si tost qu'ils furent arriués en cette Ville, s'auiserent d'employer Sainct Rustique, encore homme de Barreau, & qui fut depuis Archeuesque de Lyon. Ce grand homme consentit à les conduire au Palais du Roy. Sa Majesté les vid de bon œil, & ayant sçeu le sujet de leur Ambassade, les regala magnifiquement, & leur accorda auec generosité tout ce qu'ils voulurent, & encore plus qu'ils ne demandoient. Il fit publier vn Edit que tous les Italiens eussent à vuider, & à sortir des terres de son obeïssance pour se retirer en leurs Maisons. Ennodius, qui estoit le Secretaire de cette Ambassade, a escrit qu'en vn seul iour il en sortit bien quatre cents de Lyon, & des autres lieux dependants de Gondebaud plus de six mille, qui repasserent les Monts pour repeupler le Pays : C'estoit ce que souhaittoit Theodoric.

## SECTION XI.

*Reuolution arriuée au Royaume de Bourgongne, qui est sôumis, & Lyon par consequent à Clouis.*

*Clouis vainqueur de Gondebaud.*

GOdegisile le plus jeune des trois Freres de Gondebaud, n'auoit pas encore eprouué en sa personne combien l'epée de ce Fratricide estoit tranchante, parce qu'il l'auoit euitée en se tenant à l'écart, & à couuert l'espace de quarante ans à Geneve, où il commandoit. Mais ie ne sçay si ce fut son impatience qui le poussa, ou si la Iustice de Dieu, qui a toûjours l'œil ouuert, permit qu'vn autre motif plus iuste le reueillât pour entreprendre vne affaire, qui alloit detruire celles de son Frere, sans neantmoins auancer les siennes, puis qu'il arma contre soy-mesme le bras de cet infame meurtrier, trop prompt à oster d'autour de soy ses plus Proches, quand leur vie l'incommodoit. Au moins c'est chose auerée que Godegisile employa sa Niepce Clotilde, Reyne de France, auprés de Clouis son mary, afin qu'il plût à sa Majesté de luy faire Droict. Ce qui fut fait. Clouis se persuada qu'il estoit de son honneur de mettre ordre à cette affaire, & sçachant tres-bien que Gondebaud n'estoit pas homme à ployer, ou à condescendre à vn accommodement à moins que la force l'y contraignit, il mit aux champs vne armée si puissante, qu'en peu de

temps

temps il emporta sur le Bourguignon les Comtés d'Autun, de Châlon, de Mâcon, de Lyon, le Beaujoulois, le Charrolois, le Niuernois, & le Bourbonnois ; enfin par accord il luy laissa la joüissance de la Franche-Comté, des Suisses, & des Allobroges, qui s'estendoient dans le Dauphiné, & dans la Sauoye : la Paix fut iurée, & les articles signés. Mais la perfidie de Gondebaud la rompit bien-tost aprés, & gâta tout, rauissant la vie à ce Frere, qui luy restoit seul. Ce fut dans Vienne qu'il le surprit, comme ses deux autres Freres. Ce fut aussi la derniere crise de son mal. Clouis irrité retourne si viste, & auec tant de chaleur, que ce malheureux Fratricide fut en peu de iours depoüillé de tout, & contraint de s'abandonner à vne espece de bannissement auprés de Theodoric son allié.

*Anno 502*

*V. Annal: de France de Dupleix.*

Enuiron ce mesme temps l'Empereur Leon donna vne immunité de tribut aux Lyonnois iusqu'à trois milles autour de la Ville, au dire de Gregoire Florent.

## SECTION XII.

### *Le Royaume de Bourgongne, & Lyon en suitte rendus par Clouis à S. Sigismond, & depuis laissés à Gondemar.*

Gondebaud qui a joüé au Roy depoüillé, & qui est mort en cet estat, a laissé deux Fils, Sigismond & Gondemar, Neueux de l'autre Gondemar, qui a esté assassiné. Le Roy de France Clouis à la sollicitation de Theodoric Beau-pere de Sigismond rend à ces deux Freres presque tout le Royaume de leur Pere. Sigismond auoit vn Fils du premier lict nommé Sugger ou Sigeric: Sa Femme morte, il en épouse vne seconde, qui ne peut souffrir à la Cour ce Ieune Prince, sans que toutesfois il luy en donne aucun sujet. Cette Megere porte deux torches allumées, l'vne du souffre de la haine, l'autre des feux de l'enuie, & les iette dans le sein de Sigismond, qui tout sage & tout vertueux qu'il est, donne entrée aux flammes de cette furie, & se laisse enfin embrazer. Il croit se faire Iustice à la mesme heure qu'il se va noircir d'vne action de Barbare, & pense pouuoir raisonnablement abandonner à la fureur de ce Demon familier la vie d'vn Prince, qui la tient de Dieu & de luy. Mais ce Pere tout aueuglé, & hors des termes de la raison, ne se donne pas le loisir de considerer, que cette vie qu'il veut oster à son Fils, est infiniment plus dependente du Pere de toutes les vies, que de luy, qu'il ne tient la sienne que par emprunt de ce premier estre ; & que le Ciel la luy a donnée comme en gage pour en respondre, & pour la communiquer à ce Fils, non pas pour la rauir. Nous auons beau nous debattre, & dispûter sur vn poinct de Droict, où le mal est fait. Sigeric estant donc mort, pour contenter vne passion dereglée ; Sigismond est au desespoir, s'il ne fait de necessité vertu, & s'il

*Clouis rend tout aux Enfants de Gondebaud.*

*Le Roy Sigismond fait mourir son Fils.*

*En fait rude penitence, & quitte le mõde.*

s'il ne laue son crime dans le torrent de ses larmes par vne rigoureuse Penitence.

C'est à quoy son bon genie, le remors de sa conscience, & encore mieux l'esprit de Dieu le font resoudre: Le monde ne luy est plus rien, de peur qu'aprés luy auoir derobé vn Fils, qui luy deuoit estre si cher, il ne luy rauisse encore ce qui luy reste de plus precieux. Il aime mieux se depoüiller de sa pourpre, que si elle demeuroit ensanglantée sur ses épaules, ou empestée du poison de cette Femme enuenimée. Il laisse donc ses Estats à son Frere Gondemar, & parce qu'il s'est vne fois precipité dans vn abyme de sang, il ne pense pas en pouuoir sortir qu'en choisissant les precipices des Alpes, où il puisse tous les iours abymer le crime qu'il a commis par surprise, par illusion, & par vne honteuse temerité. Les rigueurs que ce Penitent employe en ce sacré lieu à dompter ses passions, donnent bien du calme à son ame, mais non pas les fruicts d'vne pleine satisfaction à son esprit, s'il n'embellit son desert de quelques depoüilles de l'Egypte qu'il a quittée. Il s'imagine que le sang qu'il a versé luy doit faire en cette Retraitte vne Mer rouge, où tous ses Egyptiens, ie veux dire tous ses crimes, seront noyés, pourueu que sa penitence la change en vn Ocean de larmes. Aprés donc auoir trauersé tant de flots, & sacrifié son cœur en sa chere Solitude, il se resout à bâtir, & à fonder vne belle & riche Abbaye à l'honneur de S.Maurice, & de cette vaillante legion de Martyrs, qui donnerent tout leur sang au Dieu des batailles pour ne pas brûler de l'encens à de vaines Idoles. Ce Prince dressa cette Maison à Dieu des ruines de la sienne, ainsi que nous l'allons voir. Cependant vous remarquerez que Lyon a déja changé de Maistres assés souuent. De Gondebaud il est venu à Clouis, de Clouis à Sigismond, & de Sigismond à Gondemar.

## SECTION XIII.

*Gondemar trauersé en son Royaume de Bourgongne, & defait par Clodomir Roy d'Orleans, qui fait mourir S. Sigismond, & perd luy-mesme la vie.*

*Clodomir vainqueur de Gondemar.*

Gondemar sembloit joüyr fort paisiblement des Estats, que Sigismond son Frere luy auoit laissés pour embrasser les douces rigueurs d'vne Solitude, qu'il auoit choisie, comme la plus honorable des retraittes, qu'on puisse faire en cette vie: Et nous auons lieu de croire, que si ce Prince, qui de grand Roy estoit deuenu grand Solitaire, n'en fut point sorty, & que se tenant au Conseil du Fils de Dieu dans l'Euangile, il eut laissé faire aux morts l'enterrement de leurs morts; Ie veux dire que si ce Sage n'eut pris en main les interests de son Frere Gondemar Roy de Bourgongne, & qu'il ne se fut point meslé de ses guerres, se contentant de les recommander au grand Maistre des Royaumes, peut-estre

estre le Ciel eut permis que les affaires eussent reüssi auec honneur, au lieu des malheurs qu'elles entrainerent.

Mais Dieu qui est merueilleux en tous ses Saincts, a des routes & des conduites pour eux, qui nous sont imperceptibles, & quelquesfois miraculeuses. Il sçait luy seul pour qu'elle raison il voulut permettre, que Clodomir Fils de Clouis, fit la guerre de gayeté de cœur à Gondemar, sous couleur de quelques Droits que pouuoit pretendre la Reyne Clotilde sa Mere. Il sçait pourquoy sa diuine Prouidence n'empécha pas Sigismond de quitter sa saincte retraitte, pour prendre les armes, & pour defendre la Couronne qui branloit sur la teste de son Frere; & pourquoy le Ciel luy donna si peu de vigueur pour resister à cét ennemy, qu'il fut pris en ce combat, qu'il y fut egorgé auec sa femme & ses enfants, & enfin que tous ces corps fussent jettés dans vn puits prés d'Orleans. Aprés cela qui de nous n'adorera cette Iustice épouuantable, qui a bien d'autres supplices à faire souffrir, & d'autres Couronnes à distribuer en l'autre monde. *Sigismond massacré, & fait Sainct.*

D'autre costé qui ne voit manifestement vn de ses coups sur la personne de Clodomir? Il auoit appris que Gondemar recueilloit vn peu ses esprits, & ramassoit tout autant de forces, qu'il luy en restoit pour reparer ses ruines, & pour vanger la sanglante mort de son Frere Sigismond. Clodomir donc pour s'y opposer vint à luy auec vne ardeur si violente, & si temeraire, qu'elle le trahit comme il l'auoit merité; & cette chaleur l'obligea à s'enferrer brusquement luy-mesme par sa propre legereté. Ainsi Clodomir demeura mort sur la place, & apprit à tous les guerriers que Mars n'est pas toûjours, ny le mesme, ny pour le mesme; & que son front est également couuert d'éclairs foudroyants, & de nobles splendeurs. *Clodomir puny de mort.*

Cette mort de Clodomir si precipitée, & si impreueuë, surprit la Ville de Lyon, qui estoit comme aux escoutes: & s'il est permis de pousser vn peu plus auant nos reflexions, cét accident deut donner vne leçon importante aux Princes Chrestiens de ne iamais abuser des bons succés de leurs armes, & d'auoir Dieu deuant les yeux. Qui doutera que le sang de Sigismond ne criast vengeance, à l'exemple de celuy d'Abel? Qui ne voit que cette precipitation qu'il eut à se perdre, fut vne fléche de cette Iustice, qui r'anime les Reliques & les cendres de nos Martyrs, pour en faire en suitte sortir des feux surprenants, & propres à deuorer leurs meurtriers en vn moment?

Sigismond a semblé perir en cette rencontre, mais c'est vn Sainct canonizé. Clodomir ne montre rien de si éclattant, & n'est pas prest à receuoir des honneurs de cette nature. Les Reliques de Sigismond sont honorées sur les Autels qu'il a dressés en l'Eglise S. Maurice, dans cette Illustre Abbaye qui est de sa Fondation. Clodomir n'a laissé autre memoire de soy, que celle qu'on luy conserue dans les vains titres de nos Annales; Lyon cependant ne sçait bonnement s'il est François, ou s'il est encore Bourguignon.

## SECTION XIV.

*Gondemar dépouillé du Royaume de Bourgongne, & de la Ville de Lyon par Childebert Roy de France, & particulierement de Paris.*

*Childebert & Clotaire vainqueurs de Gondemar, quatriéme Roy de Bourgongne.*

NOus venons de deplorer la soudaine perte du Roy Clodomir, qui s'est enfonçé dans la meslée pour n'en point sortir, & qui vient de mordre la terre au Champ de bataille. Son Frere Childebert reçoit la Couronne d'Orleans, qu'il luy a laissée. Ce Prince monte d'abord sur la mesme Scene, où a esté representée vne si funeste Tragedie, sans en demeurer beaucoup effrayé. Luy & son Frere Clotaire, Roy de Soissons, deux Ieunes Aiglons, animés du sang de leur Frere encore boüillant, vont d'vn vol si impetueux & si rapide, fondre sur l'infortuné Gondemar, qui ne faisoit que commencer à se rauoir, & qui trainoit encore l'aile, qu'en peu de iours luy donnant la chasse, ils le poussent viuement d'Autun à Vienne, & de Vienne en Espagne, entre les bras des Visigots. Ils le poursuiuent mesmes au delà des Mers en Afrique entre les mains des Vvandales, où il n'a plus que la vie à perdre, & bien-tost il n'en a plus: Il y meurt miserablement, & auec luy expire encore plus malheureusement le Royaume de Bourgongne pour cette premiere race des Roys, qui l'ont possedée. Mais comme la mort des vns est la naissance des autres, la Couronne qui s'est flétrie sur la teste de ses premiers Souuerains, refleurit sur celle des Roys de France, & y ajoûte quelques nouueaux fleurons, & les Lyonnois changerent de Maistres pour vne troisiéme fois.

De-là vous voyez que ces premiers Roys de Bourgongne, n'ont conserué ce Royaume, ny la Ville de Lyon dans leur famille, que l'espace d'enuiron quatre vingts quatorze années, distribuées à quatre Princes seulement, qui enfin laisserent leur Sceptre à nos Roys l'an de grace cinq cens vingt-six.

## SECTION XV.

*Quelques importantes reflexions.*

ARrestons nous, s'il vous plaist, mon Lecteur, deux petits momens, & tâchons de penetrer icy les sources de ces estranges accidens, & les causes certaines de ces reuolutions si surprenantes.

Vous jugez bien d'abord que la Iustice de Dieu ne pouuoit pas laisser long-temps sans vn châtiment exemplaire, l'abominable inhumanité de Gonde

Gondebaud. Ce brutal foulant aux pieds, & la Saincteté du Christianisme qu'il professoit, & toutes les plus inuiolables Loys de la Nature; auoit trempé ses sanguinaires mains dans le sang innocent de ses trois Freres, estendant mesme sur leurs petits Enfans qu'il fit pareillement égorger, sa rage & sa fureur insatiable. Et comment de si horribles crimes n'auroient-ils pas attiré sur l'execrable teste de ce meschant Prince, sur toute sa Maison & tout son Estat, la vengeance que demandoit au Ciel la forte & la nombreuse voix de tant de sang qu'il auoit si facillement & si cruellement respandu ?

D'ailleurs la trop molle facilité de Sigismond pour son artificieuse Femme, vous paroit-elle digne de blâme ou de compassion? Pour moy i'estime qu'elle merite tous les deux. Il est certain que Sigismond donnant les mains au meurtre de son propre Fils, croyoit de faire vn acte de Iustice, seduit par les malicieuses apparences qui surprirent sa credulité. Et cela est pitoyable: Mais vn Prince agit-il prudemment de donner auec tant de precipitation des Arrests de cette importance, sur les cajoleries & les adroites inuentions d'vne Femme passionnée. Il n'est pourtant que trop vray que Sigismond n'est pas le seul qu'on puisse blâmer pour ce regard, & que les persuasions toutes puissantes des Femmes sont quelquefois la cause des plus grands malheurs des Estats.

Remarquez en suitte que la Iustice de Dieu ameine enfin toutes ces victimes à son Autel, qu'elles y sont toutes immolées sans reserue, bien que leur mort soit differente; & qu'indifferamment, & les obstinez & les penitens y lauent leurs crimes de leur propre sang. Les penitens pourtant y trouuent la fin de leurs peines, que les obstinez ne font encore que commencer, & la mesme main qui s'appesantit sur Sigismond pour le châtier, couronnera sa patience: Au lieu que ces autres Criminels endurcis, changeront seulement de supplices, & d'vne mort cruelle passeront à l'Eternité des feux immortels, ou l'ardeur de leur crimes les a plongez.

Apprenez enfin de ces estranges catastrophes, quelles épouuantables tragedies ne joüe point l'ambition, lors que l'éclat des Sceptres & des Couronnes éblouït les yeux d'vn Prince emporté, & allume son cœur de la passion de regner. Toutes les Histoires en presentent de funestes exemples: mais à peine dans toutes les Histoires en pourra-t'on trouuer, où tant de sang Illustre ait esté respandu, tant de Loys violées, & tant de crimes entassez les vns sur les autres, qu'en celle que nous venons de toucher.

## SECTION XVI.

### *Affection & Fidelité des Lyonnois envers Childebert Roy de France, & de Bourgongne.*

*Couronne de Bourgongne attachée à celle de France.*

SI Lyon a esté si affectionné & si fidele, aux Empereurs Romains, & à des Estrangers, soit qu'ils fussent Idolatres, soit que Dieu leur eut fait la grace d'estre imbus de nos mysteres; que pourrons-nous croire des deuoirs d'obeïssance, & de respect, qu'il a rendus aux autres Princes de sa Nation & de sa creance, qui ont suiuy ces premiers?

*Lyõ escheoit à Childebert.*

Gondemar le dernier des Roys de Bourgongne Estrangers, c'est à dire de la race de Gondioch, qui estoit venu de dehors, ne fut pas plutost depoüillé de son Royaume; que Childebert Roy de France premier de ce nom, & que Clotaire son Frere aussi premier de ce nom, tous deux Enfants de Clouis, se le partagerent entr'eux. Le premier eut pour sa part la Prouince du Lyonnois, & la Ville de Lyon, le Dauphiné, la Sauoye, & les autres Terres des Allobroges; qui sont la Vald'Auste, la Tarantaise, & le Genevois.

*Hostel Dieu de Lyon fondé par Childebert.*

Comme Clouis ne posseda la Bourgongne, qu'en passant, & seulement pour châtier Gondebaud, & qu'en effet il la rendit incontinent à ses Enfants; Nous auons sujet de dire que le premier de nos Roys, Souuerain de la Bourgongne & de Lyon, fut Childebert: Aussi a-t'il voulu estre le premier de ses bien-faicteurs. Puis qu'il fonda le grand Hôpital de cette Ville auprés de la Porte du Rhône. Nous aurions dequoy faire vn grand Eloge à sa memoire, si elle n'estoit conseruée toute entiere auec éclat dans ce beau Liure que les Recteurs de l'Hostel-Dieu ont fait Imprimer depuis quelque temps, ou vous trouuerez la Fondation de cet Hôpital.

C'est vne chose bien remarquable que la Reyne Vltrogette Femme de Childebert en eut la premiere tous les sentimens, & en receut les premieres inspirations; Elle donna ces mesmes impressions au Roy, ayant remarqué le grand nombre de necessiteux, qui accouroient à Lyon de toutes parts. En quoy il y a de l'apparence qu'elle voulut imiter les beaux exemples de sa Belle-mere Saincte Clotilde, que le S.Esprit auoit employée pour faire resoudre Clouis à embrasser la Religion Chrestienne.

*La Reyne sa Femme en est la cause.*

Cela veut dire que les Princesses excellentes en vertu, ont des charmes fort puissants pour induire les Monarques à la Pieté & à des grandes œuures. De-là jugez qu'elle fut l'affection, & quelle la reconnoissance des Lyonnois à la veuë de ce bien-fait, qui s'est déja estendu à tant de Siecles, & combien de benedictions Messieurs les Recteurs, & ceux qu'ils assistent, donnent chaque iour à ce bon Prince, & à la Reyne sa Femme. Aussi i'ay pris garde que Dieu mesme le voulut recompenser d'vn Regne de quarante cinq ans: Qui est vne chose assés rare.

## SECTION XVII.

*Fidelité des Lyonnois enuers S. Gontran, enuers vn autre Childebert, & enuers Theodoric Roys de Bourgongne.*

QVoy que le Royaume de Bourgongne ait pris fin pour les Naturels Bourguignons venus des contrées de la Germanie, il ne laisse pas de continuer quelques années entre les Roys, ou leurs Enfants. Comme il se voit en la personne de S. Gontran, Roy d'Orleans, Fils de Clotaire, dont nous venons de parler, & petit Fils de Clouis, lequel en suitte possed a vne partie de la France auec le Royaume de Bourgongne.

Ce Prince acquit vne haute reputation pour la conduitte des afres. Et quoy qu'on le blâme de quelques defauts de Ieunesse; Dieu luy fit la grace de s'en releuer glorieusement, & de monter à vne eminente perfection Chrestienne. Ses vertus Royalles parurent en ce qu'il eut l'œil à mettre vn bon ordre dans la Iustice, & eut grand soin de l'honneur dont les personnes Ecclesiastiques doiuent estre accompagnées. C'est pourquoy il establit en toutes les Terres de son obeïssance des Comtés, pour y exercer la Iustice. Lyon eut le sien, comme les autres. Ces Comtés estoient comme des Senechaussées, ou des Bailliages, & les Comtes en ce temps-là exerçoient la charge de veritables Gouuerneurs. *S. Gontrã Seigneur de Lyon.*

Ce Roy ne fit guere autre chose pour Lyon, hors qu'il tint la main que deux Conciles s'y assemblassent. Mais ce bon Prince fit beaucoup pour soy, & pour la gloire de se rendre Sainct.

Comme Sainct Gontran se vit sans Enfants, il adopta Childebert, Fils de son Frere Sigibert, Roy d'Austrasie; & ayant quitté le monde, il luy laissa le Royaume de Bourgongne, d'Orleans, & d'Arles. Aprés quoy il se joüa vne sanglante Tragedie, qui nous est representée en vn autre Scene dans l'Histoire de France. Ce Childebert empoisonné eut pour successeur son fils Thierry, ou Theodoric. Comme ces deux Princes n'ont rien fait de considerable dans Lyon, ils ne nous ont pas obligés de nous arrester à eux. *Establissement de Comtes à Lyon.*

De ces narrés il resulte que le Royaume de Bourgongne fut possedé par quatre Roys Estrangers, & que sortant d'entre leurs mains il tomba entre celles de cinq Fils de France issus de Clouis, qui le premier de nos Roys fit profession du Christianisme. De sorte cet Estat, à le bien prendre, ne peut conter iusqu'icy neuf de ses Roys, Gondioch, Gondebaud, Sigismond, & Gondemar, qui furent de cette premiere race, venuë de la Germanie, Childebert, Clotaire, Gontran, vn autre Childebert, & Theodoric descendants du Roy Clouis. Aprés le Regne de ceux-cy, le Royaume de Bourgongne fut reüny à la Couronne de

Fran

France, aussi bien que celuy d'Arles par vn de nos Roys. Ce fut Clotaire II.

Dagobert I. Clouis II. Clotaire III. Childeric II. Thierry III. Clouis III. Childebert III Dagobert II. Chilperic II. Clotaire IV. Thierry IV. Childeric III. Tous de la race de Clouis, & Roys de France, n'entrent point dans nostre Histoire de Lyon, où ils n'ont rien fait. Et les six derniers n'ont laissé autre memoire de leur Regne, qu'vne pure negligence dans les affaires de l'Estat.

Leur faineantise fut cause que Charles Martel Bastard de Pepin le Gros, Duc de Tongres, du Liege & du Brabant, & encore Prince des Ardens, eut la conduitte de toute la France, ayant esté declaré Prince des François, parce que sa retenuë l'empécha de prendre la qualité de Souuerain, qu'on luy offroit.

*Charles Martel Prince des François.* Il donna occasion par ses guerres, quoy qu'à son insceu, & innocemment, à l'horrible degast, & à la ruine de Lyon, que ie renuoye à vn autre lieu; Nous n'auons à dire icy autre chose de sa conduitte, sinon qu'il eut vne bonne volonté d'y mettre ordre, & que nos Ancestres luy en eurent l'obligation. L'Eglise ne luy en eut pas tant; Au contraire, elle se sentit longues années du tort, qu'il luy fit, permettant que les Reuenus de l'Epouse de IESVS-CHRIST, fussent partagés à des Gens de Guerre, pour recompense de leurs seruices. Et cette playe seigna bien long-temps.



HISTOI



# HISTOIRE DE LYON,

## *TROISIÉME PARTIE.*

### Où est representée la fidelité, & l'affection des Lyonnois enuers nos Roys de la seconde, & de la troisiéme lignée.

SECTION I.

*Lyon fidele à Pepin, & à Charlemagne.*



EPIN fils de Charles Martel, fut le premier de la seconde lignée des Roys de France. On le couronna l'année sept cens cinquante trois, comme Childeric troisiéme eut esté tondu, & eut finy la premiere race. Quelques Auteurs nous asseurent que ce nouueau Roy estoit de la race du premier Clouis, du costé des femmes. Ainsi que Charles Martel auoit esté à Lyon durant ses voyages, Pepin son fils y passa de mesme quand il porta son armée en Italie pour y secourir le Pape Estienne troisiéme contre les Lombards. Il est vraysemblable que Charles fils de Pepin y fut aussi, quand il alla au deuant du Pape, qui venoit en France, & qu'il repassa par la mesme ville, quand il l'emmena dans le Bassigny, où le Roy son pere les attendoit prés de Langres. Lyon ny la France n'auoient encore point vû de Pape y cher-

*Pepin l'an 753.*

*An 754. & 756.*

H cher

cher sa protection contre les tyrans, qui vsurpoient le patrimoine de S. Pierre. Pepin ayant domté les Lombards, & remis le Pape en son Siege s'en reuint en France: la perfidie d'Astolphe Prince de ces conquerans obligea le Roy à refaire le voyage d'Italie, où il eut l'honneur d'augmenter les biens de l'Eglise, & de reprimer la tyrannie des Lombards. Ie dis donc qu'il est probable que Lyon vit alors souuent le Roy quand il alloit au delà des Alpes, & quand il quittoit l'Italie pour reuoir la France. Nous trouuons bien à la verité que Charles Martel estant à Lyon pourueut au gouuernement, & au bien public. Mais nous ignorons que Pepin y ait laissé quelque marque de sa bienveillance.

*An 768.* Son fils Charlemagne, qui ioignit à la couronne de France celle de l'Empire, & fit pour l'Eglise plus que son pere n'auoit fait, montra clairement qu'il aimoit Lyon. Ayant deliuré le Pape Adrien premier, & Leon troisiéme de la violence des Lombards, il fut couronné Empereur à Rome, & acquit le tiltre de Roy Tres-Chrestien, & de fils ainé de l'Eglise. Quant à la premiere de ces qualités il est vray que S. Remy l'auoit donnée autrefois à Clouis premier, le qualifiant Tres-Chrestien; & que Gregoire troisiéme fit porter ce mesme titre à Charles Martel. Charlemagne donc, qui le receut d'eux, & du Saint Siege auec celuy de fils ainé de l'Eglise, laissa ces augustes noms a ses successeurs les Roys de France.

*Charlemagne soûtien de l'Eglise. An 768.* Le zele qu'il eut pour l'Eglise, fit qu'il assembla vn Concile national à Francfort pour armer l'autorité du Vicaire de IESVS-CHRIST, & de l'assemblée contre l'insolence de Felix Euesque Arrien, & de quelques autres heretiques Brizimages. Au sortir de ce glorieux employ, comme l'Ange tutelaire de la Sainte Eglise l'eut conduit en France, il vint à Lyon, où sa pieté parut. Il y trouua les mazures, & les ruines de plusieurs Eglises, que les infideles auoient brûlées, ou détruittes, lors que cette Ville fut entre leurs mains. Et il y a bien de l'apparence que Dieu tolera ces saccagemens, & ces sacrileges pour donner de l'exercice à la liberalité, & à la magnificence de ce pieux Empereur.

*Il vient à Lyon, où il fait reparer les Eglises.*

Il ne faut pas demander quelle fut la ioye des Lyonnois à la veüe d'vn reparateur si puissant, & si genereux. Ils virent bien-tost leurs Eglises redressées, leurs Autels remis, & mieux parés, qu'ils n'auoient peut-estre iamais esté iusqu'alors. Les Prestres aussi furent rappellés à leur deuoir, & à leurs Temples, où ils restablirent l'Office diuin: à quoy l'Archeuesque Leydrad tint la main pour satisfaire Charlemagne, qui luy en donna la commission.

*Voyez nostre Histoire Ecclesiastique de Lyon IV. Part. Sect. I.* Il n'est pas croyable quel contentement en auoit le bon Empereur, lors qu'en ses voyages d'Italie il passoit par cette Ville, comme il fit diuerses fois, & qu'il y voyoit les affaires de l'Eglise, celles de la Iustice, & celles de la Police en meilleur estat. De necessité nous deuons conclurre que le sejour de Lyon luy fut agreable, s'il est vray, comme on

le

le veut croire, qu'il choisit en ce voisinage l'Isle-Barbe pour y dresser vne illustre Bibliotheque, dont pourtant nous ne pouuons presque parler, ny escrire que par coniecture, & par traditiue: encore ay-je à dire que tous les sçauans n'en demeurent pas d'accord. Mais si cela est, il y a dequoy s'estonner qu'vn si grand Monarque parmy les bruits de la guerre, & dans la foule de tant d'occupations, qui sont fort pressantes, & qui emportent tout l'homme, se soit donné le loisir de s'enfoncer dans les liures auec vn trauail infatigable, comme quelques vns de nos Auteurs veulent que nous en soyons persuadés.

*Sa Bibliotheque à l'Isle-Barbe & la reparatiõ de l'Abbaye.*

Au moins il est hors de doute qu'aprés que les Gots eurent estendu leur violence sur cette Abbaye, dont la premiere fondation estoit deja faite depuis quelques siecles, il plût à la Prouidence d'employer le zele, & l'autorité de cet Empereur pour la reparer.

Mon Lecteur me permettra s'il luy plait d'ajoûter icy vn petit lambeau de l'histoire de nostre temps comme vn tesmoignage, ou comme vn éclair de reconnoissance. Nous pouuons dire sans flatterie que Charlemagne a receu au Ciel vn rayon de gloire accidentelle, trouuant à Lyon vn autre Charles, & vn Camille, qui ont voulu en nos iours imiter la pieté de ce grand Prince. Ce fut Charles de Neufuille, Seigneur d'Alincourt, & Gouuerneur de Lyon, qui aprés auoir obtenu du Roy Louis XIII. cette Abbaye pour son fils Camille, auiourd'huy nostre Archeuesque, n'épargna rien pour redresser la belle Eglise de S. Loup, qui est en cette Isle, & pour la remettre en l'estat, où nous la voyons. Cette liberalité ne s'arresta pas a S. Loup, mais s'estendit glorieusement à d'autres reparations en la deuote Chapelle de nostre-Dame, où les monumens de leur pieté paroissent par tout auec auantage.

*Nouuelles reparations en l'Isle-Barbe par Camille de Neufuille Abbé de ce lieu, & auiourd'huy nostre Archeuesque.*

Oseray-je encore ajoûter icy vn petit rapport par forme de reflexion? Les Gots auoient ruiné Lyon, & de là porté leur fureur sur cette Abbaye. Dieu eut la bonté d'employer le zele d'vn Charlemagne pour y redresser les Eglises, & les autres bastimens. L'Heresie du siecle passé auoit fait les mesmes dégasts, que les Gots & dans Lyon, & dans l'Isle-Barbe. Il a plû au mesme Dieu, le maître des cœurs, de toucher celuy de Charles de Neufuille pour en faire comme vn portrait de Charlemagne, & pour rebastir les Eglises, que les Huguenots, comme d'autres Gots, auoient abbatuës. La loüange de cette action veritablement pieuse, est aussi deuë à son fils, nostre Primat, puis que ces reparations furent faites aux frais de son Abbaye.

*Les Gots, & les Huguenots ont ruiné cette Abbaye.*

## SECTION II.

### *Lyon fidele à Louis le Debonnaire.*

ON pourra peut-estre s'imaginer que le contenu de ce discours dement son titre, vû ce qui s'est fait à Lyon contre ce bon Prince. Mais ie prie mon Lecteur de considerer que l'Archeuesque, qui en ce temps-là gouuernoit l'Eglise, ne faisoit pas toute la Ville, & que s'il sembla se detacher du seruice de son Roy, ce ne fust pas de son mouuement, ny de l'aueu des Lyonnois, quoy que pourtant les plus éclairés ne demeurent pas d'accord de cette rupture pour ce grand Prelat. Cette verité posée par precaution, venons au tissu de nostre Histoire.

Charlemagne s'estoit rendu signalé en toute sorte de vertus royalles, notamment en deux excellentes pour gouuerner vn Estat, la bonté & la valeur, qui furent depuis partagées à ses successeurs. Il est vray qu'en quelques-vns d'eux elles se tinrent assés souuent separées l'vne de l'autre. Ce grand Empereur ayant regné enuiron quarante six ans, c'est à dire depuis l'année sept cens soixante huict iusqu'à huict cens quatorze laissa son Empire à son fils Loüis auec les plus beaux fleurons de sa Couronne, qui estoient la pieté, & la douceur. Ces diuines qualités ajoûteterent à son nom de Louis assés illustre de soy-mesme, le surnom de Debonnaire, qui le releue encore plus. Si la nature, ou la Prouidence l'eut voulu rendre heritier de la vigueur, & de la force de son pere, aussi bien qu'elle l'auoit mis en possession de sa bonté, ç'eut esté vne tres-parfaite image de ce grand Monarque, de qui il tenoit la vie, & sans doute il eut euité les surprises, qui l'embarasserent par sa faute, & par l'attentat de ses enfans, à qui peut-estre il auoit donné trop d'autorité.

*Loüis Empereur l'an 814.*

Lyon fut choisi pour le theatre, où se ioüa le Prologue, & quelque partie de cette action tragique, qui pour n'auoir pas répandu du sang, ne laissa pas d'estre accompagnée de peripeties, & meslée d'euenemens trop execrables pour n'estre pas abhorrés. Loüis donc aprez auoir associé son fils Lothaire à l'Empire, & l'auoir nommé Roy d'Italie, le vit bien-tost à la teste d'vne armée de coniurés contre sa personne.

*Lyon voit la conspiration contre Louis le Debonnaire.*

Ce ieune Prince estant arriué à Lyon, il s'y arreste auec son frere Pepin Roy d'Aquitaine, qui l'y est venu trouuer, & qui neantmoins auoit broüillé le premier. Là ils confererent ensemble, & s'entretinrent de tous les mécontentemens, qu'ils s'imaginoient auoir receus de leur pere, & de Iudith leur belle-mere.

*Calomnie cõtre Saint Agobard. Voyez l'histoire Eccl. de Lyon I. part. sect. XXXVII.*

On a imposé à S. Agobard, Archeuesque de Lyon, qu'au lieu d'esteindre ce feu, il l'alluma par ses discours, & qu'il applaudit à la conspiration des deux freres deja irrités. On assure mesme qu'il la trama auec quelques autres Prelats peu satisfaits de l'Empereur. Au moins on leur

en

en donna le blasme : mais ce fut à tort pour ce qui regarde ce Saint Archeuesque.

L'Empereur se repentit du traitté fait auec Lothaire, & eut dessein de le rompre. Effectiuement il ne voulut plus le reconnoistre pour associé : ce qui refroidit entierement les affections.

Au reste l'issuë montra clairement iusqu'où alloit cette coniuration: Loüis auoit assemblé vn Concile à Aix la Chapelle l'an huict cens quinze, pour mettre ordre à tout son Estat, principalement à quelques abus, qui s'estoient glissés parmy les Prelats, & autres Ecclesiastiques, pour regler sur tout la pompe excessiue tant en leurs habits, qu'en leur equipage, employant les reuenus de l'Eglise à des superfluités contraires aux intentions des Fondateurs, & à des vsages éloignés de la bienseance de cette profession, ce qui ternissoit l'honneur de leur caractere, & scandalizoit le peuple. Aussi le Concile fit à ce sujet de saints reglemens, & les fautes ne demeurerent pas impunies. *Concile à Aix la Chapelle. An 815.*

Ceux du Clergé, qui se sentirent piqués, porterent leur impatience iusqu'à des extremités, que nous allons voir auec horreur. L'Archeuesque de Lyon en qualité de Primat des Gaules assemble vn Concile nationnal l'an huict cens trente trois. Il se rencontra que cette Assemblée estoit composée d'Euesques fort interessés, qui se figuroient que le Debonnaire leur estoit trop rude, & qu'il auoit peu de sentimens fauorables au Clergé : en suite ils disoient tout haut qu'il faisoit paroître trop euidemment son mauuais dessein, comme ne tendant qu'à détruire la liberté de l'Eglise, & ses Priuileges. Ils blâmoient la Reine Iudith d'impudicité, & d'ambition pour son fils Charles au preiudice de Lothaire, de Pepin, & de Loüis, les enfans du Debonnaire & de sa premiere femme Hirmengarde. La conclusion fut que sans delay il falloit bannir la Reine, qu'il estoit de iustice que le Roy fut dépoüillé de ses Estats, & que le Pape Gregoire quatriéme seroit prié de donner l'approbation à ce decret. Mais bien loin de là, ce bon Pape la refusa, & condamna vne entreprise si indigne, & si peu iuste. On ne laissa pas de passer outre ; la Reine Iudith est renfermée en l'Abbaye Sainte Radegonde de Poictiers. On se saisit de la personne de l'Empereur, on le declare incapable de regner, on le degrade solemnellement, on le produit deuant vn Autel vestu des habits Imperiaux, & puis on les luy fait honteusement dépoüiller l'vn apres l'autre auec insolence en des Estats Generaux, assemblés exprés pour cét exploit de rebellion. *Côciliabule à Lyon. An 833.* *Loüis le Debonnaire dépoüillé dans les Estats Generaux.*

Vn bon François peut-il lire cette extrauagance sans fremir ? Le Roy est tondu, il est renfermé en l'Abbaye de S. Medard à Soissons, il est chargé d'vn habit de Moine, & l'Empire partagé à ses enfans. Ne voila pas vne honneste recompense de sa debonnaireté ? Toutesfois Loüis Roy de Bauiere, le plus ieune des trois freres, fut aussi le plus modeste, & refusa son consentement à cét attentat, quoy qu'il eut commis de tres-grandes fautes contre le respect, qu'il deuoit à l'Empereur. Mais cette violence des rebelles fut vn coup trop esclattant, & trop extraor-

 dinaire

dinaire pour en demeurer à ces termes. La Prouidence, qui a l'œil ouuert sur les Souuerains, & sur les Empires, ne parut point endormie en cette rencontre. Elle employa promptement Guillaume, Prince d'Orenge, & Connestable de France, auec vn nombre de grans Seigneurs, & de Gentils-hommes: D'autre-part elle donna ordre que les Villes de Bourgongne, que celles des autres Prouinces, & nommément celle de Lyon, detestassent cét horrible crime, comme vn des plus noirs, qu'on puisse commettre en vn Estat. Cette iuste émotion fut si heureuse, qu'en peu de iours, & la mesme année, l'Empereur fut retiré de cette captiuité, & remis d'abord sur son thrône, la Reine aussi rappellée auprés de sa Maiesté tres-Chrestienne.

*La conspiration dissipée, & l'Empereur restably.*

*Concile à Mets An. 835.*

On ne se contente pas de ce restablissement : il faut tirer quelque raison d'vne iniustice si effroyable. On assemble vn autre Concile à Mets l'an huict cens trente cinq, où le Conciliabule de Lyon est mis à neant auec son decret seditieux. L'Archeuesque Agobard, qui s'estoit refugié en Italie auprés de Lothaire, est cité à Mets, y est condamné par contumace, & deposé en pleine Assemblée, quoy qu'il ne l'eut pas merité. Aussi s'en iustifia-t'il par vne lettre, qu'il en escriuit à l'Empereur.

*Concile à Lyon l'an 837.*

Vn autre Concile Prouincial se tint à Lyon l'an huict cens trente sept, pour y proceder à la nomination d'vn autre Archeuesque: mais les grandes intercessions de Lothaire, & de Louïs iointes à de secrettes menées d'ailleurs assés iustes, empeschetent cette nouuelle election, & eurent tant de pouuoir sur l'esprit du Roy, vrayment debonnaire, qu'il restablit Agobard en son Siege de Lyon, Bernard en celuy de Vienne, Ebdo en celuy de Rheims, Theodulphe Euesque d'Orleans fut mesme tiré du Chasteau d'Angers, où il estoit en prison, & remis en son Eueschè. Lyon fut témoin de toutes ses diuersités, sans tremper en rien de ce qui choquoit le seruice de l'Empereur. Mon Lecteur peut voir cette Histoire amplement déduite dans les Annales de France : il nous suffit d'en auoir tiré ce qui regarde d'assés prés Lyon.

## SECTION III.

*Lyon affectionné à Lothaire Empereur & Roy de Bourgongne, & à ses deux fils, Charles & Lothaire le ieune.*

*Les Estats de l'Empire partagés aux enfans du Debonnaire. An. 840.*

LA clemence de Louïs, que nous venons de considerer en qualité d'Empereur, de Roy de France, & de Bourgongne, parut bien en la plus grande partie de ses mœurs, mais il semble que la Prudence de la Politique n'accompagna pas cette vertu au partage de ses Estats, puis qu'il déchira sa couronne en trois grandes pieces, qui depuis furent comme de grands champs de Mars, en donnant vne à chacun de ses enfans, qui estoient tous trois viuans, quand il mourut. Mais

ce furent des erreurs du temps, & le ſtyle de ces ſiecles là. Ce qui arriua l'an huict cens quarante.

Lothaire demeure Empereur, Roy d'Italie, de Bourgongne, & d'Auſtraſie. Loüis eut le Royaume de la Germanie, & Charles le Chauue celuy de France. Ainſi Lyon ſuiuit la condition de Bourgongne, & appartint à Lothaire. Vous remarquerés que le Royaume de Bourgongne ne ſort pas des mains Françoiſes, puis qu'il demeure attaché à vne branche de nos Roys. *Lothaire Souuerain de Lyon.*

Lothaire de libertin, de perfide, & de turbulēt qu'il étoit en ſes ieunes ans, deuint ſi ſage le reſte du temps, qu'il eut à viure, qu'on l'en admira. Sa pieté luy perſuada de reſtituer à l'Egliſe ce que la licence des guerres, la neceſſité de l'Eſtat, & peut-eſtre meſme la condeſcendance de Charles Martel auoit profané de biens temporels affectés aux Benefices; Lothaire eut regret de voir qu'on les eut proſtitués en quelque maniere à vne Nobleſſe trop auide de ces biens, quoy que Iesus-Christ les eut acquis au prix de ſon ſang pour en doter, & pour enrichir l'Egliſe ſa chere Eſpouſe. Celle de Lyon, qui en eſtoit aſſés bien pourueuë, en ſouffrit auſſi ſans doute vne oppreſſion plus conſiderable. Ce fut vne eclipſe, qui dura l'eſpace de cent cinquante ans, & encore plus, & qui affligea incroyablement les Egliſes de ce Royaume, notamment celle de Lyon. D'où il arriua par vne ſuitte neceſſaire que la dépoüille en eſtoit plus mal-aiſée à recouurer. *Biens Eccleſiaſtiques reſtitués.*

C'eſt en quoy la pieté de Lothaire ſe rendit plus ſignalée, parce qu'il fallut eſtablir vn ordre, & vn remede general pour détruire vn mal preſque vniuerſel, & pour guerir vne playe, qui ſaignoit par tout. Il y proceda ſi royallement par ſes Edits, que l'Egliſe enfin recouura plus de la moitié des ioyaux, que cette auarice luy auoit rauis. Amelius, ou Amulon Archeueſque de Lyon auec cét illuſtre Chapitre, & auec toutes les autres Egliſes de la Ville eurent vn ample ſujet de loüer Dieu, & de prier pour leur Souuerain. Comme Lothaire eut rendu à Iesus-Christ, & à ſon Eſpouſe ce qu'on leur auoit oſté de biens, il ſe voulut liberalement donner luy meſme à ſon Createur par vn genereux abandonnement de toutes les vanités, & de toutes les grandeurs de la terre dans l'Abbaye de Pruniers, où il porta iuſqu'à l'heure de ſon trépas les remors de conſcience pour ce qui s'eſtoit paſſé contre ſon pere, & aprés en auoir fait toutes les ſatisfactions poſſibles, il finit ſes iours plus heureuſement au ſeruice du maître des Princes dans vne petite retraitte, qu'il n'auoit eu de felicité, ou d'éclat au gouuernement de tout vn Empire. Ce ne fut pas ſans auoir mis ordre à ſes principales affaires. Il laiſſa l'Empire & l'Italie à Loüis ſon fils ainé, la Lorraine à Lothaire ſon puiſné, & le Royaume de Bourgongne à Charles. *Lothaire fait religieux par ſon choix.*

Cependant voila vne petite interruption, & comme vne courte eclipſe, qui détacha la Couronne de Bourgongne de celle de France en la perſonne de feu Lothaire, & en celle de ſes fils Charles & Lothaire, qui ne laiſſoient pas d'eſtre reconnus pour Princes du ſang

de France, & de Charlemagne. Allons à ces deux derniers.

*Charles meurt l'an 858. à Lyon.* Charles fit le choix de Lyon pour son sejour ordinaire, qui ne fut pas de longue durée, il ne regna que quatre ans: son corps fut enseueli en l'Eglise S.Pierre les Nonnains l'an huict cens cinquante huict. Ses deux freres en partagerent les dépoüilles. L'Empereur Loüis eut pour sa part le Royaume d'Arles: Lothaire eut pour la sienne celuy de Bourgongne, où Lyon estoit attaché. Ainsi le premier n'entre point dans nostre Histoire, l'autre nous doit vn peu arrester, quoy qu'auec assés de repugnance, & beaucoup de déplaisir.

*Lothaire degenere de son pere Lothaire.* Ce Lothaire à la verité porta bien le nom de son pere: mais ce fut sans heriter de ses vertus. Ayant quitté Dieu, & repudié Thielberge, sa femme legitime, il prit vne certaine Valdrade, & creut pouuoir abuser de l'autorité du Saint Siege auec la mesme facilité, qu'il auoit fait depuis peu de temps de deux Archeuesques, & de deux Conciles nationnaux, qu'il employa pour dissoudre son mariage: mais le Pape Nicolas premier l'excommunia, luy, & les Euesques, qui adheroient à son crime, & cassa les actes de ces petites Assemblées corrompuës: Ce qu'il fit dans vn Concile plus legitime tenu à Rome, où il condamna ce Prince à reprendre Thielberge, & à renuoyer sa concubine. Lothaire en ayant appris la nouuelle prit la resolution d'attendre la mort de ce Pape; aprés laquelle il s'imagina que si la ruse, le parjure, & le sacrilege entroient vne fois subtilement dans son party, il luy seroit plus facile de surprendre Adrien second, successeur de Nicolas. *An. 866. Chronologie de Rheginon.*

A ce dessein il luy enuoya ses Ambassadeurs, qui trouuerent en ce nouueau Pape vne entiere disposition à le contenter, & à luy donner l'absolution du passé, pourueu qu'il eut obey à l'ordonnance, qu'on luy auoit faite d'éloigner de sa maison ce scandale. Cette response le fit resoudre d'aller à Rome en personne, il passe à Lyon, où il honore la memoire de son frere Charles, faisant celebrer des obseques solemnelles, & establissant vne honneste fondation à S. Pierre. Aprés quoy il laisse Valdrade en cette Ville, continue son voyage, & arriue à Rome, où ayant baizé les pieds de Sa Sainteté il luy fait de belles protestations d'obeissance. Mais il est si peu consciencieux, que de prester en ce Saint lieu, à la face du Ciel, & de la terre, vn serment souïllé de parjure tres-horrible, se donnant au diable qu'il a renuoyé cette Valdrade, quoy qu'en verité elle l'attendit à Lyon: Et comme l'exemple d'vn Prince est également puissant, & pernicieux, tous les Seigneurs de sa suitte s'engagerent dans le mesme gouffre, se parjurerent auec luy, & receurent tous en sa compagnie l'adorable Sacrement de l'Autel en ce mal-heureux estat. Cela fait, ce Roy part de Rome tout ioyeux, & se ventant qu'il en a bien fait à croire à la Cour Romaine. *An. 868. Fourberie, parjure, & sacrilege de ce Lothaire.*

*Lothaire puny de mort soudaine. An. 869.* Mais les crimes de cette nature sont trop enormes, & trop monstrueux pour demeurer long-temps impunis. Ce Prince tombe malade en chemin, & sans porter son fardeau plus loin, il meurt, & laisse ses os à Plaisance, & son ame, où Dieu la logea, vraysemblablement chargée

de

de ſes adulteres, de ſes nouueaux ſacrileges, & de tous les autres forfaits l'an 869. On a remarqué que ſes Complices & parjures, comme luy moururent tous miſerablement dans la meſme année.

Voila d'effroyables iugemens de Dieu, mais ſi iuſtes, qu'ils doiuent donner de ſolides inſtructions aux Monarques ſur deux, ou trois points importans. Le premier eſt le mépris des loix. Il leur faut conſiderer que comme il eſt de leur pouuoir, & de leur autorité ſouueraine de les eſtablir dans les terres de leur obeïſſance. Il eſt auſſi de leur honneur d'eſtre les premiers à s'y tenir pour les obſeruer exactement, afin que l'exemple qu'ils donneront faſſe la premiere publication de leurs ordonnances, & ſoit le plus ferme appuy de leurs volontés. La bonne action d'vn Roy eſt toute puiſſante ſur les peuples pour les induire à ſe ſouſmettre à l'Empire des vertus. Au contraire vne vie débordée ſous vn diademe a l'impetuoſité d'vn torrent, qui fait vn rauage vniuerſel. Ainſi Lothaire ne ſe perdit pas tout ſeul, ſa ruine en enueloppa pluſieus autres.

*Vn Roy mépriſant les loix.*

Le ſecond point eſt l'obligation, que les hommes ont de rendre à Ceſar ce qui appartient à Ceſar, & à Dieu ce qui luy eſt deu. Ce temperament eſt tres-iuſte: Auſſi le Prince, qui s'ajuſtera à ce diuin reglement, n'aura iamais trop de reſpect pour les volontés du Ciel, qui luy ſeront expliquées par la bouche de la ſainte Egliſe, ny aſſés de docilité, ou de ſoupleſſe pour les Sacremens, & pour tous les myſteres de noſtre Foy. De fait il doit eſtre auſſi ialoux d'en conſeruer la pureté, que ſi ſa pourpre n'auoit autre éclat, que celuy du ſang de noſtre Seigneur, & n'auoit iamais receu d'autre teinture. C'eſt en quoy Lothaire s'eſt extremement mépris, faute d'auoir fait vn bon vſage de ces maximes.

*Le Prince doit écouter l'Egliſe.*

Le troiſiéme point; C'eſt que ny les ſceptres, ny les couronnes n'ont pas le pouuoir de diſpenſer les Souuerains du reſpect, & de la profonde veneration, qu'ils ſont obligés d'auoir pour le Vicaire de IESVS-CHRIST, & que les meſmes deuoirs, qui les portent à ſe ſoûmettre au fils de Dieu, ſont ceux, qui les tiennent attachés à la Chaire de Saint Pierre, où il s'agit du Spirituel. Si Lothaire ſe fut donné le loiſir de faire ces importantes reflexions, il en eut tiré des conſequences ſalutaires, & ſe fut tres-ſoigneuſement gardé d'échoüer à tant d'écueils, comme il a fait, & comme nous le déplorons.

*Il doit reſpecter le Vicaire de Ieſus-Chriſt.*

## SECTION IV.

*Lyon ſouſmis à Charles le Chauue, & à Loüis le Begue, Empereurs, & Roys de France.*

LA Couronne de Bourgongne ſe vient réjoindre à celle de France en la perſonne de Charles le Chauue. Ce Prince, & Loüis ſon frere Roy de Germanie eſtoient enfans de Loüis le Debonnaire, ils partagerent entre eux les Eſtats de leur neueu Lothaire le ieu-

*Charles le Chauue, & Loüis ſon frere dépoüillent Loüis leur neueu.*

ne, en dépoüillant leur autre neveu Louïs, Empereur, & Roy d'Italie de tout le droit, qu'il pouuoit pretendre en cét heritage, comme frere du defunct, & plus habile à luy succeder. Ce qu'ils firent toutesfois, comme les plus forts, & sous pretexte que la santé de ce neveu ne luy pouuoit pas promettre vne longue vie, outre qu'il estoit sans enfans masles, n'ayant qu'vne fille. Charles donc eut le Royaume de Bourgongne auec celuy d'Arles. Louïs son frere prit possession de l'Austrasie Ainsi Lyon demeura sous la domination de Charles le Chauue.

*Charles le Chauue couronné Empereur. An. 872.*

L'Empereur Louis témoigna bien le ressentiment, qu'il auoit du tort, que ses oncles luy faisoient, & se voulut mettre en deuoir d'en tirer raison : mais la mort preuint l'execution de son projet. Aussi-tost que Charles en eut la nouuelle, il se resolut de ne point perdre de temps : il prend le chemin d'Italie, & se rend, le plustost qu'il peut, à Rome, où le Pape Iean huictiéme l'accueillit honorablement, & luy mit depuis la Couronne Imperiale sur la teste en vn Concile tenu à Pauie.

*Son ambition, bien-tost punie. An. 876.*

Si ce Prince eut imité les vertus & les belles actions de Charlemagne, l'Eglise, & particulierement celle de Lyon luy auroit esté plus obligée, qu'elle n'est, elle auroit pû se louët de sa conduitte, ce qu'elle n'a pas sujet de faire : La furieuse ambition, qui le poussoit à se rendre maître de la Germanie, & à fruster de ses grandes forces les enfans de Louïs son frere par les efforts d'vne iniustice dénaturée, le posseda si absolument, que pour gagner les bonnes graces des Allemans, il distribuoit aux Seigneurs de ces païs-là, les Abbayes, & les autres riches Benefices de la France, auec autant de profusion, que de desordre, outre qu'il fioit sa vie, & sa santé à vn Medecin Iuif plustost qu'à vn Chrestien.

Mais la Iustice diuine, qui a coûtume de prendre vigoureusement le party du fils de Dieu, & de son Espouse, ne permit pas qu'il assouuit son ambition sur la Germanie, faisant auorter tout ce grand dessein par vn funeste attentat. Son Medecin Iuif l'empoisonna en vn voyage d'Italie l'an huict cens soixante seize. Ce Charles auoit déja fait vn tort signalé à l'Eglise, & à l'Archeuesque de Lyon, essayant de transferer la Primatie des Gaules à celuy de Sens. Effectiuement il la transfera, au moins sous vne ombre d'apparence. Mais l'ombre en fut dissipée peu de temps aprés, & la nuée en disparut.

*Voyés nostre Hist. Ecclesi. de Lyon. III. Part. Sect. XV.*

Cependant l'Histoire Ecclesiastique nous donne à considerer, que où les Princes Seculiers, & leurs adherans ont eu asses de temerité pour mettre la main à l'encensoir, ou pour dépoüiller l'Autel de ses ornemens. Ils s'en sont toûjours si mal trouués, que leurs successeurs en deuroient fremir, & trembler d'apprehension, lors que la moindre pensée leur vient de se preualoir de l'autorité, qu'ils tiennent de Dieu pour conseruer l'heritage de son sanctuaire, & non pas pour l'affoiblir.

*Effect des Reliques.*

L'ancienne remarque de Suger est considerable à ce propos. Les perturbateurs de la paix, & du repos de l'Eglise, ou de celuy de la France mouroient infailliblement dans l'année, quand on auoit éleué contre

eux

eux les chasses des Saints Martyrs, dont les reliques reposent en l'Eglise Saint Denys.

Loüis second, surnommé le Begue, fils de Charles le Chauue, imita son pere, & se rendit presque également pernicieux au patrimoine, de IESUS-CHRIST. Il eut toutesfois asses de bon-heur en la succession de son Empire, si ce bon vent eut duré. Le Pape Iean huictiéme pressé de ses ennemis, se refugia en France. Estant arriué en Prouence, Boson qui possedoit ce Royaume, receut dans Arles Sa Sainteté auec grand accueil, & respect, & la fit conduire à Lyon, d'où le Pape enuoya ses Ambassadeurs au Roy, qui estoit à Tours encore malade. Ce qui luy seruit d'excuse pour ne point aller au deuant du Pape, se contentant de luy enuoyer des Prelats pour l'accompagner, auec ordre qu'il fut défrayé par les Euesques au reste de son voyage. Comme il fut à Troye en Champagne, il y assembla vn Concile Nationnal, où ayant traitté des affaires de l'Eglise, il couronna Louis Empereur à la place de son pere. Krants a laissé par escrit, que l'assemblée de ce Concile fut faite à Lyon: mais puis qu'il est seul à le proposer, ie n'en suis pas bien persuadé. Cependant Louis le Begue pour se rendre plus puissant, & pour attirer à son party les Seigneurs contre les brigues de son neveu Louis le Germanique, leur auoit fait liberalité des biens d'Eglise, aussi ne regna-t'il que deux ans. Et comme il auoit ressemblé son pere en cette sorte de dereglement, il le suiuit de fort prés, & tomba sous les rigueurs d'vne main, qui ne fut pas si inuisible, qu'elle ne parut euidemment à l'Vniuers. Vn mal-heureux parricide l'empoisonna à Compiegne l'an huict cens soixante dix-neuf. C'est pour dire hautement à tous les Grans, que l'Espouse du fils de Dieu est ialouse de ce, qu'on luy doit de respect, & que s'ils manquent à ce deuoir, ils ne sont pas pour demeurer dans vne longue impunité. Ainsi Louïs le Begue pour auoir suiuy les mauuais exemples de Charles le Chauue son pere, par vn effroyable iugement de Dieu, perit comme luy. *An. 878.*

*L'Empire détaché de France, & Lyon de Bourgongne.*

Outre que bien-tost aprés vne fin si deplorable, l'Empire fut separé de la Couronne de France, & depuis n'y est iamais retourné, ce qui est à regretter, ses deux enfans, Louïs, & Carloman eurent de la peine à se conseruer leur Royaume. Mais laissons ce point à l'Histoire generale de France. Il nous suffira de nous prendre garde que Lyon cessa dés lors d'estre vny à la Bourgongne, & fut encore pour quelque temps attaché à la Couronne de France pour la Souueraineté, quoy que depuis il fut dependant des Comtes particuliers, qui n'estoient plus simplement ny Gouuerneurs, ny Lieutenans Generaux du Roy, comme auparauant ils l'auoient esté, mais qui possedoient ce bien en proprieté, & neantmoins le tenoient en fief de leurs Majestés, dont ils releuoient.

## SECTION V.

### *Le couronnement de Boson, & celuy de Loüis son fils, à Lyon.*

*Boso vsurpe le Royaume de Bourgogne, & en est chassé. An.880.*

*Du Chesne Hist. de Bourgongne.*

BOson, à qui Charles le Chauue laissa le Royaume de Prouence, comme à son beaufrere, ayant espousé sa sœur Richilde, voulut vsurper toute la Bourgongne en dépouillant les deux ieunes Princes, Louis & Carloman, tous deux fils de Louis le Begue. Pour venir à bout de ce grand dessein il fit ses efforts, & s'essaya de tirer à soy les Euesques du Royaume; il y employa deux contraires aussi peu iustes l'vn que l'autre, l'amorce de quelques presens, & la rigueur des menaces, il creut aisément que ceux-là font ployer les Dieux, & que celles-cy les épouuantent. Il choisit Lyon pour les assembler, & fait en sorte que l'Archeuesque Aurelien, ses suffragans le couronnent Roy de Bourgongne, quatre autres Archeuesques, & leurs Suffragans s'y trouuerent, & pas vn n'osa entreprendre de s'y opposer, ou de refuser sa condescendence. Mais les deux Princes deuenus grands s'en ressentirent viuement, & se connoissans legitimes Souuerains de cét Estat, poursuiuirent ce Boson, vsurpateur de leurs terres, ioignirent leurs forces ensemble, & auec celles de nos Rois, qui furent touchés de la mesme cause, & d'vn pareil ressentiment. Ils firent si bien, qu'ils le contraignirent de lacher prise, & d'abandonner contre son gré, ce qu'il auoit vsurpé sur eux contre les loix de la Iustice, & de la raison. Ils se seruirent pour cela, & tout à propos de l'armée Imperiale de Louis le Gros leur cousin. En cette défaitte Boson, qui se retira, perdit la ville de Vienne appartenante au Royaume de Prouence.

*Louis fils de Boson, est couronné Roy à Lyon. An.889.*

Boson en mourant laissa la Prouence à Louis son fils, qui fut Empereur, surnommé l'Aueugle : mais auant que l'estre, il fut sacré Roy par l'Archeuesque de Lyon, & dans Lyon mesme, d'autres Prelats y assisterent l'an huict cens quatre vingt & neuf. Charles le Gros l'adopta pour fils, Rome le receut, & le couronna Empereur. Cette nouuelle acquisition eût esté plus belle, & plus agreable, s'y on ne l'eut enuiée, iusqu'à le contraindre de perdre la veuë. Berenger, que cette lumiere auoit ébloüy, courut pour l'esteindre, comme il fit en creuant les yeux à ce nouueau maitre. Mais la fortune de Louis l'auoit aueuglé luy-mesme, en luy dérobant les plus beaux rayons de la grace, & de la raison. Lyon qui auoit vû Roy ce Louis, le vit Empereur, & eut le regret de ne pouuoir pas estre vû de luy, encore que les Lyonnois ne l'eussent pas pour leur Souuerain. Les Roys de France de la seconde lignée estoient alors en possession de cette ville, n'ayant pas encore pensé à la détacher de leur Couronne.

Louis troisiéme, fils de Louis le Begue n'ayant regné que trois ans en

en France, laissa la Couronne à Charles le Simple son frere, qui par consequent demeura Seigneur de Lyon: & pour Carloman leur autre frere Dieu l'auoit déja appellé à soy.

*Charles le Gros, tuteur de Charles le Simple, & Regent de France. V. l'Hist. de France de Duplex.*

Loüis, surnommé le Faineant, est vn Prince fabuleux, & tres-inutile à nostre Histoire. Pendant la minorité de Charles le Simple, l'Empereur Charles le Gras, ou le Gros fut appellé d'Allemagne à recueillir cette Royauté; il n'y fut pourtant, à le bien prendre, que comme tuteur, quoy qu'il en portast la Couronne, mais il n'en ioüit que l'espace de cinq ans, & en ce temps-là il sembloit déja que l'Empire fut retourné entre les mains des François. Toutesfois ce Prince ayant perdu le iugement, deuint si foible, & si idiot, qu'on fut contraint de le renuoyer. Au reste puis que la vie de tous ces Princes n'a rien, qui regarde les affaires de Lyon, passons à d'autres.

*An. 884.*

## SECTION VI.

### *Ce que Lyon fut à Eudo, Regent de France, & couronné Roy, à Charles le Simple, & aux autres Roys de la seconde lignée.*

COmme les François virent que de toute la lignée de Pepin, & de Charlemagne il ne restoit plus de teste capable de soûtenir la couronne de cét Estat, qu'ils virent Charles le Simple foible d'esprit, & qu'ils prirent garde que des pretendans accouroient de toutes parts en asés grand nombre, & se presentoient hardiment pour les commander, ils trauaillerent de bonne heure à se défaire de la turbulence de toutes ces brigues, & de tant d'importunités, en iettant les yeux sur l'ancienne maison d'Anjou pour y choisir vn Regent de France. Ils firent donc choix d'Eude, ou Odo, Comte de Paris, & grand Duc de France. Il fut sacré, & couronné par vn Archeuesque de Sens l'an huict cens quatre vingt & neuf: ce que l'on fit sous pretexte de l'autorizer, & de faire mieux valoir toute sa Regence. Depuis il passa pour Roy, & en fit les fonctions.

*La Maison d'Anjou appellée à la Couronne.*

*Eude Regent, Sacré & Couronné.*

*An. 889.*

Les Lyonnois, à qui la fidelité est naturelle, en firent alors vne noble demonstration. Et le nouueau Prince leur en sceut bon gré en deux rencontres. 1. Eude auoit vn proche parent irrité mal à propos de ce qu'à son auis, il n'auoit pas soin de l'auancer à proportion de ses merites, ny à l'égal des autres Seigneurs de la Cour. C'estoit vn certain Gautier fils d'Adalée, oncle maternel d'Eude. Ce ieune Prince encore volage, prit les armes, & se rendit maître de Lyon, s'en qualifiant le Comte. Eude auerty de cette reuolte vint l'assieger en diligence. Les portes luy furent ouuertes d'abord, & l'vsurpateur fut mis à sa disposition. On luy eut bientost dresśé son procés. En suitte dequoy il eut la teste tranchée.

*Vn rebelle son parent a la teste tranchée.*

*Vn autre tyran est chassé.* 2. Vn autre Seigneur, nommé Gondebaud, ou Zundibolc, donné d'Arnoul Empereur, deuint aussi temeraire, que celuy-là. Son ambition peu satisfaitte du Royaume de Lorraine, luy auoit fait deuorer par vne folle esperance, & par imagination, toute la Bourgongne, & pour s'en saisir auec plus de facilité, il creut que Lyon seroit fort commode à son dessein. Il y vint comme vn éclair: mais les Lyonnois, qui en auoient eu le vent, le repousserent si vertement, qu'ils l'empêcherent d'y mettre le pied: & bien-tost aprés qu'il eut commencé à faire des courses, & des rauages autour de la Ville, pretendant de la contraindre par vn Siege à luy obeir, leur courageuse resistence donna le loisir à Eude de s'y transporter auec vne armée assés puissante pour dénicher ce tyranneau: mais il n'eut pas la patience d'attendre les foudres, qui luy alloient infalliblement casser la teste, s'il ne se fust retiré à la haste. Il esquiua donc, & s'enfonça promptement dans la Lorraine, où il fit si bien, que pour couronner ses violences, peu de iours aprés ces folies, il fut assommé miserablement par vn peuple effarouché.

*Hist. de France du Sieur Duplex.* I'ajoûte à cela que d'autres Historiens attribuent à Laon ce que les nostres donnent à Lyon en ces deux narrés. La conformité des noms en a pû confondre la sincerité, & laisser les opinions ambigues. Ie panche plustost sur Laon, que sur Lyon en tout ce narré.

Eude changea pour vn temps le Royaume de Bourgongne en Duché, qui fut encore depuis remis en Royaume. Son premier Duc hereditaire fut Richard, fils de Theodoric, grand Chambellan, à qui le Roy en auoit fait vne recompense pour ses agreables seruices. Mais Theodoric aima mieux que l'inuestiture en fut faitte au nom de son fils, qui en fit hommage au Roy. Lyon demeura encore attaché à la Couronne de France, nos Auteurs ont creu que Villaume fut le premier Comte de Lyon hereditaire: & ce fut alors, & en sa personne que ces Comtes vsufructuaires, qui n'estoient que Gouuerneurs, ou que Lieutenans du Roy, cesserent d'estre de cette maniere. Ainsi voila vne face de Lyon changée pour la domination subalterne, & pour le gouuernement.

*Eude se demet, son frere se reuolte contre Charles le Simple.* Charles troisiéme, dit le Simple, fils de Louïs le Begue, déja veritable Roy, receut la Couronne des mains d'Eude, qui s'en demit genereusement, & rendit l'ame au bout d'vn regne de neuf années. Il est pourrant vray que Roberr frere d'Eude fut à mesme temps couronné Roy par vne reuolte de quelques Seigneurs de France. Mais Charles, que l'on vouloit tondre, ne fut pas si simple, que de se laisser surprendre à ces factieux. Il fit mourir son rebelle dans vne bataille.

*Raoul rebelle.* Toutesfois Rodolphe, ou Raoul par vn autre effort de rebellion luy rauit bien-tost les fruicts de cette Victoire auec son Sceptre, & sa liberté. En suitte dequoy il le tint deux fois captif, & le laissa consumer à mille langueurs. De ce Rodolphe la Courône vint à Louis d'Outremer, *An. 954. & 986.* fils du Simple. Louis la laissa de mesme à son fils Lothaire, qui mourut l'an neuf cens quatre vingt & six: Et Louis fils de Lothaire ne regna qu'vn an & demy aprés son pere. Icy expira la seconde race de nos Roys.

Tous

Tous ces Princes trouuent place dans les Annales de France : Mais comme Lyon n'a rien tenu d'eux, que nous sçachions, il n'est pas besoin de les tirer en nostre Histoire. Tout ce qu'on y peut rencontrer de memorable, consiste en vn malheureux accidenr. C'est que du temps de Raoul, les Huns, ou Hongres encore Idolatres firent mille sorres de rauages autour de Lyon, & ruinerent de fons en comble l'Abbaye d'Ainay.

Il est assuré que ce Lorhaire donna à sa sœur Mathilde le Comté de Lyon, en la mariant à Conrad le Pacifique, Roy de Bourgongne. De là nous voyons encore vne fois que le Duché de Bourgongne deuient Royaume. *Le Comté de Lyon est donné en mariage.*

En rous les rroubles, que souffrit la France durant tous ces regnes, il ne se voit poinr que les Lyonnois ayent espousé autre parry que celuy de leurs Souuerains legitimes. *Voyez nostre Hist. Eccles. V. Partie. Sect. VII & VIII.*

## SECTION VII.

*Les Lyonnois particulierement affectionnés à la troisiéme lignée des Roys de France, & premierement à Hugues Capet, & aux autres Roys ses descendans iusqu'à Loüis VIII.*

QVoy que le Sceptre de France passe d'vne lignée à l'autre, & change de main, il ne laisse pas d'estre le mesme ; Et la Monarchie ne change poinr. I'en puis dire autant de l'affection, & de la fidelité des Lyonnois, qui demeurent inuariables dans le changement de leurs Souuerains.

La premiere race de nos Roys a eu son declin, & ses foiblesses ont fait place à la seconde, & fait trouuer de nouuelles forces à la vertu des Pepins, & des Charlemagnes. Où celle cy s'est affoiblie, & s'est lassée dans le conrs des siecles, ell'a expiré honorablement dans le sein d'vne troisiéme lignée plus illustre que les deux autres en toutes manieres, tant pour la suirre, & pour le merite de ses Princes, que pour la durée, qu'elle a euë iusqu'icy.

Il est visible que la valeur de Clouis, & de quelques-vns de ses descédans, qui a fait l'admiration des premiers siecles, & que celle de Charlemagne, & des autres de sa suitte, qui l'ont imité, s'est heureusement ramassée en cette troisiéme lignée. Il est encore assuré que ce grand amas de vertus, & cét assemblage de perfections royalles, qui onr brillé en tout cét espace, qu'ont duré ces regnes, se sont glorieusement déchargés de ce grand meslange de cruautés, & de desordres, qui accompagnoient les autres lignées. Ainsi les siecles se sont deroüillés, les *La troisiéme race de nos Roys est plus illustre que les deux autres.*

mœurs

mœurs ont receu plus d'humanité, & se sont polies ; la generosité, d'aspre qu'elle estoit, s'est ciuilizée ; La magnificence a changé son faste en splendeur Chrestienne, & le courage a quitté ce qu'il auoit de brutal, & de violent pour embrasser vne veritable magnanimité. Ce sont ces chaines, qui ont attaché Lyon au seruice de ses Souuerains plus estroittement. Et nous pouuons dire que si sa fidelité s'est signalée enuers les deux races precedentes, ell'a toutesfois encore eu beaucoup plus de montre en cette derniere. Le changement, qui s'est fait aux guerres depuis la défaite, & l'éloignement de l'Anglois, les visages differens, qu'ont pris les affaires, les voyages d'Italie, les conquestes, que nos armes y ont faites, les pertes, que la perfidie de quelques Grands y ont fait souffrir à la France, les troubles, que l'Heresie à iettés au sein de l'Estat, ont donné sujet à nos Roys de voir Lyon plus souuent, qu'ils n'auoient fait au temps passé ; & l'habitude, qu'ils ont contractée en ce climat, leur à découuert plus euidemment l'affection des Lyonnois pour leur seruice, & la sincere fidelité, qu'ils leur ont iurée.

*Les Lyonnois sont redeuables à cette lignée.*

*l'Année 987.* Hugues Capet, Comte de Paris, & grand Duc de France, fut couronné, & sacré à Rheims. Ce fut vn de nos meilleurs Roys, qui fit éclater sa pieté en la restitution des biens d'Eglise, que quelques-vns de ses deuanciers auoient prodigués à des Gentilshommes laïques. Il n'épargna pas sa propre maison, & renonça à son interest, voyant que cette profanation du Sanctuaire auoit esté scandaleuse, & qu'ell'auoit attiré d'estranges maledictions du Ciel sur leurs familles, & sur leur Estat. Il est croyable que l'Eglise de Lyon, qu'on a toûjours estimée vne des plus opulentes de la Gaule, auoit souffert des pertes notables, & qu'elle fut des plus satisfaites de la pieté du Roy au recouurement des reuenus, qu'on luy auoit enleués.

*Restitutiõ des biens d'Eglise par Hugues Capet.*

*Robert sõ fils. l'Année 996.* Les beaux reglemens de ce grand Monarque, & le reste de sa vie n'ont rien d'attaché à cette Ville, non plus que les grandes actions de son fils Robert, qui luy succeda, & deuint vn des plus sçauans d'entre les Princes, & des plus illustres en vertu d'entre nos Roys.

*Henry fils de Robert l'Année 1026.* Henry son fils couronné quatre ans auant la mort de son pere demeura d'accord auec l'Empereur pour la separation, & pour la Souueraineté des deux Bourgongnes.

*Separatiõ des deux Bourgongnes.*

Philippe premier, Loüis le Gros, Loüis septiéme, & Philippe Auguste, dit Dieu-donné, furent Roys de France l'vn aprés l'autre. Nous ne trouuons rien dans leurs vies, qui soit pour Lyon, sinon que Phillippe Auguste y vint, & y assembla son Parlement pour y receuoir le Legat du Pape Innocent troisiéme, sur quelques propositions, qu'il auoit à faire de la part de Sa Saincteté. Il les fit donc en cettte Ville pour empêcher le voyage, que le Roy faisoit entreprendre à Louïs son fils en Angleterre, où il estoit appellé. Le Legat n'en eut autre satisfaction, ny autre responce par l'auis du Parlement, que celle-cy ; Que le Pape n'a-

*Philippe Auguste à Lyon. l'Année 1215.*

uoit rien à voir ſur le temporel des Royaumes, & que le Roy n'eſtoit pas encore diſposé à refuſer à l'Angleterre le ſecours,qu'on luy demandoit, qui eſtoit le nœud de l'affaire, où le Pape s'intereſſoit.

## SECTION VIII.

### *Lyon affectionné à Loüis huictiéme, à S. Louis, & aux autres iuſqu'à Philippe de Valois.*

LOVIS huictiéme ne regna que trois années aprés le decés de ſon pere. Louïs neufiéme fils du huictiéme luy ſucceda, & ce fut S. Louïs. Son apprentiſſage fut de diſſiper en ſon bas âge les troubles de ſon Eſtat, & de ſouffrir les attaques de l'ambition, & de l'auarice, comme des dragons, qui s'attachent aux berceaux de tous les Hercules. Ce qui luy ſeruit merueilleuſement à reconnoiſtre la malignité de ces monſtres, & à s'aguerrir contr'eux. Ces premiers exploits donnerent vne ſi bonne trempe à ſon courage, que ſans ſe pouuoir retenir dans les fonctions, ny dans les lieux de ſon reſſort, il porta ſes armes dans l'Idumée pour ſe couronner de ſes palmes. Mais comme ſi ç'eut eſté encore trop peu pour en faire vn Saint, de luy ſuſciter des Geants,& au milieu de ſes Eſtats, & loin au dehors; vne furieuſe maladie luy vint affoiblir toutes les forces de ſa ieuneſſe, & mettre preſque au deſeſpoir ſes nouueaux deſſeins, s'il n'eut fait vœu de les porter au Leuant, & ſi ſes ſujets n'euſſent ioint leurs vœux aux ſiens armans leurs prieres pour ſa ſanté.

*An. 1223* · *Vertus de S. Louys.* · *Maladie de ce Saint.*

Comm'il eut franchy ce pas,& euité ce danger, la Prouidence attira en France le Pape Innocent quatriéme pouſſé par l'orage d'vne violente perſecution, qui luy fit chercher ſa ſeureté en ce Royaume,comm'en l'azyle ordinaire du Saint Siege. Il la trouua donc infaillible entre les bras, & ſous la tente de noſtre Saint Roy.

Cette Ville, qui eſt comme l'entredeux des vnions de l'Italie,& de la France, & qui eſt le centre, & la grande porte de tous les Commerces, auſſi bien de ceux des Princes, que de ceux des Negotians, fut la Ville de bonne rencontre d'Innocent, & de Saint Louis. Ce Pape y tint vn Concile, qui eſt de reſerue pour vn autre lieu. Le Roy ſans perdre de temps, & pour ne point differer l'accompliſſement de ſon vœu, receut la Croix de la main du pere de tous les Chreſtiens. Ie vous laiſſe icy à penſer combien de Princes, & de Seigneurs tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers s'enroollerent en cette Croiſade pour ſuiure ſa Majeſté en ſon voyage de la terre Sainte, Garnier Archeueſque de Lyon fut le premier à ſe mettre de la partie.

*Le Pape, & Saint Louys à Lyon.* · *An. 1245.* · *Voyez l'Hiſtoire Eccleſ. de Lyon. II. Part. Section XVIII.*

Diſons cependant que Lyon eut cet honneur d'eſtre le ſejour de ce grand Pape l'eſpace d'enuiron ſept ans. Il eſt vray-ſemblable que ſaint Louis y voulut paſſer quand il s'en alla pour s'embarquer, & pour

acheuer ce voyage, qui luy fut à mesme temps & tres funeste, & tres glorieux l'an mille deux cens soixante dix.

*An. 1271.* Philippe troisiesme, dit le Hardy, fils de S. Louis vint d'Afrique, où il l'auoit accompagné, Il en remporta vne vertu fort approchante de celle de feu son pere. C'est bien le plus noble de tous les Triomphes, & le plus auantageux heritage, qui luy en reuint. Ce bon Roy à son retour du voyage de la terre Sainte passa par Lyon, où il apprit les differens, qui estoient entre l'Eglise, & la ville. Mais il n'eut pas la commodité d'y mettre ordre auant son couronnement. Aussi deuons nous en renuoyer la partie auec luy à vne autre fois.

*Vertu de Philippe troisiéme.*

Peu de temps aprés le sacre du Roy, Gregoire dixiéme vint à Lyon, où sa Maiesté estoit venuë le receuoir, & aprés auoir conferé auec luy, Ell'y laissa pour la seureté de la personne du Pape, vn nombre de gens de guerre. Sa Sainteté eut le loisir, & la bonté d'y faire vne sorte d'accommodement entre les Ecclesiastiques, & les Bourgeois. Il y tint aussi vn Concile fort celebre.

*Le Roy, & Gregoire X. à Lyõ. An. 1274.* *Voyez la méme Hist. Eccles. II. Part. Sect. XIX. VI. Part. Sect. V. & XVII.*

Clemenr cinquiéme en tint vn autre dans Vienne peu de temps aprés son election, & son sacre, que les Cardinaux firent à Lyon durant le regne de Philippe le Bel fils de Philippe troisiéme, & son successeur. Il fut des plus fauorables d'entre tous nos Roys à cette Ville. D'icy il passa à Vienne pour assister à ce Concile, où n'ayant pas eu toute la satisfaction, qu'il en souhaittoit, il en partit, repassa icy, & s'en retourna bien tost à Paris, d'où il enuoya son fils ainé Loüis Hutin à Lyon, pour y appaiser les differens, & les animosités, qui estoient alors entre le Clergé, & les habitans. Le Roy mesme y reuint bientost à mesme dessein d'y mettre ordre.

*Clemẽt V. & Philippe le Bel à Lyon. An. 1285. Louis Hutin.* *Voyez la méme Hist. Eccl. VI. Partie, Section XII. & XIII.*

Louis Hutin aprés la mort de son pere fut couronné Roy, & eut de si fortes inclinations pour les Lyonnois, qu'ils sont obligés d'en conseruer éternellement la memoire. Lyon vit encore l'élection, & en suitte le couronnement du Pape Iean vingt-deuxiéme. Louis vescut peu de temps, & ne regna pas deux années. Ses deux freres, Philippe le Long, & Charles le Bel le suiuirent de fort prés l'vn apres l'autre au gouuernement de l'Estat, & en l'autre vie en moins de treize ans. Ces deux Princes, que le Roy Hutin auoit enuoyés à Lyon, s'y estoient rendus pour y appeller adroittemenr les Cardinaux, & pour les y faire proceder à l'élection, que nous venons de toucher. Nostre Histoire Ecclesiastique nous doit fournir vne plus entiere connoissance de ces Conciles, des élections de ces Papes, & de tout le reste, qui regarde ces matieres. La mort de Loüis Hutin pressa les Princes de s'en retourner à Paris.

*Philippe le Long. An. 1320.* Philippe le Long estant paruenu à la couronne honora aussi de sa faueur l'Eglise, & la Ville de Lyon. Mais leurs affaires, leurs differens, leurs discordes, leurs pretensions, & leurs accommodemens auec les autres diuersités sont des pieces de renuoy à des traittés separés, & plus conformes à tous ces points là.

SECTION IX.

*Lyon fidele à Philippe de Valois, & aux autres iusqu'à Charles VIII.*

PHilippe de Valois succeda l'an mille trois cens vingt huict à Charles quatriéme, son cousin germain, qui estoit mort sans enfans. Ce Prince fut fauorable aux Lyonnois tant pour l'établissement de leurs Priuileges, que pour l'exercice de la Iustice. Aussi doiuent-ils le reconnoistre pour leur insigne bien-faiteur. Ce fut luy-mesme, qui acquit le Daufiné, & qui en suite eut dans Lyon cette maison des Daufins, qu'on nomme encore auiourd'huy Roane, où la Iustice Royale commença à estre exercée. Ce qui causa de grands bruits, & des changemens considerables. *Philippe de Valois. l'Année 1328.* *Iustice Royalle establie à Lyon.*

Ce Roy mourut l'an mille trois cens cinquante. Son fils Iean fut couronné la mesme année. L'indiscretion, & l'opiniatreté l'empescherent de conclurre auec l'Anglois vne paix autant honorable, & auantageuse à sa personne, qu'à son Estat. Sa precipitation luy fit perdre la bataille auprés de Poictiers, il y fut fait prisonnier, & conduit en Angleterre auec Philippe son ieune fils. Ce fut à ce coup que Lyon rendit de tres-signalés témoignages de son ordinaire fidelité. Paris commençoit à conspirer, & la plus part du Royaume fut sur le point d'abandonner le party du Roy, & du Dauphin. Il fut impossible de gagner les Lyonnois, & de les faire consentir à cette ligue en faueur de Charles d'Eureux. Roy de Nauarre, qui pretendoit d'ajoûter à sa couronne celle de France. Cette foy si inflexible n'empécha pas que l'absence de sa Majesté ne donnast lieu à de grans desordres, & à des courses de voleurs tres-importunes, dont les enuirons de cette Ville se sont ressentis fort long-temps. *Le Roy Iean l'Année 1350.*

Le Roy Iean aprés son retour en France, & depuis en Angleterre, mourut l'an mille trois cens soixante quatre. La Couronne vint à Charles cinquiéme son fils, surnommé le Sage, qui obligea extremement les Lyonnois, en établissant auec plus de fermeté le Siege de la Iustice dans le Palais de Roane, & leur accordant de beaux priuileges. *Charles V. l'Année 1364. Iustice royalle mieux establie à Lyon.*

Son fils, qui luy succeda, qui porta son nom, & qui fut Charles VI. dit le Bien-aimé, fit la guerre en Flandre. Les mécontens, commencerent à broüiller à l'occasion de son absence, & allumerent en fort peu de temps presque par tout le Royaume vne reuolte generale. Les Lyonnois n'y voulurent point entendre, quoy qu'on les en solicitast extremement. Aussi le Roy leur en sceut bon gré, & leur fit connoître de la belle maniere, & par les effets, les ressentimens, qu'il en portoit au fond de son ame, principalement quand il vit Lyon, & qu'on l'y re- *Charles VI. aime Lyon. an. 1380.*

ceut à son passage, lors qu'il descendit en Auignon pour y voir Clement VII.

Lyon luy montra sa fidelité en vne autre occasion tres-importante Les Anglois, & les Bourguignons, qui auoient vnanimément conspiré l'entiere ruine de cét Estat, s'estoient rendus maistres de Paris, & s'estoient mesme saisis par artifice, & par violence de la personne du Roy. La grande foiblesse d'esprit, qui estoit en luy depuis quelque temps, fut le plus commode acheminement aux entreprises de ses ennemis. Grand nombre de Villes estoient entrées en ce party de rebellion. Charles son fils, Regent de France, alla visitet les autres, qui tenoient bon pour le seruice de son pere. Lyon fut ferme à ne point ployer, & iamais ne demordit de son deuoir. Il y vint vtilement & pour le bien de l'Estat, & pour l'auantage de la ville.

*Il meurt l'Année 1422.*

Charles sixiéme mourut à Paris captif des Anglois en son Hostel de S.Paul l'an mille quatre cens vingt-deux. Charles septiéme son fils fut couronné à Poitiers. Il se vit d'abord sur les bras cette furieuse guerre des Anglois, & des Bourguignons, qui a tenu tant de place dans nos Histoires, & qui a fourny tant de matiere aussi bien à nos iustes plaintes, qu'à l'estonnement de toute l'Europe. Il eut dessein par l'auis de son Conseil de choisir Lyon pour sa retraitte. Mais la Pucelle d'Orleans, qui se presenta tout à coup, en détourna la pensée, & nous éloigna de ce bon-heur pour en causer vn plus grand. Quand les affaires de son Estat eurent pris vn meilleur ply, & montré vn autre visage plus riant, il vint luy-mesme en personne voir les Prouinces, qui persistoient en son seruice, comme l'Auuergne, le Lyonnois, & le Dauphiné.

*Anglois du temps de Charles VII. l'Année 1432.*

Il fit vne solemnelle entrée à Lyon, où il fut receu auec des applaudissemens incroyables: Et huict ans aprés il eut la bonté d'augmenter les Priuileges de la Ville. L'assemblée, qui s'y fit l'an mille quatre cens quarante sept pour mettre fin à vn Schisme, doit auoir sa place dans le traitté, qui est pour l'Eglise. Il vint à Lyon vne autrefois l'an mille quatre cens cinquante cinq, & y fit vn long sejour tant en la Ville, qu'en la Campagne, où il se diuertissoit à la chasse.

*Voyez nostre Hist. Eccl. de Lyon. II. Part. Section XXII. Le Roy à Lyon. l'Année 1447. & 1455.*

Ce Roy regna bien trente huit ans, fut surnommé le Victorieux, & eut pour son successeur Loüis onziéme, son fils, qui estoit en la prouince de Hainaut, lors que son pere mourut. Les Lyonnois auoient essayé depuis quelque temps de gagner les bonnes graces de ce ieune Prince, quand mesme il estoit encore Daufin, & qu'il viuoit dans vne sorte de défiance auec le Roy. Ils luy faisoient donc tenir sous main chaque année la somme de neuf mille liures en Flandre: il en fut si satisfait, que toûjours dépuis il les a cheris, & embrassé leurs interests. Il les vint voir la deuxiesme année de son regne, les honnora de Priuileges excellens, ayant receu d'eux les honneurs d'vne magnifique entrée.

*Il meurt. l'Année 1460. Lyon enuoyoit de l'argẽt au Daufin. Louis XI. affectiõne les Lyonnois.*

Il y vint encore vne fois, & demeura long-temps, y laissant des marques de sa bonté. Durant son sejour en cette ville il enuoya Pierre

re de Bourbon, Seigneur de Beaujeu son gendre, à Sarlat, auec ordre de se saisir du Duc de Nemours, Iacques d'Armagnac. Ce qu'il fit, & l'amena dans Lyon, où il fut long-temps prisonnier dans Pierre-cize, & de là on le conduisit à Paris, où il eut la teste tranchée. Le Roy fit encore venir à Lyon René Comte de Prouence, & Roy de Sicile, pour empécher qu'il n'engageast la Prouence au Duc de Bourgongne, pour la somme de soixante mille escus: luy-mesme les luy conta, & rompit ce coup. S. François de Paule peu de tẽps aprés passa pat Lyon, & alla trouuer le Roy, quien fit vn tres-grand estat, & l'honora comme vn Saint.

## SECTION X.

### *Lyon affidé à Charles VIII. & à Louïs XII.*

LOVIS onziéme mourut l'an mille quatre cens quatre vingt trois, le vingt-troisiémé de son regne. Charles huictiéme son fils estant couronné assoupit la sedition des artisans de Lyon par vn Edit, qu'il fit publier en faueur de cette Ville, qui luy en eut vne tres-grande obligation, & en témoigna ses ressentimens, principalement lors qu'il y vint auec la Reine. On luy fit vne magnifique entrée, où il fut receu comme Roy, & comme insigne bienfaicteur. Aussi voulut-il donner à Lyon les preuues de son agreement par le long sejour qu'il y fit. Ce qui retarda diuerses fois le voyage, qu'il auoit à faire en Italie. *Charles VIII. An. 1483.* *Il vient à Lyon.*

Enfin il s'y en alla, & y fit cette fameuse conqueste du Royaume de Naples. Aprés quoy il s'en reuint à Lyon, où il entra victorieux parmy des acclamations & des applaudissemens si solemnels, & de sentimens si purs, que les cœurs du peuple sembloient triompher auec leur Roy. Aussi auoient-ils durant son absence formé mille vœux auec la Reyne, qui faisoit sans cesse continuer des prieres dans les Eglises. L'euenement fit toucher au doigt que Dieu auoit eu à gré, qu'on eut recouru à luy comm'au veritable Dieu des armées. *Victoires du Roy. Ioyes publiques à Lyon.*

Ces ioyes publiques ne furent pas pour vn iour. Le Roy les continua presque tout le temps, qu'il seiourna dans Lyon, où l'on ne voyoit que tournois, que ioustes, que carousels, ou que semblables exercices. C'est là où le braue Cheualier Bayard commença heureusement à se rendre recommandable pour sa valeur, & pour son addresse. *Le Cheualier Bayard.*

Il plût à Dieu de permettre qu'à mesme temps que le Roy se diuertissoit en cette ville, l'affliction entrast bien auant dans son Palais, & que la douleur penetrast encore plus dans son ame, & dans le cœur de la Reyne pour la perte, qu'ils auoient faitte du Daufin, leur fils vnique. La violence de ce coup toucha viuement tout le public. Toutesfois comme le Soleil, dont la lumiere peut estre obscurcie par les nuages, ne laisse pas pour cela de s'auancer en sa course sans reculer d'vn seul pas, & sans *Regrets pour la mort de Monsieur le Daufin.*

s'arrester vn seul moment. De mesme sa Majesté continua tous les mesmes exercices de tournois, comm'à dessein de triompher de la mort aussi bien que de la fortune, les soûmettant toutes deux aux ordres de la Prouidence, & à ceux de la Iustice diuine par de profondes adorations : Il ne dissimula point, qu'il en vsoit de la sorte pour donner quelque diuertissement à la Reine, qui toutesfois y prenoit si peu de goust, qu'elle les quittoit aizément pour s'entretenir auec Dieu, ou auec vn bon Religieux de l'ordre de S.François.

*Vtile seiour du Roy à Lyon.* Au reste ce long seiour, que le Roy fit a Lyon, ne fut pas infructueux puis qu'outre la confirmation des Priuileges, il appella vn assés bon nombre de ieunes gens de cette ville à son seruice. Il alla d'icy à Amboise, & delà reuint vne année aprés à Lyon, où il mit en deliberation vn second voyage d'Italie. Ce dessein rompu il retourna a Amboise, où vne apoplexie l'emporta, ayant seulemenr atteint l'age de vingt sept ans l'an mille quatre cents quatre vingt dix-huit, aprés en auoir regné quarorze, & sans laisser de lignée.

*Il meurt l'an. 1498.* Le Duc d'Orleans cousin de Charles huictiéme fut couronné Roy la mesme année, & nommé Loüis douziesme. Sa bonté luy acquit l'honorable nom de Pere du peuple. Mais l'inconstance des euenements le fit le ioüet de la fortune. Sa douceur, & son affabilité l'eussent rendu incomparable, si l'auidité des Grans ne luy eut donné la malheureuse reputation d'Epargnant, parce seulement qu'il ne rassasioit pas du sang des pauures ces sang-sues.

*Bonté de Louis XII. An. 1498.* Si sa probité eut receu dés cette vie la recompense, qui estoit deüe à ses merites, la fortune n'eut pas eu la hardiesse de luy montrer des visages si differents. L'Italie ne luy eut pas vû perdre en peu de temps l'Estat de Genes, & le Duché de Milan, qu'il auoit heureusement recouuré, comme le veritable bien de son ayeule, & cette superbe ville ne luy eut pas fait vne entrée si pompeuse pour le voir bientost aprés depoüillé de cette Prouince. Il est vray que Louis Sforce, qui l'vsurpa, ioüit peu de temps des fruits d'vne inuasion si iniuste. Monsieur de la Trimouille Lieutenant general de l'armée du Roy l'ayant troué deguizé, se saisit de sa personne, & le remit entre les mains de sa Majesté, qui fit mettre cét oyseau de proye en cage au Chasteau de Pierre-cize, où il fut long-temps prisonnier, & mourut depuis en celuy de Loches, où on l'auoit transporté. Le Cardinal Ascanio son frere vint dans peu de iours prendre la place, qu'il auoit tenue en cette forteresse de Lyon. Le Roy passa encore vne fois en Italie, & donna bataille aux Venetiens, où leur General fut pris. Et sa Majesté, qui auoit déja deux fois honoré Lyon de sa presence, y retourna la troisiesme fois, & luy fit part de ses rriomphes, Comm'il en receut les conjoüissances en toutes les belles entrées, qu'on luy fit.

*Diuerses fortunes de Louis XII.* Comme peu de Roys ont rencontré vne plus grande inegalité dans les effects de la Prouidence, que luy ; Aussi Lyon n'a point vû de regne plus diuersifié, ou plus flottant, que celuy là, ny Prince, qui l'ait voulu

gratifier

gratifier auec plus de franchise, & de liberalité. Cette Ville fut le theatre, où parurent presque en mesme temps le Roy, la Reine, l'Archiduc Philippe, fils de l'Empereur Maximilien, & gendre de Ferdinand Roy d'Espagne, Philippe le Bel Duc de Sauoye, Ladislas Roy de Hongrie, & Anne de Foix, dont le mariage fut conclu, & celebré dans Lyon par les poursuittes de la Reine de France.

En ce temps-là ie ne sçay qui fit courir vn bruit dans Lyon, qui effraya les plus assurés. Qu'en peu de iours la Ville deuoit infalliblement perir. Ce qui obligea l'Eglise à faire des Processions, à ordonner des abstinences, à pratiquer d'autres exercices de penitence, & à employer les Predicateurs pour y exhorter le peuple. Ce fut vn tres-bon effect d'vne cause assés mauuaise. *Vn faux bruit effraye Lyon.*

Cette imagination fut vne fumée, qui passa. Mais la mes-intelligence, qui suruint entre le Pape, & le Roy eut des suittes plus dangereuses. A peine sceut on deuiner pourquoy Iules second lança les foudres du Capitole sur la teste de ce Monarque, & mit le Royaume dans vn interdit general. Le Roy ne se sentoit pas pressé des remords de conscience. Il tacha pourtant d'éuiter ces coups, auec les siens, faisant defence à tous ses sujets de porter plus de l'argent à Rome. A mesme temps il se disposa à faire tenir vn Concile dans Lyon, par l'auis de son Conseil, & des plus doctes Prelats de toute la France. Ce mesme Pape attaqua les Priuileges de Lyon, il pretendoit d'en aneantir les Foires auec toute leur franchise, en les transportant à Geneue, peut-estre à dessein de chastier l'affection des Lyonnois enuers leur Roy. Mais la Prouidence ne permit pas que ce tonnerre grondast long temps, ny que cét orage creuast sur nous, Dieu aima mieux appeller à soy ce Pape l'an mille cinq cens douze. Iules n'auoit pas preueu ce que l'Heresie feroit à Geneue, ny ce que Geneue apporteroit de calamités à la Ville de Lyon dans ce mesme siecle.

## SECTION XI.

### *Ce que Lyon eut de sentimens pour François premier.*

CE Prince estoit proche parent du feu Roy mort sans enfans, il estoit Duc de Valois, quand sa naissance, & tous les droits, qui la suiuent, l'appellerent à la Couronne. Les Lyonnois luy demanderent aussi-tost vne confirmation de leurs Priuileges, qu'il leur accorda, & les estendit iusqu'aux Estrangers, & iusqu'aux Marchands des Villes Imperiales d'Alemagne. *François I. l'an 1515.*

Ayant le dessein de passer en Italie pour y recouurer son Duché de Milan, il vint à Lyon où on luy fit vne entreé aussi magnifique, & aussi pompeuse, qu'on en eut encore fait à nos autres Roys. De là il passa les monts. D'abord il rompit les Suisses dans vne grande bataille; il recou- *Le Roy à Lyon.*

ura son Duché, & retourna victorieux l'an mille cinq cens seize en cette ville, où il trouua la Duchesse d'Angoulesme sa mere, qu'il auoit laissée Regente de France, la Reine aussi y estoit. Toutes deux l'auoient attendu tout le temps, qu'il fut absent. Quelques années apres sa sortie de Lyon, il y retourna ayant appris que l'Empereur Charles quint s'estoit rendu maistre de Milan par surprise, le Roy eut la volonté de l'en denicher, & de repasser à cette fin en Italie. Ce fut l'an mille cinq cens vingt trois. Mais le Roy d'Angleterre luy enuoya vn Heraut qui luy declara la guerre. Ce qui l'arresta quelque temps icy.

Deux autres nouuelles le surprirent. La premiere luy apprit la mort de la Reyne sa femme, l'autre la reuolte de Charles Duc de Bourbon, conduisant quelques troupes de l'Empereur, qui auoit desia mis le siege deuant Marseille. Ce qui obligea le Roy d'y aller. Il y reussit si heureusement, qu'il en chassa dans peu de iours son rebelle, & y contraignit l'armée de l'Empereur de se retirer delà les monts.

*François I. trop ardët, & pris deuant Pauie.*

Les plus sages eussent souhaitté que ce Prince eut eu ou moins de pretensions, ou plus de bon-heur, & qu'il eut voulu escouter les bons aduis d'vn assés grand nombre de braues Seigneurs de sa Cour, & non pas ceux d'vn fauory peu discret. Il ne se fut point emporté à suiure l'armée Imperiale iusqu'à Pauie. Et si depuis ce faux pas il ne se fut engagé à prendre conseil de soy-mesme, refusant celuy, que son Lieutenant General, le Mareschal de Chabannes, luy donnoit, il n'y eut pas liuré la bataille. Ainsi il eut éuité d'y estre pris, & d'y perdre ce General auec son fils pour verifier la prediction, que ce valeureux luy en auoit faicte. Iugez maintenant quels effets eut vne si triste nouuelle, si tost qu'elle fut portée à Lyon aux oreilles de la Regente mere du Roy.

*Le Duc d'Alencon meurt à Lyon.*

D'ailleurs le Duc d'Alençon, beau-frere du Roy, qui auoit conduit l'arriere garde deuant Pauie, n'estoit plus qu'vn triste rebut de la fortune, ou plustost qu'vn affreux reste de cette journée deplorable, & il n'en n'en pût r'apporter de vie, qu'autant qu'il luy en falloit pour la laisser à Lyon, au fort de S. Iust, où leurs Majestés auoient coustume de loger quand elles estoient en cette ville. Les obseques de ce Prince furent celebrées en l'Eglise de ce Saint auec beaucoup d'apparat.

*Le Roy fauorable aux Lyonnois.*

Parmy ce meslange de fortunes, qui s'entrechoquoient, les affaires de nostre Roy, & les guerres, qu'il luy fallut necessairement auoir en Sauoye, en Piedmont, & à Perpignan l'obligerent à venir diuerses fois à Lyon, où il seiournoit pour y mettre ordre. Ce fut tousiours en y laissant de belles marques de ses liberalités, & de son affection. La Reine Eleonor sa seconde femme, & Messeigneurs ses enfans y firent aussi vn long sejour auec vne satisfaction nompareille, si la ioye n'en eut esté interrompuë par vn accident arriué à la Royauté, & deplorable à toute la France, principalement à Lyon, qui fut le theatre, où se ioüa la tragedie.

Le Roy ayant sçeu que les troupes de l'Empereur faisoient mine de se ietter dans la Prouence, partit d'icy pour Valence, où il auoit à dres-

ser vn corps d'armée, & à fortifier la Ville. Ce qui succeda si heureusement, que l'Empereur fut contraint de se retirer. Monseigneur le Daufin, François de Valois s'arresta en cette Ville pour quelques iours, durant lesquels il se voulut diuertir, ioüant à la paume. Comm'il eut soif, Sebastien de Montecucullo, son fauory, natif de Ferrare luy apporte de l'eau à boire. Aussi-tost le jeune Prince se trouue mal, & ne laisse pas de se mettre sur vn batteau pour suiure le Roy à Valence. Sa maladie s'augmenta en chemin si rudement, qu'elle l'arreste à Tournon, où il meurt. Le donneur d'eau, qu'on auoit saisi sur le champ & retenu prisonnier iusqu'au retour de sa Majesté, fut depuis entierement conuaincu d'auoir employé du poison pour cét attentat; Il fut condamné à estre tiré à quatre cheuaux, comm'il le fut en la ruë de la Grenette. François premier eut vn regne de trente deux-ans dans vne estrange diuersité d'auentures. Ce qui est assés ordinaire aux Monarchies. *Mort du Daufin, & celle du Roy.*

## SECTION XII.

### *Lyon fidele à Henry second.*

LEs vents, qui auoient battu le Sceptre, & la Couronne de nos Rois l'espace de quelques Siecles, sembloient s'appaiser vn peu, quand on la posa sur la teste de Henry second, fils du Roy François l'an mille cinq cents quarante sept. Mais ils ne la laisserent pas en repos sur cette teste si long-temps, que ce bon Prince le meritoit. Il est certain que sa bonté luy acquit vn glorieux nom, quand elle inspira au peuple de le nommer hautement, l'amour de ses Estats. Lyon eut l'honneur d'en ressentir presque les premiers effets auec de grans auantages. L'année d'aprés son couronnement il y voulut faire son entrée, & la Reine y fit la sienne le iour suiuant. Ces receptions furent des plus somptueuses, & des plus superbes, qu'on y ait iamais vûes. *Henry II. An. 1547.* *Le Roy à Lyon.*

Auant que le Roy y arriuast, on y en auoit fait vne bien lugubre au corps du Daufin, son frere mort à Tournon. Le corps reposa en l'Eglise S. Iean, où il luy fut fait vn seruice fort solemnel, & proportionné à sa qualité. La mesme année mille cinq cents quarante huit le Roy tint Chapitre de son Ordre de saint Michel, institué par Loüis onziesme, ce fut en la grande Eglise de S. Iean, où il crea dixhuit Cheualiers auec vne grande solemnité le iour de la feste de ce Saint Archange. Et il enuoya le coliet de l'Ordre à quelques Princes, Comm'a l'Empereur, au Roy d'Angleterre, au Roy de Suede, au Duc de la Mirande, & à d'autres, ainsi qu'il paroit encore au cœur de la mesme Eglise, où cette ceremonie est representée en des tables, que l'on a posées au dessus des formes. *Paradin De Rubis. An. 1548.*

L'année mille cinq cents cinquante & vne, commença l'establissement du Siege Presidial à Lyon. Les priuileges furent conserués à la mesme Ville, les autres diuers accidents, les craintes, les difficultés, & *An. 1551.*

les embarras, qui suruinrent en ce temps là, ont vn lieu à part en ce liure; c'est assés de remarquer que l'an mille cinq cents cinquante sept le Cardinal Caraffe, neveu du Pape Paul quatriesme, & Legat Apostolique en France, passa par Lyon, où on luy fit vne belle entrée. D'icy il alla trouuer le Roy à dessein de rompre la Trefve faicte entre les Couronnes de France, & d'Espagne, Comm'il fit. Ce qui fut cause qu'on vit bien-tost à Lyon le Duc de Guise au mois de Decembre de la mesme année, menant vne armée en Italie, où elle fut mise en pieces, & où nous perdimes la fleur de la Noblesse Françoise. Ce fut vne playe, qui saigna long-temps. Lyon eut part à cét inconuenient, qui fut commun à tout le Royaume: Et il y a de l'apparence que nous en ressentons encore quelques effects, quoy que la Paix ne tardast pas à estre concluë entre les deux Couronnes, elle fut aussi publiée par tout. Si les deux années de ceste rupture de Trefue furent tres funestes à la France pour les malheurs, qui accompagnerent, & qui suiuirent la triste iournée de S. Laurens, nous deuons dire auec de iustes regrets, ce qu'on escriuit depuis auec des larmes de sang, que l'année mille cinq cens cinquante neuf au mois de Iuin, nous fut sans comparaison plus fatale pour la perte que nous fismes de ce grand Monarque, les delices de son Peuple.

*Trefue rõpue malheureusement. An. 1557.*

*Henry II. meurt. An. 1559.*

## SECTION XIII.

### *Lyon sous François II. sous Charles IX. & sous Henry III.*

*François II. mort ieune. An. 1560.*

FRançois second recueillit à l'age de quinze-ans la Couronne, qu'vn coup si peu attendu, & si violent auoit arrachée de dessus la teste de feu son Pere: mais elle ne demeura pas plus de dix-huit mois sur sa sienne. A peine eut on le bon-heur de le reconnoistre, & de le voir à Orleans pour y assembler ses Estats, que la mort preuint ses bonnes intentions. Ce fut l'an mille cinq cens soixante au mois de Decembre. Encore eut il assés de loisir pour receuoir les hommages des Lyonnois, & mesme pour leur accorder la confirmation de leurs Priuileges.

*Charles IX. zelé pour la foy*

Passons à Charles neufiesme, & disons que le Sceptre des François tomba d'vne jeune main en vne autre encore plus jeune, & plus foible: mais qui fut tousiours soustenuë, comme celle de son frere l'auoit esté, par la vigilance de Catherine de Medicis leur mere. Ce fut à l'age d'onze-ans, que Dieu le pourueut du Gouuernement de cét Empire la mesme année mille cinq cents soixante, & le luy continua l'espace de quatorze-ans. Le zele, qu'il eut tres-ardent pour la veritable Religion en meritoit plus de quatre vingts, si Dieu eut voulu nous le conseruer.

*Le Roy à Lyon. An. 1564.*

Il vint à Lyon l'an mille cinq cents soixante quatre, où il fit bastir la Citadelle, & voulut demeurer icy iusqu'a ce qu'elle fut mise en defense, sans apprehension de la peste, qui commençoit à infecter cette Ville.

L'heresie

l'heresie l'auoit desia trop gastée, & donné occasion à cette nouuelle fortification: mais les troubles des années precedentes auec la prise de Lyon par les Huguenots, leurs desordres, leurs impietés, & le restablissement des exercices Catholiques sont des pieces, que nous reseruons pour les mettre ensemble dans la cinquiesme Partie de cette Histoire.

Le Roy accorda encore depuis à la Ville vne confirmation de ses Priuileges, & en ajouta de nouueaux l'an mille cinq cents soixante neuf. Et cinq ans aprés il mourut au bois de Vincennes agé de vintgt quatre ans, le iour de la Pentecoste, trentiesme de May. Il est constant que ceux de la Religion pretenduë furent soupçonnés d'auoir trempé bien auant en cette mort. *Sa mort. An. 1574.*

Henry troisiesme frere du feu Roy quitta la Couronne de Pologne pour celle de France la mesme année mille cinq cens soixante & quatorze. Il eut de la peine à s'y rendre, parce que les Polonnois auoient dessein de le retenir, & il luy fallut vser d'artifice pour en sortir. Sur les aduis qu'on eut à Lyon de certains petits remûmens qui commençoient à se produire dans l'Estat, le Gouuerneur, & les Magistrats de cette Ville enuoyerent leurs Deputez à sa Majesté pour l'asseurer de leur fermeté à son seruice. Comm'ils sçeurent sa sortie de Pologne, ils l'attendirent à Venise, où le Roy estant arriué, ils s'acquitterent de cette commission si à propos, qu'il leur donna des preuues de son agrément, & de la parfaitte satisfaction, qu'il en receut, leur commandant d'en faite part à leur Gouuerneur, & aux Bourgeois de la Ville. *Henry III An. 1574.* *Deputez de Lyon au Roy.*

Le Roy y vint le sixiesme de Septembre de la mesme année, accompagné de la Reine Catherine de Medicis, sa Mere, & d'vn grãd Cortege de Princes, & de Seigneurs, qui luy estoient allés au deuant. Il ne voulut point qu'on luy fit d'entrée pour cette fois. Iamais Lyon n'auoit vû la Cour si nombreuse. Sa Majesté fit la faueur aux Lyonnois de supprimer vn Office de Capitaine des Portes, qui auoit esté nouuellement erigé l'an mille cinq cens soixante deux à l'occasion des troubles: mais cét office choquoit extremement leurs Priuileges. Au mesme temps le Sergent Major fut estably. Il ioignit aussi le Forest au Gouuernement du du Lyonnois, & du Baujoulois, en faueur de Monsieur de Mandelot. *Le Roy à Lyon.*

Cette Prouince toutesfois fut mal traittée par les Reitres, qui y logerent par les ordres de sa Majesté, quoy qu'elle n'eut pas consenty aux desordres, ny aux degasts, que ces voleurs firent par les Bourgs, & par les Villages: mais comm'on leur donna passage par cette Ville, les Habitans, qui vouloient auoir leur reuanche, depouillerent ces Harpyes, & dechargerent leurs Chariots du butin, qu'ils emportoient. Ce que le Roy ayant sçeu, ceste action luy depleut si forr, qu'il commanda au Preuost de son Hostel d'en informer, & faute de depositions, & de preuues suffisantes il s'en prit aux Escheuins, dont il fit mettre en prison quelques vns des principaux, & auant que les relacher, il ordonna que la Ville donneroit à ces estrangers detroussés la somme de six mille liures pour leur dédommagement. *Rauage des Reitres.*

Aprés quoy il fit vn voyage iusqu'a Auignon, où il seiourna tout l'Hiuer. Il retourna en cette Ville sur le Printemps, & en sortit pour s'aller faire Sacrer à Reims. La Reyne Mere accompagnée du Cardinal de Bourbon, & de quelques grandes Princesses passa par Lyon à son retour de Guienne, & y fit assés de seiour. Le Roy y reuint aprés son Sacre l'an mille cinq cens quatre vingt-deux, & y eut beaucoup de diuertissemens enuiron vingt iours, qu'il y demeura. Il y retourna les deux années suiuantes : Et il semble que ce bon Prince ne se pouuoit presque passer d'estre dans sa bonne ville de Lyon. Aussi tesmoigna-il bien l'affection qu'il auoit pour elle, principalement la derniere fois, qu'il y fut, puis qu'il daigna mesme donner la collation aux Dames en la maison de Monsieur de Mandelot en Bellegreue, & augmenta liberalement les Priuileges de la Ville, qui luy en resta tres obligée.

*Diuers voyages du Roy à Lyon.*

L'an mille cinq cens quatre vingt cinq la Citadelle de Lyon fut prise, & bien-tost apres demolie auec le consentement du Roy, & mesme par l'ordre exprés, qu'il en donna pour des considerations tresimportantes.

*Citadelle demolie. An. 1585.*

Iusqu'icy Lyō a toûjours esté semblable à soy-mesme, toûjours fidele, & tousiours soumis à ses Souuerains: Mais en fin Lyon a branlé, & ayant appris le succés tragique des Estats de Blois, & les barricades de Paris, Lyon commença à s'oublier de ses deuoirs, & de ses coustumes, & s'il n'eut esté mieux inspiré, & mieux soustenu pour cette fois par les bons aduis de son sage Gouuerneur, Monsieur de Mandelot, il s'alloit precipiter dans le malheureux party d'vne manifeste Rebellion. Ce malheur pourtant ne fut differé que pour arriuer bien-tost aprés le trepas de ce bon Seigneur.

*Lyon chācellant, & enfin tombé en reuolte.*

Les viues sollicitations de ceux, qui donnoient à leur fureur, aussi bien qu'à leur interest vn beau pretexte de Religion, engagerent les Lyonnois dans la Ligue, quoy que d'ailleurs peu disposés à receuoir de si mauuaises impressions. Ie n'ay pas dessein de m'arrester à cét article, ny de luy donner toute l'estenduë, qu'il meriteroit. C'est vn point assez odieux, que ie veux laisser à l'Histoire generale de ce temps-là.

*Pretexte de la Ligue.*

Toutesfois Lyon me permettra bien de conclurre par vne éclatante verité, que si le P. Emond Augier, homme Illustre en la Compagnie de Iesvs, fut renuoyé de la Ville, aprés y auoir excellé en ses predications, & fait mille sortes d'autres biens, ce fut seulement pour auoir toujours soustenu la bonne cause de son Roy, dont il estoit le Predicateur, & le Confesseur, & pour auoir incessamment inculqué l'obeyssance, qui estoit deüe à sa Majesté tres-Chrestienne. Luy donc, à qui les productions du bien dire, & des bonnes œuures auoient acquis vne si haute reputation, n'eut ny assés d'autorité, ny assés de langue pour faire connoistre ces veritez à vne Ville aueuglée de passion, & derachée du seruice de son Souuerain. Tant il est vray que les pretextes de trouble sont des couleurs apparentes, & des Ardents, qui nous portent aisément au precipice.

*P. Emond Augier esloigné de Lyon.*

Section

## SECTION XIV.

*Lyon admire auec toute la France les merueilles de Henry le Grand.*

L'An mille cinq cens quatre vingt neuf le Roy de Nauarre, Henry de Bourbon monta sur le throne, que la perfidie, & la cruauté auoient fraischement souillé du sang de Henry Troisiéme son Predecesseur. Ce Prince fut si accomply en tout ce qu'on peut desirer de la nature, & d'vn grand Genie pour composer vne puissance Souueraine, qu'il en merita le nom de Grand auec autant d'approbation, qu'il en posseda les perfections en vn Souuerain degré. Il n'y eut iamais d'esprit plus capable de commander, que celuy de ce Monarque. On estoit rauy de considerer que le soldat, le negotiant, & le laboureur auoient vn égal amour pour luy. Si la valeur l'accompagnoit aux combats, la Prudence aussy en sçauoit heureusement digerer, & ajuster les desseins. Comme iamais il n'y eut d'effort, ny de peril, qui luy fit peur, ou qui le fit reculer d'vn pas, aussi ne s'en rencontra-t'il point, qu'il n'eut preueu. Les trauaux de sa ieunesse luy auoient rendu le corps également vigoureux, & infatigable. Son cœur commença dés lors à estre inuincible, & à l'espreuue de tous les inconuenients. Pas vne de ces actions guerrieres ne fut d'autre trempe, que son espée, ny de plus bas aloy, que son naturel tousiours occupé à quelque point d'eleuation. Aussi ses projets eurent toute leur hauteur sans iamais s'abbatre, & ses nobles intentions tousiours fortes ne prirent iamais d'autre pante, ny d'autre biais pour l'Estat, que celuy de la raison, n'y d'autre teinture, que celle d'vne couleur viue & celeste, depuis que la Grace l'eut oint, & rangé à son party. Le froid, le chaud, & les autres incommodités de la vie auec toutes leurs rigueurs auoient exercé sa patience, depuis les premiers emplois, que la Fortune luy donna, ou qu'il tint de son propre choix, comm'aussi ceux, que la diuine Prouidence luy fit tomber entre les mains pour l'en honorer.

*An. 1589.*

*Eloge de Henry quatriesme.*

*Sa Valeur, & sa Prudence.*

Son auenement à la Couronne luy fit trouuer vn Royaume si troublé, que ce luy fut vn champ de Mars : mais en échange ce luy fut aussi vn champ couuert de lauriers, que mille exploits heroïques luy firent cüeillir. Ce qui fit l'estonnement de toute l'Europe. La Ligue luy dechiroit vne partie de la France ; l'Estranger estoit aux aguets pour engloutir l'autre.

*Son bonheur troublé.*

L'erreur, où la corruption du Siecle l'auoit engagé l'espace de quelques années, luy refusoit la succession des Roys tres-Chrestiens, qui d'ailleurs luy estoit deüe, & le soupçon, que son malheureux éloignement de l'Eglise auoit laissé dans les esprits remuants, y forma des impressions si noires, qu'il fut mal aisé d'en effacer les ombrages quelque

*Sa veritable conuersion.*

temps aprés sa parfaite reduction à la Foy. Cette dureté des plus opiniastres à ne la pas croire produisit vn autre espece d'erreur extremement dangereuse, & presque aussi criminelle, que cette premiere, qui l'auoit tenu dans les sentimens de l'heresie. Leur estrange obstination reuoquoit en doute la conuersion de ce Prince, quoy qu'indubitable, sur tout aprés son Couronnement & son Sacre : mais depuis cette verité fut asses constante, & asses forte pour dissiper l'opinion de deguizement, & de feinte, ainsi que luy-mesme le protestoit aux occasions.

Cét eloge n'est pas tellement commun à toute la France que Lyon n'ait vn interest tout particulier à le soustenir, puis qu'entre les Villes celle-cy fut certainement vne des premieres à se decharger de cette sorte d'injustice, comm'ell'a esté vne des plus attachées au seruice de Henry le Grand.

## SECTION XV.

### *Felicité de la France durant le regné de Henry le Grand, auec la reduction de la Ville de Lyon à son seruice.*

ON ne sçauroit dignement representer quelles routes tint la Prouidence de Dieu ; & qu'elles furent ses conduittes pour rendre ce grand Monarque en si peu de temps paisible en tous ses Estats, le maistre des cœurs de tous ses sujets, & comme le centre de leurs inclinations. Par quelle voye l'a-t'elle conduit pour en faire l'admiration de tous les peuples, la terreur de tous les Princes estrangers, la Paix, qu'il y apporta, & qu'il y fit publier, dissipa les troubles, qui auoient donné tant de rudes couuulsions à la France, & tant d'audace à ses ennemis depuis la funeste perte de Henry Second. Nos inquietudes cederent à nos satisfactions, & les douceurs de la vie succederent aux maladies de l'Estat, & aux fiévres continues, qui s'estoient glissées dans toutes ses veines, où vn poison si mortel auoit coulé : Et les maisons infectées de cette peste n'en auoient presque plus de ressentiment. Le calme entra dans toutes les Villes comm'en triomphe, & il n'y eut ny Bourgade, ny hameau, qui ne ioüit à son aize de ce bon air, tant nostre Soleil l'auoit épuré. Les voleurs qui auparauant occupoient tous les passages, furent bien-tost dissipés par les ordres de nostre Heros, & par les rigueurs d'vne Iustice formidable à tous les meschants. Et les chemins, que la crainte auoit tenus si long-temps fermés, ou assiegés, furent ouuerts à la seureté des passants. Le commerce aussi, qui fait pour la Paix, & pour l'abondance, ce que l'argent fait pour la guerre, y trouua toutes les facilités, qu'il auoit perdues depuis que le Ciel nous eut regardés de mauuais œil.

*Paix publiée.*

*Ioye de Lyon, & sa reduction.*

*An. 1594.* Ce fut icy, où nos Lyonnois, qui commencerent à reuoir chés eux fleurir l'age d'or, firent leur triomphe à part, outre ce qu'ils eurent de

commun

commun en toutes les felicités, qui comblerent de contentement les autres Prouinces aussi-tost que sa Majesté fut sacrée à Chartres, où elle receut la Couronne, qu'on luy auoit disputée. I'auoüe qu'alors la necessité se ioignit à l'obligation, que les Lyonnois auoient de quitter la Ligue. Les rauages, que le Marquis de Saint Sorlin, frere du Duc de Nemours faisoit autour de Lyon, donnerent occasion à ceux, qui ne s'estoient pas encore rangés au seruice de Henry, d'auoir recours à l'Espagnol: mais les plus sages furent les plus forts, & chasserent heureusement de la Ville les partisans de la nouueauté. En suitte dequoy la reduction de cette Ville, qui fut faite l'an mille cinq cents quatre-vingt quatorze, seruit de planche à grand nombre d'autres; Elle enuoya donc ses Deputés le plus promptement, qu'elle pût, au Roy, qui les vit agreablement, & les receut auec vn acueil plus fauorable, qu'on ne l'eut osé souhaitter.

*Le Duc de Nemours prisonnier, & eschappé.*

Le Duc de Nemours, qui auoit eu le Gouuernement de Lyon, estoit prisonnier dans Pierrecise: mais vn merueilleux artifice l'en sauua. Vn de ses valets portoit vne longue barbe, & des cheueux extraordinairement grans. Le Duc commanda qu'ils fussent coupés, & qu'on luy en fit faire vne perruque auec vne fausse barbe. Vn iour donc aprés auoir fait semblant de prendre quelques pillules, que le valet auoit prises, il sortit vestu des habits de ce domestique, & deguizé de cette maniere il passa les trois corps de garde, qu'on y auoit mis, & par ce moyen il échappa tres-facilement sans laisser ny connoissance, ny soupçon de sa sortie.

## SECTION XVI.

### *Les venuës de Henry le Grand à Lyon, & sa fin tragique.*

Nous deuons considerer que la Ville de Lyon eut cét auantage, qui ne luy est pas peu honorable, d'auoir esté la premiere de toutes les autres grandes Villes du Royaume à se remettre au deuoir, sans qu'on l'en eut recherchée. Il est à croire que cette franchise, & que cette fidelité entrerent dans les motifs, qu'eut le Roy de venir icy l'année suiuante mille cinq cents quatre vingt quinze, & d'y seiourner vingt iours, L'entrée, qu'on luy fit, tint beaucoup de la misere du temps, & n'egala ny les merites du Prince, ny l'affection des Bourgeois.

*Lyon le premier reduit d'entre les autres grandes Villes. Premiere venuë du Roy à Lyon.*

La fin de la mesme année fut heureuse aux Lyonnois par l'ordre, que le Roy donna qu'on fit le retranchement du nombre des Escheuins qui au lieu de douze, qu'ils auoient esté iusqu'alors, furent reduits à vn Preuost des Marchands, & à quatre Escheuins, pour les raisons, que sa Majesté estant à Lyon, que son Conseil, & que les Sages de la Ville auoient bien comprises.

Il eut encore cette loüable inclination pour la Iuſtice, & cette bonté pour Lyon, d'y enuoyer l'année d'aprés vne compagnie de Conſeillers de la Cour du Parlement de Paris auec vn Preſident au Mortier, pour y tenir les grans iours. Ce que l'on n'y auoit iamais vû. Ils furent tenus au Conuent des Carmes.

Le Cardinal de Medicis paſſa par Lyon l'an mille cinq cents quatre vingt dixſept. Le Pape Clement Huictiéme l'enuoyoit au Roy pour moyenner vn traitté de paix entre la France, & l'Eſpagne, comm'en effet elle fut concluë, & publiée l'année ſuiuante au contentement de tous les bons. Les Lyonnois firent demonſtration du leur par des feux de ioye, & par des acclamations ſolemnelles.

*Seconde venuë du Roy à Lyon. An. 1600.* Deux deſſeins fort differents ramenerent vne autre fois ſa Majeſté à Lyon l'année du Iubilé mille ſix cents. L'vn eſtoit la guerre, qu'il auoit à faire pour ſon Marquizat de Salluſſe, contre le Duc de Sauoye. De fait il alla luy-meſme en Sauoye, & ſe rendit auſſi-toſt maiſtre des Eſtats de ſon Alteſſe deça les Monts: *Le Roy prend la Sauoye.* mais Clement Huitieſme interpoſa ſon autorité par l'entremiſe de ſon neveu le Cardinal Aldobrandin, qui vint en France en qualité de Legat, & fit ſon entrée en cette Ville, le Roy abſent.

*Mariage du Roy dãs Lyon.* L'autre motif, qu'eut ſa Majeſté d'honorer Lyon de ſa preſence, fut ſon mariage auec Marie de Medicis, qui y fut receuë en triomphe, tandis que le Roy eſtoit en Sauoye, d'où il partit ſans delay, vint en poſte, & arriua en cette Ville la veille de la Conception de Noſtre Dame, y trouua la Reyne, qui l'attendoit; & ce Cardinal, entremetteur de la Paix, luy en fit ſes propoſitions ſi à propos en cette belle conjoncture, que ſa Majeſté, qui n'auoit de ſentiment que pour le repos, & pour le bon-heur de tous les Eſtats, meſme au fort de ſes plus grandes victoires, conſentit à tous les articles, qu'on auoit dreſſés auec ſon agrêment; il les ſigna tous auec autant de facilité, qu'il auoit eu de valeur à ſe faire bonne Iuſtice par la voye des armes. Aprés quoy il partit d'icy au commencement de l'année mille ſix cents & vne, & emmena à Paris la Reyne enceinte d'vn mois. Dés lors cette Ville n'eut iamais l'honneur de reuoir ce grand Monarque.

L'accident tragique, qui arriua dix ans aprés le retour de ſa Majeſté à Paris, eſt ſi deplorable, que comme la France n'en à iamais vû d'ap- *Mort du Roy Henry IV. An. 1610. 14. May.* prochant, ell'en porte encore le dueil: Et Lyon, qui fondit en larmes, quand il en eut les triſtes nouuelles, en ſentira les regrets tant qu'il durera: mais ie croy qu'il eſt plus ſeant d'accorder vn reſpectueux ſilence à noſtre perte, & à nos iuſtes eſtonnements, que d'en rafraichir la playe ſans pouuoir apporter le moindre remede à nos maux, tant ils ſont rudes, & exceſſifs.

Il ne nous reſte que le lenitif de deux conſolations aſſés legitimes. L'vne eſt la memoire de la generoſité de ce Grand Roy, dont la bonté auoit paru ſignalée en toutes les plus facheuſes rencontres, & dans cette prodigieuſe Amniſtie, auec laquelle il embraſſa ſi courtoiſement

tous

tous les Seigneurs, que la Ligue auoit rendus ses aduersaires. Nous pouuons dire que rien n'a tant contribué à sa gloire, que ce qui s'y est le plus opposé. La clemence luy estoit si naturelle, qu'il luy eut fallu se contraindre puissamment, & gesner en quelque maniere tous ses sentiments pour se resoudre à tirer vengeance de ceux, qui luy auoient resisté de tout leur pouuoir, iusqu'a employer la ruse, & la violence contre tous ses droits.

Aussi pouuons nous, à mon auis, prendre sur ce pied les coniectures de sa predestination sans estre blasmés de temerité, plustost que de nous arrester trop à quelques reuelations, que l'Espagne en à diuulguées, quoy qu'à les considerer rigoureusement, nous ne soyons pas obligés à les rejetter auec opiniastreté. Monsieur Matthieu son Historiographe, Monsieur Dupleix en son Histoire de France, & grand nombre d'excellents Auteurs luy font de si beaux, & de si pompeux Eloges, que ce seroit les ternir en quelque maniere, que d'y adiouster.

L'autre consolation, qui nous est restée de nostre malheur en la perte de ce Heros, paroistra en la section suiuante.

## SECTION XVII.

### *Affection, & fidelité des Lyonnois enuers Louis Treziesme.*

L'Estat eut dequoy se consoler en la personne de Loüis Treziesme, fils de Henry le Grand ; il luy succeda l'an mille six cents, & dix. Ce bon Prince s'est rendu singulierement recommandable pour ses vertus ; Entre toutes les Royalles il semble en auoir choisi deux, qui prirent d'abord vn ascendant sur son esprit, & brillerent en ses actions. La Iustice, & la valeur. La premiere luy presta son nom, & commença premierement à regler ses mœurs, à rendre ses intentions tres-Chrestiennes, & à faire de toute sa vie vne parfaitte copie de la sainteté de saint Loüis. Cette vertu iointe à la valeur l'aida encore depuis à rompre les remûments, que son bas âge auoit soufferts, & que la corruption du siecle auoit suscités au milieu, & aux quatre coins de son Royaume.

*Louys XIII. succede à la Couronne. An. 1610.*

*Sa Iustice, & sa valeur.*

Ces deux eminentes qualités, qui auoient acquis dans son ame vne autorité, & vn pouuoir souuerain, s'animerent toutes deux pour l'armer contre la puissance des tenebres. L'heresie, qui auoit leué la creste l'espace de tant d'années, & qui ne vouloit receuoir de loix que de son caprice, se vit en fort peu de temps reduitte à ployer sous celles, qu'il plût au Roy de luy imposer. Il est vray que cette furie donna bien de l'exercice à son ieune zele par l'employ des violences, dont elle vsa. Mais la bonté de sa cause, & la vigueur de son courage luy soûmirent cette reuolte auec la mesme facilité, que la foudre abbat l'orgueil, & la pointe des rochers.

*Il domte l'Heresie rebelle. An. 1620. 21. & 22.*

La Rochelle,qui pour auoir reſiſté à quelques Monarques,ſe flattoit du nom d'indomptable, le fut ſi peu au bout de quelques mois, qu'on la contraignit d'apprendre à ſa courte honte, & à ſes deſpens,que ny ſon opiniaſtreté, ny ſes remparts n'auoient rien de fort contre vn ſiege, dont la meilleure de toutes les batteries eſtoit la preſence de ſon Souuerain. L'Iſle de Ré fut vn des miracles de cette victoire. Le Bearn en auoit deſia eſté le premier, lors qu'il éprouua l'ardeur de ce zele. Et qu'il fit ioug à ſes volontés. Le Poitou, la Guienne, & le Languedoc eurent le contentement de voir en moins de deux ans des merueilles du meſme Genie en plus de cents Villes Huguenottes priſes.

*Il triomphe dans Lyon. An. 1622. 11. Dec.*

Lyon eut l'honneur d'en conſiderer les triomphes, & d'y prendre ſa bonne part en la ſuperbe, & majeſtueuſe entrée, qu'il luy fit y repreſentant en la ſtructure, & aux embelliſſements de quantité d'arcs triomphaux le Soleil au ſigne du lyon, & l'age d'or rendu à la ſaincte Egliſe par cét affoibliſſement des Rebellions heretiques. Ce fut la premiere fois que cette Ville éut le bien de receuoir Loüis le Iuſte; qu'elle reuit peu d'années aprés, à l'occaſion du voyage de Sauoye, & de Piedmont. La priſe de l'vne, & l'eſtonnement de l'autre auec la reddition de Pinerol furent les effets de cette meſme Iuſtice, & de cette meſme valeur, ſes deux compagnes ordinaires, & inſeparables, puis qu'il eſt certain que ſon entrepriſe ne tendoit qu'a preſter main forte à vn Prince ſon allié, & affectioné à la Couronne de France. Auſſi eſtoit-il de noſtre honneur de conſeruer, tout autant qu'il ſe pourroit, les droits, qui luy eſtoient diſputés au preiudice de ſon intereſt meſlé au noſtre, & de ſa gloire, qu'vne bonne cauſe tenoit vnie auec celle de cét Eſtat.

*Il prend la Sauoye, & effraye le Piedmont.*

*Il ſe defēd de l'Eſpagne, & de l'Alemagne. An. 1630.*

Quand ſes armes de ce coſté là luy eurent fait raiſon pour le moins d'vne partie de ce que les voyes de douceur n'auoient ſçeu encore obtenir, il ſe ſentit obligé de pouſſer les guerres d'vn autre coſté au dehors, preuoyant tres-bien que ſi elles demeuroient inteſtines, elles auroient trop de force, & trop de loiſir pour ronger enfin les entrailles de ſon Empire; ſur tout quand il apperceut qu'on pretendoit de les dechirer, & qu'on eſtoit à la veille de ietter à ce deſſein vn tas d'ennemis, & des forces eſtrangeres au cœur de la France. Son genie l'inſpira d'vſer de preuention, & de porter la tempeſte ſur les voiſins, qui l'auoient deſia excitée, afin que le mal retournaſt à ſes auteurs. En quoy la Iuſtice de Loüis imita celle de Dieu meſme, & ſa generoſité celle de nos Charlemagnes. La Cateloigne, le Portugal, la Flandre, l'vne & l'autre Germanie font vne partie conſiderable de ſes trofées. Et cette grande intelligence, que le Ciel auoit attachée à ſes coſtés, & à ſon Conſeil, fut la grande organe de ſes exploits.

*Il reuient trois fois à Lyon.*

Le Roy reuit encore trois fois Lyon. Il y reuint à ſon retour du pas de Suze, d'où il remporta les palmes, qui luy donnerent de grans auantages, & à nous beaucoup de ioye. Mais elle fut bien-toſt changée en ſon

ſon contraire. La triſteſſe, l'eſtonnement, & la conſternation s'eſpandirent generalement dans la Cour, dans tout le Royaume, & particulierement en cette Ville, qu'on regardoit comme le theatre d'vne affreuſe tragedie. On ſceut auſſi-toſt que les forces corporelles de ſa Majeſté s'eſtoient abbatues tout à coup par vne ſi forte, & ſi dangereuſe maladie, qu'on fut ſur le point de n'en plus rien eſperer. Et l'opinion commune eſt que le recours, qu'on eut à la diuine bonté, l'expoſition du S. Sacrement de l'Autel, les prieres, & les deuotions publiques, & mille ſortes de vœux firent pour le moins vne partie de l'effet, qu'on ſouhaittoit. Ie croy bien que l'Ange Tutelaire de la France y contribua de ſon renfort, & que la neceſſité des affaires iointes aux bonnes intentions du Roy malade concoururent comme cauſes vniuerſelles à faire la compoſition d'vne panacée ſi excellente, qu'on vit refleurir en peu de iours cette ſanté, dont la perte nous menaçoit de pluſieurs autres encore plus grandes, & plus funeſtes. *Il y eſt dangereuſemēt malade. An. 1631.*

L'autre voyage que le Roy fit à Lyon, fut à ſon paſſage pour Perpignan, où il alloit à ſon ordinaire encore cueillir des palmes, qu'il en rapporta, & qui nous le firent reuoir glorieux la derniere fois à ſon retour l'an 1642. Nous le perdiſmes l'année d'aprés, & cette perte nous fut vne playe, qui ſaigne encore, & qui ſaignera longues années, tant ell'eſt profonde, & infortunée. Son Regne de trente trois ans fut vn champ de Mars. Les Guerres Ciuiles animerent ſon courage, qui les étouffa preſque à meſme temps, qu'il fut reconnu. Son couronnement, & ſon mariage, qui concoururent à ſon Sacre, commencerent à ſanctifier ſes intentions. L'Innocence, & la pureté de ſes ieunes ans reglerent tous les mouuements de ſa vie, & les conduiſirent iuſqu'au bout de la carriere. La crainte, & l'amour de Dieu compagnes indiuiduës des autres vertus, & inſeparables de la grace s'empaterent de ſon eſprit ſi puiſſamment, & de ſi bonne heure, qu'elles en firent vn precieux fons, & vne des belles parties de leur Empire. Cette noble acquiſition, qui les rendit abſoluës dans les volontés de ce ieune Prince, s'alla toujours augmentant depuis, & les diſpoſa magnifiquement à deuenir de iour à autre plus vigoureuſes à l'eleuer au plus haut de leur aſcendant. La gloire de Dieu qui s'intereſſa d'abord à s'y rechercher par des voyes de lumiere, l'enuironna de tous ſes rayons, & luy mit en main plus de conqueſtes en ce volume de trente-ans, que douze des Roys ſes Predeceſſeurs n'en auoient fait pour la France. L'Eternité le voulut pour ſoy quand elle le vit couché au milieu de ſes lauriers, & de ſes palmes. *Le Roy meurt l'an 1643. 14. May. Son Eloge en peu de mots.*

## SECTION XVIII.

*Les Lyonnois affectionnés, & fideles à Loüis XIV. qui regne auiourd'huy.*

*Minorité de Louis XIV.*

C'Est vn rare don du Ciel quand il arriue que les Princes Porphyrogenites ne souffrent beaucoup durant leur minorité. S'il n'y a desattentats, & des entreprises, qui font horreur, il se forme presque toujours des pretensions, des desseins, & des remûments, qui ne sçauroient estre que pernicieux à l'Estat.

La minorité de nostre Monarque ne fut pas exempte de cette sorte d'inconuenient. Il est vray que comm'il estoit enuironné de trofées, qui l'auoient rendu également redoutable aux estrangers, & glorieux parmy ses sujets, la prouidence luy donna autant de bon-heur, que de force à se defaire de ses petits monstres naissants, qui estant encore plus ieunes, que luy, n'eurent pas dequoy luy faire teste, ny resister à la roideur de son bras, ou à la vigueur de son Conseil.

*Merueilleuse Fidelité des Lyonois en ces mauuais temps.*

Ie quitte ce grand sujet, & ce vaste champ, qui n'est pas de mon ressort, & qui a trouué depuis quelque temps d'autres Genies, & d'autres plumes à produire cette merueille auec éclat. Le Lyonnois, qui m'appelle à soy, paroit en cette rencontre tout iudicieux, & si éclairé à connoistre la bonne cause de son souuerain, que son amour en est conuaincu. Il paroit d'ailleurs si ponctuel en toutes ses obeïssances, & si prompt à suiure fidelement les inclinarions de son Roy, qu'il n'y a rien eu à deliberer pour les siennes en ce point là, ny rien à choisir pour ses interests, comme inseparables de ceux de Sa Majesté. Ainsi Lyon n'a point biaizé, ny quitté sa droitte ligne. Iusques là que plusieurs Prouinces, & Villes de France estoient aux escoutes, & attendoient auec quelque sorte d'indifference la pante, que Lyon leur donneroit. Sa constance les affermit, leur estant comm'vn rempart, & son exemple leur seruit, comme d'vn premier mobile, qui emporte tous les astres par son mouuement rapide sans y manquer vn seul iour.

Mais il est certain que deux bras, ou plustost deux intelligences ont beaucoup aidé à l'impression de ce mouuement. Camille de Neufville Lieutenant de Roy, Abbé d'Ainay, & auiourd'huy nostre Archeuesque; & le Cardinal de Lyon, qui tendoit au bien, n'ont pas peu contribué à ce doux repos particulier à cette Ville, & commun à tout le Royaume. Peu de personnes ont ignoré les grans soins, la ferme conduite, la diligence, & la generosité, que ce sage Lieutenant de Roy y apporta, & combien de belles choses il fit pour nous conseruer ce grand calme. Sa prudence reüssit en cette affaire si heureusemenr, que rien ne branla. La bonne conduitte, & la sagesse des Magistrats fut de ce concert. Et ainsi Lyon demeura toûjours Lyon, toûjours semblable à luy mesme

à bien

à bien faire, & à tout souffrir pour le seruice de son grand Roy, quoy qu'alors fort ieune.

Les caracteres de cette ardente affection, & de cette fidelité inuincible paroissent encore dans vn grand lustre depuis l'année mille six cens quarante sept au frontispice de ce superbe palais de la Ville, que les Lyonnois ont dressé, & dedié à Sa Majesté, comm'vn veritable Temple d'honneur. Nous verrons bien-tost les bonnes affaires, qu'ils ont faites aupres d'elle depuis peu de temps.

Cependant la posterité sçaura que ce grand Monarque eut la bonté de les honorer de sa presence l'année 1658. Et demeura en cette Ville depuis le 24. Nouembre qu'il y arriua, iusqu'au treziesme Ianuier de l'année d'aprés, qui fut le iour de son depart pour Paris. Aussi tost que les Lyonnois sçeurent le dessein que le Roy auoit de venir à eux, ils se disposerent à le receuoir magnifiquement, mais comm'il fut en chemin, il leur fit sçauoir qu'il ne vouloit point qu'on luy fit d'entrée pompeuse. Ce qui fut cause que pour obeir on se contenta de faire ranger tous les Pennonnages, & le reste de la Milice Lyonnoise dans toutes les ruës, où sa Majesté deuoit passer. Il alla descendre à la place de la grande Eglise de S. Iean, où il fut receu auec applaudissement. On y chanta le Te Deum. La Reyne sa mere & le Duc d'Anjou son frere l'accompagnerent en ce voyage, & en cette entrée, & ne sortirent de Lyon que le mesme iour, qu'il en partit. *Venue du Roy à Lyon. An. 1658.*

La Cour de Sauoye vint en cette Ville pour y voir leurs Majestés, Madame Royalle y fut la premiere, & le Duc son fils la suiuit quatre iours aprés. Le Roy alla au deuant de leurs Altesses à plus d'vne lieüe au delà du Rhone en la plaine de Sainfons, où les ciuilités, & les compliments furent rendus de part & d'autre. Le Roy leur fit vn accueil digne des grandeurs de sa Couronne, & de la leur. Il voulut que cette Cour fut logée à l'Archeueſché. Aprés quelques conferences, & quelques iours de seiour, leurs Altesses ayant pris congé de leurs Majestés tres-Chrestiennes se retirerent en Sauoye.

## SECTION XIX.

### *La Reception qu'on fait à nos Rois en leurs entrées dans la Ville de Lyon, quand ils les acceptent solennelles.*

IL n'est point d'occasions, où l'amour que les Lyonnois ont pour leurs Monarques paroisse plus pompeusement, que lors qu'il plait à leurs Majestés de les honorer de leurs visites, & de faire solennellement leur entrée en leur bonne Ville de Lyon. En ce temps là il n'est d'entretien que de ce suiet, la ioye s'en repand par tout; il ne se parle que de grans preparatifs, d'arcs triomphaux, de magnificences, & de trophées. Les Escheuins y employent leurs soins auec ardeur. Les bons *Entrée des Rois dans Lyon.*

Esprits des Academies ne pensent qu'à des pieces d'Eloquence, qu'à leurs poësies, qu'à leurs ieus, qu'à leurs Emblemes, & qu'à leurs Eloges. La ieunesse s'y exerce, l'empressement en est general, & particulier.

La façon, qu'on tient à receuoir leurs Maiestés dans Lyon est descrite assés amplement en plusieurs liures imprimés. Nous pouuons dire en peu de paroles, que le iour de cette entrée estant pris, le Preuost des Marchands, & les Escheuins ont soin de faire preparer vn lieu spacieux hors la Ville: ils y font dresser vn theatre magnifique.

*Lieu preparé hors la ville pour les hommages, & pour les harangues.*

Le matin du iour assigné le Capitaine de la Ville, son Lieutenant, & les Penonages auec leurs Penons, se transportent en cét endroit. Le Roy s'y laisse conduire: & là tous les Corps luy viennent rendre les deuoirs de leurs hommages. Les Chefs de ces Compagnies haranguent Sa Maiesté en peu de mots. L'Eglise de Lyon y vient auec Monsieur l'Archeuesque, qui prononce sa premiere harangue, s'il est à la Ville. En son absence c'est au Doyen, ou au premier de la Compagnie de s'acquitter de ce deuoir auec les autres Chanoines de la Cathedrale. Mais parce qu'ils sont Comtes de Lyon, & Gentishommes assés connus par leurs preuues, & par leur naissance, ils ont coustume d'aller à cette ceremonie separément, & sans les autres Ecclesiastiques. Comme donc ils sont arriués au lieu destiné ils s'auancent, entrent dans la chambre du Roy, où ils le saluent à la façon des Gentishommes.

Aprés la harangue de l'Archeuesque, ou du Doyen, l'Obeancier de S.Iust marche en teste de tout le reste du Clergé, monte au theatre dressé pour y rendre toutes ces sommissions à sa Majesté, qui ayant appris que tout est prest, sort de sa chambre, & vient au theatre s'asseoir sur vn Throne, qu'on a preparé. L'Obeancier accompagné des Chanoines des Eglises Collegiales, des Chefs des Parroisses, & des maisons Religieuses y rend ses deuoirs en se prosternant auec sa suitte d'Ecclesiastiques aux pieds du Roy, qui a coustume de leur commander de se leuer. Aprés quoy il fait sa harangue au nom de tous.

Ceux-cy sont suiuis des Presidents, & Tresoriers Generaux de France en la Generalité de Lyon, reuestus de leurs manteaux a manche, auec la toque, accompagnés des Receueurs, & Controleurs Generaux, auec leur Greffier, & au deuant d'eux leurs Huissiers, ils saluent humblement le Roy, font vne profonde reuerence, & font leur haranpar la bouche d'vn des Presidents.

Comme ceux là se sont retités, les Esleus en l'Election du Lyonnois se presentent à la suite de leur President, & du Lieutenant accompagnés de l'Auocat, & du Procureur du Roy en ce mesme Corps, & des Receueurs des Tailles, qui tous s'estant prosternés, les genoux en terre, rendent leurs sommissions, & concluent par vne harangue.

Le Preuost des Mareschaux vient aprés, & auec luy son Lieutenant. Celuy là s'auance, saluë Sa Majesté, & parle à son tour apres s'estre prosterné aux pieds du Roy.

Les Nations estrangeres y viennent aussi, le Consul des Florentins, qui

qui est le premier, porte la parole en langue Italienne. La Nation Alemande, & la Suisse y montent aprés, & parlent en nostre langue, les Genois, & les Luquois y viennent de mesme.

Le Capitaine de la Ville ne manque pas à de si belles occasions, il marche à la teste de sa Compagnie, & fait auec elle ses protestations de seruice, & d'obeyssance. Le Conseruateur des Priuileges Royaux de la Ville pour les Foires, comme Iuge Gardien de tout le Commerce de l'Europe venoit autrefois accompagné des Officiers de cette Iustice, & rendoit au Roy les tesmoignages de Fidelité: mais comme auiourd'huy l'Hostel de Ville s'est mis en possession de ce Ressort; c'est au Preuost des Marchands, & aux Escheuins d'en reconnoistre sa Majesté.

La Senechaussée, & le Siege Presidial de Lyon sont trop ponctuels en l'exercice de leurs Charges pour ne pas dõner vn exẽple de Fidelité en cette rencontre par leur ordinaire generosité. Ils y paroissẽt en robe rouge, & nos Roys ont toûjours eu de l'agremẽt à les voir, & à les oüir.

Le Preuost des Marchans, & les Escheuins de Lyon, comme les Anges Tutelaires de la Cité, & les Administrateurs du bien public ayant esté les premiers à receuoir Sa Majesté aux portes de cette Ville à son arriuée, viennent icy aprés tous ces Corps pour conclurre la ceremonie, & pour couronner la Solennité de ce Triomphe. Ce que le Preuost fait par vne harangue. Il est raisonnable qu'ils emportent de la gloire en cette pompe, puis que ce sont eux, qui en font les frais, & il est iuste que nos Roys les regardent de bon œil: Aussi le font-ils fauorablement. Eux donc parés des habits du Consulat, & prosternés les genoux en terre, offrent leurs vœux de Fidelité, & presentent par la main de leur Preuost les Clefs de la Ville. Il est vray qu'en ce triomphe ces Clefs sont d'argent doré, & sont renfermées dans vn Clauier de mesme metal. Imaginez vous si elles sont belles, & si le Roy les reçoit auec plaisir. Il les reçoit, & les met ordinairement entre les mains du Capitaine de ses Gardes.

Ces agreables ceremonies se font le matin. L'apresdinée tout paroit en armes, tout brille autour du Palais Royal. Le Capitaine de la Ville accompagné des Penons, au nombre de trente-six, qui sont tout autant de Capitaines des Quartiers, se presente encore vne fois pour conuier sa Majesté à voir passer deuant elle toutes les troupes.

Mon Lecteur remarquera qu'on a coustume de choisir pour cét appareil, & pour tout ce que nous venõs de descrire, vne grande Plaine, telle qu'est celle de Sainfons, où la terre est seche, où les boües n'incõmodent pas, où la veüe est libre, où l'aspect est agreable, & sans embarras.

C'est là d'ordinaire, où nos Monarques commencent la solennité de leur entrée dans Lyõ, c'est là où ils passent cette iournée toute glorieuse, & fauorable aux Lyonnois. C'est donc aussi là, où ces Compagnies marchent en ordre, à la veuë de leur Roy.

La reception, qui fut faitte à Loüis XIII. l'an 1622. fut des plus pompeuses, qui se soiẽt veuës à Lyon, & peut estre mesme en tout le Royaume.

me. L'ordre que ie viens de faire voir, y fut obserué; vous en trouuerez vne plus ample, plus exacte, & particuliere description dans vn liure, qui en fut fait, & qui porte pour Titre, le Soleil au signe du Lyon. Là vous verrez que le Capitaine de la ville rangea tous ses Pennonages en 5. bataillons, l'ordre y fut merueilleusement ponctuel, la magnificence tant pour les armes, que pour les habits en est incroyable.

Sur la fin du jour sa Majesté fait son entrée dans la Ville. Cét ordre s'y est obserué, & il est probable qu'ordinairement on l'obserue quoy qu'il puisse arriuer que des raisōs ou conjonctures differentes le fassent changer. Ces 36. Compagnies, qui ont passé deuant le theatre, & aux yeux du Roy, marchent les premieres vers la ville, & s'entresuiuent grauement. Le Cheualier, & Capitaine du Guet les suit de prés à la teste de sa Compagnie, tous les autres Corps de la ville marchent à leur rāg, tous à cheual. Les Officiers de l'Election, ceux de la Conseruation, les Enquesteurs, le Lieutenant de Robe-courte auec ses Archers, les Officiers de la Senechaussée, & du Siege Presidial tenants la main droitte, & les Tresoriers generaux des Finances tenants la gauche, leurs Huissiers allant deuāt eux, & aprés eux les Receueurs, & Contrолleurs Generaux des Finantes, des Rentes, & du Domaine. Les 300. Arquebuziers de la Ville suiuēt ces 2. Corps, & sont suiuis du Capitaine des Enfāts de la Ville, qui les conduit en magnificence. Les Bourgeois viennent aprés pour accompagner le Corps Consulaire, comme aussi les Exconsuls, suiuis des Mandeurs auec leur baguette: le Procureur General, & le Secretaire de la Ville viennent à leur rang, & ont auec eux le Receueur des deniers de la méme Ville. En suitte les 4. Escheuins reuestus de leurs Robbes violettes, & la toque en teste, excepté ceux, qui se trouuēt estre Officiers dās le Siege Presidial, car ceux-cy portent le bōnet quarré: le Preuost des Marchās vestu de mesme que les Escheuins, marche seul aprés.

Voilà l'ordre, qui s'obserue à l'ētrée de nos Roys en cette Ville, leurs Gardes, & les Officiers de leur maison marchent deuant eux. Les grans Seigneurs, les Princes, s'il y en a, & les autres Officiers de la Couronne, le Connestable, s'il y est, tenant à la main l'Espée de France nuë deuant le Roy, qui est entouré des Escuyers, & des Pages de la grande Escurie comm'aussi des Gardes du Corps, tous à pied. Apres le Roy viennent son Grand Chambellan, & le Capitaine des Gardes du Corps.

Aussi-tost que Sa Majesté est arriuée a la Porte, qui est au milieu du Pont du Rhosne, on fait tirer l'Artillerie de la Ville, & la Cōpagnie des 300. Suisses entretenus dans Lyon pour la garde de ses Portes, se voit sur ce Pont, rangée des deux costés. Au deça du Pont, & deuant la seconde Porte, les Escheuins laissent passer tous les autres de leur Corps, presentant vn Poile au Roy, qui se met dessous, estant à cheual, les 4. Escheuins à pied, & teste nuë portent le poile iusqu'a Portefroc. Ie ne diray pas combien d'Arcs triomphaux, combien de Portiques, & combien d'autres Ornements se rencontrent le long de la Ville au passage de sa Majesté, ny auec combien d'alegresse ell'est receuë.

*Fin de la troisiéme Partie.*



# HISTOIRE DE LYON, QVATRIEME PARTIE.

Où l'affection, que les Souuerains ont euë pour la Ville de Lyon, est representée, auec les Droits, & les Priuileges, qu'ils luy ont donnés.

On y voit aussi l'establissement de sa Politique, & quel vsage ell'en fait.

## SECTION I.

*Quelle fut l'inclination, que les Romains, & les Empereurs eurent pour Lyon: & ce que nos Roys de la premiere & de la seconde race ont fait pour la Ville de Lyon.*



L'EXPERIENCE nous fait voir que la nature, l'art, & la grace ont leurs reciproques, & la connoissance, qu'on a de l'vn empesche que l'autre soit ignoré, la fidelité, & l'affection des Lyonnois enuers tous leurs Souuerains, que nous auons admirée iusqu'icy, ne nous permet pas de douter que la pluspart de ces Princes ne leur en ayent tesmoigné leurs iustes ressentiments aux occasions, ainsi que nous l'auons touché dans le cours *Reciproque d'affectiõs.*

N de

de cette histoire, & certainement il nous estoit comme impossible de les omettre sans les regarder, & sans en dire quelque chose, puis que ce sont des considerations, qui s'entresuiuent, & qui s'enuisagent l'vne l'autre. Toutesfois il me semble à propos de les mettre ensemble pour en receuoir, & pour en donner de plus viues impressions.

*Dessein de l'Auteur.* Ce n'est pas que ie pretende, ou que i'estime necessaire de m'estendre sur ce sujet, quoy que le champ en soit tres ample. Les beaux Imprimés, qu'on en a produits depuis peu d'années, sont des pieces si entieres, que ce seroit vne entreprise superfluë, & peutestre temeraire d'en vouloir traitter sans restriction.

Pour donc ne pas faire vne chose faitte i'ay creu qu'il estoit meilleur de respecter le merite de cette matiere, & de renuoyer honorablement mon Lecteur aux liures, qui en sont remplis, que de les transcrire. Il me suffit de resserrer ces Priuileges comme sous vne petite perspectiue, ou de les peindre comm'en vn tableau racourcy. Il nous faut donc de necessité reuoir la pluspart des Princes, que nous auons vûs aux autres parties, où ils ont paru comme receuant les fidelités de Lyon. Maintenant disposons nous à les regarder comme Bienfaitteurs, quoy que desia quelques vns de leurs bienfaits se soyent presentés à nous, comme inseparables de leurs actions, ou de leurs personnes.

*Petite recapitulatiõ de ce qui s'est dit iusqu'icy.* Nous auons desia pris garde au frontispice de nostre Histoire, que la fondation de cette ville fut la naissance de sa grandeur. Les grosses riuieres ont d'ordinaire de petites sources, la pluspart des grandes villes ont de foibles commencements, & les plus nobles familles ont de basses entrées dans le grand monde. Lyon fut considerable dés qu'il fut fondé. Nous auons vû que les Romains y ietterent, & y establirent d'abord vn commerce general auec toutes les nations, qui estoient de leur connoissance, ou de leur ressort, & qu'ils l'ornerent aussi tost de priuileges fort auantageux. Nous n'auons pas oublié ce qu'Auguste, ce que Claude & ce que Neron firent en faueur de cette ville. Que si les autres anciens Empereurs ne l'ont pas affectionnée, c'est qu'ils n'ont pas eu ou le loisir de la connoistre, ou le iugement de l'aimer. Il a bien paru que Constantin a eu l'vn, & l'autre, & qu'il a laissé son fils Constance heritier de ses bonnes volontés pour Lyon. Que si Iulien l'Apostat s'est rendu trop lent pour le secourir, c'est que la bonté diuine n'a pas daigné employer vn bras si impie pour des effets si excellents, & si glorieux. Iouien, Valentinien premier, & Valens eurent tellement à cœur leurs propres affaires, qu'ils ne prirent pas seulement garde à celles de cette Prouince. Gratien faute de s'estre renu au conseil des Lyonnois, en perdit la vie à leurs portes, & leur en fit perdre à mesme temps les meilleurs fruits. Il trouua la mort dans vn carrosse, où il pensoit trouuer son Espouse. Les autres Princes, qui ont possedé l'Empire, n'ont point laissé de memoire d'eux en ce climat, sinõ qu'ils n'ont pas interrompu la iouïssãce des priuileges accordés à cette ville. De mesme les quatre premiers Roys de Bourgõgne n'ont point fait de breche aux droits de Lyõ,

*Quels Empereurs ont esté fauorables à Lyon.*

Nos

Nos Roys, qui ont ioint la couronne de Bourgongne à celle de France, ont esté plus fauorables à Lyon, au moins la pluspart, que ceux de Bourgongne. Childebert fils de Clouis a fondé nostre Hospital. Clotaire son frere à vescu assés de temps pour nous vouloir faire du bien, mais il a regné trop peu d'années pour le produire. S. Gontran son fils commença en faueur de la Iustice, à establir des Comtés, & des Comtes en tous ses Estats, & à Lyon comme ailleurs. Il eut encore le soin d'y faire assembler deux Conciles au grand auantage de la Foy Chrestienne, les autres Roys iusqu'a Charlemagne nous ont esté comme indifferents, hormis qu'ils nous ont laissé ioüir fort paisiblement de nos franchises, & qu'aussi Lyon a toujours conformement à son style demeuré ferme en son deuoir. Charlemagne a trop fait de bien à l'Eglise pour nous permettre de soupçonner qu'il ait oublié celle de Lyon, qui est la primatiale des Gaules. Au moins il est hors de doute, qu'il y a fait reparer les grandes ruines, que les Gots y auoient causées. *La premiere race de nos Roys aymé Lyō.* *La seconde encore plus*

Loüis le Debonnaire, & son fils Lothaire ont desia paru dans Lyon, sans qu'il soit besoin de les y reuoir. Ils eurent de l'affection pour les Lyonnois. Charles, fils de Lothaire, qui luy succeda au Royaume de Bourgongne, eut trop peu de temps à viure pour leur departir de ses liberalités, quoy qu'il obligea l'Eglise par la restitution de ses biens, laquelle il causa. Lothaire le troisiésme fils du grand Lothaire ne fit du mal dans Lyon que pour luy-mesme, sans toucher aux Priuileges de la Ville. Charles le Chauue, & Loüis le begue son fils firent beaucoup de mal, & fort peu de bien à l'Eglise, mais non pas aux droits de Lyon. Loüis, & Carloman freres, ne trouuerent à leur auenement, ny ne laisserent aprés eux, que mille desordres. Mais de tous ces Roys il n'en est pas vn, qui ait derogé aux Priuileges de Lyon.

Charles le Simple, Rodolphe, Loüis d'Outremer ne nous ont iamais obligés ny à remplir, ny à charger nos memoires de leurs actions. Aussi bien sont elles la pluspart confuses. Lyon n'en a point receu d'incommodité particuliere, que nous ayons sçeuë. Lothaire fils de ce Loüis donna Lyon en mariage à sa sœur Mathilde sans diminuer, & sans alterer les franchises de la Ville.

## SECTION II.

*Les droits, & les Priuileges accordés à la Ville de Lyon par nos Roys de la troisiesme lignée iusqu'a François Premier.*

Qvoy que Lyō fut attaché au Royaume de Bourgongne par le mariage de Conrad son Roy, dit le Pacifique, & de Mathilde, fille de France, nos Roys ne laisserent pas d'estre fauorables à cette ville en toutes rencontres; bien loin d'en auoir choqué les franchises, ou refroidy leurs affections. *La troisiéme race de nos Roys a aymé Lyō.*

Philippe Auguste en eut pour Lyon, qui eut le bon-heur de le voir

auec vn Legat Apostolique, & d'en receuoir toutes les faueurs,qu'il en pouuoit esperer. Louïs huitiesme ne regna pas assés de temps pour en departir de semblables. S.Louïs allant porter son courage auec son zele, & ses armes au delà des mers laissa la paix à l'Eglise, & aux habitans de Lyon, qui estoient en guerre. Philippe troisiesme son fils tascha de la cimenter encore plus fortement.

*Banquiers à Lyon.* Ce fut en ce mesme temps que les Banquiers vinrent d'Italie, & s'abituerent dans Lyon à l'occasion des guerres ciuiles, qui partageoient toute la Toscane, & la Lombardie en ces deux factions de Guelfes, & de Gibelins si fameuses dans l'Histoire : leurs retraittes en cette ville,& en quelques autres de France n'ont pas peu contribué au bien du commerce, & aux auantages de Florence.

*Priuileges accordés, & confirmés. An.1349.* Philippe le Bel, & Louïs Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, honorerent les Lyonnois de leur presence, & leur furent fauorables. Les trois premiers paroistront dans vn plus grand iour en l'autre volume, qui est de l'Histoire Ecclesiastique de Lyon. Ie dis seulement, & comm'en passant que cette ville se sent particulierement obligée à Loüis Hutin, qui les deliura des vexations, qu'ils souffroient.

Philippe de Valois confirma l'année mille trois cents quarante neuf les priuileges de Lyon, que les autres Roys ses Predecesseurs auoient accordés à la Champagne, & à Brie. Ce Prince les estendit, y ajousta des reglements, & en osta quelques desordres;ce fut vn fruit,qui s'est meuri peu à peu, & qui a esté depuis transporté à Lyon, ainsi que nous l'allons voir.

Iean de Valois,fils de Philippe sceut bien ce que les Lyonnois auoient fait pour luy, quand ils refuserent d'entrer dans vne furieuse ligue, qui tendoit à le destruire. Sa longue prison d'Angleterre l'empescha de correspondre à cette fidelité par ses largesses.

Charles cinquiesme, son fils dit le Sage, eut plus de commodité,de loisir, & de liberté de la reconnoistre. Charles sixiesme,fils de celuy-cy, eut assés de sens, quoy que pour d'autres affaires il l'eut foible,assés,di-je, pour en laisser quelques preuues suffisantes,quand il eut fait son entrée en cette ville. Vne chose memorable est à remarquer. Peu de temps auant que Paris fut sa prison, Lyon fut sa ville de seureté.C'est vn bonheur, dont nos Roys se sont loüés assés souuent, & auec raison.

*Foires de Lyon auec leurs priuileges. An.1419. & 1443.* Charles septiesme est vn de nos Roys,à qui Lyon a peutestre bien autant d'obligations, qu'à pas vn des autres. Au moins c'est luy,de qui cette ville tient deux foires franches. Il les accorda l'année mille quatre cents dixneuf, estant Regent du Royaume, & depuis il aiousta encore vne foire l'an mille quatre cents quarante trois le vintdeuxiesme de son regne, & voulut qu'elles durassent vingt iours, au lieu que les deux precedentes n'en duroient que six. En quoy il obligea les Lyonnois.

Ainsi il fraya le chemin à ses Successeurs, qui l'ont imité, leur ont conserué ces foires, & mesme en ont augmenté le nombre, & les priuileges.

Loüis

Louys onziesme le fit auec vne affection, & vne accortise merueil- *An. 1462.*
leuse par deux Edits, où il defendit tres expressement à tous ses sujets *& 1467.*
de frequenter desormais les foires, qui se tenoient à Geneue, & qui ruinoient en partie celles de Lyon. Il ajouta la quatriéme foire aux trois autres, que son pere, & luy auoient desia accordées. Ces quatre foires ont persisté iusqu'icy, & sont encore aujourd'huy distribuées aux quatre saisons de l'année, aux Roys, à Pasques, au mois d'Aoust, & à la Toussaints: chacune dure quinze iours ouuriers sans conter les festes. Les priuileges en sont excellents, les libertés, les exemptions, les droits, les prerogatiues, & les franchises en sont si amples, qu'elles s'estendent à toutes les nations estrangeres. L'vn de ces Edits fut fait l'année mille quatre cent soixante deux, l'autre cinq années aprés.

Mon Lecteur trouuera le tout deduit fort au long dans le liure des priuileges de la Ville de Lyon, imprimé depuis peu de temps. N'oublions pas que le mesme Roy luy donna aussi pour Conseruateur le Senechal de Lyon, & qu'il commenda aux Escheuins d'elire quelques notables pour decider tous les differents, qui pourroient naistre entre les Marchands durant les foires, & pour visiter les Marchandises. De plus il laissa aux Escheuins vn ample pouuoir de nommer des Courretiers, de pouruoir de ces offices, & de faire grabeller les espiceries, & les drogueries, en prenant vn certain droit à raison de ce grabellage. Enfin ce grand Roy rendit cette ville vne des plus importantes, & des plus fameuses de l'Europe. Ce n'est pas sans cause que Louys onziesme eut tant d'inclination pour les Lyonnois. Ils l'auoient seruy tres fidellement, auant qu'il fut paruenu à la Couronne.

Charles huictiesme ne ceda point aux affections de feu son pere, il fit, aussi bien que luy deux Edits en faueur des mesmes foires, & du Commerce de Lyon. En l'vn ce bon Prince en confirma deux: ce fut l'an mille quatre cents quatre vingt sept; en l'autre de sept ans aprés il suit l'exemple du feu Roy son pere, & employe les mesmes motifs qu'il *Confirmation, & augmentation de ces priuileges.*
auoit eus, pour accorder ces quatre foires auec vne tres honnorable mention, qu'il fait de la fidelité des Lyonnois, comme d'vne qualité qui meritoit cette grace. *An. 1487. & 1494.*

La mesme année ce Roy leur donna des lettres patentes, où non seulement il confirma leurs priuileges, mais encore il leur accorda sept points, qui passent pour autant de tesmoignages d'affection, & de faueurs tres signalées. 1. Il ennoblit les Escheuins tant ceux, qui viuoient *Ennoblissement des Escheuins.*
alors, que ceux, qui seroient à l'auenir, auec leur posterité. 2. Il leur permet d'acquerir des fiefs, des arrierefiefs, & des Iurisdictions sans en payer la finance. 3. Il leur donne le pouuoir d'appeller à la maison de Ville les Notables, & les maistres des mestiers, & de punir ceux des habitants, qui feroient refus d'y venir. 4. Il permet aux Habitans d'acquerir des fiefs, & d'autres biens nobles iusqu'à la somme de cinquante liures de rente sans en payer la finance. 5. Il les affranchit du ban, & arriereban. 6. Il veut que les Escheuins puissent cottizer les

habitans. 7. Il leur donne le droit de leuer le dixiesme du vin vendu en detail, le barrage du pont du Rhone, & le pouuoir de leuer iusqu'à mille liures en cas de necessité pressante.

*Droits confirmés. An.1498.*

Louys douziesme leur fit expedier l'année mille quatre cents quatre vingt dix-huit, la confirmation des mesmes droits en des termes si obligeants, qu'il sembla en vn seul coup renuerser toutes les oppositions, que Bourges, & que Geneue faisoient aux foires de Lyon, quoy que Geneue fut fauorisée en son dessein par l'autorité du Saint Siege.

## SECTION III.

### *Droits, & priuileges de Lyon confirmés par François Premier, & par tous ses Successeurs iusqu'aujourd'huy.*

FRançois Premier ne fit pas difficulté de confirmer tous les priuileges de la Ville de Lyon l'an mille cinq cents quatorze. Ce fut sans delay que la grace entiere leur en fut faitte, puis que le Roy la leur accorda la premiere année de son Regne, & soudain aprés son auenement à la Couronne.

*Reglemẽts de François Premier. An.1514. & 1535. & 1543.*

Il fit encore vn Edit l'an mille cinq cens trente cinq, pour vn reglement de la Conseruation sur ce que certains Marchands estrangers vsoient de mauuaise foy,& pour esquiuer la Iustice, & les iugements du Conseruateur des foires, disoient qu'il ne pouuoit estre leur Iuge competant. Ainsi ils se retiroient sans satisfaire leurs creanciers, & causoient mille desordres dans le Commerce: le Roy donc les obligea par son Edit à reconnoistre pour leur Iuge le Conseruateur des foires de cette ville. Ils y furent tous compris, de quelques Prouinces qu'ils fussent, dans les limites de son Royaume.

Le mesme Roy l'an mille cinq cents quarante trois fit encore expedier des lettres patentes en faueur de tous les Marchands, qui traffiquent dans Lyon durant ces foires. Là il les exempte de toutes les impositions des traittes foraines, de la resue, des treus, du Domaine Forain, du haut passage, des represailles, des gabelles, & autres subsides tant ordinaires, qu'extraordinaires.

*Faueurs de Henry second pour Lyon. An. 1547. 50. 52. 53. & 55.*

Henry second autoriza tres volontiers les quatre foires de Lyon, par vn Edit de l'année mille cinq cens quarante sept, où il louë la fidelité, & l'affection que les Lyonnois auoient pour luy, comme ils l'auoient tesmoignée aux autres Roys ses Predecesseurs, par leurs seruices, liberalités, & subuentions.. Ce mesme Prince fit vn autre Edit de l'année mille cinq cents cinquante, en faueur des negotiants de quelques villes d'Italie, frequentants les foires de cette ville. En cét Edit il les exempte du droit d'aubaine, non seulement ceux, qui seront habitués, & demeurants à Lyon, mais aussi tous ceux, qui leur addresseront leurs marchandises pour y traffiquer mesme en leur absence. Il leur donna

encore des lettres patentes l'an mille cinq cents cinquante deux, où il affranchit par prouision les marchandises, durant ces foires, du payement de ces mesmes droits de resue, de traitte foraine, & d'autres deuoirs, quoy qu'il eut fait tout nouuellement vn Edit exprés pour les exiger. Vn an aprés il voulut qu'on expediast d'autres patentes d'exemption generale de tous ces droits, durant la franchise des foires pour les marchandises sorties de Lyon.

Enfin l'an mille cinq cents cinquante cinq le mesme Henry Second par d'autres lettres patenres relacha, & remit aux Escheuins de Lyon les droits de Resue, d'imposition foraine, & de haut passage, auec deffense à ses Officiers de traitte foraine, de rien exiger pour les marchandises, qui auront desia payé aux Escheuins, ou à leurs Commis, ny pour celles, qui seront sorties de Lyon durant la franchise de ses foires. Cé qui paroistra aizément par de bons certificats.

*Confirmation de Priuileges. An. 1559. 60. 69. 73. 81. 94. 1613. &c.*

Les autres Roys, qui ont regné aprés celuy-cy, ont approuué, & confirmé par leurs Edits, & lettres patenres tous ces Priuileges. François Second l'an mille cinq cents cinquante neuf. Charles neufuiesme vn an aprés, & aux années mille cinq cents soixante neuf, & mille cinq cents soixante treze. Henry troisiesme l'an mille cinq cents quatre vingt vn, & vn an aprés. Henry quatriesme l'année mille cinq cents quatre vingt quatorze. Louys treziesme 1613. 1615. 1621. & 1627. 1634. Louys quatorziesme l'année 1643. & encore deux ans aprés.

*Decharge de l'An. 1643.*

Vne des grandes affaires, que le Preuost des Marchands, & les Escheuins de Lyon ayent faittes auec le Roy d'aujourd'huy, c'est d'auoir esté dechargés du payement qu'ils faisoient de trois mille cinq cents liures à la recepte de son Domaine chaque année, à raison des droits d'imposition foraine, domaine forain, Resue, & haut passage, qu'ils tenoient de Sa Majesté par engagement, & qui se leuent dans Lyon, & dans les Prouinces du Gouuernement. Cette decharge fut faitte par les patentes du Roy l'an mille six cents quarante trois, & par Arrest du Conseil deux ans aprés. Ils payerent pour cét effet à l'Espargne trente mille liures, comprises en la somme de quatre cents quaranre sept mille trois-cents trente huit liures, à quoy ils auoient fait moderer les taxes, qu'on leur demandoit.

Vous verrez, s'il vous plaist d'en prendre la peine, dans le liure, qu'on a imprimé de cette matiere, grand nombre d'Arrests, où ces beaux droits, & ces Priuileges sont puissamment establis, sans qu'il soit besoin, ny mesme à propos de les transcrire en l'Histoire de Lyon.

## SECTION IV.

### *L'establissement des Escheuins dans la Ville de Lyon.*

*Commencement de l'Escheuinage.*
*An.1320.*
*Nombre d'Escheuins.*

ENuiron l'année mille trois cents vingt, lors que Philippe cinquiesme, surnommé le Long regnoit en France, les Habitants de Lyon commencerent à s'assembler, & à faire comm'vn corps de Communauté, pour y pouruoir à leurs affaires. Ils le composerent de soixante des Principaux.

Peu de temps aprés ce nombre, qui excedoit, fut reduit à douze personnes, qui furent nommés Conseillers : ils s'assembloient au son de la cloche pour auoir soin des affaires, qui regardoient le Public, sans qu'ils eussent toutesfois aucune Iurisdiction, ou droit de correction. Depuis ils furent nommés Escheuins, comm'à Paris. Ce nombre de douze dura iusqu'au Regne de Henry le Grand, qui les reduisit à vn Preuost des Marchands, & à quatre Escheuins, dont deux sont pris du costé de Fouruiere, les autres deux du costé de S.Nizier, comme il se voit encore aujourd'huy.

*Leurs Droits anciens.*

L'année mille trois cents vingt Pierre de Sauoye Archeuesque, Comte de Lyon, entr'autres articles qu'il accorda aux Habitants, fut celuy-cy; qu'ils auroient pouuoir de s'assembler pour l'expedition de leurs affaires communes: Et dés lors le Consulat de Lyon eut son ferme establissement : les autres articles tendoient à fortifier celuy-là, comme le plus considerable, & le principe des autres. Comme d'auoir vn Procureur, & des Archiues, d'auoir droit de faire quelque leuée de deniers, de faire le guet par la ville durant la nuit, d'enjoindre les armes pour leur conseruation, de garder les clefs des portes, aprés auoir presté serment de fidelité à l'Archeuesque, d'estre exempts des tailles, sans que l'Archeuesque en pût imposer sur les Habitants, que le Roy auroit vn Iuge de Ressort pour les cas Royaux à Mascon. Il y eut d'autres points de cette nature, qui leur furent accordés.

*V. de Rubis.*

Enuiron l'année mille quatre cents soixante huit, quand Louïs onziesme regnoit, les Escheuins achetterent de l'Archeuesque vne maison, dont il iouissoit prés de S. Nizier. Ce fut pour en faire leur Hostel de Ville. Et ce l'a esté longues années. Ils l'ont venduë, & basty ce grand Edifice, & ce superbe Palais, où ils tiennent aujourd huy leurs assemblées. Ce Chefd'œuure merite bien vn autre iour, que celuy-cy, & vne description particuliere.

*An. 1647. & 48.*

SECTION

## SECTION V.

### *Milice de la Ville de Lyon.*

*Milice & commence de la Ville depuis sa fondatiō.*

LE lion nait auec ses ongles, & les dents luy viennent bien-tost aprés qu'il est né. Il en est de mesme de la Ville de Lyon. Elle nasquit parmy les armes. Ce furent les guerres des Allobroges, qui la produisirent sans y penser. Aussi tost aprés elle trauailla pour sa fermeté, & pour sa defense, iusques là qu'estant encore au berceau elle estouffa vigoureusement les dragons, qui l'enuironnoient, & sifloient contre elle. Rome y eut de la complaisance, & en fit d'abord sa place d'armes pour la conseruation de toutes les Gaules, dont ils auoient fait leur conqueste. Ils y formerent vne alliance entre la Valeur, & le Commerce, voulant qu'elle fut à méme temps guerriere, & marchande. Aussi l'vn aide si bien l'autre que sans vn fons necessaire pour subsister la force se change tres-facilement en foiblesse, & que sans valeur la violence des libertins donne entrée dans les bonnes villes à tous les desordres, qui les peuuent perdre.

Ce sont donc infalliblement ces deux bras, qui ont depuis tant de siecles conserué Lyon, qui l'ont aggrandy, & l'ont enfin mis en l'estat, où nous le voyons. Comm'il s'est vû de tout temps vne Frontiere des plus importantes de toutes les Gaules, il a bien iugé que la Loy de necessité, & que les maximes de l'Estat l'obligeoient également à entretenir dans son propre sein vne Milice pour se defendre de luy-mesme sans attendre, & sans emprunter le secours des Estrangers. Si la Politique a obserué que les grandes choses se conseruent ordinairement par les principes, qui les ont produittes, de mesme Lyon qui se vit vne grande Ville presque aussi tost qu'elle fut fondée, a consideré que les armes, qui l'ont fait naistre, doiuent estre les moyens de se conseruer. Tous ses Souuerains ont parfaittement reconnu cette verité.

*La Milice de Lyō est dependante de l'Hostel de Ville.*

La Charge de Capitaine de la Ville, est à peu prés aussi ancienne, que l'Escheuinage. Ses fonctions ont toujours esté fort recommandables. Lors qu'ell'est vaquante, celuy qui la doit remplir, est nommé au Roy par le Preuost des Marchans, & par les quatre Escheuins. Il en est pourueu par lettres patentes de Sa Majesté. Il en preste aussi serment entre les mains du Roy, ou de son Lieutenant General à Lyon : & depuis il le preste encore entre les mains du Preuost des Marchans, & des Escheuins dans leur Consulat.

*Garde de la Ville.*

Les Capitaines Penons entrent en garde tous les iours sous les bulettes, que la Capitaine de la Ville leur enuoye, & toutes les fois que le Preuost des Marchans, & les Escheuins font assembler les quartiers, pour nommer les Chefs, comme sont les Capitaines Penons, les Lieutenants, & les Enseignes, le Capitaine de la Ville y est appellé auec le Sergent Major, pour sçauoir qui sont les Officiers des quartiers, & pour les connoistre.

Cette

*Capitaine de la Ville.* Cette charge a esté de temps immemorial remplie par des personnes de haute qualité. L'Histoire nous en produit des exemples memorables. L'an mille trois cents quatre vingt sept, Charles VI. en pourueut le Baron de S.Chaumont à la place d'vn Muffeton de Bourg; François Premier en recompensa les seruices d'vn General, nommé Boyer, en disposant comme d'vn Office Royal, & les Escheuins luy en firent don.

De là il se voit combien importante est cette Charge de Capitaine de la Ville, combien ell'est honorable, & de quel merite doiuent estre ceux, qui la possedent. Mais l'auoir remplie glorieusement l'espace de plusieurs années, ainsi que l'ont fait Messieurs les Groliers, entr'autres Messire Charles Grolier Escuyer Seigneur de Cazaut, qui la remit, il y a quelques années entre les mains du Consulat, lequel en pourueut en mesme temps Messire Louys Trellon, Escuyer, Seigneur de la Tour de Ramasse, qui la remplit à present honorablement, ayant paru dans sa premiere marche, qui fut à l'entrée du Cardinal Chigi legat à Latere l'an 1664. auec vne pompe & magnificence incomparable; c'est vn manifeste témoignage de la confiance de nos Roy, de la constante approbation d'vne grande Ville, & des fauorables sentiments de son Consulat.

Aux premiers Siecles le Capitaine de la Ville auoit le Guet, en portoit le nom, & auoit la garde tant de la Ville, que des Clefs des Portes, qui estoient portées en sa maison. Mais depuis long-temps on les porte en celle du Gouuerneur, & en son absence on les distribue aux Magistrats du Consulat. On en porte vne chés le Prouost des Marchans. On remet les autres aux Escheuins, le tout à leur choix. Comm'estant chargés de la Garde de Lyon à foy, & hommage du Roy.

*Les Penons, & les Penonnages.* Les trente-sept Capitaines Penons, & leurs Penonnages, sont aussi de la dependence du Preuost des Marchans, & des Escheuins. Ce sont autant de Compagnies, dont les Capitaines sont nommés Penons à raison de leurs Enseignes. Chacun d'eux a son Lieutenant, & son Enseigne. Et tous ces Penons sont distribués en trente-sept quartiers de la Ville, où ils se disposent chàque soir pour faire la Garde chacun à son tour aux places du Change, & de l'Herberie. Ces Compagnies sont bien composées de quatorze à quinze mille hommes, & peut estre plus.

Comme ils dependent du Consulat pour leur nomination, aussi le sont-ils pour leur exercice, & pendant le temps de leurs Charges. Ils sont obligés à se tenir prests en toutes rencontres, à se mettre en armes, & à se transporter où le Gouuerneur leut en fera le commandement. En son absence ce mesme pouuoir est entre les mains du Preuost des Marchans, & des Escheuins.

Vne Ville tres-considerable, & tres-importante, comme Lyon, qui outre son estenduë, est frontiere, a deu de tout temps estre attentiue à se conseruer iour, & nuit. Ell'y a pourueu d'ancienneté, & ses Souuerains

rains ont esté soigneux de luy en donner les moyés,& l'autorité necessaire par la voye des armes. C'est pourquoy outre ses Penons, elle tient à gages vn Capitaine Cheualier du Guet, qui est le Chef d'vne Compagnie de Soldats, & Archers, qui sont obligés de faire le guet de nuit. Ce Capitaine à vn Lieutenant, qui dispose de ses Soldats en son absence; Quand ces charges viennent à vaquer, ou par la mort, ou par la demission de ceux, qui les ont, ou s'il arriuoit qu'ils en fussent depoüillés pour crime, en tous ces cas là, le Preuost des Marchans, & les Escheuins ont le priuilege de nommer au Roy ceux, qui leur doiuent succeder. Et sa Majesté a coustume de les en pouruoir sous cette nomination. Aprés quoy ils sont tenus de se presenter au Preuost des Marchans, & aux Escheuins, & de prester le serment de fidelité entre leurs mains. Cette autorité des Magistrats de la Ville n'a iamais esté contestée pour le Cheualier du Guet, qui a reconnu de tout temps que sa nomination à cette charge dependoit d'eux absolument: Vne fois pourtant il est arriué que les heritiers d'vn Lieutenant pretendirent d'en disposer, comme d'vn bien de l'hoirie. Mais ils furent deboutés de cette pretension par vn arrest contradictoire donné au Conseil priué l'an mille six cents quarante trois. Il se trouuera dans le liure des Priuileges de la Ville. *Arrest pour le Cõsulat. An. 1643.*

On y pourra voir vne Ordonnance de Loüis XIII. pour le Reglement de la Compagnie du Cheualier, & Capitaine du Guet, de l'année mille six cents dix. Sa Majesté donne à entendre que nos Roys ses Predecesseurs connoissants de quelle importance est leur Ville de Lyon, comm'vne des principales frontieres de ce Royaume, y ont creé, & establi vne Compagnie de Soldats, & Archers pour faire le guet de nuit sous la charge, & sous la conduitte du Cheualier, & Capitaine du Guet. Le Roy ajouste que ses lettres de prouision luy ont esté octroyées à la nomination, & presentation de son Lieutenant General au Gouuernement de la Prouince, & des Escheuins de cette Ville. Il aiouste encore les motifs, qu'ont eu les Roys en l'institution de la Compagnie de ces Archers, declarant que ça esté pour le repos de ses sujets, Habitants de cette Ville, pour la seureté de leurs biens, pour la conseruation de leurs personnes, contre tous excés, violences, assemblées, monopoles, entreprises, & surprises de nuit, qui se pourroient projetter, & deliberer par les perturbateurs du bien public, & ennemis de la Couronne. Aprés cét aueu de necessité, & de connoissance, le Roy donne certains Reglements fort vtiles contre les desordres, que les derniers troubles auoient causés en la fonction de cette Milice par la licence qu'on prenoit *Ordonnance du Roy, qui confirme l'establissement du Guet. An. 1610.*

Entr'autres que les Soldats, & Archers seront tenus de se rendre deuant la maison de leur Capitaine, ou en autre lieu, qu'il leur nommera, pour aller de là faire les rondes, ou pour tenir des Corps de garde selon l'ordre, & aux heures, & aux lieux, qu'on leur prescrira, auec pouuoir de desarmer les vagabõs, & de se saisir effectiuemét de ceux, qui desobeyssent aux ordonnances de la Police, & de les conduire aux pri-

sons de Roane, comm'aussi d'en faire des procés verbaux. Cette Compagnie est obligée de se mettre en armes aux iours solemnels de Pasque, & de Noël, de faire aussi des patoüilles durant les Processions generales, & de tenir Corps de garde pour empescher qu'il n'arriue du desordre tandis que le Peuple est occupé aux deuotions.

*Les deux cents Arquebuziers & la Compagnie des Suisses.* La Compagnie des deux cents Arquebusiers de la Ville ne fut proprement mise sur pied que l'année mille cinq cents deux auec l'aueu du Senechal de Lyon. Auparauant ce n'estoit qu'vne Confrerie d'arbalestiers. Ils sont obligés d'obeyr au Capitaine de la Ville. Ils font chaque année leur Royauté, & sont dependants du Consulat.

Outre ces Compagnies militaires establies pour la garde, & pour la defense de Lyon, Sa Majesté à l'entrée de ce siecle en mit vne Colonnelle de trois cents Suisses pour la seule garde des portes. Ce qui est absolument necessaire, puis que Lyon est Ville frontiere.

## SECTION VI.

### *Les autres Officiers de l'Hostel de Ville auec les droits du Preuost des Marchans, & des Escheuins.*

La maison de Ville, outre sa milice, que nous venons d'admirer, a d'autres Officiers, qui luy sont encore plus attachés, & plus intimes, deux entr'autres plus considerables. Vn Auocat, ou *Procureur General de la Ville.* Procureur General, qui doit estre, comm'il est toujours, homme fort qualifié, & intelligent, puis qu'il a le manîment des affaires de la Ville, *Secretaire.* qui sont de grande importance. Et vn Secretaire, qui doit estre, & est vigilant, tres capable, & tres affidé, puis que les secrets de cette maison luy sont confiés. Il faut bien conclurre que ces offices sont necessaires pour le bien public, puis qu'ils sont stables, & perpetuels, ce que n'ont pas les Escheuins, ny les autres Officiers; ceux-cy ont en suitte de cette stabilité leur appartement en ce Palais, & ioüissent des mesmes droits, & priuileges de Noblesse, que les Escheuins. Nous auons vû ces années dernieres vn Procureur General de la Ville, Preuost des Marchans, & vn Secretaire Escheuin, Tous deux redeuables de ces charges à leurs merites, à leur haute reputation, & au sentiment vniuersel du public.

*Receueur.* Le Receueur de la Ville n'est pas pour toujours, on le change de trois en trois ans selon les coustumes, & les statuts de la Ville. Cét office neantmoins est de grand vsage pour la cité, & de grand profit pour la personne, qui l'exerce. Il doit receuoir le reuenu patrimonial de la Ville, & les dons, & octrois, qu'elle tient du Roy, dont le Receueur doit rendre conte, & en reçoit des emoluments, qui sont vne ample, & vne iuste recompense de ses trauaux.

*Voyer.* Cóme le Preuost des Marchans, & les Escheuins ont l'intendance des

placea

places plubliques, des ruës, & des faux-bourgs de la Ville, ils y employent leut Voyer, qui d'ordinaire est Ingenieur, & Architecte. Ils luy donnent les mesutes des bastiments sur les rües, ils luy sont pouruoir à la demolition, & à l'estampage des maisons, qui menacent de ruine, comme aussi à l'alignemenr des nouuelles, qu'on bastit, & enfin à la decoration de la Ville. En suitte dequoy le Voyer est obligé à faire tenir les ruës nettes, & pauées, & à prendre garde au reste, que nous venons de marquer, afin d'en donner auis aux Escheuins. C'est donc à luy de receuoir leurs commandements, & leurs ordres pour les bastimens, pour les reparations, & pour les fortifications de la Ville.

*Droits, & autorités du Preuost des Marchands, & des Escheuins.*

Tous ces Officiers sont francs, qui plus, qui moins, des impositions, qui se leuent dans Lyon, cõme des entrées du vin pour leut vsage, du poids des farines, du barrage au pont du Rhône, & autres semblables.

*Ils sont intendãts du cõmerce.*

Les Edits, & Ordonnances de nos Roys donnent au Preuost des Marchands, & aux Escheuins vn ample pouuoir sur tout le commerce, & sur les foires de Lyon. Ils en nommenr les Courretiers, & en reçoiuenr le sermenr. Il rouche à eux de mettre ordre à ce que les negorianrs estrangers ne reçoiuenr du deplaisir, & de la vexation durant la tenuë des foires, que tous les differenrs soient accordés, & se terminenr à l'amiable. Il est encore de leur pouuoir, & de leur droit de conuoquer les assemblées generales, & de punir ceux qui s'en absenrent sans cause. Ils peuuenr aussi imposer iusqu'à la somme de mille liures par an pour de pressanres necessités.

Quand le Roy assemble les Estats Generaux de son Royaume, le Preuost des Marchans, & les Escheuins y enuoyent leurs deputés.

*Ennoblissement des Escheuins.*

Ces offices les ennoblissenr eux, & leurs enfants, pourueu qu'ils n'exercent point la Marchandise en detail: Mais seulemenr en gros, & ne tiennent pas des arrentements, ou des fermes quoyqu'honorables, ou mesme Royales; comme sonr les fermes de la Gabelle, de la Doüane, ou d'autres de cette nature, parce que ces emplois sont incompatibles auec la Noblesse.

*Assemblées de Ville.*

Les assemblées ordinaires du Consulat se font le Mardy, & le Ieudy, les extraordinaires se tiennenr, quand il y a des affaires importantes, & pressées. On en fait encore d'aurres, qui sonr generales, où le Clergé, le Lieutenanr General, quelques Conseillers du Siege, & quelques Bourgeois sont appellés. On assemble aussi à certains iours les Penons, leurs Lieutenants, & leurs Enseignes pour ce qui concerne leurs charges. De mesme le Capitaine de la Ville, son Lieutenant, le Sergent Major, & les autres pour des raisons, qui les touchenr. Quelques-fois on y appelle des Marchands, & des Maîtres de Mestiers, pour faire des reglements, qui les regardent.

*Leur Gouuernement.*

En l'absence du Gouuerneur, & du Lieutenant de Roy ils commandent dans la Ville, y donnent les ordres pour le seruice de Sa Majesté, pour le bien public, & pour la conseruation des Habitanrs. Ils donnenr aussi durant ces absenses le mot du guet rous les iours au Sergent

Major, afin qu'il le distribuë à tous les Corps de garde, qui sont aux Portes, & aux autres endroits de la Ville. Ils donnent de mesme les passeports aux Courriers, & à tous les autres, qui en ont besoin.

En ce mesme cas d'absence ils ont eu dés le premier establissement de l'Escheuinage, comm'ils ont encore, le soin de la garde de la Ville, & des clefs des portes. Nos Roys ont toûjours voulu leur continuer ce Priuilege, à condition de foy, & hommage : & ils le reçoiuent à leur nouuel áuenement à la Couronne.

## SECTION VII.

### *La Police de la Ville de Lyon.*

COmme le repos d'vne Ville depend beaucoup de la Politique, elle doit estre soigneusement obseruée en toutes les Communautés, principalement dans les Villes considerables pour leur importance, & pour leur grandeur, comme l'est celle de Lyon. Aussi peut-on dire auec asseurance qu'ell'y est en vne si grande recommandation, qu'il y a dequoy s'en loüer.

*Iurisdictiõ de la Police.* L'Hostel de Ville a vn bureau de Police, composé d'vn Magistrat, Conseiller du Siege, & d'vn autre officier Royal Gradué, d'vn Ex-consul, & de trois autres Iuges Bourgeois ou Marchands, qui sont nommés de six en six mois par le Consulat, pour y rendre vne Iustice sommaire. On y tient vne audiance le Mécredy, & le Samedy de chaque semaine, si quelque feste ne l'empesche. Quatorze Bourgeois éleus d'autant de quartiers de la Ville y sont comme Promoteurs, ou Solliciteurs des affaires ; ces quatorze ont charge de visiter les boutiques des Boulangers, & de quelques autres Artisans, les tauernes, les berlans, & les autres lieux, ou suspects, ou dangereux pour y remarquer les abus, que la licence y fait glisser, afin qu'on chastie les coulpables. La maison de Ville a la nomination de tous ceux, qui composent cette Police. Il y a aussi des prisons pour y renfermer les criminels.

*Reglements de la Police.* Il est vray que les beaux droits, que nous auons considerés aux sections precedentes, sont pour la pluspart des adjoints de la Politique, & des pieces, qui s'y pouuoient rapporter, vû les reglements, qui y sont compris. Toutefois pour la facilité de mon Lecteur, i'ay creu qu'il est à propos de les separer, & de leur donner plustôt à chacun son iour, que de les joindre, ou entasser l'vn sur l'autre peut-estre auec vn peu de confusion, ou de longueur ; en voicy donc quelques-vns, qu'il me faut deduire.

Le Preuost des Marchands, & les Escheuins ont encore par vne maxime de Police, pouuoir, & autorité sur les Arts, & sur les Mestiers. Ils donnent des reglements tant aux maistres, qu'aux ouuriers. Ils ont en leur

leur maison de Ville vne chambre, ou les Orféures, comm'estant Iurés, font les essais des ouurages de leur art. La mesme Police s'estand aussi sur les magazins, & sur les boutiques des Epiciers. Ils ont la nomination, & l'election des Grabelleurs, & l'authorité de punir les fau- qui s'y commettent.

C'est à eux de donner le prix au pain selon la tariffe, qu'ils ont en l'Hostel de Ville. Les deniers communs sont à leur disposition, sans que les Thresoriers de France y ayent rien à voir. C'est aussi à eux de nommer les Messagers, qui sont iurés, & qui leur prestent serment. Il est vray que tout ce pouuoir est reduit depuis quelque temps à la messagerie de Geneue, & Lymoges.

L'abondance, mere du repos public, est le bon effet d'vne cause assés mauuaise d'elle mesme, puis que c'est la necessité publique, ou presente actuellement, ou qui est à craindre pour l'auenir. Le bon Politique ne manquera pas d'y pouruoir tres-soigneusement: Et la vigilance des Magistrats en doit preuenir tous les inconuenients pour y mettre ordre de bonne heure, ceux de Lyon en prennent vn soin merueilleux, & tiennent la main que les Greniers de leur Abondance soient toûjours remplis, & qu'on renouuelle les grains chaque année. Les Escheuins ont des Commis pour cela, sur lesquels ils se dechargent, s'en reseruant neantmoins la direction, & l'intendance. *Greniers de l'Abõdance.*

Tout ce discours nous oblige à reconnoistre que l'Abondance est necessaire au soulagement des peuples, & au bon estat d'vne grande Ville pour preuenir, & comme brauer les disettes, quoy que ce soient des miseres, qui de publiques deuiennent tres-aizément particulieres: mais i'ose dire qu'où la santé vient à manquer, & à quitter vne Cité, l'Abondance en ce cas là pourroit estre regardée comme vn fardeau moins vtile, ou de foible vsage en ces temps funestes, où les maladies Epidimiques sont les dominantes. Ie soustien donc que ces maux, qui sont violents, & imperieux, recherchent des appareils plus pressants, plus malaizés, plus actifs, & plus penetrants, que ceux, qui se trouuent dans les greniers, & dans les caues, où quelque autre necessité les range. C'est pourquoy l'Hostel de Ville de Lyon a ses Commissaires de Santé, qu'elle employe en ses besoins, & qu'ell'a soin de distribuer en diuers quartiers de la Ville, toutes les fois qu'il plait à Dieu de l'affliger de contagion. La bonne conduitte, & la charité de ses Commissaires ont paru auec l'approbation des gens de bien, au profit du peuple, & à la gloire de ces Messieurs en l'année mille six cents vingt-huict, & aux suiuantes. Tout le monde en a esté assez instruit, & nous en sommes tesmoins oculaires. *Commissaires de santé.*

*Voyez la V. Part. de cette Hist. Sect. XLV & XLVI.*

SECT. VIII.

## SECTION VIII.

*Iustice de la Conseruation des Priuileges des Foires de la Ville de Lyon, auec l'vnion qui s'en est faitte au Consulat.*

*Ancienneté du Iuge des Marchands.*

AVssi-tost aprés la fondation de cette Ville, les Romains y establirent des Senateurs, & d'autres Iuges particuliers pour y exercer la Iustice. Entre ceux-cy ils nommerent vn Officier, qui fut Iuge des Marchands. Ce qui fait bien voir que cette sorte de Iurisdiction est fort ancienne, & que celle de la Conseruation, que Charles VII. establit l'an mille quatre cens dix-neuf à Lyon, & que Loüis XI. confirma l'an millequatre cents soixante sept, fut tres-cõforme à cette premiere institution de la Republique Romaine, qui choisit cette mesme Ville pour en faire comme vn rendez-vous, & comme le centre du Commerce dans tout leur Empire. Ces deux Roys furent les premiers des nostres, qui fauorizerent les Lyonnois à mesme dessein d'y faire valoir le trafic, quand ils transfererent à Lyon les Foires de Brie, & de Champagne, & ce fut alors, qu'ils y establirent vn Officier de Iustice, & qu'ils le nommerent Iuge Gardien, ou Conseruateur des Priuileges Royaux des Foires de la Ville de Lyon, afin que ce Iuge prît connoissance des differents, qui pourroient naître entre les Marchands negotiants en ces Foires, & qu'il decidast les autres affaires, qui regarderoient le commerce, qu'il connût aussi des circonstances, & des dependances, qui ont coustume de l'accõpagner. De là il arriue que l'exercice de ce pouuoir suit toûjours necessairement la condition du Commerce. Et comme celuy de Lyon est vniuersel, qui embrasse non seulement tout le Royaume: mais encore toutes les Prouinces estrangeres, & toute l'Europe: De mesme par vne suitte necessaire, cette Iurisdiction du Conseruateur y est reconnuë par vne parfaitte acceptation des Souuerains, & par les traittés, que la Couronne de France a faits auec eux.

*VI. Part. Sect. XXXI.*

*Establissement du Conseruateur. l'Année. 1419. & 1467.*

*Le Commerce de Lyon est vniuersel, & la Iustice de la Conseruation est vniuerselle.*

Le mesme Roy Louys XI. auoit desia fait expedier des lettres patentes du 29. Auril 1464. où il donnoit aux Escheuins de Lyon pouuoir de nommer vne personne Notable pour connoistre de chaque sorte de marchandise, & pour voir si elle seroit de la qualité requise, comm'aussi pour terminer tous les differents, qui s'émouueroient entre les Marchands à ce sujet, & durant les Foires. Mais trois-ans apres il y establit ou confirma la Iustice de la Conseruation, & le Iuge Conseruateur, comme nous venons de remarquer. Tous les autres Roys successeurs de Louys XI. ont confirmé par lettres patentes ces concessions de Priuileges pour les Foires auec l'exercice de la mesme Iurisdiction.

*Confirmations de ces Priuileges.*

*Le Consulat acquiert la Conseruation. l'Année 1653.*

En ces derniers temps le Preuost des Marchands, & les Escheuins de la mesme Ville de Lyon acquirent effectiuement les Offices de cette Iurisdiction; A sçauoir l'office de President, Iuge, Conseruateur des Priuileges

Priuileges Royaux des Foires, Enquesteur, Commissaire, Examinateur, l'Office de Lieutenant, celuy de deux Auocats, celuy de Greffier hereditaire des presentations, & consignations, place de maistres Clercs, droits de Parisis, & Garde-seel. Cette Illustre acquisition fut faitte par eux l'année mille six cents cinquante trois, & la suiuante.

*Il obtient du Roy l'vnion de cette Iustice au Corps Consulaire.*

L'année d'aprés ils remontrerent à Louys XIV. qui regne aujourd'huy, l'importance de cette Iustice pour tout leur commerce, & l'auantage general de tout le Royaume, & particulier de sa Ville de Lyon. Cette verité estant reconnuë ils obtinrent l'expedition des lettres Patentes en forme d'Edit, portant vnion de cette Iurisdiction au Corps Consulaire de la mesme Ville. En voicy les clauses. Que le Preuost des Marchands, s'il est Gradué, aura le pouuoir d'exercer l'office de President, Iuge, Gardien, Conseruateur des Priuileges Royaux des foires, de regler seul, & d'instruire les Instances, & en suitte de les iuger, & de terminer les procés sommairement, autant que faire se pourra, auec les quatre Escheuins, conjointement, ou separément, & auec six autres Iuges, Exconsuls, Bourgeois, ou Marchands, de qualité, & de capacité requise, qui seront nommés, & commis par le Consulat, trois du costé de Fouruiere, & trois autres du costé de S. Nizier. Qu'ainsi outre le Preuost des Marchands, & les Escheuins cette Iurisdiction demeurera annuellement composée de six Iuges, trois anciens, & trois nouueaux: Que de ces six Iuges le Roy en reserue deux à sa nomination: Qu'en cette maniere trois seront nommés chaque année, vn par le Roy, & les autres deux par le Consulat, qui exerceront la Iudicature auec les trois autres anciens; & par consequent que chacun des six demeurera en cét exercice l'espace de deux années. Que de mesme les deux Auocats y demeureront deux ans. Que ces Iuges iugeront au nombre de cinq les causes ciuiles, au nombre de sept les criminelles. Que ces offices ne pourront estre desvnis du Corps Consulaire, ny restablis en la forme, qu'ils estoient auparauant, ny taxés, ny reuendus, ny le nombre des Officiers augmenté. Qu'entre tous ces Iuges il y en aura necessairement vn Gradué, qui presidera, & qui instruira, au cas que le Preuost des Marchands, ou qu'vn Escheuin ne se trouue gradué. Qu'en l'absence du Preuost l'Escheuin gradué exercera cette fonction: Qu'ils pourront commettre deux Auocats pour tenir la place de ceux du Roy l'espace de deux années, de sorte qu'il y en ait toujours vn nouueau auec vn ancien: Que le Substitut du Procureur General, les Procureurs, & les Huissiers de la Senechaussée, & du Siege Presidial continueront d'y exercer leurs Offices. Que cette Iurisdiction sera exercée dans l'Hostel de Ville. Que les iugements seront tous intitulés au nom du Preuost & des Escheuins, en qualité de Presidents, Iuges, Conseruateurs perpetuels des Priuileges royaux des Foires. Mais pour ce pouuoir à la charge que les gages de ces Offices seront supprimés, & que l'exercice s'en fera gratuitement sans pretendre, & sans receuoir aucunes espices, & sommairement, en suitte des offres, que le Consulat en a faittes en con-

*Le contenu de l'Edit du Roy. An. 1655.*

sideration du bien public, & seulement pour entretenir generalement le Commerce.

Ainsi nous voyons que par cét Edit du mois de May de l'an mille six cents cinquante cinq, le Roy approuue, & confirme l'acquisition, que le Consulat de Lyon a faitte de cette Iurisdiction tant la Ciuille, que la Criminelle, & qu'il l'vnit au corps Consulaire à perpetuité. Cét Edit fut verifié au Parlement de Paris la mesme année le 25. de Iuin.

Si mon Lecteur a la curiosité de voir plus au long la remonstrance du Consulat, l'Edit de sa Maiesté, & la verification de l'Edit, pour l'vnion de ceste Iustice au Corps Consulaire, qu'il prene la peine de voir l'imprimé, qui s'en est fait, & qui se trouue en l'Hostel de Ville.

## SECTION IX.

### *Les Priuileges des Habitans de Lyon, & les Changes de la Ville.*

1. DE's la premiere fondation de cette Ville, les habitants ioüirent des droits de la Bourgeoisie Romaine, & en suitte ils demeurerent exempts de toutes les charges, qui auoient esté imposées sur le reste des Gaulois, aussy-tost, que les Romains en eurent fait la Conqueste. Dés lors iusqu'à maintenant les Lyonnois ont esté libres & entierement affranchis de tailles. Ainsi leur Ville fut mise au rang des Cités franches du Royaume du temps de Charles septiéme.

2. Quelques vns des Priuileges accordés aux Escheuins de Lyon, se sont estendus aux habitants, quoy que Roturiers, qui neantmoins ont le pouuoir d'acquerir des fiefs, & des biens nobles.

3. Ils sont exemptés du ban, & arriereban.

4. Ils ont droit de vendre leur vin à pot sans payer gabelle, pourueu qu'il soit de leur creu.

5. Ils sont exempts des peages, des laides, & du Cartelage pour le blé, qui est à leur vsage, pour entretenir leurs familles, mais non pas quand ils en trafiquent, parce qu'en ce cas ils doiuent les charges, comme les autres marchands, & leurs marchandises.

6. Les Artizans de quelque nation, qu'ils soyent, & quelque mestier, qu'ils exercent, n'estant pas iurés, ont droit de leuer boutique, sans estre obligés à la Maitrise, ny à faire aucun chef-d'œuure, excepté les Apoticaires, les Chirurgiens, les Orfévres, & les Serruriers, qui comme Iurés, n'entrent point en cette Regle, ne ioüissent pas de ce Priuilege, & doiuent estre passés Maitres, & faire chef-d'œuures deuant Messieurs de la Iustice, auant qu'il leur soit permis de leuer boutique.

7. Les

7. Les estrangers, qui viennent habiter dans Lyon, sont ioüissants de ces mesmes libertés, & Priuileges dix ans aprés leur venuë, pourueu qu'ils se soyent acquittés de certains deuoirs, comme d'auoir fait enregistrer leurs noms, auec le denombrement de leurs biens en l'Hostel de Ville. Comm'aussi d'auoir esté à la Garde toutes les fois, qu'ils y ont esté obligés. Qui voudra prendre garde aux grandes raisons, que nos Rois ont euës d'accorder ces Priuileges aux Lyonnois, & les motifs que les Citoyens se sont proposés pour les poursuiure, & les obtenir, verra clairement qu'elles sont fondées sur des Maximes de la Politique, & qu'à vray dire se sont les soutiens de leur Cité.

*Premiere institution des Changes à Lyō.*

La place du Change à Lyon est celle, qui donne la loy à toutes les autres places des Villes de France, & mesme à celles de toutes les nations estrangeres, qui entretiennent le Commerce auec nous. La premiere inuention en est deuë aux Florentins, & nous pouuons dire sans les flatter, qu'ils en sont comme les Instituteurs. Aussi est-ce leur Consul, qui y preside, au moins il y tient le premier rang, & en fait l'ouuerture lors qu'il faut faire les payements. La coustume est de les faire quelque iour expressément assigné aprés chacune des quatre foires.

*Cinq nations tiennent le Change.*

Cinq nations s'y assemblent outre les François, les Florentins, qui seuls y ont leur Consul, les Allemans, les Milanois, les Genois, & les Luquois. Ces quatre derniers n'y tiennent point de Consul, mais seulement leurs Deputés. Les autres nations ne s'y trouuent pas. Elles ne laissent pas toutesfois de se tenir à ce, qui s'y est conclu.

Les cinq donc, que nous venons de nommer, font d'abord, & premierement les trois choses ordinaires, qui sont d'accepter les lettres de Change, de virer les parties, & de payer argent contant. Cela fait ils donnent le prix à l'argent du Change pour le payement suiuant, & ont soin d'en donner auis à toutes les places de dehors, qui toutes l'embrassent sans difficultés.

Si la curiosité pique mon lecteur d'en apprendre tous les secrets, & les plus menuës pratiques, il les trouuera fort aizément dans des liures imprimés, qui traittent de cette matiere. Ce peu suffira pour luy faire entendre que cette place a enrichy non seulement ce Royaume, mais encore plusieurs autres nations. En fin il sçaura que les Docteurs de diuerses Academies tant reguliers, qu'autres ont decouuert les moyens d'y éviter les vsures, que les loix diuines, & que les humaines defendent si estroittement. Pour donc fuir cét horrible inconuenient, & ce desordre de conscience, ils employent trois contrats de societé, qui se font tout à la fois entre les Marchands & qui reçoiuent l'approbation de la saincte Eglise.

## SECTION X.

### *Le Gouuernement, & les Gouuerneurs de Lyon,*

PLus la Politique, qui entre dans les Cités, pour les gouuerner, est approchante de celle des sages Rois, plus elle retient de leur Maiesté, & de leur grandeur. De là vient qu'vn des plus illustres emplois, qui se rencontrent dans les Estats, est celuy du Gouuernement, dont la charge est d'vn grand vsage, & d'vne vaste estenduë, puis qu'vn Gouuerneur tient le timon à la place de son Maitre pour toutes sortes d'affaires dans tout l'espace de sa sphere. Celles d'Estat sont de son ressort en sa Prouince: Celles des Villes sont d'ordinaire dependantes de sa conduitte, principalement où il s'agit de l'interest du Souuerain. Les armes du Roy sont entre ses mains. Il peut, & doit apporter, ou moyenner de bons reglements dans la Police generale, & dans la particuliere. Il luy appartient de connoitte ouuertement, ou sous main de tout ce qui tend, ou qui s'oppose au seruice de son Prince. C'est encore à luy de preuenir les desordres, de couper chemin aux seditions, d'appaiser les demeslés, qui se forment parmy la Noblesse, d'arrester les insolences de la Milice, d'ouurir les passages aux gens de guerre, & de les fermer, où la raison le commande, de domter les rebellions, & de punir les rebelles, de veiller sur les mouuements populaires, de sçauoir les éueiller, ou les endormir par les regles de la Prudence, de prendre les biais pour gagner les affections des Gentilshommes, & des peuples. Enfin ce n'est pas sans cause que nos voisins nomment Vice-Rois les Gouuerneurs des Prouinces, puis qu'en effet ils sont en la place de leurs Rois, possedent leur authorité, n'agissent presque qu'à leur nom, & font la pluspart de leurs fonctions. Voyons si Lyon a eu chés soy depuis long-temps cette sorte de Politique.

*Ancienne Politique, & ancien Gouuernement de Lyon.*

Il est certain que les Romains possesseurs de cette Ville y tenoient des Gouuerneurs, ou des Lieutenants Generaux, Proconsuls, non seulement quand la Republique estant idolatre florissoit encore. Mais aussi depuis qu'elle fut imbuë de nos mysteres, & que Constantin le grand eut laissé le Christianisme auec l'Empire à ses Successeurs, qui tous ont tenu des Gouuerneurs, ou des Lieutenants à Lyon. Tant il est vray que la Politique, à la bien prendre, ne se peut passer de cette communication de pouuoir, & d'authorité.

Les Rois de Bourgongne se tinrent à cette maxime, & eurent leurs Substituts, c'est à dire des Gouuerneurs en cette Ville. Le Roy S. Gontran commença à y establir des Comtes, tant pour la conduitte du Gouuernement, que pour l'administration de la Iustice. Armentaire à ce que l'on croit, fut le premier en cette charge dans Lyon, euuiron l'année cinq Cents soixante dix. Celuy-cy choqua S. Nizier, comm'il se verra

en

en nostre histoire Ecclesiastique ; & sans doute sa conduitte eut esté meilleure, s'il eut contenté ce S. Prelat, au lieu d'vsurper sur la Iurisdiction de l'Eglise.

Villelme fut le successeur d'Armentaire au Gouuernement de cette ville, il ne le tint qu'en qualité d'vsufructaire pour quelque temps, mais enfin luy, & ses heritiers y prirent goust, & s'en rendirent proprietaires. Nous n'en trouuons pas la suitte de pere à fils. Seulement il conste que ce Comté, & par consequent ce Gouuernement auec l'Intendance de la Iustice fut l'espace de plusieurs années entre les mains des Villaumes, & que de ceux-cy il passa dans la maison des Artauds, qui furent aussi, au moins quelques vns d'entr'eux, Comtes de Forest. Tel que fut ce Guigue, qui fit le fameux eschange du Comté de Lyon auec l'Eglise Cathedrale de la mesme Ville.

On assure que tous ces Artauds estoient issus de cette illustre posterité de Girard de Rossillon, & des Seigneurs d'Albon, dont les vns furent Comtes de Viennois, les autres, Comtes d'Auuergne, & de Poitiers.

## SECTION XI.

### *Autres manieres du Gouuernement de Lyon.*

DEpuis que l'Eglise eut fait cette grande acquisition du Comté, & de la Iustice de Lyon, cette Ville a demeuré longues années sans auoir d'autres Gouuerneurs, que le Seneschal. Nos Roys mesmes ayant plusieurs fois, & en diuerses manieres mis entre leurs mains cette Iurisdiction pour le bien de paix, & pour le repos de la Ville, n'y ont tenu que des Seneschaux, qui demeurerent tantost à Mascon y portant le nom de Baillifs, tantost à Lyon, où on les nommoit Seneschaux. Et cét ordre a persisté iusqu'aux derniers siecles, que nos Roys y ont estably plus constamment des Gouuerneurs, & des Lieutenants de Roy.

Dés lors cette Ville en a eu successiuement, dont le pouuoir s'est estendu en plus, ou moins de Prouinces. I'en ay remarqué trois formes, ou trois estenduës. On appelle encore auiourd'huy l'ancien Gouuernement de Lyon celuy, qui estoit il y a prés de deux cents ans, & qui comprenoit le Lyonnois, le Forest, le Beaujolois, & le Bourbonnois. Depuis l'on en retrancha deux Prouinces, le Forest, & le Bourbonnois, ce qui ne dura que fort peu de temps. En fin ce Gouuernement en embrasse trois, le seul Bourbonnois en estant osté, c'est l'estat où nous le voyons à present.

Ie ne pretens pas de faire le denombrement des Gouuerneurs: il me suffira de representer qu'il y en a eu de diuerses sortes, ainsi que des Lieutenants de Roy. L'on en a choisy parmy les Prelats, & parmy les

Officiers de Iustice, quoy que d'ordinaire ce soient des Seigneurs, qui font profession des armes. Ils s'est veu que des Seneschaux ont possedé le gouuernement de Lyon.

An. 1372. Paradin. liu. 2. chap. 84. & 85. L'an mille trois cents soixante douze Archimbaud de Combort, Bailly de S. Gengoult possedoit le Gouuernement de Lyon, & en exerçoit la Iustice, à la maniere des anciens Comtes. Ce qui monstre encore qu'il estoit aussi Seneschal de la mesme ville. Ie laisse à part les difficultés, & les differents, qu'il eut auec Charles d'Alençon Archeuesque sous le regne de Charles cinquiesme, dit le Sage, le discours en est assés long, & est renuoyé à vn autre lieu plus commode pour en apprendre le sujet, & le succés. Que Lyon ait eu des Gouuerneurs eleués aux premieres charges de l'Eglise, personne n'en doute. (Voyez nostre hist. Eccles. de Lyon. VI. Part. sect. XVII.) Le Cardinal de Tournon auant mesme que d'estre nommés à l'Archeuesché de Lyon, possedoit deja l'ancien Gouuernement de cette ville, que nous venons d'exprimer, en designant ses limites. C'estoit sous François Premier. Au lieu qu'il eut ses prouisions de la Primatie de Lyon sous Henry Second, (An. 1551.) & y demeura enuiron huit-ans.

An. 1560. De mesme Antoine d'Albon Archeuesque d'Arles gouuerna Lyon auant que d'en posseder l'Archeuesché, comm'il fit depuis apres le trespas du Cardinal Hyppolyte de Ferrare. (Voyez la V. Part de cette Hist. Sect. VII.) Mais les Caluinistes ne purent souffrir la vertu, ny la vigilance d'Antoine d'Albon. Il est vray que le Cardinal de Tournon estant decedé, Iacques d'Albon, Seigneur de S. André, Marquis de Fronsac, Mareschal de Frãce, estoit Gouuerneur en chef, & l'estoit encore quand les Heretiques se rendirent maistres de Lyon, (An. 1562.) qui firent en sorte que le Comte de Sault eut la conduitte du gouuernement, mais non pas en chef. Le Duc de Nemours le fut aussi tost que ces rebelles eurent occupé Lyon. Le Mareschal de la Vieilleville y vint gouuerner apres le Comte de Sault, d'abord que Lyon fut rendu au Roy. (An. 1563.) Monsieur de Losses fut aussi Lieutenant de Roy deux années apres la reddition de la ville. Le President de Birague y fut enuoyé pour Gouuerneur. (An. 1565.) Depuis ce temps là M. de Mandelot, M. de la Guiche, M. d'Alincour, & M. de Villeroy ont tenu ce gouuernement iusqu'icy, M. nostre Archeuesque y est aujourdhuy Lieutenant de Roy. Nostre Histoire represente ailleurs les insignes obligations, que cette ville a depuis long-temps à ces derniers Gouuerneurs.

Au reste l'assiette de Lyon, qui est vne des villes frontieres de ce Royaume, l'importance des passages en Italie, la commodité du commerce, & d'autres raisons de la Politique rendent ce gouuernement vn des plus considerables de France.

La Seneschaussée a de mesme son Seneschal, qui est quelquesfois le mesme, que le Lieutenant du Roy, ou le Gouuerneur, parce que ces charges n'estant pas incompatibles entr'elles, peuuent escheoir à vne mesme personne, selon qu'il plait à sa Majesté d'en disposer, Lyon a eu quelques Seneschaux, qui estoient Baillifs de Mascon, tels que furent (An. 1389. 1416. 1417. 1438. 1462.) Iean de Fontaines, sous Charles sixiesme, & Philippe de Bonnay, sous

ſous le meſme Roy Theode de Vaupergue; le ſieur Tanegui, Vicomte de Joyeuſe, François Royer, qui furent auſsi Capitaines de la Ville de Lyon.

## SECTION XII.

*Quelle forme de Iuſtice a eſté exercée en la Ville de Lyon. L'eſtabliſſement du Preſidial.*

LE Cameleon n'eſt pas plus changeant en ſes couleurs, ny le Protée en ſes viſages, que l'a eſté la Iuſtice de Lyon en ſon exercice, & en la diuerſité des Puiſſances, qui l'ont poſſedée. Les Romains y mirent ſoixante Senateurs, pour luy donner la meſme forme des Iugements, qui s'obſeruoit en leur Capitale. Il eſt vray-ſemblable que cette façon d'exercer la Iuſtice dura tout le temps, que Lyon fut idolatre, & ſous le gouuernement des Empereurs, qui eſtoient imbus de la meſme ſuperſtition; & peut-eſtre encore aprés Conſtantin iuſqu'au temps que Lyon eſcheut aux Rois de Bourgongne. Au moins c'eſt choſe conſtante que le Droit Romain y a toujours eſté obſerué, & qu'on s'y tient encore auiourd'huy. *Changements eſtrãges en la Iuriſdiction de Lyon.*

Auſſi n'eſt-ce pas en ce point que ſe trouue cette inconſtance de Iuriſdiction, que nous auons remarquée. De fait elle ne conſiſte, qu'en l'autorité de ceux, qui en ont eſté les maitres en qualité de Seigneurs Iuſticiers. Des Romains elle tomba entre les mains des Rois de Bourgongne, qui eſtablirent des Comtes dans cette Ville, comme ailleurs; & c'eſtoient des Gouuerneurs, & des Intendants de Iuſtice.

Cét ordre a duré, & la Iuſtice n'a point eſté exercée d'autre maniere, iuſqu'au temps que l'Archeueſque, & le Chapitre eurent acquis le Comté, & la Iuſtice de Lyon par vne donation, que Conrad le Pacifique, Roy de Bourgongne leur en fit. Ce que nous auons à deduire plus au long dans noſtre Hiſtoire Eccleſiaſtique de Lyon. Il nous ſuffit maintenant de remarquer que la Iuſtice eut des changements extraordinaires, & que l'Egliſe la poſſeda quelques années fort paiſiblement. Mais depuis les grans differents, qui ſuruinrent entre l'Egliſe, & les Habitants, cette Iuriſdiction a ſouffert de grandes difficultés en ſon exercice. De maniere qu'il ſe pourra voir que tantoſt nos Roys s'en ſont rendus maitres par des ſaiſies, & l'ont fait adminiſtrer par quelques Officiers Royaux: Tantoſt ils l'ont reſtituée à l'Egliſe. En d'autres temps, & pour de ſemblables occaſions ils la reprenoient encore, & la remettoient ſous leur main, ſelon les rencontres, & toujours pour en retrancher les deſordres. Quand ils la rendoient, c'eſtoit quelquesfois ſous des clauſes, & ſous des reſerues. Ces varietés ſont arriuées diuerſes fois, parce que la Ville ſe laſſoit beaucop de l'adminiſtration des Officiers de l'Egliſe: & les Bourgeois ſe plaignoient ſouuent des iniuſtices *Paradin. De Rubis.* *Voyez l'hiſt. Eccl. de Lyon, V I. Partie.*

*Iustice adiugée au Roy. An. 1563.* stices, qui s'y cõmettoient. En fin quãd les Heretiques eurent pris Lyon peu de temps apres la Iustice de l'Archeuesque fut adiugée, & venduë, à Charles neufviesme. Nostre Histoire Ecclesiastique nous presentera vn lieu plus commode pour tout ce sujet.

*Establissement du Siege Presidial. An. 1551.* Cette acquisition estant faitte pour la Couronne de France, le Roy affermit le Presidial dans Lyon, Henry second l'auoit estabi l'année mille cinq-cents cinquante & vne, iustement onze-ans auant que les Caluinistes eussent pris la ville. Deux Edits de sa Majesté furent donnés pour cét establissement, l'vn expedié à Fontainebleau au mois de Ianuier, & publié en la Cour de Parlement par l'exprés commandement, qui luy en fut fait de la part du Roy au mois de Fevrier. Le second Edit pour la mesme chose fut donné à Rheims la mesme année au mois de Mars, & verifié au Parlement le sixiesme Avril. Vn Conseiller de cette Cour fut enuoyé Commissaire pour executer ces Edits. Et comme les commancements des plus grans ouurages ont coustume d'estre petits, on se contenta de composer ce Presidial de huit Conseillers, & d'y mettre vn Lieutenant General, & vn Lieutenant particulier, comme aussi vn Auocat du Roy, & vn Procureur de mesme. On y ajouta quelque temps apres vn President, vn Lieutenant Criminel, deux Conseillers, & vn Garde-seau. Le nombre est allé toujours croissant iusqu'aujourd'huy, qu'on en conte en tout 32. Il y a aussi en cette Senechausée, & au Siege Presidial vn Lieutenant Criminel de robe-courte, qui a des Archers pour la capture des criminels. Leurs cazaques sont d'escarlate violette.

*Lieutenant de robe-courte.*

*Le Preuost.* Il y a de plus à Lyon vn Preuost des Mareschaux, dont la Iurisdiction est semblable à celle des autres Preuosts de France.

*Intendants de Iustice.* Les Intendants de Iustice commencerent à estre establis en cette ville durant le regne de Henry III. & depuis ils y ont esté continués, parce que nos Roys ont creu qu'il estoit expedient, ou necessaire pour leur seruice, & pour le bien de l'Estat.

## SECTION XIII.

### *L'establissement du Bureau des Thresoriers de France, & Generaux des Finances, & du Corps de l'Election en cette Ville.*

*Ancienneté de l'establissement des Tresoriers en France.* Les Finances des Souuerains ne tiennent pas le dernier rang dans la Politique. La Paix, & la Guerre s'en partagent les emplois. Les Thresoriers sont de tres ancienne institution en ce Royaume, puis que depuis l'establissement de la Monarchie, ou bientost aprés ils ont suiuy la personne de nos Roys, auprés desquels ils faisoient la charge, que font auiourd'huy les Surintendants des Finances. Depuis ils furent enuoyés dans les Prouinces au nombre de quatre. Et l'année mille

mille cinq cents cinquante, & vne, que Henry Second crea les Generalités, ils y furent establis pour la direction des Finances.

L'année mille cinq cents soixante dixhuir Lyon vit chez soy vn corps de bureau par lettres patentes du mesme Roy Henry Second expediées le vingt-troisiesme May. Ces lettres furent executées, & eurent leur plein effet dans le Palais de Roane le vintneufiéme du mois de Iuin de la mesme année.

Le mesme Roy par vn Edit de Ianvier mille cinq cents quatre-vingt & vn crea vn Estat de President,& vn sixiesme Office de Thresorier General de France en chaque Bureau. Ainsi le nombre de ceux de Lyon creut de deux, comme aux autres Generalités, & le Bureau fut composé de sept Officiers. Cinq-ans aprés le mesme Roy ajoura deux autres Thresoriers Generaux,qui firent le nombre de neuf.Par vn Edit du mois de Iuin de la mesme année il y ajouta vn second President.

*Creüe d'Officiers. An. 1581. &c.*

Loüis Treziesme crea deux autres Offices de Thresorier par vn Edit d'Aoust l'an mille six-cents vingt-& vn: & cinq-ans aprés en crea deux autres par Edit du mois de Mars, & depuis encore en ajouta quatre auec vn Auocat, & vn Procureur du Roy au Domaine par vn Edit du mois d'Avril mille six cents vingt-sept, & six-ans aprés vn Office de Thresorier garde-sceau, par Edit de May. De maniere qu'aujourdhuy vingt-trois Officiers composent ce corps des finances à Lyon.

Les Thresoriers Generaux de France ont entrée en la Cour des Aides, & en la Chambre des Comptes, Compagnies Souueraines.

Ceux, qui ont escrit ce qui regarde l'Establissement des Esleus en France, ont remarqué qu'il y en auoit durant le regne du Roy Iean, & peut-estre mesme quelque temps auparauant. La violence des Anglois, & de leurs armées en ce Royaume obligea nos Roys à faire generalement par tout leur Estat de nouuelles impositions. En suitte il fut necessaire d'establir en ce mesme temps des Officiers pour y mettre ordre, & pour y tenir la main, tant pour imposer,que pour exiger les deniers Royaux. On s'auisa donc d'instituer des Esleus, qui eussent l'autorité de le faire. Et depuis que les Generaux des Finances furent establis, les Esleus leur furent adioints comme assesseurs, & comme Adiuteurs pour les affaires, qui regardent les Tributs. En effet les anciennes Ordonnances de l'année mille trois-cents soixante, & rreze, & des suiuantes font mention des Generaux, & des Eleus, comme d'Officiers dont les vns ont quelque rapport auec les autres.

*Ancienneté des Elections en France. auant l'an 1373.*

Dés qu'on les eut erigés en titre d'Officiers formels, ils furent receus en qualité de Magistrats Ordinaires, qui s'employeroient au departement des tailles, & des subsides. Ce fut aussi pour tenir la main aux Receueurs. C'est pourquoy l'on trouua bon de leur donner vne Iurisdiction contentieuse, auec le droit de regler les differents des Assiettes,entre les Contribuants,& les Collecteurs tant pour les affaires criminelles, que pour les ciuiles en premiere Instance.

Il est vray semblable que la Ville de Lyon en fut pourueüe presque à mesme temps, qu'on introduisit les Generaux des Finances en ce Royaume. Le nombre n'en est pas constant.

## SECTION XIV.

### *Fabrique de la monnoye en la Ville de Lyon.*

*En quel temps fut establie la monnoye en la Ville de Lyon.* An.1413.

L'An mille quatre-cents treze, le vingt-huictiesme du mois d'Aoust Charles sixiesme fit expedier des patentes par lesquelles la Fabrique des Monnoyes fut transferée de la Ville de Mascon en celle-cy, où elle fut establie tant à cause de la preeminence de Lyon,& du grand Commerce d'or, & d'argent, qui s'y est fait de tout temps,que pour éuiter plus facilement le transport,qui se pourroit faire des matieres, & des monnoyes estrangeres.

En ce mesme temps le pouuoir; qu'on eut en France d'establir les Officiers particuliers dans les monnoyes,estoit donné aux Conseillers Generaux, maistres des monnoyes en leur chambre seante à Paris, & vnique dans tout le Royaume. Il est asseuré qu'elle n'auoit pas encore esté erigée en Cour Souueraine, comme depuis elle le fut par vn Edit de Henry Second l'an mille cinq cents cinquante & vn.

*Officiers de la monnoye.* An. 1577. &c.

Mais dés l'année mille quatre-cents vingt-six, les Roys s'estant reserués la nomination des Officiers dans les monnoyes par l'Edit du mois de Septembre mille cinq cents quarante huit, le mesme Roy Henry Second crea en tiltre d'offices vn Preuost en chaque monnoye du Royaume. Mais cét office ayant esté supprimé on en crea d'autres, à sçauoir les Gardes, les Contregardes, les Procureurs du Roy, Greffiers, Sergents, & Huissiers par les Edits des années mille cinq cents soixante onze, mille cinq cents quatre vingts, & vn, & quelques autres, auec le pouuoir, Iurisdiction, & connoissance, que ces Edits portent.

*L'hostel,& le Siege de la monnoye à Lyon.* An. 1600.

Quant à Lyon il est aueré que l'Hostel de la monnoye y fut estably l'an mille six cents par l'eschange que le Roy Henry le Grand fit de la Baronnie de la Salle, & de sa Iustice auec cét Hostel, qui a depuis ce temps-là esté reparé, & rebasty dés l'année mille six cents quarante sept.

La monnoye du Roy s'y fabrique auec vn soin tres-particulier. Il y a vn Siege de Iustice composé d'vn President, & des Conseillers Commissaires de la Cour des monnoyes, qui se trouuent sur les lieux, de deux Gardes, d'vn Contregarde, d'vn Procureur du Roy,& d'vn Greffier, qui y ont leur Auditoire, & y exercent la Iustice dedans, & dehors ce mesme Hostel des monnoyes.

SECTION

## SECTION XV.

### *Le College des Medecins de Lyon.*

*Ce College institué l'Année 1575.*

*Excellẽce & necessité des Medecins.*

VN des points de la Politique des Cités, est sans doute l'establissement des Medecins; Et s'il est vray que la vie humaine est comme vn gage de l'Eternité, & vne des grandes copies de cette vie immortelle, qui est en Dieu, il est aizé de conclurre que ce qui rend, & qui aide à la conseruer, est d'vn prix inestimable. Si cela est vray, ceux à qui le Ciel donne cét employ, sont les deputés de sa Prouidence, les conseruateurs d'vn bien public plus considerable, & plus precieux, que tous les thresors; Ce sont encore les tutelaires du repos humain, les Intelligences des principes naturels, les Genies de la santé, sans quoy les Cités, & les Republiques ne sont que de vastes, & de malheureuses Infirmeries sans remede, comme sans secours, ou des Hospitaux d'incurables. Enfin si la vie, & si la santé nous sont vn bon-heur également cher, on doit s'asseurer que les Medecins, qui en sont les depositaires, les arbitres, les tuteurs, & les procureurs, nous doiuent estre d'vn grand poids par la regle des proportions, & du veritable raisonnement.

*La capacité des Medecins de Lyon.*

De là vient que les Souuerains ont leurs Esculapes, Lyon a les siens, comme les plus grandes Villes ont les leurs. Ils composent ce fameux College, qui contient icy plus de vingt cinq Docteurs. Il fut estably l'an mil cinq cents soixante quinze, & leurs priuileges donnez & confirmez par nos Roys, & émologuez au Parlement de Paris. Leur merite & leur reputation, est si connuë qu'il n'est pas iusqu'aux Puissances, qui ne les employent honorablement. Turin en vit vn il y a quatre ans, qui fit voir & connoistre sa capacité pour la guerison de Madame Royalle de Sauoye dangeureusemẽt malade. Il y reüssit si heureusemẽt, que ses auis furent admirés, & que sa conduitte en fut estimée.

Pour soutenir leur autorité, ils sont fort exacts, & fort ponctuels à ne receuoir en leur Compagnie aucun Docteur, que premierement il n'ait passé par la rigueur de leurs examens, qui sont tres-seueres, & & solennels: ils se font en pleine assemblée en presence du Magistrat, & en des actes publics, & reiterés tout autant de fois qu'il est necessaire, où les pretendants sont examinés serrément, & enfin reçeus auec honneur, pourueu qu'ils ayent satisfait, & non autrement.

Cette exactitude est autant vtile, que la vie, & que la santé des habitans d'vne grande Ville est importante. Lyon en reçoit les fruicts, & il se peut dire de ses Medecins ce qui est commun à ce Corps celebre, que ceux, qui en font la profession, s'y rendent habiles, au moins la pluspart. Ce qu'ils acquierent ordinairement par vne tres-grande assiduité à lire leurs liures, à les bien comprendre, à en penetrer les plus beaux secrets, à les debiter en leurs conferences, & à les mettre en vsage auec prudence aprés vne meure deliberation. Cette verité est irreprochable,

prochable, puis qu'elle paroit preſque tous les iours en leurs ſçauantes conſultations. Ceux qui les entendent, n'en ſortent iamais qu'auec ſatisfaction.

*L'hōneur qu'on leur doit.*

Les ayant oüis l'on en peut parler aſſés ſçauamment ; Il eſt veritable que c'eſt vn bien preſque vniuerſel. Les plus éclairés en ſont tellement inſtruits, qu'ils n'en doutenr point. Auſſi voyons-nous que le S. Eſprit nous commande de les honorer comm'vn ouurage de ſes mains: la neceſſité en fait la raiſon. Et certainement il eſt bien iuſte que pour conſeruer ce que l'homme a de plus cher dans le reſſort de la nature, Dieu fit vn chef-d'œuure; & ſi la vie eſt vn don du Ciel, & que la ſanté en ſoit vn autre, on peut ajouter que le Medecin en eſt vn troiſiéme, puis qu'il eſt creé pour vn bien public le plus important de tous. Les Lyonnois ont reconnu cette verité, quand il leur a plû de les honorer en les employant quelquesfois dans les fonctions de l'Eſcheuinage.

## SECTION XVI.

### *L'Academie Royalle eſtablie à Lyon, depuis peu de temps.*

*Academie militaire. l'Année 1651.*

LA Politique eſt vne ſcience, qui embraſſe tout, qui s'eſtend à tous les emplois de la Republique, à toutes les Charges, à toutes les parties du Gouuernement ; Elle iette fort ſoigneuſement ſes grandes maximes auſſi bien ſur le champ de Mars, parmy les Cornettes, & les clairons, que dans le Temple de la Paix. Ell'eſt pacifique, elle-eſt guerriere. Elle gouuerne les Cours des Princes, les Compagnies Soueraines, les Subalternes, & toutes les Communautés bien reglées. Sans la Politique elles tomberoient en confuſion. Sans elle les Capitaines, les Mareſchaux, & les Generaux d'armée ſont courts à la reſiſtance, & froids à l'attaque. Où la Politique manque les Achilles, & les Ceſars ſont mépriſables, comme les Therſites.

De là vient que ce grand Art, qui n'a d'autre mere, que la Prudence, & qui eſt au reſte vn des fruits de la generoſité, ſe doit attacher à la Nobleſſe dés le berceau, & auſſi-toſt que ces aiglons ont de la force, & de la vigueur, ils en doiuent faire l'eſſay aux Academies militaires, & Royalles. Lyon a la ſienne encore aſſés ieune, puis quelle ne commença ſes exercices qu'à l'entrée du mois de Iuin de l'année mille ſix cents cinquante & vne.

C'eſt là, où les jeunes Gentilshommes de la Prouince, des autres plus proches, & meſme de celles, qui ſont écartées, apprennent à faire des armes, à monter à cheual, à s'inſtruire pour les fortifications, pour la Geometrie, la Geographie, & quelques autres parties des Mathematiques propres à cette profeſſion. On les forme auſſi à dreſſer vn plan de Siege, vne demi-lune, vn retranchement, & enfin ils s'habituent à comprendre tout ce qu'vn eſprit martial eſt obligé de ſçauoir.

Comm'il

Comm'il y a peu de temps que ces exercices guerriers sont en cette ville dans l'ordre, & dans la methode, où nous les voyons, il faut esperer, qu'ils iront croissant & se perfectionnant de iour à autre. Le bruit, & la reputation, qui ont desia volé par tout le Royaume iusqu'aux nations estrangeres, appellent de jeunes Seigneurs de l'Allemagne, & d'ailleurs à l'Academie de Lyon: cette bonne estime se fortifiera tres probablement toujours plus, puis qu'ell'a pris pied, & luy a deja glorieusement acquis vn des premiers rang parmy les Academies de l'Europe.

*Monsieur Forestier Escuyer de l'Academie.*

La Pieté de celle-cy est remarquable. L'Escuyer qui en a fait l'ouuerture en cette ville, a iusqu'icy pris vn soin tres particulier de cultiuer sa jeune Noblesse fort Chrestiennement, & de l'eleuer à la vertu, sans iamais permettre que Dieu y soit offensé par les blasphemes, ou par les debauches, A quoy ne sert pas de peu le bon exemple, qu'il leur donne par ses bonnes mœurs en la conduitte de sa famille, & prenant la peine de mener luy mesme en personne tous ses Gentishommes les bonnes festes de l'année en vne Eglise pour l'vsage des Sacremens. Aussi auons nous ce contentement d'y voir vne benediction de Dieu assés sensible; puis que cette Academie a fait en si peu d'années vn progrés du tout merueilleux. Le nombre en a esté grand, & l'est encore. On en conte iusqu'a vingt, vingt cinq, & plus. Mais comme c'est vn flus, & reflus perpetuel, le nombre n'en peut pas estre toujours égal, & toujours, le mesme. C'est assés que nous en sçachions desia les grans fruits, estant assurés que plusieurs de ceux, qui en sont sortis, ont seruy depuis sa Majesté dans les armées, qui en Flandres, qui en Italie, ou en Catalogne. Les autres se forment icy, & se disposent à ces grans emplois.

Sur la fin de l'an mille six cents cinquante huit, & à l'entrée du suiuant, Loüis quatorziesme vint en cette ville, où diuerses fois il honora sa presence de cette Academie, en approuua la conduitte, en voulut voir l'escurie, en estima la grandeur, comme la bonté, & le nombre des cheuaux. Il y fit faire l'exercice à ses mousquetaires toutes les fois, qu'il y fut, & recommanda à la Ville l'Escuyer, qui en a le soin.

## SECTION XVII.

*Dessein, & precautions de l'Auteur sur le reste de cette partie, pour les matieres, qu'il y traitte.*

*Pourquoy l'Auteur s'abstient de traitter des familles de Lyō & de la Prouince,*

MON dessein n'est pas de faire icy le denombrement, & encore moins la description des familles les plus anciennes, ou les principales de Lyon, ny de la Prouince, comme peut-estre on pourroit l'attendre de moy. I'en veux eloigner, au moins si ie puis, tout le soupçon d'afeterie, & de fausseté. Ie sçay que la

*quoy qu'illustres, ou considerables.*

la fable, que l'incertitude, que la flatterie, la temerité, l'indiscretion, le deguizement, l'estime des vns, le mepris des autres, le trop d'affectation, ou d'affection, le trop de credulité, ou de dureté à croire, & cent autres illusions peuuent éblouïr, ou rendre suspect vn Historien. Ie n'ignore pas que de ceux, qui lisent ces narrations de familles, ou qui les apprenent en les écoutant, les vns en ont du degoust, & les utres leur refusent l'acquiescement, & la creance. Les hommes n'ont pas asés de docilité pour ouïr agreablement la loüange de leurs compagnons, nommément lors qu'ils ne sont point attachés à eux pat vn nœud de sang, ny par l'interest.

D'autre part il est tres-certain que les naissances n'estant pas égales ne rencontrent pas la mesme approbation parmy les personnes, qui les examinent, dont quelques vnes sont indifferentes, les autres contraires, ou mesme ennemies. Nous voyons aussi que dans les cités la fortune s'est souuent ioüée des conditions éleuant les basses, & laissant les autres dans l'obscurité, & dans la poussiere. Elle rit à ceux, qu'elle a negligés, & met sous sa roüe les plus grans Seigneurs pour les écrazer aprés les auoir posés au dessus des autres pour y tenir le premier rang. De plus il est aueré que la ialousie a tousiours les yeux chargés de limon, & que l'enuie est tousiouts armée de dents furieuses pour la medisance, & qu'elle jette ordinairement le poison en l'ame de ceux, qu'on a oubliés, ou moins honorés, qu'ils ne s'imaginent le deuoir estre par vn Escriuain, qui ne loüe que ses affidés. La raillerie, & le peu d'accueïl, que le monde fait aux descriptions de cette nature, comme odieuses, comme fausses, ou ambitieuses, font connoistre manifestement que ces inegalités de condescendence, quand vn Auteur les a faittes, sont les grans escueils d'vne Histoire.

*L'Auteur pretend de representer quelques beaux emplois, auec de nobles alliances.*

Ainsi mon Lecteur approuuera, s'il luy plait, que ie les éuite, & que ie m'abstienne de faire vn traitté, qui comprene les familles de Lyon, & de la Prouince, quoy que fort Illustres, ou considerables. Mais aussi ie prie tous les Lyonnois, & tous les François de m'accorder vne liberté également vsitée, & iuste. Les Tites-Liues, les Salustes, les Tacites, & les Cesars mesmes se la sont données legitimement, & ie ne crois pas qu'elle me doiue estre refusée. Ie la prendray donc comme par auance, en m'estant promis l'aueu des Lecteurs pat conuiction de raisons: Ce sont elles seules, qui m'ont emporté à ajouter à la fin de cette Partie les emplois illustres, & les belles alliances de quelques hommes, qui ont pris naissance à Lyon, ou qui en sont originaires.

Ie dis qu'il est juste de me l'accorder, puis que les Maistres de l'ancienne Histoire l'ont fait autrefois, & que les nouueaux en font vne regle, qu'ils obseruent, comme raisonnable, & concertée depuis tant de Siecles. Ie m'y veux tenir, & pour le faire sans reproche, i'eloigne de moy tout ce tas d'inconuenients, que i'ay remarqués là haut. I'euite la fable de tout mon pouuoir. Où i'ay decouuert de l'incertitude, ie l'auouë, où l'autorité m'est suspecte, i'en fais vne simple declaration.

Les

Les apparences, & les ombres mesme de la flatterie me sont en horreur. Ie produits mes sources, & les marque, autant que ie puis, à la marge de mes sections. I'ay vû les contrats, les testaments, & les partages, qui sont mes appuis, au moins la pluspart, & dans les matieres les plus importantes. I'ay leu quelques imprimés, qui ont deuancé le mien. Quant aux derniers temps nos peres, ou nos ayeuls en ont vû vne partie, & nos propres yeux en ont touché l'autre. Ie ne pose rien de fondamental, ou de capital sans de fortes preuues. S'il s'est glissé de l'erreur dans les circonstances, la faute m'en est inconnuë, l'interest public m'a touché tout seul, l'affectation, ny la tendresse, ny le mepris,ny l'estime iniuste n'ont point eu d'entrée en ce lieu:L'éclat des Illustres ne fait point de tort à la lie, non plus qu'a la boüe, qui en est plustost embellie, & illuminée. Ceux, dont les merites ont échappé ma connoissance, ou l'ont surmontée, excuseront, ie les en supplie, vne foiblesse presque ineuitable. Ie me suis instruit en plusieurs volumes. Quelques clartés m'ont esté cachées: ie ne sçay pourquoy; ce n'a point esté faute de recherche.

*Excuse de l'Auteur pour les personnes, qu'il a omises.*

Au reste à ne m'arrester qu'au present dessein des emplois illustres, ie ne doute point que la ville de Lyon n'en ait vû vn plus grand nombre, que ie n'en mets entre les mains de ses enfants, & de ses originaires. Ceux, que ie presente au public, sont les seuls, que i'ay decouuerts. Ie le dois veritablement au soin,à l'industrie, & à la bonté de quelques amis, qui m'y ont aidé. Les autres emplois,& les autres hommes, que l'on y pourroit auoir appellés, & que l'on souhaitteroit de trouuer icy sous ma plume,tres-certainement n'ont esté pour moy que comme des terres inconnues, ou mal cultiuées. C'est ce qui m'oblige à protester encore auec beaucoup de sincerité que i'eusse produit effectiuement ceux, que i'ay laissés par contrainte, si la bonne volonté, que i'ay tousiours euë d en receuoir les instructions necessaires, eut esté suiuie d'assés de bon-heur pour la mettre en œuure. Cette franche protestation de naïueté seruira d'excuse, & ie permets tres-facilement que mon ignorance en soit accusée. La bonté de Dieu pourra s'il luy plait, animer vn iour quelque esprit meilleur, & mieux éclairé que le mien pour y reüssir plus heureusement, que ie n'ay sceu faire.En fin l'on verra qu'au denombrement des personnes, & de leurs emplois ie ne me suis pas obligé à suiure fort exactement l'ordre des années, n'ayant point voulu ordinairement separer d'entr'eux ceux, qui sont de mésme famille, quoy que d'autres en ayent precedé quelques vns de plusieurs années.

## SECTION XVIII.

### *Hommes illustres natifs, ou originaires de Lyon, & premierement ceux, que nos Roys ont éleués aux premieres charges de l'Eglise.*

*L'ordre que l'Auteur obserue icy.*

SAns nous arrester à l'Empereur Claude, ny à l'Empereur Caracalla, qui nasquirent à Lyon, & que nous auons considerés en la premiere partie de cette Histoire, voyons seulement ceux de cette ville, que Dieu, & nos Roys ont honorés d'illustres emplois leur donnant de tres-belles charges dans l'Eglise, ou dans la milice, ou sous la robe de Iustice, qui sont les trois faistes de la gloire la plus eminente, qu'on puisse esperer auprés des Puissances. Ie ne pretens pas appeller icy les siecles les plus éloignés de nous, n'ayant pas trouué d'asses bons memoires pour me faire entrer dans la connoissance des plus glorieuses actions des Lyonnois, qui viuoient alors. Comme donc ce sont des tenebres, que ie n'ay iamais penetrées, ou que pour mieux dire, ce sont des lumieres trop viues pour moy, & trop éclatantes pour ne m'estre pas imperceptibles, ie suppliray mon Lecteur de me permettre que nous partagions toute cette gloire des plus beaux emplois entre les grans hommes issus de Lyon depuis le huictiesme siecle iusqu'à celuy, qui roule aujourd'huy, sans toutesfois m'obliger à suiure fort exactement la route des Siecles, ny à me tenir scrupuleusement à leur ordre. Ie commence par les honneurs de l'Eglise, quoy qu'ils ne soyent pas les plus anciens. Apres ceux cy nous verrons les charges aux guerres, & en dernier lieu les Offices de Iustice.

Lyon a donné neuf, ou dix Prelats à six Prouinces de ce Royaume, outre quelques autres Ecclesiastiques, qui ont possedé d'autres benefices tres considerables, ou quelques offices en la Chapelle, ou en l'oratoire du Roy.

*Deux Euesques de la maison de Chapenay.*
An.1142.
*Voyez le liure du P. Iean Columbi des Euesques de Valen. e nombr. 27. &c. De la troisiesme redition de l'an. 1652.*
An.1178.

Le premier, que i'ay rencontré en ce premier ordre, & qui fut originaire de Lyon, est Odo de Chaponay. L'onziesme siecle l'auoit vû Doyen en l'Eglise S.Apollinaire, Cathedrale de Valence en Daufiné. Mais sa merueilleuse capacité auec les autres merites, qui l'accompagnoient, le firent monter au gouuernement de ce Diocese, & le firent Comte de la mesme ville. Frideric premier, qui fut surnommé Barberousse, confirma par Bulle expresse, ou par Edit tous les droits royaux, les Seigneuries, & les priuileges de cét Euesché en faueur d'Odo. Frideric second, neueu du premier auoüa depuis que cét Empereur auoit en cela suiuy les vestiges, que les autres Roys, & les Empereurs luy auoient marqués.

La vertu, & l'autorité de ce bon Prelat furent asses fortes pour mettre à raison les Valentinois, qui s'estoient émeus pour inquietter cette Eglise

Eglise. Il eut le bon-heur d'appaiser les troubles, & les differens, que la Bourgeoisie auoit suscités. Il s'arma des Loix, & du haut pouuoir du mesme Empereur, qui en decreta. Il y eut pourtant des conditions, que Odo ne pût pas honorablement approuuer, & trouua depuis des expedients d'y mettre vn bon ordre, en procurant qu'on les retranchat, ainsi qu'on le fit. Enfin son insigne liberalité enrichir l'Eglise, dont il auoit la conduitte. Ce fut luy donnant de son patrimoine la seigneurie de Beau-chasteau auec son village, sans se contenter de la maintenir par les autres voyes, & de conseruer tres-fidellement les biens qu'elle possedoit auant qu'il l'eut espousée.

Soffray son petit neueu, fils de Gaspart de Chaponay fut aussi pourueu de l'Euesché de Grenoble. Ce Prelat par vn bon conseil, qu'on luy inspira, & par vn bon-heur tres-particulier, transporta dans la ville de Grenoble vn Chapitre entier de Chanoines, qui demeuroient actuellement au bourg de Champagne, & les establit par authorité & par bien-seance en l'Eglise S. André, qui est aujourd'huy Collegiale. Eustache Prieur de saint Martin leur en auoit fait donation l'an mille deux-cents vingt-huit à la recommandation d'André de Bourgongne, qui succeda immediatement au dernier Daufin de la premiere lignée, & fut le premier de la deuxiéme. Peu de temps aprés ce nouuel establissement Guillaume de Chaponay fils de Humbert prit possession de la fameuse Abbaye de S. Nicolas à Angers.

*P. I. Colōbi des Euesques de Die. nomb. 68.*

*An. 1228.*

Iean Dodieu originaire de Lyon Conseiller, & Aumosnier de François I. receut l'Euesché de Rennes par la nomination du Roy, qui le fit son Ambassadeur prés de Charles quint. Il estoit issu de la maison d'Epercieu en la Prouince de Forests: Claude Dodieu, neueu de l'Euesque eut comme luy vn office de Conseiller, & d'Aumosnier de Charles IX. Il estoit fils de Reymon Dodieu, Seigneur d'Epercieu, & de Ieanne de Chaponay, tous deux issus de Lyon.

*Dodieu Euesque de Renn.*

## SECTION XIX.

### *Autres Prelats originaires de la Ville de Lyon.*

LA famille de Palmiers est originaire, premierement de Naples, & puis de Lyon, & s'est estenduë dans le Dauphiné, dans la Cour, & dans le Conseil de nos Roys. Au siecle dernier, qui a precedé celuy où nous sommes, Pierre Palmier seoit sur la Chaire Archiepiscopale de Vienne sous François premier, qui outre cette dignité, voulut reconnoistre ses merites, luy faisant l'honneur de luy conferer la maistrise de son oratoire. Il fut le cinquiesme en possessinn de ce bel office depuis l'institution, que François I. en fit, la mettant en titre d'office l'an mille cinq cents vingt trois. Il eut aussi l'Abbaye de Rabays en Brie: & le Prieuré de Pompone auprés de Lagny.

*Pierre Palmier Primat de Vienne.*

*An. 1527.*

*Maison de Gondy.*

La grande famille de Gondy, qui est aujourd'huy en France, y vint sous Henry II. est originaire de Lyon aprés qu'Antoine leur Chef, estant sorty de Florence, eut passé les Alpes, & s'habitua en cette ville. Pierre de Gondy son fils passa d'vn Canonicat de saint Paul de Lyon premierement à l'Euesché de Langres, delà peu de temps aprés à l'Euesché de Paris, où il receut la pourpre des Cardinaux, & où il fut maistre de l'oratoire du Roy. Henry de Gondy son neueu Cardinal de Rais posseda le mesme Euesché. Les deux Archeuesques de Paris luy ont succedé, Iean François, le dernier defunt, & François Paul son neueu, qui est aujourd'huy Cardinal de Rais.

*Voyez nostre histoire Eccl. de Lyon Sect. 24.*

*Voyez la sect. 22.*

*An. 1654.*

L'Illustre maison des Albizzy de Florence a estendu vne de ses branches à Lyon, & a donné plusieurs Cardinaux à l'Eglise. Rome en a vn, qui receut la pourpre des mains d'Innocent X.

*Archeuesque de Viēne de la maison de Villars.*

Les Archeuesques de Villars, que Vienne a eus au nombre de cinq, en contant le Coadiuteur, qui est aujourd'huy, ont leur origine à Lyon, comme les Palmiers. Le premier, de cette maison, qui fut eleué au gouuernement de ce Diocese, se nommoit Pierre de Villars, frere d'vn Lieutenant particulier de la Seneschausée de Lyon, où l'Eglise S. Paul l'auoit eu Chanoine, & le Parlement de Paris Conseiller Clerc. Depuis Mirepoix l'eut pour son Euesque, & Vienne pour son Archeuesque enuiron cinq-ans apres.

*An. 1570. & 1580.*

Des quatre fils de ce Lieutenant il y en eut deux successiuement Metropolitains de la mesme ville aprés leur oncle. Le premier qui luy succeda fut Pierre de Villars, Conseiller au Parlement, & puis Conseiller d'Estat. Il posseda premierement l'Euesché de Mirepoix dans le Languedoc, d'où ses merites l'appellerent à l'Archeuesché de Vienne.

Ce fut vn grand homme, dont les vertus repandirent vne odeur si bonne en tous les endroits, qui eurent l'honneur de le voir, qu'ils en demeurerent generalement enbaumés, & les mieux instruits de ses actions, luy attribuoient vne perfection acheuée. Il est tres-certain que la France a vû rarement des Prelats d'vne si haute eleuation. Nostre College de Vienne a son corps, & son monument pour vn tesmoignage tres-particulier des affections, qu'il a fomentées pour la Compagnie. Ce fut par ses soins, & par ses poursuittes que l'on establit, & que l'on bastit ce College. Ie dois cét Eloge au ressentiment de ceux de ma robe comme ie les donne à la verité publique, & vniuersellement reconnuë.

*An. 1588.*

Hierosme de Villars, son frere fut son Successeur sous la mesme mitre, & l'imitateur de sa probité. Henry III. l'auoit eu pour Conseiller Clerc en son Parlement de Paris. Ce fut aprés la demission de Nicolas de Villars son cousin germain lors qu'on le fit Euesque d'Agen dans la Guienne. Mais Henry le Grand ayant connu les merites de Hierosme, le nomma depuis à l'Archeuesché de Vienne auec le consentement de Pierre son frere.

*Vn Euesque d'Agen.*

*An. 1589.*

*An. 1601.*

*An. 1626.*

Pierre de Villars, leur proche parent monta sur la mesme Chaire, & luy succeda l'an mille six-cents vingt-six. Il a gouuerné iusqu'à maintenant

tenant cette Primatie. L'assiduité, dont il vse ordinairement à donner les Ordres, à remplir les autres deuoirs de sa charge; la bonté, & la merueilleuse inclinatiõ, qu'il a pour les plus petits, & pour les plus pauures, leur faisant à tous vn tres-bon accueil, sont des qualités extremement loüables. Henry de Villars son neueu, qui est auiourd'huy son Coadiuteur, fait esperer que ses actions continueront de respondre à la dignité de son caractere, comme elles ont fort heureusement commencé. Ce qui nous promet qu'on les verra suiure de tous les respects, qui sont deus à cette grandeur. La Cathedrale de Lyon, & trois Eglises Collegiales, S. Iust, S. Paul, & S. Nizier font vne insigne demonstration de la pieté de cette maison, puis que Hierosme de Villars y a laissé des fondations notables. Nostre Histoire Ecclesiastique de Lyon represente deux de la maison de Belieure, Archeuesques de la mesme Ville, Albert & Claude, fils du Chancellier Pompone de Belieure. Vous trouuerez en la mesme Histoire, que Symphorien Bullioud sortit du Chapitre de S. Iust pour estre eleué en trois Prelatures: outre qu'il fut Aumosnier de la Chapelle de Loüis XII. La famille des Camus eut vn Euesque de Séez en Normandie. Pierre Camus, qui estoit originaire de Lyon, a gouuerné quelques années l'Eglise de Belay. Ses feruentes predicatiõs, & les liures, qu'il a composés, ont fait connoistre sa capacité, comme ses vertus ont accompagné ses autres merites. Les Scarrons, qui sont à Paris, sont originaires de Lyon. Pierre Scarron ayant quitté vn office de Conseiller, dans le Parlement de Paris, a tenu long-temps l'Euesché de Grenoble le possede encore auiourd'huy, & y a porté constamment toutes les belles qualités, qui font honneur au caractere de l'Episcopat.

*An. 1655. Fondatiõs An. 1621 & 1624. An. 1600. IV. Partie, Sect. XX. VII. Part. Sect. XIX. Enuiron l'an 1500. l'an 1618.*

Guillaume du Peyrat issu de Lyõ fut Aumosnier de Henry le Grand & de Louis XIII. Par l'expresse recommandation, pour ne dire pas le commandement de ces mesmes Roys, il a composé l'Histoire Ecclesiastique de la Cour, où sõt les antiquités, & les recherches de la Chapelle, & de l'Oratoire du Roy de France depuis le regne de Clouis premier. Il en montre l'establissement, la beauté, les Officiers, leurs differences, leurs fonctiõs, leurs ceremonies, leurs prerogatiues, leurs droits, & leurs priuileges. Il traitte aussi par occasion des ceremonies, qui sont obseruées quand le Pape tient Chapelle, & quand il crée des Cardinaux. Il fait voir encore que c'est que de la Chapelle des Empereurs de Constãtinople, de ceux d'Alemagne, des Roys d'Espagne, de ceux d'Angleterre, &c. Il découure aussi qu'elles apparences il y a qu'on a estably toutes ces Chapelles sur la mesme forme, & sur le modele de celle de France. Cét ouurage est d'vn grand Volume, dont la matiere est inusitée, & fort peu connue, ce me semble, n'ayant point encore esté découuerte par les Historiens. Celuy-cy estale fort exactement la pieté de nos Roys; & sont autres curiosités à satisfaire les esprits. Ie finis ce point en donnant auis que trois parents de cét Auteur, issus de Lyon, de mesme que luy, auoient esté ses predecesseurs en cét office d'Aumosnier du Roy. Ce sont les Dodieu, que vous aurés vûs à la fin de la section precedente.

*Lyonnois Aumôniers du Roy. Liure imprimé de la Chapelle, & de l'Oratoire du Roy. An. 1645.*

## SECTION XX.

*Les originaires de Lyon, que nos Roys ont employés dans les Guerres.*

*Magnanimité des Lyonnois.* QVoy que l'enceinte des murailles de la Ville de Lyon ait toujours esté asſés vaſte, il eſt vray pourtant qu'elle n'a iamais eu aſsés d'eſpace pour contenir toute la vertu de ſes citoyens. Il a eſté de ſon honneur que ſa generoſité, & que ſa vigueur s'eſtendit depuis pluſieurs ſiecles en d'autres Prouinces, meſme dans les eſtrangeres. Ie ne trouue point entre les maiſons qui nous ſont connues, de famille, qui ait fait de nobles demonſtrations de la magnanimité Lyonnoiſe plus ancienne que celle de Chaponay, qui s'eſt ſignalée dans l'art *Tiré de l'Archiue de cette Maiſon.* militaire eſtant encore à Lyon, & depuis qu'ell'a eſtendu ſes branches ailleurs, principalement depuis qu'elle s'eſt attachée dans le Daufiné par des alliances tres-illuſtres, & qu'ell'a paſſé en diuers emplois de la guerre, & en ceux de la politique la plus eſleuée. Entretenons nous *An. 914.* premierement auec les eſpées. I'ay remarqué que Charles troiſiéme, ſurnommé le Simple fit Guillaume de Chaponay ſon Lieutenant general en Auſtraſie au commencement du neufviéme ſiecle. I'ay auſſi vû dans vn arbre de genealogie que ce Lieutenant eſpouſa Luce de Grolée. Pour m'en aſſurer i'en ay demandé des preuues, affin de ne point auancer de fable, & affin de ne pas tomber dans le ſoupçon de m'eſtre laiſſé emporter au cours d'vne opinion mal fondée. On m'a donc montré l'Epitaphe de ce Gentilhomme, ie l'ay leu moy-meſme. Il eſt en Latin, & on l'a extrait de leur tombeau de marbre noir, qui *Tirée des Actes de l'Abbaye d'Ainay.* eſtoit poſé au Chapitre de l'Abbaye d'Ainay à Lyon: mais les Caluiniſtes, qui prirent la Ville, enleuerent ce tombeau, comme pluſieurs autres l'an mille cinq cens ſoixante deux. Il y auoit encore le ſepulchre d'vn Seigneur de Grolée du huictieſme ſiecle.

Le Roy Lothaire fils de Loüis d'Outremer fit Leonard de Chaponay ſon Ambaſſadeur auprés de Brunon, qui eſtoit Eueſque de Co- *An. 966.* loigne. Il eut pour eſpouſe Catherine Berenger. Guy ſon fils eut de *1029.* beaux emplois ſous le Roy Robert. Il ſe maria dans la maiſon de Beaumont la Frette, & par ce moyen il fut allié à celle de Saſſenage dans le *1067.* Daufiné. Hector, fils de Guy, eſtant Gouuerneur de Dol en Bretaigne, *1076.* defendit la Ville contre les Anglois, qui campoient autour. Magdelene Allemand fut ſa femme. Cét Hector fut frere d'Odo, que nous auons vû là haut Eueſque de Valence. Les trois fils d'Hector eurent des emplois proportionnés à leur naiſſance, & conformes aux precedents. Nous verrons bien-toſt l'ainé Chancellier du Daufin. Iean porta *An. 1149.* ſon zele dans vne Croiſade, qui luy emporta la vie du corps pour tranſmettre l'ame à l'eternité bien-heureuſe. Ce fut en l'ancienne ville d'E-

phese. Barthelemy son cadet monrra sa valeur sous Loüis septiéme, au fameux siege de Damas, où vne blessure le rendit boiteux, & marqua iusques dans ses os les caracteres de sa magnanimité. Il seruit encore Philippe Auguste en luy conseruant Corbie, & deconcertant les desseins du Comte de Flandre, qui la pretendoit. Ainsi son grand cœur fut comme la palme, qui ne cede point à l'oppression.

La vertu guerriere de ces Cavaliers a passé à leurs descendants, qui l'ont conseruée tres-soigneusement, & l'ont transmise à leurs successeurs, comme l'heritage le plus specieux, & le plus riche, qu'ils eussent pû leur laisser. Ie n'affecte pas de les nommer tous. Mon Lecteur pourra les trouuer au liure du P. Colomby des Euesques de Valence, & de Die. Il nous suffira d'en considerer encore des plus remarquables, que Lyon a vûs de plus prés. Entr'autres Gaspar de Chaponay y a eu de particuliers habitudes. Il porta les armes sous Philippe Auguste en Angleterre. Il accompagna le fils ainé de Philippe, lors que les Anglois luy presenterent la couronne de ce Royaume, & l'y appellerent pour resister aux inuasions d'vn vsurpateur. Au reste la France eut depuis ce Prince pour Roy; & ce fut Loüis huictiéme, pere de Saint Loüis. Gaspar fit montre d'vn tres-grand courage en toutes rencontres quand on fut aux prises auec ce pretendant d'Angleterre, qui auoit déja occupé vne partie de cét Estat, ayant encouru le blâme d'auoir fait mourir Arthus, legitime Roy. Comme donc Loüis eut receu les fidelités auec les hommages de ces estrangers, Gaspar le seruit merueilleusement à contraindre cét vsurpateur de se retirer plus loin. Il l'aida aussi à se rendre maitre des Villes, & des places fortes, aprés que l'Anglois eut remis au Roy la ville de Douures. Il le suiuit de ce mesme pas à la conqueste de Nort-vvik, où Loüis campa, y ayant porté son armée. La ville estant prise, le Roy mit le siege deuant celle de Vincestre, dont l'ennemy son competiteur s'estoit emparé, & s'y defendoit, soustenant l'attaque, ou le siege l'espace de plus de huict mois. Gaspar y parut en braue assaillant. Mais la Prouidence partagea pour luy la fortune du combat au bon succés, & aux rudes coups, qu'il receut y estant blessé outrageusement: & la douleur, qui entra par l'ouuerture de ses playes, comme par d'honorables breches, augmenta sa gloire au triomphe de l'entrée, que sa Maiesté fit pompeusement en cette Ville.

Cette auanture, qui fut perilleuse, eut cette faueur, qu'elle produisit vne auantageuse pieté, puis qu'elle inspira au victorieux, percé de blessures, de former vn veu à S. Iacques de Galice, & à fonder comm'il fit peu de temps aprés, la Chapelle, qu'il fit eleuer prés de S. Nizier, & la dedia d'abord à ce Saint Apostre au retour de son voyage en la ville de Lyon. Concluons par son alliance, qui fut tres-illustre, puis qu'il espousa Clemence de Beauuoir, de la maison de Fauerges en Daufiné. Pour iuger de cette noblesse il ne faut que voir la porte, qui est à l'entrée de la Commanderie de S. George: Vous y trouuerez sur le linteau les armoiries de Beauuoir, comm'aussi sur l'autre porte plus interieure

*An. 1204.*

*An. 1216.*

*Voyez la VI. Partie de cette Hist. Sect. XXV.*

*An. 1218.*

*Reconnu par contract de mariage, & par testaments.*

au bas du degré, par lequel on monte au grand bastiment, qu'vn Commandeur de cette famille fit eriger estant Baillif de Lyon l'an mille cinq cents & cinq. Gaspar, & sa femme choisirent leur sepulture au Chapitre du Conuent S. Bonauenture, où ils sont representés en
An. 1231. & 1235. relief. Le guerrier vestu d'vne cotte de mailles, l'espée au costé, & le reste de cét attirail, dont les hommes ornent les tombeaux des plus valeureux. Gaspar eut deux sœurs: l'vne mariée à Guigues de Clermont; l'autre à Guillaume d'Vrre. I'adiouste à cecy pour la noblesse de l'extraction, que Clemence de Beauuoir estoit fille d'Arthus de Beauuoir, & de Dorothée de la Poëpe: Maison tres-considerable dans le Daufiné. Dieu luy donna des enfants en assés bon nombre: Mais leurs actions me sont inconnuës, ainsi que leurs noms & leurs auantures.

## SECTION XXI.

*Autres emplois des originaires de Lyon, & leurs actions guerrieres, ou leurs hautes charges.*

POur euiter la longueur des narrations, ie passeray plus legerement sur quelques autres originaires de Lyon, qui ont excellé dans la voye des armes, où ils ont seruy les puissances, principalement nos Roys aux Croisades contre l'infidele au Leuant, & contre l'Anglois du temps qu'il inquiettoit ce Royaume, & en toute sorte d'occasions, où leur valeur a paru. Ce que i'en retranche n'est point par mépris, ny par negligence; mais de crainte d'ennuyer.

Ie ne puis pas raisonnablement omettre plusieurs braues hommes que nos souuerains ont employés en leurs guerres: & ce seroit vne iniustice à l'Historien de dérober au public l'éclat de la gloire; dont vne famille est enuironnée, & dont vne ville se voit reuestuë. Ce seroit manquer au deuoir par timidité, & par lacheté d'eclipser vn astre, pour satisfaire vne phantasie, ou vn caprice d'enuieux. Si Carthage n'a point d'amitié pour les Scipions, est-il necessaire de ne point parler de ces Côquerants. Ie retourne donc à mes brizées sans auoir égard à l'impertinence de la ialousie, ou du iugement mal fondé. Guy de Lusignan porta son armée au cœur de l'Espagne, où il mit le siege deuant la ville de Geronde contre le Roy d'Aragon. Pierre de Chaponay, Seigneur de Ponsonas y eut du commandement, & y combatit l'ennemy sous les estendars de ce General: Luy & sa femme sont enseuelis aux Iacobins de Lyon. Humbert fils de Pierre eut l'honneur d'estre deputé auec d'autres gentils-hommes affin de porter à Philippe de Valois le consentement que la Noblesse du Daufiné donnoit en faueur du Roy pour le transport de cette Prouince à la couronne de France.

*Autres guerriers issus de Lyon.* *An. 1285.* *An. 1343.* *Extrait de l'Archiue de cette maison.*

*An. 1403.* Charles d'Albret, Comte de Dreux, & Connestable employa Bernard

nard de Chaponay à la guerre contre les Anglois, sous Charles sixiesme. Il y fit tres-bien, & son œil droit, où le fer d'vne arme fut horriblement enfoncé seruit de tesmoin à son braue cœur, & d'illustre marque à sa gloire, dont tous les rayons se multiplient à mesure que cét œil fletrisoit, & s'enuironnoit de tenebres.

Antoine leur fils se trouua bien-tost heritier de cette vertu martiale, *An.1424.* & enueloppé de mesmes lumieres. L'euenement de la guerre des Anglois le poussa d'abord, & le fit entrer si auant dans vn tourbillon de combat, & de poussiere, qu'il fut pris en vne meslée qui se faisoit sous le valeureux Pothon de Xaintrailles, quand on assiegea Verneüil au païs du Perche. Il fallut qu'Antoine payast sa rançon. Il ayma mieux vendre la terre de Ponsonas, laquelle il tenoit d'vn nombre d'ayeuls, que de se voir trop long-temps captif inutilement pour son Roy, & pour sa patrie. Outre cét exploit il porta les armes auec plusieurs Lyonnois à la bataille d'Anthon dans le Dausiné pour Charles septiéme contre Loüys de Chalon, Prince d'Orange, qui fauorisoit l'Anglois & le Bourguignon, & faisoit des courses auec cent rauages en cette Prouince. Antoine y fut prisonnier comme l'autre-fois.

*An.1430. Extrait de la Châbre des Comptes du Dausiné. Voyez la 5. Part. de cette Histoire sect.4.*

Iean, fils d'Antoine fut imitateur de son pere. Loüis onziesme luy donna mille-hommes de pied à commander. Il les conduisit sous le Mareschal de Gamache pour resister au Comte de Charrolois, fils du Duc de Bourgongne, qui s'estoit desia rendu maître de l'Abbaye S. Denys à dessein de prendre Paris. Ils combatirent vigoureusement. Nostre Lyonnois acquit en cette rencontre le glorieux nom de vaillant, qui luy demeura toujours. *An.1465.*

La famille de Gondy, qui a donné des Euesques, des Archeuesques, & des Cardinaux à l'Eglise, a donné aussi à la France des Ducs, des Pairs, & des Mareschaux. Lyon y a de l'honneur, puis qu'aprés Florence ils en sont issus. Antoine de Gondy, Seigneur du Peron en Lyonnois, quitta l'Italie sous Henry second, & ayant esté maître d'Hostel chés le Roy, il eut pour espouse Marie de Pierreuiue, Dame d'honneur de la Reyne Catherine de Medicis, & gouuernante de Charles neufviesme, & de sa sœur Elisabeth, qui fut depuis Reyne d'Espagne.

Albert de Gondy leur fils fut Duc de Rais, Pair, & Mareschal de France, & General des Galeres. Il espousa Claude Catherine de Clermont. Ses enfants luy succederent en ses dignités, & ses descendants les ont possedées, iusqu'icy. Les Prelats de mesme se sont entresuiuis, & leurs Benefices sont venus d'oncle à neueu, comme chacun sçait.

Thomas de Gadagne Gentil-homme Florentin s'abitua en la Ville de Lyon, sous François premier & fut son maitre d'Hostel ordinaire : Son fils ainé Seigneur de Botheon, eut l'honneur d'estre Seneschal de Lyon, Lieutenant de Roy au Gouuernement de Lyonnois, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, & Cheualier de ses Ordres. Il épousa Marguerite de Sugny, & n'eut que des filles.

Thomas de Gadagne second fils du premier Thomas fut Seigneur de *Enuiron 1530.*

Beauregard

Beauregard au Lyonnois, de Camprou, & d'Aureul dans le Bourbonnois, Gentil-homme de la Chambre du Roy. Sa femme estoit Catherine de Marconay. Il en eut trois fils, Baltazar l'ainé fut Seigneur de Champrou, & d'Aureul, & fut Lieutenanr general en l'armée du Roy en Italie, sous le Duc de Modene. Le puisné, qui se nommoit Claude, fut Seigneur de Beau regard, & premier Maître de camp de la Caualerie de France, & en fin Mareschal de camp. Guillaume troisiesme fils du second Thomas a esté Cheualier de Malte & General des galeres du Duc de Florence. L'ainé se maria en la maison de Marchaumonr. Son fils, qui porte le nom d'Aureul, est maître de camp en la Caualerie. Marie fille de Thomas fut mariée au Sr. de Vedene. Leur fils commande auiourd'huy la Caualerie legere, & est Gouuerneur du Pont-à-mousson. Antoine Grolier, Baron de Seruieres, & fils de François Grolier, Vicomte d'Aquilly, fut maître d'Hostel chés les Roys Charles IX. Henry III. & Henry le Grand, qui le fit son Ambassadeur en Suisse, & en Piedmont. Luy, & Imbert son frere qui commanda vne compagnie de cheuaux legers, n'ont iamais cessé de seruir ce Prince en toutes les guerres de la Ligue : Ce qui fut cause qu'il les estima beaucoup ; & le President de Thou leur donne vn eloge tres-auantageux en son Histoire de France.

## SECTION XXII.

### *Cheualiers de S. Iean de Ierusalem yssus de Lyon.*

*P. Colomby au l. des Eueſques de Valence. de la 3. edition.*

L'Ordre de S. Iean de Ierusalem a eu quatre Cheualiers de Chaponay. Tous quatre ont perdu la vie en combattant les ennemis de la foy Chrestienne. Le premier, qui fut Hugues de Chaponay, demeura dans vne meslée, où les Sarrasins le tuerent. Philibert aussi
*An. 1308,* fut mis à mort par les Turcs à Rhodes: & Humbert de mesme. Robert, qui
*1346.* fut le quatriesme, & fut Cheualier à Malte, s'engagea aux guerres de
*1446.* France contre les rebelles sous Charles IX. Il fut à la prise de Mailly au-
*1562.* prés d'Auxerre, où les Caluinistes ayant machiné leur reuolte dans tout le Royaume, & ayant lié vne partie en ces quartiers là, ils y conduisirent leurs troupes contre la Religion Catholique & contre le Roy. A cette rencontre, & dans vn combar furieux nostre braue Cheualier signa de son sang cette controuerse pour la bonne cause à l'âge de vingt-cinq ans. Sa ieunesse iointe à sa valeur prometroit beaucoup à son Ordre. I'ay vû les preuues de Iustice, que l'on fit de sa Noblesse quand il fur receu ; ie les ay fait voir à d'autres, qui sçauent quelle forme y est obseruée. Ainsi que font foy tous les Originaux, des Actes Titres & Contracts, cy dessus dattés, & declarés, depuis Guillaume de Chaponay, & Luce de Grolée sa femme, que i'ay veus & verifiés.

*An. 1522. Vn quatriesme Cheualier de Rhodes Lyonnois.*

Le commencement du siecle passé a vû George de Vauzelles, natif de Lyon, Cheualier de Rhodes, du frere duquel sont issus Messieurs de Vauzelles. Il seruit la Religion au second Siege de cette Isle quand elle

elle fut prise par le grand Seigneur Solyman, sous le grand Maitre Philippe de Villiers de l'Isle d'Adam. Ce qui arriua le quatriéme de Septembre, l'an mille cinq cents vingt deux. George de Vauzelles y fit vaillamment. L'Histoire de Malte, qu'on a imprimée l'an mille six cents quarante trois, nous represente vn Mauselle, Cheualier de Rhodes, qui fut à ce siege portant l'Estendart du grand Maitre : Elle ajoûte qu'il y fut blessé d'vne arquebuzade, & qu'vn mois aprés il en mourut. L'Histoire ne luy donne point de nom propre. Le Martyrologe de Malte le nomme Henry de Mauzelle, & luy attribuë le mesme employ, la mesme fin. Ce qui nous fait voir manifestement que hors d'equiuoque trop grossiere pour de bons auteurs, ce Mauzelle estoit different de nostre George de Vauzelles, qui fut Lyonnois, dont le nom propre nous est tres-certain, dont la vie aprés cette guerre nous est auerée par son retour, & par ses emplois en France, ainsi que nous allons voir. La conformité des noms, de l'occasion, de la conioncture, des circonstances de ce Siege, où tous deux estoient, & firent valeureusement, & en fin la profession, qu'ils faisoient ensemble sous vn mesme habit, sous les mesmes armes, pour la mesme cause en vn mesme lieu, sous vn mesme Chef, en vn mesme iour ont fait la beueuë en ceux, qui ont creu les deuoir confondre.

*[Eclaircissement de la verité de son Histoire.]*

Iacques Fontaine Historien Aleman, au liure, qu'il a composé de la guerre, que les Turcs firent à Rhodes, dit seulement que George de Vauzelles estoit Lyonnois, Cheualier de Rhodes, qu'il parut merueilleusement en cette rencontre, & que sa valeur y fut signalée. Il n'aioute pas qu'il y demeurast au nombre des morts. Il est vray que l'Imprimeur, ou que l'Auteur Aleman escrit Faucellus au lieu de Vauzellus, à la maniere que les Alemans prononcent la lettre V. les Vauzelles de Lyon, qui sont aujourd'huy, sont issus du frere de ce Cheualier.

*[Fontanus de Bello Rhodio lib. 2.]*

Le liure, qu'on a publié du Parlement de Bourgongne fait voir clairement que le Cheualier de Vauzelles suruescut long-temps à cette auanture, où l'Isle de Rhodes fut enleuée aux Chrestiens. L'auteur de ce liure en parle à l'occasion d'vn Conseiller de cette Cour, qui estoit, Italien, & de la maison des Comptes de Vintemille. Là il est porté que le Cheualier de Vauzelles aprés la prise de Rhodes se mit sur mer auec le grand Maistre, & qu'il eut compassion de Iacques de Vintemille, natif de Rhodes, & petit enfant, qui auoit perdu son pere en ce Siege, & en suite estoit miserable, comme depoüillé de tous ses biens de fortune par cét accident. George de Vauzelles amy de son pere, par vn mouuement de bonté Chrestienne, & religieuse l'amena en France, le fit eleuer à Lyon, le mit aux estudes, où il profita si heureusement, qu'il deuint vn des bons esprits de son siecle. Il se fit connoistre à François premier, à Henry second, & à plusieurs Princes. La haute estime, dans laquelle il fut à la Cour, luy seruit depuis de degré pour monter à cét Office de Conseiller à Dijon, où sa vertu, sa capacité,

*[Verité euidemment recognuë. Le Parlement de Bourgógne par Pierre Palliot. Enfant de bonne maison éleué par le Cheualier de Vauzelles.]*

cité, & tous ses merites éclatterent à merueilles. Il a composé des liures, & fait des poësies, où il auoüe cette verité, & reconnoit ingenûment l'entiere obligation, qu'il auoit au Cheualier de Vauzelles. Ce qui luy fait vn parfait eloge, & iustifie pleinement nostre proposition. Au reste il est bien si vray que George échappa l'orage de Rhodes, qu'il eut l'honneur quelque temps apres d'estre Commandeur de la Torrete, & depuis du Temple d'Ayen, & fut Receueur de l'Ordre en sa langue, qui estoit celle d'Auuergne, comm'il se prouue, outre d'autres titres, par des letres, qu'on luy escriuit de l'onziesme du mois de Nouembre, mille cinq cents quarante neuf, lesquelles i'ay leües. Du Chou en parle honorablement au liure, qu'il a imprimé de la Religion des anciens Romains, où il descrit le Colosse de Rhodes.

## SECTION XXIII.

*Vn fameux guerrier issu de Lyon, auec ses emplois illustres en ces derniers temps.*

VN des plus vaillants hommes, que la Ville de Lyon ait iamais produits, & que nostre Siecle estime le plus, attendant l'admiration des âges futurs, est André de Bais. Luy, & son frere Iean Edouard ont seruy le Roy en ses armées auec vne constance heroïque le premier l'espace de trente six-ans, le second plus de trente-deux.

*Emplois d'André de Bais sous Louys XIII. à Xaintonge, Au Languedoc, En Lorraine, En Piedmont, en Italie, en Alemagne, en Catalongne.*

Louys treziesme donna des emplois illustres à André de Bais en si grand nombre qu'il est difficile d'en tenir le conte. Xaintonge le vit à S. Iean d'Angely, à l'Isle de Rets, & à la Rochelle : Le haut & le bas Languedoc considererent sa vertu guerriere à Montauban, à Clairac, & à Montpellier. Le Viuarez a experimenté sa force deux fois au Pousin. Montfrain aupres de Beaucaire l'eut pour Gouuerneur pendant les troubles, qu'on auoit iettés en cette Prouince. La Mothe en Lorraine apprit son merite. Lyneuille ressentit sa main pour sa demolition. Au delà des Alpes Suse, Vercelles Auillane, la Roque, & Montbaldon, Capriate, Gauy, Turin, Cremone, Valence, & Pauie furent les tesmoins de sa haute estime, & de sa valeur. Chiuas en Piedmont l'admira beaucoup aprés qu'il en eut le Gouuernement, & qu'il eut soûtenu le siege du Prince Thomas, & repoussé vigoureusement six assauts, quoy que cette place ne fut ny forte, ny fortifiée, & que les troupes de l'ennemy fussent plus nombreuses que les siennes. C'est par ce moyen que l'entrée des armes du Roy en Italie fut maintenuë par l'admirable conseruation de Chiuas.

Nostre braue quitte le Piedmont, & la Lombardie pour seruir le Roy dans la Germanie, quand il l'y appelle; Eidelberg, & Spire sçauent ce qu'il vaut en l'art-militaire. Du froid Septentrionnal il passe

aux

aux chaleurs de l'Occident. La Catalogne n'a point oublié ce qu'il fit de grand en tout son climat, principalement à Tarragone, à Lerida, & à Ville-longue, où parurent cent merueilles en autant d'exploits de nostre Heros. L'histoire en seroit trop vaste pour vn abbregé, & pour vn Eloge. Ie la renuoye raisonnablement, ce me semble, à l'Histoire generale de toutes nos guerres, comme plusieurs autres monuments de gloire, qui meriteroient vn volume entier.

Ie ne diray pas combien de blessures nostre Courageux receut. La defense de Chiuas le rendit estropié: Et ie pourrois dire que cette auanture luy fut peut-estre, & sans doute, à mon iugement, plus glorieuse, que la victoire, qu'il y remporta. Il eut bien le cœur de souffrir ce coup, où les os d'vn bras furent tous moulus, mais il ne l'eut pas de fermer la playe, ny mesme de faire lier ce bras tout brizé, que premierement il n'eut assuré la place par l'eloignement de ses ennemis. Les occasions de Catalogne luy enfoncerent deux profondes playes au milieu du corps: Outre qu'il y eut la jambe cassée, & qu'il en dissimula long-temps la douleur aux Officiers pour ne les point effrayer. Ce qui marque vne victoire de soy-mesme bien plus extraordinaire, que ne le sont les triomphes exterieurs apres les combats du monde. Mais pour mieux conclurre ces heureuses infortunes, s'il m'est permis d'en parler ainsy, les tranchées de Lerida, & l'écoulement des siens en la place, causerent la prise d'André de Bais. L'Espagnol le fit prisonnier, & le conduisit à Tolede, où il demeura deux-ans, & demy. Ce fut aprés le trépas de Louys treziesme.

*Les emplois d'André de Bais sous Louis XIV. en Italie, où il fut Lieutenant General.*

Quand nostre Heros eut sa liberté, & fut de retour en France, Louys quatorziesme, qui regne aujourd'huy, le fit Mareschal de bataille, & peu apres Mareschal de Camp, & l'enuoya sans retardement à Port-longon attendre ses ordres pour passer à Naples, & y commander l'Infanterie. Comme les affaires changerent de face, il eut ordre d'aller à Casal, où il eut asses de bon-heur pour y faire entrer des viures auec des munitions de guerre. Cremone le vit à ses portes, où il aida le Mareschal du Plessis-Pralin à poser le siege, à forcer les lignes, & à dissiper les trauaux, que le Marquis de Caracene auoit faits pour empescher le passage aux armes du Roy. Là nostre vainqueur receut vn coup de mousquet au corps.

Le Roy luy ayant donné le gouuernement de la ville d'Espernay l'appella vers Rheims, & l'y employa honorablement pour repousser l'ennemy, qui n'estoit pas loin. Ce qu'il fit auecque vigueur l'empéchant de passer la Marne. Sa Majesté ayant reconnu vn si grand éclat de merites, & voulant les recompenser par d'autres emplois encore plus beaux, & plus illustres, luy enuoya le huitiéme Octobre de l'année mille six cents cinquante six des lettres patentes, où il luy donna le pouuoir de Lieutenant General en ses armées d'Italie sous l'autorité, & en l'absence du Duc de Modene, du Duc de Mercœur, & du Marquis de S. André-Montbrun. Honneur qu'il a plû au Roy d'exprimer

primer auec des termes si majestueux, & si obligeants, que la memoire en doit demeurer à l'eternité. En voicy vn mot, qui satisfera tous les plus vaillants.

*Lettres patentes du Roy pour André de Bais.*

Nous auons jetté les yeux sur le Sieur de Bais, Mareschal de nos camps, & armées pour luy donner cét employ. ( Le Roy parle de cette charge de Lieutenant General. ) Sçachant que nous ne sçaurions faire vn plus digne choix pour cét effet, que de sa personne pour les preuues signalées, qu'il nous a renduës en diuerses charges, & commandements, de sa valeur, capacité, experience en la guerre, vigilance, & sage conduitte, & de sa fidelité, & affection singulieres pour nostre seruice.

A cét Eloge Royal & pompeux il ne faut rien ajoûter que l'esperance, qu'on luy donnoit de voir au plutost entre ses mains vn baston de Mareschal, si la mort ne l'eut preuenu. Il est veritable qu'elle a esté sans comparaison plus glorieuse, que mille bastons, puis qu'il l'a braua en mille rencontres, & l'a surmonta tout autant de fois, iusqu'au temps qu'elle luy parut chargée de palmes au Siege qu'il auoit mis à Alexandrie l'an mille six cents cinquante sept, le sixiéme d'Aoust. Ce fut au milieu d'vn bataillon, qu'il auoit rompu, s'y estant frayé le chemin par cent actions guerrieres.

*André de Bais meurt dans le cõbat glorieusement & Chrestiennemẽt. Son Eloge.*

Ce fut à ce coup, & à ce iour inegalement glorieux, & triste, que la mort renuersa le corps, sans toucher au cœur de ce Mars. Mais aussi cette meurtriere comme s'auoüant vaincuë par tant de vertus heroiques, le couurit d'abord de toutes ses palmes, & de ses lauriers, & sembla de ses mains funestes, & dés ce moment les planter dans la profondeur des grandes blessures, qui paroissoient sur son estomac, sur ses bras, & sur ces costés pour y releuer les trophées de cette valeur, qui fait les Cesars, & les Alexandres.

On peut dire que l'Alexandrie des Italiens voulut d'vn André en faire vn autre Alexandre, conforme à celuy qui donna son nom à l'Alexandrie des Egyptiens. Nostre braue cœur imita de prés la vertu de ces grans Heros, & les surpassa d'vne infinité de merites, puis que la mort les prit hors du camp, & de la poussiere en les surprenant pour les abymer, & qu'au contraire elle prit le nostre dans vn tourbillon de guerre, & que ce fut sans le surprendre, le trouuant armé des secours, & des Sacrements que l'Eglise ordonne. Ce fut vn doux trait de la Prouidence: Elle eut agreable la pieté qui accompagna constamment la vie d'André de Bais, l'ayant toûjours attaché si fortement à des exercices Chrestiens, que de l'espace de quarante années, qui l'occuperent en des actions martiales, iamais vn seul iour ne le vit manquer de rendre à la saincte Vierge les deuoirs, qu'il s'estoit luy mesme imposés de prononcer son Office, & d'oüir la Messe. Rare exemple à la verité.

Son exactitude, & cette crainte, qu'il auoit de Dieu, s'estendoit encore à reprimer rigoureusement l'auarice, & la violence de ceux,

ſur leſquels il auoit pouuoir, & bien plus à ſe commander luy-meſme en ſe reſeruant auec generoſité dans les termes d'vne merueilleuſe retenuë. Les Lyonnois doiuent remarquer qu'ordinairement André de Bais eut pour compagnon de ſes grans emplois & de ſes belles actions ſon frere Edoüard, qui fut Lieutenant Colonnel au Regiment de Lyonnois, & Mareſchal de Baraille, & agit toûjouss valeureuſement. Mon Lecteur donc prendra, s'il luy plait, la pluſpart de cét Eloge pour vn bien commun aux deux freres. I'auouë auſſi pour ce qui regarde ces verités, que ie les tiens toutes des inſtructions, & des memoires authentiques, leſquels i'ay receus du R.P. Matthieu Compain Lyonnois de la Compagnie de IESVS, & couſin germain de ces deux guerriers.

Ie ſuis d'auis de communiquer à mon Lecteur l'Epitaphe, qu'on a imprimé depuis quelque temps pour André de Bais, & que Pierre de Boiſſat ſon couſin fit pour honorer ſa memoire, auſſi-toſt qu'il eut la nouuelle de ſa noble fin.

C'eſt vn abregé encore plus court, que le mien, où ce grand Coloſſe des perfections guerrieres paroit en relief. Et ce couſin qui en eſt l'Auteur, a droit d'en parler aſsés hautement, puis qu'il a eſté aſſés ſouuent vn des compagnons, vn des témoins les plus effectifs de ſes actions valeureuſes, ou en qualité de volontaire, ou ayant charge de Capitaine en quelques vne de ſes campagnes, & de ſes exploits. On pourra iuger par la Proſe & par la Poëſie de cette Epitaphe de la verité de tout mon Eloge, & à meſme temps du merite de la piece. La pureté, la netteté, & la fermeté que i'ay admirée en la diction, la pointe qui perce d'abord ſurprenant l'attente & l'attention du Lecteur, porte en peu de mots la viuacité de l'eſprit, qui en a fait la production.

ANDREÆ

# ANDREÆ DE BAIS

## REGIORVM EXERCITVVM Pro-Præfecti ab Hispanis ad Alexandriam Bacienorum occisi, atque in vicina vrbi Basilica sepulti.

## ELOGIVM.

*CENOTAPHII INSTAR, GENTILITIO fano apponendum.*

ÆTERNÆ MEMORIÆ.

ANdreæ de Bais, Nobilis genere, virtute nobilioris; qui per omnes pedestris militiæ gradus, in exercitus Regij Propræfectum euectus laude imperatoria comprimis inclaruit, & postquam annos admodum triginta sex, tùm perpluribus aliis locis, cùm maximè in Santonibus ad fanum Angeriacum; In Nouempopulanis ad Clariacum; In Volcis Tectosagibus ad Montem Albanum; In Heluiis ad Pusinum; In Volcis Arecomicis ad Montempessulanum; In Statyellis ad Capriatam, Gauiumque; In Sub-Alpinis ad Verruam, Iterum In Santonibus ad Rupellam; & Ream Insulam; Iterum in Sub-Alpinis ad Susas, & Auillanam; Iterum in Heluiis ad Pusinum; In Leucis ad Motham; In Vangionibus ad Eidelbergam; In Nemetibus ad Spiram; Iterum in Sub-Alpinis ad Rocam, & Montem-Baldonem; In Insubribus ad Vercellas; Iterum in Sub-Alpinis ad Chiuasium: Iterum in Insubribus ad Casalim; Iterũ in Sub-Alpinis ad Taurinum; In Gotalanis ad Tarraconem, Ilerdam, & Villa-longam; Iterum ad Ilerdam, Iterum in Insubribus ad Cremonam, Ticinum & Valentiam Bacienorum, multarum palmarum dux, & omnium expeditionum miles effulserat; Ad vltimum in Alexandriæ Bacienorum obsidione vitam heroicam cum heroica morte commutauit Admiranda Chiuasij defensio, qua vulnus atrocissimum sibi prius obligari passus non est, quam aggressores in fugam auertisset; Villa-longana pugna, qua omnium hostium impetus, vno agmine tamdiu excepit, ac fregit, donec illi excesserint, ipse arena potitus sit; & Ilerdana altera, qua vnus campo restitit, & fugæ non inhonestæ, quia communis, honestissimam prætulit captiuitatem, celebratissima illius fuere, non præcipua facinora; queis incertum plusne suorum, an Hispanorum animis crearit admirabilitatis; Vir maximi semper momenti ad victorias; ad clades refugij; sicque plagis pulcherrimis iacet, vt totus plaga vna videtetur;

videretur. Adhæc non vulgaris erga Deum, ac Deiparam zeli; erga suos pietatis; erga Regem fidei; quique haud dubiè Franciæ Marescallis fuisset adlectus, si propius abessent à virtutibus præmia. Tu quas potes, viator, supplicationes, laudes, lachrymas, pendere ne recusa, viro vtique dignissimo, cui corda omnia vbere ploratu, precibusque enixissimis parentent; & cuius nomen literæ omnes ab interitu vindicent. Moritur anno æræ Christianæ M. DC. LVII. ingens sui relinquens desiderium, nec ab Ecclesiæ præsidiis imparatus. Cumque pretiosos patriæ cineres exotica inuiderit sepultura; hoc illi cenotaphium ad fanum gentilitium apponi curauit.

Mæstissimus frater ac bellicarum expeditionum maxima ex parte socius Ioannes Odoardus de Bais.

*Prodigium belli, Lugduni flentis amores,*
*Et Segusiaci gloria magna soli;*
*Septenis acies potuit qui frangere lustris*
*Siue tuas Theuto, Batice siue tuas;*
*Besius Insubris confossus grandine plumbi,*
*Repperit optatum pulchra per arma mori.*
*Besius Heroa fulsit cui tempore vita,*
*Et sine fraude fides, & sine sorde decus,*
*Bellica proh quanto pubes Mauorte carebit!*
*Et quot in hoc vno procubuere duces!*
*Sufficerent ne oculis aquas his luctibus vndas*
*Et Rhodanus praceps, & requietus Arar?*
*Tot ne sinu portas ad funera tanta cupressos*
*Gallia, quot lauros hic tibi Parca rapit?*

## SECTION XXIV.

*Vn autre Gentil-homme illustre originaire de Lyon a paru merueilleusement aux dernieres guerres.*

LE Saint Esprit en son Escriture ne laisse pas aux Historiens, ny aux Orateurs la liberté de coucher indifferemment les hautes couleurs sur les belles vies de ceux, que nous conuersons; comme la Iustice nous permet de loüer les morts. Par vne rencontre assés fauorable, & concertée dans le Ciel, lors qu'André de Bais auoit la conduitte des gens de pied, André de Boissat, son proche parent commandoit la Caualerie. Tous ces beaux emplois, & les faits guerriers

guerriers luy ont acquis vne haute reputation l'espace de trente cinq ans.

Ce que i'en puis dire n'egalera pas le merite d'vn si grand sujet. Outre l'empire que la moderation Chrestienne prend sur nos discours, deux raisons m'obligent à me resserrer dans vne carriere vn peu limitée, & peut-estre trop estroitte. Premierement les memoires, que l'on m'a fournis, ont peu d'estenduë. En second lieu la modestie de celuy-là mesme qui me sert d'obiet, m'impose la necessité de ne pas respondre à la dignité de cette matiere. Il a reparty à vn Gentilhomme, qui luy demandoit des instructions, qu'il auoit sujet de preferer vne eternité de silence à tous les Eloges. Aussi est-il vray qu'il n'est rien au monde, qui puisse remplir le genie des grandes vertus, & qu'il n'y a point assés de lumiere parmy les viuants pour nous faire voir assés pleinement toutes les beautés d'vne valeur acheuée. Voyons-en pourtant, disois-je à part moy, voyons-en vn petit éclat, & de plusieurs choses, que la retenuë nous a derobées, ayons au moins cette honneste satisfaction d'en auoir produit ce qu'on a voulu nous communiquer. Ma pensée supposoit qu'on me donneroit des memoires: cependant il n'en venoit point.

Comme mon projet estoit en dispute auec l'impuissance, que i'auois de bien reüssir en mon entreprise, vn Gentilhomme, dont la noblesse est egalement ancienne, & illustre, m'a donné les instructions necessaires. En voicy l'effet. Mon Lecteur verra, si mon esperance ne me trompe, que la modestie, & la verité y sont également belles, comm'elles y sont également obseruées.

Puis que ces deux points bien iustifiés tesmoignent la discretion d'vn amy, qui m'a mis en main le memoire que ie souhaittois, ie me suis promis que tout cét Eloge sera honorable à la Ville de Lyon, comm'il est sans doute à la maison de Boissat, pour laquelle i'ay depuis long-temps de profonds respects. Mais d'omettre de si precieuses verités, & de si belles actions de la vertu heroïque, qui ont fait l'admiration de toute la France, & des ennemis, ç'eut esté à moy vne negligence odieuse de ne point tâcher d'en auoir vne connoissance au moins mediocre, & ce qui est pire, ç'eut esté veritablement vne iniustice que de l'auoir, & que d'en frustrer la posterité.

## Eloge d'André de Boissat.

IE craindrois de manquer à l'exactitude, & à la fidelité, que doit garder vn Historien, si m'estant proposé de parler des personnes celebres, que la Ville de Lyon a produites, ie laissois en arriere le nom, & les merites des Atheaux. L'ancienne fondation de tant de pauures estudians, qu'on éleue au seruice de Dieu, & qu'on appelle du nom de cette famille, qui les a fondés, ne la consacre pas moins glorieusement

à la posterité, que le nom de Frangipane y consacra jadis vne famille Romaine, puisque la Charité dont ie fais mention ne tend pas seulement à sustenter les corps, mais encore à multiplier le salut des ames. Outre ce beau monument de la pieté des Athiaux, vne Chapelle, & vne biblioteque en rendent encore la memoire tousiours durable chez les RR. Peres Minimes; & l'on ne peut douter, que ces marques n'ayent esté de long-temps accompagnées de Noblesse puisque outre le fief, le terroir, & le droit de prison qui est despuis quelques siecles en leur maison. Mathieu Athiaud trisayeul d'André François Ioseph, de Boissat, le plus ieune de ceux, qui representent auiourd'huy cette maison, estant Conseillier au Souuerain Parlement de Dombes, gagna le proces de sa Noblesse contre des Communautez qui luy vouloient donner de la peine, & puisque le mesme preiugé, qu'il obtint, a fait maintenir le droit d'vn gentil-homme Lyonnois, dans vne Cour des Aydes de ce Royaume. Mais ce n'est pas seulement par là, que les Athiaux se sont signalés; c'est encore par d'autres raisons, puisque la bonne conscience, le grand sens, & la vraye generesité ont paru sans discontinuation en deux Matthieux, & en Hugues, qui tesmogna principalement ce qu'il estoit, lors qu'aux dernieres ligues renouuellées sous Henry III. il fut petardé par surprise dans son chasteau de Licieu. De ces ancestres maternels sont yssus les Gentil-hommes dont ie parle, quoy que ce n'ait pas esté mon dessein dés le commencement de cette œuure d'y mettre ceux, qui ne sont originaires de Lyon, que du costé des meres, pour euiter la confusion, & parceque c'est principalement le pere qui donne l'estre; Mais le chef de ceux-cy demeurant à Lyon, & vn singulier merite m'imposant vne loy singuliere, ie suis forcé de rompre ma resolution en sa faueur.

C'est André de Boissat fils de ce Pierre de Boissat, dont parle du Rubis dans son histoire de Lyon, & qui a esté Seigneur d'Auernaïs, Licieu, Gages, & Villeneuue le Plat, le mesme qui a si iudicieusement les Eloges de la maison de Medicis sous le nom du Brillant de la Reyne, & l'histoire de Malte iusqu'au bastiment de la Cité neuue. Ce Pierre fut fils d'vn autre du mesme nom, & Seigneur comme luy du fief d'Auernais, qui est dans cette maison depuis la trisayeule paternelle des plus ieunes de cette maison. Ces deux Pierres ont esté consecutiuement tres dignes Vice-ballifs du Viennois, & leur nom est encore en veneration en la Capitale de ce pays là, quoy qu'il y ait cinquante ans que le dernier est mort, & plus de cent ans que le premier s'y retira. Ce que nous ne deuons point tenir pour le premier esclat de ceux de ce nom, puisque dans le liure de Henry le Bouuier Heraut d'armes de Charles VII. sous le nom de Berry on le verra parmy les nobles & illustres familles du Dauphiné.

André de Boissat fit ses premieres armées volontaires au siege de Montauban, où sa valeur agrea si fort au Mareschal de Lesdiguieres,

qu'il le choiſit entre tout ce qu'il y auoit de ieunes gens, pour luy donner la cornette de ſa compagnie de cheuaux legers. Il prit poſſeſſion de cette belle charge dans le Dauphiné, & ſuiuit ce Mareſchal à la reduction du Pouſin, & de Bais ſur Bais, auec vn cœur, & vn equipage digne de ſon employ. Meſme pour teſmoigner dauantage ſon zelle il y mena ſon puiſné Pierre de Boiſſat luy permettant neantmoins de ſe treuuer dans les occaſions de l'infanterie auec le braue Chamarande leur parent lors que la Caualerie n'eſtoit point commandée. En ſuite de cela l'eſpée de Coneſtable ayant eſte donnée à ſon general, il l'accompagna en Piemont, & ſe ſignala dans la deroute d'vn ſecours Neapolitain, qui facilita la priſe de la ville, & du Chaſteau de Gaui à ceux de l'Infanterie, où Pierre de Boiſſat ſon puiſné ſeruoit alors en qualite de Capitaine au Regiment de Sanſi. Les pluyes ayant retardé l'attirail du canon, iuſqu'à ce que les maladies euſſent affoibli l'armée, & que les Eſpagnols, & les Genois euſſent mis ſur pied de grandes forces, les progrés de ce Coneſtable furent empeſchez, il ne perdit pas toutesfois le nom d'inuincible, qu'il auoit gardé toute ſa vie, & trauerſant auec vne armée affoiblie par les maladies, la plaine du Milanois à la veuë des Eſpagnols, il fit paroiſtre vne contenance, qui ſembloit pluſtoſt preſenter la bataille, que l'attendre. Là aux courreurs de l'arriere garde, qui eſt la plus dangereuſe dans les retraites, André de Boiſſat ſuiuy de Claude tres braue Cheualier de Malte ſon frere, il eut ſon cheual tué & ſa caſaque percée de dix, où douze coups; peu de temps apres il prit part à la gloire de noſtre nation deuant Verrüe, d'où l'armée Eſpagnole fut contrainte de ſe retirer. L'année ſuiuante il receut vne mouſquetade à la iambe au ſiege de Soian, ſe preſentant aux ennemis auec ſon courage accouſtumé. Son Illuſtre General eſtant mort, il ſeruit auec vne compagnie de cheuaux legers en vne armée, qu'on enuoya en faueur de la maiſon de Mantoüe ſous la charge du Marquis d'Vxelles, & dans vne deroute faſcheuſe il conſerua & meſme il augmenta ſa reputation: tellement qu'il fut choiſi l'année ſuiuante pour eſtre mis dans Caſal, où il gagna l'eſtime du genereux Thoiras qui qui y commandoit, & parut auſſi Capitaine dans l'ordre des ſorties, que ſoldat dans l'execution. Cette guerre eſtant terminée, & les meſcontentements, qui auoient porté Gaſton frere du Roy, de Lorraine à Bruxelles, l'ayant rapporté dans le Languedoc auec vn camp volant de deux mille cheuaux, André de Boiſſat alla commander la Caualerie dans les troupes du Mareſchal de la Force contre luy, & quoy que Pierre de Boiſſat ſon frere fut alors de la Maiſon, & dans l'armée de ce fils de France, il n'eſpargna ny vigilance, ny adreſſe pour chercher les aduantages de ſon party ſur le party oppoſé, qui ſe ſouſtint iuſqu'apres l'occaſion de Baucaire, mais qui ſuccomba bien-toſt à Caſtelnaudari. Pendant les années ſuiuantes André de Boiſſat, accreut encore ſa gloire au ſiége de Valance, où il perdit Abel

Seigneur

seigneur d'Auernais son digne frere tué ieune en sa quatre ou cinquiéme campagne. Il l'accreut en la bataille du Tesin, où il eut deux cheuaux tuez, & le troisiéme blessé sous luy, donnant des preuues merueilleuses de sa personne. Sa renommée reçeut encore vn nouueau lustre en la memorable occasion de Locate, lors qu'il força à cheual la circonualation de ses ennemis, puis à Fontarabie où il repara en partie le malheur public, & y trouua sa loüange particuliere, & en suitte au voyage de Salces où il battit la caualerie ennemie à la campagne. Il la battit l'année suiuante dans la Catalogne, & quelque temps apres reçeut vne mousquetade au siége de Terragone. Estant enuoyé apres cela dans Cremonne il combla tous ses explois par la memorable occasion du Francheron, où son courage, & sa conduite furent vn suiet d'admiration à l'vn & à l'autre parti. De là les diuisions de l'Estat l'appellerent au Blocus de Paris où il commanda vn des Principaux quartiers, & signala comme à l'ordinaire ce courage, cette vigilance, & cette capacité, qui par les degrez de cornette de sous Lieutenant de Lieutenant, de Capitaine de Camp, de General de la caualerie, & de mareschal de Camp l'ont porté à celuy de Lieutenant general.

Voila ses principaux exploits en nostre stile historique.

## SECTION XXV.

*Deux autres guerriers Lyonnois, dont les actions ont esté illustres, comme les emplois.*

Nicolas Grolier, Seigneur de Seruieres, fils de cét Antoine, qui a eu là haut son Eloge, commença des l'age de treize ans à porter les armes l'an mil six cents, à sa premiere sortie hors de la frontiere il se vit Enseigne dans le Regiment de Bresche, & s'estant trouué au premier siége de Verceil, il fut si auant dans les tranchées, & dans le hazard, qu'il perdit vn œil d'vn esclat, que fist le canon donnant dans des gabions. Et ce rude coup fut l'apprentissage des grandes vertus, qui dés ce moment entrerent au fond de son ame par cette ouuerture, comme par la porte du temple d'honneur. Aussi est-il vray que cét œil perdu fut le monument d'vne valeur, qui ne fletrit point, quoy qu'elle fut ieune, & peu exercée en ces premiers temps. Depuis on la vû croitre à l'œil en de beaux emplois, & en d'autres actions, où ce mesme cœur a toûjours paru aux yeux d'vne armée. *Eloge de Nicolas Grolier, Seigneur de Seruieres.*

Cette perte d'œil ne l'arresta point dans la iouïssance de ce doux repos, que la paix de France apporta soudain à plusieurs guerriers, qui se retirerent. Celuy cy porta son courage à d'autres exploits, & d'abord le feu du salpetre, qui brula cét œil en luy derobant son iour,

sembla renforcer l'ardeur de son ame, & multiplier pour luy les viues lumieres, qui accompagnent ordinairement les plus braues hommes. La Hollande en vit aussi tost les flames s'epandre aux occasions, qui se presenterent en mille rencontres, où ce valeureux Lyonnois seruit, & parut trois ans en toutes les guerres, qui s'y allumerent. Delà son genie toujours vigoureux le poussa dans les Allemagnes, où sous l'aigle de l'Empire, il suiuit encore trois ans la route, & les auantures de deux generaux d'armée, qui furent le Comte de Tilly, & le Comte de Buquoy. La cause estoit sainte, puisque l'Heresie des Protestants marchoit alors furieusement contre l'Empereur, & contre la foy.

Depuis que les forces de Loüis treiziéme contre les rebelles de la Rochelle eurent rapellé nostre Caualier en France, il seruit son Roy en cette conqueste s'estant engagé dans le Regiment Lyonnois, où il eut la charge de Lieutenant. Montauban le vit en son siége, Montpellier au sien ; Et l'Assaut, qu'on opiniatra deuant la petite Ville de Bristeste dans le Languedoc, fut heureux aux armes du Roy par le bon succés de cette entreprise ; Nostre vaillant homme y eut part en portant les marques d'honneur, quand deux mousquetades luy eurent percé les deux bras ; Mais au lieu de l'estropier pour le rendre du tout inutile en ces fonctions guerrieres, elles releuerent l'eclat de sa reputation, comme estant deux nobles effets de sa generosité. Et il est certain que cette vertu eut toute la gloire, qu'elle meritoit sans permettre au sens, ou à la douleur d'en diminuer la moindre partie.

Ces deux bras percés reprirent leur force, & eurent encore des nerfs assés bons pour porter les armes l'espace de vingt deux ans, qui le virent Lieutenant Colonel dans le Regiment d'Aiguebonne. A la teste de huit cents hommes, qui le composoient, il eut le bon-heur de conseruer glorieusement Beaucaire à son Roy, defendant la ville contre le Chasteau, que les ennemis tenoient. Il y fit merueilles, quoy qu'vne armée du party rebelle volast autour d'eux, estant à leurs portes, & à leur secours.

Aprés s'estre acquis vn si grand honneur en tant de parties egalement fauorables, & dangereuses, la mesme vertu Martiale luy fit trauerser les Alpes, & alors ny le Piedmont, ny la Lombardie, ny d'autres Prouinces de ce beau climat ne presenterent iamais de fameuses occasions aux armes Françoises, où nostre guerrier n'eut ce mesme employ auec auantage, iusqu'à l'année mille six cents quarante, auquel temps Lyon le voulut rauoir pour cueillir des fruits de tant de trauaux en vn âge qui s'alloit baissant, pour ne reposer que sous les lauriers de mille victoires dans les plus sçauants exercices d'vne illustre mathematique. Cet art, qui a fait sortir de ses mains vne infinité de prodiges pendant les combats, en produit encore à l'ombre de son cabinet auec l'admiration des hautes puissances, & des bons esprits. Merueille capable de remplir l'Europe d'vn estonnement extraordinaire.

SECT. XXVI.

## SECTION XXVI.

*Quelques Lyonnois, ou originaires de Lyon, que nos Roys ont employés aux premiers Offices des Cours Souueraines, ou de leurs Conseils.*

Nous venons de considerer que l'employ des gueres a fait vn grand nombre d'esprits Martiaux sortis de Lyon, ou par leur naissance, ou par celle de leurs ancestres. La Robe de mesme en a reuestu d'honneur, qui ont possedé les premiers Offices aux Cours souueraines, ou dans les Conseils du Roy.

Enuiron l'an mille trois cents le Daufin de Viennois eut pour Chancellier Charles de Chaponay, yssu de Lyon. Sous Louys XII. Laurent Paterin natif de Lyon fut premierement Maistre des Requestes, & depuis le Roy le fit Vice-chancellier & Potestat de Milan. Paterin fut aussi vice-chancellier de la mesme ville, & depuis il fut premier President en la Cour de Parlement de Bourgongne. Paris a eu pour Officiers du Roy en son Parlement Barthelemy le viste, yssu de Lyon. Aymé son Fils y fut Conseiller. Et Iean le Viste y suiuit son Pere, & luy succeda en cet Office d'où il passa quelque temps aprés à la Cour des Aydes, & y posseda vn Office de President. Ce fut l'an mille quatre cents soixante, & vn : ses trois Filles furent mariées à de fort grandes, & riches maisons. Aubert le Viste, second Fils d'Aymé eut vn bel employ au Conseil d'Estat, & dans la Chancellerie. Antoine le Viste, Fils d'Aubert fut President au Mortier en la mesme Cour de Parlement l'an mille cinq cents vingt & trois. Ils eurent tous des alliances. Iean Palmier, Seigneur de la Bastie, de Montgascon, &c. Pere de cet Archeuesque de Vienne, que nous auons mis là haut, fut originaire de Lyon, & fut premier President au Parlement du Daufiné, ses predecesseurs estoient yssus de Naples, Iean de Chaponay espousa la fille de ce President, & eut luy mesme l'honneur de se voir premier President en la Chambre des Comptes à Grenoble, où il apporta beaucoup de capacité: Et ce fut vn homme acheué pour la politique & pour la morale.

*Vn Chancellier du Daufin.* *An. 1300.* *Vn Chancellier de Milan, & premier President en Bourgongne.* *An 1440.* *Presidents, & Conseillers en des Parlemẽts.* *An. 1496.* *An. 1480.* *Enuiron l'an mille quatre cẽts quatre vingts.* *An. 1492.*

Benoist Mellier fut receu Maistre des Requestes par des lettres du vingt cinquiesme Ianuier mille quatre cents quatre vingts & seize. Il a eu lignée.

Sous François I. & Henry II. Claude de Beliévre premier President en la Cour de Parlement du Daufiné surmonta l'enuie, qui s'attaqua furieusement à sa dignité, s'estant retiré depuis à Lyon, lieu de naissance, il y demeura iusqu'à la fin de ses iours. Il fut enterré en l'Eglise saint Pierre le vieux en sa Chapelle, où se lit encore son Epi-

taphe, que ses fils y firent grauer. Quant il partit de Grenoble, il
An. 1529. laissa Iean de Believre, son fils ayné premier President à sa place, & son autre fils Pompone fut premierement Conseiller d'Estat & surintendant des finances: Depuis il fut Chancellier de France. Sa haute reputation, & ses grans merites l'éleuerent à cette eminente dignité; Et il s'acquitta si fidelement de tous ses deuoirs, que le grand éclat en brilla par tout. Henry IV. s'estant reduit à la veritable Religion l'enuoya pour accommoder toutes les affaires, que la ligue auoit suscitées, & tramées à Lyon. Il les demesla fort heureusement auec vne addresse, & vne prudence du tout merueilleuse. Sa capacité, & beau genie inspirerent sa Maiesté de l'employer à vne Ambassade beaucoup espineuse en Angleterre auprés de la Reyne Elizabeth, & le fit agir en plusieurs autres importantes negotiations.

*Le Chancellier de Belièvre.*

An. 1600. & 1606. Lyon a vû au commencement de ce siecle deux Archeuesques de Belièvre, tous deux fils de ce Chancellier, le Conseil d'Estat, & le Parlement de Paris ont possedé la plus part de ces descendans, son fils ainé Nicolas fut receu second President au Parlement, & est mort Doyen au Conseil d'Estat. Ces deux années, qui ont coulé les dernieres, ont porté le deüil, & nous ont fait deplorer la funeste perte de ce grand Belièvre, premier President en la mesme Cour; son integrité assés reconuë promettoit à toute la France de hautes merueilles, s'il eut plû à Dieu le conseruer.

*Voyez-là haut sect. XIX.*

*Autres Officiers du Parlement de Paris.*

Le Roy auoit autre-fois vn Iuge mage à Lyon, qu'on nommoit aussi Iuge du ressort, c'estoit pour connoistre des causes d'appellation de la Iustice ordinaire à la Royalle. Il y a prés de deux cents ans que Iean Faye, Lyonnois auoit cét office; outre qu'il estoit Conseiller du
An. 1471. Roy en ses Conseils. Pierre son fils, Seigneur d'Espeisses espousa Meraude Paterin, fille de ce Vice Chancellier de Milan, dont nous auons fait mention là haut. Barthelemy Faye, fils de Pierre, eût vn office de Conseiller au Parlement de Paris, & vn de President aux Enquestes. La Reyne Eleonor luy donna en mariage vne de ses filles d'honneur, nommée Marie Viole, Iacques Faye leur fils eut l'honneur d'estre President au mortier dans le Parlement de Paris. Loüyse Faye, qui estoit sœur de Barthelemy, espousa Claude de Believre premier President au
An. 1576. Parlement de Grenoble. Ainsi la maison de Faye se trouue alliée à la famille de Paterin, de Believre, & de Palmier, qui sont toutes originaires de Lyon. L'an mille cinq cents vingt & vn, neufviéme d'Auril Bonauenture Thomassin prit possession d'vn office de Conseiller au Parlement de Paris.

## SECTION XXVII.

*Autres Lyonnois, ou originaires de Lyon employés aux premiers offices de la Robe.*

AVant que le siége Presidial fut estably dans Lyon, ce qui fut l'année mil cinq cens cinquante & vne, Iean du Peyrat, Sr de Villeneuue du plat, posseda l'office de Lieutenant general en la Seneschaussée de Lyon sous François I. qui reconnoissant qu'outre la capacité, qu'il auoit pour les exercices de la Robe, il estoit bon pour la Politique du Gouuernement, mesme aux faits des armes, il le fit Lieutenant de Roy en cette Prouince, & en cette Ville, où le Mareschal de saint André estoit Gouuerneur en chef. *Enuiron l'an. 1540.* *Gens de robe Lieutenants de Roy à Lyō.*

Iean Teignac aussi Lyonnois fut le successeur de du Peyrat en ces deux especes de Lieutenance. *Tiré des letres patentes de Henry second. an. 1555. & de François secōd. 1559.*

Nery de Torueon Lieutenant-general Criminel en la mesme Seneschaussée, fut aussi Lieutenant de Roy au Gouuernement de Lyon & pays de Lyonnois. Il estoit marié à Catherine de Chaponay. Sa posterité, qui a duré iusqu'à maintenant, s'est toûjours renduë heritiere de ses vertus, comme de ses biens. Claude de Torueon Frere ainé de ce Lieutenant fut auparauant receu Conseiller au grand Conseil le second de Iuin mille cinqcents quarante sept. I'ay vû les letres patentes, que Henry II. fit expedier à Nery pour cette charge de Lieutenant au gouuernement de Lyon. Le motif, que sa Majesté y specifie pour le choix qu'il fait est fort memorable. Le Roy ayant exprimé qu'il est besoin, & requis d'ordonner, & d'establir vn personnage notable, & fameux, & de qualité requise, qui fasse continuelle residence sur le lieu, &c. Il adioute cette clause, qui est honorable. Estant auertis des bons, agreables, & recommandables seruices, qu'il nous a par cy-deuant faits, &c. Aprés cét eloge nous n'auons qu'à le receuoir auec beaucoup de respect. I'ay aussi vû les patentes de François second, qui confirment cette Lieutenance. Charles neufviéme, & Henry troisiéme luy continuerent ses appointements, quand il fut sorty de charge. I'en ay leu les letres patentes. *An. 1547.*

Antoine de Montchal, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy eût en mariage Catherine de Torueon, fille de Nery. Leur fils Pierre de Montchal a esté Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire; l'Archeuesque de Tholouse, qui portoit le mesme nom, estoit son frere de pere.

Au siecle, qui a precedé le nostre, le Niuernois donna à la Ville de Lyon vn Gentil-homme de haute naissauce, qui s'y arresta. Ce fut Barnabé de l'Ange, yssu des Seigneurs de l'Ange, de Chasteaurenaud, *An. 1535.*

&

& de quelques autres places. Eſtant donc en cette Ville il y eſpouſa Elizabeth d'Amanzé. Son fils eût en mariage Françoiſe de Belièvre, tante de ce Chancellier de Believre, dont nous venons de traitter. Il en eût vn fils de ce nom, & ſon heritier, qui eût autour de Lyon les Seigneuries de Laual, de Dommartin, de Cuyre, & de la Croix-rouſſe. Il fut Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat, & Priué; Il fut auſſi Preſident, & Lieutenant General en la Seneſchauſſée, & au ſiége Preſidial de Lyon, outre qu'il fut Preſident au Parlement de Dombes. Enfin le Roy l'enuoya Ambaſſadeur en Suiſſe.

## SECTION XXVIII.

*Semblables emplois dans les charges de Iuſtice les plus honorables pour les Lyonnois, ou Originaires de Lyon.*

*An. 1566. Conſeillers à Paris. Maiſtres des Requeſtes, & autres.* PHilibert de Turin fut receu dans le Parlement de Paris le vingt ſeptieſme de Nouembre mille cinq cents ſoixante ſix. Il eſt mort Conſeiller de la grand Chambre. François de Turin ſon Fils ainé fut receu de meſme en ce Parlement le huitiéme de Feurier l'an mille ſix cents & huit. Louys de Turin *An. 1608. & 1619.* ſon autre Fils y fut receu en la meſme qualité le vingt & deuxiéme de Iuin l'an mille ſix cents treize. Depuis il fut Maiſtre des requeſtes, & depuis encore il fut Preſident au grand Conſeil.

*An. 1568.* N. Camus, Seigneur de Pont-carré entra dans l'Office de Conſeiller en ce Parlement le ſeiziéme Iuin, l'an mille cinq cents ſoixante huit. Il fut encore depuis Maiſtre des Requeſtes, Ambaſſadeur, & enfin Conſeiller d'Eſtat ordinaire. Il eſt mort Doyen des Conſeils du Roy. Nicolas ſon fils, aiſné, Seigneur de Torcy fut auſſi receu Conſeiller au Parlement de Paris le ſecond du mois de Septembre l'an mille cinq *An. 1598.* cents quatre vingts dix huit. Son ſecond fils fut fait Eueſque de Séez en Normandie ſon petit fils, Nicolas Camus, S[r] de Pontcarré fut auſſi receu Conſeiller en la meſme Cour le troiſieſme Auril l'an *An. 1636.* mille ſix cents trente ſix. En fin ſon petit neueu, Pierré Camus fut Eueſque de Bellay, aſſés long-temps auparauant.

*An. 1568.* La famille des Scarrons, qui ſont à Paris, eſt Originaire de Lyon. Le premier, qui eut de l'employ en la Capitale du Royaume, fut Iean Scarron, que le Parlement receut Conſeiller l'an mille cinq cents ſoixante huit. Il eſt mort Conſeiller en la grand Chambre. Ses deux fils furent ſucceſſiuement receus Conſeillers en la meſme Cour: Iean *An. 1596.* Scarron Seigneur de Mandiné, qui eſtoit l'ainé, & Pierre Scarron: le premier entra le troiſiéme Auril mille cinq cents quatre vingts, & ſeize, & y eſt mort Conſeiller de la grand' Chambre, & meſme Preuoſt des Marchans. Le deuxieſme fut receu Conſeiller en ſuruiuance de

l'Office de ſon pere,& eſt aujourdhuy Eueſque à Grenoble depuis l'année mille ſix cents vingt, & vne. Paul Scarron leur couſin, neueu de leur pere, fut reçeu en la meſme cour le 4. de Septembre, 1598. Et il eſt mort Conſeiller en la grand chambre. Il auoit vn frere Sacriſtain à ſaint Paul de Lyon. *An.1598.*

François de Baillon ſeigneur de Saillans, fut reçeu Conſeiller en ce Parlement le 22. Iuin 1616. Il ne laiſſa point d'Enfants & fit heritier Leonor de Baillon Baron de Ions ſon frere, qui eſpouſa Françoiſe-Henry de la Sale, petite fille de Pompone de Believre Chancelier de France dont il a eu François de Baillon Comte de la Sale, & le troiſieſme tres-digne Preuoſt des Marchands, que cette Illuſtre famille originaire d'Italie, comme vous pourrez voir dans Durubis a donné à la Ville de Lyon, où elle eſt venuë faire ſa reſidence en la perſonne de Pierre de Baillon pere de François & Leonor, & proche parent de Camille & de Pierre de Baillon, que le Roy François I. retint aupres de ſoy, parce qu'ils eſtoient autant zelez au ſeruice de la France, que l'auoient eſté peu de temps auparauant leurs oncles Horace & Malateſte de Baillon, qui ſe reſtablirent à force d'Armes dans la Ville & principauté de Petouze. *An.1616.*

François Henry, Seigneur de Iarniou eût auſſi place dans cette honorable Compagnie le 18. du mois d'Aouſt 1620. Il a laiſſé vne fille mariée à Mr Menardeau, Seigneur de Champré, Conſeiller en la grand' Chambre. *An. 1620.*

La maiſon des Seues a eu des emplois, & en a encore aux vacations de la Robe. Iean de Seue, Seigneur de Plotard fut reçeu dans le Parlement de Paris le 9. de Iuillet 1621. & de Conſeiller, qu'il y eſtoit, il deuint quelque temps aprés Preſident à la Cour des Aydes. Depuis il s'eſt fait promouuoir aux Ordres ſacrés, & il pratique aujourdhuy auec beaucoup d'approbation les exercices de la pieté Chreſtienne en l'Egliſe ſaint Sulpice à Paris. *Autres Officiers au Parlement, au Conſeil d'Eſtat, aux finances, & ailleurs. An.1621.*

Alexandre de Seue Seigneur de Chantinonuille fut premierement Conſeiller au grand Conſeil, & depuis Maiſtre des Requeſtes. Le Dauphiné, l'Auuergne, & le Languedoc l'ont eu Intendant. Il eſt maintenant Conſeiller d'Eſtat ordinaire, & eſt Preuoſt des Marchans à Paris la quatriéme fois, marque d'vne grande ſatisfaction en toute maniere. Tous deux ſont couſins germains de Pierre de Seue, Seigneur de Laual, Preſident en la Senechauſſée, & au ſiege Preſidial de Lyon; Dombes la eu fort long-temps premier Preſident en ſon Parlement; lequel office il a laiſſé à Guillaume de Seue ſon fils, Seigneur de Laual. *Maiſtres des Requeſtes Intendants. An.1618.*

Pierre de Seue, Baron de Flechetes, qui eſt aujourd'huy Preſident & Lieutenant en la Senechauſſée, & au ſiege Preſidial de Lyon, a eſté quelques années Conſeiller au grand Conſeil. Imbert ſon frere fut fait Conſeiller au Parlement de Paris le troiſiéme de Feurier mille ſix cents trente quatre. Il eſt maintenant à la grand' Chambre. *An. 1638.*

Humbert de Chaponay, Seigneur de l'Iſle de Mean ayant eſté Lieutenant

V

tenant General en la Senechaussée, & au siége Presidial de Lyon;
An.1631. Aprés quoy il fut Maistre des Requestes; Il est encore aujourd'huy Conseiller d'Estat. Il a eu de tres-beaux emplois. Le Lyonnois, le Forest, & le Beaujolois, & depuis encore le Bourbonnois, le Niuernois, & vne partie de la Marche, & de l'Auuergne l'ont eu Intendant de Iustice, où il a seruy tres-fidelement, & tres constamment le Roy en de mauuais temps. Son fils Baltazar de Chaponay est Conseiller au Parlement de Mets. Et son Neueu Eleonor-Alexandre de Chaponay Seigneur de Fesin possede dignement depuis vingt ans ou enuiron, vne charge de Conseiller au Parlement de Grenoble.

Enuiron l'An.1636. Michel Particelly, Seigneur d'Emery, fut Intendant des Finances, Ambassadeur en Piedmont, Controlleur General des Finances, & Surintendant des mesmes Finances, en laquelle charge il est decedé. Le fils, qui porte le nom, & le surnom de son pere, & qui possede cette mesme Seigneurie, a esté receu Conseiller au Parlement de Paris le seziesme de Fevrier, mille six cents trente sept. Il est aujourduy President
An. 1637. en la troisiesme Chambre des Enquestes.

Guillaume du gué Seigneur de Bagnols, fut aussi receu en la mesme Cour de Parlement le vingt deuxiesme Mars, 1637. Depuis il fut maistre des Requestes, il est mort Conseiller d'Estat.

An. 1637. & 1638. Claude Pellot fut premierement Conseiller au Parlement semestre de Roüen. Aprés quoy il fut Maistre des Requestes, & Intendant dans le Dauphiné. Il est à present en Poitou, & au Limousin.

Le grand Conseil a deux autres Conseillers, qui furent receus presque à mesme temps, Claude Richard Seigneur de la Barolliere, &.... Maridat, tous deux Lyonnois.

En ces derniers temps Paul Mascranny natif de Lyon a possedé vn office de Conseiller au Parlement semestre de Roüen. Et André Mascranny son cousin germain en possede vn actuellement à Paris dans le Parlement. La Chambre des Comptes de la mesme Ville a aussi receu depuis peu d'années François-Antoine du Lieu, natif de Lyon. *Nostre Compagnie a des sentiments de reconnoissance pour tous les bien-faits, qu'elle a receus de cette maison.*

Guillaume Compain fust admis au nombre des Conseillers du Parlement de Paris le 10. May, 1454. & apres la mort de sa femme,
An.1454. l'an 1468 il fut receu Cheualier en la grande Eglise de S. Iean de Lyon, d'où il estoit originaire, suiuant la coustume de ce temps là, que nos Roys s'estoient reserué le pouuoir de mettre dans ces places de Cheualiers, qui doiuent estre docteurs en droit Ciuil & Canon, ses descendans, & d'autres de la mesme famille ont remply les premieres charges dans le Parlement & dans le conseil de nos Roys, entre autres vn autre Guillaume, & vn Girard Compain Conseiller au mesme Parlement de Paris, le premier du 22. Decemb. de l'an 1478. & le second du 17 Aoust 1489. & N. Compain Conseiller du grand Conseil.

*Fin de la quatriesme Partie.*



# HISTOIRE DE LYON, CINQVIESME PARTIE.

Où sont representés les mal-heurs, les troubles, les guerres, les rauages, & les diuers autres euenements, qui sont arriués en la Ville de Lyon, principalement sa prise par les Heretiques, auec les ruses, les impietés, & les cruautés, qu'ils ont exercées en cette Prouince, & en d'autres à l'occasion de cette prise, & en suitte de leur attentat.

## SECTION I.

*Lyon accoustumé aux diuerses auantures, ses incendies, & saccagements.*



IE suis resolu de mettre, comm'en vn corps, toutes ces matieres, qui ont quelque chose de funeste, ou de facheux, quoy que differentes les vnes des autres. I'ay creu que le meilleur ordre, qui s'y pouuoit obseruer, estoit de ioindre ensemble celles qui sont les plus semblables entr'elles, encore qu'elles soyent arriuées en diuers temps. Cependant mon lecteur se souuiendra, s'il luy plait, que les troubles ne sont pas des choses nou- *Dessain de l'Autheur en cette partie.*

uelles, ny extraordinaires à Lyon, qu'vn ſoudain orage de guerre fort impetueux, & impreueu donna les commancements à cette Ville, & fit naitre la penſée de la baſtir. Que le tourbillon en fut amené du haut des Alpes par les Allobroges, & que la tempeſte alla fondre ſur les Viennois, qui prirent la fuitte, & ſe retirerent auprés de l'endroit, où nos deux riuieres commencent à meſler leurs eaux. Ce qui cauſa la genereuſe reſolution de fonder cette Cité.

Vne Ville donc née d'vne guerre violente, & d'vne ſurpriſe dereglée ceſſera de s'eſtonner à la rencontre des embrazements, des rauages, & des autres accidents, qui l'ont deſolée, puis qu'il ſemble que ſa naiſſance l'y auoit comme engagée pour les luy rendre plus ſupportables, & pour luy en addoucir les rigueurs. D'autre coſté ce luy ſera vn ample ſujet de loüer ſans ceſſe la bonté de Dieu, qui l'a deliurée merueilleuſement, & diuerſes fois des calamités, dont elle l'a exemptée depuis prés d'vn ſiecle, & l'a conſerue aujourd'huy la laiſſant ioüir d'vn calme prodigieux par vne faueur tres-particuliere, & tres-connoiſſable.

*Premier Incendie de Lyon. An. de ſalut de 50. ou 51.*

Ie ne diſſimule pas, ce que mon lecteur vetra clairement, que cette cinquiéme Partie de noſtre Hiſtoire a plus d'eſtenduë, que les autres precedentes. Deux raiſons m'y ont obligé. 1. L'excellence du ſujet, principalement en ce qui regarde la priſe de Lyon, par les Heretiques, 2. Que cette matiere n'a eſté traittée iuſqu'icy que legerement, & que pluſieurs choſes tres-importantes, & tres-curieuſes ont eſté omiſes, ou ne ſe trouuent que diſſipées ça, & là, & mal imprimées.

*V. la 1. Partie de cette Hiſt. ſect. xxII.*

Ie ne toucheray qu'en peu de mots ces funeſtes accidents, dont quelques-vns ont eſté deduits vn peu plus au long en la premiere partie de cette Hiſtoire. Lyon eſtoit encore comm'en la fleur de ſa ieuneſſe, & commençoit à gouter les fruits d'vne ſorte de felicité des plus conſommées dans les termes de la nature, quand il plût à Dieu de l'immoler à ſa vengeance, & d'y ietter vn grand feu du Ciel irrité ſans doute à la veuë de tant de profanes ſacrifices, qu'on y offroit aux Demons. La nuit, dont l'obſcurité repreſentoit celle des eſprits Payens, repandit ſi ſoudainement, & auec tant de violence la flame, qu'elle auoit couuée en l'air, que la Ville en fut abſorbée en moins de neuf, ou dix heures.

Le premier ſiecle depuis ſa fondation eſtoit reuolu, & ſept années aprés neſtoient pas encore écoulées, lors que Lyon ne fut plus qu'vn monceau de cendres. Ce qui remplit d'eſtonnement toute la Prouince, & meſme l'Empire d'vn bout à l'autre. Ce premier embrazement arriua du temps de Neron, qui en teſmoigna ſes reſſentiments.

*Trois autres Incendies de Lyon.*

Le tyran Septime Seuere fut le boutefeu, qui brula Lyon la ſeconde fois. Nous en auons eu aſſés d'horreur au lieu marqué cy-deſſus, ſans qu'il ſoit beſoin d'vſer de reditte.

Lyon fut brulé la troiſieſme & la quatrieſme fois par les infideles. Lors que Conſtance, fils de Conſtantin, gouuernoit l'Empire

l'an

l'an trois cents cinquante cinq, les Allemans ſaccagerent cette Ville, & la pillerent tout autant, qu'ils pûrent. *Lyon ruiné l'an. 355.*

Les Vvandales, comme emiſſaires d'Eugene fils de Stilicon vinrent mugueter Lyon l'année quatre cents & ſept, à deſſein de le rauager, auec la meſme fureur, qu'ils auoient pillé d'autres Villes de la Gaule. Mais ayant trouué celle cy trop forte & trop bien gardée pour eux, ils ſe ruerent ſur le plat pays. Et il n'eſt point de cruauté, que ces barbares n'exerçaſſent ſur tous les Villages de la Prouince, où leur auarice, & leur violence les porta. *An. 407.*

Le fleau de Dieu Attila Roy des Huns, ou d'Hongrie traitta encore Lyon plus cruellement, & y mit le feu enuiron l'an quatre cents ſoixante & vn. *An. 461.*

Lyon fut autre fois ſaccagé, & conſumé par le feu du temps de Charles Martel, grand Prince de France, enuiron l'an ſept cents, vingt quatre, quand les Vviſigots ſous la conduite d'Eudes Duc d'Aquitaine ayant trauersé le Languedoc, le Giuaudan, & l'Auuergne ſe gliſſerent iuſqu'à Lyon, où ils firent mille rauages, & aprés y auoir ietté le feu, & ruiné tant les Egliſes, que le plat pays, ils ſe retirerent de crainte d'eſtre ſurpris par les troupes de Charles Martel, qui les alloient ioindre ; Mais aprés les courſes, que ces voleurs firent iuſqu'auprés de Sens, ils retournerent vne autre fois en cette Ville, acheuerent de la ruiner, & n'en ſortirent que chargés d'vn grand butin, qu'ils y auoient fait. Il eſt vray que la Prouidence a eu des ſoins tout particuliers pour Lyon dés qu'vne fois il fut imbu des myſteres de noſtre foy, & que l'infidelité en fut bannie. Cette diuine bonté parut aprés ces degaſts en ce qu'il luy plût de ſuſciter vn Charlemagne, & de l'employer à la reparation de ces ruines. *An. 724. lors que Eudes l'Aquitaine maintenoit ce Roy Chilperic II. contre Clotaire IV. que Charles Martel portoit à la royauté.*

Toutesfois les Hongres encore Idolatres retournerent en ces quartiers l'an neuf cens trente quatre, c'eſt à dire quatre cents ſoixante treze ans aprés la premiere fois qu'on les y vid. Mais n'ayant pû faire à Lyon vn ſi mauuais traittement, qu'autrefois, ils rauagerent les enuirons, n'y épargnant ny les biens, ny les perſonnes. Ils n'y laiſſerent choſe du monde, que ce qu'ils ne pûrent pas emporter. Entr'autres ils ruinerent entierement la riche Abbaye d'Ainay plus de trois cents ans aprés ſa fondation. Elle eſtoit en ce temps là hors les portes de la Ville. Ainſi nous trouuons que Lyon a eſté brulé, & ſaccage furieuſement quatre fois, ſans conter les autres rauages de moindre conſideration, qu'il a ſouffetts. *An. 934.* *L'Abbaye d'Ainay ruinée.*

## SECTION II.

*Les seditions populaires, & les differents, qui sont arriués en la ville de Lyon.*

*Premiere sedition du peule. An. 1486.*

LA premiere des seditions populaires, que l'Histoire marque, fut émeüe dans Lyon durant le regne de Charles VIII. par les artisans, qui vouloient obstinément rendre leurs mestiers iurés, à l'occasion, ou sous pretxte de faire valoir certains Reglemens, qu'ils auoient dessein de mettre dans l'exercice de leurs Confreries & de leurs arts. Cette meute fut tres facheuse, & tres importune: Elle choqua indirectement les franchises de la Ville, les Escheuins qui estoient particulierement interessés en cette affaire, comme regardant le bien, ou le mal public, se resolurent de s'opposer fortement à cette bourrasque, & de trauailler serieusement à la conseruation des anciennes libertés. Ils eurent recours au Roy, & obtinrent de sa Majesté des lettres patentes l'an mille quatre cents quatre vingt six, si fauorables, que ces assemblées, & ces Monopoles en furent entierement dissipés. Il fut permis tant à ceux, qui estoient natifs de Lyon qu'aux estrangers de leuer boutique de leurs mestiers. Ce qui n'est pas si peu important, & si peu considerable, qu'à moins que de cette liberté, la Ville en seroit bien tost depeuplée, ou diminuée de beaucoup. Aussi fut ce le motif, qu'on representa au Roy, & que sa Majesté employa pour rompre cette entreprise, qui ne tendoit à rien moins, qu'à dresser de certains statuts, & qu'à mettre de facheuses limitations à ceux qui voudroient exercer leur art. Tout cecy est escrit dans le liure des Priuileges de la Ville.

*Seconde sedition populaire. An. 1516.*

La seconde sedition arriua du temps de François I. celle cy fut pire, que la premiere. Elle tendoit à peruertir l'Ordre establi dans le Consulat. C'est que les Maistres des mestiers pretendoient l'entiere nomination de ceux d'entr'eux, qui ont coûtume d'estre nommés par le Consulat pour l'Election de ceux, qui doiuent entrer de nouueau dans l'Escheuinage, ils vouloient que l'Election ne se fit plus en l'Hostel de Ville, que le Procureur de la Ville, & le Secretaire fussent cassés, ou annuels à leur nomination. Ils intenterent procés, à la Ville sur cela, & la cause ayant esté plaidée au Parlement de Paris en deux Audiances, les seditieux furent condannés aux dépens par vn arrest solemnel l'an mille cinq cents seize.

Sous ce mesme regne il arriua vn autre desorde à Lyon, le iour, saint Marc de l'an 1529. qu'on a appellé la Rebeine (l'histoire en a esté traicté par messire Morien Pierchan l'an 1548.) en suite de quelque imposition qu'on vouloit mettre sur le vin pour la reparation

des

des murailles, & fortifications de la Ville, que sa Majesté auoit commandé de faire. Sur ce bruit plusieurs attisans s'attrouperent en la place des Cordeliers rompirent la porte de la maison du Seigneur Compese qui auoit esté d'auis de mettre plustost cette imposition sur le vin que sur le bled, & la pillerent, de là ils furent en celle du S^r^. Morin où ils defoncerent tous les tonneaux de la caue, ils firent la mesme chose en trois ou quatre autres maisons, & croyans qu'il y auoit du bled à l'Isle ils y furent en troupe & y firent mille rauages, la fureur ayant esté appaisée par les sages remontrances des Officiers & des Messieurs de la Ville elle ne passa pas plus auant, & le Roy, ayant enuoyé son Preuost de l'Hostel qui en fit punir quelques-vns, les autres se rangerent dans leur deuoir, & la sedition ne passa pas plus auant.

Il y eut autres Procés au Priué Conseil du Roy entre les Escheuins, les Bourgeois, & les habitans de Lyon, d'vne part, & les habitans du Lyonnois d'autre l'an mille cinq cents soixante trois. Ceux-cy pretendoient de cottizer à la taille nos Bourgeois pour les biens qu'ils possedoient à la Campagne, ce qui choquoit les anciens Droits de la Ville ; les Escheuins se pourueurent là dessus, & obtindrent de Charles IX. vne Declaration auantageuse, où il derogea vn Article de l'Edit d'Orleans, qui portoit que *les Roturiers Habitans aux Villes franches seroient tenus de donner à ferme leurs biens des Champs, afin qu'au moins le Fermier payast taille, qu'autrement lesdits habitans seroient cottizés eux mesmes.* Par ce moyen les Lyonnois furent exemptés de payer la taille pour leurs maisons de plaisance à la Campagne, toutefois auec cette restriction, que ce priuilege ne s'entendoit que de leurs Clos, & de vingt hommes de vigne hors des Clos. Ie ne m'estendray pas sur la chicane que les Villages y apporterent ; ce qui fit durer le procés vingt ans. En fin il fut assoupy par deux Arrests du Conseil Priué l'vn de l'an mille cinq cents vingt-vn, l'autre quatre ans aprés. Tous deux maintiennent l'exemption de taille pour cette Ville auec deux restictions, l'vne est que personne ne ioüyra de ce droit, qu'il n'ayt fait sa residence dans Lyon auec sa famille dix années continuelles, & sans interruption. L'autre, que ceux qui tiendront à ferme des biens de cette nature, payeront la taille, aussi bien que les Metayers.

*Procés pour la taille.*

*An. 1563.*

*Arrests de l'an 1581. & de l'an 1585.*

Les troubles, qui arriuerent dans Lyon, pour la Iurisdiction, depuis que l'Eglise l'eut acquise, pourroient auoir place en cette Histoire. Mais comme la mesme Eglise y estoit si fort meslée, puis qu'elle en estoit le veritable sujet, & la partie, qui certainement y perdit le plus, ie me suis persuadé que ce seroit plus à propos pour éuiter les redittes, qui ne sçauroient estre qu'ennuyeuses, de renuoyer tout ce traitté à l'autre Ouurage, qui est de l'Histoire Ecclesiastique de Lyon, & qui doit suiure immediatement celuy-cy.

*V. l'Hist. Eccl. de Lyon. VI. Partie.*

SECTJII.

## SECTION III.

*Les vieilles guerres qu'on a faittes à Lyon, ou au voisinage.*

COmme l'age d'or, à le regarder en tout son bon-heur, n'a eu d'estenduë, qu'autant que la fable luy donne de prosperités idolatres, tresassurement les siecles de fer, qui ont succedé à cet âge, & qui l'ont suiuy dans la phantaisie des poëtes, ont toûjours duré, & par vne suitte necessaire ont enueloppé tout cet espace de felicités imaginaires, qui certainement n'estoient autre chose que de pures illusions. Ie dis que ces siecles composés de fer n'ont iamais fait place à cet age, & qu'ils ont regné en tout ce temps là aussi tyranniquement, & auec autant d'empire, qu'ils ont occupé les autres espaces de la vie humaine, & du cours des Astres. Ie veux dire que tous les siecles ont esté de fer, & que le fer des inimitiés, & des guerres a renuersé par sa violence cette fiction payenne depuis les desordres du peché, & son horrible domination, qui de tout temps a effarouché les esprits. On voit toutesfois que le fer n'a pas eu par tout ny en tous les ages le mesme pouuoir. Mais il est certain que cette inegalité n'empeche pas que ce tumulte des guerriers, & leurs entreprises n'ayent couru generalement les premiers, & les derniers siecles, quoy que plus, ou moins. Ce trouble est entré dans toutes les terres, & l'Histoire montre que cette Megere a rongé le cœur des Prouinces en portant ses torches iusques dans leur sein, sans donner de l'exemption ou la moindre relasche aux Estats Chrestiens, nous allons voir vne partie des desolations que le desordre de la guerre a causé dans Lyon.

*Les Lyonnois contre ceux de Vienne.*

La premiere guerre, que ie trouue en nostre Histoire, fut entre ceux de Lyon, & ceux de Vienne, ie veux dire ces Allobroges, qui auoient chassé de leur Ville les naturels Viennois. Ces vsurpateurs furent toûjours les capitaux ennemis des Lyonnois, dont la plus grande partie en ce temps là estoit composée des veritables Bourgeois de Vienne, qui s'estans refugiés prés de l'embouchure de nos deux riuieres, auoient aydé à fonder Lyon. Ceux cy donc comme tres reconnoissans des faueurs, qu'ils auoient receuës de Neron, furent fermes à ne point abandonner son party. Ceux là au contraire tinrent celuy de Galba. Et ce fut l'occasion de cette guerre entre ces deux Villes voisines, ialouses l'vne de l'autre: Elle dura iusqu'à la mort de Neron, & iusqu'au temps que Vitellius fut declaré Empereur en Alemagne par son Armée, & qu'à son retour il fut receu à bras ouuerts par les Lyonnois, qui ne differerent point de luy exposer leurs plaintes sur ce que ces Allobroges leurs enuieux auoient excité Galba

son

ſon Competiteur à ſaiſir leurs biens pour venger ſa propre querelle. Ce raport eſchauffa ſi promptement, & ſi viuement l'eſprit de Vitellius, qu'il alloit comme la foudre mettre Vienne à feu, & à ſang, ſi les Bourgeois n'euſſent d'abord employé auprés de luy leurs humbles ſoûmiſſions auec beaucoup de baſſeſſe. Mais, ce qui obligea le plus cet Empereur à leur pardonner fut vne ſomme d'argent tres-conſiderable, qui accompagné d'vne quantité de pierreries les ayda merueilleuſement à adoucir la colere du Lieutenant general de ce Prince, & de ſes troupes au raport de Corneille Tacite. Et nous pouuons dire que ce fut, comme vne digue, ou comme vn rempart, qui arreſta par vne douce violence les fougues de ce torrent, tout impetueux, qu'il eſtoit.

Nous auons de-ja conſideré auec horreur en la premiere partie de cette Hiſtoire la ſanglante guerre, que le perfide Empereur Seuere, fit aux portes de cette Ville, & la defaite d'Albinus ſon Competitur. Nous auons auſſi veu les rauages, que ce deloyal fit dans Lyon. Ie ne touche plus à ces matieres qui font terreur. Il ſuffit de s'en ſouuenir, puis qu'elles ſont de cet ordre, & appartiennent à ce traitté. *Lyon ruiné par Seuere aprés ſa guerre.*

## SECTION IV.

### *Autres guerres moins anciennes, que Lyon a veuës en ſon voiſinage.*

ENuiron l'année mille trois cents cinquante ſept fut donnée vne ſanglante bataille à Bregnais, prés de Lyon. Vne armée de voleurs, ſurnommés les Tard-venus, composée de ſeze mille hommes fort aguerris aprés auoir couru le Languedoc, la Champagne, la Bourgongne, le Chalonnois, le Maſconois, le Beaujolois, & le Foreſt, entra dans le Lyonnois, où ces perdus ſe retrancherent entre S. Genis Laval, & Bregnais à deſſein de continuer leur voleries, de faire les meſmes rauages, qu'ils auoient faits en toutes ces autres Prouinces. *La bataille de Bregnais funeſte à ceux de Lyon.*

Le Roy Iean eſtant auerty de ces deſordres, fit commandement à Iacques de Bourbon ſon Lieutenant General en Languedoc de leuer des ſoldats le plus, qu'il pourroit, & d'aller caſſer la teſte à ces Tard-venus, qui ne vinrent que trop toſt en ces quartiers pour y laiſſer de leurs marques. Ce Prince tres-genereux ne manqua pas de venir auec vne parfaite reſolution de les combattre, & d'en defaire la France, autant qu'il pourroit. Il vient donc en cette Ville accompagné de pluſieurs autres Princes & Seigneurs. Peu de iours aprés ils en ſortent ſans auoir bien pris leurs meſures, & ſans auoir reconnu les forces de cet ennemy. Ils y vont la teſte baiſſée, ils attaquent vn puiſſant fort auecque tant de chaleur, & de precipitation, que la prudence n'y

X ſecon

seconda pas la valeur. Ces voleurs, qui se sentoient auoir l'auantage, de tous les costés, & qui d'ailleurs se faisoient forts de leur nombre d'hommes, & de l'assiette du lieu, n'eurent rien à craindre d'vne attaque si peu raisonnée, & si prompte. Ils sortent donc de leur Fort auec tant d'ardeur, tant de violence, & tant de fureur, qu'en peu d'heures les Assaillants furent tous mis en desordre, & presque tous taillés en pieces. Iacques de Bourbon, & Pierre son Fils y furent blessés si rudement, qu'ayant, esté delà portés en cette Ville ils y moururent en peu de iours. De plus le Comte de Forest, son Frere, & son oncle resterent morts sur la place auec le Comte de Tancar-ville, de la maison des Vicomtes de Melun.

Ces insolens glorieux de leur Victoire se separerent en deux troupes, dont l'vne aprés auoir rauagé toute la Prouince mit le feu à Anse, petite Ville, qui estoit alors bien forte & qui appartenoit, comm'elle fait aujourd'huy, à l'Eglise de Lyon. Ces mechants la ruinerent si absolument, que iamais depuis elle n'a pû s'en releuer.

*Bataille d'Anthon. An. 1430. Paradin l.2.ch.99. Guerre glorieuse aux Lyonnois.*

Iamais on ne vit la France plus agitée pour la Monarchie, que sous le Roy Iean, & sous les trois Charles ses descendans, parce que les Roys d'Angleterre pretendoient à la Couronne. Les Lyonnois furent toûjours fermes à seruir leurs Princes. Comme plusieurs villes suiuoyent le party contraire, il arriua que le Daufiné se vit à la Veille de nous estre osté. Louys de Chalon, Prince d'Orange, qui auoit intelligence auec le Duc de Bourgongne, & auec le Duc de Sauoye fit tous ses efforts pour se rendre maistre du Daufiné, esperant de le partager entr'eux. Loüys donc ayant vsurpé des places en assés grand nombre dans le Languedoc, & dans la Prouence passa le Rhosne, & se ietta dans cette Prouince, laquelle ils auoient deuorée par desir, & par esperance. Il fit d'abord d'insignes rauages, & se promettoit d'englourir le reste tres-facilement. Mais Gaucourt, qui en possedoit le Gouuernement se proposa de leur en disputer la possession. Il communique serieusement, & de bonne heure auec Imbert de Grolée, Seneschal de Lyon & tous deux ensemble conclurent de faire teste à cét ennemy sans differer. Imbert mit sur pied seze cents hommes des plus vaillants de Lyon, sous des Capitaines aguerris. Les principaux furent des maisons de Chaponay, de Villeneuve, de Pontpierre, de Guerier, & de quelques autres. Ils entrerent dans le Daufiné, où ils reconquirent valeureusement les Chasteaux, les petites Villes, & les autres lieux, d'où ils chasserent les vsurpateurs.

*Degasts dans le Daufiné.*

*Braues exploits de ceux de Lyon dans le Daufiné.*

Le Prince d'Orange, qui fut auerty de la reprise de Colombiers, ancien Chasteau, & qui auoit appellé quelques Gentils-hommes de Bourgongne, se disposoit au combat, quand les Lyonnois, qui eurent auis de leur marche, n'attendirent pas leur attaque; Mais pretendant de les preuenir en braues, ils leur allerent au deuant, & menerent promptement leurs troupes, qui les rencontrerent entre Colombiers, & Anthon. Le party contraire, qui ne sçauoit pas cette diligence, venoit

venoit par vn bois, & comme l'endroit ne leur donnoit pas la liberté de se ranger en bataille, ny de faire en cés espaisseurs vne marche assés reglée, nos Lyonnois, qui suruinrent là dessus, fondirent sur eux au sortir du bois auec tant d'impetuosité, d'adresse, & tant de vigueur, que l'on vit bien-tost la defaitte de ces debandés, auant que ceux, qui venoient aprés, en eussent appris les nouuelles. *Defaitte de l'ennemy.*

La Caualerie de Bourgongne ayant reconnu que les fantassins estoient en desordre, & manquoient de cœur pour combatre, espera de les ranimer par son exemple. Tous ceux, qui la composoient, descendirent de cheual, & soutinrent quelque temps auec beaucoup de courage la fureur des nostres. Mais il fut hors de leur pouuoir de resister à la violence & à l'auantage, que nostre secours auoient sur eux. Ainsi ils alloient toûjours les batant iusqu'à les contraindre de ployer, les vns des plus valeureux demeurerent sur la place, les autres sauuerent leur vie en fuyant. Il y en eut qu'on fit prisonniers de guerre.

Quant cette auant garde fut rompue, l'armée ennemie, qui estoit de dix sept, ou de dix huit cents hommes, se vit bien-tost dissipée. Louys de Chalon, autheur de ce mal, en goutta soudain l'amertume, & se retira du danger en faisant vn saut perilleux par vne retraitte extremement hazardeuse. Estant arriué au bord du Rhosne, & se voyant bien monté, il poussa si viuement son cheual dans la riuiere, quoy que le riuage fut fort eleué, que la beste s'y precipita comm'à l'aueugle, & porta son maistre tres-heureusement iusqu'à l'autre bord, encore que ce Seigneur fut armé de toutes pieces. Ainsi le bon-heur du Prince, & la vigueur du cheual les empecherent d'estre pris, & firent leur seureté d'vne mauuaise auanture. Ceux qui venoient apres aymerent mieux admirer sa fortune que de l'imiter en le poursuiuant. *Merueilleuse auanture, & hardiesse du Prince d'Orange.*

Pour conclusion la perte fut grande à l'egard de ceux, qui faisoient l'inuasion sur Charles VII. comme la victoire eut beaucoup d'esclat par toute la France. Les victorieux triompherent de leurs ennemis. Le butin, qu'ils en enleuerent, fut considerable. Les cornetes, les guidons, & les estendars furent suspendus aux Eglises de Lyon, & les riches meubles des vaincus furent la depoüille de nos Lyonnois, qui en ornerent leurs maisons. Ainsi leur valeur conserua le Daufiné à son legitime Roy.

L'année mille cinq cents cinquante sept, vne armée d'Alemans semblable à vn torrent vint fondre en Bourgongne, & donna vne si serieuse alarme à la Ville de Lyon, qu'il y eut vne si generale consternation sur vn grand bruit, qui courut que le General de ces troupes s'alloit rendre maistre de la Ville de Bourg en Bresse. Pour grossir le mal on s'imaginoit qu'en suitte Lyon seroit mal traitté. Mais le braue Grabriel de la Guiche recoigna ce menaçant, & en renuoya l'orage si loin, & si vertement, que les esprits les plus effarés en reuin- *Alarme donnée à Lyon par des Alemans. An. 1557*

 rent

rent assés tost pour s'appaiser, & pour redonner entrée à leur premiere tranquilité. Monsieur d'Ossun, qui estoit vn des plus vaillans du Royaume, vint aussi en cette Ville, & y rassura les plus effrayés.

## SECTION V.

*Comment l'Heresie s'est glissée à Lyon, & de ce que ses ad'herans ont fait pour surprendre la Ville.*

*Le grand zele du Cardinal de Tournon contre l'Heresie. An. 1551.*

LE Cardinal de Tournon estant de retour du second voyage, qu'il auoit fait en Italie sous Henry II. & aprés auoir regaigné à Rome les affections de Iules III. pour la France, s'arresta par vn grand bon-heur à Lyon, dont il possedoit l'Archeuesché. Il trouua dequoy employer son zele contre les abus, qui s'estoient glissés dans son Diocese, principalement lors qu'il s'apperçeut que la nouueauté de l'Heresie de Caluin commençoit à y pulluler, & que de-ja l'infection de ses erreurs s'y estoit prise en quelques endroits. Ce grand homme, preuoyoit, & auoit preueu depuis le regne de François I. les mal-heurs extremes, où s'alloit plonger la France, & où Lyon se precipitoit, faute d'auoit coupé chemin à vn mal si contagieux, à moins que l'authorité des puissances Souueraines, & celle des loix Ecclesiastiques en arrestast promptement le cours. C'est pourquoy il se resolut d'exterminer cette nouueauté de tout son pouuoir. Il sceut que les Caluinistes s'assembloient secrettement en quelque maisons de la Ville, & que les Ministres y faisoient leurs presches. Il les fit cesser d'abord auec des deffenses fort seueres de rien entreprendre qui approchat de cette insolence. On luy fit sçauoir que Geneue auoit enuoyé cinq Ministres pour semer l'erreur à Lyon, & au voisinage, & que leur temerité auoit obligé les Iuges à les faire prisonniers. Ce fut à ce coup que le Cardinal ne voulut plus differer l'employ de son zele pour voir le bout. Il commanda que la Iustice en fut faite sans delay. On les fit brûler tout vifs pour seruir d'exemple aux entrepreneurs de la secte. Aussi estoit-il de ce sentiment, qu'il est necessaire de leur opposer vigoureusement la rigueur des Loix pour detourner les funestes suittes des ces attentats en matiere de Religion. Ce fut le conseil, qu'il auoit donné à François I. quand on le tenta d'introduire en France les Lutheriens.

*Cinq Ministres brulés à Lyon.*

*Le P. Simon Guichard Minime, grãd Predicateur à Lyõ, An. 1551.*

Ce mesme Prelat pour mieux pouruoir à la seureté de la Foy Chrestienne, & pour empescher le progrés de l'Heresie enuoya peu de temps aprés à Lyon vn P. Minime, excellent predicateur, le P. Simon Guichard, qui s'y employa de toutes ses forces, comm'il auoit fait à Paris, auec tant de fruit, que les Lyonnois voulurent auoir vn Conuent de

de l'ordre. Ce qui fut cause que le Cardinal fit expedier vne patente l'an 1553. 16. Ianuier, où il approuua ce dessein ; & recommanda ce bon Pere pour la sainteté de sa vie, & pour la defense de la Foy contre les erreurs. Par ces mesmes lettres il luy donna la permission d'establir son Ordre à Lyon, en y batissant vne Eglise auec vn Conuent au mesme endroit, qui auoit esté arrosé du sang des Martyrs, affin que ce lieu, qu'on auoit depuis profané, receut en fin la premiere sainteté des premiers fideles de IESVS-CHRIST, & que perpetuellement Dieu y fut loüé. Ce sont les termes de cette Patente.

*P. Minimes desirés à Lyon, & puis receus. V. la VI. partie de cette Hist. sect. X.*

Le P. Simon fut si ferme, & si courageux à combattre la nouuelle secte, qu'ordinairement on le nommoit, *le Marteau des Heretiques*. En suitte il donna conseil à l'Euesque de Clermont, qui cherchoit les expedients d'en garantir son Diocese, d'introduire en France les Peres Iesuites. Ce qui fut cause que ce grand Prelat y fit la fondation de trois Colleges, vn à Paris, & deux en Auuergne c'est Monsieur du Prat, pour qui cette Compagnie a des sentiments de gratitude, que je né sçaurois exprimer. Cependant le P. Simon continuant ses exploits contre l'Heresie fut appellé au gouuernement de son Ordre en qualité dé General.

*Le P. Simon, Marteau des Heretiques, & General des P. Minimes.*

Les troubles de l'an 1559. & des années suiuantes durant les regnes de François second, de Charles neufviesme, & Henry troisiesme, sont trop connus à la France pour en ignorer les malheurs ; Et les desordres de l'Heresie y ont laissé trop de marques, particulierement à Lyon pour en deguizer la violence, & la cruauté. Nos Histoires sont si chargées des entreprises de Geneue sur cette Ville, de la découuerte qui s'en fit, & des suittes de mille desseins tres-pernicieux, qui s'y formerent, qu'il ne faut qu'ouurir les yeux, & que feuilleter les liures pour en deuenir trop sçauant.

*Entreprises, & insolences de l'heresie dans Lyon. An. 1559.*

Ce fut vn epouuantable prelude des calamités auenir, de voir à Lyon vn mechant Orféure dont le nom nous est inconnu, vn monstre d'homme, l'an 1561. se foutrer insolemment dans la presse d'vne grande procession le Iour de la feste Dieu, & s'y montrer si brutal, & si impie, que d'arracher de viue force le saint Sacrement des mains du Prestre, qui le portoit, que de ietter la sainte Hostie rudement par terre, & que de la fouler aux pieds. Que si la Iustice en tira vengeance condamnant le même iour ce furieux à estre pendu aprés auoir eu le poing coupé, & si bien son corps fut brulé en la place saint Nizier, vn sacrilege si detestable ne fut pas puni à moitié. Le peule irrité d'vn excés si horrible alla de ce pas auec furie se ruer sur vn homme tres-seditieux, nommé Aneau, natif de Bourges, qui semoit l'erreur, & qui se mesloit de peruertir la Ieunesse pour la rendre huguenotte, & semblable à luy. Ce mal-heureux fut dechiré dans cette emeute, Mais cette victime ne fut pas capable d'appaiser l'ire de Dieu, & le zele de ce peuple n'eut pas le pouuoir de chasser la peste de cette Heresie, qui infectoit déja depuis quelque temps vne partie des maisons.

*Sacrilege contre le saint Sacrement. Le criminel est puni. An. 1561.*

*Vn Heretique corrupteur de la ieunesse est dechiré.*

## SECTION VI.

*Les Heretiques se proposent la rebellion & l'anarchie pour fin de leurs exercices, & de leurs mauuaises pratiques à Lyon, aussi bien qu'ailleurs.*

*Apologies de Gabriel de Saconay contre vn Libelle des Heretiques*

LE Comte de Saconay, Chanoine, & Precentur en l'Eglise de Lyon, où depuis il fut Doyen, composa vne Apologie pour cette Ville conrre vn Libelle des Caluinistes faussement intitulé, *La iuste, & sainte defense de la Ville de Lyon*, que ces Rebelles auoient fait courir pour donner de belles couleurs à leur reuolte. Ie n'ay point trouué de description de ces troubles qui egale cette Apologie, ie veux dire seulement ceux, que l'Heresie porra dans Lyon: ie n'en sçay point, qui represente si naïuement les verités plus particulieres des euenements, qui arriuerent en cette rencontre. Il me semble que ie puis raisonnablement reduire le tout à trois Chefs pour en tirer la connoissance necessaire en tout ce Traitté.

1. Il nous fait voir que l'Heresie fut d'accord auec la Rebellion pour faire la guerre à l'Estat Ecclesiastique, & au Ciuil. Il montre en suitte que ce fut la fin que les Caluinistes se proposerent quand ils entreprirent de se rendre maistres de Lyon.

2. Nous y decouurons quels moyens ils employerent pour y paruenir, de quelles machines & de quelles ruses, ils se seruirent à ce dessein depuis l'année 1558. iusqu'à 1562.

3. Il explique sans déguisement quels desordres ils ietterent dans la Ville, quels rauages il y firent, & combien de cruautés ils y exercerent dés qu'vne fois il l'eurent surprise.

*Quelle fin se proposerent les Caluinistes à Lyon. Ce fut la reuolte.*

En premier lieu il est hors de doute que l'Herésie a tousiours pour tout la destruction de l'Empire de IESVS-CHRIST, qu'aussi tost qu'ell'a reconnu que cet Empire a mis sous ses Loix les Monarchies, & les Monarques de la terre, ell'est incapable de les souffrir; elle secoüe le plutost, qu'il luy est possible, le ioug de la Loy, faisant refus d'en receuoir d'autre que la sienne, son caprice fait ses reglements: Elle n'approuue de l'Escriture que ce qu'il luy plait, elle s'aueugle elle mesme à la veuë des Roys, comme imprenable à tous ceux du Ciel. Elle se forme des regles à part, & vn Euangiles qui n'est que pour elle, l'Apologie montre euidemment, certe verité. Nous y remarquons que Dieu n'a iamais voulu establir la Religion par la voye des armes, que le suiet n'a pas droit de se rendre iuge de son souuerain en sa propre cause, pas mesme quand il s'agit de la Pieté, que l'Eglise Primiriue a respecté les Puissances, quoy qu'Idolarres, que les aurres siecles, qui ont suiuy ces premiers, ne virent iamais les Chrestiens armés contre ceux, qui les gouuernoient, quoy que Tyrans infideles, & persecuteurs, que iamais

*La veritable religion respecte les Princes, quoy qu'infideles.*

ils

ils ne se sont departis des belles maximes de l'obeissance que l'Apôtre des Gentils leur auoit données; que Tertullien en a dressé des Apologies; que les Iuifs mesmes en auoient laissé des exemples asses memorables auant la venue de IESVS-CHRIST; Que la modestie des Euesques Catholiques s'est anciennement signalée par le grand respect, qu'ils ont porté aux Empereurs, & aux Roys, qui ont protegé les Arriens; que saint Athanase, saint Chrysostome, & plusieurs autres y ont excellé; qu'il n'appartient qu'à l'esprit d'erreur de pretendre le renuersement des Monarchies pour y introduire vn Gouuernement populaire sous pretexte de Religion; que les Caluinistes furent inspiré de ce mesme esprit de reuolte, quand ils entreprirent sur la ville de Lyon, qu'ils commencerent à y produire leurs Ministres, à y establir leurs présches, leurs consistoires, & leurs Surueillants, à y faire leurs complots, & leurs exercices superstitieux sans attendre la permission du Souuerain. Qu'ils ietterent l'œil sur cette Cité s'imaginant qu'elle pourroit estre l'Arsenal de leur Heresie, & de leur rebellion dans ce Royaume le voisinage de Geneue leur en fit venir la pensée; Les Grizons, & les Allemagnes les y animoient: la facilité de leurs Monopoles, & de leurs menées y paroissoit de plus grande montre, qu'en d'autres Villes moins considerables. Ce fut leur reflexion quand ils destinerent Lyon pour leur Sacrifice prentendant de faire d'vne grande Ville vne des plus grandes de leurs victimes. Ils firent venir de Geneue vne infinité de liures remplis d'erreurs & de calomnies contre le Pape, & contre l'Eglise pour faciliter par cette lecture les esprits à receuoir leurs impressions pernicieuses. Ils enuoyerent iusqu'au leuant se persuadant que les Turcs, & que les autres infidelles y prendroient plaisir.

*Les desseins que les Heretiques commencerent à tramer en cette ville.*

*Sacchin. Hist. Societ. Iesu part. 2. lib. 6.*

## SECTION VII.

### *Les moyens, & les acheminements des Caluinistes pour se rendre Maistres de Lyon.*

VOicy les moyens, dont ils se seruirent pour se rendre maistres de cette Ville. Ils la choisirent pour y dresser les proiets de leur entreprise d'Amboise si fameuse en tout le Royaume, & dans l'Histoire l'horrible coniuration, qu'ils machinerent contre le Roy François II. l'an 1559. nasquit dans Lyon, & peut-estre mesme fut conceüe neuf ou dix de ces Coniurés conclurrent en leur Assemblée qu'on se trouueroit à Nantes, où l'entiere resolution se prendroit de tout ce qu'on auroit à faire pour l'acheuement de ce grand projet, qui estoit de s'assuter de la personne de ce ieune Prince.

*l'Entreprise d'Amboise meditée, & conceüe dans Lyon.*

Comme donc leurs Deputés de Lyon furent en Bretagne, il fut arresté dans leur Consistoire de Nantes au commencement de Feurier,

que

que chaque Eglise reformée leueroit incessamment des gens de guerre, les soldoyeroit, & les enuoyeroit, là où seroit le Roy. Celle de Lyon fut chargée de fournir des armes, & des soldats iusqu'à vingt cinq, qui se deuoient rendre à Orleans le huitiesme du mois de Mars de la mesme année, parce que l'execution de l'entreprise estoit assignée au quinziesme du mesme mois. En suitte de cette conspiration les principaux d'entre les rebelles de Lyon s'assemblerent pour cet effet. Il ne pûrent pour cette fois là qu'enuoyer douze hommes de la qualité, qu'on les demandoit. Ils fournirent d'armes ce qu'ils iugerent à propos, & firent en sorte qu'on les conduisit, comme vne voicture de marchandises iusqu'à Orleans. Mais comm'il plut à la Prouidence de Dieu d'en disposer autrement, & d'ordonner que cette machine fut decouuerte, on la dissipa : Et les Coniurés de cette Ville se retirerent pour la seureté de leur vie les vns à Geneue, & les autres en Alemagne. Tout cela s'est sçeu par la propre confession de quelques vns des principaux de la Secte.

*La Rebellion s'y fomente.*

Cette heureuse disposition du Ciel ne fletrit que pour quelque temps les esperances du Party. Ils reprirent cœur à l'arriuée d'vn Gentil-homme, le ieune de Maligny, qui auoit trempé dans cet attentat. Il fit entendre à ce petit nombre de Reformés que les Seigneurs de leur Cabale, aprés s'estre volontairement exposés à ce peril pour la cause des Eglises, n'abandonnoient pas leur premier dessein si facilement, & qu'vne issuë, pour estre mauuaise, n'estoit pas capable de ralentir leur courage, qu'il falloit penser à d'autres moyens d'en venir à bout, qu'vn des meilleurs expedients, qui se presentast pour y reüssir, estoit de surprendre cette Ville, comme Frontiere de Royaume & prés d'vn poste fauorable. Pour conclusion il les supplioit d'y faire leurs diligences, & de se tenir aux auis, qu'on leur donneroit ; que de ce pas il se transportoit à Geneue, & aux autres Villes de leur confidence, que delà il voleroit iusqu'en Alemagne pour y pratiquer du secours en cas de besoin.

Telles furent, les ouuertures de remuement que donna ce boutefeu au petit troupeau de Lyon ; toute-fois les plus raffinés eurent peine à croire qu'il fut possible de se rendre maistres d'vne Ville si peuplée, si fidele au Roy, & si Catholique, ny qu'il se trouuast des seigneurs assés temeraires pour l'entreprendre, où assés puissants pour l'executer.

Toute-fois ils s'auiserent de deputer deux de leur corps vers les grands Seigneurs de la Pretenduë pour apprendre d'eux quelle seroit leur opinion. Ie n'ay pas sçeu leur responce à cette demande: Mais il est certain que la resolution en fut prise dans Geneue sous la conduitte de Caluin, qui regnoit alors en ces quartiers là ; Ce fut aussi auec l'approbation de Beze, & de quelques autres de leurs adherans. Ils furent d'accord qu'il falloit necessairement surprendre Lyon.

L'affaire concluë les soldats de la Coniuration commencerent à

filer de toutes parts, & à venir comm'en foule & en diligence en cette Ville, leurs Capitaines s'y rendirent promptement dés le premier iour de Septembre de la mesme année mille cinq cents cinquante neuf. Ils y trouuerent incontinent plus de soixante logis disposés à les receuoir iusqu'au nombre de douze cents, qui s'coulerent sans resistence auec l'espée, & la dague. Des gens apostés pour les reconnoistre auoient vn signal à toutes les portes de la Ville, par où ils y deuoient entrer : Et delà on les conduisoit sourdement iusqu'à leurs logis. Il y en auoit vn grand nombre, qui logeoient aux hostelleries comme passants, pour eloigner toute sorte de soupçon, que l'on eut pû en auoir, s'ils ne l'eussent preuenu par leur artifice. Ils firent si bien que cinq cents soldats en la distribution, qui s'en fit, furent enrollés sous la charge d'vn chacun des Capitaines. *Ils diligentent de se rendre dans Lyon.*

Les troupes croissoient insensiblement, Geneue leua trois cents hommes effectifs, qui se mirent en chemin pour se rendre icy, la Caualerie qui venoit de France, estoit attenduë auec impatience. Vn capitaine Prouençal y amenoit ce qu'il auoit d'hommes. Les villages d'autour de Lyon prirent garde qu'il en arriuoit de toutes parts quatre à quatre, & six à six, presque incessamment. Mais quand ils en virent vn si grand nombre, ils en furent effrayés, & vinrent incontinent à la haste en donner auis à la Ville, comm'en alarme. Ce qui obligea les Catholiques à se tenir sur leur garde mieux qu'auparauant. Il estoit visible que ces équippées de nos ennemis ne tendoient formellement qu'à les rendre les plus forts. On n'en douta plus quand on apperceut que subtilement quelques vns d'entr'eux s'estoit fait remettre les Chefs d'vne des portes de la Ville, & du Tourrion. Cette industrie fut sur le point de perdre Lyon. Nous allons voir ce qui l'empécha pour cette fois.

## SECTION VIII.

### *La vigilance d'vn Gouuerneur, qui sauua Lyon en éloignant les surprises des Rebelles.*

DEs qu'vne fois l'insolence a conspiré auec l'Heresie, & la reuolte, il n'est sorte de scandale, qu'elles ne iettent toutes trois dans les Estats. Cette saisie des clefs d'vne porte de la Ville donna la pensée à nos rebelles de les saisir toutes. Leurs Capitaines furent sur le point de l'entreprendre, & d'y employer tout leur pouuoir à l'aube du iour, qu'on leur auoit assigné pour cét effet. Mais la Prouidence de Dieu ne le permit pas. *Dessein des Huguenots de saisir les Portes.* *Le Gouuerneur y pourueut, & l'empescha.*

Antoine d'Albon, Archeuesque d'Arles, Abbé de Sauigny, & de l'Isle

Barbe possedoit le Gouuernement de Lyon depuis le regne de Henry second, qui l'en auoit pourueu. Il y fut continué sous François second, & encore sous Charles neufviesme iusqu'au changement, que nous allons voir. Il fut auerty d'assés bonne heure dés la veille de ce iour d'assignation, qu'vn grand nombre d'estrangers entroient en la Ville, que certains Bourgeois achettoient des armes, qu'on s'estoit pris garde qu'ils les transportoient secrettement en quelques maisons suspectes, & qu'ils vsoient de diligence à s'en pouruoir.

Sans perdre temps il y mit ordre d'abord, il assembla le Presidial, & les Escheuins. Il commanda que l'on eut à renforcer dés le mesme iour la garde des Portes. Il fit proclamer par toute la Ville que les estrangers, & les vagabons, qui s'y trouueroient, eussent à vuider.

*Resistance des Reuoltés auec meurtres.*

Sur le soir il employa des personnes affidées à faire soigneusement la recherche de quantité d'armes que l'on auoit vû transporter en vne maison, qui seruoit depuis quelque temps de retraitte aux Caluinistes. Ce qui parut aussi-tost manifestement par la resistence, qu'on y trouua. Vn grand nombre de soldats s'y tenoient cachés, & en sortirent à cette rencontre les armes au poing. Les Arquebuziers de la Ville y furent choqués, & repoussés brusquement, dont deux demeurerent morts sur la place, outres les blessés, qui se retirerent, quelques vns des leurs y perirent. D'autres y receurent des blessures. Mais toute la nuit ils firent les fols, & les forcenés dans cette ruë l'ayant occupée, & en fin s'y estant rendus les plus forts. En ces conionctures les Catholiques sans faire autre effort pour se defendre, & pour rompre cette violence, se contentent de se mettre en armes, d'estre prests aux occasions.

La Prouidence d'autre part, qui veilloit pour la iustice de la cause, ietta de l'aueuglement chés les ennemis sans vouloir permettre qu'ils reconnussent leur pouuoir. Car il est certain qu'à moins qu'ell'y eut pouruû, comm'il luy plût de le faire par vn esprit de frayeur, qu'elle enuoya dans leurs troupes, ils eussent pû sans beaucoup de peine se faire vn grand iour dans l'epaisseur des tenebres, & à la faueur de cette nuit, qui sembloit estre disposée à couurir leurs crimes.

*Aueuglement, frayeur, & lacheté des Heretiques rebelles.*

La mesme vigueur de la Prouidence employa encore la lacheté, la defiance, & la bassesse de ces cœurs perfides, comme les compagnes ordinaires des mauuaises causes & des consciences corrompues pour estourdir ces entrepreneurs. L'effet en fut prompt, ils se dissiperent eux mesmes dés la mesme nuit sans attendre le retour de l'autre. Ils prirent la fuitte de pure terreur, & se deroberent de la Ville les vns échappant par les riuieres, les autres gagnant les portes pour euader; en quoy leurs amis leur firent la grace de les y ayder, & de leur y rendre de bons offices sous main. Mais tout le Party ne se trouua pas.

Le

Le lendemain donna le loisir aux vns, & aux autres de se reconnoistre; & le Gouuerneur mit bon ordre à tout : Il fit armer les Catholiques. Et il fit faire vne autre recherche fort exacte aux maisons suspectes. Toutes les armes des seditieux, tous leurs harnois, leurs hardes, leurs lits, & leurs meubles furent saisis: Leurs memoires, & les Roles de leurs soldats y furent trouués, & remis entre les mains de la Iustice. On constitua prisonniers plusieurs des rebelles, que l'on reconnût: Quelques vns des principaux de leur faction furent de ce nombre, & l'on tira de leur propre bouche la confession de leurs crimes. *Perquisitiō de leurs armes, & de leurs effets.*

Vne circonstance y fut remarquable à la gloire de ce Gouuerneur, qui fut depuis Archeuesque de Lyon ayant quitté Arles. La vigilance, la bonne conduitte, & l'Industrie, dont il vsa pour découurir les monopoles du party, pour rompre leurs forces, & pour soustenir les Catholiques, sont trois belles qualités, qui furent accompagnées d'vne merueilleuse generosité à produire toutes ces grandes actions sans mélange d'interest particulier, bien loing d'y trouuer son compte hors le seruice de Dieu, & celuy du Roy, toute cette affaire se fit à ses frais, sans se voir aydé des Finances de son Prince, & sans le pretendre; il est veritable que la noblesse du Lyonnois, du Forest, & des Prouinces les plus proches y contribuerent de leur valeur. Les plus notables d'entre les Bourgeois n'epargnerent rien, qui pût donner d'assés fortes preuues de leur courage, & de la fidelité, qui leur est propre; les Chanoines de l'Eglise de de Lyon furent secondés de leurs parents pour assister le Gouuerneur de tout leur pouuoir, & de leur conseil. Et c'est, à n'en point mentir, vne des raisons, qui les rendirent odieux à tout ce monde reuolté. Aussi verrons nous le ressentiment, qu'ils en tesmoignerent, & la vengeance, qu'ils en prirent peu de temps aprés la secousse, & la disgrace, que ces mauuais temps leur firent souffrir.

## SECTION IX.

*Autres moyens employés par les Caluinistes pour se rendre Maîtres de la Ville de Lyon: Et quels maux y produisit le changement du Gouuerneur.*

NOs rebelles, que la diligence du Gouuerneur auoit estonnés, reuinrent en fin de cét effroy, & trouuerent les expedients de retourner à Lyon, où leurs desseins n'estoient pas tout à fait estouffés. Ils n'eurent qu'à les reueiller de ce symptome qui les auoit pris. Ils s'auiserent d'vne ruse pour y reüssir. Les protecteurs de leur pretenduë Reformation eurent assés de pouuoir & d'autorité à la *Ruse Huguenote de faire changer le Gouuerneur.*

Cour du Roy pour faire apporter du changement au gouuernement de cette Ville. Antoine d'Albon eſtoit trop prudent, & trop fort pour eux. Sa conduitte leur auoit eſté trop peu fauorable pour y prendre gouſt, & le traittement, qu'ils venoient de receuoir de ſon zele, les effaroucha.

Il y eut ſans doute quelque puiſſance des tenebres, qui trauailla pour l'eloignement de ce grand homme, comme d'vn grand iour, qui nous éclairoit, & qui deployoit toutes ſes lumieres pour en éblouïr les yeux infideles. La malignité des influences de ce mauuais ſiecle y contribuoit. La neceſſité des affaires, & les troubles de l'Eſtat contraignoit la Iuſtice meſme de lacher la bride à l'Impunité des rebellions, & des forfaits les plus monſtrueux. Les meilleurs appuis, que l'Hereſie ſe ſentoit auoir auprés du Roy, & de ſa mere la regente du Royaume, furent ſi puiſſants, que noſtre ſouſtien nous fut enleué : Et comm'il eſtoit Archeueſque d'Arles, il n'y eut pas peine à couurir l'affaire d'vn beau pretexte d'obligation pour le renuoyer à la conduitte de ſon troupeau. Conſeil tres-pernicieux à la veritable Religion, tres-auantageux à la pretendue Reformée, & tres-fatal, s'il eſt permis d'vſer de ces termes, à la Ville de Lyon.

*Regrets des Catholiques, & ioye des Huguenots à ce Changement.*

Ce fut le coup de la perte, & de ſa ruine, car il eſt conſtant que ce grand Prelat n'eut iamais ſouffert les artifices, ny les violences de ce Party, dont il connoiſſoit le genie ; en ſe retirant à ſon Dioceſe il emporta les affections, & les deſirs de la Ville de Lyon, & y laiſſa des regrets inconceuables pour cette retraitte, qui deuoit eſtre infortunée à la Pieté des Lyonnois. On vit au contraire la ioye peinte ſur le front des Heretiques.

Le lendemain de cette facheuſe ſeparation on reconnut auſſi roſt que ce changement en fit vn autre tres-grand & tres-different dans les eſprits, on le remarqua ſenſiblement ſur le viſage des vns, & des autres: Les Catholiques deuenus tout mornes, comme s'ils euſſent preueu leur mal-heur. Les Caluiniſtes enflés d'eſperance, & entierement ſatisfaits. Ce fut vne choſe aſſés manifeſte que ces rebelles qui n'oſoient pas iuſqu'alors preſque ſe montrer, ſortirent d'abord de leurs maiſons, où de leurs retraittes, comme feroit l'ours de ſa taniere. Ils s'aſſemblerent hardiment, & ſans apprehenſion d'eſtre reprimés : ils renouuellerent leurs proiets, & ſe reueillerent à commencer leurs monopoles auec plus d'effronterie que iamais.

*Ils penſent à baſtir vn Temple.*

Comme les Heretiques ont couſtume de faire menage à part en matiere d'exercice de religion, ayant fait diuorce auec la Romaine, ils eſtimerent qu'il eſtoit temps de ſe baſtir vne Synagogue pour s'y aſſembler, parce qu'ils auoient nos Egliſes en horreur, tachant de diſſuader au peuple de s'y porter, & faiſant tout leur poſſible pour les detourner du ſeruice qui ſe rend à Dieu dans nos ſanctuaires. A cés effet ils loüoient tres-impudemment leurs aſſemblées, leurs preſches, & leurs chanſons. C'eſt en quoy l'auteur de l'Apologie les compare à Ieroboam,

Ieroboam, qui disoit au peuple fidele pour les degouster des ceremonies de la Loy : *Ne montez plus au Temple de Ierusalem, car le vray Dieu n'y est pas : Venez plustost à Bethel, venez à Dan, où i'ay basty de nouueau.* Et cependant il est vray de dire que Ieroboam estoit vn rebelle, qui s'estoit fait des Idoles, qui les auoit mises dans de petits Temples, & sur des autels dressés exprés pour authorizer son impieté. De mesme les Heretiques de Lyon essayoient de peruertir les simples, qui s'engageoient à s'entretenir auec eux, appelans les maisons de Dieu des sales profanes, des retraittes de l'impieté, & des repaires de la superstition. Il y en auoit, qui se repentoient d'y auoir receu le Sacrement du Baptesme.

*Lib. 3. regum c. 12.*

*Les Heretiques comparés à Ieroboam, & aux Donatistes.*

Ils en vserent fort insolemment à Lyon, dés qu'ils se virent à leur grand souhait dechargés de ce Gouuerneur, qui leur pesoit sur les bras. Dés ce moment il recommencerent à s'en faire à croire, à s'assembler plus hardiment au milieu des ruës, à faire en public leurs monopoles, & leurs complots, à chanter tout haut pour arroster les passans, dont ils remplissoient les oreilles, s'imaginant que leurs airs estoient agreables, & assés melodieux pour charmer le monde. Ils faisoyent leurs preches dans quelques maisons des plus grandes ruës. Mais ils auoient bien d'autres visées, & ces menuës ceremonies, à le bien prendre, n'estoient autre chose que de petits amuzemens pour attirer auec apparence de douceur la populace plus susceptible de ces nouueautés. Effectiuement ils se remirent à prendre les armes, & montrerent bien le mal qu'ils tramoient sous couleur de Religion, & le poison, qu'il tenoient caché dans leurs ames. Ils resisterent ouuertement, aux Magistrats ; & de la peste, qui s'epandoit inegalement par toute la France, ils en firent vne contagion particuliere pour la Ville de Lyon, qui en ressentit les atteintes tout en vn coup, & en souffrit les conuulsions à l'extremité. Nous allons voir quels appuis ils eurent, & iusqu'où alla deborder ce torrent impetueux.

*Insolence Heretique.*

## SECTION X.

### *Vn Gouuerneur de Lyon Huguenot secret y fauorize l'Heresie.*

CE fut vne inuention Heretique, & diabolique de moyenner que la Ville de Lyon eut pour Gouuerneur sous Monsieur de Nemours le Comte de Sault, homme extrement dissimulé en matiere de Religion, mais qui en secret professoit la pretenduë Reformée. Ce Seigneur artificieux battoit froid, couuoit son venin, & couuroit son ieu d'vn manteau de pieté par de beaux semblans, qui trahissoit la cause de Dieu à mesme temps qu'il faisoit mine

*Artifices du Gouuerneur.*

de la ſoutenir, qui affoibliſſoit l'authorité de ſon Prince ſous ombre de la releuer, qui proſtituoit la ſeureté d'vne grande Ville, & de toute vne Prouince pour vne fauſſe liberté de conſcience. Eſprit couuert, qui alloit oüir la Meſſe publiquement dans le plus auguſte de nos Temples à deſſein d'y eſtablir ſes Miniſtres, & leurs fonctions. Barbare, qui ne voulut pas mettre ordre à leurs entrepriſes, quoy qu'il eut receu des tres-certains auertiſſemens d'aſſés bonne heure par les plus feruens Catholiques. Traitre acheué, qui leur répondoit auec froideur, Meſſieurs ie puis bien vous garder de mal, mais non pas de peur, les blaſmant par ces paroles de timidité pour donner plus de loiſir, & de hardieſſe à l'Hereſie.

Ce protée à deux viſages, à l'exemple de la Fortune, qu'il adoroit, en montroit toûjours vn maſqué aux veritables fideles, & vn autre tout riant à tous ceux de ſon party. Ce ſerpent ſiffloit d'vne langue vn air empeſté, de l'autre vn ſouffle plus doux, & de la troiſieſme il ſe faiſoit vne touche de furie à mettre le feu aux choſes les plus ſacrées.

*Il reçoit l'Ordre de S. Michel.* Cet heretique, ou ce Demon trauesti receut de la part du Roy le Cordon de l'Ordre de ſaint Michel, que ſa Majeſté luy enuoya par le Duc d'Vzés. La ceremonie en fut faite le iour de Noël dans la grande Egliſe. Cette apparence de pieté luy ſeruit tres à propos pour ſe charger plus addroitement de la bandouliere de Lucifer ſon vnique General d'armée, & pour combattre auec plus de mine ſous ſes drapeaux noirs.

*Les Catholiques trompés le par Gouuerneur.* Dés lors il autoriza plus fortement que iamais, & toûjours ſous main les ſeditions, les reuoltes, & les guerres, auec toute ſorte d'Impietés. Et à vray dire tout cela tendoit à l'entiere deſtruction de la Monarchie, qui eſt ordinairement le but des erreurs. L'alliance, que le Baron des Adrets fit auec ce perfide à ſon paſſage dans Lyon, fut le Prologue de cette ſanglante Tragedie, que ce Baron alla iouër dans Valence, & que la fureur rendit fameuſe dans tout le Royaume.

Cependant le Comte de Sault, qui faiſoit du Sage, ſe rioit ouuertement de ceux, qu'il ioüoit. Et les Catholiques Lyonnois, qui l'auertiſſoient inceſſamment des mauuais deſſeins du party Huguenot n'en receuoient que des defaittes boufonnes, & s'il y meſloit du ſerieux, ce n'eſtoit qu'en les blaſmant de ſedition, eux qui pretendoient de s'en ſecoüer, & de l'eloigner de leur Ville, ces ombres eſtoient ſes machines, & auec ce blaſme de fautes imaginaires il ſe faiſoit blanc, eludoit toutes leurs plaintes, & les renuoyoit à leurs frayeurs qu'il traittoit de vaines, & de paniques.

Au reſte ce beau myſtere eſtoit l'acheminement à la perte de toute la Ville, & à la combuſtion, qui ſuiuit bien-toſt les belles paroles qu'il leur donnoit, ne viſoient qu'à cette fin. Si l'on vient, leur diſoit il, à entreprendre quelque choſe contre le repos public, ie mourray auec vous. Mais en verité ce n'eſtoient qu'amuzements, & ce doux miel n'eſtoit qu'vn attrait de l'hypocriſie, auec laquelle il croyoit les

endor

endormir pour les éblouir plus seurement, & les surprendre mieux à son aize, & enfin pour les desarmer, auec plus de facilité, comm'il fit dans peu de temps, & auec beaucoup de violence, ce qui fit leuer le menton aux aduersaires qui au mespris des Edicts en faisoient ressentir leur seuerité contre les pauures Catholiques à qui il n'estoit rien resté que la plainte qui leur estoit inutile, ils auoient beau representer au Gouuerneur les desordes, qui commençoient à les accabler: Ils luy font entendre que les estrangers abordoient de toutes parts à Lyon, que les bannis du Royaume s'y couloient, que l'on en voyoit des bateaux chargés, que ces vagabons remplisoient Lyon, que cette sorte de gens n'estoit propre qu'à tramer des seditions, ou qu'à les nourrir. Ils luy proposent qu'ils auoient appris de bonne parr qu'outre leur style ordinaire de faire instruire leurs proselytes à renoncer à la veneration de nos mysteres, ils les obligeoient à prester serment de prendre les armes, toutes les fois que la cause le demandera, que leurs entretiens les plus serieux tendoient à seduire les sujets du Roy, à les soûtraire de l'obeyssance, qui luy est deüe; à deffendre au peuple de reconnoistre les Magistrats; que pour cet effet ils s'estoient meslés d'establir des Officiers à leur poste pour rendre Iustice à ceux de leur secte, qu'ils auoient fait, & faisoient encore des leuées de deniers; & qu'on sçauoit bien que le dessein en estoit pernicieux. Ce qui se prouuoit euidemment par la saisie, qu'ils auoient faite des Receptes generales, du Domaine, & des reuenus de sa Majesté tres-Chrestienne.

*Mauuais desseins des Heretiques sur Lyon.*

Telles furent les remontrances, que les Catholiques de Lyon firent au Comte de Sault. Autant en firent les Chanoines de la grande Eglise, le coniurant auec force de raisons de ne point permettre que l'Heresie prît pied en la Ville, ny que les Edits & les Ordonnances du Roy fussent meprisées; qu'il fit deffence à ces remuans de s'assembler en si grand nombre & d'y précher vn Euangile tout nouueau, puis que les Edits, Arrests le defendoient expressement. Les mesmes Chanoines luy offrirenr, du secoûrs, adioutant que pour en auoir, ils estoient prests d'appeller vn assés bon nombre de leurs parents, qui en qualité de Gentilshommes, & de Chrestiens l'ayderoient tres-fidelement en cette rencontre à reprimer l'insolence des rebelles, & y agiroient comme Caualiers actuellement employés, & attachés au seruice de leur Roy. Pour persuader la facilité de cette affaire ils luy dirent que de tout temps les Gouuerneurs ont accoutumé d'assembler la Noblesse de cette Prouince, & de s'en ayder aux occasions.

Le Comte de Sault ne fut pas muet à ces genereuses propositions, ny trop lent à la repartie, qui fut en vn mot que tous ces expediens ne luy estoient point necessaires; que pour leurs parens, il n'estoit pas en sa liberté de le permettre, qu'au contraire il ne vouloit qu'on les appellast, qu'il estoit prest de mourir aux pieds de ces Messieurs

*Le Gouuerneur obstiné & insurmôtable aux raisons.*

sieurs pour leur deffense; qu'au reste il sçauoit asseurement qu'il n'y auoit rien à craindre du Parti contraire. Ainsi les requestes des Chanoines, & des Bourgeois demeurerent inutiles, & le Gouuerneur se rehancha dans cette defaitte, quoy que tres-iniuste, & tres-dangereuse.

## SECTION XI.

*Autres efforts des Catholiques de Lyon auprés du Roy contre les Rebelles, & quel en fut le succés.*

LE Comte de Sault s'estant rendu sourd aux remontrances qu'on luy faisoit, les Chanoines de la grande Eglise, comme interessés pour les affaires, qui regardoient la Religion, & leur Temporel, conuinrent de sentiments auec les Bourgeois plus zelés pour la pureté de la doctrine Chrestienne, pour la seureté de leur commerce, & pour la conseruation de leurs Priuileges, & de leurs droits; ils se resolurent de commun accord d'auoir recours à sa Majesté: Mais comm'il ne leur estoit pas permis de s'assembler, ils commirent quelques notables d'entr'eux pour sçauoir des autres principaux, & des plus sages, s'ils trouueroient bon que l'on presentast vne Requeste à sa Maiesté tres-Chrestienne pour la supplier tres-humblement de mettre ordre de faire que l'on obseruât en cette Ville son Edit, qui obligeoit les Officiers de la Iustice, & les Escheuins à faire profession de nostre foy auant que d'exercer leurs Offices. Ce qui ayant esté approuué par les principaux, les mesmes Commis eurent charge de faire signer la Requeste pour l'authoriser d'auantage, & de moyenner qu'elle fut renduë au Roy.

*Les Catholiques ont recours au Roy.*

Ils luy remontroient à quel estat l'Heresie auoit reduit cette Ville depuis quelque temps. Ils representoient la liberté, que les Caluinistes se donnoient de s'assembler en grand nombre, de se mettre en armes, & de faire ordinairement leurs monopoles. Ils proposoient le danger, qu'il y auoit d'estre embarrassés, d'estre surpris, & troublés de seditions populaires.

*Le Comte de Cursol enuoyé pour cette affaire a Lyon.*

La Requeste fut presentée, & leuë à la Cour; & le Comte de Cursol, Lieutenant du Roy dans le Lyonnois, dans le Daufiné, dans le Languedoc, & dans la Prouence fut enuoyé par sa Majesté en cette Ville pour y appaiser les troubles. Le Comte estant arriué; il la trouua diuisée en telle maniere, que les Parties bien loin d'estre vnies de sentimens, & de volontés, ne demeuroient pas d'accord du fait. Les Heretiques, qui tascherent de le preuenir auec artifice, luy firent entendre que la plus grande partie de la Ville estoit engagée à leur Party, que pour cette cause il leur estoit absolument necessaire d'auoir vn lieu

*Fourberie des Huguenots decouuerte quand ils demãderent vn Temple.*

lieu pour oüir leurs presches, les maisons priuées n'estant plus capables de les receuoir ; faute dequoy il seroit du tout impossible d'entretenir vne bonne paix entr'eux, ny d'estre en repos dans la Ville de Lyon.

La foiblesse de cette raison se decouurit peu de iours aprés qu'on l'eut proposée. Ce Seigneur oüit la grand' Messe le iour de Noël en la grande Eglise de saint Iean ; & comm'il y vit l'affluence des Catholiques, qui assisterent à l'Office, il connut bien que le mensonge s'estoit deguizé sous les apparences de la verité, & que le nombre des fideles surpassoit notablement celuy des rebelles. Les autres iours, principalement les festes, il s'assura encore mieux en s'eclaircissant de tout ce qu'il en auoit à croire. Il vit le concours, qui se faisoit dans les lieux sacrés. Il dit mesme à quelques vns qu'on l'auoit voulu surprendre luy persuadant vne menterie.

Les Catholiques ayant sceu le deguizement de leurs aduersaires poursuiuirent auprés de ce Comte qu'il luy plût de prendre la peine de les oüir, & de leur permettre d'assembler les plus considerables de la Ville afin de connoistre manifestement combien le nombre des leurs excedoit celuy des errants. On rompit ce coup : la mauuaise foy du Gouuerneur, qui fauorizoit l'Heresie, en éloigna l'execution, prenant vn écart pour en faire euanoüir la pensée. La raison pourquoy il leur deplaisoit de paroitre en si petit nombre, fut la furieuse pretension, qu'ils auoient formée d'obtenir vn Temple dans la Ville mesme ; & pour reüssir ils importunerent Monsieur de Cursol de voir en quel nombre ils se trouueroient en vn Presche, qui se feroit au Fauxboug de la Guillottiere le premier Dimanche.

Pour surprendre donc les esprits, & pour euiter la confusion, qui deuoit tomber sur leur mensonge, & sur leurs autres fripponneries, ils en aiouterent vne nouuelle. Ils firent si bien que leurs Confreres du voisinage, les Caluinistes de Cremieu, de Vienne, & des autres lieux du Daufiné se trouuerent à point nommé ce Dimanche là à la Guillottiere, & pour renfort de la ruse, ceux d'entr'eux qui estoient Bourgeois de Lyon, employerent leurs mettayers, & leurs vignerons à se faire voir en ce triomphe du Ministere, qui certainement pouuoit passer pour vne montre generalle de leur armée. Pour ioüer la farce de la Comedie il reuestirent ces passeuolants des habits de ceux de la Ville auec ordre exprés de couurir leur jeu sans faire semblant d'estre villageois. Ces paysans n'y perdirent rien que la paix de leur conscience. On leur paya leurs journées à iuste prix, & mesme au delà pour les contenter, & pour leur tenir la bouche fermée : Mais cette sorte de gens peu accoutumée au silence, ne le garda pas fort religieusement, ne pouuant qu'à grande peine se contraindre à l'obseruer sans donner bientost quelque connoissance de tout le mystere : & la Mommerie des freres iurés ne fut point asses secrette pour demeurer en ces ter-

mes de discretion sans sortir de l'obscurité, dont ils esperoient de l'enuironner.

*Opposition des Catholiques.* Les Catholiques, qui en furent auertis aprés ce concours de fourbes, s'opposerent formellement au dessein, que les Reformés auoient de bastir vn Temple dans l'enceinte des murailles, vû le danger, qui se presentoit de leurs monoples, & en consideration des Edits Royaux comme des Arrests de la Cour, qui le deffendoient expressément. Ils firent valoir les raisons d'Estat representant le peril des troubles, des seditions, & de l'entiere desolation de la Ville, le Comte de Sault, Huguenot secret, & trop declaré aux plus clairuoyants, poussoit cette roüe, & cachoit le bras. Pour mieux venir à bout de leur dessein ils s'auiserent d'vne fourbe politique & de gagner à leur party le corps de la Ville par le moyen de quelques Escheuins qui estans lors au nombre de douze les escouterent, ils leurs firent acroire qu'on n'en vouloit qu'aux Prestres & que la Ville en vaudroit de beaucoup mieux ayant l'affection de beaucoup de Princes des Villes voisines qui y aborderoient en toute sorte de commerce, ainsi desunissant les forces de la Ville il n'en pouuoit arriuer que la ruine des Catholiques en l'establissement de leur party; quelques vns y presterent l'oreille, & d'autres qui voyoient plus clairs connûrent à quoy tendoit leur fourbe; le Comte de Cursol qui connut aysément que les Huguenots n'y procedoient pas de bonne foy, il assembla selon les institutions qu'il auoit de la Cour les principaux d'entre les Catholiques pour auoir leurs amis sur ce different, il leur remontra que le bas âge du Roy ne permetroit pas à la Reyne, ny à son Conseil d'agir de force, ny d'employer la rigueur des loix contre vne secte deja épanduë par tout le Royaume: qu'il n'estoit pas de la bien seance que le Roy à son premier auenement à la Couronne se resolut à la reprimer par violence, ny qu'il donnast lieu à ses ennemis de le blasmer de cruauté; que toutes les seuerités des autres Roys ses predecesseurs estoient demeurées presque sans effet, que pour les auoir vigoureusement deployées contre ce Party elles n'auoient pas pour cela eu le bon succés, qu'ils en attendoient; qu'on ne voyoit pas assés nettement quelle vtilité en reuenoit à la France; que bien loin d'auoir coupé toutes les testes de cette Hydre, il en restoit de plus venimeuses, & que celles qu'on auoit tranchées, sembloient regermer visiblement, quoy que l'on y eut appliqué le fer, & le feu, ou que d'autres testes naissoient sur le tronc quoy qu'ensanglanté, brulé, & deshonoré: que cette opiniatreté, qui leur est essencielle, au lieu de souffrir que leur pretēdue reforme s'esteignit, ou fut assoupie, en faisoit de plus éclattantes demonstrations, que iamais; qu'il falloit changer la necessité en vertu, achetant la paix assés cherement, & tolerant beaucoup de choses: Que l'age du Roy meuriroit auec le tēps, que les affaires prendroient auec luy vne raisonnable maturité; qu'en attendant ce bon-heur, on ne vouloit pas que personne fut re-

*Voyes de douceur recommandées par la Cour.*

cher

cherché de sa conscience, ny de sa Religion; & qu'enfin on luy auoit fait commandement de ne s'en prendre qu'aux rebelles, qu'aux seditieux, & perturbateurs du repos public.

De ce discours il passa aux expediens les plus raisonnables, qu'il s'imagina pour mettre d'accord les parties. Il discuta encore auec eux toutes les raisons de part, & d'autre en les balançant pour en mieux iuger; Et comm'il vit bien que l'affaire estoit assiegée de difficultés, & que le mal paroissoit ineuitable, il tascha d'y apporter vn remede le moins dangereux, qu'il pût rencontrer. Messieurs les notables de la Ville, auec qui ce Comte s'entretenoit en sa conference, ne perdirent pas l'occasion de luy remontrer vnanimement, & plus fortement, qu'ils ne l'auoient fait iusqu'alors, que leur conscience leur reprocheroit eternellement leur lascheté s'ils permettoient à des Predicans d'vn Euangile sophistiqué de debiter vne marchandise decriée, vne espece de Religion, qui n'en a point de reélle, ny de veritable, vne Idole faite de nouueau, en des presches de reuoltés contre l'Eglise, & contre l'Estat, qui combattent le repos des peuples, au cœur d'vne Ville la plus constante du Royaume pour la Foy Chrestienne, la plus illustre pour l'ancienneté, & pour la Noblesse de son Eglise, au cœur, d'vne Ville que l'Idolatrie auoit, s'il le faut dire, comme cimentée du sang d'vn million de Martyres, d'vne Ville attachée tres-estroittement aux Edits des Roys, tres-obeyssante aux Arrests du Parlement, & encore plus obligée aux maximes de la conscience, enfin d'vne Ville fixe, immobile, & determinée au seruice de ce grand Dieu, qu'on ne trompe point.

*Zele vigoureux & representatiõ des Catholiques Lyonnois.*

Ces paroles prononcées auec la chaleur d'vn zele Chrestien firent cette impression dans l'Esprit du Comte, qu'il fit expresse deffense aux semeurs de nouueautés sous peine d'estre declarés atteints du crime de rebellion, & de desobeyssance à sa Majesté tres-Chrestienne de s'assembler en la Ville de Lyon, ny pour leurs presches, ny pour autre affaire, ou consideration, qu'ils pussent auoir. Toutesfois il ajouta qu'il leur permettoit d'aller aux granges de la Guillottiere au delà du Rhone pour leurs exercices d'Impieté, à condition que ce seroit sans s'armer. Il fallut que les Caluinistes ployassent pour cette fois. Ce coup leur fut rude, & comme assommant, & le ioug, qu'on mit sur leur col, leur parut insupportable. Aussi verons nous qu'ils ne demeurerent pas long-temps sans entreprendre de le secouër, s'ils n'estoient pas satisfaits de ce iugement, les Catholiques iudicieux l'estoient biens moins, car ils preuoyoient bien que la retraite du faux bourg estoit trop proche de la Ville, & qu'au moindre bruit ils ne manqueroient point d'eclater, ce qui ne manqua pas comme nous allons voir.

*Deffense aux Heretiques de s'assembler en la Ville, leur Presche estably à la Guilottiere.*

## SECTION XII.

### *Quels auantages tirent les Heretiques de cette permission qu'on leur donna de s'assembler à la Guillottiere.*

IL est toûjours dangereux de dormir auprés d'vn serpent. Et les regles de la prudence ne permettent pas à vn homme de viure auec vn autre homme, qui s'est declaré son ennemy. Il n'est pas croyable quel mal apporta ce voisinage des Heretiques à la Ville de Lyon, ny quels auantages en retira ce Party rebelle à Dieu, & au Roy. I'en remarque deux considerables.

*1. Auantage des Heretiques assemblés, à la Guillottiere, ils en deuiennent plus fiers.*

1. Comm'ils se virent decheus des pretensions, qu'ils auoient conceuës pour vn Temple dans l'enceinte des murailles de la Ville. Ils furent assés addroits pour ne se pas rebuter eux mesmes. Ils prirent force de leur foiblesse, & s'imaginerent que leur cheute mesme les pourroit ayder au releuement de leurs affaires, & de leur dessein.

Vne des Parroisses de Lyon s'estend au faux bourg de la Guillottiere : Les Caluinistes ne l'ignoroient pas ; ils se vanterent qu'estre là c'estoit estre dans Lyon ; que les Habitants de la Ville alloient à la Messe delà l'eau, qu'eux y alloient oüir leurs Ministres. Que le traittement en estoit égal ; que le meslange des deux Partis probablement enfloit le leur ; que la liberté d'y tenir leurs assemblées estoit, vn grand coup d'estat pour leur cabale ; que leurs Presches y estant permis ce leur deuoit estre vn preiugé de leur victoire, dont ce poste fauorable les rendoit certains ; que c'estoit vne manifeste approbation de leur secte ; qu'elle passeroit desormais comme receüe en toute la France par l'authorité du Magistrat, & par le pouuoir, que sa Majesté en auoit donné à son Lieutenant en quatre Prouinces.

*2. Auantage, Fausses apparences hypocrisie, & longue propagation de la secte.*

2. L'autre auantage, qu'ils firent de leur disgrace à s'écarter de Lyon pour leurs assemblées, fut vn surcroist de libertinage à tout oser, d'autant que sous pretexte de leur seureté il n'alloient iamais à leur estable de la Guillottiere sans s'estre armés, i'ay dit, estable, parce qu'effectiuement s'en estoit vne, qu'ils emprunterent, faute de Temple & la fausse modestie de leurs Ministres passat bien-tost en effronterie.

La grande estenduë de cette plaine, qui les regardoit en ce faux bourg, estoit trop vaste pour presenter à leur insolence les mesmes bornes, que la Ville leur marquoit ; leur faux zele y prit vn grand vol sur ce petit peuple des villages, & s'attachoit aux infections, que les corbeaux eussent refusés, leur frontiere fut bien-tost rompuë pour s'estendre dans les campagnes du Dauſiné : les eminences de cette Prouince n'eurent point d'assés hauts rochers pour s'en deffendre, & bien

bien loin de les arrester, elles se virent les premieres prises par ces oyseaux de mauuais augure, qui s'y nicherent. Ambrun en receut, Briançon s'en trouua surpris, la Valloüise en en fut infectée, les vallées d'Angroigne, de Luserne, & de Pragelas en furent remplies, & Grenoble mesme, Capitale de la Prouince fut vn de leurs premiers postes en leur passage & en ressentit les frissons iusqu'aux derniers temps. Tels furent les fruits de leur grange de la Guillottiere. Cela nous fait voir que les Heretiques font de tout bois leur petit Mercure, & de toute ruze leur grand employ pour perdre les ames. Alors les zelés Catholiques conneurent à veuë d'œil que le Gouuerneur les trahissoit & dans la Ville, & aupres du Roy où leurs plaintes estoient mal receuës ; il faisoit passer les plus moderés pour des seditieux & des broüillons, il prenoit les Ministres & leurs Consistoriaux comme gens de paix qui ne demandoient que le repos & de seruir Dieu en paix & en tranquillité, & comme il leur haussoit le menton, les emportemens de la perfidie, & de l'erreur sa compagne donnerent alors beaucoup d'ouuerture aux raisonnables deplaisirs, & aux iustes plaintes de nos Catholiques. Ils se prirent garde que le Gouuerneur les trahissoit trop ouuertement & dans la Ville, & auprés du Roy, en fauorizant les nouueaux-venus par vne tres-lâche infidelité, & condescendence. Effectiuement les plus eclairés reconnurent que les partisans de cette cabale portoient toutes choses à l'extremité contre les plus sages. Ils sçurent bien-tost que les plaintes, qu'ils faisoient au Roy, ne receuoient pas tout le bon accueil. Le deguizement de la verité ietta dans la Cour des illusions fort epaisses, le Gouuerneur ne permettant qu'ell'y arriuast toute pure, & assés parée des atours de son innocence, il luy noircit le visage, & depeignit les plus auisés de de Lyon, comme des seditieux, & des broüillons. Il donnoit du fard aux Ministres, & à leurs Consistoriaux, il leur haussoit le menton, & à mesme temps il empruntoit d'eux le masque dont il se couuroit pour egratigner tres-malicieusement le front des fideles. De sorte que les plus zelés de leur compagnie se virent soüillés par les impostures de ce Comte : & ses complaisances, qui alloient toutes au mauuais party, ne laissoient au bon que les malignes influences, qu'il y versoit : les fausses raisons, & les dangereuses impressions, qu'il donna de leur conduitte au Conseil du Roy, luy persuaderent que l'imprudence se mesloit au zele, qui les allumoit.

*Les Catholiques sont decriés à la Cour par le Gouuerneur.*

Les Catholiques aprés ce reuers n'eurent qu'à s'armer de patience à la veuë de ces desordres. Ce n'est pas que le pouuoir leur manquast de faire main basse sur vne poignée de gens ramassés, dont la plus part se pouuoient venter d'auoir euité les punitions deües à leurs crimes, choisissant Lyon pour leur Ville de refuge, ou d'auoir changé vn bannissement forcé en vn volontaire. Vne autre partie de ces Pretendus reformés estoit composée de personnes estrangeres, dont les vnes auoient eschappé les pestes, & les famines de leur païs, les autres

*Moderation des Catholiques Lyõnois.*

n'estoient que des restes de gibet. La moindre partie de ceux, qui couroient sous la banniere de cette reuolte, furent quelques Habitans de la Ville en fort petit nombre,& de basse condition, à la reserue de quelques-vns plus considerables pour leur naissance.

Il estoit aizé à nos Catholiques d'employer vn zele de Phinées pour se defaire de tout cét opprobre, dont on pretendoit les accabler. Mais la retenuë, la crainte de Dieu, & l'obeïssance, qui les engageoit aux volontés de leur Souuerain, furent des liens, qui les serrerent de plus prés, & plus fortement, que l'interest de leur propre vie, & de leurs fortunes. Aussi ce furent des cordons de la Charité Chrestienne, qui souffre tout, qui espere tout, & qui croit tout au sens de l'Apostre: nonobstant toute leur indulgence ils ne laisserent pas d'estre calomniés à la Cour, où on chargea les Escheuins de Lyon d'auoir eu intelligence auec Monsieur de la Mottegondrin pour les faire assassiner à la mesme heure, qu'ils oyoient leur Presche. Ils donnoient couleur à leur soupçon en faisant à croire que les Escheuins auoient commandé au Secretaire de la ville de tenir la main que les portes du pont du Rhône fussent fermées, & que les Catholiques estoient assés forts pour dissiper tout cét orage de rebellion, & pour rendre en fort peu de iours le calme à leur Ville sans emprunter la violence du dehors, si la prudence, & la charité n'eussent reglé toute leur conduitte sous les loix de l'obeissance. Messieurs de l'Eglise ne furent non plus espargnés à la Cour où ils furent accusés d'auoir fait entrer des estrangers; qu'ils les auoient armés,& les tenoient dans leur cloistre & dans leur maison.

*Calomnie, & cruauté des Caluinistes.*

Cette imposture, vint peutestre d'vne action assés raisonnable. Aux Festes de Pasques Messieurs les Comtes s'auiserent de faire venir de leurs Seigneuries enuiron trente de leurs sujets pour la seureté de leurs personnes, de leur Eglise, & de leurs maisons, tandis qu'ils s'occuperoient à seruir Dieu dans le Chœur, où ils ont coustume d'officier solemnellement iour, & nuit, principalement à ces grandes Festes. Il est bien croyable que c'est sur ce pied que la Calomnie se fonda. Mais il est visible que ce fondement demeura trop foible pour la soustenir, & que les mesures, qu'ell'y prit, en furent trop courtes.

*Trop grãde rigueur du Comte de Sault cõtre les fideles.*

On iugera par cette rencontre de la defiance des Heretiques qui ayant auis que les suiets de l'Eglise estoient venus à la Ville en ce petit nombre, le grossirent en leur phantaisie, s'en alarmerent, & en firent tant de bruit, que le Gouuerneur, trop facile à les écouter, fit commandement à ces trente hommes de se retirer chés eux au plûtost auec menaces d'emprisonnement, & de plus grands maux, qui le peuuent suiure, en cas de retardement, ou de refus. La violence de ce Protecteur des Caluinistes parut icy, comm'en d'autres choses manifestement, sur tout quand on vit que des paroles il passa iusqu'aux effets, faisant prisonniers quelques-vns, d'entre ces gens là, pour s'estre rendus vn peu plus tardifs à luy obeir, qu'il ne le vouloit.

La

La nouuelle, qui s'en épandit dans la Prouince épouuanta les habitants des autres villes, & des villages; Si bien que personne n'osoit aborder Lyon sans en auoir la permission du Gouuerneur. Les Officiers mesme de l'Eglise apprehendoient d'en receuoir du deplaisir, à moins que de se soumettre à ces ordres, quoy que rigoureux. Delà vint que les Chanoines de la grande Eglise ne pûrent pas estre secourus de leurs vassaux, ny de leurs Officiers.

Ce ne fut pas tout, le Gouuerneur abusant de l'authorité, qu'il tenoit du Roy, mit sous sa main toutes les armes, qui se trouuerent dans le Cloitre de l'Eglise, pour la mettre hors de defence. A quoy les Chanoines se rendirent soupples, comm'il appert par vn acte, qui en fut fait l'année mil cinq cents soixante & vne, sans preuoir l'inconuenient infaillible, qui en deuoit arriuer. Mais ce qui estoit plus touchant en cette conduitte si iniuste, on voyoit les perturbateurs du repos public marcher armés pour la ville, & aller à grandes troupes de huit à neuf cents à leur grange de la Guillotiere, comme pour brauer les Catholiques, quoy que le Comte de Cursol ne leur eut permis de s'y assembler, qu'auec cette restriction, qu'ils y iroient sans porter des armes. Le Comte de Sault pour donner des preuues de ce qu'il estoit au fond de son ame, les accompagnoit à leurs presches luy mesme en personne auecque ses gardes, & pour imprimer de la frayeur au cœur des fideles, il y menoit le bourreau. Son frere assistoit aussi à ces assemblées sans y manquer.

*Insolence des heretiques à s'armer, & à brauer.*

Les Caluinistes en deuinrent si insolents & si rogues, qu'on estoit contraint d'en euiter la rencontre, & qu'on n'osoit pas seulement les regarder au visage, ny se trouuer deuant eux, de crainte d'en receuoir du deplaisir par les ourrages, qu'ils n'épargnoient point, & par les blasphemes, qu'ils vomissoient tres-effrontement contre la Vierge, contre les Saints, contre l'vsage de nos Sacrements, & contre Dieu mesme. C'estoit vne grande disposition à venir à bout de l'entreprise, qu'ils tramoient depuis quelque temps de se rendre maitres de Lyon, & ces insolens leur ouuroient déja la porte pour y entrer. l'Auteur de l'Apologie remarque fort bien que l'aposteme n'estoit pas encore meure ny prest à percer, Que le pus en sortiroit auec violence au printemps de l'an mille cinq cents soixante deux, qu'alors leurs humeurs peccantes deuoient estre preparées. Ce qui fut trop vray.

## SECTION XVII.

*Comme ces nouueaux reformateurs de l'Euangile ſe virent fortifiés du grand nombre qu'ils eſtoient, & de l'Autorité du Gouuerneur qui les appuyoit.*

ILs pourſuiuirent auec importunité leur deſſein d'auoir vn Temple dans cette Ville, ils en preſſoient inceſſamment le Gouuerneur déja trop acquis à leurs inclinations, employant tous leurs efforts pour luy faire à croire qu'il eſtoit de ſon pouuoir, & de ſon honneur de leur accorder ce Priuilege de hauteur, & d'autorité priuée, quoy que le Roy l'eut defendu tres-expreſſement par vn Edit, qu'il venoit de faire au mois de Ianuier de l'année mille cinq cents ſoixante & vn : Mais l'Auteur de l'Apologie de Lyon a iudicieuſement remarqué qu'ils firent pour l'interpretation de cét Edit iuſtement, comme les Miniſtres ont couſtume d'en vſer pour les paroles du ſaint Eſprit,& pour les liures de l'Eſcriture. Ils en retranchent ce que bon leur ſemble, & de ce qu'ils en retiennent, ils en diſpoſent à leur gouſt, ils l'expliquent à leur phantaiſie voulant nous perſuader qu'ils ſont eclairés d'vn grand eſprit tout particulier, qui n'eſt que pour eux, & qui leur fait à ce qu'ils en diſent, reconnoitte la verité pour en faire le diſcernement d'auec le faux ſans peril d'erreur, ils en ſont de meſme quand il s'agit d'interpreter les Edits des Roys,& les Arreſts des Cours ſouueraines.

*Fauſſe interpretation d'vn edit, Et mauuaiſe foy des Heretiques.*

Pour donc emporter ce qu'ils demandoient contre l'Edit de Ianuier, ils employerent ce meſme Edit, comme les Pilotes les plus habiles en la marine ſe ſeruent auantageuſement d'vn vent contraire, & le rendent fauorable à leur nauigation. Ces beaux interpretes prirent garde à vn article de la declaration du Roy, où ſa Maieſté permettoit à leur pretenduë reformée de s'aſſembler dans les Villes où ils habitoient, qui ſeroient frontieres, & non pas dehors & au voiſinage de ces Villes, pour en euiter les ſurpriſes. Les bons Caluiniſtes de Lyon prirent cette clauſe à leur auantage, & ſoutinrent tres-effrontement que le Roy leur permettoit de s'aſſembler, & d'auoir vn Temple en cette Ville, & non pas dehors, puis que Lyon eſt ſans controuerſe vne des frontieres du Royaume. Mais cette explication eſtoit de mauuaiſe foy,& ſurprenante à l'egard des ignorants, puis qu'elle cachoit la reſtriction, que le Roy donnoit à ſon Ordonnance par vne declaration expreſſe, où la Ville de Lyon eſt exceptée en termes formels, & où la defenſe leur eſt faitte de s'y aſſembler, toute-fois auec permiſſion de le faire dans les faux-bourgs. Ce qui eſt ſi vray, que ſa Maieſté en eſcriuit diuerſes fois au Gouuerneur, en luy defendant de permettre que l'on fit des aſſemblées dans Lyon.

*Lyon excepté de l'Edit meſme les Caluiniſtes s'en diſpenſent.*

La ſubtilité, dont ils vſerent en l'interpretation de cét Edit, ſeroit tolerable, quoy qu'à le bien prendre, ce ne fut qu'vne inuention aſſés

groſſiere,

grossiere, & qu'vn detour tres-materiel pour biaiser, & pour esquiuer la seuerité de la loy. On eut pû dissimuler cette fourberie, où cette eschappée, si en tout le reste on les eut vûs soupples, & obeissans, mais bien loing de là, quel traittement ne firent ils pas à ce mesme Edit du Roy?

En premier lieu ils n'ignorent point que l'Edit fut fait durant la minorité de Charles IX. que la contrainte y contribua beaucoup, & que la necessité des affaires y obligea le Conseil d'Estat. La Preface de l'Edit le declare ouuertement. Ils sçauoient tres-bien qu'il ne fut que prouisionnel, & non pas definitif, que leur Reformation pretenduë n'y estoit point approuuée, ny receüe dans le Royaume: il n'est pas probable qu'ils eussent perdu la memoire du serment, qu'ils auoient presté de l'obseruer ponctuellement. L'ont ils fait? Aussi-tost aprés qu'on l'eut publié, les Caluinistes de Lyon, sans parler des autres, continuerent leurs entreprises, leurs monopoles, & leurs insolences, sans quitter les armes tout l'espace de ces quatre mois, qu'ils porterent leur Euangile reformé à la Guillotiere, sans cesser, pour tout cét Edit, de faire publiquement leurs leuées de deniers, & de gens de guerre, & sans apporter de la moderation aux inuectiues, qu'ils faisoient ordinairement contre nos mysteres, & contre ceux qui les administrent, où qui les honorent. Ils semerent leur zizanie autant que iamais, & auec la mesme arrogance. Ils afficherent aussi bien qu'auparauant, leurs placars infames, où ils railloient de nos Sacrements, & l'vsage des Traditions. Ils tenterent par plusieurs reprises la desunion des fideles d'auec le Clergé.

## SECTION XVIII.

*Les Heretiques continuent leurs poursuittes pour auoir vn Temple à Lyon, auec le mépris des loix: Et les Catholiques s'y opposent fortement.*

AV mois de Iuillet de la mesme année 1561. sa Maiesté Tres-chrestienne fit vn autre Edit, iamais on n'en vit de plus autentique, ny qui fut fait auecque plus de solemnité, & de connoissance. Aprés vne longue, & vne meure deliberation on le concerta par l'auis des Princes, & auec le consentement des Cours souueraines. Ce grand Edit ne fut pas plustost verifié au Parlement, & publié dans le Royaume, que l'Heresie le meprisa: On le vit enfraint par tout, où regnoit cette cabale, principalement à Lyon, tant ils se montrerent ennemis de la Reuolte, comm'ils s'en ventoient. *Heretiques desobeissants aux Edits. Catholiques soupples, & modestes.*

On les vit marcher hardiment la teste leuée, la plume au vent, l'espée au costé, & toûjours armés; au lieu que les Catholiques pour ne point demordre de l'obeissance, qu'on doit aux Edits, n'oserent pas seulement porter vne espée ou vne dague. Et s'il arriuoit que quelqu'vn d'entr'eux en portast, il en faisoit vne rude penitence sur

le champ dans vne prison. Le Preuost des Marechaux veilloit à cela, & y agissoit fort exactement pour la nouueauté.

*Iniustices du Gouuerneur, & du grand Preuost.*

C'est en quoy le Gouuerneur faisoit bien paroitre l'inegalité de sa iustice, & la prostitution de ses sentiments ; Il montroit trop visiblement que sa balance n'estoit pas beaucoup aiustée, ny selon le poids du Sanctuaire, puis qu'elle panchoit, où ses inclinations descendoient. Toute liberté donnée au debordement de l'Heresie, & les prisons, & les fers, & les menaces pour la veritable Religion. Et tout ce desordre dans Lyon, Ville importante, Ville ancienne, & regardée de toute l'Europe, comme Fondatrice de la Pieté dans toutes les Gaules : Et cette iniustice si considerable, & si horrible sous la couleurine d'vn Gouuerneur, Cheualier de l'ordre du Roy Tres-chrestien, en des conionctures dangereuses, durant sa Minorité. Le monde le sçait : la Cour en est auertie, toute la France en est abreuée, les Catholiques Lyonnois dans l'estonnement, & Dieu irrité de tant de crimes : Les bons cependant gemissent & portent au Ciel leurs prieres demandant à ce mesme Dieu qu'il luy plaise d'y pouruoit par sa bonté infinie. Il le fera quand sa Prouidence l'aura decretté.

Là dessus l'erreur triomphe à Lyon, & la pompe des seditieux est d'autant plus belle, que plus ils se loüent d'estre beaux, d'estre les zelés, & les admirables obseruateurs des Edits, à mesme temps que ces libertins les foulent aux pieds à la veüe de tout le monde, & sçachant tres-bien que leur perfidie les dement au fond de leurs consciences, sans que l'assoupissement, qui les endort, en puisse empescher les cris; Tant ils sont aigus, & tant les reproches en sont violents. Toutefois ils ne laissent pas de se blanchir d'vne innocence simulée malgré toute l'ancre, qu'ils versent sur leurs actions. Car c'est l'excellence de leur mommerie, qu'à les oüir, nos Catholiques les plus feruents faisoient tout le mal, & les Chanoines de la Cathedrale estoient deuenus les plus criminels de toute la terre, parce que ny les vns, ny les autres ne consentoient pas qu'il fut permis que ces reformés eussent vn Temple dans l'enceinte des murailles de la Ville, c'estoit le scandale, & la pierre d'achoppement.

*Opiniatre poursuitte pour vn Temple dans Lyon.*

Que ne firent pas ces deuots Rebelles, & quels artifices n'employerent ils pour auoir vn Temple? Mille menées y furent faittes, mille inuentions y furent ourdies, & toûjours soufferres par leur grand appuy le Comte de Sault : Vn meslange de prieres, & de menaces, que l'on entassoit alloit attaquer toutes les maisons les plus attachées à la Pieté, & choquoit de toutes mains les plus auisés, mais toûjours inutilement. Ils masquoient leur rebellion de mille pretextes. Les belles couleurs y estoient iettés à tout bout de champ ; Le deguizement deuint la plus forte de leurs machines. Ils demandoient incessamment, & aprés beaucoup d'importunités on leur accordoit des assemblées de tous les Estats de la Ville, où rien ne reüssissoit à leur gré. Ils frappoient sans cesse à toutes ces portes, Mais pas vne ne leur fut ouuerte, & les Catho-

*Catholiques inuincibles.*

liques

liques reſpondirent ſerieuſemẽnt, & de concert, que l'ancienne religion trouuoit trop de difference, & de diſproportion en la nouuelle pour s'y ajuſter. Ils repreſentoient, au ſens de l'Apoſtre, l'impoſſibilité de mettre d'accord IESVS-CHRIST auec Belial. Ainſi la conſtance des veritables Lyonnois diſſipoit vigoureuſement ces ombres de bien, ces apparences de repos public, & tous ces amuſements de police humaine trop mal entenduë.

L'auteur de l'Apologie des Catholiques de Lyon ajoute à cecy vne ſçauante reflexion. L'Empereur Valentinien le ieune, qui fauoriſoit les Arriens, employa ſes Princes, & ſes Capitaines pour obtenir vne ſeule grace de Saint Ambroiſe, c'eſtoit d'accorder vn Temple à ces Heretiques qui preſſoient l'Arrianiſme. Le Saint pour toute reſponſe s'offrit aux priſons, aux cheualets & aux eſpées. Mais ſa fermeté fut inebranlable.

Saint Chryſoſtome reſiſta de meſme au Conneſtable Gaynas ſous le regne de l'Empereur Arcade. Et nos Lyonnois en de pareilles rencontres firent glorieuſement leur loy de ces grans exemples de l'antiquité. Cette genereuſe reſolution facha le party des reformés, & ce refus leur demeura ſur le cœur pluſieurs années aprés qu'il fut fait. Ils l'ont cent fois reproché depuis, & pour cacher vne partie de la honte, qui leur couuroit le viſage quand la paix fut faitte, ils attribuoient à ce refus tous les deſordres, & tous les troubles de Lyon. Mais ce n'eſtoit qu'vne couuerture tres-mal appliquée, & qu'vn eſcart volontairement apoſté pour éclipſer la verité, quoy que d'ailleurs aſſés nette, & aſſés connuë.

*Antoine Poſſeuin Ieſuite cõbat l'Hereſie. Il produit des liures orthodoxes.*

En ce meſme temps les Catholiques de la Ville ſe ſeruirent d'vne occaſion fauorable pour continuer l'oppoſition, qu'ils auoient formée contre les deſſein de leurs ennemis. Vn ieune homme Eccleſiaſtique, natif de Mantouë, nomme Antoine Poſſeuin, âgé d'enuiron vingt huit ans apporta autant de chaleur à conuaincre les heretiques, qu'il en auoit à meubler ſon ame de grandes vertus, & de belles letres. Comm'il fut entré en la Compagnie de IESVS, ſon General l'enuoya au Duc de Sauoye Philibert Emmanuël, qui auoit dés lors quelques vallées de ſes terres de Piedmont infectées d'hereſie, pour luy offrir ſon ſeruice à conſeruer la religion parmy tout ſon peuple, comm'il fit: Et comm'alors il ſemoit vne infinité de petits liurets, & de Catechiſmes, où la doctrine de IESVS-CHRIST eſtoit expliquée, & qu'il reconnut combien de fruit il en retiroit, il vint à Lyon pour en faire mettre ſous la preſſe, & pour en diſtribuer liberalement parmy les Prouinces, où l'erreur auoit penetré; ſur tout quand il vid que les Caluiniſtes faiſoient apporter vne quantité de liures pernicieux, & les debitoient par toute la France, & dans les Prouinces eſtrangeres. Il mit donc au iour ces petites productions, comme d'excellents antidotes, & les reſpandit en cette

*Liures heretiques portés de Geneue.*

Ville, & en pluſieurs autres auec vn ſuccés du tout merueilleux. Pour y reüſſir plus plauſiblement il fit ſi bien par ſes pourſuittes, qu'vn tas de ces mauuais liures fut ietté au feu. En cette rencontre Dieu luy fit trouuer vn grand champ, où il eut dequoy employer ſon zele en des conferences particulieres, & en des diſcours, qu'il fit en public, inſtruiſant le monde, principalement la ieuneſſe.

Poſſeuin prit garde que le Lieutenant du Roy, le Comte de Saulx biaizoit, & n'alloit pas droit en matiere de religion; ce qu'on reconnut aſſés clairement, parce que toûjours il fauoriſoit les Heretiques ſans ſe decouurir encore, & que ſa feintiſe ne tendoit qu'à mal; Ce bon Pere donc ſe reſolut de ne pas ſortir ſi toſt de la Ville pour ne point abandonner la Iuſtice d'vne bonne cauſe. Vne occaſion aſſés memorable ſe preſenta pour l'y arreſter, vn petit garçon d'Imprimerie luy reprocha par rencontre, & auec trop d'effronterie qu'il eſtoit veritablemẽt vn idolatre, honorant les ſaints. Cette parole iettée en l'air, l'inſpira d'abord de prendre vn deſſein, qu'il n'auoit pas eu, de monter en chaire, & de faire vne predication ſur cette matiere. Il le mania ſi addroittement, auec tant de force de raiſons, & de preſence d'eſprit, que ſes auditeurs en demeurerent extremement ſatisfaits. Mais comme l'on vid que le Careſme eſtoit proche, & qu'à meſme temps les Italiens, qui entretenoient leur commerce en cette Ville, n'auoient pas pû ſe pouruoir d'vn predicateur de leur nation, à cauſe des troubles, ils s'auiſerent de demander celuy-cy au Duc de Sauoye pour ce peu de temps. L'ayant obtenu ils l'alloient oüyr en l'Egliſe de Noſtre Dame de Confort, où il prechoit en Italien, & y enſeignoit le Catechiſme en François, au mieux qu'il pouuoit, n'eſtant pas encore habitué, ny façonné à noſtre langue. L'vn, & l'autre de ces exercices fut deſagreable à la ſecte de Caluin; Mais les Catholiques, qui n'auoient iamais iuſqu'alors oüy l'explication des points de la foy, ny de la morale, qu'on trouue dans les rudiments de la doctrine Chreſtienne, furent rauis d'ecouter ce Predicateur auec d'autant plus d'aſſiduité, & d'attention, qu'il leur fourniſſoit familierement des armes pour ſe defendre des inſultes de leurs aduerſaires.

*Le P. Poſſeuin preſche à Lyon aux Italiẽs.*

*Il enſeigne le Catechiſme en françois.*

La methode, dont il ſe ſeruoit en ces predications eſtoit excellente, & fort efficace pour deſarmer, & pour mettre hors de combat le mauuais party. Aprés auoir employé vne partie de ſon diſcours à ſon Euangile pour en expliquer le ſens, & pour en tirer la moralité, il donnoit l'autre à la decouuerte des impoſtures, que les miniſtres debitoient aux leurs pour des maximes de foy. L'experience l'auoit inſtruit de deux artifices de leur routine. 1. Que ces Predicants ont toûjours en bouche, Parole de Dieu, parole de Dieu, Mais interpretée à leur façon, c'eſt à dire corrompuë, dont ils battent inceſſamment les oreilles, qui s'ouurent à eux. 2. Il ſçauoit tres-bien que ces diſcoureurs s'appuyoiẽt alors ſur l'authorité de leur faux prophete Caluin. Il s'employa donc à le refuter, & à decouurir ſa mauuaiſe foy aux citations des Eſcritures,

*Methode du Predicateur pour ayder les ames en ces mauuais temps.*

critures, des saints Peres, & des Conciles, en confrontant les passages, que cet imposteur alleguoit à faux, auec les orignaux. Par cette addresse il iettoit la confusion sur le front des Heretiques, & l'horreur de leur impudence au cœur des fideles, qui detestoient cette fourberie; toutesfois pour mieux gaigner ces infortunés, qui brûloient de rage, il les inuitoit amiablement de prendre la peine de reconnoitre ces verités toutes pures par des conferences auec luy, plus à loisir en particulier.

Tandis qu'il prechoit, deux Cheualier de Malte se mettoient toûjours derriere la chaire, comme veillants pour la seureté de sa personne, & comme éclairants les actions, & la contenance des aduersaires, à l'insceu du pere, qui les conuainquoit. Mais l'inuention du predicateur deplaisoit extremement à la secte, qui se ressentit encore beaucoup pour vn liure, qu'il composa du saint Sacrement de l'Autel. Ils continuërent d'en gronder l'espace de plus de deux ans aprés qu'il l'eut publié.

## SECTION XIX.

*Autres ruses des Caluinistes pour endormir les Catholiques, & pour seruir d'acheminement à la prise de Lyon.*

LE coleuure n'a pas plus de plis, ny de contours, que l'Heresie a de soupplesse, quand elle agit par artifice, & supercherie, qui est son grand art, & son style perpetuel; en voicy deux preuues en autant d'exemples des plus signalés. *Ils font semblant de s'imaginer qu'ō les vent faire mourir.*

1. Ils semoient le bruit que les Chanoines de la grande Eglise, tenoient des soldats cachés dans leur Cloitre pour faire main basse sur les confreres de leur Reformation. Ils faisoient semblant de le croire, quoy qu'au fond ils sceussent tres-parfaittement le contraire, & que leur Protecteur qui logeoit au Cloistre n'auoit garde de souffrir que les ennemis vinssent camper à la porte de son logis, il estoit trop bien esclairé de tout pour ignorer qu'vne embuscade eut esté cachée en vn endroit de la Ville si fort frequenté par sa presence.

2. L'autre finesse, dont ils pensoient faire vn grand employ & qui tendoit à enfler leur bourse en choquant les autres, eut trop peu de subtilité pour n'estre pas decouuerte presque aussi-tost qu'elle fut ourdie, ils proposerent par leurs confidents presque tous les iours durant quelques mois aux Catholiques vn merueilleux expedient de faire vn fonds de cent mille escus de part, & d'autre. Ils leur offroient caution de cette somme pour les asseurer qu'il ne viendroit point de trouble en la Ville de Lyon, ny par leur entremise, ny par leur faute: *Inuention Huguenote pour escroquer de l'argent.*

Mais aussi bien entendu que les Catholiques leurs donneroient des asseurances d'vne mesme somme, s'ils estoient cause qu'il y arriuast du desordre.

S'il falloit donner à l'Heresie de nos temps le nom de Religion, qu'elle ne sçauroit auoir par merite, ie la nommerois raisonnablement, ce me semble, la Religion des pretextes, & des beaux semblans: Tant ell'est feconde à former des illusions pour troubler les sens, & habile à se parer des couleurs les plus esclattantes pour couurir son hypocrisie, iamais Ville n'experimenta les effets de cette conduitte plus sensiblement que Lyon en plusieurs rencontres, dés qu'vne fois les maximes de cette secte se furent coulées dans son enceinte; en voicy des preuues.

Monsieur de Lanhac Cheualier de l'ordre s'en allant à Trente passa par Lyon la mesme année mille cinq cents soixante & vne. Il voulut prendre la peine de parler aux deux Partis, qui s'assemblerent pour le contenter. Il leur remonstra tres-sagement aux vns, & aux autres qu'ils deuoient s'vnir ensemble, & conspirer par cette vnion à la conseruation de la Ville, sans entrer auant dans les matieres de Religion pour le bien de paix, & pour se tenir aux reglemens de l'Edit, que sa Maiesté auoit fait verifier en son Parlement, & publier en l'estenduë de tout son Royaume: cinq iours aprés ces doux Reformés se mòquerent de la remontrance de ce bon Seigneur, & de leur promesse, en se dispensant à leur ordinaire de l'obeyssance deüe à leur Monarque sous pretexte de Religion. Car c'est le refrain.

*Manquement de foy dans le procedé des Heretiques.*

Et, ce qui est prodigieux, ils se venterent aprés la prise de Lyon, & la ruine de nos Eglises, d'auoir oüy le Cheualier de Lanhac, adioutant qu'il ne tint qu'à nous, & non pas à eux, que l'vnion entre les partis n'y fut conseruée; qu'au reste ils eussent donné leur consentement pour cette paix, si le Temple qu'ils demandoient dans la Ville, leur eut esté accordé pour l'exercice de leur Pieté reformée; que si on l'eut fait, ils se fussent infailliblement disposés à mettre leurs armes entre les mains de leurs opposans. Pretexte pourtant, puis qu'en verité ce n'estoit qu'vn deguizement tout formel. Remettre leurs armes, mais comment? se desarmer d'vn costé pour s'armer de l'autre, tendre vne main pour embrasser, & daguer de l'autre. Conclurre en pleine assemblée des deux Partis que chacun d'eux mettoit par escrit ses remontrances, & les enuoyeroit à sa Majesté pour en ordonner. Et d'abord se departir de cette voye d'accommodement, qui estoit bonne, & seulement parce qu'elle auoit cette qualité. Comment se fier à ces Protées?

*Leurs plaintes iniustes.*

Voyons les raisons de cette inconstance si merueilleuse, & apprenons les de leur propre bouche. Le Roy enuoya le Comte de Maugiron pour prendre part au Gouuernement de cette Ville, comme en qualité de Coadiuteur, ou d'associé au Comte de Sault. Ils auoüent tout naïuement que cet ordre les scandaliza. Ils grossissent cette plainte

par

par trois autres. L'vne, est que les Catholiques estoient les autheurs de ce changement ; qu'à cet effet ceux du Clergé auoient deputé vn de leur Corps à la Cour, & l'auoient chargé de memoires, d'auertissements, de bons actes, & de puissantes informations contr'eux, qu'ils sçauoient de bonne part que toutes ces choses auoient esté presentées au Conseil d'Estat. Ce qui estoit vray, & les Catholiques ne s'en cachoient pas.

La seconde plainte de nos Remuants est que Monsieur de Maugiron auoit vsé de menaces en parlant à eux ; ils qualifient ainsi le commandement, qu'il leur fit de la part du Roy de viure en paix, de poser les armes, & de se ranger au deuoir ; que s'ils ne vouloient le faire de gré, il seroit contraint de les obliger à s'y ressoudre par force.

Vola des plaintes assés mal fondées, qui toutesfois ne laisserent pas d'estre produittes tres-lachement. Ils tesmoignerent beaucoup d'aygreur, tant ils se sentoient la conscience en repos. Mais bien en prit à ce Seigneur de se retirer dés le lendemain dans le Dauphiné : sous cette prudence ils alloient estre, à ce qu'on connut, aussi retenus à l'égard de luy qu'ils le furent pour vn Gentil-homme qu'ils assassinerent à Valence par vne insigne cruauté pour auoir esté plus fidele à la Couronne, qu'ils n'eussent voulu, & pour s'estre courageusement opposé à leurs entreprises. C'estoit Monsieur de la Motte Gondrin Lieutenant du Roy dans le Dauphiné ; ils couronnerent ce massacre par vne autre violence tres-infame. Ils saccagerent sa maison, & volerent ses plus beaux meubles aprés auoir enfoncé ses coffres, & ses armoires. *Gentil-hõme massacré par les Heretiques.*

Leur troisiesme plainte encore plus mal tissuë, que les precedentes, & vn aueu, qu'ils faisoient d'auoir intercepté quelques lettres mesme du Comte de Maugiron escrittes à ce Seigneur, qu'ils mirent à mort. Ces lettres portoient vn Ordre expres qu'on leuat des trouppes pour les employer à faire teste aux Perturbateurs du repos public, rebelles au Roy, & à rompre leurs desseins, comme tres-pernicieux à la France, & aux maximes de la pieté ; ce fut dont ce qui choqua le Parti contraire, & ce qui causa des emportemens si furieux contre ces deux Gentils-hommes.

## SECTION XX.

*Les Heretiques ouuertement declarés rebelles au Roy, particulierement à Lyon, où parut la patience des Catholiques.*

Iusqu'icy les beaux pretextes ont eu trop d'empire sur quelques esprits ; Mais en fin l'eponge efface les fausses couleurs, qu'ils auoient iettées par toute la France, & decouure la verité des impostures, l'Heresie est si temeraire que de s'attaquer aux puissan- *Les Caluinistes leuẽt le masque des pretextes en*

ces

*fauteur des rebellions.* ces à guerre ouuerte, & la diſſimulation fait place aux reuoltes declarées.

Auſſi toſt que les Heretiques ſe prirent garde qu'on armoit contr'eux, que les depeſchez de ſa Majeſté eſtoient arriuées pour y mettre ordre en cette Prouince, que le Daufiné y auoit pourueu, & qu'on demesloit leurs fuſées auecque main forte, on les vit aux champs, où ils changerent de batterie. C'eſtoit peu pour eux d'auoir mepriſé les Loix du Royaume, d'auoir attenté ſur les Edits de leur Souuerain, & ſur les Arreſts du Parlement, d'auoir declamé contre les Images de nos Saints, contre leurs Reliques, contre nos Ceremonies, & nos Sacremens en iettant la pierre, & cachant le bras. Enfin l'vlcere creua; ils ſe declarerent ouuertement ennemis iurés de la Couronne comme de l'Egliſe, & les intereſts de ces deux cauſes furent ioints enſemble par vn meſlange tres-funeſte pour ne plus ſouffrir de diuorce, ny de ſeparation dans ces Eſprits detraqués, Lyon va ſeruir de ſcene à cette Manie.

*Catholiques blaſmés de vigueur, & de peu de ſoin.* Aprés tout les Catholiques ſe virent blaſmés de trop de bonté, & de negligence à pouruoir à la ſeureté de leur Ville, celle de leurs perſonnes, & de leurs affaires. On aſſure que la foibleſſe, qu'ils teſmoignerent à ſe deffendre au commencement, fit toute la force de leurs ennemis, que l'Erreur leua le menton faute d'eſtre reprimée ou miſe en fuitte d'aſſés bonne heure; on leur reprochoit leur peu de vigueur, & leur peu de ſoin à ſe conſeruer dans leurs priuileges, & dans leurs droits; on leur rebattoit ſouuent qu'auſſi toſt qu'on eut reconnu la perfidie de nos ennemis, il falloit veiller ſur leurs actions, éclairer leurs pas, & demeſler leurs intentions: qu'ainſi ſans effuſion de ſang de part, & d'autre, ſans perte de gens, & ſans fourberie l'on eut euité les plus grans mal-heurs, qui ſuiuirent cette ſorte d'abandonnement de preuoyance, & ce manque d'attention neceſſaire.

*Reſponſe à ce blaſme reietté ſur le Gouuerneur.* On peut repartir à tout ce blaſme en pluſieurs manieres; il n'eſt pas beſoin d'autre apologie pour les Lyonnois, que les remarques, que nous venons de produire en tout ce traitté. Vn Gouuerneur ſans affection pour la Foy Chreſtienne, brûlant d'amour pour les Caluiniſtes, plongé dans l'Erreur à couuert, & à decouuert, touché d'intereſt pour la cauſe, attaché fort eſtroittement au mauuais Party des Seigneurs gaignés, & des Princes corrompus par la nouueauté. Vn Comte de Sault qui biaize au commencement de ſa Charge, qui fait vn meſlange de douceur, & d'acrimonie iuſqu'aux amertumes pour ietter plus addroittement des illuſions dans les ames les plus innocentes, & les plus nettes de leuain, qui prend le Colier de l'Ordre de ſaint Michel pour s'engager aux deſordres auec plus de facilité, & pour écarter l'Ange tutelaire de Lyon auec plus de deguizement, & de pompe: qui donne les armes à ſes fauoris, & les oſte hardiment aux puiſſances Souueraines; qui loge au Cloitre de la grande Egliſe pour en inſpirer le pillage, & pour en ayder la deſtruction; qui deſarme les Officiers

ficiers du Clergé pour enfler la bonne fortune des plus criminels: qui rauit à mesme temps la vigueur aux loix, le pouuoir aux Magistrats, & l'authorité aux Edits royaux pour mettre l'erreur sur le throne, l'horreur dans les sanctuaires, la combustion dans tous les quartiers d'vne grande Ville. Vn homme au reste authorizé de son Roy à la méme heure, qu'il le trahit, respecté de ceux qu'il hait à mort, trop tard soupçonné dans le Conseil, & dans la Cour mesme, où il tasche de verser des impressions à tout perdre; que pûrent donc faire nos Lyonnois en des conionctures si facheuses, & parmy des confusions si horribles? accordons plûtost à leur patience, qu'à leur lâcheté la perte, qu'ils firent en perdant Lyon leur chere patrie, & disposons nous à la regarder d'vn œil de compassion.

## SECTION XXI.

*Prise de la Ville de Lyon, par les Heretiques, sous la conniuence du Comte de Sault, & le peu d'ordre qu'il y apporta.*

*Le Gouuerneur fourbe le Party des Catholiques.*

POur donner au Roy cette liberté pompeuse, que le cartel de defy luy auoit promise, creurent la deuoir oster à la Ville de Lyon, par les artifices de cent trahisons, & par les efforts d'vn libertinage propre à l'Heresie, les dernieres dispositions, qu'ils auoient iettées comme dans le sein de cette matiere, furent les maitresses, les mains, & les portes, qui y donnerent en peu de moments libre entrée au plus grand de tous les mal-heurs d'vne grande Ville l'année 1562. le dernier d'Auril; les Catholiques en auoient preueu les approches, & presenty le triste succés des preparatifs dont incessamét ils donnoient auis à leur Gouuerneur, le Comte de Sault, qui detournoit fort addroittement ces salutaires aduertissemens, comme des effets de frayeur paniques les asseurant plus d'vne fois de la sincere affection, qu'il auoit pour eux, & que les choses ne tendoient qu'a l'auancement de la paix. Mais on vit bien-tost le contraire, & on reconnut qu'il agissoit de mauuaise foy.

*La prise de Lyon, ouurage de nuit, l'an 1562.*

La nuit, qui suiuit les magnifiques protestations de ce Gouuerneur, violent, & fourbe, eut assés d'obscurité pour fauorizer les Heretiques, mais non pas pour en couurir le desordre, ny pour cacher l'artifice de ce fourbe. Il y eut assés de flambeaux, & assés d'yeux, au moins dans le Ciel, pour éclairer les plus noires ombres, & pour decouurir les monstres infames, qui rouloient audacieusement au milieu de ce chaos. Mais il n'y eut pas assés de lumiere pour donner aux yeux des fideles, qui se reposoient sur les assurances de ce deloyal.

Le bruit sourd, qui se repandit tout à coup, fit place au tumulte ouuert pour luy laisser fendre les tenebres; & les hauts cris, qui l'ac-

compagnoient, eueillerent comm'en sursaut les plus endormis auec ces douces paroles, qu'on entremesla pour flatter le mal, quand on l'aigrissoit iusqu'au desespoir : Toubeau, toubeau, disoient ces lutins, nous n'en voulons qu'à vos Prestres, & non pas à vous. Vains amuzemens de voleurs, qui diroient à des enfans: toubeau, iouëz seulement, ce n'est pas vous, que nous cherchons: Il nous suffit d'egorger vos peres; le fils de Dieu fut enuironné d'vne troupe d'ennemis, qui se saisirent de sa personne sacrée,& qui l'emmenerent à la faueur d'vne nuit, qu'on auoit choisie pour cet attentat. Et la Ville de Lyon fut prise par la perfidie de son Gouuerneur, & par les Demons de l'Heresie dans l'obscurité d'vne nuit moins noire, que leurs consciences.

*Changemens estrãges dans toute la Ville, les saisies, & premieres violences des Heretiques.*

On vit à ce coup vne infinité de changemens, comm'en foule, & tout à la fois. La maison de Ville soudain assiegée & soudain renduë: les armes, que l'on y tenoit pour armer trois, ou quatre mille hommes, emportées par les Caluinistes, sans qu'il fut permis aux Catholiques d'en auoir, quoy qu'ils en fussent responsables à sa Maiesté tres-Chrestienne. Le clocher de saint Nizier occupé d'abord par ces choüettes, qui volent la nuit, & qui en font vne retraitte pour leur garnizon. Le Comte de Sault n'y a pas touché, si on l'en veut croire. Il iure qu'on la circonuenu, & qu'on l'a fait prisonnier, comme les autres. Les harpyes, qui n'estoient pas loin, volent sur la proye, vn tas de soldats armés, Emissaires de la Coniuration roule par tout. Portes enfoncées, maisons au pillage, & bourgeois surpris les vns au premier sommeil, les autres encore veillants, ou eueillés par le bruit des ruës, & tous estonnés en ce premier acte de la tragedie. On court, on pille, & on tuë impunement ceux, qui leur restoit; l'infame baron des Adrets Blacon, & d'autres Seigneurs de la conspiration y prennent part peu de temps aprés.

Cependant toutes les places de la Ville furent occupées par ces tyranneaux, & remplies de corps de gardes. Vn Prestre de la grande Eglise massacré en pleine ruë, de mesme des Religieux tués parmy l'embarras, & dans le tumulte à la faueur des tenebres: dés le soir mesme ces Reformateurs de Lyon auoient fait signifier à son de trompe aux habitants, que sur peine de la vie personne n'eut à mettre la teste aux fenestres des maisons, quelque bruit, qu'on vint à oüir, les assurant qu'ils n'en vouloient qu'aux Ecclesiastiques.

En quoy les moins auisés d'entre les fideles furent duppés se persuadant qu'ils en tireroient quelques auantages, & qu'ils se veroient dans quelque temps affranchis des droits, qui se payent à l'Eglise ce qui leur fut vn amuzement pernicieux, puis que peu de iours aprés ce scandale ils receurent indifferemment les vns, & les autres des traittemens epouuantables, tels que nous verrons.

Cette mesme nuit le Cloistre de la grande Eglise fut assiegé sur le chãp,& pris tost aprés. L'Eglise de mesme se vit au pouuoir de ses ennemis les plus farouches,& les plus cruels. Ils commencerent dés lors à en

faire

faire les meilleurs obiets de leur conuoitise.Ils y remarquerent ce qu'il y auoit de plus riche à prendre, & de plus propre à estre englouty au premier iour. Les plus grans de leur reuolte aiguiserent leur appetit de bonne heure, designerent à la lueur des flambeaux ce qu'ils pretendoient d'enleuer pour eux. Les ministres mesmes, qui s'estoient armés, y ietterent l'œil de tous costés, y rencontrerent les amorces de leur auarice, nous verrons bien-tost vne partie de ce qu'ils y firent, nous iugerons plus facilement par là des ardents desirs, & des bonnes volontés, qu'ils y apporterent.

*Excuses apostées faistes au Comte de Sault par les Rebelles. Et sa dissimulation affettée.*

Le lendemain, que les Heretiques eurent pris Lyon, les principaux de leur troupe s'en allerent chés le Gouuerneur, où quelques vns des Magistrats du Presidial, & des Escheuins Catholiques se trouuerent tout à propos pour estre tesmoins de tout ce qui s'y passeroit. Ces nouueaux maitres de la Ville firent semblant de luy apporter leurs excuses pour cette reuolte, quoy qu'ils donnassent à leur action le nom de Surprise necessaire pour la seureté de leurs personnes, souhaittant de tirer de luy l'approbation de leur conduitte. Ils representerent qu'ils auoient esté contraints de prendre les armes pour mettre la Ville hors de peril, en attendant que le Roy Charles IX. fut sorti de Minorité, & en âge de gouuerner son Royaume. A ce conte ils se constituent de leur propre authorité, & à main armée les tuteurs du Roy.

*Respo du Co de Sa feinte a plaisir, & faite auec collusion.*

Le Comte de Sault, qui dissimuloit l'intelligence, qu'il auoit auec leur Cabale, leur respondit serieusement en apparence, & à peu prés en ces termes affectés, & assaisonnés de reprimende, & d'affection. Iusqu'icy ceux de la noullelle Religion reformée ont fait demonstration de modestie, d'obeissance, mais auiourdhuy, que vous auez excedé, & estes allés au delà des bornes de la raison, il est trop visible que vos Chefs se sont oubliés de leur deuoir, & que c'est vn debordement inexcusable. Vous ne vous lauerez iamais d'vne manifeste rebellion, non plus que d'vn crime de leze Maiesté, ny d'vn autre de ces excés, qui est d'auoir violé l'authorité, qu'il a plû au Roy de me donner au Gouuernement de cette Ville : Vous auez esté si temeraires que de l'vsurper, de forcer les gardes de l'Hostel de Ville, d'enfoncer les portes pour y entrer, d'en saisir l'artillerie, les munitions, & les armes, qui appartiennent à sa Maiesté. Vous auez déja commencé à profaner les Eglises. Vous estes venus assiéger le Cloitre de saint Iean, où ie suis logé, & sans autre égard vous y estes entrés auec les marques d'vne hostilité toute formée, & vous m'y tenez comme prisonnier de guerre, quant aux raisons, que vous m'alleguez, ie les ignore, & ie ne prens pas connoissance des motifs, que vous donnez aux pretensions, dont vous me parlez. Ie n'entre point dans les differents des Princes: Ils sont si grans, & ont de si bonnes intentions, qu'ils sçauront bien s'accommoder, & rendre raison de leur fait quand il leur plairra. Seulement ie vous puis dire auec assurance que la volonté du Roy, & de la Reyne m'est asses connuë par les lettres que i'en reçois presque tous les iours. D'vne chose ie

 suis

ſuis tres-certain. On ne verra point en moy d'autre reſolution, ny d'autre viſée, que d'obeir. Leurs volontés ſont la regle de mes actions, & de mon pouuoir.

Si toutefois vous prenez à cœur de vous reconnoitre, d'auoüer la faute, de poſer les armes, de rendre la Ville, & de remettre toutes choſes au premier eſtat, ſous l'obeiſſance du Roy, & entre mes mains ſans exception, ſans deguiſement, ſans reſerue, & ſans delay, ſi vous eſtes preſts à vous ſommettre à la Iuſtice, Royalle, ie continueray dans ma charge, ie vous traitteray, & conſerueray auec le plus de douceur, que ie le pourray. Ie tacheray meſme de ne rien omettre pour vous obtenir l'abolition de ce crime, & de vous rendre auprés du Roy tous les bons offices, que vous pourriez raiſonnablement attendre de moy. A moins que de faire ce que ie vous dis, tous les deuoirs, qui m'attachent au ſeruice de ſa Maieſté, le rang, que ie tiens en cette Prouince, & les autres conſiderations, qui regardent mon honneur, m'obligent à me retirer d'icy, eſtant hors de mon pouuoir de demeurer, & encore plus de commander, où l'autorité du Roy ceſſe d'eſtre reconnuë, & reſpectée. Mais conſiderez en quel eſtat vous mettez vos vies, vos fortunes, & voſtre honneur, & quelle deſolation vous cauſez à cette Ville en la mettant hors des mains du Roy, & hors de l'obeiſſance, que vous deuez à ſon Lieutenant general, le contraignant d'en ſortir. Vous pouuez iuger quels reſſentiments il m'en reſtera.

*Raiſonnables proteſtations des Eſcheuins Catholiques.*

Telle fut la remontrance du Comte de Sault. Mais ce n'eſtoit que colluſion, & qu'amuſement. Il ne s'entendoit que trop bien auec les ſeditieux. Les Conſeillers, & Eſcheuins Catholiques luy repreſenterent que l'inſulte faitte par les Caluiniſtes eſtoit ſi enorme, qu'on ne pouuoit en attendre de long-temps vne raiſonnable ſatisfaction. Ils proteſterent qu'à leur égard on n'auoit rien épargné, ny rien omis pour tenir le peuple en l'obeiſſance du Roy.

*Leur diligence à pacifier le trouble.*

Le Gouuerneur creut ce qu'il luy plût, & continua de faire ce qu'il iugea plus à propos : C'eſt à dire pour fauoriſer les rebelles. Mais les Eſcheuins pour leuer le maſque, & pour diſſiper les illuſions, & les apparences, aſſemblerent le Conſeil de Ville en leur Hoſtel, & y appellerent les Penons, & tous les autres Officiers de leurs Compagnies auec les Chefs des meſtiers, leur recommandant de viure en paix, & de s'abſtenir des voyes de fait, en leur donnant à entendre ce que les Edits du Roy contenoient pour les matieres de Religion. Ils firent bien plus pour la ſeureté publique, ajoutant aux deux cents cinquante arquebuſiers de la Ville, cinq cents autres hommes par l'ordre que le Gouuerneur en donna. En quoy les Rebelles, n'auoient pas dequoy ſe plaindre, ny ſe defier, puis que de ce nombre il y en auoit deux cents des leurs. A meſme temps les Eſcheuins proteſterent que le refus, qu'ils auoient fait d'accorder vn Temple à leur Euangile, n'eſtoit veritablement qu'vn effet de l'obeiſſance, qu'ils deuoient rendre aux Edits du Roy.

Aprés

Aprés tout cela ils supplierent tres-humblement le Gouuerneur de ne pas quitter le Gouuernement de la Ville, en des conionctures si fascheuses. Les Magistrats du Presidial, & du Parlement de Dombes l'en presserent par les remontrances, qu'ils luy firent sur ce sujet. Sa responce fut qu'ayant auerty la Cour de ces remuements, ils attendoit le commandement du Roy, & qu'aussi-tost qu'il l'auroit receu, il verroit ce qu'il y auroit à faire.

## SECTION XXII.

*L'emprisonnement du Pere Posseuin Iesuite, sa conference auec vn Ministre, & sa deliurance.*

LA mesme nuit, que Lyon fut pris, le bruit éueillla, entre plusieurs autres, les Celestins, qui en tesmoignerent de l'effroy. *Religieux epouuantés.* Le predicateur Posseuin, qui logeoit chés eux, les encouragea, & tout à coup en se retirant il rencontre les Dominiquains, qui s'estoient sauués auec frayeur, & tout alarmés, ils l'auertirent que les Caluinistes venoient toute à l'heure de se saisir de leur Eglise. Ce qui fut cause qu'ils entrererent tous en celle des Celestins, s'y renfermerent auec eux, & s'y mirent en priere. Posseuin les exhorta tous à la constance, & fit tenter par vn affidé s'il y auroit vn passage ouuert pour se rendre en seureté au lieu de la Ville, où logeoient les Italiens. On luy fit response que tous les quartiers estoient sous la main des ennemis, qui auoient déja posé des corps de garde par tous ces endroits, & mesme arresté tous les bateaux. Comme le iour commençoit à poindre, ce Pere aprés s'estre recommandé à Dieu, prend son chemin vers la Saone, où il arriua parmy le bruit des mousquetades, & rencontra au bord vn batellier tout surpris d'estonnement auprés de sa barque, où il le reçeut, & le passa promptement à l'autre riuage. Aussi-tost qu'il fut vers l'Archeuesché, il vit deuant soy le Comte de Sault, qui s'estoit déja emparé de ce palais. Quand ce Comte eut apperceu le predicateur, il l'aborda de ce mesme pas, & fit l'estonné de voir ce bon Pere seul à ces heures, & en ce lieu là. Il l'emmena auec soy sous ombre de ciuilité, comme pour prendre son conseil en vn tumulte si inopiné. *Le P. Posseuin fait prisonnier chés le Côte de Sault.* Il feignit soudain d'estre embarrassé, & d'estre assiegé, comme les autres, luy, qui s'entendoit parfaitement auec les rebelles. Au commencement il l'honora de beaux complimens, iusqu'à l'appeller à sa table, & à le traitter de beaucoup de courtoisie, & de respect, le tout neantmoins par vne pure dissimulation, tandis que le Sieur de saint André, frere de ce Comte, heretique declaré faisoit ses efforts pour mettre la Ville sous la domination de ceux du party. Enfin le Comte rusé s'addresse vn iour à son prisonnier Posseuin. Vous voyez, dit-il, que nous

sommes assiéges, & comme captifs. Ie trouue à propos que vous montiez au plus haut étage de la maison. I'auray de soin de la seureté de vostre personne. Le Pere monte là haut, & on luy donne vn Caluiniste pour le garder.

*Ils est menacé par vn Ministre.* Peu de temps aprés on introduisit en cette chambre vn Ministre des plus insolents. Ce fut vn certain Rufy, qui se presenta la cuirasse sur le dos, & l'escopette sur l'epaule auec vne troupe de coupe iarrets, ou de satellites armés, & méchants. Ce Ministre ayant dechargé sa bile en iniures, en reproches, & en menaces de mort, dit à Posseuin qu'il estoit venu pour disputer auec luy, & qu'il estoit temps de se dedire des maximes, qu'il auoit produittes en Chaire pour la defense de la Messe. En fin il luy declara qu'il estoit là pour le contraindre de chanter la palinodie, & qu'à moins que d'y consentir, il periroit. Le Pere, qui vit aisément que cette posture de gens armés de fer, & encore plus de fureur ne marquoit pas vne volonté de combattre par paroles, ny de s'arrester à des pointilles d'interpretations de l'Escriture, repartit d'abord courageusement, que pour le suiet de ses predications, où les verités Catholiques auoient paru, il n'estoit pas prest à s'en departir, que bien loin delà, on le voyoit disposé à les attester iusqu'au bout, à les signer de toutes les gouttes de sang, s'il plaisoit à Dieu de luy en faire la grace. Ce qu'ayant dit auec vne fermeté de voix, & d'esprit, il se disposa dés ce moment à tendre le col aux meurtriers. Le ministre alors se contenta de luy proposer des questions sur le Sacrifice de la Messe : Mais se voyant accablé d'vn tas de passages de l'Escriture, & d'autorités des Saints Peres dans la longue suitte de tant de siecles, luy qui connoissoit sa foiblesse pour ces points là, & son peu de capacité, se retira comm'en fougue, escumant de rage & debagoulant mille outrages auec la decharge d'autant de blasphemes accompagnés d'arrogance, de menaces & demportement.

*On le fait sauuer auec addresse.* Cependant les Escheuins de la Ville, & les Florentins cherchoient auec soin, & auec ardeur les expediens de deliurer leur predicateur, quand Dieu y pourueut. Vn Capitaine de Mont-luel, villote de Bresse, qui appartenoit au Duc de Sauoye, ayant appris en quelle posture, & en quel peril estoit Posseuin, s'en vint à Lyon, s'addressa au Comte de Sault, & luy fit sçauoir de quel poids, & en quelle estime estoit Posseuin auprés de son Duc, qu'il auroit au reste vn sensible deplaisir, si on luy faisoit quelque mauuais traittement. Le Comte accorda la deliurance de son prisonnier à ce Capitaine, mais ce fut en le remettant à vn Officier heretique pour le conduire. Les Florentins, qui auoient le mot, le prirent des mains de l'Officier, l'emmenerent par des chemins écartés, & le conduiserent en la maison d'vn marchand, d'où le lendemain ils le retirerent, & à la faueur d'vne grosse pluye, ils le menerent sur le bord du Rhone, où le Capitaine le fit embarquer sous vn habit de pescheur, & l'emmena fort heureusement à Mont-luel, tandis que les Caluinistes mirent des gardes à toutes les portes pour l'arrester.

SECT. XXIII.

## SECTION XXIII.

*Les Heretiques de Lyon ouuertement reuoltés refusent les voyes d'accommodement.*

*Propositiõs d'accommodement reiettées par les Caluinistes.*

LA veritable religion deteste les supercheries. l'Erreur au contraire vse toûjours de mauuaise foy. Le cinquiesme iour que les Caluinistes eurent pris Lyon, c'estoit le quatriesme May, quelques Magistrats de la Iustice,& les Escheuins s'assemblerent auec les rebelles à dessein de pacifier ces troubles, en coupant chemin aux seditions populaires par les voyes de douceur. Les articles en furent dressés par des personnes de condition, & intelligentes, qui s'entremettoient pour faire l'accommodement. Mais les Heretiques, qui n'en vouloient point, à moins que d'y voir leurs auantages, quelques iniustes,qu'ils fussent,renuoyerent brusquement les conditions, qu'on leur proposoit, celles là mesmes, dont ils auoient fait l'ouuerture. Ils decouurirent par ce refus les pernicieuses intentions, qu'ils entretenoient au fond de leur ame sous de beaux semblants de vouloir la paix, & par les defaittes,dont ils vsoient.

*Belles paroles du Gouuerneur auec artifice.*

Ils demeurerent en cét estat iusqu'au seziesme de ce mesme mois, auquel iour le Comte de Sault assembla leurs Chefs, & leur declara le commandement, qu'ils auoit receu du Roy d'exercer la charge de Gouuerneur en cette Ville, mais il ajouta que voyant leur opiniatreté à n'obeir ny à sa Maiesté, ny à luy, il luy estoit impossible d'y reüssir, qu'il se souuenoit que tout fraichement ils auoient cassé les articles d'vne honneste composition pour la paix,& reietté les conditions, qui auoient esté proposées auec leur consentement,mesme à leur poursuitte à l'egard de quelques vnes: Qu'au reste il reconnoissoit euidemment qu'ayant ramassé des forces, & s'estant deja rendus maitres de la Ville, ils ne vouloient pas en demordre, ny se sommettre aux Edits du Roy que toutefois il eut bien voulu sçauoir d'eux leur derniere resolution.

Merueilleuse fourberie de ce Gouuerneur, qui auoit deux langues, & toutes deux gouuernées par vn mesme esprit d'artifice, & de mauuais ieu.Ses adherants n'ignoroient pas que ces paroles alloient au plus loin de ses pensées. En voicy encore des preuues. Le premier de Iuin de la mesme année mille cinq cents soixante deux il receut des letres du Roy, qui luy commandoient de venir luy mesme à la Cour, parce que sa Maiesté vouloit entendre de luy comment toutes choses s'estoient passées dans Lyon. Pour rompre ce coup, que les Caluinistes iugerent fatal,& pour frustrer les volontés du Roy.

Ils ont recours au Senechal de Valentinois, Chancellier de la Pretendue

*Faction eſtrange des Heretiques pour fruſtrer les ordres du Roy.*

duë qui accompagné de pluſieurs autres du meſme Party, vint le ſeptieſme de ce meſme mois au logis du Comte de Sault, où il luy dit que s'il pretendoit de ſe retirer de la Ville, il trouuetoit les portes fermées, les chaines tandues, & les choſes diſpoſées à le retenir. Peu d'heures aprés, deux Capitaines auec cinquante arquebuziers vinrent luy dire qu'on leur auoit fait commandement de la part de leurs Seigneurs, & du Conſeil de l'Egliſe reformée de mettre en garde ces arquebuziers à ſon logis pour l'empecher de ſortir. Le Gouuerneur qui s'entendoit auec eux, n'en fut pas faché: Mais pour mieux ioüer le ieu, Il en prit vn acte, & en fit faire vn procés verbal, qu'il ſigna luy meſme auec d'autres, & le Notaire au deſſous. L'autheur de l'apologie de Lyon dit qu'il l'a leu. On connut fort bien que tout ce myſtere n'eſtoit inuenté que pour eluder le commandement du Roy.

De ce fard, & de ſes fineſſes aſſés groſſieres pour les plus ruſés ils paſſerent ouuertement aux rebellions pretenduës. Ils fitent faire des cries au nom des Miniſtres, & des Capitaines de la Reuolte ſans y faire mention du Roy. Toutefois depuis ils ſe tauiſerent en quelque rencontre y nommant le Roy. Mais toûjours ils y ajoutoient le nom de leurs Chefs. Inſolence horrible, comme ſi leur authorité eut égalé la Royalle.

## SECTION XXIV.

*Les violences, que les Caluiniſtes exercerent dans la Ville de Lyon aprés ſa priſe, principalement en la profanation des Egliſes.*

*Les Egliſes profanées.*

Les loix diuines, & les humaines furent en ſilence tout le temps, que la Tyrannie de ces nouueaux maitres dura dans Lyon. L'année mille cinq cens ſoixante deux, la plus funeſte de toutes, à la veritable Religion, fut celle, qui y vit entrer comm'à la foule, & dans l'eſpaiſſeur des ombres tous les mal-heurs auec l'Hereſie armée de cette fureur, qui luy eſt toute naturelle, & accompagnée d'vne inuincible obſtination, qui fit ſon eſſence.

Lyon pris par cette puiſſance des tenebres reſſentit dans peu de iours les violences, & les cruautés d'vne furie detachée du fond des abymes. On y vit bien-toſt l'horrible profanation des Egliſes, & de de leurs autels, le dechirement, & le pillage de tous leurs meubles, & de tous leurs ornements les plus precieux, ſans que la baſſe valeur des moins riches les pût ſauuer, ou les empecher d'eſtre profanés. Vne partie enleuée par ces tourbillons de reuolte, vne autre brulée en pleine place, vne troiſieſme employée à des vils vſages indignes du nom Chreſtien. Lyon vit en peu de mois la deſtruction de ſes Temples, & de

de ses maisons Ecclesiastiques, dont les vnes furent demolies, les autres abandonnés au feu, qui les deuora.

Les Caluinistes defigurerent de telle maniere les Eglises, qu'elles n'estoient plus connoissables. La Cathedrale fut toute pillée. On ne croiroit pas, & il seroit difficile d'exprimer au vray combien de richesses y furent trouuées. La quantité d'ornements, que l'on y pilla, est à deuiner, comme le prix en estoit inestimable; les deux metaux, qui font vn grand nombre d'idolatres parmy les mondains, en rencontrerent de toutes façons parmy les nouueaux reformateurs de l'Euangile, qui faisoient ployer la Religion sous les interests de leurs fortunes. L'or, & l'argent, qui se trouua dans ce Sanctuaire, qui brilloit, en ses ornemens, fit des sommes tres-considerables, aprés qu'on en eut fondu la partie condamnée au feu, & vendu l'autre, qui fut iettée à des emplois domestiques, & du tout profanes: Au reste le tout pour assouuir le furieux appetit de ces affamés. Ces impies burent dans la coupe des calices & des ciboires. *Celle de S. Iean pillée, son Chœur demolyr, ses Archiues ruinées.*

Le Chœur de la mesme Eglise, qui estoit tres-beau, & maiestueux, fut demoly, & toutes les formes en furent brizées, & abbatuës. Il estoit d'vne merueilleuse architecture de marbre, & des plus riches du Royaume, orné de colomnes de porphyre, & de iaspe, où se voyoient les Histoires de l'ancien Testament excellemment bien representées. Ces deuots Reformateurs emporterent tout. Ils enleuerent les grãdes tables de marbre d'entre les colomnes. Il arracherent les treillis de fonte, & ceux de fer, qui estoient aux portes du Chœur & des Chappelles Ils briserent, ou transporterent en leurs maisons de plaisance les grands benestiers. Ils brulerent, ou emporterent les liures sacrés. Ce qu'il y auoit de considerable aux fonts baptismaux de Sainte Croix fut tout enleué. Et de cét infame butin ils conseruerent vne partie pour eux, vendirent l'autre, qui fut transportée en Prouence, & aux autres lieux.

Les Archiues, qui estoient le grand thresor de cét auguste Chapitre, furent mises au pillage, & tellement diminuées, que les beaux titres, & les Actes les plus solemnels en furent perdus, les vns mis au feu, les autres portés à Geneue. Il n'en resta que ce peu, qui s'y trouue encore, & que la diuine prouidence, & la preuoyance des plus auisés d'entre les Chanoines & des plus zelés d'entre les Bourgois en sauuerent, d'assés bonne heure. Cette perte est d'autant plus grande, & plus deplorable, qu'ell'est sans resource, & sans esperance de recouurement. I'ay sujet de la regretter pour son importance, & si j'ose encore y mesler mon interest, ie la dois sentir pour mon propre compte, puis que mon Histoire Ecclesiastique de Lyon infailliblement en sera moins belle, m'étant vne chose du tout impossible de receuoir des instructions, & des lumieres par des Instruments, qui ne sont plus, ou qui cesse d'estre à la disposition de cette Eglise. *Les autres Eglises depoüillées.*

Les Chœurs des autres Eglises furent detruits, comme celuy de la Cathedrale, & les ornemens abandonnés au pillage, les simples soldats de la Pretenduë s'en reuestirent pour s'en parer, & encore plus pour se moquer des mysteres de la foy. L'vn en faisoit vn pourpoint, l'autre des bas, l'autre des Escarpes, ou des iarretieres. L'Autheur de l'Apologie des Catholiques de Lyon les compare aux Arriens, qui traitterent les Eglises de l'Egypte, auec de pareilles impietés.

## SECTION XXV.

### *Autres Sacrileges, auec la demolition des Eglises.*

*Les Caluinistes sont des brizimages.*

APrés ce depoüillement des Eglises nos Reformateurs pour mieux déguiser leur rage, & leur auarice, firent semblant de vouloir garder les ioyaux sacrés, & les plus beaux vases des Sacristies pour les enuoyer au Roy. Mais c'estoit la moindre de leurs pensés, & vn pur amusement de badinerie. Il firent la guerre aux saintes images iusqu'à des emportemens de fureur extreme, au reste inutile à leur interest. Ils briserent outrageusement, les effigies de nos Saints, & où ils voyoient de l'or ils egratignoient les figures pour en profiter. Le grand portal de saint Iean en porte les marques encore aujourdhuy depuis tant d'années. Et l'on remarqua qu'ils y firent vn si grand degast, qu'il n'eut pas esté en leur pouuoir de le reparer, quand ils y eussent employé tout leur vallant.

*Vn tableau de Nostre Dame percé par vn iauelot donne du Sang.*

L'Abbaye d'Ainay, qui auoit esté autrefois detruitte par les infideles, & depuis remise sur pied par d'insignes bienfaicteurs fut encore ruinée presque entierement par les Caluinistes. Ie vay raconter vn éuenement memorable où l'Impieté fut toute couuerte de confusion, & la sainte Vierge triompha de ses ennemis.

Quand l'Eglise de ce lieu fut profanée par ces impies, vn Heretique, qui y commettoit mille Sacrileges, donna brusquement d'vne arme dans vn tableau de bois doré qui representoit l'immaculée Conception de cette Reyne des Anges. La pointe du fer perça le visage, entra dans le bois, & y penetra si auant, qu'il y fit vne ample ouuerture en forme de playe. Et delà sortirent des gouttes de sang. Ce miracle fut verifié autentiquement. Le peuple alloit par deuotion en cette Chapelle, qui est à main gauche du maitre Autel. Mais depuis qu'on sçeut la merueille, cette pieté a pris des accroissemens incomprehensibles, & a duré iusqu'à maintenant. On y voit encore les marques du coup, & la memoire en est precieuse. Les Confreres de la grande Congregation du College de la Trinité dedierent il y a quatre ans à l'Eglise de Lyon vn liure de ce mystere, où ce grand miracle est rapporté tres-fidelement.

Les chefs de la secte pour tenir mesme vne espece d'ordre parmy leurs dereglements, ils y commirent des officiers exprés pour tenir la main à mettre dans vn Inuentaire le denombrement, des calices, des ciboires, des chappes, des ornements, & des autres meubles, qui se trouueroient aux Eglises, principalement en la Cathedrale, de S. Iean, en celle de S. Estienne, & en celle de sainte Croix, auec ordonnance qu'ils eussent à fondre l'or, & l'argent, & à le reduire en lingots pour estre employés à en battre de la monnoye pour les affaires de la Reformation: Et que pour le reste des ornements, ils les pourroient vendre à qui bon leur semblerot, auec obligation toutefois d'en tenir compte pour le rendre fidelement, & en conscience.

*Le pillage des Eglises mis en Inuentaires.*

Ils firent bien plus: Pour faire parade de leur grand pouuoir, & pour mieux prouuer qu'ils agissoient en nouueaux Monarques, ils aiouterent qu'ils donnoient commission, & authorité, & mandement d'en vser de cette maniere, & qu'ils prioient les Officiers de Lyon, & tous les suiets de sa Majesté d'obeir à ces Commis. Les Ministres authorisoient tous ces attentats en leurs assemblées, & en leurs presches, mais de hauteur, & tranchant de Souuerains. L'insolence en fut remarquable pour des predicants d'vn Euangile de fer, & de feu. Combien de fois les a-t'on vûs en cette ville monter en chaire auec vne espée à deux mains pour mieux escrimer, & la cuirasse sur le dos pour se mieux defendre des coups de hazard?

Entre les meubles, qu'on pilla dans les Eglises, les saints reliquaires y furent cherchés auec des soins tout particuliers. Quelque diligence que les Chanoines, ou les autres Prestres y apportassent, il fut impossible de les garantir, au moins la plus part, des inuasions de ces harpyes passionnées pour le lucre, en voicy vn trait fort notable pour seruir de preuue à la l'integrité de ce Gouuerneur.

*Les reliquaires volés par la perfidie du Gouuerneur.*

Le mesme iour que la Ville de Lyon fut soutraitte de l'obeissance du Roy, quelques Chanoines de la Cathedrale croyant mettre en seureté le tresor de leur Eglise, c'est à dire, l'argenterie de l'Autel, les Vases sacrés, & les reliquaires, ils les mirent de bonne foy entre les mains du Comte de Sault, qui les receut en sa garde auec autant de sincerité, qu'il fut fidele à les conseruer tressoigneusement. Ce qui parut peu de iours aprés par vne lache, & infame, trahison, quand il eut liuré ce sacré dépost à la disposition des ennemis de la Pieté Chrestienne. Cette perfidie fut solemnelle, & auerée solemnellement, & plus detestable pour la profanation des Reliques, que pour la perte de tout le reste, quoy que precieux, principalement lors qu'on reconnut que la machoire de S. Iean Baptiste, patron de l'Eglise, estoit egarée. Ce qui offensa extremement le Chapitre. Mais depuis la Prouidence de Dieu voulut qu'on la recouurat auec vne espece de merueille.

*Demolition des Eglises S. Iust, & S. Irenée.*

Tous ces desordres de l'Heresie estoient affligeants, mais la Ville de Lyon, qui fut desolée par tant d'excés, & d'impietés, se vit reduitte

comm'au desespoir quand elle receut la triste nouuelle de la demolition de S. Iust. Cette Eglise aprés la Primatiale, estoit la plus magnifique, & la blus auguste de la Ville, & sans reserue la mieux située de toutes les autres. L'Heretique s'y acharna si violemment, & auec tant de chaleur, qu'en peu de iours ce grand vaisseau fut à bas, & les bastiments des Chanoines auec tout leur Cloitre absolument sans dessus dessous. Le procés verbal en fut fait quelque temps aprés.

*Demolition des Eglises S. Iust, & de S. Irenée.*

On en pourra voir les principales circonstances en nostre Histoire Ecclesiastique de Lyon. On fit sauter d'haut en bas vne grosse cloche sans se casser. Ils la firent rouler iusqu'en ruë merciere pour la mener à l'Arsenal en faire des canons, où estant elle deuint immobile & fut impossible qu'elqu'astelage qu'on y mit de la faire remuër, iusqu'à ce qu'vn Catholique nommé Hugues de la Porte, l'ayant acheptée cent escus, pour la faire mettre au clocher de S. Nisier sous pretexte qu'elle leur seruiroit à sonner leur presche, elle quitta son immobilité pour reprendre sa pesanteur ordinaire, & se laissa monter fort aisement audit clocher où elle seruit peu de temps apres à sonner la Messe qu'on auoit bannie de Lyon, elle a esté depuis reportée à S. Iust par vn Arrest qu'en fut donné.

Ce fut à ce coup, & à ce debris que les Reliques de S. Irenée, & de plusieurs autres Saints, furent épanduës de costé, & d'autre, auec vn mépris, que ie ne sçaurois exprimer. Et ce fut alors qu'vn Chirurgien retira fort addroittement le Chef de S. Irenée, & le cacha en sa maison qui fut renuersée peu de temps aprés. Mais ce saint thresor fut trouué depuis merueilleusement sous les mazures de ce bastiment.

## SECTION XXVI.

*Autres violences exercées à Lyon par les Heretiques auec attentat.*

*Les Catholiques mal traittés & mis en prison.*

LYon estant pris par les Huguenots, il est assuré que le Demon des Rebellions y fut dechainé. Il ne se voyoit que confusion, que desordre, & que sacrilege generalement par tout. La Tyrannie pretendit d'abord d'y tenir vn des premiers rangs. Par les maximes de l'impieté on commença à contraindre les Catholiques à coups de baston d'aller au Presche: Et ces moderés, qui faisoient semblant de n'en vouloir qu'aux Ecclesiastiques, apres les auoir chassés de la Ville, ou roüés de coups, ou mis à mort, se ruerent furieusement sur les Habitants, & ne les épargnerent non plus que les gens d'Eglise, ou peu s'en falloit. On les trainoit par violence, & sans escouter leurs plaintes, aux lieux de leurs assemblées. On les iettoit dans les prisons en cas de refus. Les Monasteres en estoient remplis, où on les traittoit à peu prés de la sorte, que les Tyrans idolatres traittoient les Chrê-

tiens

tiens captifs auant qu'on les mit entre les mains des bourreaux pour en faire des Martyrs.

Monsieur de Soubize que le Prince de Condé auoit enuoyé en cette Ville pour y commander, & pour y tenir la place du Comte de Sault, fut en fin d'auis qu'on permit aux Catholiques de se retirer aux champs, ou en d'autres Villes. Ce qu'ils firent peu de temps aprés auoir satisfait au payemenr de leurs rançons, qui furent enormes.

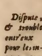
*Deputé des Heretiques rebuté du Roy.*

On auoit beau representer aux rebelles le danger, où ils se mettoient. Leur esperance de se preualoir de leurs auantages les échauffoit trop pour se rendre si facilement à l'empire de la raison. La Ville auoit en ce temps là douze Escheuins : Les Heretiques en mirent en pareil nombre. Ils establirent vn Consistoire, qui est comme leur Conseil d'Estat. Ils deputerent le Secretaire de leur Consulat à sa Maiesté pour iustifier leurs actions, & à dessein d'authorizer leurs Ordonnances. Mais bien loin d'y estre écouté, on le renuoya sechement auec des lettres patentes du Roy, où deffenses leur estoient faites, & à leur douze Escheuins de s'ingerer à l'administration des affaires de la Ville, deffenses aussi de se mesler en façon quelconque de l'Escheuinage, de leuer des gens de guerre, de faire des monopoles sous peine d'estre declarés rebelles : Commandement de laisser viure chacun en son bien sans troubler personne, & de remettre toutes choses au premier estat.

*Lettres du Roy, lacerées, & mises au feu.*

La rebellion est trop échauffée pour ployer sous les volontés de leur Souuerain. Chose estrange ! pour preuue de leur respect, & de leur fidelité ils eurent bien l'effronterie de deschirer, & de mettre au feu ces lettres patentes: & peu s'en fallut qu'ils ne fissent pendre leur deputé. Ils l'eussent fait tres-assurement, tant leur colere les y auoit disposés, si ce miserable pour faire son appointement n'eut racheté sa vie à force d'argent: Le pillage des Eglises de Lyon auoit acquis trois grans coffres pleins de Reliquaires à quelques brigans de leur secte, qui auoient laissé en depost cette depoüille chés le Secretaire, qui estoit en peine de sa personne. Pour donc rachetter sa vie il se vit contraint de remettre ces trois coffres entre les mains de ses Iuges, les plus disposés à se laisser aysement corrompre par ce beau metal, qui a tant de vogue dans le monde. Ces corrompus en profitterent en le faisant, fondre, & mettre en lingots. Car pour les Reliques, ce n'estoit pas ce qu'ils cherchoient principalement, il leur suffisoit de les profaner, & de les ietter auec mépris dans le feu, ou dans la riuiere. Mais pour les lingots, ils seruirent de recompense à leurs Chefs, qui s'en preualurent, en suite ils imposerent des tailles enormes sur les Catholiques dont la constance les inquietoit, on y rançonna ceux qui tindrent bon dans la Ville, sans se resoudre à en sortir, les biens des absens qu'on cortisoit à discretion satisfaisoit pour leurs Maistres dans les empruns que ces tyranneaux auoient faits expressement de gayeté de cœur.

*Leur colere, & leur auarice.*




Leur fripponnerie s'estendit encore sur les inuentaires, quils auoient faits non seulement pour couurir leur honte ; mais encore pour en faire la distribution auec quelque espece d'equité. Mais comme les moins eleués en condition se fussent pris garde, qu'elle n'estoit obseruée que par forme, & que les Chefs en estoient pourueus plus largement, que les autres, ils en tesmoignerent du ressentiment, & cette inegalité de partage partagea si bien les esprits, qu'il y eut du bruit, & du trouble parmy eux. Et comm'on peut dire que l'Heresie n'est presque autre chose qu'vn deschirement de volontés, ils se diuiserent à leurs auantages, & firent vn schisme d'interest dans vn schisme de religion.

## SECTION XXVII.

*Le premier Temple basty dans Lyon par les Heretiques reuoltés : & les abus des Ministres en leurs Presches seditieux.*

*Estonnement sur cette entreprise.*

EN fin l'Heresie fauorizée par ses adherants ayant demoly nos Eglises, & renuersé nos Autels, a basty vn Temple dans la Ville la plus Catholique du Royaume, dans la Capitale d'vne des trois Gaules, dans la Metropole des Empereurs, dans la bien-aimée du saint Siege, que les Vicaires de IESVS-CHRIST, ont pour y couronner de Gloire vne l'Eglise Primatiale, la plus illustre de l'Europe aprés la Romaine, c'est en cette Ville, où la liberté effrenée des ennemis de la pieté, où l'arrogance d'vn tas d'estrangers, & de rebelles a dressé vn Temple de dereglement, où l'erreur monte en chaire les armes au poing, & le sang aux yeux ; aussi choisit on pour cet exercice le mesme logis, qui vient de seruir à toute la secte de rendez-vous, & d'arsenal pour leur armement. C'est ce temple desiré depuis tant d'années, demandé auec tant d'importunité, proposé sous tant de pretextes, commencé auec tant d'empressement, & acheué auec tant d'ardeur la force à la main, & le poignard à la gorge des Catholiques. C'est de ce lieu, que sortit comme d'vn embuscade, cette armée des reuoltés, qui prirent Lyon à la faueur d'vne nuit obscure il y a déja quelques mois. Et c'est là mesme, où ils plantent les trophées de leur infame vsurpation, & où ils redoublent leurs chants de triomphe.

*C'estoit auparauãt leur retraitte pour faire du mal.*

Ie ne sçay pourquoy ils nomment ce Temple le Temple Martin; quelques-vns ont voulu dire que c'estoit le nom de leur hoste, leur affidé, & leur complice. Mais l'Histoire dit qu'en cette retraitte de coniurés, quoy que ce ne fut alors qu'vne maison particuliere, y fut arrestée cette fameuse, & horrible conspiration des Caluinistes contre leur Roy. Qu'on y forma le dessen de prendre Lyon ; que là mesme on

on affermit la pretension, qu'ils eurent d'assuiettir quelques autres Villes à leur sainte Reformation, ceux, qui ont fait la description de ce nouueau Temple, nous le representent comm'vn theatre: Ils assurent qu'on luy en donna la forme, en la maniere de ceux des Comediens, & des charlatans. C'est en ce Temple, ou en ce theatre, qu'ils s'assembloient ordinairement, ils y chantoient leurs versions de Marot: Et les presches de leurs Ministres les entretenoient de toute autre chose que des verités de l'Euangile. L'Eglise de Dieu y estoit drappée pour seruir d'acheminement à la demolition de ses Sanctuaires. On n'y entendoit que des plaintes, & que des Satyres, où regnoit la boufonnerie, & la calomnie au depens des Prestres, & sur leurs desordres pretendus: leurs mœurs y estoient depeintes auec les couleurs les plus propres à noircir les plus innocents. Tout le temps de ces crieries alloit fort souuent à faire les anatomies des abus, qu'ils s'imaginoient en nos sacrifices, & en nos ceremonies les plus augustes, ils en faisoient le sujet de leurs railleries, de leurs farces, & de nostre honte, quoy qu'en verité ce soyent les couronnements de nostre gloire; neanmoins à les ouïr dires nos Autels, qui sont les thrones du Dieu viuant, n'estoient, que des monumens de l'idolatrie: & comm'ils n'adorent que leurs caprices, ils nous pressoient de les receuoir de leur teste pour en abréuer nos phantaisies. Mais voyant que nous refusions d'emprunter d'eux les impressions, que leur mommerie nous vouloit prester, ils s'addressoient à leurs confidens, & nous dechiroient en leur presence, leur persuadant que nous estions tout ce qu'ils disoient. Nos Mysteres les plus adorables y estoient moqués, & ils faisoient de leurs risées les plus importunes tout leur Euangile, où Dieu n'estoit point, où les Apostres ne paroissoient que pour y estre condamnés auec nous, où les Saints Peres n'estoient receus qu'auec des exceptions ridicules, & impertinentes, où les Escritures ne receuoient point d'approbation qu'auec des retranchements, & qu'auec des restrictions apostées. Le libertinage s'y presentoit la teste leuée, & y voguoit dans vn grand calme, & pleines voiles, à la veüe & au mepris de nos ieusnex, de nos abstinences, de nos retraitres de nos Croix, de nos disciplines, de nos autres bonnes œuures, & austerités, qui toutes faisoient naufrage, & se perdoient miserablement à la bouche des Ministres.

*Les Presches estoiét des satyres, & des calomnies contre l'Eglise.*

Ainsi les heures couloient agreablement sur tous les objets, & sur les propositions de cette admirable liberté, que les Predicants se donnoient eux mesmes la communiquant à leurs audireurs: c'estoit de tout dire, de tout entreprendre, & de tout faire, pourueu que le principal y fut regardé: & ce principal estoit l'interest commun, & encore plus le particulier de la bourse, de l'ambition, & du grand progrés de tout le party. C'estoit là l'idole de toute la secte; que si les Puissances souueraines ne vouloient ployer sous ce ioug; il falloit penser au renuersement de tous leurs Estats. Et quant à l'Eglise ce n'estoit qu'abus, dont leur Reformation deuoit faire Iustice en les bannissant; & à

mesme

mesme temps les effigies de nos saints Martyrs estoient des Idoles, qu'il falloit abbatre pour contrefaire les Leons, & les Copronymes. Ainsi les portraits, que nous honorons, ne deuoient passer, à leur conte, que pour des copies, & pour des broüillars de l'impieté, ny nos Eglises que pour des retraittes de voleurs.

*Les Ministres decriët les loix de l'Eglise & les Ordonnances du Roy.*

Le decry, que ces nouueaux Euangelistes donnoient aux ceremonies, qui sont en vsage parmy les Chrestiens, & le zele trop ardent, dont ils s'allumoient pour faire valoir leur pretenduë reformée, leur fit prendre vn si grand vol en la Ville de Lyon, que l'authorité Royalle n'y fut reconnuë qu'il plaisoit aux Instituteurs de leur secte qu'autant la condescendence d'vn Gouuerneur, qui les protegeoit, leur fit comprédre que leur pouuoir ne dependoit presque plus que de l'empire de leur volõté. Celle du Roy, qui s'exprimoit solénellement par des Edits, reiterés, n'estoit plus receüe, ny considérée dans le complot des entrepreneurs. Les Cours souuueraines, qui les auoient examinés, & verifiés en ordonnant qu'on les publiast, ne trouuoient dans ces assemblées Lyonnoises, qu'autant d'opposans, & de controlleurs, qu'il y auoit de Ministres, ou de surueillans; sa Majesté deffendoit expressement le port des armes, & les assemblées publiques: Le Parlement y interposoit son authorité. Toutes ces loix estoient expliquées par les Heretiques fauorablemẽt pour le Ministere des nouueaux venus, auec des gloses, qui gastoient le texte, & auec des exceptions recherchées. Ils marchoient armés par la Ville, comme s'ils alloient toûiours entrer en vne bataille rangée. On les voyoit acharnés à leurs monopoles; voyla l'excellente reformation, que l'Heresie porta dans la France, & dans ses meilleures Villes. La generosité des vrays Lyonnois fut inflexible à tous les efforts, que l'on employa pour les peruertir.

Les Ordres du Roy ainsi reiettés auec mépris, & attentat, il n'y eut plus rien, qui empechast cette Reformé de prostituer son honneur à des actions les plus infames, & les plus honteuses, qu'on se pût imaginer; & les digues du respect estant vne fois rompuës, les Caluinistes de Lyon cesserent de reconnoistre d'autre Souuerain, qu'eux mesmes: l'impieté, & la violence montent sur le throne.

## SECTION XXVIII.

*Reliques des Saints de Lyon dissipées par les ennemis de la foy, plusieurs autres sacrileges tres-enormes, & deux Crucifix traittés fort indignement.*

*Reliques des Saints dissipées, & perdues.*

I'Auouë que les desolations, que nous auons considerées iusqu'icy furent des plus rudes pour leur importance. Mais il y en eut de plus sensibles. Outre la profanation de nos Eglises, & de nos Autels, outre la demolition de saint Irenée, & de saint Iust, nous

nous fiſmes des pertes ſi affligeantes, & Lyon vit des ſacrileges ſi monſtrueux, qu'aprés ces deſordres, il ſéble que les Demons auroient peine d'en inuenter de plus execreables. Les Reliques de nos Saints abandonnées aux deux elemens les plus furieux, & les moins capables d'eſtre appaisés ; les vnes iettées au feu, les autres dans nos riuieres. En quoy l'Hereſie a enchery ſur l'Idolatrie, puis qu'il eſt certain que les Payens s'eſtant eſſayés d'exterminer les Reliques des premiers Martyrs de Lyon, les donnant au feu, meſlant les cendres auec la terre, & les iettant dans la Saone, il ne fut pas en leur pouuoir d'en venir à bout, parce que la Prouidence de Dieu par vn grand miracle les pouſſa au bord, où les Chreſtiens, qui reſtoient de la perſecution, les recueillirent, leur rendirent, & leur procurerent la iuſte veneration qui leur eſtoit deüe: Au lieu que les Heretiques les ayant traittées de la meſme ſorte, & peut eſtre encore plus barbarement, la meſme ſageſſe de Dieu l'a daigné ſouffrir par vn grand ſecret de ſa conduitte, qui nous eſt impenetrable, & qui toutefois nous decouure l'impieté de l'erreur nouuelle, comme auſſi ſauuage, ſans doute plus inſupportable, que le Paganiſme.

*Sacrileges tres-horribles.*

Cette impie extrauagance parut encore en pluſieurs rencontres où elle ſe rendit ſi horrible par des ſacrileges effroyables, qu'il ſeroit à deſirer qu'on les pût ſoutraire à la connoiſſance de l'Vniuers, & les laiſſer ſous vn eternel ſilence, ſi la raiſon nous le permettoit, & ſi les memoires de ce ſiecle là n'en eſtoient chargés. L'Autheur de l'apologie pour les Catholiques de Lyon ne les cache pas.

*Gabriël de Saconay Precenteur, & Comte.*

*Vn grand Crucifix ennuhy par vn Miniſtre.*

Il y auoit vn grand Crucifix ſur la tribune de la grande Egliſe de S. Iean, preſque tout d'argent, & couuert de lames du meſme metal. Vn meſchant miniſtre, nommé Rufy regarda ce Crucifix, & encore plus cet argent d'vn œil de concupiſcence. Son auidité le rendit vaillant tout à coup, luy fit d'abord conceuoir tout le deſſein de le poſſeder. Il fut bien-toſt à le mettre à bas pour s'en preualoir, cõm'il fit, & ſoudain ſe precipta ſur cette conqueſte auec fureur, & empreſſement, la chaleur de ſon auarice, & l'inſolence d'vne impieté toute affectée l'aueuglerent ſi violemment, que ce fier-a bras pour premier exploit d'vne valeur paſtorale ſauta ſur la proye, & mit les deux pieds ſur la teſte de ce Crucifix. Mais pour euiter la reſiſtence, ou la paſſion d'vn concourãt, & pour écarter le peuple d'autour de luy, il tire vne grande eſpée, qu'il auoit à ſon coſté, il la met en œuure, & fait retirer indifferemment tout le monde, les ſiens, & les autres. Alors allumé d'vn zele noueau, tout reformé, & plus ardent, qu'il n'auoit eſté, il fait tant de tours, & porte tant d'eſtocades, & d'eſtramaçons en l'air, qu'il ſe rend maiſtre de la place. Enfin la teſte d'argent eſt coupée ; il s'en ſaiſit fort habilement, & ſans delay : Il fait mettre le reſte du corps en quatre quartiers, & brulant du meſme zele, qui l'auoit conduit en cette action, il court, comm'vn forcené iuſqu'au palais de l'Archeueché portant cette teſte comm'en triomphe, la hauſſant, & la mon-

*Sa auarice furieux, & ſcandaleuſe.*

trant de tous les coſtés, & criant à haute voix, voicy la teſte de l'idole. Blaſpheme, que cet enragé reïteroit diuerſes fois. On a remarqué cette circonſtãce, que l'eſpée de ce Miniſtre eſtoit à deux mains, qu'il la portoit en prechant, pour paroiſtre en belle poſture, qu'en la tirant du fourreau aprés la deſcente du Crucifix il en ioüa cinq, ou ſix tours de fort bonne grace autour de ſa teſte, voyant que d'autres s'approchoient comme ialoux de cette fortune. Ce qui fut cauſe qu'à meſme temps tout effaré, qu'il eſtoit, il prononça ces belles paroles, dignes de ſon Euangile. Hé quoy, ne ſeray ie point reſpecté? y aura-t'il autre que moy qui commence à ruiner cette grande Idole?

Mais, s'il m'eſt permis de raiſonner dans vn ſi grand trouble, & dans vne confuſion ſi extraordinaire, ie pourray dire que cet argent, à le prendre moralement, eſtoit l'idole de ce Miniſtre au ſens de saint Paul, qui nous repreſente l'auarice comme vne eſpece d'Idolatrie.

*Deux autres Crucifix trainés par les ruës. Et vn troiſieſme fondu.*

Leur inſolence ne s'arreſte pas à l'auarice inſatiable d'vn Miniſtre, ny à la profanation d'vn Crucifix. Ils en traitterent encore vn autre plus horriblement en le trainant auec des cordes par les pieds depuis le Faux-bourg ſaint Iuſt iuſqu'au milieu de la Ville auec des cris, des huées, & des blaſphemes eſpouuantables tout le long des ruës.

Saint Garmier eſt vne villote du Foreſt; où les Reformés s'abandonnerent à la meſme rage contre vn Crucifix. I'ay horreur de faire la deſcription de ſcandales, & de tant d'outrages faits à IESVS-CHRIST. Mais il faudra ſe ſouuenir que l'autheur de ce dernier ſacrilege ne porta pas loin l'impunité de ſon crime peu de iours aprés cette fureur on le fit ſauter du haut du clocher de l'Egliſe de ce lieu en bas, où il ſe rompit le col; & l'on remarqua ſoigneuſement que le pluſpart de ces barbares finirent leur vie miſerablement, & que la Iuſtice de Dieu les extermina dans peu de temps.

*Ils imitent l'impieté de Iulien l'Apoſtat.*

Noſtre autheur de l'Apologie contre leur deffenſe les compare iuſtement à Iulien l'Apoſtat, & à ſes complices. Cette bonne femme, que noſtre Seigneur auoit guerie du flux de ſang, ainſi qu'il eſt rapporté en l'Euangile de ſaint Matthieu, en reconnoiſſance de cette faueur fit faire en bronze vne effigie, qui repreſentoit ſon bien-faitteur IESVS-CHRIST, en la Ville de Ceſarée, & elle la fit dreſſer prés d'vne fontaine où croiſſoit vne herbe, dont l'attouchement ſeruoit de remede à toute ſort de maladies, ſur tout à la rage; ce Prince Apoſtat fut ſi temeraire que de faire oſter cette effigie, & de faire mettre la ſienne à la place de la premiere. Mais le feu du Ciel, qui n'épargne ny les Sodomes, ny les Gomorrhes, ny la teſte des plus orgueilleux, vint fondre ſi ſoudainement, & auec tant de viuacité ſur la ſtatuë de cet Empereur, qu'il la conſomma en peu de moments. Et l'effigie de noſtre Seigneur fût poſée honorablement dans vne Egliſe, où les Chreſtiens luy rendoient l'honneur, qui luy eſtoit deu.

*Nicephore lib. 10. ch. 30.*

Les

Les complaisans de l'apostat la lierent par les pieds, & la trainerent auec des cordes par toute la Ville de Cesarée, luy faisant tous les outrages qu'ils se purent imaginer & ils separerent à force de coups la teste du corps, lequel ils brizerent en mille pieces. Il est vray que les Chrestiens les ramasserent fort deuotement, & les remirent dans la mesme Eglise à l'insceu de leurs aduersaires. Nos Apostats de Lyon, ne furent pas moins sauuages, ny moins impies, que ceux là, puis qu'ils trainerent, brizerent, fondirent, & traitterent mal nos Crucifix, & les effigies de nos Saints. C'est ainsi que Dieu a la bonté de tolerer les blasphemateurs, & les ennemis de son nom leur laissant commettre des exces, & des sacrileges si enormes. Mais il en sçait bien tirer sa raison par les rigueurs de sa iustice redoutable.

*Effigie de nostre Seigneur trainée par la Ville de Cesarée.*

Ces mesmes Demons incarnés, qui rauagerent les Eglises de Lyon, s'attaquerent à vn quatriesme Crucifix tout d'argent massif, que l'on conseruoit en l'Eglise saint Estienne; ces barbares le fondirent, & les principaux d'entre ces voleurs s'en accommoderent, meslant de sanglantes railleries à l'impieté, l'auarice, & à l'arrogance, qui les dominoient. Ce fut en vsant de ces termes de boufonnerie; ce pauure Crucifix tout nud a eu long-temps froid. On le chaufera si bien, que desormais on l'en gardera auec plus de soin, qu'on ne l'a fait iusqu'icy.

*Autre Crucifix d'argent, qui fut fondu par les Caluinistes.*

La mesme auarice les poussa de mesme à fondre l'Or, qui estoit aux chappes, & aux autres ornemens d'Autel; ils en depecerent vn entr'autres des plus magnifiques dont vne des Reynes de France, Anne de Bretagne femme de Louys XII. auoit fait present à l'Eglise saint Estienne. Vn Duc de Berry, & d'autres Princes en auoient aussi donné de grande valeur à la grande Eglise de saint Iean. Ces voleurs gasterent ces precieux meubles, sans que pourtant ils en tirassent du profit à bien loin prés de ce que ces choses valoient; l'inuasion que les Heretiques firent de l'Abbaye de saint Pierre les Nonnains est fort memorable: ils en chasserent les Religieuses, & voicy comment. Françoise de Clement possedoit alors ce grand Benefice depuis douze années, sa naissance est assés connuë, & Henry II. qui la visitoit souuent passant à Lyon, luy faisoit l'honneur de l'appeller sa parente. Quand elle ut le vent que les Caluinistes pretendoient sur son Abbaye à dessein de la reformer à leur ordinaire, elle voulut se faire connoistre à vn de leurs Capitaines, qui se voyant son allié luy donna parole que l'on ne feroit point de mal aux Religieuses, & que luy mesme prendroit soin de cette maison. Mais il ajouta qu'il falloit necessairement pour vne plus grande seureté de leurs personnes qu'elles se retirassent au plûtost, où il leur plairoit, & qu'il les feroit conduire sans aucun peril. Ce fut vne voix de tonnere, & vn coup de foudre à ces bonnes filles.

*L'Abbaye de S. Pierre volée par les Heretiques.*

La necessité de passer par là leur ayant paru inuincible, elles se rendirent à leur Prieuré de Morence dans le Daufiné, où elles continue-

rent ponctuellement leurs exercices de religion ; cependant nos reformateurs foüillerent par tout, & d'abord ne trouuerent pas tout ce qu'ils cherchoient. L'Abbesse auant son depart auoit fait mettre tous les Reliquaires, & l'argenterie dans le thresor, qui est proprement l'Archiue, où sont les papiers. L'endroit estoit fort secret, & bien derobé ; & pour s'assurer d'auantage elle fit murer la porte, couper la montée, & abattre les degrés ; en sorte que tout ce depost estoit imperceptible, si les ouuriers qui trauaillerent à cela, eussent eu assés de fidelité pour resister à leur auarice, & à l'esperance qu'ils conceurent mal-heureusement de prendre part à cette depoüille, si vne fois les ennemis y mettoient la main. Ce qui fut cause que ces perfides decouurirent le secret, en montrant le lieu, où toutes ces choses estoient cachées. De maniere que tout y fut pillé, l'Or, l'Argent, & les pierreries, le linge, & les ornemens de l'Autel, & les papiers mesme furent enleués. Plusieurs de ces pieces estoient d'vne valeur inestimable soit pour l'art, soit pour la matiere.

On tient par tradition qu'en faueur de saint Ennemond Dieu fit vn miracle en cette rencontre. Ces impies ayant pris le Chef de ce saint Martyr battirent furieusement à coups de marteaux, & à toute force le Reliquaire, qui le contenoit, & qui estoit d'Or ; il leur fut pourtant impossible de le rompre. Aprés mille efforts du tout inutiles de desespoir ils cesserent de frapper, & de rage ils l'emporterent à Geneue, où ne sçachant plus comment satisfaire leur brutale passion, ils l'enfoncerent, à ce qu'on assure, dans vne muraille, & l'y renfermerent : on ajoute qu'ils mirent aussi en ce mesme endroit vn assés grand nombre d'autres Reliquaires & d'autres Reliques, parce que le mesme prodige estoit arriué lors qu'ils s'estoient efforcés inutilement de les brizer pour auoir l'argent, & l'Or, qui les entouroit.

Cette mesme Abbesse auoit laissé à Lyon, & prés de saint Pierre vne sœur laye tres sage, & tres à fidée vestuë en seruante, qui alloit ordinairement au jardin du Monastere comme pour cueiller des herbes, & secrettement elle remarquoit tous les desordres, qui s'y commettoient. Vn iour ell'eut l'adresse de se glisser iusqu'au Chapitre, où elle trouua les saintes Reliques eparpillées de tous costes : ell'en ramassa tout ce qu'elle pût dans vn linge blanc, l'emporta à la derobée & les remit à son Abesse. Il n'est pas croyable en quelle consternation furent ces Espouses de IESVS-CHRIST quand elles apprirent ces euenements lugubres ; la frayeur en auoit deja surpris quelques vnes des plus foibles, qui en perdirent la vie : cependant voyla les transports de la sainte reformation que ces barbares porterent au monde.

SECT. XXIX.

## SECTION XXIX.

### *Autres cruautés des Heretiques dans Lyon.*

L'Herefie, & la cruauté font comme iumelles : & il eft certain qu'on n'a iamais vû de Secte, qui n'ait femé fes erreurs auecque le fer, le feu, & le fang. Les Heretiques ne croiroient pas deuenir affés puiffants, à moins que d'eftre cruels : Et ils ne fçauroienr fe faire valoir dans vne affés grande pompe que par l'exercice continuel d'agitations publiques, de rroubles, de guerres ciuiles, de renuerfement d'Eftats, & de violences. Voyons en d'aurres encore à Lyon fous la tyrannie des Reformareurs du Siecle paffé.

Le Conuent S. Bonauenture feruit de prifon, comme les autres maifons religieufes, pour y renfermer les Catholiques par l'ordre de ces Maitres tyranneaux dés qu'vne fois ils eurent fommis Lyon à leur domination. Aprés en auoir chaffé les Religieux, ils en retinrent le Gardien, homme de merite, & fort eftimé pour fes vertus. Ils fe nommoit Iaques Gayette. Ils le firent prifonnier dans fon Conuent pour n'auoir voulu contenter ces infatiables, qui le prefferenr outrageufement, & diuerfes fois, de leur mettre entre les mains l'argenterie, & les Reliquaires de cette Eglife, principalement le chef Saint Bonauenture qu'on auoit caché, dont le Gardien s'excufa fort modeftement: Et quoy qu'il fut en fon pouuoir au commencement de fe retirer de la Ville auecque les autres, que fa charité auoit obligés à chercher ailleurs plus de feureté pour leur vie, iamais il ne fut poffible de le flechir, ny pour fe mettre à l'ecart, ny pour relacher tant foit peu de fon deuoir. Sa conftance, & fa pieté fe fignalerent en certe rencontre, foit à renir refte à ces infideles, quand ils l'attaquoient fur les points de Religion, foit à méprifer leurs menaces, & leurs infolences. Ses reparties eftoienr fermes, fes raifons puiffanres, & fon courage inuincible. *Le Gardien des Cordelliers fait prifonnier à S. Bonauenture.*

Ces infames pour traitter fon zele plus brutalement luy enuoyerenr plufieurs fois des Demoifelles de leur party pour luy donner des attaques fur les articles de la foy. Il les conuainquoit auec autant de modeftie, que de prudence. En fin ennuyés de le fouffrir ils fe refolurent de s'en defaire : Et pour cét effet on le fepara, luy, & vn Gentil-homme Catholique du refte des prifonniers, qu'ils auoient dans ce Conuent, & à mefme temps on les renferma dans vne chambre à mauuais deffein. *Vn Gentil-homme renfermé auec luy. Et la perfidie d'vn depofitaire.*

L'Hiftoire en eft memorable. Ce Gentil-homme eftoit Capitaine, & en cette qualité il auoit feruy dans les armées fous le Duc de Guize, Au rerour de fon voyage de Naples allant à la Cour il paffa par cette Ville, où il laiffa quelques coffres entre les mains d'vn certain Darut,

homme asses connu dans Lyon pour les emplois, que les Caluinistes luy donnerent à faire du mal.

Ces coffres estoient remplis d'armes, & de meubles precieux, entr'autres il recommanda tres-particulierement à ce Darut vne rendelle de grand prix. Quand ce Gentil-homme reuint à Lyon, il chercha ses coffres, & redemanda son depost. Le depositaire, vn des plus perfides d'entre les rebelles, l'alla deferer au Consistoire, & l'accusa côme criminel, & comm'ayant intelligence auec le Duc de Nemours, qui campoit autour de la Ville, Son crime n'estoit pas là, mais seulement dans ses coffres, & entre les mains de ce deloyal : La Iustice de ces Consistoriaux porta que les coffres deuoient estre dechargés de tout leur fardeau, mais bien entendu que ce voleur du dépost se garda fort bien de découurir son secret. Et le Gentil-homme, nommé Beguin, fut constitué prisonnier auec le P. Gardien, & auec vn Marseillois Catholique.

*Encore vn troisiesme prisonnier.*

Comme la cause de leur emprisonnement estoit la mesme, au moins à l'egard du point principal, & du Iugement rendu, aussi voulut on les accabler d'vn mesme coup, & d'vne fortune, qui seroit pareille pour couronner des mesmes lauriers le Gardien, & le Gentil-homme. Le milieu de l'obscurité d'vne nuit profonde leur fit vn beau iour. Ces cruels bourreaux la choisirent pour satisfaire leur brutalité. Ils les vont prendre en sursaut au premier sommeil, les auertissant qu'il falloit changer de lieu, comm'estant trop bien, & trop à leur aize aux Cordeliers, & qu'on les vouloit emmener aux prisons qu'on nomme Roane. Tous les prisonniers demeurerent épouuantés. Mais pour l'heure on se contenta de prendre ces trois, & de les conduire iusques sur le pont de la Saone; où estant venus on leur denonça qu'il falloit faire le Saut du pont en bas. Et comm'ils saisirent le Gentil-homme pour le garrotter, il se mit d'abord en defense, & si le nombre ne l'eut accablé, il eut bien donné de la peine à tous ces meurtriers, qui voyant sa resistence luy enfoncerent sept ou huit coups de poignard au sein, & le ietterent promptement dans l'eau. Vne circonstance est remarquable en cette action: Vn des parents de ce Capitaine massacré auoit racheté de l'infamie du gibet vn des principaux seditieux d'entre ses bourreaux, & par vne insigne méconnaissance, ce fut celuy là, qui luy procura la mort plus que tous les autres. Digne recompense qu'on fait à ces reformés.

*On les precipite dans la Saone, dont vn des trois se sauue.*

Le Pere Gayette, qui vit qu'on venoit à luy pour acheuer cette tragedie, demanda qu'il luy fut permis de faire vn peu de priere pour se disposer à sa fin. S'estant prosterné il fit vn signe de Croix sur la terre auec la main; Vn de ces meurtriers s'en estant pris garde luy donna cinq où six coups de pied, le ietta par terre, & luy dit fort rudement, ne sçaurois-tu faire ta priere sans vser de superstition? Là dessus on le saisit, comm'il prononçoit à haute voix ces belles paroles. Mon Dieu, ayez pitié de moy : Alors vn de ces bourreaux luy dechargea furieusement

ment cinq, où six coups de halebarde sur la teste, & d'abord on le precipite dans la riuiere.

Voyla deux victimes de l'Heresie reuoltée dans Lyon, qui probablement receurent au Ciel la couronne du martyre. Le lendemain on trouua leurs corps prés de l'Abbaye d'Ainay. Le Marseillois, qui fut le troisiesme pris, & mené au pont auec les autres, permit simplement, & sans resistance qu'on luy attachast auec vne corde vne grosse pierre au col; Ainsi ce bon homme se laissa precipiter dans la Saone, où Dieu voulut que la pierre se brizat, & que luy, qui estoit accoustumé à la marine, se mit à la nage entre deux eaux, & qu'il eschappast malgré ses tyrans, qui s'en apperceurent, & qui crierent qu'on eut à le suiure, mais il fut habile à se couler sous les chaines auecque beaucoup d'adresse, & de peine iusqu'auprés de la porte S. George, & à gagner le riuage hors la Ville, où se voyant il se donna le courage d'auancer chemin, & de se sauuer en diligence.

Il faut remarquer que ces barbares, qui se disposoient depuis quelques iours à cette action inhumaine, pour la derober aux yeux des tesmoins, & pour s'en faciliter la commodité firent crier dés le soir, qui preceda cette triste nuit, que tous ceux, que l'on trouueroit dans les ruës aprés le son de la cloche de saint Nizier, seroient iettés tout incontinent dans la riuiere. Beau reglement à la verité, & digne exemple d'vne cruauté toute reformée!

## SECTION XXX.

*Les cruautés exercées par les Heretiques autour de Lyon, & particulierement dans le Forest.*

LA nouuelle secte accompagnée des fureurs de son genie sort de Lyon pour imprimer dans le voisinage les plus hautes marques de la cruauté. Montbrizon, capitale de Forest, en ressentit les plus violentes impressions. Ces enragés y massacrerent vn si grand nombre de personnes iusqu'à plonger le poignard au sein des petits enfants, qui pendoient à la mammelle, où qui tremblottoient entre les bras de leurs meres; vne partie de la ville nageoit en sang, & l'on eût pû croire que la Tragedie d'Herodes se renouuelloit en quelque façon le quinziesme siecle aprés qu'il l'eut exhibée aux enuirons de Betheleem. La Noblesse du païs, qui fut genereuse, ne pouuant souffrir les atteintes de l'erreur, & qui tint teste à tous les Ministres, qu'on y enuoya pour empoisonner les ames, y fut traittée d'vne maniere du tout extraordinaire. Le pouuoir des vsurpateurs, & la violence, qu'ils y employerent, fut si extreme, qu'en peu de iours ils precipiterent du

*Horrible massacre fait dans Mont brison.*

*Gentils-hommes precipités.*

haut

haut du donjon neuf, ou dix ſeigneurs des plus illuſtres, & des plus ſages de cette Prouince.

Le Commiſſaire general de leurs iniuſtices, fut le Baron des Adrets, aſſés diffamé dans l'Hiſtoire pour ſes voleries, & pour ſes inhumanités. Ils le nommerent leur Ioſué, non pour auoir eu du commandement ſur les aſtres, ny pour auoir arreſté le cours du Soleil, mais bien plutoſt pour auoir pouſſé la rouë de l'Impieté, & de la fortune aueugle, en faueur de tout le party rebelle à Dieu, & au Roy. Auſſi fut ce veritablement luy ſeul, qui ietta dans le precipice de ces hautes tours de Montbriſon tant de Gentils-hommes fermes au ſeruice des Majeſtés ſouueraines, principalement de celle, qui ne peut mourir, & de qui les autres ont la dependence.

Attendant que la Iuſtice de noſtre Monarque faſſe razer ce Château, comm'il arriua peu de temps aprés, il ſert aux Tyrans pour l'exercice de leur cruautés, & leur eſcarpe eſt trempée du plus noble ſang de cette Prouince toute Catholique. Pour cét effet ils y enuoyerent leurs munitions auec leur artillerie, ie dy la leur, parce qu'ils furent ſi temeraires, & ſi inſolents, que de la rauir au Roy, & de l'enleuer de ſon arſenal de Lyon pour combattre ſon authorité, & pour ruiner entierement ſes ſujets.

*La cruelle ingratitude d'vn ſeigneur Huguenot.*

Le Capitaine de Montſelas éprouua l'ingratitude, & la perfidie de ce Baron, qui aprés luy auoir donné à diſner le fit depoüiller en ſa preſence, & le fit precipiter ſur le champ auec onze-autre Gentils-hommes des plus vertueux, & plains de valeur, ce fut de la cime d'vne tour de trois cents toiſes de hauteur qu'il les fit ietter ſur la pointe des rochers, qui eſtoit au pied de la tour. Ce tygre s'opiniatra à cette action ſi noire, quoy qu'on luy ſçeut dire, ou qu'on luy repreſentaſt les ſignalées obligations qu'il auoit à ce Capitaine. C'eſt que Montſelas commandant les troupes Françoiſes en Piedmont, auoit ſecouru charitablement ce Baron, qui eſtoit tombé dans les foſſés de Valfenieres à l'aſſaut que l'on y donna, de ſorte que ce mal-heureux demeuroit en cét eſtat, ſous la couleurine, & à la diſcretion de l'ennemy, ſans qu'il s'en pût retirer, ſi ce Gentil-homme ne l'eut releué. Et pour recompenſe de la vie, qu'il tenoit de luy, il la luy rauit inhumainement dans Montbrizon. Les precipités de la cime du donjon, outre que leurs corps ſe briſoient ſur ces pointes de rochers, trouuoient des meurtriers au pied des murailles, qui coupoient la gorge à ces victimes miſerables ſelon la chair, Mais bien fortunées deuant Dieu, ſi la querelle de IESVS-CHRIST formoit leur penſées, & dreſſoit leurs intentions, comm'il eſt croyable qu'ils s'y eſtoient diſpoſés.

SECT. XXXI.

## SECTION XXXI.

*Ce qui poussa, & irrita les Caluinistes contre le Forest : & les autres cruautés, qu'ils y exercerent.*

L'Occasion, dont ces furieux se seruitent pour commettre tant d'exces dans cette Prouince, est du tout honteuse. L'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques de Lyon en fait le rapport auec beaucoup de fidelité. Les Caluinistes de Lyon auoient eu soin d'enuoyer vn de leurs Ministres à S. Bonnet le Chasteau pour y faire quelques presches au Fauxbourg. Comme ce Ministre auoit esté autrefois du nombre de ces Charlatans, qui montent sur le theatre pour vendre des drogues aux places publiques, qu'il estoit aussi de mauuaise vie, & tres-mal pourueu des connoissances necessaires pour conduire leur troupeau, il s'engagea ie ne sçay comment à la fabrique des fausses monnoyes: Mais il est à presumer que c'estoit tout simplement pour auoir dequoy reformer l'Eglise reformant sa bourse, & s'imaginant qu'en conscience c'en estoit le seul, & le vray moyen.

*Quelle occasion eurent les Rebelles de se ruer sur la Ville de Mont-brison.*

Le Gouuerneur de Mont-brison qui en eut le vent, y vint sans delay, & sans qu'on l'en eut prié, accompagné de plusieurs autres Gentils-hommes de la Prouince, & du Procureur du Roy. Ils firent saisir le galand auec deux autres faux monnoyeurs ses complices, & ses camarades; De mesme ils firent prendre vne garce, qu'ils entretenoient pour les ayder à ce grand dessein de la reformation. Ils furent tous trois constitués prisonniers à Montbrison, où l'on pretendoit d'en poursuiure l'execution sous les rigueurs de la Iustice, qui s'y exerçoit. Il est hors de doute qu'on l'alloit faire au plutost : Mais les rebelles de Lyon, qui en furent auertis, s'armerent en diligence, & y accoururent pour éloigner cét opprobre de leur party, & pour essuyer la honte, qui s'y estoit attachée ; ils y reüssirent par la violence. Dans la grande emeute, qu'ils y susciterent, ils prirent leur temps, ils forcerent les prisons, brizerent les fers de leurs compagnõs, & deliurerent du gibet leurs faux monnoyeurs par cét attentat, & par cette addresse, comme inuentions tres-conformes à leur Euangile. Mais comm'ils metroient en deliberation de renuoyer vn Ministre à S. Bonnet pour tenir la place de l'autre, & pour y faire les fonctions pastorales, vn Gentil-homme leur representa que si quelqu'vn qui dependit d'eux, les incommodoit, ou les fâchoit, & qu'ils voulussent s'en defaire agreablement, & à bon marché, ils n'auoient qu'à le deputer à S. Bonnet, où il receuroit infailliblement la punition de ses crimes.

*Ministre faux monnoyeur pris auec deux complices, & prisons faussées.*

Ce fut donc l'occasion, qui les inspira la premiere fois à faire des courses, & des rauages dans le Forest, principalement à Mont-brison, où ils exercerent tant de cruautés sur les Catholiques. On compta pour lors huit cent soixante personnes, & encore plus, qu'ils massacrerent en cette ville, & dix-neuf Dames d'honneste naissance prises par force, sans parler

*Autres cruautés exercées à Mont brison, & au Chasteau de Montron, auec brigandages, & sacrileges.*

Ee

parler des autres, que l'on ne sçeut pas, ny des autres lieux, que nous allons voir.

Estant enyurés du sang des fideles de Montbrizon ils se transporterent à Montron, qui est vn Chasteau appartenant à vn Seigneur de la famille d'Achon pour lors absent de chés luy. Vn des ieunes de Praueux s'y renferma pour le conseruer auec cinquante, ou soixante hommes des suiets de ce Seigneur, peu façonnés à la guerre. La nouuelle, qu'ils auoient receüe de la prise de Montbrizon, & des estranges inhumanités, dont les Rebelles de Lyon y auoient laissé des marques, les effraya si absolument, qu'ils se retirerent de Monron l'vn aprés l'autre à la derobée, & à l'insceu de leur Commandant, excepté six hommes, qui furent plus fermes, & plus courageux, que les autres. L'auant-garde des Reformés se presenta, & fut repoussée valeureusement. Mais le lendemain ce mesme Baron des Adrets soüillé de tant de massacres y vint auec son armée, & somma le Gentil-homme, qui gardoit la place, de la remettre entre les mains de sa Maiesté, & entre les siennes. Pour les siennes passe, mais sa Maiesté n'y pensoit pas. A ces paroles le ieune assiegé fit vne sage repartie, qu'il n'estoit dans ce Château que pour le seruice du Roy, & pour le garder au Seigneur du lieu; toutefois comm'il se vit abandonné de ses gens, vne armée aux portes, sans esperance de secours, & sollicité par vne honorable composition, de sortir armé, auec les siens, & sous promesse, qu'on luy faisoit de ne rien piller, il l'accepta. Ces perfides toutefois ne tinrent de tout leur traitté, que ce qu'ils voulurent. Et d'abord ils arresterent, contre leur conuention, vn de ces six, qui restoient, & par les principes de la mesme brutalité de ce Baron, le precipiterent du haut d'vne tour, & acheuerent de le massacrer peu d'heures aprés.

*Vn de Praueux assiegé resiste, & se rend.*

De là il passerent à l'Eglise, y demanderent les calices, & les Reliquaires, & parce qu'on manqua de diligence à les produire aussi-tost, qu'ils le commandoient, ces sauuages impatients firent monter de colere vn prestre, & vn marguillier à la cyme du clocher d'où il les ietterent dans le precipice aprés le soldat. Ce monstre d'homme en faisoit mestier.

*Trois Catholiques precipités: Eglise pillee: Trahison d'vne seruante.*

Vne seruante etrangere laquelle ils trouuerent dans le Chasteau, se laissa seduire à ces infames, & leur decouurit les endroits les plus retirés, & les plus secrets de la maison, d'où ils enleuerent quantité de meubles, de tapisseries, de linge, & d'habits, contre la foy, qu'ils auoient donnée; & sans perdre temps ils en chargerent les charrettes des villageois, les contraignant de les charrier, & de les conduire iusqu'à Lyon auec beaucoup d'autres meubles, qu'ils auoient pillés en diuers lieux du Forest. Ces voleries n'estoient pas sans quelque auantage, puis qu'ils se seruoient de ces depoüilles en les appliquant à leurs vsages, ou en faisoient de l'argent. Mais quel interest eurent ces barbares à contenter leur malice inutile, s'en prenant aux morts? & quel esprit de demon leur suggera le caprice de trainer furieusement le corps d'vn Seigneur de

*Meubles du Forest charriés à Lyon, corps d'vn Seigneur inhumainement trainé.*

de cette place de Mouron, l'ayant tiré du cerceuil, où on l'auoit mis, & laissé dans la Chappelle du Chasteau, en attendant que son sepulchre fut acheué dans l'Eglise, où on le dressoit? Ce fut vne pure inhumanité de ce Baron, & de ses complices. L'Heresie est vne sangsue, qui n'a pas encore assés beu de sang dans les veines les plus nobles, & les mieux remplies de la Prouince de Forest. Allons continuer à en produire des preuues certaines.

*Heresie toûjours sauuage rebelle, & impie.*

Les Rebelles de Lyon donnerent comme Souuerains, le Gouuernement de Forest, à vn Baillif de basse naissance, & fait à leur main. C'est à dire à tout entreprendre contre les loix, à tout faire, & à tout defaire contre la raison sans distinction de l'humaine, & de la diuine. Ils y establirent vn Preuost de mesme estoffe, & de mesme trempe par letres patentes du Consistoire, auec charge, & commission de suiure, & de visiter toutes les Eglises, & les Chapelles, de la Prouince, de se saisir des Reliquaires, & des ornements, & de rauir les ioyaux, & les autres meubles, qui s'y trouueroient. Quels souuerains, & quels visiteurs, nous a donnés cette merueilleuse Reformation?

*Attentat sur l'authorité du Roy.*

Le Preuost ne manqua point de s'acquitter fort exactement de cette honorable commission. Il contraignoit tres-insolemment les marguilliers des Parroisses de luy mettre en main tous les meubles des Eglises, & au cas que l'on en eut transporté ailleurs, ou qu'il se doutast que les Marguilliers en eussent caché, il les iettoient en prison, & les tourmentoient s'ils ne découuroient la verité. A mesure qu'il en receuoit, pour sauuer les apparences, ils en faisoit vn Inuentaire; & puis de peur de rien perdre, il emportoit l'Inuentaire, & les thresors, ou les meubles de l'Eglise.

*Pillage d'Eglises continué.*

Quant aux Prestres fugitifs parmy les bois; & sur les montagnes, il mettoit la main sur leur temporel, & pour les autres, que l'on pouuoit ioindre en les poursuiuant comme les bestes fauues, ce maistre Preuost employoit ses Emissaires pour les auertir que s'ils vouloient rachetter leur vie, ce deuoit estre à tel, ou tel prix d'argent, & qu'à moins que de s'y resoudre, il n'y auoit point de quartier pour eux.

*Croix, autels, & tableaux mal traittés.*

Sa commission, qui estoit fort ample, s'estendoit encore à briser les Croix taillées en pierre, à bruler celle de bois, à detruire les Autels, à des-honorer, & à dechirer les tableaux sacrés. Il n'y manqua pas: & ces seules voleries faittes en Forest enflerent la bourse des Reformateurs de plus de cent mille liures prises sur l'argenterie, & sur les ioyaux des Eglises de cette Prouince.

Du temporel de l'Espouse de IESVS-CHRIST ils passerent au laïque de leur centre, qui estoit Lyon, ils deputerent des Commissaires auec ordre de mettre en Inuentaire le blé, & le betail, qui se trouueroit aux metairies des Gentils-hommes de Forest, & des autres habitants de tout ce Pais. Ce fut vn rauage à tout depeupler: en moins de huit iours tout le pauure peuple se vit à la veille d'vne famine extraordinaire. Leurs pouruoyeurs de Lyon auoient enuoyé déja par auance plus

*Preparatifs pour vn insigne rauage & volerie de blé, & de betail.*

de cinquantemille sacs à remplir de blé, qu'on auoit saisi à dessein de le conduire iusqu'à la Ville pour la voiture de ce betail, que l'on destinoit aux boucheries de Lyon.

Mais Dieu qui voulut se laisser flechir par les larmes, & par les prieres des gens de bien y pourueut d'assés bonne heure, & donna ordre que le grand Prieur d'Auuergne, de la maison de l'Astic, que Monsieur de saint Chaumont, & que plusieurs autres Seigneurs detournassent cét orage, qui menaçoit toute la Prouince de Forest. Le Duc de Nemours, qui campa prés de Lyon, les épouuanta, & les retint arrestés dans leur retraitte, iusqu'à d'autres reuolutions, que la Prouidence decreta.

*Pretensions sur l'Auuergne, & sur le Velay.*

Auant cette crise, qui ne parut pas si tost, & aprés cét empechement, qu'ils eurent à enleuer cette grande quantité de grains, & de betail, ils reuinrent peu à peu de ce petit étourdissement, & pretendirent par vn plus grand vol d'embrasser l'Auuergne, & d'engloutir le Velay. La deuotion les prit d'aller reformer la Ville du Puy, & comm'ils sçauoient qu'ell'est sous la singuliere protection de la Sainte Vierge, ils s'y transporterent en pelerinage pour y faire des offrandes à leur mascarade. Ils nommoient ainsi la mere de Dieu, & parloient de pelerinage par boufonnerie. De fait ils y firent vœu de voler entierement le thresor de cette Eglise. Ils ignoroient pas combien de presents l'auoient enrichie. Et les chandelles, qu'ils vouloient offrir, estoient des brandons à mettre le feu dans le Sanctuaire, & dans les maisons Canoniales. Ce vœu de carrabinage fut receu, accepté, & confirmé au Consistoire de Lyon. Il ne restoit plus qu'à l'executer.

*Ils veulent voler nostre Dame du du Puy.*

Mais l'Euesque du Puy, qui y estoit par vn grand bon-heur, les en dispensa sans y employer ny de l'eau beniste, ny du papier de secretaire, & les Gentils-hommes du Velay, qui le seruirent en cette rencontre, leur firent sçauoir la dispense du Prelat, à coups de Canons, & de mousquets, & recoignerent vertement toute cette armée de deuots, & de pelerins armés.

*L'Abbaye de la Chaise-Dieu pillée.*

L'Abbaye de la Chaise-Dieu n'eut pas cette grace de se defendre comme ceux du Puy, elle fut volée, imaginez vous toute sorte d'inhumanités, & de violences: Le mal, qu'ils n'y firent pas, ne fut qu'vn effet de la Prouidence de Dieu, comme encore de la preuoyance des Religieux, & de secours, qu'on y apporta; cependant ce debordement, qui ne dura pas, vint, à l'improuiste, & fit bien du mal.

Ce fut vne course, que ces grands faiseurs d'entreprises firent à l'écart, & par boutade auec des suittes fort differentes, & auec des euenements, qu'ils n'attendoient pas tant de tumulte, ny tant de pretensions. Ils reuinrent toutefois dans le Forest, & au Lyonnois enflés d'orgueil, & accompagnés de quelques depoüilles, car c'estoit le fruit de leur pretenduë reformation. Enfin ce sont les triomphes de l'Eglise Lyonnoise de nouuelle forme. Et c'est cette qualité & ce magnifique nom que nos nouueaux freres donnerent à leur Synagogue.

SECT. XXXII.

## SECTION XXXII.

*Autres violences, & surprises des Caluinistes dans le Forest, la prise de Feurs, auec la valeur de deux Gentils-hommes.*

LEs Villotes de la Prouince de Forest estoient alors, comm'elles sont auiourd'huy, sans artillerie, sans munitions de guerre, sans boulevars, sans forteresses, & presque generalement hors de deffense. De plus la noblesse ne s'y trouuoit pas, comme s'estant engagée à d'autres emplois, ou à la Cour prés de la personne du Roy, ou pour son seruice dans les guerres, qui troubloient l'Estat. Ce qui fut cause que les Heretiques reuoltés, eurent beau ieu dans la pluspart de ces bourgades, ou de ces lieux, qui n'estoient enuironnés que de murailles toutes simples, & assés basses, sans forts, sans remparts, & sans gens de guerre.

*La foiblesse, & le peu de resistence dãs le Forest.*

De sorte que les ennemis de la Couronne, & de la foy Catholique s'en rendirent maistres tres-facilement sans y rencontrer de la resistence, ou s'ils en trouuoient, ell'estoit petite, & de fort peut de durée. Quelques habitants, qui n'estoient au bout que de simples villageois, y firent bien quelque peu de mine, se deguizant, le mieux qu'ils pouuoient, en gens de guerre, & se reuestant à peu prés comm'eux. Mais tous leurs efforts, & toutes leurs oppositions furent sans effet, tant ils y alloient pesamment, & n'y apportoient pas de vigueur. Les coureurs, qui reconnurent d'abord cette lâcheté, & cette foiblesse, y firent main basse par tout, coururent toute la plaine, & la pillerent sans y rien laisser de ce qui pouuoit les accõmoder. De la campagne ils prirent le vol sur les costaux, sur les collines, qui sont en grand nombre dans cette Prouince, & dans les vallons pour y porter vne desolation generale, ils y firent de tous les costés sans exception des degasts, & des rauages inimitables, qu'à eux mesmes.

*Les courses, & les rauages des ennemis.*

Les memoires, qu'vn Historien nous en a laissés, attribuent ce dereglement au premier auteur des Rebellions, qui fut leur Demon. Effectiuement il semble qu'ils l'auoüerent sans pretendre de s'en cacher, & on le creut sans beaucoup de difficulté sur la decharge, qu'ils s'en donnerent par leurs Escritures, où ils se ventoient de n'auoir rien fait, qui leur deut estre reproché. D'où cet Escriuain conclut que par leur aueu l'Esprit dirreligion, & de reuolte, qui les possedoit, est l'vniuersel, l'vnique, & le veritable principe de tous ces mal-heurs, & de leurs desordres. Mais s'il est vray que ce mobile, quoy que le premier à les produire, en reçoit aussi le premier blasme, comm'il en soit chargé, ces rebelles, qui luy ont seruy d'organes à tourmenter les fideles, & à rauager les Prouinces, peuuent-ils estre raisonnablement re-

ceus en leurs faits iustificatifs ? A la verité ils ne s'en laueront iamais.

*Feurs pris par les Heretiques.* *Forum Segusianorũ.* La Ville de Feurs, dont les Romains, Conquerants des Gaules, donnerent le nom à la Prouince de Forest, éprouua la tyrannie de ces enragés. Ils la prirent par assaut, & y rencontrerent deux Gentils-hommes de la maison de Prauieux, & de la famille de Sacconin, qui est entrée par alliance en possession de la Baronnie de Bressolles, famille des plus anciennes, & des plus illustres du Forest, & du Bourbonnois. *L'ainé, & le Cheualier de Prauieux faits prisonniers à Feurs.* Ces deux Gentils-hommes estoient Freres, l'ainé commandoit dans Feurs : il fut pris d'abord, & mis à rançon, laquelle il paya, l'autre, qui estoit Cheualier de Malte, fut fait prisonnier de guerre ; ou plustost de religion, & fut retenu pour cette cause, quoy que son ainé touché de compassion, & des sentimens d'vne veritable generosité, offrit vne mesme somme pour la rançon du Cheualier, que celle, qu'il auoit fournie pour se rachetter ; nous sçaurons pourquoy ils la refuserent.

Vn troisiesme frere encore plus ieune, que les deux autres, vint à Lyon pour en traitter amiablement auec Monsieur de Soubize, Chef des Huguenots, qui luy fit response, qu'il auoit bien sceu que son frere le Cheualier auoit combatu valereusement, & auec autant de cœur, que les autres Gentils-hommes, que c'estoit mesme le sentiment des aduersaires, qui l'en loüoient. *On refuse la rançon pour le Cheualier.* Mais que pour l'argent, il le prioit de ne pas croire que ce fut la cause, qui le retenoit prisonnier. Ce qu'ayant dit auec franchise il ne s'en expliqua pas dauantage, il y a bien de l'apparence que la Croix de Malte deplaisoit aux ennemis de la Croix de IESVS CHRIST, & que c'estoit vne des causes les plus capitales, qui faisoient le crime de ce Cheualier, & le principal interest, où ils viserent.

Il est vray que sa valeur à leur resister les irrita, puis qu'il ne fut pas en leur pouuoir, quelques efforts qu'ils y fissent, de le porter à se rendre à eux de son plein gré, quoy qu'il les connut les plus forts ; il leur tesmoignoit assés clairement, que de toute cette troupe de coureurs il n'en voyoit point, qu'il put raisonnablement estimer capable de sa confiance, ne croyant pas qu'il fut iuste de s'appuyer sur la foy de ceux, qui professent de n'en point auoir.

Ces deux choses iointes ensemble firent son procés ; & pour l'instruire à loisir, ils le renfermerent dans les prisons de Lyon. *On le renferme dans les prisons de Lyon.* En quoy ils ne luy firent pas l'honneur de le traitter comme prisonnier de guerre, ny d'auoir egard à sa qualité, mais iustement comme vn criminel. Ce fut vn coup de la Prouidence, qui le regardoit, & qui le voulut aguerrir, de luy ouurir cette prison, & de la fermer sur luy comme vne carriere de vertus Chrestiennes, puis qu'elle daigna par sa bonté infinie en faire vn theatre de constance pour la Foy, & pour la Croix, qu'il portoit.

Pendant sa detention on luy liure mille assauts pour ébranler sa foy, mais

mais autant de fois qu'on l'attaque par diuerses disputes ce braue champion de IESVS-CHRIST sort du combat tout autant de fois victorieux; ses ennemis voyans qu'ils ne le pouuoient prendre par là, tenterent vne autre sorte de bataille & croyans de le gagner par les offres de liberté & des glorieux employs parmy eux ils se trouuent tout autant de fois frustrés de leur attente qu'ils taschent de l'ébransler; il se garda bien de considerer cette liberté, qu'on luy faisoit esperer, que comm'vn amas de fers, & d'oppressions eternelles. Les promesses, que l'on entassoit pour le peruertir, ne l'aborderent iamais, que pour estre reiettées plus vertement, qu'elles n'estoient faittes. Les grandes charges, & les beaux emplois dont ils luy battoient continuellement les oreilles, bien loin de flatter, ou d'amuzer ses esperances, n'auoient de pointe, qui ne s'émoussast, ny de vigueur, qui ne s'affoiblit à la moindie de ses reparties.

## SECTION XXXIII.

### *Les Heretiques de Lyon continuent leur batterie contre le Cheualier de Prauieux pour le peruertir; il s'en deffend courageusement.*

CE fut vn prodige de voir d'vn costé ces reformateurs pretendus si fort acharnés à cette proye s'imaginer qu'au mesme instant, qu'ils l'auroient veüe, elle seroit deuorée: & d'autre costé vn ieune vaillant se moquer d'eux iusqu'à brauer les Ministres, que l'on deputoit pour tirer de luy vn consentement fauorable à leur dessein, qui ne tendoit qu'à le peruertir. On s'ermeueilloit que de cette bouche animée de la Iustice de sa cause sortoient des raisons de la plus haute Theologie, & des explications de l'Escriture, sans que toutefois il se fut iamais enfoncé dans ces connoissances, qui certainement fuyent les espées des Caualiers, & les Carauanes du Leuant. *Prodigieuse resistance de ce Cheualier.*

On creut, que le sexe, qui est le plus foible, seroit assés fort pour vaincre ce victorieux en tant de combats. On employa donc la femme d'vn des Capitaines Heretiques, qui commandoient dans Lyon: elle l'entreprit, & sous vne image d'elargissement elle voulut qu'on le tirast de prison, & qu'on l'amenast à son logis, où cette Dame, comme bien disante le promena de fort bonne grace par des douceurs, par des complaisances affectées, par des gentillesses agreables, & toutes propres à flechir vn cœur, principalement vn ieune cœur, qui ne sembloit pas du tout inuincible à vne Sirene, donc la veüe estoit fort charmante, dont la parole, & le ris portoient mille attraits. Mais la Pretendante ne fut pas heureuse en son entreprise; elle rencontra en ce *Vne Dame l'Entreprend.*

Cheua

Cheualier le cœur d'vn Lion, la resistance d'vn guerrier inebranlable, où il s'agissoit de religion.

*On le mene au Presche.* Ces coups rabbatus, ce flus de langue arresté, & tout ce nectar de belles paroles vne fois tary, pour ne point paroistre du tout interdite, & deconcertée, elle se figure que son Ministre y reussira plus heureusement, qu'elle n'auoit fait. Elle conduit dont nostre Gentil-homme au Presche pour y estre spectateur de la venerable Cene de quelques morceaux de pain blanc. Ce fut le moyen de degouter de nouueau celuy, qui l'estoit assés: & bien loin d'en faire vn bon proselyte, il fut impossible à tous ces deuots, & à ces deuotes de le faire mettre à genoux dans leur assemblée; il y parut comme vne statuë sans mouuement, son chapeau comme cloüé sur la teste, vn visage ouuert, & seuere, vne contenance toute noble, vne fermeté indomtable, vn esprit present, quoy qu'au peril de sa vie. Aprés la profane ceremonie de la cene, & aprés le presche, cette mesme Dame ne le quitte pas: elle se promet inutilement que ruse sur ruse pourra faire effet. Elle conduit auec douceur son Caualier à ce Commandant son mary, & pretendant de se preualoir d'vne belle feinte elle l'aborde en Conquerante, & comme faisant de sa perte vne victoire signalée, elle parle ainsi: Voicy, Monsieur, que ie vous amene ma conqueste, nostre Cheualier est à nous: il est conuaincu de la connoissance des verités de nostre Euangile. Mais aussi promesse pour sa liberté, c'en fut asses dit pour animer le Gentil-homme, qui ne fut pas court à la repartie, & qui se piqua de la fourberie, ayant eu assés de peine à souffrir qu'elle eut acheué sans l'inrerrompre, il la laissa dire, & luy respondit, Toubeau, Madame, bien loin que i'en sois où vous croyez. Ce que i'ay vû, ce que i'ay oüy, & ce que vous faittes, m'affermit encore plus en la Foy, que ie professe.

*On le veut surprendre. Il le connoit, & demeure.*

*On conclut sa mort auec crainte.* Cette nouuelle generosité valut à ce braue Cheualier le retour en sa prison, on l'y replongea: & Dieu le permit pour mettre à l'epreuue toutes ses vertus. Nous allons voir les merueilles de la grace, depuis qu'vne fois elle s'est renduë la maitresse d'vn esprit, il n'est pas croyable combien d'incommodités la cruauté de ces barbares luy fit endurer; l'Histoire dit que cent fois sa mort y fut minutée, & cent fois concluë: Mais toujours auec apprehension d'inconuenient pour le party, & s'ils l'epargnerent en cette rencontre, ce seroit erreur d'en sçauoir gré à leur modestie, ou à la douceur, qui campe toûjours assés loin des Heretiques. Ils n'en eurent point en ces conionctures. La seule crainte d'attirer sur eux vne vengeance infaillible les rangea dans la retenuë, ils preuoyoient la tempeste, qui alloit tomber sur leurs testes, si celle là eut esté coupée, ils voyoient déja mille espées de Gentilshommes toutes nuës pour auoir raison de ce meurtre, s'ils l'eussent commis.

*On le liure à des Pre-* Les Heretiques de Lyon se voyant braués par le Cheualier de

Praui

Prauieux,& ne ſe pouuant reſoudre ny à luy donner la liberté,ny à luy oſter la vie en cette Prouince, il ſe preſenta vne occaſion de s'en deſfaire plus honneſtement en apparence,mais en effet auec la meſme inhumanité, ſans courir fortune d'en eſtre blaſmés, au moins auec certitude. Les Caluiniſtes Prouençaux, qui eſtoient ſoldats en cette ville, ayant reconnu qu'il n'y auoit plus de calices,n'y de Reliquaires en nos Egliſes pour contenter leur appetit inſatiable, & n'oſant plus ſe promettre de receuoir comme auparauant les montres pour leur ſubſiſtance, aprés que la paix fut publiée,ſe regardoient les vns les autres,& en fin ſe reſolurent de changer de poſte en ſe retirant dans leur Prouince, ils prirent congé de leurs Camarades, qui reſtoient encor à Lyon. Ceux cy donc pour ſe ſeruir de cette commodité, qui ſe preſentoit à eux s'auiſerent de ſe decharger de leur fardeau en leur remettãt noſtre Cheualier aprés onze mois de priſon eſtroitte : toûjours à deſſein de le mettre à mort aprés ſon éloignement d'icy par la main de ces eſtrangers, à qui on l'auoit recommandé en de bons termes, & de bon accent, comm'à des perſonnes, qui en ſeroient infailliblement moins reſponſables, que ceux du païs, où le maſſacre de ce Gentil-homme ſeroit recherché, & où la rigueur de la Iuſtice, & de la vengeance y demeureroit ineuitable, ce fut leur pensée.

*[Pro]uençaux, qui ſe retirent.*

*Ils ont deſſein de le mettre à mort.*

Ces Prouençaux doncque ſe retiroient, & eſtoient inſtruits de cette maniere,ſe chargerent de ce Cheualier, & l'emmenerent auec eux en qualité de captif auec bonne eſcorte au milieu des troupes, qui le tenoient enſerré, & portoient toûjours en leur ame la mauuaiſe volonté que ceux de Lyon y auoient iettée, luy, qui ſe voyoit ſi bien tenu,& & ſi bien veillé, ne s'endormoit pas à rechercher les moyens de pourueoir à la ſeureté de ſa perſonne, quoy qu'il connut tres-parfaitement qu'il auroit peine à ſe degager d'vn ſi grand nombre de ſurueillants.

Mais la Prouidence, de Dieu, qui veilloit pour luy, & à qui preſque inceſſamment il auoit recours, luy preſenta vne occaſion fauorable pour ſe ſauuer. Comm'ils paſſerent par le Daufiné, luy, qui ne penſoit qu'a ſe derober à ſes ennemis, & à ſes tyrans, ſe trouua fort heureuſemẽt à la deſcente d'vn bois à heure commode pour s'eclipſer, il ſe iette incontinent dans les broſſailles, & dans l'eſpaiſſeur de cette foreſt,& comm'il eſtoit à pied, il s'y enfonça, ſi addroittement, & auec tant de promptitude, & tant de bon-heur, qu'il fut bien-toſt échappé, hors de toutes les veües de ceux, qui auoient les yeux ſur luy.

*L'occaſion, qu'il eut de ſe ſauuer comm'il fit.*

Ce fut vne éclipſe, qui ſurprit, & qui eſtonna ſes gardes ; Il n'eſt pas facile d'exprimer de quelle viteſſe ces troupes coururent aprés leur ieune homme fugitif, ils le pourſuiuirent auec plus d'ardeur, que les chaſſeurs ne pourſuiuent vne beſte fauue, quand ils l'ont lancée. Quinze cents hommes entrent auant dans le bois, y cherchent leur proye de tous le coſtés, ſe ſeparent en diuers endroits, comm'en diuers poſtes, ne laiſſent ny fort, ny buiſſon, qu'ils n'aillent

 foüiller,

foüiller, où qu'ils ne battent furieusement à coups d'arquebuzes: leurs troupes en alte l'espace de plus de six heures.

*Merueille de la Prouidence en faueur de ce Cheualier,*

L'Autheur de l'Apologie, qui en a fait la description, rapporte cet euenement à vn miracle de la Prouidence, qui voulut sauuer son seruiteur par des voyes extraordinaires. La Croix, qu'il portoit, le fortifia. L'obscurité, des prisons de prés d'vn an, luy fut lumineuse, & profitable pour le reste de ses souffrances; la constance, & la generosité, qui l'accompagnerent au milieu des fers, l'en retirerent par vn grand bon-heur, que les hommes n'auoient pas preueu. La liberté, qui auoit fuy deuant luy iusqu'à ces derniers moments, l'alla rencontrer au fort de sa fuitte, & l'embrassa si fortement, & auec tant de courtoisie, qu'elle se donna elle-méme à luy pour ne le plus abandonner à ses ennemis. Et trente mille yeux, qui l'éclairoient, & qui espioient ses actions, n'eurent point assés de lumiere pour le decouurir, depuis qu'vne fois il eut pris l'écart: & autant de bras armés de fer, & de feu n'eurent pas la force de le resaisir, ny de rompre les obstacles de sa retraitte; les forests mémes, ou les taillis, qui luy presenterent leur espaisseur pour resister aux piqueurs, qui le poursuiuoient, s'ouurirent, pour le receuoir, & se refermerent pour le conseruer, le tout par vn ordre impenetrable de la Prouidence. Toutefois il ne fut pas imperceptible à ce braue cœur, qui en profita, ny aux Catholiques, qui le sceurent. Dieu en fut loüé, le Demon, vaincu, la Croix honorée, & l'Heresie confondue.

## SECTION XXXIII.

### *Autres cruautés, & voleries des Heretiques autour de Lyon principalement sur les Prestres, & dans les maisons des Gentils-hommes.*

*Horribles excés, & debordemẽs de cruautés Huguenottes.*

QVand sortirons nous de ces theatres d'horreur, & de violence? Il semble à voir tant de monstres s'entresuiure de si prés, qu'ils se multiplient, & qu'à mesure qu'on les voit passer comm'en foule, ils y retournent plus furieux, qu'ils n'y sont venus, ou qu'ils y renaissent les vns des autres, comme les testes de l'Hydre, de telle maniere toutefois, que tous demeurent sur la mesme scene, sans que les premiers laissent leur place aux nouueaux monstres, qui s'y presentent pour se ioindre à eux, en quoy l'on peut dire auec verité que les cruautés, qu'ils y exercent, ne font pas vn ordre de succession, mais plutost vn tas de desordres, vne enchainure de mal-heurs & vn grand monceau de crimes à exterminer la Religion, & la Monarchie.

Le Forest n'en a pas encore assés vû; Montbrizon n'a point assés de dongeons, ny assés de tours pour precipiter sa noblesse sur la pointe des rochers, & ses ruës ne sont pas encore noyées dans tout le sang de la Prouince. La ville de Feurs ne s'est point assés declarée pour ses tyranneaux,

neaux, ny affés ouuerte à la cõtrainte des plus infolents d'entr'eux. Il eft neceffaire que nous voyons autour de Lyon vne Herefie plus barbare, que les anciennes, & vne reuolte plus infatiable du fang humain, que les tigres mefmes, & que les lamies de l'antiquité.

Les plus braues du party pour s'authorizer plus promptement, & pour fe montrer fous vn titre plus fpecieux, fe donnoient le nom de boutreaux de Chrift: mais difons plutoft de l'Antechrift; Lyon a vû, & fenty les prodigieux effets de ce nom, & fon voifinage a éprouué plus de mille fois leur fanglante bourtellerie. Le premier honneur, qu'ils rendoient aux Preftres toutes les fois qu'ils en rencontroient, principallement aux villages, c'eftoit de leur mettre vne corde au col, de les trainer, de les bafoüer les chargeãt de coups, & d'outrages: Aprés mille railleries, mille tourmens, ils pilloient leurs meubles, & les depoüilloient inhumainement. Mais peut-eftre c'eut efté trop peu de rigueur fi aprés s'eftre fatisfaits de ces moqueries, & de ce butin ils ne les euffent encore mis à rançon, & double rançon. Voicy comment: auffi toft que ces Mammelus auoient volé la maifon du Preftre, enleué fes meubles, & vuidé fa bourfe, il falloit de neceffité que le pauure Preftre allaft emprunter la bourfe de fes amis pour fe racheter, & dés que ces Caffres auoient receu & ferré cet argent on trouuoit le pauure Preftre pendu le mefme iour à fes feneftres. Riuedegier, petite ville du Lyonnois n'en a pas perdu le memoire.

*Les Heretiques s'appellẽt eux-mefmes bourreaux de Chrift & tourmẽtent les Preftres.*

Quatre vingts, ou cent cheuaux fortis de Lyon fe detacherent de leurs Compagnies à deffein de reformer quelques maifons de Gentils-hommes de la mefme forte, qu'ils auoient fait nos Eglifes; vn banqueroutier voloit à la tefte de ces Caualiers; ils prenoient leur temps, fe rendoient maîtres des Chafteaux en l'abfence des Seigneurs, & y entroient d'affés bon matin, pour n'y renconter que les Dames encore au lit. Ie laiffe au filence, & à la pudeur Chreftienne ce que ma plume ne pourroit efcrire fans rougir, la haute vertu de ces Dames m'y oblige, & le veut ainfi, le refpect, que nous leur deuons, ne permet pas de reprefenter l'infolence de ces étalons. Il fuffit de dire que les mauuaifes volontés furent pour eux, feuls, ou que ce fut force à ces vertueufes de fe tenir renfermées tandis qu'on pilloit; il eft affuré que l'innocence, & que la fidelité demeurerent fermes en fes Sufannes acheuées, & en ces Lucreces du Chriftanifme.

*Maifons de Seigneurs furprifes, & rauagées les maiftres abfents.*

Mais pour les meubles, pour l'Or, & l'Argent, & pour tout ce refte, dont les brigands ont couftume de s'accommoder, ceux-cy ne manquoient iamais de s'en preualoir en faueur de la reuolte, qui les animoit, & de la fortune, qui les menoit comme par la main. L'excés y alloit fans retenuë, comme fans epargne: les habits mefmes, que ces bonnes Dames auoient posés auprés de leurs lits, en fe couchant, feruoient de butin à ces picoreurs. Ils ouuroient eux mefmes, ou faifoient ouurir par menaces, & par violence les cabinets, & les caffettes, fe fourrant par tout, foüillant, & volant par tout, & taffant leurs

ioyaux,bagues, chaisnes,pierreries,sans rien laisser; le pretexte, dont ils se couuroient pour ces voleries, en estoit brillant. Nous cherchons des Prestres,disoient ces frippons,nous voulons tout voir, nous auons appris qu'il y en a de cachés ceans,que les ornemens d'Eglise y ont esté retirés,& que la superstition des Papistes y est bienuenue:voyons tout. Voyla la couleur quils donnoient à leurs actions les plus noires, l'employant comme le fourrier de leur troupe pour marquer tous les endroits de la maison, qu'ils vouloient piller. Ils cherchoient des Prestres ailleurs, & là des idoles.

*Le Chasteau de Varennes saisi,& pillé: la Dame change d'habit, & se sauue.*

Ces coureurs passerent dans le Beauiolois, où ils firent du rauage à leur ordinaire. Et d'abord ils s'attacherent à Varennes, qui est vn Chasteau appartenant aux Seigneurs, qui portent ce nom, & dont la famille est des plus illustres de la Prouince. Ils y entrerent à main armée, La Dame estoit vefue, issuë de la maison de Cheurieres dans le Lyonnois, assés connuë pour sa noblesse, & pour ses autres merites. Comme cette Dame sceut que ces nouueaux conquerants auoient fait partie pour la faire prisonniere, & pour l'emmener, elle échappa fort addroittement sous vn habit de seruante.

*Vn Chanoine de la grande Eglise de Lyon volé, moqué, & traité fort indignement.*

Le frere de feu son mary demeura captif. C'estoit vn Compte, & Chanoine de l'Eglise de Lyon. Ils le depoüillerent violemmeut de ses bons habits, luy iettant quelques vieux haillons de soldat sur les épaules, & vn vieil chapeau sur la teste. Ce fut à cherher par tout, à tourner les yeux de tous les costés,à l'importuner, & à luy dire ce qu'ils demandoient: où sont vos idoles: il comprit d'abord de quelles idoles ils parloient, & sans se faire prier dauantage, il leur presenta vne bourse de drap d'or, où ils trouuerent enuiron cent pieces de ce beau metal,qui faisoit leur idolatrie,& quelques antiques pour les curieux.

Pour couurir leur ieu ils firent semblant de reduire toutes ces idoles en vn inuentaire fait à plaisir. Passe pour cette brauade de ceremonies, & de chimagrées: le ieu fut suiuy du saccagement, & du pillage vniuersel de cette maison. Mais pour acheuer leur mascarade, ils chargerent vn petit cheual d'vne quantité de chappons, & d'autres volaille, & mirenr le Comte sur cet animal: en cette pompe de leur carnaual ils le menent iusqu'à Belleuille, où les soldats de leur Cabale estát aduertis par vne salue de mousquetades se mettent en haye aux deux costés du chemin, & de la ruë où il passoit, puis ils se rangent comm'en bataillon pour receuoir ce triomphe en magnificence,mille brocards fendent l'air, & mille traits de boufonnerie volent autour de ce Caualier promené en pompe, Monsieur l'Euesque donnez nous vostre benediction: i'aurois honte d'en produire dauantage, laissons le reste aux imaginations de Lecteurs.

Trois iours aprés cette montre de mommon quinze soldats de ces mesmes bandes conduisirent leur prisonnier à Lyon en cét equipage & le representerent en cette posture à vn de leurs Chefs, Monsieur de Soubize, qui au lieu de reprimer l'insolence de cette insulte, n'fir

que

ques en rire ; & ce fut alors que ce Comte fut greslé d'outrages, & que les menaces commencerent à l'assassiner. Comme captif de rebellion, & non pas de guerre il demeura cinq semaines en la garde, & entre les mains d'vn Capitaine Huguenot, où le traittement, qu'il receut, est inconceuable, tant on y commit d'indignités.

La modestie, la reserue, & la circonspection, qui l'accompagnerent durant toute cette Tragicomedie, & dans tous les actes, qui la composoient, luy firent en peu de iours son Eloge tout entier en la bouche mesme de ses ennemis. Ils protesterent vnanimement, & sans raillerie, qu'il auoit vescu sans reproche parmy eux, & que personne n'auoit sujet de s'en plaindre ; Sa sincerité toute genereuse, sa discretion, & sa douceur y estoient loüées assés hautement. Ainsi ce Sanson Chrestien trouua du miel en la bouche de ses Lyons, morts à la grace ; & la verité fut par leur aueu dégagée de l'oppression, qu'on luy faisoit.

*L'Eloge de ce Gentilhomme loüé mesme par ses ennemis.*

Ie me persuade que ces vertus contribuerent quelque chose pour faciliter sa deliurance, qui suiuit bien-tost, quoy qu'auec peine, & à la poursuitte de son frere le Commandeur des Eschelles, qui s'y employa, & qui deboursa pour sa rançon deux cents escus : Ce qui firent autant d'idoles propres à charmer cette sorte de lutins, sans conter les autres idoles, qu'ils se firent mettre entre les mains à Varennes, sans y comprendre le pillage, qu'ils y firent, & qui reuenoit à cinq cents escus pour le moins.

Le païs de Dombes experimenta de pareilles inhumanités que les Rebelles y portetent, se seruant de l'occasion de nostre impuissance à le secourir, parce que l'armée du Roy, qui estoit petite, & qui campoit au voisinage de Lyon, estoit occupée ailleurs, & ne pouuoit que tres-difficilement passer la Saone, qui la separoit de cette Prouince extremement desolée.

*Dombes rauagé par les Caluinistes.*

## SECTION XXXIV.

### *De quelle douceur, & de quelle moderation, vsa le Roy enuers les rebelles de Lyon.*

QVoy que le Roy, la Reine mere, son Conseil d'Estat, & plusieurs autres des plus éclairés, & des plus illustres du Royaume ne fussent pas sans connoître tres-parfaitement la malignité de l'Heresie, & les grands desordres, qu'ell'y apportoit ; Toutefois ils ne creurent pas qu'il fut à propos de l'exterminer encore, ny d'y employer la rigueur des loix, aymant mieux donner quelque chose à la clemence, qu'accorder trop facilement à la Iustice, & à la raison toute la seuerité, qu'elles eussent pû rechercher. Deux esperances se presenterent auec les autres motifs pour faire conclurre auec plus de

*Motifs de douceur du Roy enuers les rebelles.*

douceur, qu'il seroit possible. L'vne fut de calmer l'Estat en appaisant les émotions, presque vniuerselles, qui le troubloient, l'autre de gagner par cette sorte de temperament les esprits les moins remuants, les plus moderés, & les plus ayzés à receuoir les verités Catholiques. Peut-estre mesme on se promettoit de desaigrir les plus irrités, & de prendre par cette voye, comme la plus douce, beaucoup d'ascendant sur les plus reuesches de tout le party.

*Les Caluinistes en abusent.*

Ie ne pretens pas de me rendre iuge pour determiner de quelle valeur, ou de quel poids pouuoient estre ces motifs, ny pour decider si ces esperances estoient bien fondées. Ie me contente d'en poser le fait sans en penetrer la solidité, ou la foiblesse, & sans prendre, pour en mieux connoistre, ny la balance, ny le niueau à la main. D'autres ont examiné cette cause assés sagement sans que ie m'en mesle, ie dy seulement, que cette douceur, qui fut tres-Chrestienne, & tres-Royalle, ne produisit pas, comm'elle deuoit tous les auantages, qu'on se proposoit. Et me retranchant à Lyon comm'à mon poste ie puis assurer que par de grandes considerations, Charles neufviesme, qui regnoit alors, & qui estoit ieune, la Reyne sa mere, & son Conseil furent d'auis que l'on épargnast les Caluinistes, qui broüilloient icy, qu'on dissimulat auec eux, qu'on les traittast de douceur, iusque là mesme, qu'il y auoit ordre qu'on prit garde de ne les aigrir, & de pouruoir de telle façon à la guerre que l'on opposoit à leur reuolte, qu'elle fut conduitte sans y employer l'ordinaire des rigueurs. A la verité ce fut vne merueilleuse bonté du Roy, & vne rare condescendence de son Conseil.

*Le Roy enuoye le Duc de Nemours, qui campe auprés de Lyon sans l'assieger.*

C'est pourquoy aprés ce funeste coup, qui mit cette Ville à la disposition des Heretiques, sa Maiesté ne commanda pas qu'on les assiegât; & certainemēt il eut esté difficile d'y poser vn siege, il y eut fallu vne grande armée capable de se partager en trois camps de vaste estenduë pour la grandeur de la Ville. Ce qui fut cause que le Roy se contenta d'enuoyer icy le Duc de Nemours, qui en estoit le Gouuerneur, auec ordre d'empecher les ennemis de faire des courses, & des dégasts dans le voisinage, & dans la Prouince. De fait il campa en vn village, nommé S. Genis Laual à prés de deux lieües de Lyon. Au reste ce camp estoit composé d'vn si petit nombre de gens de guerre, que les Caluinistes dans l'enceinte des murailles de la Ville en auoient au double, & au triple. Mais toûjours il est constant qu'on les y traitta mille & mille fois plus doucement, qu'ils ne meritoient. Ils en deuinrent plus insolents, & insupportables à la patience mesme, dont ils se rioient faisant des Pasquins, où le camp estoit tourné en risée, & le Duc traitté, comme le sujet de leurs médisances.

*Ce camp incommode les Caluinistes de Lyon.*

Mais il se peut dire qu'ils n'en furent pas les meilleurs marchans, & qu'ils en payerent l'vsufruit auec le temps. Toutes les fois qu'on les attrapoit hors de leur retraitte, & qu'ils sortoient hors des murailles de la Ville pour chercher des viures, ses soldats du Camp, qui n'estoient pas loin, & que l'on auoit distribués sur les auenuës en diuers endroits

des

des grans chemins, & des autres routes, pour l'eſpier, & pour le ſurprendre, le faiſoient ſouuent, & les detrouſſoient ſans miſericorde. Nous allons voir leur incroyable lâcheté à ſe defendre de la peine, & des incommodités, qu'ils en receuoient. Le Duc de Nemours auoit fort peu d'infanterie, & de caualerie, à peine montoit à deux cens gendarmes, diſtribués en quatre ou cinq compagnies Françoiſes, les quatre ou cinq cens qui ſe ioignirent à eux pour vn peu de temps, furent des Reyſtres: Toute l'armée ſans ſubſiſtance d'argent, & de viures à moins que d'en prendre aux villages d'alentour, qui s'en trouuoient extremement incommodés. Mais c'eſtoit force d'auoir ce recours, & d'entendre à ces contributions, la recette des deniers Royaux ayant eſté mal-heureuſement arreſtée, & meſme pillée par ces voleurs, les Caluiniſtes de Lyon, qui s'en preualurent pour faire la guerre au Roy. Et pour renfort d'incommodités cette meſme armée du Camp, ſe vit contrainte par la rigueur de l'hiuer de ſe diuiſer dans le voiſinage en diuers endroits de part & d'autre, en s'éloignant de deux, ou trois lieües les vns des autres; Ce qui n'eſtoit pas ſans les affoiblir, outre que ce poſte de S. Genis, quoy qu'aſſés plaiſant, n'auoit rien d'auantageux pour ſe defendre de l'ennemy, en cas qu'on les attaquaſt. Ce n'eſt qu'vne plaine aſſés raboteuſe, qui ne s'éleue qu'en peu d'endroits, où il n'y a que de petites eminences peu conſiderables pour fauoriſer vn camp.

*La malice des Caluiniſtes de Lyon eſt plus forte, que celle de Camp. Toutefois ell'eſt mal traittée par leur lacheté.*

Au contraire nos Rebelles, qui ſe cantonnoient dans l'enceinte des murailles de Lyon, eſtoient à leur aiſe, auoient dequoy viure de leurs pillages, & ſur la recette generale des finances, dont ils auoient dépoüillé le Roy par leur admirable liberté de conſcience. Et quant aux forces, dont ils ſe pourueurent, ils auoient mis ordre que l'on ramaſſaſt pour leur ſeruice vn grand nombre de ſoldats plutoſt eſtrangers, qu'originaires, qui ne demandoient qu'à piller, & d'autre coſté l'artillerie ne leur manquoit pas, comm'ayant fondu la pluſpart des cloches de toute la Ville pour les employer à la ſeureté de leurs perſonnes, & de leur cauſe; ioignez à cela tout le grand appuy, qu'ils attendoient de leurs Chefs, de leurs Generaux, de leurs Capitaines, & des autres Officiers de leur armée, dont quelques vns eſtoient de naiſſance illuſtre, ſans parler des Princes, qui les employoient ſous leurs couleurines. C'eſt en quoy leur lâcheté ſe rendit palpable, & plus ridicule, qu'on ne ſçauroit croire. Mon lecteur veut bien que ie m'en explique vn peu mieux.

De ce gros d'armée on ne vit iamais d'eſcadron, ny de compagnie, qui eut l'aſſurance l'eſpace de ſept, ou huit mois, ie ne diray pas de ſe porter iuſqu'au Camp du Roy, quoy que peu nombreux, & en l'Eſtat que nous venons de repreſenter, mais ſeulement de s'auancer de deux, ou trois pas hors la portée de leur canon, quoy qu'ils euſſent des occaſions fauorables preſque à tout moment, & de grands ſuiets de l'entreprendre. Voicy comment, & voicy pourquoy comme noſtre Camp

n'eſtoit

n'estoit auprés deux que pour empecher leur voleries, & leurs courses importunes dans la Prouince, & dans le Forest, & non pas pour les assieger ; le Duc de Nemours,& les autres Commandants detachoient des troupes, & enuoyoient presque tous les iours,& assés souuent plus que d'vne fois le iour des parties, qui couroient sur ceux de Lyon, qui les dechargeoient de la peine de charrier leurs prouisions, en les dépoüillant de leurs conuois de betail, de blé, & d'autres denrées, quand ils reuenoient des petites guerres, qui les alloient battant iusqu'aux portes de la Ville, qui en faisoient de prisonniers, qui en mettoient à mort, qui en tiroient de bonnes rançons, & qui enfin les traittoient comme ennemis de la Couronne,& de la Religion.

Auec tout cela ces vaillants Rebelles essuyerent tous ces affronts, & les digererent le plus doucement qu'ils purent sans se faire voir en des sorties raisonnables pour les repousser, ny en des attaques pour tirer raison de leur pertes, ny en des defenses tant soit peu hardies pour la seureté de leurs conuois. Bassesse de cœur à s'enfoncer dans leurs ramparts au sein de leur Consistoire, ou à l'ombre de leur casemattes, sans auoir l'esprit de paroitre en braues, de ménager leur pouuoir & de donner quelque beau iour à leur fortune, ou quelque teinture de valeur à leur cause, quoy que tres-mauuaise. Ils se contenterent de faire prendre de fausses couleurs à leur nouueauté de Religion, à leurs violences,& à tous leurs crimes. Ce qui fait tres-assurément vne autre espece de poltronnerie, mais ils en sont en possession depuis leur entrée au monde, tant il est certain que l'iniustice est toûjours timide, & n'a point de cœur.

*Leur lâcheté à secourir leurs compagnons d'Annonay.*

Ils témoignerent encore mieux leur lâcheté lors que le Seigneur de S. Chaumon conduisoit ses troupes au fort de l'hyuer iusqu'aux portes d'Annonay dans le Viuarets pour mettre à raison les Caluinistes leurs confreres, qui s'y estoient reuoltés, comm'eux à Lyon. Au lieu de sortir de leurs murailles pour battre aux champs,& pour essayer de les secourir ou pour faire au moins quelque peu d'effort, & quelque demonstration de vigueur, ils furent si lâches, que de permettre à ce Seigneur d'y aller deux fois auec des forces, qu'ils eussent pû rompre, s'il eussent osé les escarmoucher ou les amuser par quelque sorte de diuersion, ou de stratageme, mais bien loin de s'y attacher ils s'endormerent dans le soin, qu'ils prirent de se conseruer eux mesmes. Ainsi Annonay fut attaqué auec chaleur,& pris par assaut, & par vne bréche raisonnable à la veüe de ces poltrons, sans que seulement ils pensassent à se remuer, ou fissent semblant de s'en émouuoir, au lieu d'y voler, & d'y porter du secours, comm'ils le pouuoient & ce grand zele, qui les auoit furieusement échaufés à prendre Lyon, & tant d'autres Villes, n'eut plus de feu, ny de pouuoir pour la conseruation de leur Annonay, mais c'est le foible des Rebellions ; elles sont toûjours accompagnées de iustes frayeurs,& de peur panique.

En

Enfin nos vſurpateurs de Lyon, ainſi recoignés dans leur Conqueſte, ainſi battus, & deualizés, par nos coureurs, & par les parties, qui ſe détachoient du camp Royal, s'auiſerent de faire vn miracle de valeur, qui au bout du conte ne leur fut vtile, que pour ſe noircir dauantage, & que pour donner encore vn peu plus de montre à leur infamie. Ce fut de mettre la main à vn grand exploit de leur façon, & de leur air, où ils laiſſerent ſans difficulté à tout l'auenir les caracteres d'vne lâcheté memorable. Elle parut à diuers viſages par le meſlange, qui s'y fit du funeſte, & du ſurprenant, ou le pillage, le peu de cœur, & la cruauté. *Autre foibleſſe à s'opposer aux forces de l'armée Royalle, & de ſon Camp.*

## SECTION XXXV.

*Lyon retiré des mains des Rebelles, & remis ſous celle du Roy, auec l'exercice de la veritable Religion.*

Les torrents ont plus de fougue, & ſont plus impetueux que les riuieres, qui coulent paiſiblement, & à petit bruit dans leur canal, mais auſſi ils n'en ont pas la durée, ny l'vtilité. Il ne faut que les chaleurs d'vn eſté pour les tarir, le feu d'vne artillerie ſe prend en moins d'vn moment, & fait vn grand bruit, mais l'vn, & l'autre ceſſe auſſi-toſt, que le ſouffre manque, & que le ſalpeſtre eſt conſumé. L'Hereſie fit vne ſorte d'inondation trop ſoudaine, & trop violente dans Lyon pour y ſubſiſter auec tout ſon débordement. Et ſon feu s'y prit tout à coup pour continuer le deluge, que ſa flâme auoit commencé à y repandre. *La Rebellió eſt contrainte de ployer.*

La victoire du Duc de Guiſe à Dreux, la defaitte de l'armée Huguenotte, la priſe du Prince de Condé, & les ſuittes, qu'on en attendoit, furent des coups de partie, & de maſſuë, dont les Heretiques de Lyon demeurerent eſtonnés. Le camp du Duc de Nemours les incommodoit ſans ceſſe. Tout cela les obligea de ployer vn peu, & de ceder à la force.

L'an mille cinq cents ſoixante trois l'Edit de pacification fut publié par tout le Royaume, & executé dans Lyon par l'addreſſe du Mareſchal de Vieille-ville. Il y eut bien de la peine à ranger nos libertins, & à les faire demordre, mais la douceur, & la ſageſſe de ce bon Seigneur les ſçeut ſi bien prendre, qu'il en deſaigrit vn peu les humeurs, & qu'enfin il eut le bon-heur de rompre les difficultés, remettant la Ville ſous la main de ſon legitime Prince. *Lyon remis au Roy. An. 1563.*

*Le diuin seruice restably.* Sans perdre temps il eut aussi soin de rappeller les Ecclesiastiques, & les Bourgeois, qui d'abord n'oserent pas bien se resoudre à retourner, que premierement ils ne sçeussent que le seruice de Dieu commencoit à s'y restablir, pour donc les en assurer, le Maréchal sans plus retader, fit dire la premiere Messe en l'Eglise S. Iean le dixhuitiesme du mois de Iuillet de la mesme année. Le P. Emond Augier la celebra, & fit vn sermon tres-profitable à ses auditeurs. C'estoit vn fameux predicateur de la Compagnie de Iesvs, assés connu dans Lyon, & dans Toulouse, les Annales de la maison de Ville, en font vne ample, & honorable mention. Il y eut vn si grand concours de peuple à cette Messe, que ce grand Vaisseau, tout vaste, qu'il est, en fut remply. Peu de temps aprés, Messieurs les Comtes, & les autres Ecclesiastiques retournerent dans la Ville, & rentrerent dans leurs Eglises, & dans leurs maisons, qui leur furent restituées par le bon ordre, & par l'heureuse conduitte de ce Mareschal. Ie dis dans celles qui estoient sur pié. Ce que i'ajoute pour nous remettre en memoire que la manie de ces reuoltés en auoit destruit vne partie, & des plus considerables, comme la Precenterie, qui fut renuersée. Les Bourgeois de mesme peu à peu s'appriuoiserent à se retirer chés eux dans Lyon.

*Le Consulat partagé, & la ioye publique.* On partagea le Consulat à six Catholiques, & à autant de Huguenots. L'Eglise saint Bonauenture, où les Ministres faisoient leurs Presches, fut renduë à ses anciens possesseurs : & il fut permis à ces Predicants de bastir vn Temple aux Terreaux, dans les vieux fossés de la Ville, où il fut depuis heureusement enterré.

Quand le son des cloches, principalement de la grosse fut oüy, il n'est pas croyable combien d'épanoüissements de ioye il y eut dans toute la Ville : Il sembloit aux Catholiques que la Foy Chrestienne venoit à renaitre dans Lyon.

*Procession à la feste Dieu.* L'an mille cinq cents soixante quatre des Chanoines de la grande Eglise firent vne procession solemnelle le iour de la feste Dieu, à l'accoustumé, où fut porté le saint Sacrement en pompe, auec vne deuotion du tout merueilleuse, & auec vn contentement de tous les fideles, qui en triomphoient de ioye, les ruës, où passa la procession, toutes tapissées à l'ordinaire. Le Mareschal de Vielle-ville Promoteur de ces restablissements y assista fort deuotement, & y fut suiuy d'vn grand nombre de personnes de toute condition.

*Le merueilleux fruit des predications du P. Emōd Augier Iesuite.* Le Predicateur, qui estoit le mesme P. Emond Augier, fut employé à cét exercice l'espace de ces deux années, & des suiuantes fort vtilement pour le bien public, & pour la cause de l'Eglise, & de son Espoux Iesvs-Christ. Il exhortoit ordinairement le peuple à la paix, à la modestie, à la retenuë, & à toute sorte de vertus Chrestiennes, leur representant l'obligation, qui leur demeuroit de mettre en oubly les offenses, qu'ils auoient receües, de laisser à part les ressentimens des Partis contraires, & de leurs partialités. Il leur inculquoit

inculquoit ces verités importantes pour le temps, que la foy estoit vn don gratuit de Dieu, qu'on ne pouuoit pas l'introduire dans les cœurs par force, qu'on deuoit agir ciuilement, & traitter les vns auecque les autres sans tumulte, & sans aspreté; qu'il falloit remettre les armes entre les mains du Gouuerneur, & des Seigneurs, qui commandoient à sa place; que pour les affaires de palais, & pour les autres difficultés ou differents, on deuoit s'en rapporter aux Magistrats, que pour les maximes de la foy, on n'eut à parler que tout simplement des seuls articles, dont les deux partis demeuroient d'accord, & que pour les autres, qui partageoient les esprits, & les consciences, les particuliers s'en deuoient remettre à la Prouidence de Dieu, & aux iustes decisions d'vn Concile.

*Nicol. Bailly in vita P. Emundi Augeri. lib. 1. cap. 9. Sachinus in Historia Societ. Iesu. part. 2. lib. 7. De Rubis Hist. de Lyon. chap. 58.*

Ces puissantes exhortations, sur tout la premiere, eurent leur effet, & toucherent viuement les auditeurs, iusqu'aux plus durs, & aux plus reuesches. Le temperament, dont vsa le Pere, fut si agreable à tous, qu'où les plus sages auoient eu de raisonnables apprehensions que le zele du Predicateur ne l'emportast, luy faisant traitter les vlceres vn peu rudement, ils furent rauis, quand ils reconnurent que la prudence dominoit le zele, le tenoit en bride, & le maitrisoit sous vne parfaitte moderation. Ce qui tira d'eux de generalles approbations, & des sentimens si doux, & si purs, qu'ils luy en rendirent des tesmoignages solemnels, iusqu'à l'embrasser, & à luy en faire des conioüissances extraordinaires auec beaucoup d'applaudissement; il y en eut mesme, qui prirent de là occasion de s'addresser aux principaux d'entre les rebelles, & de les porter à suiure l'exemple de ce bon Pere, quand ils parleroient en public, leur recommandant de mettre en vsage la modestie, que l'on admiroit en ses discours.

*Sa prudence & sa moderation.*

Il est impossible d'exprimer auec quelle ardeur le peuple accourut la premiere fois au seruice, qui fut restably en la grande Eglise, quelle affluence il y eut, quels furent leurs sentiments aprés le sermon & quelle deuotion ils apporterent à toucher en foule les vestemens sacerdotaux, à baiser l'Autel, à se prosterner deuant Dieu, & deuant les Prêtres, combien des gemissements fendirent les cœurs, & retentirent en l'air, & combien de larmes furent versées à ce magnifique renouuellement de pieté, quand ils virent que les Chanoines de ce grand Chapitre auoient pris le soin de faire orner cét auguste Temple le plus honorablement, qu'il leur fut possible, aprés l'effroyable profanation, que les ennemis de Dieu y auoient faitte.

*Hist. Soc. Iesu 2. part. lib. 7. n. 57. 58. &c.*

Vn autre Pere de la mesme Compagnie, nommé Posseuin ioignit tout son zele en cette rencontre à celuy du Pere Emond, & contribua beaucoup à la veritable reformation des meurs, & à la reduction des heretiques tant par ses doctes escrit, que par ses predications enflammées.

Sur l'Automne de la mesme année mille cinq cents soixante trois, les

Florentins estans retournés de la Campagne à la Ville, où ils se voyoient en seureté, auoient rappellé ce Predicateur, qui se remit à prescher aussi fortement, & auec autant de ferueur, qu'il l'auoit fait les autres années. Les grands fruits, qu'il en recueilloit, donnoient à ses auditeurs autant de satisfaction, qu'ils causoient d'aigreur parmy les errants, qui en murmuroient. Sa constance se rendit toûjours la victorieuse des embusches, & des entreprises, qu'ils firent souuent pour l'oster du monde, il regla la place, & les changes de Lyon, bannissant l'vsure, qui se glissoit dans les contrats des Marchans.

*Les excellentes predications du P. Posseuin.*

Il distribua de nouueau quantité de petits liures, qui estoient de sa façon, il en fit faire la debite pour l'instruction du peuple; ils en sema d'autres, dont les auteurs estoient excellents. Toutes ces productions tendoient à exterminer les erreurs nouuelles, & à conseruer la pureté du Christianisme, il persuadoit aux estrangers, qui venoient aux foires, d'en achetter, & d'en pouruoir les Prouinces.

*Liures spirituels fort vtiles, & conserués au milieu des flames.*

On prit pour miracle que comme le feu se fut pris à la Guillotierie dans l'estable, où les muletiers auoient mis leurs balles, celle, où ces liures de deuotion estoient renfermés demeura entiere au milieu des flames, & fut trouuée auec admiration aprés l'incendie, qui auoit brulé, & reduit en cendre toutes les autres. Aussi ce bon Pere, qui en connoissoit les vtilités, en recommandoit la lecture en prechant au peuple, & dans ses conuersations ordinaires.

Il n'est pas iuste d'oublier icy vne circonstance extraordinaire. Ce Predicateur, comme Italien, eut beaucoup de peine à s'accoustumer à nostre langue. Et toutefois il bruloit d'enuie d'en auoir l'vsage, comme necessaire à ses grands emplois. Estant endormy il luy sembla voir vn homme, qui luy prit la teste auec les deux mains, & la luy tourna de l'autre costé. Aussi-tost qu'il fut reueillé, il se trouua si parfaittement disposé à parler François, qu'il n'eut plus de peine à le prononcer, & dés lors il eut vne grande facilité, à precher aux meilleures Chaires du Royaume.

*Hist. Soc. 2. parte lib. 8. nu. 86.*

*Il apprend la langue françoise d'vne façon merueilleuse.*

Son talent estoit à combattre les Ministres, & à conuertir lers adherants. Viret, Ministre apostat de l'ordre de saint François faisoit esperer au Roy, à la Reyne, & au Nonce Apostolique, qui estoient alors à Lyon, le changement, que l'on souhaittoit en luy. Pour couler le temps, & pour échapper plus habilement en mattois il fit dire au Nonce, qu'il seroit bien ayze de conferer des matieres de controuerse auec vn sçauant Ecclesiastique. Ce bon Seigneur choisit Posseuin pour la conference, celuy-cy, qui preuoyoit tres-asseurement que le trauail en seroit sans aucun fruit, n'eut iamais daigné ioindre à la dispute, s'il n'eut reconnu que son refus eut esté pris mal à propos, & qu'il eut donné suiet au moins éclairés de s'imaginer que les Catholiques n'eussent pas eu la hardiesse d'entrer courageusement dans la lice. Ce fut

*Dispute de ce mesme Pere auec vn Ministre l'an 1564*

la raison, qu'il eut d'accepter les offres de ce combat seulement pour obeir, & pour euiter le blasme d'vne lâcheté indigne de luy, & non pas auec esperance de profitter auec vn perdu. Effectiuement quand on fut aux prises, & que le Ministre se vit accablé sous l'authorité de l'Escriture sous celle de quatre Conciles,& sous celle des saints Peres les plus anciens, quoy qu'il eut posé ces conditions de se tenir à ces trois oracles sans passer à d'autres, se voyant dis-je, pressé, & n'en pouuant plus, il perdit bien-tost contenance; ce fut à donner le change, à parer aux coups, à eluder les difficultés, à chercher des biais,& des routes egarées pour en échapper. Enfin ne sçachant par où en sortir honorablement, il en vint iusqu'à cette extrauagance, que de renoncer à la foy de tous les Peres, qu'il auoit pris de gré à gré pour arbitres de la controuerse. *Fuittes, & defaittes du Ministre.*

Alors vn Seigneur, qui auoit quitté la mitre, & la crosse d'Aix en Prouence pour s'abandonner à la noueauté de cette Heresie, comm'il est couché dans l'Histoire, se trouua present à ce combat, & à la defaitte de son Ministre, il s'auuance donc en Caualier, d'vn port orgueilleux, d'vne mine soldatesque, & toute farouche, l'espée au costé, la cotte d'armes, la cuirasse sur le dos, & voyant son homme confus, & deconcerté,il prend la parole pour renoüer la partie, & d'vn ton fort haut il vient aux mains auec le Victorieux. Comme ce Pere eut continué de produire ses tesmoins, d'en faire vne armée, & de les ranger en bataille, il se mit à exhorter les François de considerer ces grands hommes de l'antiquité, principalement la religion de leurs ancestres, qui iusqu'à leur mort l'auoient conseruée entiere, & inuiolable en ce grand Royaume, il nomma entr'autres le deuot de nostre Dame saint Bernard. Ce fut à ce coup que le Prelat Apostat, interrompit son contretenant, il n'y a pas six cents ans, dit-il, que ce dernier, dont vous faittes gloire, viuoit encore parmy les viuants. A ce peu de mots courte repartie; & bien Monsieur, respond Posseuin, combien y a-til de temps, que Iean Caluin, chef de vostre secte est venu au monde? alors l'Hertique percé iusqu'au vif mit la main au fer, & tout furieux, escumant de rage se prit à crier. Comment, tu nous braues. Et aprés cent redomontades, & mille maledictions, qu'il ietta en l'air, il se retira brusquement de cette assemblée. Ainsi le Nonce, se voyant contraint de la rompre, connut que le Pere en auoit predit le succés. *Le Ministre se monstre vn athée.*

Depuis ce iour là, le mesme Predicateur ayant rencontré ce mesme Ministre, eut encore la pensée de le gaigner à IESVS-CHRIST, il l'aborde donc anniablement, il le tire à part, luy remontre son deuoir l'inuite à se conuertir, & à redonner ses vieilles années à la verité de nos mysteres, à l'integrité des mœurs, & à vn dernier changement de vie pour finir son ieu par vne sainte Catastrophe. Mais ce perfide s'appuya sur son baston en se souriant, & faisant crousir ses doigts par mépris, luy tranchant ce peu de mots. Monsieur c'est tout vn: l'vn vaut l'autre. A cette parole de desesperé, son ad-

moniteur perdit la parole, & reconnut tres-euidemment que ce miserable n'estoit en effet ny Catholique, ny Huguenot, mais vn athée acheué, & comme tel il l'abondonna, c'est le precipice, où l'erreur conduit ses supposts.

## SECTION XXXVI.

*Accroissement de la mesme foy, & du nombre des Catholiques à Lyon aprés la reduction de la Ville au pouuoir du Roy.*

*Admirables changemens faits à Lyō dans les cōsciences.*

LE nombre des Catholiques alloit croissant en la Ville de Lyon par l'industrie, & par les trauaux de ces deux grands hommes infatigables en la poursuitte de leur zele ardent. Les Eglises vne fois ouuertes, & retirées des mains Heretiques, qui les auoient profanées, commençoient à receuoir ageablement le peuple, qui y accouroit en foule.

Sachinus in Histor Societ. Iesu.par.2. l.7.

On assure mesme que d'entre ceux, qu'vne espece de simplicité auoit engagés à la nouueauté de l'erreur, il y en eut vn assés grand nombre, qui n'eurent pas le pouuoir de resister aux impressions du saint Esprit, ny de l'empecher d'estre touchés à la veuë de ces changemens; on prit aussi garde que les rodomonts, & les plus hardis d'entre les rebelles n'oserent pas remuer, quoy que d'autre part ils fussent extremement irrités, & piqués au ieu, qu'on les vit enflés d'orgueil, & de haine, qu'on les vit encore escumants de rage iusqu'à s'emporter à des menaces excessiues.

*Le zele des Predicateurs continue.*

Cependant le Pere Emond employoit son zele auec ferueur, & sans relâche prefchant tous les iours auec vn succés extraordinaire, il y auoit vn si grand concours de peuple, que l'on y contoit quelquefois vingt mille personnes, qui l'écoutoient : le bruit courut que quarante mille Heretiques abandonnerent l'erreur; ce qui affligea beaucoup les plus obstinés de la Secte, quoy qu'ils tâchassent auec soin d'en dissimuler leurs ressentiments. La discretion du predicateur, estoit si charmante, qu'elle dissipoit les plaintes, & les murmures des plus inuincibles à la raison; il auoit coustume d'assurer que l'experience l'auoit conuaincu d'vne verité, qui est que les voyes de douceur sont toûjours les plus efficaces, & les plus propres à gagner les cœurs attachés à l'Heresie, & que la moderation est la meilleure de toutes les armes, qu'ō puisse employer à les reduire. Deux raisōs luy persuadoiēt cette verité, l'vne que l'orgueil, dōt les Ministres ont accoustumé d'enfler leurs paroles, & leurs actions, les rendoit insupportables aux Catholiques, & aux leurs mesmes, estant vne chose tres-certaine, que le parfait zele, quoy que boüillant, n'a rien de sauuage, ny de violent, mais qu'au contraire il agit toûjours auec modestie, & discretion; l'autre raison,

*La douceur & la modestie propres à gaigner les ames.*

qui

qui le retenoit dans la iustesse, & dans la douceur d'vn honneste temperament, estoit cette vanité, & cette obstination, comme essencielle à l'erreur: d'où il arriue infailliblement que iamais elle ne se range au deuoir par la rudesse, & que ses supposts se rendent ordinairement inexpugnables aux discours aigres, quoy qu'accompagnés de solidité, ce qui est si vray, qu'où la moderation addoucit les entretiens, ces ames quoy que detraquées par l'Heresie leur donnent plus facilement entrée, & reçoiuent les impressions de la verité auec moins de repugnance?

Que si l'Heretique, qu'on veut conuertir, se voit méprisé où qu'on le traitte rigoureusement en ces Compagnies, où l'on oit nos Predicateurs, il en conçoit de la haine, & de l'indignation s'en retirant, l'oreille fermée à leurs remonstrances, & le cœur plus dur, qu'il ne l'auoit auparauant.

*Catechisme Catholique contre le Huguenot, liures Heretiques mis au feu.*

Le Pere Emond opposa vn Cathecisme à celuy, que les Caluinistes auoient mis au iour: ce fut vn tres-excellent antidote contre le venin, qu'ils y repandoient; ce liuret fut si fructueux, & si bien receu, que la ieunesse, qui l'estudioit, en demeura mieux edifiée, & parfaitement instruitte; la lecture, que les aduersaires mesmes de nostre profession en voulurent faire, ayda beaucoup à reduire quelques-vns d'entr'eux au sein de l'Eglise, & à retenir dans le bon chemin ceux des nostres, qui commençoient à s'en egarer; vne infinité d'autres petits liures, & de gros volumes remplis d'erreur furent mis au feu; les imprimés de l'autre Pere, compagnon de celuy là, firent encore vn tres-grand effet pour le bien des ames.

Les Lyonnois se voyant aydés en la foy par ces deux zelés auoüerent constamment que Lyon deuoit son salut au Pere Emond, & au P. Posseuin, comm'à deux genies, que Dieu leur donna pour les affermir aprés tant de troubles, & de mouuemens.

*Affection des Lyonnois pour le Pere Emond.*

Tolose inuita le Pere Emond pour y ietter les fondements d'vn nouueau College, Lyon ne voulut iamais consentir à le lâcher pour cette fois là, iugeant sa presence entierement necessaire pour le bien des ames. Le peuple se mit à crier en representant aux Magistrats que s'il sortoit de la Ville, tout seroit perdu pour la pieté, que ce Pere estoit leur bouclier, & leur espée contre les insultes, & contre les ruses des Ministres de la pretenduë Religion reformée, que s'il sortoit, ils le suiuroient sans l'abandonner. Ce fut donc force de le retenir, & d'eloigner pour quelque temps les pretensions de Tolosains, quoy que raisonnables.

*Dessein de le mettre à mort.*

Les Caluinistes, qui voyoient leur nombre décroistre, & leur reputation fletrir, tendirent des pieges pour se défaire de ces deux predicateurs, comme fort contraires à leurs desseins, ils leur dresserent des embuscades en diuers quartiers de la Ville: mais il fut pourueu à leur seureté par l'ordre, qu'on y apporta donnant charge à des soldats d'accompagner le Pere Emond, quand il sortiroit, quoy que l'ardente affection,

fection, que les Lyonnois auoient pour luy, fut le plus puissant de tous les renforts, qu'on luy eut sceu procurer, estant chose veritable que plusieurs d'entr'eux, & des principaux ne l'abandonnoient ny iour, ny nuit.

Ce mauuais dessein des Heretiques fut cause du bruit, qui courut que le Pere Emond, & le Pere Posseuin son compagnon auoient esté mis à mort en cette Ville par la faction de leurs ennemis, ennemis de Dieu, & de la Religion Catholique, les glorieuses productions de ce grand zele si discret, & si bien conduit acquirent au Pere Emond vne telle estime, que sans s'arrester dans l'enceinte des murailles de Lyon, elle s'estendit fort loin au dehors, & le bruit de ces merueilles retentit iusqu'au Parlement de Paris, & iusqu'au Conseil d'Estat; le Roy mesme Charles IX. en fut auerty, & comme la necessité de ses affaires, & le soin, qu'il eut de reprimer la rebellion des Heretiques, l'appellerent à Lyon, l'année mille cinq cents soixante quatre, le Pere Emond l'alla saluër, comme son deuoir l'y obligeoit: le ieune Roy eut la bonté de l'honorer d'vn accueil royal & plein de douceur, iusqu'à l'embrasser, & iusqu'à le remercier des grands trauaux, qu'il auoit pris pour le seruice de Dieu, & pour le sien, deffendant la Religion Catholique, & portãt le peuple à toute la fidelité, qui estoit deüe à leur Souuerain. Mais aussi tost que ce mesme Prince l'eut choisi pour son Confesseur, & pour son Predicateur ordinaire cette merueilleuse reputation s'alla augmentant, comm'à veüe d'œil, & la douce odeur de tant de vertus s'epandit par toute la France; les autres Princes, & les grands Seigneurs en furent imbus, & s'attacherent fortement à luy par affection.

*Excellente reputation du Pere Emond.*

*Le Roy l'embrasse à Lyon, & le choisit pour son Confesseur, & predicateur. An. 1564.*

On admira la constance de son zele tout le temps qu'il fut à Lyon aprés la reduction de la Ville sous l'obeyssance du Roy, il preschoit deux fois tous les iours de feste, & vne fois tous les autres iours sans relasche, & sans interruption de ferueur, chacun s'estonnoit qu'il pût suffire à tant de trauaux en des exercices si continuels, & si rudes, les plus raisonnables, & mesme les moins affectionnés, & les plus durs d'entre ceux, qui consideroient ses fatigues, auoient peine à les digerer, & à comprendre comment il se pouuoit faire qu'vn homme, de complexion delicate, & qui n'estoit pas des plus robustes, auoit la force de les supporter vn si long espace de temps, sans s'y épargner, & sans cesse, dans vne si grande diuersité d'occupations, en des emplois si scabreux, en des conionctures si austeres, & si difficiles, parmy des humeurs si differentes, & si inegales, dans vne Ville encore infectée, & fieureuse de rebellion, branlante encore, & penchante au mal; on admiroit donc en des rencontres de tant de visages, & parmy l'amas des circonstances si opposées les vnes aux autres, que le fruit du zele, & des predications du P. Emond fut si excellent, si vniuersel, & si sauoureux; on estoit rauy de la merueilleuse approbation, qu'il

*Les merueilleux fruits de son zele.*

qu'il en receuoit quand on la voyoit si generalle ; de là les plus sages auoüoient, que la main de Dieu en remuoit les premiers ressorts par vne ample contribution de faueurs, qu'elle faisoit pleuuoir sur les œuures de son seruiteur pour le salut d'vn grand nombre d'ames, qu'il retenoit comm'auec empire, ou qu'il rappelloit au sein de l'Eglise.

## SECTION XXXVII.

*Euenemens memorables depuis la venuë du Roy à Lyon.*

L'Année 1564. Charles IX. estant à Lyon, y fit bastir vne Citadelle sur le sommet de la Coste S. Sebastien, y laissa vn Gouuerneur auec vne garnison, & les Canons de l'Arsenal, donna le Gouuernement de Lyon à Monsieur de Losses, l'ostant au Comte de Sault, que sa perfidie auoit degradé ; toutefois le Duc de Nemours demeuroit Gouuerneur en Chef, les armes, qui se trouuerent chés les Rebelles furent enleuées, & transportées à la Citadelle. *Citadelle bastie à Lyon.*

Sa Majesté, fut d'auis d'euoquer à soy l'Election des Escheuins pour l'année suiuante, & depuis ell'en eleut huit Catholiques, & quatre de la Pretenduë côme le Roy s'en fut retourné; le Gouuerneur pour fortifier le bon bon party, fit choix de quatorze Capitaines, à qui il donna vn bon nombre de soldats bien aguerris. Il distribua ces compagnies d'Elite auec leurs Chefs en tout autant de quartiers ; attribuant à chacun d'eux trois, ou quatre Penonages, & leur assignant vn rendez-vous en cas d'effroy, mais sous main il leur donna des instructions auec vn ordre secret pour faire la description du nombre des Catholiques, & des Huguenots, le denombrement de leurs armes, & des noms de tous les rebelles. Les Magistrats mesme du Siege Presidial, & d'autres Officiers furent employés pour en faire vne recherche fort exacte sous pretexte d'en poursuiure vne generale des blés, qui se trouueroient dans la Ville, pour couper chemin à la disette, qui menaçoit cette année ; on eut soin de renouueller les trente six Penonages qui estoient alors, & de n'y mettre que des Catholiques, pour Chefs. *Le Roy se defie des huguenots, quels Escheuins il volut à Lyon.*

Deux scandales arriuerent à Lyon cette mesme année, vn Aduocat Heretique, fit tous ses efforts auec sa femme pour empecher son voisin de tapisser deuant sa maison le jour de la Feste-Dieu, à ce debat il s'éleua vn grand bruit, vn Conseiller du Presidial y accourt, pour empecher ce tumulte, & pour arrester la fougue de cet insolent, qui le deuint encore plus, encherissant dauantage sur sa folie, s'emporte iusqu'à lâcher des paroles contre le Roy, & contre le Gouuerneur, enfin il fut condanné à faire amande honorable la torche au poing, & à dix mille liures d'amande. L'autre sandale, arriua dans la place S. Pierre, où l'on dançoit le iour de la Feste de ce Saint. Vn Ministre, & vn soldat de son party se mettent à crier contre les danceurs, qui estoient Catholiques, les paroles échaufferent on vint aux mains, le soldat demeura mort sur *Scandale d'vn huguenot à la feste-Dieu. Autre scandale d'vn Ministre qui cause vn meurtre.*

la place; & iamais on n'en pût sçauoir le meurtrier; la Iustice y fit ses formalités, & ses diligences: le seul soupçon en fit mettre quelques-vns en prison, d'où leur innocence assés reconnuë les retira peu de iours aprés; le Ministre, comme auteur de ce tumulte, chassé de la Ville, le tout par arrest du Conseil d'Estat.

## SECTION XXXVIII.

*Nouuelles entreprises des Huguenots sur Lyon apres sa reduction sous l'obeïssance du Roy, mine pratiquée sous la Citadelle, & assés tost découuerte, leurs deux temples demolis.*

*An. 1555. 1556-1557. Trop de confiance à la Cour pour les Heretiques.*

LE President de Birague gouuernoit Lyon auec vne merueilleuse prudence, quand les Catholiques se prirent garde que le party Huguenot faisoit de sourdes menées, des monopoles, des assemblées, & des deputations à l'Amiral de Coligny, vn de leurs Chefs, & des plus ardens pour la secte; le President n'ozoit pas y apporter tout le bon ordre, qu'il eut bien voulu, seulement en consideration des deffenses, qui luy estoient expressement faittes de la Cour d'vser de seuerité: les Heretiques tenoient des amis auprés de leurs Maiestés, & des confidents apostés, qui leur en faisoient à croire pour endormir leur authorité, & pour affoiblir leur Iustice; le Roy, & la Reyne mere donnoient à ce President des commandemens, qui ne tendoient qu'à la douceur sur les faux aduis, qu'il n'y auoit rien à craindre des Caluinistes: de maniere qu'ils vouloient obsolument qu'on fut en repos de ce costé là, & que la paix fut entretenuë auec eux. Toutefois leurs Majestés en reuinrent peu de temps aprés, & furent bien-tost entierement desabusées, quand la malice de leurs ennemis leur parut manifestement.

*Dessein Heretique de surprendre les Villes. An. 1567.*

Le iour de la feste S. Michel de l'année 1567. estoit le iour d'assignation, prise toutefois depuis plus long-temps dans le Party des Huguenots pour prendre les armes, & pour essayer de se rendre maistres de toutes les villes de France, où ils se veroient les plus forts. Aussi tâchoiét ils de le deuenir, comm'ils firent de plusieurs, donc ils se saisirent à point nommé; vraisemblablement il en eut esté de Lyon, comme d'vn grand nombre d'autres, si la Prouidence ny eut pourueu par sa bonté infinie, qui donna de la vigilance, & de l'adresse à nos Lyonnois. Deux ou trois rencontres se presenterent fauorablement à eux pour les y aider.

*1. Entreprise des Huguenots. Le Pere Emond Augier decouure la mine, & en donne aduis au Gouuerneur. Sachin. Hist. Societ. Iesu. par. 2. lib. 8.*

1. Le P. Emond Augier, Confesseur, & Predicateur du Roy, ayant eu le vent à Tournon, où il estoit cette année, que les Caluinistes formoiét de nouueaux desseins pour reprendre cette Ville, en eut vn contraire pour les preuenir, il y accourut en diligence, & comm'il y fut, il s'instruisit à loisir de la verité, dont les lumieres furent assés fortes pour le conuaincre de cette entreprise; l'auis qu'il en eut peut de iours aprés, ne luy permit pas d'en douter, ny d'en differer la preuention, il communi

muniqua ce qu'il en ſçauoit au Preſident de Biragué, l'auertiſſant que les Heretiques pratiquoient actuellement vne mine ſous la Citadelle pour s'en ſeruir, & pour ſe couler dans la Ville au jour aſſigné, & à main armée; il luy repreſente viuement le peril, qui preſſe, & luy conſeille d'y mettre ordre ſans retardement, en luy propoſant les raiſons qu'il y auoit d'en apprehender les iſſues, comme dangereuſes, comm'auſſi la neceſſité d'y veiller ſans ceſſe; entr'autres choſes il luy conſeilla pour le bien public d'armer des ſoldats, & de leur faire commandement d'aller aux maiſons ſuſpectes pour y faire vne recherche tres-exacte de ce qui s'y trouueroit de plus caché; cette remontrance fut perſuaſiue, & le Preſident enuoya ſoudain des hommes armés, qui viſiterent fort diligemment ces maiſons;ce qu'ils y trouuerent,prouua la malice du deſſein & la iuſtice du ſoupçon; ces perquiſiteurs, qui foüillent les endroits les plus retirés, & les plus ſecrets de tous ces logis, y trouuerent vn grand nombre de ſoldats cachés, & vn grand amas d'armes toutes preſtes à ſeruir dans vn pront employ; chés le Miniſtre vne quantité de cordes auec vne liſte contenant les noms, de ceux, que l'on deuoit eſtrangler; le premier marqué en ce funeſte Catalogue fut le P. Emond, les autres ſuiuoyent ſelon le rang, quils tenoient en la bourgeoiſie, & dans les Egliſes, mais ſur tout ceux,qu'ils teſmoignoient plus de zele, & plus de ferueur, à ſe rendre les ſinceres deffenſeurs de la veritable Religion; c'eſtoit donc la pretenſion des Heretiques,ſi la fortune leur eut ry encore vne fois pour la ſurpriſe de Lyon. *Maiſons Huguenotes viſitées, Soldats trouués, & armes cachées.*

La mine eſtant euentée, & la verité reconuë, les Catholiques s'en emeurent ſi ſoudainement que le peuple tout effarouché s'en alla en foule, & en deſordre aux Terreaux, où ils ſe precipiterent de fureur ſur le nouueau temple que les rebelles y auoient baſty, & l'auoient nommé le temple Martin; ceux cy s'obſtinerent à le renuerſer de fons en comble,ſans qu'il y reſtat autre marque que celle de leur tranſport,& de leur colere,que ie laiſſe à qualifier à mon Lecteur; cette demolitiō ſi ſoudaine ne fut point capable d'arreſter la fougue des Heretiques,qui ſans perdre cœur pour l'intereſt de leur perte,remirēt la main à vn ſecond Tēple,& cōme d'autres Antées, enfans de la terre, ils ſemblerent prendre force de leur cheute,ſe releuant pour le dreſſer en fort peu de temps, ce fut en la ruë Paradis, & par vn augure tiré de lieu, ils le nommerent, le Temple de Paradis & leur celeſte Ieruſalem, le baſtirent en ouale,ie ne ſçay pourquoy, & luy donnerent vne aſſés grande capacité,s'en promettant vne durée plus longue, que n'auoit eſté celle du premier ſous l'eſperance, qui leur rioit de remonter au plûtoſt en tout l'aſcendant, qu'ils auoient eu dans la Ville:mais la Prouidence ne leur permit pas de ioüir long-temps de ce nouueau Temple, non plus que de l'autre. Quand lentrepriſe que nous allons voir,échoüa,ce beau baſtiment fut encore demoly, & leur paradis tomba par terre, pour eſtre enterré ſous ſes ruines. *Premier Temple demoly.* *Second Temple baſty à Lyon, & demoly.*

## SECTION XXXIX.

*Deuxiéme entreprise des Heretiques pour reprendre Lyon, & comment on la decouurit, & on l'empecha par vne merueille.*

*Preparatifs faits à Macon pour la reprise de Lyon. An. 1567.*

SOrtons de Lyon si nous voulons voir la partie, que nos Reformés firent, & lierent à dix lieuës de cette Ville, pour la surprendre par vne autre voye, ils dresserent leurs machines à Mascon pour se mieux couurir, & pour conduire leur mauuais dessein à moins de bruit, comme l'estroitte amitié, & le voisinage de ces deux Cités en éloignoient le soupçon, & la defiance, la surprise, que les rebelles tramoient en l'vne pour enuahir l'autre, ne pût pas entrer mesme seulement en la pensée de leurs citoyens Catholiques, bien loin d'en nourrir, ou d'en receuoir les moindres ombrages ; ce fut neantmoins en cette affidée, que les Coniurés brassoient leur detestable trahison contre cette Ville : ils y conspiroient sourdement de la reprendre sur l'authorité du Roy par vn renouuellement de rebellion, ils y rangoient hardiment leurs troupes, ils y disposoient de leurs armes, & y faisoient secrettement les preparatifs de leurs eschelles, de leurs petars, & de leurs autres stratagemes pour cette entreprise.

On auoit marqué à chacun l'endroit des murailles, par où il deuoit monter, les associés de la cabale, qui demeuroient à Lyon, estoient auertis du iour vingt neufiéme d'Octobre qui precederoit l'action, & de la nuit, qu'on auoit choisie pour l'effectuer, & de l'heure que l'on donneroit l'escalade, c'estoit le minuit, & l'horloge de saint Nizier, qui le sonneroit, en deuoit estre le signal: les troupes auoient filé à la sourdine, & à point nommé : les Capitaines estoient à la teste de leurs gens ; tout estoit si prest, si bien concerté, & si bien conduit, que si la diuine Prouidence n'y eut mis la main, l'affaire estoit faitte, & Lyon remis sous la domination des Heretiques.

*La Prouidence employe vn boucher pour mettre Lyon en seureté. De Rubis Hist. de Lyon.*

Comme cette main se ioüe des choses humaines & de nos fortunes, pour en disposer à sa volonté, iusqu'à employer les plus basses de ses creatures pour donner à ses actions vn plus grand relief, il plût à la mesme Prouidence de choisir vn homme dans la boucherie de Mascon pour sauuer Lyon ; elle l'incita si viuement, & luy ietta vne si forte inspiration de découurir toute cette trame des Huguenots, qu'il s'y resolut, soit que la frayeur d'vn si grand forfait l'eut dé-ja saisi, soit que la perte d'vne grande Ville l'eut touché de compassion, ou que les pointes de la conscience l'eussent animé ; il monte à cheual, vient à toute bride iusqu'aux portes de Lyon, qu'on alloit fermer, & sans s'arrester, comm'il fut entré, il se va rendre de ce pas au Pere Emond pour se decharger entre ses mains de ce qu'il sçauoit de tou-

*Il s'addresse au Pere*

te

ce l'affaire. Ce qu'il fit en peu de momens, car le temps pressoit ; le Pere aprés s'estre bien instruit de tout ce projet, & des principales circonstances, qui l'enuironnoient, connut d'abord qu'il estoit de son deuoir de s'y employer : comm'il estoit tard, & que dans quatre heures l'heure d'assignation pour l'escalade sonneroit, ce fut à luy de diligenter tout autant qu'il pût. Sans donc perdre temps en de plus longues consultations il va promptement en donner auis à ce President, comme Gouuerneur de la Ville luy menant son hõme, qui luy confirme ce qu'il auoit dit. Le President fut extrement estonné de cette nouuelle, & fort en peine des expedients, qu'il auroit à prendre en vne affaire si pressante, vû le peu de temps, qui luy restoit à y pouruoir, le peril estoit aux portes, & sur les murailles ; quel esprit n'y demeureroit embarrasé sur tout ayant sceu que ces perfides auoient pris Mascon la nuit precedente ? cette mesme nuit, ou le soit bien tard le Pere Prieur des Iacobins vint tout alarmé au Gouuerneur, & l'assura que les Huguenots s'estoient assemblés pour se saisir de la place de Consort. Cette nouuelle augmenta l'apprehension de ce bon Seigneur ; comm'il fut vn peu reuenu de l'estonnemenr, qui l'auoit surpris, & qu'il eut oüy le conseil, que la raison mesme luy donnoit, il laissa genereusement à Dieu, & à la prudence la conduitte de ses actions en cette rencontre, & connut tres-bien qu'il falloit necessairemenr euiter la confusion & le tumulte qui troublent ordinairement les affaires de cette nature, quand on permet au pensées de s'entrechoquer, & de se deffaire les vnes les autres par des mouuements soudains, & rapides, ou par des resolutions precipitées, il conclut donc fort discretement qu'il falloit armer, & que pour ce faire les Escheuins, & vn petit nombre d'autres Catholiques en deuoient estre aduertis pour mettre ordre que des gens de guerre fussent mis en armes en tous les endroits que les ennemis auoient destinés pour leur escalade ; ce qui seruiroit infailliblement à les surprendre au mesme temps, qu'ils descendroient les murailles, & à preuenir le mal, conseil excellent, si le peu de temps, qui restoit, en eut permis l'execution entiere ; les lieux éloignés les vns des autres, où les embuscades se deuoient poser, les soldats mal prests à se trouuer tous si promptement à leur rendez-vous, & peu disposés à s'armer si tost, & si à la hatte pour bien faire en de si facheuses conionctures, & d'autres pareilles considerations se representoient comme d'inuincibles difficultés, qui s'opposoient comm'en foule à la conseruation de la Ville, dont l'oppression paroissoit presque ineuitable ; on fit neantmoins ce qui fut possible en cette renconrre & l'on enuoya en diligence à tous les endroits les plus dangereux au pied des murailles quelques pelotons de gens agueris, tels que l'ont pûr ramasser en si peu de temps.

*Le Pere Prieur des Iacobins auertit aussi le Gouuerneur.*

*Prudence, & actiuité de ce Gouuerneur.*

Mais le Pere Emond, qui poussoit la roüe, demanda pour tout son employ le soin d'obseruer les ennemis, & de frustrer leurs esperances par quelque addresse, qu'il plairroit à Dieu de luy inspirer, il est

*Merueilleuse inuention du P. Emond.*

*pour frustrer les Heretiques il fait detraquer tous les Horloges.*

vray semblable que sa Prouidence, qui veilloit toute cette nuit pour la conseruation de la Ville, & pour l'honneur de son saint seruice, mit dans l'esprit de ce bon Pere vne inuention memorable, pour detourner ce mal-heur, qui menaçoit les fidelles de Lyon, & les talonnoit de si prés, il la mit en œuure auec vn succés du tout merueilleux. Il auoit appris par ce Boucher de Mâcon, que les Heretiques auoient donné l'heure de minuit pour leur escalade, & que l'Horloge de S. Nisier estoit nommé, pour attendre qu'il eut sonné le minuit. Il s'auisa donc de troubler tous les horloges de la Ville pour ietter le trouble dans l'action des entrepreneurs de la trahison. Pour cét effet il gaigna fort adroittement & sans delay, ceux qui conduisoient les Horloges; il fit si bien auec eux par son industrie, qu'ils les détraquerent tous, en mettant la confusion dans la sonnerie, mais pour l'Horloge de saint Nisier, qui estoit choisi pour le signal, il fut arresté auec celuy, qui le gouuernoit, que cét Horloge ne sonneroit point du tout de toute la nuit. L'éuenement fit toucher au doigt la bonté de cét artifice, qu'on peut égaler aux stratagemes les plus effectifs, & le mieux conduits.

*Les ennemis tout embarrassés, confus, defaits, & tués.*

Les ennemis donc estant arriués à l'heure d'assignation, aux portes, & au pied des murailles de la Ville, estoient aux écoutes prestant attentiuement l'oreille à la sonnerie des Horloges, l'vn sonnoit dix heures, l'autre vne, l'autre onze, l'autre deux, ils attendoient impatiemment que celuy de S. Nizier sonnast le minuit, comme leur signal pour l'irruption dans la Ville, ils ont bel attendre. L'horloge est muet. Les heures coulent cependant. Ils s'impatientent, faute de signal ils quittent leur heure sans pourtant quitter leur pretension: les vns precipitent leur entrée, les autres retardent la leur, les vns sont sur la muraille, les autres en bas, les vns montent, les autres descendent, leur confusion, & leur desordre est nostre auantage, nos gens de guerre ont eu le loisir de se preparer, de se mettre en ordre, & en estat pour la resistence, comme pour l'attaque: ils sont disposés aux diuers endroits de toute l'enceinte des murailles par où l'ennemy pretendoit d'entrer. Tout cét embarras pour les aggresseurs fit large à nos gens, qui eurent beau ieu, & fort bon marché du sang, & des vies de leurs ennemis. Ces miserables se virent surpris tout à coup, & bien estonnés qu'au lieu de prendre vne Ville, de faire main basse sur les Catholiques, & d'en mettre à mort à discretion, eux mesmes estoient attrapés, defaits, tués, & punis selon leur merite. Ainsi cét orage, qu'ils amenerent de Mascon pour enuelopper cette Ville, tomba sur leur teste. Le lendemain n'eut guere plutost montré son aurore, que les Lyonnois virent le pied des murailles de leur Ville ionché de corps d'ennemis, & de perfides, qui s'estoient imaginés d'engloutir les nostres, d'en faire littiere, & de sauter sur leurs tombeaux aprés y auoir dressé les trofées de leur victoire.

*Les Catholiques victorieux, & reconnoissants.*

Le P. Emond, qui estoit l'Autheur de cette merueille, qui auoit couru çà, & là portant le bon ordre par toute la Ville, & comme le iour dans

dans l'obscurité d'vne sombre nuit, en receut des conjoüissances, & des applaudissemens incroyables. Nos victorieux, & nos Bourgeois, qui consideroient le meslange de cent biens, & d'autant de maux à la fois, regardoient ceux là comme des faueurs du Ciel presque inesperées, & ceux cy, comme des pertes inéuitables, si la main de Dieu n'eut agy pour les en garder. Et tous ensemble venoient comm'en foule en reconnoitre ce bon Pere, ioignant par leur gratitude ce bien-fait à quantité d'autres, qu'ils auoient receus de sa charité infatigable. Ainsi les bons freres furent tondus pour cette fois, & nous apprirent qu'il nous faut fier aussi bien à eux, qu'à leurs protestations solemnelles de fidelité reformée. Et ce fut alors que la populace irritée alla mettre à bas leur second Temple, degradant en peu de moments leur beau paradis sans leur laisser l'esperance, s'ils ne changent, d'en acquerir vn plus important, & plus glorieux en l'eternité.

*Letres du President au Roy, & du Roy à luy.*

De Lyon passons à la Cour, & portons y la fidelité, & la constance des Lyonnois à reprimer, & à defaire les ennemis de la Couronne, qui estoient les leurs. L'éloignement de ces deux termes ne nous permet pas de faire sçauoir si tost la nouuelle des éuenemens encore tous frais, les deux entreprises, au moins la derniere, & le bon succés de leur defensiue, mais le conspiration de nos conjurés nous a preuenus, & a bien montré à la Cour que leur malice ne s'est pas bornée à Lyon, ny aux autres Villes, mais qu'elle s'estend iusques sur les testes couronnées, & s'en prend trop insolemment à la pourpre des Majestés.

*Attentat sur la personne du Roy. An. 1567. 29. Oct.*

Le President de Birague, que le Roy tenoit à Lyon pour y faire les fonctions de son Lieutenant, ne manqua pas de l'auertir des efforts, que les Heretiques venoient de faire pour reprendre cette Ville, & des autres circonstances, qui accompagnerent cette action, principalement le bon-heur, qu'il auoit eu de les receuoir en les preuenant au pied des murailles par vn contrecoup de fortune, tel que nous venons de considerer; de mesme le Roy, que cette horrible coniuration regardoit encore plus precisement, & de plus prés, enuoya des letres à ce President peu de iours aprés ces funestes auantures. Par la lecture de ces lettres il apprit que la mesme nuit de la S. Michel ces bons seruiteurs du Roy auoient entrepris sur sa personne sacrée pensant le surprendre à Meaux, par vn monstrueux attentat digne d'vn Demon acheué, mais que Dieu l'auoit assisté par sa grace; de maniere qu'il estoit fort heureusement arriué à Paris. On en chanta le *Te Deum*, en la grande Eglise de Lyon.

*Vienne, & Mascon repris sur Reuenenx.*

Aprés quoy il fut pourueu à la deliurance des Villes de Vienne, & de Mascon surprises par cette reuolte. Celle là fut mise au deuoir, & reprise la premiere par les soins du President de Birague. Le Duc de Neuers reprit celle-cy. On receut aussi auec ioye la nouuelle de la Victoire remportée à S. Denys. On fit vne procession generale en cette Ville, & l'on chanta encore vne fois le *Te Deum*, dans S. Iean pour en loüer Dieu.

Afin

*L'heretique paye les frais de sa reuolte dans Lyon.*

Afin que la verité & la raison se fissent iustice, on fit en sorte que ces Messieurs, dont les infideles auoient causé ces troubles, payerent vne partie des frais de la guerre, qu'ils auoient portée dans Lyon. Pour en venir plus facilement à bout, on eut vne addresse également raisonnable, & merueilleuse. On fit prisonniers les plus notables d'entr'eux, dont les vns se rachetterent, & les autres se conuertirent, qui sont des biens desirables quoy qu'extremement inegaux, l'vn ne regardant que la terre, au lieu que l'autre ne vise qu'au Ciel; on dressa aussi vn magazin, qui fut nommé, Magazin du Roy, où l'on retira toute les marchandises qui furent trouuées dans leurs boutiques; Aussi-tost la permission leur fut donnée de les racheter. Il y en eut, qui enfin vuiderent la Ville. Monsieur l'Archeuesque fit visiter les boutiques des Libraires, d'où furent tirés, & mis au feu tous les liures defendus, qu'on y pût trouuer.

## SECTION XL.

*Autres accidents arriués aprés que la Ville de Lyon fut deliurée de l'oppression des Heretiques, leur étrange affoiblissement, & punition.*

*Heretiques affoiblis dans Lyon.*

L'An mille cinq cents soixante sept on fit à Lyon douze Escheuins Catholiques sans auoir recours à sa Majesté, comm'il s'estoit fait auparauant. L'année d'aprés on empecha puissamment les heretiques de restablir dans cette Ville leurs presches, comm'ils en firent les poursuitres, quoy qu'vn article de l'Edit de paix, fait deuant Chartres le portast expressement, & leur en donnast la permission. Mais par le moyen d'vne deputation, qui se fit au Roy, on representa l'importance de cette affaire, & le danger, qu'il y auoit de le permettre; Ainsi on obtint fort heureusement, que cela ne seroit pas. En quoy il se voit euidemment, que le Party Huguenot estoit beaucoup affoibly en cette Ville.

*An. 1567. Deux Capitaines egorgés.*

La mesme année deux Capitaines conuiés par le Commandant de Pierré-cise, y estoient allé disner. Le President de Birague les fit arrester prisonniers dans ce Chasteau. Le soir aprés qu'ils furent couchés on les égorgea au premier sommeil. Il en fut parlé fort diuersement, mais au bout l'Auteur en fut inconnu. L'action pourtant passa pour mauuaise, vû les voyes ordinaires de la Iustice, que nous auons.

*Le Baron des Adrets fait prisonnier.*

L'année mille cinq cents soixante neuf. La fortune tourna casaque à ce Baron des Adrets, le grand bouclier de l'heresie, qui perdit Lyon, On l'enferma dans le Chasteau de Pierre-cise, où il fut long-temps prisonnier, entre les mains d'vn Capitaine, que luy mesme y auoit tenu

assés long-temps. La longueur, qu'on appotta à luy faire son procés auec l'importunité de ses parents auprés de sa Majesté, luy obtint son élargissement.

L'an mille cinq cens soixante dix, Monsieur de Mandelot Gouuerneur de cette Ville sous le Duc de Nemouts, enuoya des troupes à Tournon pour en defendre le Chasteau, que l'Amiral de Coligny menaçoit, & faisoit mine de le vouloir prendre, quand il couroit tous ces païs, sans oser pourtant entrer dans le Lyonnois. Ce Gouuerneur enuoya aussi les mesmes rroupes à la Duchesse de Neuers, qui luy demandoit du secours contte le mesme coureur. *Courses de l'amiral de Coligny. An. 1570.*

La paix de la mesme année permetroit aux heretiques d'auoir leurs presches prés de Lyon en vn village, nommé saint Genis Laual. Messieurs les Comtes, à qui ce Village appartient, & Messieurs les Escheuins, qui s'interessent pour le bien public, s'y opposetenr si fortemenr, qu'ils obtinrent de sa Majesté, que ce presche seroit tenuoyé delà le Rhone en vn lieu, qui appatrenoit à vn huguenot. L'Histoire dit que le P. Emond Augier Iesuite, qui estoit auprés du Roy en qualité de son Confesseur, & Predicateur, les ayda beaucoup à obtenir cerre faueur. Aussi est-il vray que ce bon Pere auoit des tendresses inctoyables pour la Ville de Lyon, comm'il s'est vû, & se verra dans la suitte de nos discours. L'année suiuante le Duc de Nemours se demit du Gouuernement de Lyon en faueur de Monsieur de Mandelot. *Les Préches chassés hors des terres de l'Eglise.*

L'année mille cinq cens soixanre douze, est assés fameuse en toute l'Histoite pour le iour de la S. Barrhelemy, dont la Feste fur solemnizée à Paris d'vne façon du tour estrange, par le meurtre general, qui s'y fit des Huguenots. Le massacte en fut tres-grand. Et huit iours aprés le mesme fut fair à Lyon. Ie n'ay rien à dire là dessus sinon que ce fut vn effet de leur reuolte, de leuts attentats, & de l'Heresie, qui en verité sont des mal-heurs infiniment plus funestes, ie me dispense de m'en expliquer d'auantage. Les Annales de toute la France en sont chargées. Celles de Lyon en ont quelques circonstances. Et mon lecteur peut auoir recours à ces deux sortes d'Instructions, sans en attendre de moy de plus amples. Ce sont des punitions presque vniuerselles. En voicy vne particuliere que Lyon a veüe il y a trente trois années. *Massacre de la S. Barthelemy. An. 1572.*

Vn certain Thomas Aldenfott, Aleman, & heretique poussé de fureur alla btizer, le Crucifix, qui est sur le pont de la Saone. Le mesme iour, qu'il eut fait ce coup, il fut pris, & mis en prison. Le lendemain le Presidial le condemna, comme criminel de leze Majesté diuine, & humaine, à estre pendu, & brulé sur le mesme pont. Ce qui fut executé. *An. 1627. 23. Iul.*

## SECTION XLI.

*Autres combats auprés de Lyon, & de nouueaux changements dans la Ville.*

*[...]gue des Vilains. An. 1580.*

L'Année mille cinq cens quatre vingt, il se fit dans le Dauphiné vn remuement, qu'on qualifia, La ligue des vilains. Ces rustres se mirent en armes, & firent vn gros à dessein de se souleuer contre la Noblesse, & de la detruire, la degradant, & la mettant à la taille pour la rendre roturiere, comm'eux. Les Gentils-hommes de la Prouince pour ranger plus facilement ces seditieux, eurent recours au Gouuerneur de Lyon, qui mena ses troupes si à propos contre ces rebelles, & fit si bien, qu'ils les desarma en peu de iours, & les renuoya chés eux auec chacun vn bâton blanc à la main.

Cependant cette sorte de gens, qui habitoient dans le Lyonnois, & qui sçauoient toute l'affaire, estoient aux écoutes, & si l'emeute du Dauphiné eut reüssi pour les Vilains, ces autres se disposoient à entreprendre la mesme chose contre la Noblesse de par deçà. Le succés contraire à leurs vœux rompit leur dessein.

*La bataille de Vireeul infortunée aux Lyonnois. An. 1587.*

Comme l'Heresie ne sçauroit produire de bons effets, il arriua qu'aprés la bataille d'Auneau, où le Duc de Guise defit les Reytres, Monsieur de Chatillon, fils de l'Amiral de Coligny, s'estant sauué, & se retirant au Languedoc passa par le Lyonnois l'an mille cinq cens quatre vingt sept. Henry troisiesme, qui regnoit alors, fit commandement au Gouuerneur de Lyon, qui estoit Monsieur de Mandelot, de luy courre sus en diligence. Le Gouuerneur sans perdre temps assembla ce qu'il pût auoir de Noblesse, & tout autant de volontaires, qu'il s'en presenta, ou qu'on en pût ramasser. Il ioignit tout ce renfort aux gendarmes de sa Compagnie, mais comme la garnison de la Citadelle n'y estoit plus, il fut contraint d'employer des habitans de Lyon, en assés de bon nombre, ce qui causa bien du mal en cette rencontre, ceux-cy nouueaux au mestier, & peu aguerris allerent au lieu du combat la teste baissée. L'auidité d'emporter vn grand butin precipita cette populace maladroitte, & l'engagea si auant dans la chaleur du combat, & dans les troupes ennemies conduittes par ce Seigneur huguenot, qu'il y eut autant de facilité à repousser ces aggresseurs, que ceux-cy auoient apporté de temerité, & d'ardeur à les attaquer. Aussi fut-ce à eux de tourner le dos. Ce qui donna vn nom à rire, & assés honteux à cette rencontre, & à ce combat si mal entendu.

*Citadelle demolie. An. 1587.*

Enfin Lyon vit en moins de vingt quatre ans sa Citadelle dressée, & demolie. Dressée l'an mille cinq cens soixante quatre, sous Charles

neufviesme, comme nous l'auons remarqué, & detruitte l'an mille cinq cens quatre vingt & sept sous Henry troisiesme.

Deux ans aprés, les Barricades de Lyon suiuirent celles de Paris. L'vne & l'autre de ces bonnes Villes iura vne Ligue trop funeste, pour estre approuuée des plus sages, quoy que la religion leur seruit d'vn beau pretexte, comme d'vne belle robe toute neufve, qui s'est depuis heureusement décousüe. Cependant nous en auons deploré là haut les tristes effets, comme d'vne horrible tempeste, qui dura long-temps, & qui preceda le calme.

Au couronnement de Clement cinquiesme, durant le regne de Philippe le Bel, arriua cét effroyable accident, que nous auons à rapporter dans l'Histoire Ecclesiastique de Lyon, où ie renuoye mon lecteur. *La ligue de Lyon.* *Voyez l'Hist. Eccles. de Lyõ 4. partie. Sect. 17.*

L'année mille cinq cens le feu se prit en vn logis de la Grenette au temps d'vne Foire, & monta du bas estage iusqu'au plus haut auec vne telle actiuité, qu'il surprit quelques marchands, qui pour s'estre trop amuzés à chercher, & à sauuer leurs bougettes, y perirent miserablement sans iamais pouuoir estre secourus. *Marchãds surpris par le feu. An. 1500.*

Tois ieunes Barons de Bourgongne, l'vn de la maison de Senecé, l'autre de celle de Corberon, & le troisiesme de celle de Sarci, estoient venus en cette Ville à dessein d'y achetter des ioyaux, & des etoffes de soye pour leurs nouuelles fiancées. Ils logoient ensemble à l'Enseigne du Porcelet. Comme tous trois furent couchés en vn mesme lit, il arriua par vn grand mal-heur qu'auant qu'il eussent fermé les yeux, le plancher de la Chambre, où ils couchoient, tomba sur eux tout à coup, & auec tant de soudaineté, qu'ils y demeurerent accablés, & écrazés, sans qu'on pût les secourir. Concluons chrestiennement, que les Iugemens de Dieu sont extremement redoutables. *Trois ieunes Seigneurs accablés.*

L'an mil cinq cens vingt huit, cinquiesme Avril, vn brandon de feu parut en l'air & passa sur cette Ville. On le vit venir du Couchant, & tendre vers le leuant. Sa grandeur prodigieuse le rendoit épouuantable à tous ceux, qui le regardoient. On se prit garde que ce meteore ietta en passant deux longues flâmes, comme deux fusées. Ce qui donna plus de frayeur, fut le grand bruit, qui éclatta, au sortir de ces deux flâmes, & qui fut oüy de bien loin, comme si c'estoient des coups de canon. Nos deux riuieres en retentirent effroyablement. L'vne de ces torches donna dans la Saone, & s'y esteignit, l'autre alla fondre dans vn pré, qui estoit au bord. Ceux, qui suiuirent de l'œil ce brandon, remarquerent, quand il passoit, que comm'il se fut déchargé de ces deux fusées, il alloit tirant vers Geneue, & par delà vers les montagnes. On le prit pour vn presage des horribles changemens, qui se firent en ces quartiers là en matiere de Religion. Et ces deux flâmes, qui s'arresterent à Lyon, ne furent pas sans representer les funestes euenemens, & en suitte tous les grands malheurs que l'Heresie, & que la reuolte y causerent. Il est certain que le Ciel de temps en temps, par vn Ordre de la Prouidence *Vn brandõ de feu, qui parut en l'air. An. 1528.*

 donne

donne à la terre des presſentiments, & des ſignes de l'auenir, pour ſeruir d'auerriſſement aux hommes, afin qu'ils preuiennent les effets de la colere de Dieu, & que pour parler aux termes du Roy prophete, ils fuyent deuant l'arc, qui eſt rendu, & preſt à lâcher ſes dards.

*La mort de Monſieur de Thou.* *An. 1642.* L'an mil ſix cens quarante deux, 12. Septembre, la tragique execution de deux Seigneurs, Monſieur de cinq mars grand Ecuyer, & Monſieur de Thou Conſeiller d'Eſtat, l'Hiſtoire de France eſt chargée des raiſons de ce ſupplice, qui eſt aſſés frais dans nos memoires, ſans qu'il ſoit beſoin de les reueiller, la poſterité, qui voudra eſtre curieuſe d'en ſçauoir exactement les circonſtances, & tout le detail, pourra conſulter les Imprimés, qu'on en a faits, le Mercure, qui s'eſtend au long ſur ce ſujet, & les Annales de France, qui n'en ont rien oublié.

## SECTION XLII.

*Les famines, qui ont eſté en diuers temps à Lyon & au voiſinage.*

*1. Famine de Lyon.* *An. 490.* ORdinairement la Famine ſuit les rauages, & les courſes des gens de guerre. Noſtre hiſtoire fait mention de quatre famines arriuées à Lyon, & en la Prouince. La premiere fut horrible, & enueloppa la pluſpart des Gaules. Cette Ville en fut tourmentée pour ſa part enuiron l'an quatre cens quatre vingt dix, & l'eut eſté d'auantage, ſi ſon Archeueſque S. Patient n'y eut pourueu auec vne liberalité ſi prodigieuſe, qu'il y eut dequoy ſoulager les autres Villes. S. Sidoine Apollinaire luy en fit vn bel Eloge, que nous verrons, Dieu aydant, en la premiere partie de noſtre Hiſtoire Eccleſiaſtique de Lyon, traitte de ce grand Saint. Il y eut encore vne étrange ſterilité en ſuitte des courſes, & des rauages du temps de Burcard noſtre Archeueſque.

*Hiſt. Eccl. 1. part. Sect. 28. &c.* *An. 984.* *2. famine. An. 1504.* Vne autre Famine tres-ſurieuſe arriua l'année mille cinq cens quatre durant le regne de Loüis douziéſme, en ſuitte d'vne ſechereſſe ſi étrange, qu'elle cauſa preſque par tout vne horrible ſterilité. Il y eut vn tres-grand nombre de pauures, qui moururent de miſeres, & de faim. Le beſtail meſme mouroit de ſoif, parce que les eaux eſtoient taries, on fit des proceſſions tres-deuotes, qu'on nomma Blanches, parce que le peuple y alloit veſtu de blanc, & criant, Miſericorde, pour appaiſer le courroux de Dieu. Ce fleau fut ſuiuy d'vne Coqueluche ſi preſſante, & ſi fatale, qu'elle emporta beaucoup de monde, meſme des plus conſiderables. Le Cardinal George d'Amboiſe y perdit la vie.

*3. famine de Lyon. An. 1531.* Vne troiſieſme famine des plus remarquables fut à Lyon l'an mille cinq cents trente & vn, du temps de François premier comme la diuine

uine Prouidence fait assés souuent reüssir le mal en bien; cette famine, qui surprit les Lyonnois, & qui preuint leur vigilance, donna vne heureuse occasion à la premiere pensée, qu'on eut d'establir en cette Ville vne Aumosne generale, qui depuis s'est fort accreüe, & est montée peu à peu au point, où nous la voyons aujourd'huy auec l'admiration de toute l'Europe. *Voyez VI. part. de cette Hist. Sect. XIII. &c.*

*Quatriéme famine.* La cherté du blé fut si grande, & si extraordinaire à Lyon, & en d'autres lieux, l'an mille cinq cents soixante treze, durant le regne de Charles IX. qu'elle fut suiuie d'vne autre famine, qui fut la quatriéme, il y eut bien de la peine à trouuer du blé; Monsieur, & Madame de Mandelot y apporterent vn soulagement fort considerable, comm'ils auoient fait durant l'hyuer qui fut rigoureux à l'extremité, ils eurent soin de faire habiller, nourir, & chausser quantité de petits enfants, qu'on voyoit trancir de froid par les ruës; le Sieur Laurent Capponi Florentin nourrit alors prés de quatre mille pauures l'espace denuiron trois mois, deuant l'Eglise des Carmes, outre ce qu'il y eut vn si bel ordre, que les Nations, & les Marchands de Lyon s'obligerent à nourrir les pauures par tour; vn iour estoit pour les Alemans, vn autre pour les Genois, vn autre pour les Milanois, &c. Les Merciers, & les Drappiers, en firent de mesme, & ainsi des autres. *An. 1573. Aumosnes signalées.*

Concluez de là que ce n'est pas d'aujourd'huy, que la Ville de Lyon est charitable, aussi est il asseuré que nous pouuons croire sans erreur, & dire sans vanité, qu'entre les belles qualités qui la rendent tres-recommandable c'est peut-estre celle-cy, qui luy a fait acquerir la haute reputation, où elle se voit en toute la France, & parmy les Estrangers, les plus sages ont cette persuasion, & ie l'estime tres-bien fondée, que cette loüable pratique qui est Chrestienne, attire du Ciel toutes les benedictions, qu'ell'en reçoit sans discontinuation; aussi est-ce le veritable caractere de la pieté.

L'Année mille six cents trois la secheresse du Printemps, & de l'Esté fut si estrange, que les moissons n'occuperent pas long-temps ceux, qui auoient semé leurs terres, & pour épargner la peine, qu'on auroit eüe à preparer des tonneaux, la gresle fit les vendanges au mois de Iuillet en diuers lieux; ainsi dans l'espace de peu d'années la Iustice de Dieu chastia les crimes, qui offensoient sa Maiesté. *Gresle furieuse.*

Ie ne doute pas que Lyon, n'ait souffert d'autres chertés, d'autres miseres de cette nature, & d'autres difficultés à viure, où sa Charité assés reconnuë par ses effets, par sa ruputation, & par sa durée a eu vn champ de grande estenduë pour s'exercer: mais ie n'ay pas creu qu'il fut necessaire de ramasser en ce volume tout ce qui s'en pourroit escrire; les verités, qui se ressemblent, ou qu'on voit souuent rebatües, peuuent ennuyer, & estre à charge au Lecteur.

## SECTION LXIII.

*Les diuerses pestes, qui ont affligé Lyon ; premiere, seconde & troisiéme peste.*

*Premiere peste de Lyon. An.593.*

LEs pestes sont pour l'ordinaire les productions de la guerre, & de la famine ; comme les Chrestiens ont le sentiment de les reconnoistre pour les fleaux de Dieu, aussi voyons nous que ces trois mal-heurs font vne enchaineure, & viennent de suitte; c'est pourquoy nous les mettons l'vne aprés l'autre sur le theatre de Lyon, les guerres, les seditions, les Heresies, & les reuoltes ont appellé les famines, celles-cy de mesme appellent les contagions; la premiere fois, que le Ciel frappa cette Ville du fleau de la peste, au rapport de nos Histoires, fut l'an cinq cents quatre vingt, & treze, durant le regne de saint Gontran, Roy de Bourgongne, on la représente si furieuse, qu'elle emporta les deux tiers des habitans de Lyon, & de ceux du voisinage, les autres particularités nous sont inconnuës.

*Seconde peste de Lyon, où paroit la cruauté des heretiques, qui l'y mirent. An.1564.*

Depuis ce temps-là on ne parle point de ce fleau iusqu'à l'année mille cinq cents soixante quatre, encore a-t'on remarqué qu'elle ne dura que deux mois entiers, Mars, & Auril. Mais elle fut rude & si surprenante, qu'il y en auoit, qui en parlant par les rües tomboient sur la place & expiroient tout à coup ; l'occasion qui la fit naistre à Lyon est fort memorable pour nous faire voir iusqu'où la fureur de l'Heresie peut arriuer.

*Sachin. hist. Societ. Iesv part. 2. lib. 7. & 8.*

*Caluinistes irrités de la conuersion des leurs.*

C'eut esté trop peu de contentement aux Caluinistes d'auoir ietté la contagion de leurs erreurs, & de leurs reuoltes en cette Ville, s'ils n'en causoient vne temporelle pour l'infecter, on tient pour chose asseurée que ce fut par vn mouuement de colere, & par en esprit de vengeance, sur le tort qu'ils s'imaginoient leur estre fait par les frequentes conuersions de leurs adherants ; la grace, que Dieu repandoit comm'à pleines mains sur vn grand nombre de personnes, qui reconnoissant la verité abandonnoient courageusement leur party, & les singulieres benedictions, que le Ciel versa sur tous les trauaux du P. Emond Augier, & du Pere Posseuin Iesuites, fut aux Heretiques de Lyon espine au pied, qui les piqua viuement, & les irrita iusqu'à la manie. Pour donc se venger de cet affront imaginaire ils firent venir de Geneue vne vapeur pestilencielle, & à ce dessein ils entretinrent auec cette Ville vn commerce tres-funeste ; la Iustice, qui ne dort iamais, affligeoit alors Geneue de ce mal epidimique, ils en tirerent par pure malice des denrées, à Lyon, & par ce moyen y firent glisser leur infection.

L'euenement de cette surprise y fut deplorable, comme la cause en

fut

fut tres-farouche, puis qu'vn demon de malignité en donna la suggestion; la Ville se vit attaquée par cette furie en plusieurs endroits, & en peu de temps elle'en fut remplie mal-heureusement: mais on se prit garde que la peste s'attacha premierement, & auec plus de violence aux maisons des Caluinistes, & que par vn coup de la main de Dieu les autheurs du mal furent les plus tourmentés; ainsi l'effet ruina sa cause, & ceux, qui s'en estimoient plus beaux, & plus braues, comme l'ayant procuré, essuyerent les premiers, & les plus rudes efforts de cet accident.

*La peste les attaque les premiers.*

Les Catholiques se douterent bien d'où venoit ce vent de peste, & comm'ils en eurent penetré la cause au vray, il n'est pas croyable quelle consternation il y eut en toute la Ville; les plus aizés d'entre les Bourgeois eurent recours au remede le plus efficace de tous en ces maladies, qui fut de se retirer promptement en leurs maisons autour de Lyon à la campagne: mais les artizans, & le pauure peuple, qui n'en auoient point hors la Ville, estant accablés du mal trainoient par les ruës, & destitués de secours humain languissoient miserablement, & mouroient enfin sans assistance sous les deux fleaux impitoyables de la peste, & de la disette

Ce fut à ce coup que la charité, & la vigilance du Pere Emond s'employerent vigoureusement pour le prochain; la multitude des malades remplissoit les hospitaux; il trouua ces pauures en mauuais estat, & depourueus de toute sorte de soulagemens, tant de ceux de l'ame, que de ceux du corps par labsence des pasteurs, & des plus riches, qui estoient aux champs pour la seureté de leurs personnes. Ce grand homme, quoy que Confesseur du Roy, & Predicateur excellent, & employé d'ordinaire, s'exposa pourtant auec vn courage animé de zele, & sans s'espargner il courut soudain aux remedes; Il se mit à visiter les malades, ce qu'il faisoit tous les iours sans y manquer, il les pouruoyoit des Sacremens de l'Eglise, & des choses necessaires pour leur nourriture, & pour leur santé, il les oyoit en confession, leur donnoit le Viatique de sa propre main, les assistoit à bien mourir, auoit soin de faire enterrer les corps de ceux, qui mouroient, & ne laissoit pour cet exercice si rude, & si violent, de prescher deux ou trois fois chaque iour, il employoit les aprés disnées à visiter les Hospitaux, & mettoit ordre que rien ne manquast pour les soulager à cet effet il alloit luy mesme de porte en porte mendier pour eux, & de l'argent, qu'il y receuoit, il auoit soin d'acherter des drogues, & des alimens, qu'il leur fournissoit, & d'appeller les medecins pour ordonner les medicamens.

Il n'oublioit pas d'instruire les pauures, & les ignorans des points de la foy leur distribuant la doctrine Chrestienne, il se rendoit attentif à prendre ses heures pour conferer le Sacrement du Baptesme aux petits enfans, qui vinrent au monde durant ce temps là; il passoit ordinairement vne partie de la nuit à disposer les malades à finir leur

*Merueilleuse charité du Pere Emond à secourir les pestiferés.*

vie

vie en estat de grace. Ce fut merueille qu'il ne succombast iamais à à tant de trauaux parmy des dangers si presens, il y a bien de l'apparence, & plusieurs le creurent auec certitude, que la Prouidence de nostre Seigneur le mit en reserue en le preseruant du mal pour en tirer d'autres seruices peut-estre plus grands en de pareilles occasions en faueur des Lyonnois, pour lesquels Dieu luy donna des attachemens tres-particuliers, & tres-purs, tendant au salut des ames; on a fait reflexion à ce point tres-considerable, que l'excellente liberalité, dont ils vserent à contribuer au soulagement des pauures malades, passa la somme de quatre vingt mille escus d'or. Ce fut peut-estre vne des fontaines, qui esteignirent ce feu de peste en deux mois.

*Liberalité des Catholiques Lyonnois.*

*Veu fait à nostre Dame du Puy.*

Tout cela pourtant n'empecha pas que la maladie contagieuse n'emportast bien iusqu'au nombre de soixante mille personnes. Le vœu toutefois, que le Pere fit à Nostre Dame du Puy au nom de la Ville, seruit grandement à reprimer cette meurtriere, il est difficile de s'imaginer quelle opinion de sainteté le Pere s'acquit par l'exercice des ces fonctions charitables, & combien l'amour, que ceux de Lyon auoient pour luy, prit d'accroissement à la veüe de ses beaux emplois, l'authorité, qu'ils luy donnerent sur eux, deuint si puissante, qu'il leur fit prendre le ply, qu'il voulut pour la pieté; ils luy firent des reconnoissances solemnelles; & sa charité, qui auoit eu ses profusions, en trouua chés eux de tressignalées, & fut approuuée magnifiquement par de publiques acclamations, où il fut nommé tout haut le Pere de la patrie, le Pere saint, le conseruateur de la Foy, le restaurateur du salut public, iusqu'à demander qu'on luy dressast quelque monument aux frais de la Ville pour en conseruer la memoire, & pour la transmettre aux siecles futurs.

*Gratitude des Lyonnois enuers ce bon Pere.*

*Chappelle de S. Roch pour la peste.*

Outre ce vœu qui fut fait à Nostre Dame du Puy, la ville en conceut vn autre de fonder vne Chappelle de saint Roch hors les portes, prés de saint Laurent; il fut accomply fort exactement aprés cette peste; la deuotion y continuë chaque année par vne procession generale, que l'on y fait le premier Vendredy aprés Pasques, & par vn concours de peuple plusieurs autres iours. Les Peres Minimes ont soin de cette Chappelle, & le zele, quils apportent à la bien seruir, est extrement loüable.

*En cette Partie section IV.*

*Le P. Roland Guichard, Minime maltraitté par les Heretiques.*

Le P. Roland Guichard, neueu de l'autre Guichard, que nous auons vû là haut, fut Minime, comme luy, & Visiteur general de l'Ordre Dieu voulut que ce bon Pere se trouuast en cette Ville, quand les Heretiques la surprirent, & quand la peste y entra peu de temps aprés l'Heresie; où ses compagnons saisis de frayeur prirent la fuitte pour sauuer leur vie, il refusa d'en sortir, aimant mieux perir, que de succomber à la foiblesse naturelle, quoy que raisonnable; les Caluinistes en eurent aduis, & eux, qui sçauoient tres-bien que l'erreur auoit en luy vn aduersaire redoutable, se resolurent d'employer cette occasion pour s'en defaire sans retardement; ils le firent prendre par les corbeaux,

corbeaux, & l'emmenerent ſur le chariot des peſtiferés par violence, & ſous pretexte du ſalut public ils le ietterent inhumainement dans l'Hoſpital de ſaint Laurent, où l'on a couſtume de renfermer ceux, qui ſont atteints de ce mal contagieux; ils vſerent de cette rigueur enuers ce grand homme, comme s'il eut eſté frappé de ce fleau: ce qui n'eſtoit pas; auſſi-toſt qu'il fut là dedans, il y rencontra vn grand nombre de malades, ce cœur inuincible au lieu de s'abbatre ſous la cruauté de ſes ennemis, ſe fortifia luy meſme, & communiqua d'abord, & toûjours aprés beaucoup de ſa force, & de ſa vigueur à tous les pauures affligés du mal. Et ce fut vn coup de la Prouidence, qui voulut pouruoir au ſalut des ames, bien loin au delà des intentions de tous ces perfides, qui ne viſoient qu'à ſatisfaire leur furieuſe paſſion. Mais il eſt certain que Noſtre Seigneur ouurit à ce Pere vne carriere de Charité, où il en ſauua pluſieurs par ſes remontrances, & par les viues exhortations, qu'il leur faiſoit ordinairement; de tout ce grand tas de miſerables, il eſt aueré que les Catholiques receurent de luy l'abſolution neceſſaire. Car pour les autres Sacremens, l'Hereſie eſtoit trop puiſſante, & trop cruelle pour luy en permettre l'adminiſtration. Toutefois pour celuy de penitence, ces perfides n'eurent point aſſés de pouuoir pour empecher qu'il ne l'employaſt en ſecret; meſme il eſt probable qu'il y en eut d'entre les errants, qui ſe conuertirẽt, ainſi Dieu changea, à ſon ordinaire, vn grand mal en vn plus grand bien. *Il aſſiſte courageuſement les peſtiferés.*

On a remarqué que le mal-heureux, qui cauſa l'horrible demolition de la belle Egliſe de ſaint Iuſt, mourut en cet Hoſpital d'vne mort eſtrange, eſcumant de rage, & ſoüillant ſa langue d'vne infinité de blaſphemes, comme pour ſeruir d'infame prelude à l'Eternité des ſupplices, qui l'attendoient au fond des abymes, & qui eſtoient deus à ſes ſacrileges.

Ie ne doute pas que ce meſme Pere n'eut preueu ces euenements, puis qu'il eſt conſtant qu'il eſtoit doüé d'vn eſprit de prophetie, ainſi qu'il parut en la maladie d'vn Gentil-homme: ſon Medecin pour flatter le mal pluſtoſt que pour le guerir faiſoit eſperer au malade vne prompte gueriſon, & depuis encore vne longue vie de quarante ans: Mais noſtre Minime eſtonna beaucoup ce faux prophete en luy prediſant qu'en moins de quarante iours il verroit luy-meſme la fin de la ſienne: La mort prouua ponctuellement la prediction en ce temps prefix. *L'auteur de la ruine de S. Iuſt meurt horriblement.*

Le reſte de ſes actions, & de ſes merueilles eſt hors de propos, & d'œuure pour moy, il ſuffit de dire que Lyon, qui en vit de grandes, eut le bon-heur de le voir, quand il rendit l'ame à ſon Createur, qui en couronna les merites, l'an mille ſix cents & douze, XXVI. Iuin, il eut vn neueu, auſſi Minime, & plein de vertu, nommé Iean Royal, qui s'expoſa courageuſement pour le ſeruice des malades atteins de peſte l'an 1628. & donna ſa vie pour ſauuer leurs ames. *Le P. Roland eut vn don de Prophetie.*

Kk La

*La troisiéme peste à Lyon.* *An. 1581.* *De Rubis* Nicol. Baillius vita P. Emũdi Augerij.lib.2. cap. 12.

La troisiesme fois, que la peste entra dans Lyon, les habitans n'en furent pas quittes à si bon marché, que l'autre fois, i'ay trouué quelques autheurs, qui ont escrit qu'elle dura tout l'Esté de l'an mille cinq cents quatre vingt, & vn, durant le regne de Henry III. D'autres la veulent estendre iusques dans l'automne, & la recueillent l'année d'aprés: tous pourtant demeurent d'accord que la durée en fut longue, la rigueur extreme, & le rauage extraordinaire, le mal fut commun, & enueloppa presque toutes les Prouinces de la France; pour ne pas sortir de Lyon il me suffira d'y reconnoistre les assistances, & les reremedes, que la vigilance, & la pieté des Magistras y apporterenr.

*Deputés de la santé.*

La coustume estoit, comme elle est encore d'establir quelques notables quand il plait à Dieu d'affliger la Ville de contagion, ces notables sont deputés par le Consulat pour auoir l'œil à tout ce qu'il faut, & à pouruoir aux necessités des pauures malades, ils veillent aussi au recouurement de la santé par le bon ordre, qu'ils y mettent en coupant chemin au mal, en prenant soin de la separation de ceux qui en sont atteints, & en leur faisant dresser des cabanes hors la Ville en vn lieu nommé saint Laurent prés de la porte saint George, où ils tiennent de ces huttes prestes pour y receuoir à la quarantaine ceux qui commencent à se mieux porter; de mesme ils ont soin que rien ne manque pour la nourriture de tous ceux, qui sont renfermés dans cette closture.

*Le Pere Emond Augier s'expose encore à la peste.*

Ce fut encore en cette affligeante conjoncture, que brillerent les eminentes vertus de ce fameux Pere Emond, qui fut admiré par les Lyonnois pour son zele incomparable à seruir les pestiferés dé-ja l'autre fois seize ans auant cette peste de l'an quatre vingt & vn, sa charité se donna toute la carriere que la Prouidence luy auoit ouuerte pour la courir glorieusement, & pour le combler de merites: elle l'employa toûjours puissamment à toutes les choses, qui estoient capables de soulager les personnes, aussi-tost qu'elles se trouuoient atteintes de cette effroyable maladie.

*On tasche de l'en detourner, il tient bon.*

Il ne tint qu'à luy de s'exempter de toutes ces peines; les principaux de Lyon qui le cherissoient vniquement n'oublierent rien pour l'en detourner, luy representant qu'il n'estoit pas iuste qu'vne vie si precieuse, & si necessaire à toute la France, principalement à leur Cité, courut fortune d'y demeurer s'estant exposée si facilement à des perils si continuels, & si euidens dans vn âge, qui panchoit dé-ja au declin, en vn temps si embarrassé de broüilleries, & dans vne Ville, que le Ciel auoit poureuë d'vn assés bon nombre d'autres grands ouuriers, dont le zele estoit enflammé, & prest à seruir aux occasions. Mais la Rhetorique, que tous ces Messieurs mirent en œuure pour gagner sur luy ce qu'ils pretendoient, fut moins efficace que sa generosité, & que l'eloquence d'vn riche discours, qu'il

qu'il leur fit y deueloppant ses raisons en foule, & en faisant vne espece de necessité pressante, enfin il sollicita si bien sō affaire, & les harangua si à propos, & si fortement pour sa cause, qu'il l'emporta par raisonnemēt, & comme par force en desarmant l'oppositiō que l'on y formoit. Il n'est pas possible de deduire icy ses belles entreprises, ny les actions qu'il produit pour le bien des ames, & pour le soulagement des malades; la conformité, que celles-cy eurent auec les autres, que l'on auoit veuës à l'autre peste, me dispense raisonnablement d'en faire la description si ample; il y eut cecy de particulier; Il fit bastir de petites huttes hors la Ville à l'endroit, dont nous venons de parler, en vn fort bon air, pour y receuoir les malades. Il eut certe adresse de les faire separer en des cabanes assés eloignées les vnes des autres; les familles atteintes du mal y estoient logées; il eut aussi soin d'en faire dresser de differentes, & auec de iustes interualles pour ceux qui entroient en conualescence, où ils faisoient leur quarantaine, qui estoit l'epreuue asseurée du recouurement de santé; il fit meubler, & pouruoir toutes ces cabanes d'alimens, & d'autres choses necessaires pour l'vtilité publique afin d'oüir les confessions de ces affligés, il fit dresser en ce mesme lieu deux Chappeles mediocres toutes deux de bois auec des fenestres vitrées des quatre costés afin que le vent y eut vn accés plus libre, & plus fauorable pour en chasser tout le mauuais air.

*L'ardeur de son zele, & ses grands trauaux.*

*Les Cabanes & les Chappelles hors de la Ville.*

Il donna ordre que dans les Eglises on fit des prieres continuelles comm'en forme de stations pour la santé de la Ville, & qu'on sonnast quelques coups de cloche afin de seruir d'auertissement aux maisons, où tous se mettroient à genoux pour la demander à Nostre Seigneur; sa coustume estoit d'aller par la Ville de ruë en ruë, où il amassoit quantité d'argent pour les pauures; les grandes occupations, & ses grands trauaux ne l'empêchoient pas de prêcher ordinairement, ny d'enseigner le Catechisme à heure commode; ce fut vn prodige qu'au concours de peuple, qui s'y faisoit pour l'entendre; personne iamais n'y prit mal; les Dimanches, & les Festes il disoit la Messe en public dans ces deux Chapelles de bois; il y donnoit la Communion; il baptizoit les petits enfans, qu'on luy rendoit en les descendant par les fenestres des maisons auec des cordes; il faisoit des mariages, quand il le falloit, il distribuoit du pain benit, & de l'eau benite dans les hospitaux, & donnoit aux pauures deux fois le iour les alimens, qu'il auoit questés; il pouruoyoit les malades de remedes propres, & leur fournissoit les habits qu'il auoit fait faire sur les aumosnes qu'on luy departoit.

*Les prieres dans les Eglises les sermons & les Catechismes.*

*Il conferoit les Sacremens.*

Mais, à dire vray, ce fut vne chose prodigieuse que la charité des Lyonnois en cette rencontre; il est arriué souuent que certains marchands tout en vne fois, & par vne seule liberalité luy faisoient present de dix grandes pieces de bon drap, & de bonne toile; on luy iettoit ordinairement de l'argent par les fenestres, auec mille applaudissemens & mille loüanges, que le peuple luy donnoit, quand il passoit

*Liberalité des Lyonnois.*

par les ruës: On trouua vn iour deuant la porte des Cordeliers dix tonneaux de vin, & cinq cents escus d'or, accompagnés d'vn Escriteau, qui portoit ces mots, au Pere Emond Augier pour les personnes atteintes de peste, on supputa, à peu prés que ce qu'il receut d'aumosnes, & qu'il employa pour les pauures affligés, passa infailliblement la somme de quatre vingt mille escus d'or; comm'à l'autre peste.

Plusieurs auoüerent qu'ils tenoient la vie de sa pieté:mais pour celle de la grace, vn nõbre incroyable de conuertis à la Foy, ou à la vertu faisoiét retentir les infinies obligations, qu'ils luy en auoient. Par la voix publique il portoit le nom de liberateur de la Ville, de Pere commun & d'appuy des citoyens de Lyon. L'année d'aprés, qui fut 1582. comme la contagion se reueilla en Automne, & reprit force, le Pere Emond conseilla aux Escheuins de faire vn vœu à Nostre Dame de Laurete, ils le firent de grand cœur le iour de Toussaints, & le mesme Pere fut choisi auec deux autres deputés pour rendre le vœu à la saincte Vierge, & pour luy porter vn grand Calice d'argent doré, & d'autres presens d'vn prix conforme à la pieté, & à la richesse des Lyonnois. Comm'il fut deuotement, & fidelement à Laurete, on fit cette merueilleuse obseruation, qu'au mesme iour que les deputés presenterent leur offrande, la peste cessa, & la santé fut entierement restablie en la Ville de Lyon.

## SECTION LXIV.

*La derniere peste qui fut à Lyon, auec ses reprises.*

*4. Peste de Lyon, & son origine.*

LA derniere fois, que ce fleau tomba sur Lyon, fut l'année mille six cents vingt huit au mois d'Aoust, à la verité nous pouuons nous en expliquer & en escrire auec plus de certitude, que des precedentes, comm'ayant esté tesmoins oculaires de la pluspart des accidens, qui y arriuerent; il est difficile de s'imaginer que les autres siecles, qui ont precedé celuy-cy aye iamais rien vû de plus effroyable en la Ville de Lyon, tant pour la durée de ce mal, que pour la prompte, & l'extreme violence qu'on y éprouua; & certainement la boucherie, que la peste y fit, y fut toute extraordinaire.

On sceut que cette meurtriere nâquit au milieu de nos armées d'Italie, & qu'ayant passé les Alpes elle descendit auec nos troupes, infecta quantité de lieux en tout son passage, & s'arresta opiniastrement à Lyon, d'où toutefois elle échappa pour faire la vagabonde dans tout le Royaume d'vne mer à l'autre sans en épargner les entre-deux.

Les descriptions, qu'on en fit en diuerses sortes d'imprimés, nommement dans le Mercure François, nous dispensent d'en remplir nos pages, il nous suffit de sçauoir que ces autheurs nous representent naïfuement

uement cette Ville tantost semblable à vn grand desert plein de maisons, & vuide d'hommes, tantost pareille à vn grand tombeau vaste, & general, où la moitié de ses habitans estoient renfermés, & la pluspart entassés, les autres à peine couuerts de terre à demi de ce qu'il en eut fallu.

*Zele des Religieux exposés.*

Il est certain que sur ce theatre la Iustice souueraine d'vn Dieu irrité parut tres-visiblement en toutes les Tragedies, qui s'entresiiuoient par des defilés, & dans des postes, comme fataux; ces rauages continuels durerét d'vn esté à l'autre sans rélache, & sans qu'on eut liberté, ou l'assurance de se fier presque à soy-méme. Tant la consternation estoit extreme. C'est là, où se virent d'vn costé les mouuemens de la tendresse, & de la compassion Chrestienne. C'est là, où parut la charité d'vn grand nombre de feruens Religieux, que cette vertu auoit exposés pour le salut de tant d'ames, puis qu'il est probable que Dieu en sauua beaucoup, & qu'il couronna de gloire, ceux à qui le zele fit perdre la vie. D'vn autre costé paroissoit magnifiquement l'admirable vigilance des deputés de la Ville pour la santé. Ils y euitoient deux escueils également dangereux, l'empressement excessif, & l'accablement. Le premier, parce qu'il trouble l'esprit, broüille les affaires, confond la conduitte, & empesche le raisonnement, à qui la tranquillité, & le repos sont extremement necessaires. Le second escueil, que ces Messieurs éuiterent, & que i'ay nommé Accablement, sembloit estre encore plus inuincible, que le premier; Toutefois ils le surmonterent par vne force d'esprit encore plus inexpugnable. S'ils ne l'eussent fait, infailliblement l'ordre eut manqué, la fatigue l'eut emporté par dessus les loix: & la raison n'eut pas eu assés de lumiere pour disposer des trauaux, qui s'accumulant, & croissant de iour à autre eussent étouffé sous vn mesme fais le Courage, & la prudence, leurs contraires, qui sont des contagions d'esprit, eussent fait sans doute vn plus grand dégast, que la peste mesme.

*Le grand soin des Deputés, & la Charité des Lyonnois.*

Cette mesme vigilance, & cette addresse des Deputés pourueut aux necessités des malades, comm'on auoit fait les deux autres fois. On choisit le mesme lieu de S. Laurent hors de la Ville, où l'on fit dresser de cabanes en grand nombre pour y loger les malades, on en dressa d'autres separées de celles là pour la quarantaine, on les meubla toutes, on les pourueut de remedes, & de nourriture, on y establit des chirurgiens, qui s'y exposerent, comm'ils le firent par toute la Ville; & ceux d'entre eux, qui en échapperent, receurent pour recompense de leurs trauaux le droit d'association dans la Compagnie des autres, qui en exercent la profession. Ie laisse à part les merueilleuses liberalités, de l'Hostel de Ville, & des principaux, cõm'aussi celles de Messieurs les Ecclesiastiques, parce qu'elles sont conformes aux grandes merueilles, qui accompagnerent leurs actions durant les deux autres pestes, que nous auons vûes.

La pieté, comm'estant vne des maistresses de la conduitte Chrestien-

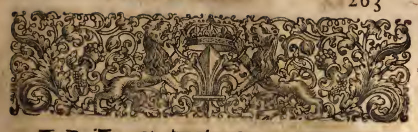
 ne,

ne, employa dans cette rencontre toutes les machines de ſes prieres les plus fortes, & les plus feruentes; elle inſpira des deuotions extra ordinaires, des proceſſions ſolemnelles, dont quelques vnes repreſentoient les auſterités de la penitence en habits groſſiers, & la corde au col, elle offrit à Dieu mille ſacrifices, & des vœux ſans nombre. Celuy, que l'on fit à Noſtre Dame de Laurette vray-ſemblablement arreſta le cours de cette vengeance, que le Ciel auoit allumée contre nos excés. Ce n'eſt pas que de temps en temps ce mal ne ſe reueillaſt, & ne s'échauffaſt encore à pluſieurs repriſes, principalement trois, ou quatre fois, iuſqu'à l'année mille ſix cents quarante deux, qu'il ceſſa du tout. Dieu en ſoit loüé.

*Fin de la cinquieſme Partie.*



HISTOIRE



# HISTOIRE DE LYON,

## SIXIESME PARTIE.

# LA PERSPECTIVE de la Ville de Lyon : Repreſentée en quelques veües differentes.

Où paroiſſent la Magnificence, & la Pieté des Lyonnois en vn grand nombre de ſaints lieux qu'ils ont fondés, baſtis, ou receus, & eſtablis pour le bien public ; principalement en ce qui regarde le nouueau Palais de l'Hoſtel de Ville, les Hoſpitaux, & les Maiſons Religieuſes.

## SECTION I.

*La Magnificence, & la Pieté de la Ville de Lyon conſiderées en general.*



IE fais vn meſlange de ces deux vertus en cette Partie, quoy que d'elles meſmes elles puiſſent eſtre ſeparées, & veües à part, ainſi que leurs eſſences ne ſont pas les meſmes. Ie les ioints icy par vne ſorte de neceſſité, & de bien ſeance, ayant remarqué que la Ville de Lyon vne fois Chreſtienne les a cultiuées auec vn grand ſoin, & les a tenuës tellement vnies, qu'on les y rencontre preſque inſeparables, & preſque par tout. I'auoüe, que l'Idolatrie,

*Quand, & comment la Magnificence, & la Pieté ſe ſont unies dans Lyon.*

latrie, qu'elle professoit dans les premiers siecles de son establissement, ne l'empescha pas d'estre magnifique à la maniere que les philosophes, & que les Theologiens l'accordent à l'Impieté, dont les grands desordres estoient compatibles auec quelque peu de bien par les lumieres d'vne raison purement humaine, & par les principes d'vne morale naturelle. Alors la Magnificence, & la Pieté faisoient vie à part, & campoient loin l'vne de l'autre, la premiere demeurant profane, & la seconde ne le pouuant estre. Ie dis le contraire de Lyon deuenu Chrêtien : dés qu'il fut imbu des Mysteres de IESVS-CHRIST, la magnificence s'estant comme conuertie, & comme iettée entre les bras de la Pieté fit auec elle vne alliance presque indissoluble en ses plus Royalles, & plus insignes productions.

*Quelle vertu c'est que magnificence.*

Pour mettre au iour cette verité, mon lecteur me permettra, s'il luy plait, d'en supposer quelques autres plus vniuerselles, & de les considerer auec luy, mais comm'en passant, & sans abuser de sa patience, ou de son loisir.

1. Il est tres-certain que la Morale a des vertus de toute sorte, qu'ell'en a pour tous les ordres, & pour toutes les conditions de la Republique : Ell'en a de retirées, qui se treuuent à l'écart, qui s'ayment dans la solitude, & qui cherissent la vie cachée: Ell'en a d'autres, qui se produisent au dehors auec plus de pompe, qui regnent comme absolument dans tout le grand monde, & qui s'y donnent de tres-glorieux emplois. Ell'en a pour la Politique, pour le barreau, pour la Cour des Princes, pour leur Conseil, & pour l'administration de leurs Estats.

La Magnificence entre les vertus est vne de celles, qui ont plus de montre, & qui reçoiuent de plus ordinaires approbations, comme de plus iustes applaudissements : & comm'elle emporte toutes les voix du public, ell'est née pour les triomphes, pour l'eclat, & pour les empires. Aussi a-t'elle l'honneur de tenir vn des premiers rangs parmy les vertus Royalles, elle se voit considerée chés les Souuerains, comme intendante de leurs bastimens les plus superbes. C'est elle, qui dresse leurs temples, qui met la main à leurs Louures, qui fonce pour éleuer leurs Chasteaux, & leurs places fortes, qui finance genereusement pour leurs Villes Capitales, & pour leurs fortifications, qui regle leurs frais, qui dispose de leurs liberalités, & de leur profusions raisonnables. En vn mot la Magnificence s'employe vigoureusement à tous les ouurages les plus somptueux, qui se font pour les Potentats, & par leur ordre.

*Ell'est introduitte dans Lyon.*

De la Cour des Roys elle passe aux grandes Cités pour y entreprendre, & pour y faire aux occasions vne partie de ce qu'elle fait dans les Estats, ou dans les maisons Royalles. On n'a qu'à luy mettre en main les belles matieres pour les ambellir de tous atours, & pour les rendre plus brillantes suiuant son humeur, nous l'allons voir auec son Genie en la Ville de Lyon, où elle fut appellée par les fondateurs de cette Cité presque dés le iour, qu'elle vint au monde, depuis ce temps là cette vertu s'y est couronnée de plus de credit, & s'y est plus heureusement

authori

authorizée, & entretenuë auec ſplendeur. Mais on peut dire veritablement que iamais elle n'y parut auec tant de gloire, qu'ell'en poſſede aujourdhuy.

2. Ie preſuppoſe que la Pieté eſtant vne fois entrée en commerce auec la Magnificence, & ayant par vn grand bonheur noüé auec elle vne ſolide amitié, deuient éclattante en ſa compagnie en quelque lieu qu'elles ſe rencontrent. Et pour ſortir des conſiderations generales, j'aioute que ces deux vertus eſtant à Lyon déja inſtruit des maximes de la Foy Chreſtienne, y ont eſtably, & entretenu vn commerce plus qu'humain. Toutes deux ſe ſont employées à orner la Ville, à y dreſſer de belles Egliſes, de grans Hoſpitaux, de riches Palais, & quantité d'autres monuments, dont l'excellence parle à tous les ſiecles du pouuoir, de l'authorité, de la richeſſe, & de la vertu des Lyonnois. Iuſtifions ces deux verités.

*La Pieté Lyonnoiſe concourt auec la magnificence.*

Mais ie donne auis à mon lecteur, qu'en cette Partie tout l'ordre que i'obſerueray, ſera celuy ſeul, que la Perſpectiue me preſentera dans ſes veües, & ſuiuant les Planches, dont ie dois donner l'explication. Sans donc m'attacher au cours des années pour en voir la ſuitte, ou les differences, ſans m'arreſter à l'antiquité des lieux, ou de leurs Eſtabliſſemens, ſans auoir égard à la preference, qui leur ſeroit deüe pour la dignité des Compagnies, du rang, qu'elles tiennent, ou des emplois, qu'elles ont, ie ſuiuray la route, qu'on ma preſcritte. Ce ſera pourtant ſans omettre les années des fondations, ou des eſtabliſſements, quand ie les ſçauray.

Ie ſupplie encore mon Lecteur de ne pas attendre que ie traitte icy de l'Egliſe Cathedrale, ny des autres Collegiales, ayant mis à part l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Lyon: Ce qui me diſpenſe raiſonnablement d'en charger ce Liure.



# SECTION II.

## *EXPLICATION DE LA VEÜE QVI represente le Rhone, & la Saone, l'Hospital des pestiferés, & le Faux-bourg S. Irenée.*

*Assiete de Lyon cause de tout son bon-heur.*

ON peut dire sans s'éloigner de la verité que la Ville de Lyon doit tout son éclat, & tout ce qu'ell'est, à l'assiette fauorable, qu'elle tient de la main de Dieu. Nous pouuons en suitte l'attribuer raisonnablement à l'heureux concours de ses deux riuieres, qui sont si fameuses, & qui sont sans doute comme les sources, & les canaux de son grand Commerce; Ajoutons encore que c'est l'origine de la merueilleuse prosperité, qui l'a couronnée.

C'est ce doux attrait, qui la mit d'abord dans vne haute reputation par tout, & qui luy acquit par vne agreable violence les bonnes graces de la Republique Romaine, de ses Empereurs, des Roys de Bourgongne, & des nostres.

C'est cette beauté, que le monde rechercha au premier moment, qu'il l'eut reconnuë. C'est ce mesme charme qui gagna soudain toutes les Prouinces de l'Europe. Et ce qui vaut mieux sans comparaison que tous ces honneurs, la sainte Eglise a consideré Lyon, comme vn de ses thrones, & l'a choisi pour s'y establir glorieusement.

*Le Confluent du Rhone, & de la Saone.*

Au premier aspect, que nous rencontrons, le Rhone, & la Saone semblent s'entre-regarder, comme s'ils s'estoient deja inuités dés la naissance du monde à mettre en contribution tout ce qu'ils ont de riant, & de salutaire.

*Nos riuieres commodes, & utiles.*

La commodité de ces deux riuieres ne s'arreste pas à ce long espace de terres, qui les tiennent separées : elle s'estend iusqu'aux nations les plus éloignées. Ce qui persuade aizément à ceux, qui les voyent, qu'elles sont veritablement comme deux mammelles propres à nourrir vne infinité de peuples. Aussi le graueur, ou celuy, qui a dessiné cette Perspectiue, a eu raison, ce me semble, de nous les representer toutes deux tenant en leurs mains vne corne d'Abondance, d'où sortent les fruits qui seruent d'appas à toute la France, & aux estrangers. Que de plus le mesme ouurier ait panché leurs mains gauches, & leur ait fait soutenir des vrnes panchantes, il n'est pas probable qu'il l'ait fait pour s'accommoder seulement à la phantaisie des vieux peintres, ou aux belles humeurs de la poësie : mais il est croyable que c'est plûtost pour marquer agreablement les auantageuses, & les saintes profusions, qui se sont faittes de tout temps en faueur des pauures, par la pieté de

cette



*Assiete*
*Lyon c.*
*de tous*
*bon-heu*

*Le Co*
*fluent .*
*Rhone*
*de la :*
*ne.*

*Nos ri*
*res co:*
*des, &*
*les.*

cette Ville, depuis que les eaux du Baptesme l'ont sanctifiée. Ie veux donc croire que ces vrnes, que nous voyons sous les bras du Rhone, & de sa compagne, n'y paroissent pas seulement pour nous exprimer la fecondité de nos champs, que leurs flots arroserent, mais que c'est plûtost pour representer les merueilleuses inondations de la grace, & toute la fertilité des bonnes œuures, qu'elle fait produire.

*L'Hospital des pestiferés.*

Aprés la veüe de nos deux Riuieres en forme humaine, & à la maniere des anciens poëtes, & des Idolatres, vn Hospital se presente à nous au bord de ce Confluent, & hors la Ville. Cé fur l'ouurage de la pieté d'vn Gentil-homme de Florence, Thomas de Gadagne, qui fit dresser tout ce bastiment pour la retraitte des pauures attaints de la maladie contagieuse. On le nomme l'Hospital de S. Laurent, parce qu'il fut dedié a ce S Martyr. Son pourpris est d'vne estenduë assés vaste, & assés commode pour les receuoir en des cabanes, que l'on y bastit, quand il plait à Dieu d'enuoyer ce fleau.

*Charité des Lyonnois au temps de la peste.*

Ce n'est donc pas sans vne apparence de raison, que cét aspect, qui est le premier, nous representant nos Riuieres en cette posture, comme deux personnes presque toutes nuës, le front serré d'vn bourlet de ioncs, & de glayeuls, nous presente aussi liberalement tous les fruits de l'abondance. En quoy vous remarquerez, les concours de deux obiets si contraires, qu'au mesme endroit, où nous rencontrons comm'vn amas de felicités, nous trouuons aussi vn sujet d'horreur.

Ce bel Hospital, dont la muraille est arrosée de ces fleuues déja ioints ensemble, reçoit l'vn, & l'autre de ces contraires à mesme temps. Et nous voyons qu'où la nudité, la misere, & la maladie viennent effrayer le peuple, l'abondance vient le soulager, la misericorde, qui la suit de prés, ouure ses mains, ses bras, & son sein, repand ses thresors, entretient les pauures, les embrasse, les serre d'amour, les met à couuert dans cette maison, comme dans son Louure, où il se peut dire qu'elle leur donne charitablement, ses mammelles à succer.

*Eglise saint Irenée.*

Si du mesme lieu, vous haussez les yeux au dessus de cette Colline, qui monte vers le grand chemin de Sainte Foy, vous remarquerez le Faux-bourg saint Irenée, qui subsiste encore depuis que les Heretiques eurent abbatu celuy de saint Iust, auec l'Eglise Collegiale, qui estoit tres-belle. Ce qui nous paroit, ne sont que les restes de leur inhumanité, & de leur dégasts, principalement ce peu de l'Eglise saint Irenée, qui est tres-ancienne, puis que le corps de ce saint Euesque, ceux de saint Alexandre, de saint Epipode, & de plusieurs autres, tant du nombre des Martyrs, que de celuy des Confesseurs y sont enterrés. On voit sur la porte vn Escriteau, où est exprimé le nombre de dixneuf mille Martyrs, que la persecution de l'Empereur Septime Seuere enuoya au Ciel. Mais quant aux Reliques qui faisoient la veneration de nos Lyonnois l'espace de quatorze siecles, ces nou-

*Voyez nôtre Hist. Eccl. de Lyon. 1. Partie. sect. 15. 46. & 47.*

ueaux Demons de l'Erreur, les dissiperent auec vne rage extraordinaire.

En fin vous regarderez cette maison, qui paroit auprés de l'Eglise. C'est le Prieuré de S. Irenée. Ce n'est pas que ces mesmes Reformateurs n'y ayent mis la main, ou l'ayent épargné. Au contraire ils le demolirent l'an mille cinq cens soixante deux, comme les Eglises. Mais à mesme temps vous aurez memoire que le Prieur de Seruiere a fait genereusement l'entiere reparation de ce bastiment il y a quelques années, & que pour cette bonne œuure, il a confondu le desordre de l'Impieté.

*Prieuré de St Irenée.*



SECT. III.



LA SAOSNE
L
A La Porte St George
B Les chaines
C La Commenderie St George
D L'Eglise de St Iean
E Le Pont de St Iean
F La Porte d'Ainay
G L'Abbaye d'Ainay
H Les Religieuses de St
A Lion chez Robert Pigout Avec privi



# SECTION III.

*EXPLICATION DE LA VEVE, QVI montre Lyon quand on y monte par le Rhône.*

CEVX, qui venant à Lyon montent par le Rhône, & fendent son Confluent, découurent d'abord plusieurs objets remarquables, deux portes aux deux costés de la riuiere, celle de S. George, qui est ancienne, & celle d'Ainay bastie depuis peu d'années à costé, & comm'au pied de ces grands ramparts, que l'on voit aussi dessus le Rhône; la Ville doit cette decoration, comme plusieurs autres, aux merueilleux soins, & à l'incomparable affection de son Gouuerneur Charles de Neuf-ville, Seigneur d'Halincourt, &c. qui a surpassé en magnificence ses predecesseurs au Gouuernement de Lyon. L'Abbaye d'Ainay, que nous allons voir, prouue cette verité, puis qu'il en a eleué le beau bastiment de l'Abbé, & a embelly ce lieu de plaisance. *Porte de S. George, & porte d'Ainay.*

On découure donc de ce mesme endroit, & de ce costé de la riuiere cette ancienne Abbaye, qui est vn illustre monument de la Pieté de ses fondateurs, & de ses reparateurs. Brunehaut, Reyne d'Austrasie fut la premiere, qui fonda cette Abbaye au commencement du septiesme siecle; on ne sçait pas bien quelle occasion elle en eut. Les auteurs ont peine de l'attribuer à sa pieté, à cause des crimes, qu'elle commettoit presque à mesme temps, qu'elle faisoit des fondations d'Eglises, puis qu'estant vefue du Roy Sigibert Fils de Clotaire I. de ce nom, elle emprisonna son Fils Childebert Roy de France, de Bourgongne, & d'Austrasie enuiron l'année six cents, parce que ce Prince ne prit pas plaisir que sa mere fut si absoluë au Gouuernement de tous ses Estats, quell'auoit esté pendant sa minorité; on adioute aussi que la mesme ambition de regner comme souueraine luy inspira furieusement d'en faire autant à sa belle, Fille, qui estoit Faileube, femme de son Fils: Et pour couronner toutes ses fureurs, & ses attentats elle fit tant par ses artifices, & par mille intrigues, que Theodebert Roy d'Austrasie, & Theodoric Roy de Bourgongne & d'Arles ses petits Fils en demeurerent incómodés, & entierement ruinés, tant de gueres elle suscita, & tant de mauuaises affaires elle leur ietta sur les bras, toûjours afin d'estre au timon: Mais quant aux fondations il nous est permis de croire plus pieusement, ce me semble, qu'elle les a faittes pour obtenir l'expiation de ses pechés. Bocace l'excuse, & la iustifie asseurant que cette Princesse fut chargée à tort de ce blasme, & qu'elle receut la *Abbaye d'Ainay, sa fondation par Brunechilde, ou Brunehaut enuiron l'an. 605.*

appartient à l'Ordre, & est vne des Parroisses de la Ville. Le Curé porte l'habit des Cheualiers Ecclesiastiques de Malte.

Les vieux Manuscrits nous font foy que ce lieu estoit autrefois vn Monastere de Religieuses dedié à sainte Eulalie, encore auiourd'huy la grande Eglise de saint Iean va chaque année en procession à saint George pour y dire les premieres Vespres la veille de la feste de sainte Eulalie, & le lendemain ell'y va aussi chanter le grand' Messe.



SECT. IV.

# SECTION IV.

## *EXPLICATION DE LA VEVE, QVI montre Lyon du costé de la Guillottiere.*

*Le Pont du Rhône.*

Quoy que de la plaine de Sainfons, & de plus loin on decouure tres-facilement cette Ville à cause de ses eminences, toutesfois le Pont du Rhône est le premier des obiets, qui se presentent au sortir de la Guillottiere, à ceux qui viennent du Daufiné, & qui trauersent ce Faux-bourg, ou le laissent à costé d'eux quand ils veulent aborder Lyon; ce Pont à la verité est vn des miracles de la Ville, & de la Prouince, tant pour sa longueur que pour sa solidité: Il doit neantmoins estre entretenu fort soigneusement pour l'extreme rapidité du courant de l'eau, qui le choque, & qui ronge incessamment les fondements des arcades, & des piles: ce qui causeroit infailliblement la ruine de cette masse, ou d'vne partie de ces grands soutiens, si la preuoyance des Magistrats de la Ville ne veilloit à le conseruer, & à tenir la main pour en faire les reparations necessaires de temps en temps; ce qui ayde encore à la conseruation de ce grand Chef d'œuure est son assiette assés fauorable pour la rencontre de diuerses Isles qui entrecoupent en plusieurs endroits le cours de l'eau, dont le fil en est emoussé, & en deuient beaucoup moins rapide.

Nous deuons aussi reconnoistre, que le Pont du Rhône, qui est à Lyon semble auoir receu vne benediction du Ciel tres-particuliere, & nous pouuons croire que le saint Siege l'a portée icy en la personne d'Innocent IV. qui vint à Lyon tenir son Concile general l'an mille deux cents quarante cinq. Peu de temps aprés ce bon Pape fit bastir ce Pont, les Lyonnois y contribuerent, la Prouince y fonça de mesme pour l'vtilité, qui en deuoit reuenir generalement à tous les voisins, & aux prouinces les plus eloignées.

*Innocent IV. fait bastir ce Pont, enuiron l'an. 1248. Voyez mon Hist. Eccles. VII. Part. sect. XIII.*

Deux grandes portes, qui sont sur ce Pont, donnent entrée dans la Ville de ce costé là, l'vne est assés loin de l'autre, l'vne au milieu, l'autre plus prés de la Ville, toutes deux bien fortifiées, & sous la garde d'vne Compagnie de Suisses; la premiere a son pont leuis garny de barres de fer & sa tour quarrée; l'autre en a deux rondes qui flanquent ses deux costés, où la sentinelle veille iour, & nuit aussi bien, qu'en celle qui est milieu du Pont.

De l'autre bout de ce mesme Pont paroissent indifferemment les cloches de quelques Eglises; les superbes bastimens, qui situés sur la montagne de Fouruiere touchent l'œil, quand on l'a ouuert regardant





en haut. Le tournant vn peu à la droitte on voit quelque chose du College de la Trinité, du bouleuart saint Clair de la coste S. Sebastien, & au dessous, la maison de Ville; ce sont des obiets, qui nous attendent en vn autre lieu plus commode, & plus à propos.

Ie mets icy l'Hostel-Dieu, quoy qu'on ne le voye que par derriere, parce qu'il n'y a point d'endroit en toutes nos veües, d'où on le decouure si bien, que de celuy-cy.

## SECTION V.

*Le grand Hostel-Dieu de Nostre Dame de pitié prés du Pont du Rhône.*

CErtainement c'est bien en ce lieu, que la Pieté accompagne la Magnificence des Lyonnois, & que parmy toutes les vertus Chrestiennes, ces deux, que nous admirons en cette Partie, regnent auec plus de pompe; il est des commencemens de cet Hospital, comme de celuy des Cités, & des Republiques les plus grandes, qui ont leurs creües; & comme des fleuues, dont le canal s'est elargy par l'entrée de plusieurs ruisseaux, ou d'autres riuieres, qui s'y sont rendues dans la suitte d'vne longue course.

*Fondation de cet Hospital auãs l'année 542.*

Le Roy Childebert Fils de Clouïs, fonda l'Hostel-Dieu, que nous voyons de dessus le Pont du Rhône, & de plus loin: Il eut pour compagne de sa pieté, celle qui l'estoit de sa couronne, & de ses amours legitimes, la Reyne Vltrothe, qui montra la grande inclination, qu'elle auoit pour cette bonne œuure; il est malaizé de determiner precisement quelle année fut choisie pour la produire, seulement nous connoissons par les actes du V. Concile d'Orleans, qui fait mention de cet Hostel-Dieu, que cette assemblée de Prelats se fit la 38. année du regne de Childebert, l'an de grace cinq cents quarante deux, le Pape Vigile seant à Rome; il conste par là que cette maison fut establie quelque temps auant ce Concile.

Le sujet, que le Roy, & la Reyne eurent d'entreprendre, & d'acheuer cette nouuelle fondation, fut le grand abord des malades, de soldats, pelerins, merciers, & autres, qui venoient de toutes parts, cette Ville estant comme le centre de l'Europe, & le rendez-vous du Commerce d'vne mer à l'autre, le sejour qu'y firent leurs Maiestés leur fit reconnoistre les miseres, de ces passants, qu'ils y voyoient arriuer ordinairement; ce qui les toucha de compassion; comm'il plût à Dieu de fauorizer ce grand Prince d'vne longue vie, & d'vne regne de 49. années, il est necessaire de conclurre que cette maisõ fut fondée dans cet interualle.

*Anciennes dependances de l'Hostel-Dieu.*

Il est vray que l'Hostel-Dieu de Lyon, quoy que nommé grand des qu'il fut sur pied, n'eut pas neantmoins, si tost toute sa grandeur, ny en batimens, ny en reuenus, à proportion de ses charges, qui sont ex-

 cessiues,

cessiues, aussi quelques Historiens nous asseurent que son fondateur, & sa fondatrice en dresserent plusieurs, qui en dependoient, & qu'on les qualifia les Aumosneries ; l'vne estoit à la descente de ce mesme Pont du Rhone, où est encore auiourd'huy la Chapelle du S Esprit; vne autre à la ruë Merciere, & celle-cy a esté depuis vne des Commanderies de S.Antoine ; vne autre au Faux-bourg de Vaize; vne autre à la porte saint Iust en la Chappelle qui fut dediée à S.Michel, & d'autres ailleurs : outre que les pauures, qui tomboient malades, auoient des retraittes dans tous les villages autour de Lyon; & probablement toutes ces retraittes respondoient au grand Hostel-Dieu de cette Ville ; ce qui a duré l'espace de quelques années; ainsi le sixiéme siecle vit cette maison encore assés foible pour entretenir tant de miserables, qui se presentoient.

*Decret du V. Concile d'Orleans en faueur de l'hostel-Dieu. An. 542.* Ce mesme Concile, qui authoriza la fondation de Childebert, fit defense expresse à l'Euesque de Lyō d'employer les biens de cet Hospital, pas mesme en partie, ny à ses vsages, ny au profit de son Eglise, ny d'en affoiblir, ny d'en alterer l'institution, ny la coustume, ny les reglemens. Au contraire cette Assemblée luy recommanda tres-estroittement d'auoir vn grand soin de les conseruer, de les affermir, & de ne permettre jamais que cette maison souffrit aucune diminution de ses reuenus, ny de ses droits. De plus le Concile ordōna que ce Prelat & ses successeurs visant toûjours à l'eternité des recompenses tinssent la main, & prissent bien garde que l'Hospital fut toûjours pourueu de sages Recteurs, pour le gouuerner fidelement, qu'il n'y eut iamais de relachement pour le seruice, ny pour le nombre des malades, & que les passans y fussent receus charitablement sans iamais demordre de la premiere institution. Le Concile finit son decret par cette clause pleine de menaces, que si quelqu'vn est si temeraire que de l'enfraindre, & que de causer la ruine de cet Hostel-Dieu, il soit foudroyé d'anatheme, comm'vn meurtrier des pauures.

## SECTION VI.

### *Quels Priuileges les Roys, & les Papes ont donnés à cet Hospital.*

CEtte Ordonnance s'est si bien gardée aux Siecles suiuantes, qu'on a vû couler sur cette maison les diuines influences si sensiblement, qu'il a dequoy en loüer l'autheur. Le fons s'en accreut bien-tost ; Les Roy successeurs de Childebert ont pour la pluspart succedé à ses bons desseins, ils ont honoré sa fondation de leurs bontés tres-particulieres, ils l'ont pourueüe de grands priuileges, & de leurs bien-fairs. François I. fit expedier des lettres patentes, où il exempta cet Hostel des droits de peage pour toute sorte de danrées, & d'autres effets, qui appartiennent aux pauures ; de mesme

*Priuileges donnés par les Roys. An. 1530. 15. Eun & 1547.*

il

il se fit exempt de toutes impositions, & de tous subsides.

Henry II. confirma ce priuilege, & y adiouta sa protection, sous laquelle il mit les pauures; outre cette grace il les fit ioüir de l'exemption generale ou logement des gens de guerre dans tous leurs domaines, & metairies; les deux Cours de Parlement les plus proches de Lyon, celle de Grenoble, & celle de Dombes ont autorizé par Arrests ces Immunités: celle-cy le fit pour les peages, & pour les impositions: celle-là plus tard pour l'exemption des tailles, contre vne parroisse, qui les pretendoit dans le Daufiné. *An. 1541. & 1461. An. 1618.*

Par authorité royalle les Recteurs de cet Hostel-Dieu sont aussi en possession d'adopter le pauures enfants, qui leur sont remis ou par leurs parents, ou d'autre maniere; ainsi la maison demeure heritiere de ces adoptés au cas qu'ils viennent à mourir quand ils sont sous la conduitte, & sous le pouuoir de ces Recteurs, ce droit d'adopter leur est acquis par vne expresse declaration du Roy; ils peuuent encore choisir vn compagnon Pharmacien, & vn compagnon Chirurgien à la façon, que nous allons voir vn peu plus bas, où nous verons ces Offices.

*Priuileges donnés par les Papes à cet Hospital.*

La haute reputation de cet Hospital ne s'arresta pas non plus quand il fut nouuellement estably, qu'en ces derniers temps dans l'enceinte des murailles de Lyon, ny dans la Prouince, ny mesme dans les limites de la France: elle s'estendit iusqu'en Italie, & entra dans Rome auec applaudissement, comm'vn bien public, & vtile à la Chrestienté. Les Vicaires de IESVS CHRIST eurent la bonté de l'authorizer, & de l'honorer de leurs Brefs, & de leurs faueurs. Vrbain III. fit expedier diuerses Bulles, où il se voit que ce bon Pape le met sous la protection du saint Siege, & qu'il permet à ses administrateurs d'employer les liberalités & les aumosnes, non seulement à soulager les necessiteux pour leur nourriture, ou pour leur santé, mais encore à mettre sur pied les bastiments necessaires pour les receuoir, & pour les loger; ce point est fort remarquable pour iustifier la magnificence des Lyonnois en ce qu'ils ont fait de corps de logis en cette maison. *An. 1185.*

Ces Bulles furent confirmées par Clement III. qui par vn surcroist de grace donna liberalement vne immunité de dismes pour tous les fons, qui appartiennent au mesme Hostel-Dieu.

Innocent IV. qui le vit estant à Lyon, ne fit pas difficulté de confirmer toutes les faueurs, que les autres Papes ses predecesseurs y auoient faittes, il y adiouta l'approbation des dons, que Renaud, Archeuesque de Lyon auoit elargis à l'Aumosnerie du saint Esprit enuiron l'année 1226. auec le consentement du Chapitre; disons en passant que ce Prelat fut vn prodige de munificence, & de pieté pour les pauures, & pour son Eglise: Mais pour retourner à nostre Innocent, & à l'Hostel-Dieu, ce Pape fit injonction aux Chanoines de la grande Eglise de tenir la main, & de pouruoir serieusement à la conseruation des droits, & reuenus de cet Hospital *An. 1245.*

Iules II. fit la mesme chose, & accorda fauorablement vne Indul-

gence à tous ceux, qui visiteroient la Chapelle du S. Esprit depuis le Dimanche des Rameaux iusqu'au Lundy de Pasques en y apportant la disposition necessaire pour en profitter.

De l'an 1470. Par vne autre concession du S.Siege il est ordonné à tous les Curés,& aux autres Prestres du Diocese de receuoir les aumosnes pour l'Hostel-Dieu de Lyon aprés auoir exhorté le peuple à les faire charitablement, & les mesmes Prestres sont chargés de les apporter à Lyon au lieu destiné; ce priuilege fut accompagné d'anatheme contre ceux, qui empecheroient cette charité; l'Extrait s'en conserue dans l'Archiue du mesme Hospital.

Vn autre s'y trouue, qui est vn ramas de plusieurs Bulles, & de plusieurs concessions d'Innocent IV. de Gregoire X. d'Vrbain IV. & des Archeuesques de Lyon, où paroit l'affection, & la liberalité de tous ces Prelats au grand nombre de priuileges, de dons, & de graces, qu'ils ont departies en faueur des pauures, & de leurs Recteurs, outre qu'ils leur donnent vn ample pouuoir de receuoir des aumosnes sans reserue & toûjours auec anatheme contre les mechants, qui detourneront ailleurs les biens de cette maison.

De l'an 1480. Sixte IV. donna vne Bulle, où il permit de tenir le saint Sacrement en l'Eglise de cet Hospital,& d'administer le Baptesme la penitence,& l'Extreme-onction quand il faudroit; il donna aussi le pouuoir d'y faire les enterremens, accordant vne Indulgence aux personnes, qui y rendroient l'ame, ou qui y choisiroient leur sepulture: l'Eglise encore a permis l'vsage du beurre & du lait en ce Diocese, à la charge que ceux, qui en vseront, donneront chacun six deniers à l'Hostel Dieu de Lyon.

## SECTION VII.

### *Qu'elle est l'administration de l'Hostel-Dieu, & quels en sont les Recteurs.*

An. 1312. IL est tres-certain qu'autrefois les Archeuesques de cette Ville auoient le Gouuernement du grand Hospital, en qualité de tuteurs des pauures, & qu'ils en donnoient la commission à des laïques. Pierre de Sauoye, qui posseda, cet Archeuesché laissa la conduitte de cette maison à l'Abbé de Hautecombe,& à ses Religieux,qui ioignirent le reuenu de leur Abbaye, quoy qu'elle soit en Sauoye, à celuy de l'Hostel-Dieu de Lyon pour le bien des pauures; ce qui fut cause qu'on leur permit de leuer vn droit sur le Pont du Rhône; ceux-cy s'estant dechargés de ce pesant fais d'administration se retirerent,& eurent pour successeurs l'Abbé, & les Moynes de la Chassagne, qui estoient en Bresse, ces nouueaux administrateurs employerent vne partie de leur zele, & de leur argent à bastir la grande arcade du Pont

à

à l'endroit, où est la Chapelle du saint Esprit, & dresser d'autres bastiments, que le corps de garde, qui est à la porte, occupe aujourdhuy.

Ces Religieux ayant reconnu que leurs forces, & que leurs industries estoient inegales à leur entreprise, donnerent auis de leur impuissance à l'Archeuesque, & aux Escheuins. Il fut resolu en vne assemblée generale que les Escheuins feroient choix de quelques Bourgeois, qui prendroient charge de l'Aumosnerie du S Esprit, & que cependant deux Religieux de la Chassagne continuëroient le gouuernement du grand Hospital, & à mesme temps fut assigné vn reuenu pour leur entretenement. *l'Année 1335.*

Ce nouuel ordre dura cent cinquante & vn an, aprés lequel temps ces Religieux remirent les biens, & les reuenus de cette maison aux Escheuins de la Ville. La transaction, qui s'en fit alors, fut approuuée par Sixte IV. & dés ce moment les douze Escheuins prirent l'administration de l'Hostel Dieu. Mais depuis que Henry IV. les eut reduits à vn Preuost des Marchands, & à quatre Escheuins, ils ne creurent pas auoir la commodité, ny le loisir d'en exercer les fonctions, à cause de quantité d'autres affaires, qui les tenoient occupés. Ils laisserent donc cette conduitte à quelques Bourgeois, qui furent choisis pour cela, & nommés Recteurs: Toutesfois auec subordination au Consulat qui en est Recteur Primitif, & a droit, d'aller Presider au Bureau dudit Hostel-Dieu quand il luy plait.

Ces Recteurs sont douze auec plein pouuoir de distribuer les Offices, & de disposer des bas Officiers, & des autres domestiques; Comme aussi d'instituer vn Econome, de mettre des Prestres, l'Apoticaire, le Chirurgien, & leurs compagnons, le Portier, le Sommeillier, le Questeur, le Charpentier, le Boulanger, les valets, & les seruantes: Pouuoir encore de les renuoyer, & de les changer quand ils le iugeront à propos; comme de faire les baux à ferme, les transactions, & tous les contrats, de disposer des loüages de maisons, & d'employer les deniers à l'vtilité des pauures. *Les Recteurs de l'Hospital, & leurs fonctions.*

On ne peut ny vendre, ny aliener les immeubles sans en auoir la permission du Consulat, & en ce cas là les Recteurs ont vne estroitte obligation de faire au plûtost, & fidelement le remploy des sommes, qui en reuiennent, les mettant en fonds, & en rente, sans qu'ils ayent la liberté de les employer ailleurs, non pas mesme à la nourriture des pauures, qu'on y entretient, ny aux bastiments, à moins qu'vne extreme necessité les y obligeast.

Les charges de cét Hospital sont distribuées aux douze Recteurs. Le premier est d'ordinaire vn Magistrat du Presidial, ou vn Tresorier de France. En son absence l'Auocat preside, & ces deux absents, l'Exconsul tient le premier rang en leur assemblée. Tout s'y fait à pluralité de voix, en quoy ils ont de l'egalité. Ils s'assemblent tous les Dimanches, & les Mecredis de l'année en leur Bureau, qui se tient toûjours en vne Chambre, destinée à cét exercice. L'officier Royal, qui est le Chef *Les diuers emplois des Recteurs.*

de ce corps, & comm'vne cause vniuerselle, a aussi vn soin comme general des affaires, & donne ordre qu'on les expedie sans delay, les authorisant en tout, & par tout, principalement en iustice.

L'Auocat a soin de l'Archiue, dont vne clef luy est confiée, comme les deux autres à l'Exconsul, & au Receueur: L'Auocat prend garde à la conseruation des titres, & de tous les autres papiers. Il a l'œil aussi à toutes les causes, que l'on plaide, où l'Hostel-Dieu a de l'interest. Il doit dresser tous les Contrats, qui s'y font, il pouruoit aux seuretés pour les acquisitions, il tient compte des legats, des dons, & des autres biens, que l'on fait aux pauures: il confere quelquefois auec l'Auocat de la Charité pour mieux conseruer l'vnion entre les deux Hospitaux.

Le Recteur, qui est exconsul, a charge des metairies, & des biens ruraux. C'est aussi à luy d'y establir des metayers, ou des fermiers, & d'estre soigneux à ce que rien ne se deteriore. Celuy, qui est thresorier, ou Receueur, doit tenir la main à faire payer tous les arrerages des pensions, & à faire mettre entre ses mains les legats. les dons, les amendes, & toute sorte de bienfaits, quand c'est de l'argent. Il employe le soliciteur à toutes ces choses, & luy donne l'ordre qu'il faut obseruer auec l'auis de l'Auocat. Il doit acquitter les mandements de la Compagnie. Il rend compte trois mois aprés sa sortie de charge. Ce compte est examiné par le Consulat en presence de deux autres Recteurs.

Vn autre a le soin des bastiments, qui sont dans la Ville, & qui appartiennent à l'Hostel-Dieu. Vn autre a charge des meubles aussi bien de ceux de l'Eglise, que de ceux de la maison. Il a soin de ce qui vient de la boucherie. Les prouisions du vin, du bois, du charbon, sont sous la conduitte d'vn autre Recteur. Celles du bled, & de tout ce qui regarde la boulangerie sont recommandées à vn autre, qui en a le soin. Il y en a vn, qui fait les prouisions de drogues pour la boutique de l'Apoticaire, & pour celle du Chirurgien. Vn autre a sous sa direction les enfants, soit les orphelins, soit les exposés, & les nourrices. Vn autre s'occupe à la menuë despéce, qui se fait en la maison chaque iour. Enfin vn d'eux, tient le grand liure des Receptes, & des payements. Voyla les diuers emplois des Recteurs. Et nous pouuons dire que comm'il n'y a rien de bas en l'Eglise, qui est la maison de Dieu, aussi le grand Hospital de Lyon, qui en est vne, n'a point d'exercice vil, & ses Recteurs n'en regardent point qu'ils n'estiment grand, comm'en effet ils sont tous singulierement glorieux, & d'vn merite proportionné à des trauaux si recommandables pour la pieté Chrestienne, qui s'y rend illustre.

SECT. VIII.

## SECTION VIII.

### *Les Officiers de l'Hostel Dieu.*

LE Secretaire de la Ville;c'est aussi dudit Hostel-Dieu, & peut aller prendre sa place au bureau quand bon luy semble, & quand le Preuost des Marchands ou le Corps de Ville s'y transporte à son defaut il y met vn Commis au Secretariat qui est gagé, & qui est Notaire ; se doit trouuer au commencement de l'assemblée pour escrire toutes les resolutions, qui s'y prennent, les certificats, & les lettres des Recteurs,& tenir registre de ce qui s'est fait ou deliberé. Il doit aussi le remettre dans l'Archiue à la fin de chaque année, & en commencer vn nouueau ; & pour tout cecy il est obligé au secret. *Les officiers qui dependēt du Bureau.*

Le Soliciteur, qui est encore Notaire, & qui est à gages,doit faire toutes les poursuittes des procés sans s'occuper à d'autres affaires, à moins qu'il en ait la permission des Recteurs. Il ne doit rien faire,qu'il ne l'ait communiqué au Bureau, principalement à l'Auocat. Il ayde le Thresorier à receuoir les payements,sans que toutefois il luy soit permis d'en passer quittance. Il est obligé de s'informer des Greffiers, & des Notaires s'il y a des testaments,ou des legats, ou des substitutions, ou des amendes en faueur des pauures,il doit aussi voir chaque semaine les registres des insinuations pour la mesme fin, & tenir registre de tout. *Le secretaire, le soliciteur.*

L'Econome qui peut estre Prestre, est obligé de se rendre adroit, vigilant, & sage, il fait en l'absence des Recteurs ce qu'ils feroient s'ils estoient presents.Il doit receuoir les pauures malades,qui se presentēt auec le billet d'vn des Recteurs, & y obseruer les conditions accoustumées.Il doit visiter les Infirmeries chaque iour,& assister aux visites du medecin,il doit pouruoir aux necessités,qui suruiennent.Il fait inuentaire de ce que les malades ont apporté pour le produire en son temps. Il tient vn liure de comptes pour le receu, & le depensé.Il en a vn autre des fondations,& des funerailles.Il a soin de la propreté, & de tous les meubles.Il a l'œil ouuert sur tous les Officiers, sur les seruiteurs, & sur les seruantes.Il tient la main que chacun des domestiques fasse son deuoir exactement, & fidelement ; entr'autres qu'ils prennent leur refection au Refectoire, où ils se rendent au son de la cloche, & là il fait lire tantost vn bon liure, tantost quelque point des reglemenrs.

Les Prestres sont deux,outre l'Econome,& ont vn Clerc,qui les sert en leurs fonctions.Ils ont de certains emplois à tous les iours,& d'autres à chaque semaine.Ils assistent les agonizants iour,& nuit,& veillēt alternatiuement auprés d'eux. Ils leurs administrent les Sacrements auec diligence, & quand il le faut. L'vn d'eux dit la Messe à six heures tous les iours en la Chapelle des infirmeries:L'autre la dit à huit heures dans l'Eglise,celuy qui est en semaine,a soin des baptizés,des enterrements, de la sonnerie,des ornements de l'Autel,du luminaire,de l'eau *L'Econome, les Prestres, & leurs fonctions.*

indiffe

benitte,& des prieres,qui ſe fõt en la Chapelle matin,& ſoir. Ils viſitent indifferemment tous les malades à cinq heures du matin, & à neuf-heures du ſoir, ils ſont ſoigneux que pas vn ne meure ſans auoir receu les Sacrements.

Outre la Meſſe,qu'on dit chaque iour aux Infirmeries,on y fait auſſi des prieres pour ceux,qui s'y recommandent,principalement pour les Bienfaitteurs. Aux ſolemnités de l'année, on dit la grand' Meſſe au maître Aurel de l'Egliſe, & l'on chante Veſpres ces iours-là,& tous les Dimanches; à certaines feſtes on a ſoin d'auoir vn Predicateur,& l'on fait des proceſſions, qui vont de l'Egliſe au Cloitre, & de là aux infirmeries; les Recteurs y aſſiſtent ordinairement, & quatre d'entr'eux portent le poile, quand on y porte le S.Sacrement.

*Le Medecin, l'Apoticaire, le Chirurgien.*

Le medecin, que les Recteurs ont choiſi, doit viſiter chaque iour à huit, ou neuf heures du matin,ſelon les ſaiſons,tous les malades,tant les pauures, que les domeſtiques, en compagnie d'vn des Recteurs, il ordonne là les medicaments neceſſaires, il iuge des conualeſcents, & s'ils doiuent eſtre renuoyés, ou encore retenus. Il prend garde que les perſonnes, qui ſont atteintes de maladies contagieuſes, ou incurables, ne ſoyent introduittes aux infirmeries, mais en d'autres lieux à l'écart. Il a ſoin que l'Apoticaire, & que le Chirurgien, ou leurs compagnons obſeruent ponctuellement ſes ordonnances. C'eſt pourquoy il va viſiter de temps à autre leurs boutiques, & connoir de la qualité des drogues. Il doit auſſi les examiner, quand il s'agit de les receuoir. C'eſt encore à luy de pouruoir aux Conſultations,quand il iugera qu'il faut appeller d'autres medecins pour conferer auec eux. Le Medecin n'eſt pas vn Officier domeſtique, comme le ſont ceux, qui vont ſuiure.

L'Apoticaire, qui a priuilege du Roy d'eſtre receu à la Maitriſe au bout de ſix ans, ayant ſuby deux examens, doit auoir ſous luy deux Pharmaciens examinés par le medecin, il eſt obligé d'aſſiſter à la viſite du Medecin chaque iour,& de donner de ſes propres mains les medicaments aux malades, & de les reuoir aprés l'operation pour en apprendre l'effet. Il fait parfumer tous les iours deux fois les infirmeries par les ſeruantes,& leur donne ordre pour le regime.Il doit auoir ſoin que ſa boutique ſoit tres-bien pourueuë de toutes les drogues,dont il a beſoin, & accompagner le Recteur, qui eſt chargé de la Pharmacie, pour en achetter à toutes les foires.

Le Chirurgien a le meſme droit d'aſpirer à la maitriſe de cette profeſſion aprés ſix ans de ſeruice. Il a auſſi deux compagnons de Chirurgie, il doit aſſiſter à la viſite des malades, qui ſe preſentent pour auoir entrée en cét Hoſpital; il viſite les paſſants, & les pelerins chaque iour pour les ſeparer, & pour mettre des appareils ſur les vlceres, quand il y en a, il prend garde à la qualité des infirmités, & des maladies; & s'il y en a de communicables, ou s'il y connoit quelques ſignes équiuoques, on loge à part ceux qui ſont atteints de ces maux, ou qui ſont ſoupçonnés.

ſoupçonnés ; s'il en trouue de contagieux en vne ſaiſon douteuſe, il en donne aduis aux Directeurs de la ſanté, que la Ville aura eſtablis. Il accompagne le medecin faiſant ſa viſite, toutefois & quante qu'il eſt de beſoin.

## SECTION IX.

*Autres moindres Officiers de cet Hoſpital, que les Recteurs y entretiennent pour le bien des pauures, auec vn grand zele, & charité.*

LEs Recteurs euitent auec prudence d'employer les Pharmaciens, & meſme les Chirurgiens de l'Hoſtel-Dieu au ſeruice de leurs maiſons ; c'eſt pour les tenir plus attentifs à ſeruir les pauures ſans chercher ailleurs dequoy s'occuper ; de meſme pour couper chemin à quelques abus ils obligent les compagnons, quand on les reçoit, à ſeruir ſix mois de ſuitte ſans ſe retirer : Faute dequoy ils ſont aſſurés de perdre leurs gages, & de n'auoir point de certificat. Au reſte le Chirurgien n'a pas le pouuoir de faire la diſſection d'vn corps, pour s'inſtruire de l'anatomie ſans en obtenir la permiſſion du bureau, qui l'accorde neantmoins, quand il le iuge à propos : Beaucoup moins cet Officier a la liberté d'en donner aux Chirurgiens de la Ville. *La prudẽce des Recteurs.*

Le nombre des Officiers, des valets, & des ſeruantes croiſt, ou diminue ſelon les beſoins : Ils ſont tous à gages, & ſont obligés d'aſſiſter enſemble aux prieres, que l'on fait au Refectoire vne fois le mois, comm'aux predications, qu'on fait en l'Egliſe, ils ſe doiuent confeſſer, & communier tous les mois, principalement aux grandes feſtes. *Nombre incertain des Officiers, des valets, & des ſeruantes.*

Les ſeruantes ſont preſque toûjours aux infirmeries, au moins quelques-vnes. Chaque infirmerie en a trois, ou quatre elles les ballient, & les parfument tous les ſoirs, & tous les matins. Elles font les lits des malades deux fois le iour, & font ſecoüer les couuertures dans la galerie, & dans la Cour ; elles traittent les malades ſuiuant l'ordonnance du Medecin ; deux d'entr'elles veillent chaque nuit, & c'eſt à leur tour que toutes le font, ordinairement on ne donne à chacune d'elles que vingt malades à ſeruir, afin qu'elles s'en acquittent mieux.

Les petits enfans, que l'on retire des mains des nourrices de dehors quand ils ont quatre ans, ſont remis charitablement à l'Hoſtel-Dieu ſous la conduitte d'vne Maitreſſe, & d'vne fille, toutes deux *Maitreſſe des enfans, & le ſoin, qu'on a de les eleuer.*

d'vne vertu reconnuë pour les éleuer à la pieté iusqu'à l'age de sept ans,auquel temps il sont renuoyés à l'Hospital de la Charité où ils sont nourris,& entretenus.

Tous les Samedis,& toutes les veilles des Festes de Nostre Dame la Maitresse fait aller ces petits enfants à la chapelle des infirmeries, où ils chantent les Litanies de la Vierge, & souuent l'année on les fait prier pour les bienfaitteurs. Elle les conduit hors de la maison vne fois chaque semaine pour leur faire prendre vn peu de bon air, la compassion, & la pouruoyance des Recteurs passe plus auant pour la santé de ces petits innocents, puis qu'il ont loüé vne maison à la campagne, où ils les tiennent sous la conduitte de leurs gouuernantes tout le printemps, & l'esté. Quelques Recteurs les vont visiter tous les iours, & donnent ordre que rien ne leur manque.

*Le zele, & la charité des Recteurs.*

Comme l'Hospital est le recours des miserables, les pauures femmes mariées, & les vefues, qui n'ont pas dequoy s'entretenir,& ont encore moins dequoy faire leurs couches chés elles,y sont receües charitablement pour se deliurer; Les autres mesme,qui sont debauchées,y trouuent aussi du soulagement entre les mains d'vne sage femme, qui en a la direction.

Les Recteurs ont vne constume fort loüable, & de grand exemple: c'est de se trouuer à la porte de leur Eglise, & de l'Hostel-Dieu, tant aux grandes festes, qui sont ordinaires, & communes, qu'aux solemnités particuliers; ils y tiennent le bassin eux-mesmes, demandant l'aumosne pour leurs pauures auec vn zele admirable, qui égale leur humilité. Mais de leurs bienfaits qu'en deuons nous croire? Il n'y a pas vn des Recteurs,qui sortât de charge ne laisse des marques de sa liberalité; & cõm'on chãge de deux ans en deux ans tous les Recteurs, & que chaque année la motié en sort, delà vient qu'aprés quelque temps l'Hostel Dieu acquiert des sommes considerables, qui iointes ensemble auec les ausmosnes,qu'on a ramassées par les questes,par les testaments, & par les bienfaits, que la pieté d'vne grande Ville ne manque iamais d'epancher liberalement,fournissent toûjours,quoy qu'auecque peine, dequoy satisfaire, & dequoy foncer la nourriture, & pour le soulagement des malades ordinaires,des passants,& des pelerins,qui abordent infailliblement tous les iours en vn si grand nombre, qu'il est incroyable à moins que de l'auoir vû. Mais encore moins seroit il possible de s'imaginer, sans en estre instruit, l'enorme depense que les Recteurs font pour la nourriture, & pour l'education des petits enfants, qu'ils reçoiuent en leur Hospital, ils y entrent comm'en foule,& en si grand nombre,que c'est vn prodige de la prouidence,que cette maison puisse auoir dequoy contribuer si largement sans cesse, & sans trouble, comm'elle fait glorieusement. Car il est certain que le reuenu,qui est incertain en cét Hospital à le prendre au pied de son ancienne fondation, ne monte au plus qu'à treize mille liures, au lieu qu'il en faut

*L'enorme depense du grand Hospital.*

bien

bien soixante mille pour s'acquitter mediocrement de toutes ses charges, & il en faut plus pour le faire manifiquement, comme on tasche d'en trouuer les expedients.

## SECTION X.

### *La Magnificence, & la Pieté de la Ville de Lyon aux grands bastimens de son Hostel-Dieu.*

MAis que dirons nous de la depense, & de la generosité des Lyonnois pour les bastimens de leur Hostel-Dieu? Nous pouuons iuger, comme tesmoins oculaires, des grands changemens, que l'on y a faits depuis peu d'années ; il est vray que ceux d'autrefois estoient mal rangés, & fort incommodes ; ce qui fut cause qu'on se resolut d'en faire vn nouueau ; dans cinq ou six ans ce fut vn miracle de magnificence & de pieté de voir eleués quatre grands corps de logis en forme de Croix, où sont les Infirmeries, toutes quatre egales, chacune ayant cent vingt trois pied de longueur, & trente cinq de largeur ; vn Dome au milieu, qui porte sur les murailles d'vne tour quarrée de trente cinq pieds de diametre, montant au dessus du toit, & couuert de lames de plomb ; sous ce dome ; & à plein pied des infirmeries paroit vn Autel eleué de quelques marches, & enuironné de balustres, qui composent vne Chapelle, & qui donnent la liberté à tous les malades de voir de leurs lits le Prestre à l'Autel, parce qu'il fait face des quatre costés, & regarde egalement les infirmeries dans tout leur espace, & d'vn bout à l'autre ; il est raisonnable de ne pas omettre que le sieur Loüys Boüillet Bourgeois de Lyon, estant l'vn des Recteurs dudit Hostel-Dieu, donna pour ce Dome sept mille cinq cents liures l'an mille six cens vingt six, auec fondation de quatre grandes Messes au susdit Autel des infirmeries, le iour des quatre principales Festes de la Vierge, & droit de sepulture luy & les siens à la Chappelle basse qui fait le fondement dudit Dome, à plan-pied du Cloistre.

*Quatre grands Corps de logis, & autel d'infirmeries.*

Nous venons d'apprendre là haut que l'on dit la Messe en cette Chappelle à six heures tous les iours ; les lits sont des deux costés des infirmeries, & sont separés l'vn de l'autre de quatre pieds ; chaque malade a son lit à part, l'experience ayant fait connoistre qu'ils estoient extremement incommodés, quand on les mettoit deux, ou trois ensemble dans vn mesme lit. On en loge vn rang au milieu, quand le nombre des malades croist, & qu'il n'y a pas assés de place pour tous aux costés. Chaque lit a son matelas de laine, sa coëtte de plume, & ses couuertures auec les cheuets, & la

garniture de rideaux. Chaque infirmerie a quatre seruantes, vne cheminée contre la muraille, & au milieu de ce long espace, qui est éclairé de grandes fenestres à vitres de tous les costés, & à toutes les extremités; à l'vn des costés de la cheminée paroit vne porte par où l'on entre en de belles chambres des conualescents.

*Appartements au dessous des Infirmeries, pour les Offices.*

Au dessous des Infirmeries il y a des appartements pour d'autres vsages. Vne autre Chapelle en bas, qui respond à celle qui est au dessus. Les Offices sont distribués en ces bas, la cuisine, le refectoire, la chambre, qui sert à faire les comptes, celle qu'on nomme des pas perdus, & encore vn autre, où l'on baptize les enfants. En vn de ces Corps, qui tiennent le bas, & le Bureau, où se font les assemblées des Recteurs. Sous ce mesme corps d'infirmerie on a aussi mis l'Archiue, qui est voutée, & ferme à trois clefs. Comme les chambres d'en bas, & les autres membres, qui les accompagnent, sont plus estroits, que les corps d'en haut, où sont les malades; le reste de ces espaces qui tiennent le bas, est tout employé en de belles galeries, tres-bien proportionnées, faites en forme de cloitre vouté, soutenues par des piliers, & par des arcades de pierre de taille.

Sous vne autre infirmerie sont les chambres de l'Econome, & des Prestres, celles des Apoticaires, des Chirurgiens, & des drogues les plus precieuses, dont vn Recteur a la clef, & vne autre chambre qui sert de boutique pour la Pharmacie auecque ses cabinets.

Sous vne autre corps d'infirmerie sont deux chambres pour l'vsage des dietes, vn grenier en suitte, sous ces chambres & sous ce grenier vne grande caue de quatre vingt & quatorze pieds en longueur, & de dix-huit en largeur.

*Les iardins de l'Hostel-Dieu.*

Dans deux quarrés de ces quatre Corps de logis sont deux beaux iardins, l'vn à l'entrée de la maison, pour les plantes rares, & pour les simples, qui seruent à la Pharmacie; au milieu de ce iardin se voit vne haute Croix de pierre sur vn grand Autel pour marque de la Sainteté de cét Hostel-Dieu. L'autre iardin qui est au second quarré, sert pour les herbes potageres. Le troisiesme est le cimetiere; & le dernier est la grande Cour, où se trouue le bucher, & d'autres couuerts pour l'ageancement du menage.

Il y a encore deux corps de logis, qui sont grands, l'vn pour receuoir les passants, qui y abordent tous les iours : & on les loge en deux chambres, les hommes en l'vne, les femmes en l'autre; le soir, qu'ils arriuent, on leur donne honestement à souper, & le lendemain à déieuner; Aprés quoy on les mene à la Charité, où leur ayant donné quelque aumosne on les fait conduire à vne des portes de la Ville pour en sortir, & continuer leur voyage, ce qui se fait à dessein, & pour empecher la mendicité des estrangers, dont la Ville se rempliroit, car pour les pauures de la Ville, on les renferme en l'Hospital de la Charité.

En ce mesme bastiment, que nous descriuons, il y a des Chambres de probation, & du flux de sang, c'est à dire qu'en l'vne on met à l'epreuue les malades, qu'on reçoit pour y reconnoistre la qualité de leurs maladies, auant que de les mesler parmy les autres, afin d'euiter l'infection: & en l'autre chambre on traitte ceux, qui ont la dissenterie; dans les chambres hautes de ce mesme Corps sont entretenus les petits enfans sous la conduitte de leurs Gouuernantes, qui les éleuent à la vertu; quand ils sont malades, on les met en vne autre chambre mieux aërée; encore au dessus de ces chambres hautes il y en a d'autres plus spacieuses, garnies de lits pour les femmes grosses, & pour les nourrices, dont la sage femme a soin.

L'autre Corps est le long du Rhône, où sont les boutiques du Boulanger, & du Charpentier, auec quatre chambres basses, où l'on renferme les insensés, qui sont furieux; car pour les nïais l'Hostel-Dieu ne s'en charge pas: l'Hospital de la Charité a coustume de les receuoir. Au bas de ce corps est l'appartement, où les buandieres tiennent leurs Chaudieres auecque leurs cuues, & font leurs buées.

Ie ne tiens pas conte de plusieurs autres bastimens moins considerables, comme sont les chambres, où l'on retire les Officiers, & les autres domestiques, quand ils sont malades, celles aussi où se tiennent les farines; deux autres grandes pour mettre les pauures malades, quand les grandes Infirmeries sont entierement occupées; celle du portier, qui est à l'entrée de la maison, où il tient son liure; & vne chambre ioignant celle là, on l'on introduit les malades, qui se presentent; là ils sont examinés, & puis visités, s'il en est besoin, les vns receus, & les autres renuoyés. Mais, ce qui est à remarquer, il y en a, qui ne viennent que pour receuoir des medicaments, & on leur en donne par aumosne pour les emporter chés eux afin d'en vser.

L'Assiette de cet Hospital est tres-fauorable à la santé, & commode à tous ses vsages, estant située au bord du Rhone, ie dis commode pour tout, principalement pour les buées, & pour le bon air, outre les issuës, & les abords, qui ont beaucoup de facilité pour les entrées du bled, du vin, du bois, des farines, & d'autres choses necessaires à la vie humaine; le meusnier, qui tient les moulins de la Charité, doit moudre gratuitement les bleds du grand Hostel-Dieu par conuention entre les Recteurs des deux Hospitaux; ce premier a droit par concession du Roy de faire entrer cent cinquante pieces de vin exemptes de toute gabelles, hormis les cinq sols pour piece, dont il n'y a point d'exemption.

## SECTION XI.

*La nouuelle Eglise, & quelques autres bastimens de cet Hospital.*

LA nouuelle Eglise du mesme Hostel-Dieu est encore vn monument de la pieté, & de la magnificence des Lyonnois: Pour le seul portail, qui est tout superbe, la maison de Ville, suiuant l'inclination, qu'elle a de faire du bien, estant en possession du gouuernement de cet Hospital, a donné liberalement mille liures; la Maiesté de ce frontispice fait voir clairement que cette somme y a esté fidelement employée, & que le Preuost des Marchans, & les Escheuins y sont reconnus pour les veritables Recteurs primitifs; l'Ouurage en est beau, & la pierre blanche extremement bien trauaillée. Nostre Dame de Pitié, comme la patronne de cette maison, y paroit illustre, & tres-accueillante; aussi est-il vray qu'elle ouure ses bras, non seulement pour embrasser son cher Fils decloüé de dessus la Croix, mais encore pour y receuoir les miserables, comme les membres de ce mesme Fils.

Les Marchands drappiers ont basty le Chœur, qui est embely de riches tableaux; la pieté des particuliers a déja foncé genereusement pour les huit Chappelles, que l'on a dressées aux deux costés de la Nef, qui est aussi vn effet des grandes aumosnes, & de l'epargne des Recteurs; la stucture de cet edifice est illustre, & riche; les arcades, les piliers, les pilastres, les corniches, & les arcs doubleaux sont de pierre blanche, comme le portail, dont l'architecture est plus excellente pour les ornements, que l'on y a mis.

On dresse aujourd'huy actuellement vn corps de logis du costé du Rhône; ce grand bastiment doit mesme passer en partie au dessus du bord, où est le chemin public; ainsi la riuiere lauera le pied des murailles qui seront posées auprés de ses flots, & sur son riuage, on y veut loger les conualescens; i'ay appris, que cet edifice reuiendra bien à cinquante mille escus, l'ame de ce corps est que tous ces frais ne visent qu'à Dieu, puis que c'est luy seul qui est regardé en cette entre prise par ceux, qui l'ont faitte, & qui pretendent que le public en soit mieux seruy, Dieu plus honoré, & le pauure soulagé plus parfaitement.

Enfin il faut auoüer que l'Hostel-Dieu de Lyon est l'azyle des miserables, vn Chef-d'œuure de Magnificence Chrestienne, vn temple de la Pieté des Lyonnois, & le grand theatre de leur charité; on peut aussi dire sans amplifier que c'est l'ancienne source de toutes les graces, & de mille benedictions, que Dieu fait pleuuoir depuis tant de siecles sur la Ville de Lyon.

Ie laisse à part vne infinité de tres-belles choses, & de circonstances fort considerables, qui regardent ce sujet ; la connoissance, que i'en donne icy, m'a semblé suffire pour contenter ceux, qui n'ayment pas la longueur des narrations. Si quelqu'vn souhaitte d'estre mieux instruit de ces verités, & de quelques autres, il aura dequoy se satisfaire par la lecture d'vn liure imprimé depuis peu d'années ; il porte ce titre, la forme de la direction, & œconomie du grand Hostel-Dieu de Nostre Dame de pitié du Pont du Rhone de la Ville de Lyon.

Les autres endroits, qui sont marqués en cette veüe, paroitront mieux dans les autres planches, où le graueur les a encore logés.



SECT. IV.

# SECTION XII.

## *EXPLICATION DE LA VEVE, QVI fait voir Lyon du quay des Celestins, & des maisons, qui le regardent.*

DE ce quay, & des maisons, qui y sont, paroissent mieux, & de plus prés les mesmes endroits de la Ville, que nous auons vûs au moins en partie de dessus le Rhône, quand on y monte par son canal, & les autres lieux, que nous venons de decouurir en la regardant de delà le Pont, quand on vient du Daufiné.

*Les Eglises, que l'on voit de là, & le Palais de l'Archeuesché.* Icy le graueur nous represente l'Eglise saint Iean du costé du Chœur, & les autres deux qui l'accompagnent: il nous monstre aussi le Palais de l'Archeuesché sur l'autre bord de la Saone, qui laue le pied des murailles de cette maison: De ce costé là est l'appartement des grandes sales dont vous remarquez les beaux fenestrages dans cette graueure. Mais vn autre aspect nous doit, faire voir ces mesmes obiets du costé de leurs entrées.

De ce mesme quay paroit clairement le Pont de bois proche de l'Archeuesché, ouurage, qu'on entreprit, & qu'on acheua depuis peu d'années, la magnificence de la Ville nous fait esperer qu'elle changera vn iour ce Pont de bois en vn Pont de pierre, ce qu'elle a fait iusqu'icy, & ce qu'elle pretend de faire, sont des tesmoignages assés euidens de la sagesse de ses Gouuerneurs, & de la conduitte de ses Magistrats, qui trauaillent incessamment à la decoration, & aux auantages de la Ville, dont la beauté va croissant de iour à autre par leur vigilance, & par leur addresse.

*Le Pont de bois, & celuy de pierre.* Tournez la teste à main droitte, & vous verrez l'autre Pont, qui est sur la Saone, & qui est de pierre. Humbert I. Archeuesque de Lyon, le fit autrefois dresser à ses frais; la necessité de ce Pont est assés visible, sans qu'il soit besoin d'en faire vne longue demonstration; & l'vtilité qui en reuient au public n'est pas des moins considerable.

L'occasion de la feste de saint Iean Baptiste Patron de cette Ville renouuelle toutes les années nos ioyes publiques, & nos Magistrats, qui sont magnifiques dans toutes les actions de ceremonie ne le font pas moins paroistre la veille de ce glorieux Precurseur, par vn feu dressé sur ledit Pont qui fait retentir son artifice par toute la Ville, auquel Messieurs les Preuost des Marchands, & Escheuins, vont mettre le feu à la veuë d'vne infinité de peuple, tandis qu'vn pennonage qui est commandé ce iour là est sous les armes & mis en battaillon à la place



*Les l*
*ses, q*
*l'on v*
*de là,*
*Palais*
*l'Arch*
*uesché.*

*Le*
*de bois*
*celuy*
*pierre.*

Place du Change & les arquebuziers estant en haye de chaque costé du Pont, & aussi le Cheualier du Guet commandé à diuers endroits de la Ville pour empescher les desordres qui pourroient arriuer par la grande confusion du peuple y abordant de toutes parts, vestus de leurs habits de ceremonie.

La Pieté & deuotion de nos Magistrats la a porté à faire vn vœu pour le public, ils ont fait bastir vn Autel sur ledit Pont, pour y entendre Messe de plusieurs endroits en cas de mal contagieux, où il y a vne statuë d'vne Nostre Dame de Marbre de la sculpture du sieur Mimerel, & où tous les passans sont obligés de saluër cette Reyne de paix, souslaquelle se voit l'inscription suiuante.

SINE LABE CONCEPTÆ VIRGINI EXTINCTA LVE VRBIS SOSPITATRICI, REAVOTI CIVITAS SERA BENEFICII RECORDATIONE PIETATIS, ET OBSEQVII MONVMENTVM

L. M. P.

REGNANTE LVDOVICO XIIII. PROREGE NICOLAO VILLAREGIO. ARCHIEPISCOPO CAMILLO FRATRE. MERCATORVM PRÆPOSITO FRANCISCO DE BAILLON. LVDOVICO DVGAS. HVGO ANDRÉ MARCO-ANTONIO MAZENOD. CAROLO ROVGIER. COSS. ANNO SALVTIS ET PACIS. M. DC. LIX.

Haussez les yeux, s'il vous plait de voir la montagne de Fouruiere, la plus haute de Lyon auec vn grand nombre de belle maisons, & de lieux fort agreables.

L'Année 1661. Messieurs les Obeancier, Chanoines, & Chappitre de l'Eglise Colligiale de saint Iust de Lyon, considerant que leurs Predecesseurs apres la ruine de leur Eglise, qui fut demolie par les Heretiques Caluinistes l'année 1562. n'auoit basty qu'vne petite Eglise tres-incommode, pour le seruice Diuin, & pour le peuple qui y assistoit, prirent resolution de l'agrandir: Mais comme leurs forces ne s'estendoient pas si loing pour bastir vn edifice si spacieux s'auiserent d'implorer le secours de Messieurs de la Ville, pour la fortification de laquelle leur ancienne Eglise, leur Cloistre, leurs maisons, & Chasteau auoient esté demolis sans qu'on leur en eut donné aucune recompence, quoy que le dommage & la perte des seuls bastimés eussent esté iuridiquement estimez quatre cents cinquante mille liures; ce que consideré par Messieurs de la Ville ils accorderent ausdits Sieurs de S. Iust six mil liures, & ainsi l'Eglise fut agrandie & Sacrée par Monseigneur l'Archeuesque le 23. Decembre 1663. & la dedia aux saints Machabez saint Irenée saint Iust, & aux Martyrs, & ordonna que la feste dudit

Sacre ſetoit celebrée annuellement le Dimanche apres l'octaue des Apoſtres ſaint Pierre & ſaint Paul.

*Les P. Minimes. An. 1555.* Le Conuent des Peres Minimes, qui n'eſt pas loin de ſaint Iuſt, & qui eſt vn des plus celebres de France, doit ſon aſſiette, & ſon eſtabliſſement au P. Simon Guichard tres-fameux Predicateur de cet ordre du temps de Henry II. Il vint à Lyon l'an mille cinq cents cinquante. Sa doctrine, & ſa pieté luy acquirent les bonnes graces des principaux de la Ville, qui le conuierent à y eſtablir vne maiſon religieuſe; le Cardinal de Tournon, leur Archeueſque y donna ſon conſentement. Le lieu, qu'on choiſit pour y dreſſer vne Egliſe auec vn Conuent, fut le meſme endroit, où les Martyrs de Lyon iuſqu'au nombre de dix neuf mille donnerent le ſang, & la vie pour la Foy Chreſtienne, quand les eſpées de la perſecution de Seuere en fit les victimes de l'Impieté, & que IESVS-CHRIST, leur mit ſes couronnes ſur la teſte. *Voyez la cinquiéme partie de cette Hiſt. ſect. I V.*

*Leur Egliſe.* L'an mille cinq cents cinquante cinq, le vingt quatriéme de May on ietta les fondemens de l'Egliſe de ces Peres. Theodore de Vichy Doyen de Lyon, aſſés connu pour ſa pieté, & l'Archidiacre, qui l'accompagna, en ietterent la premiere pierre; on la dedia à l'Aſſomption de la ſainte Vierge l'an 1631. & 32. Maurice de Fenoyl, Obeancier de S. Iuſt donna dequoy eleuer le Chœur de la meſme Egliſe, & le fit mettre en l'eſtat, où nous le voyons. Son tombeau paroit au milieu du Chœur, auec vne belle Epitaphe, où ſon bien fait eſt reconnu honorablement par la gratitude des Religieux.

*Theatre à Fouruieres.* On ne doute point qu'auprés de ce lieu les Payens n'euſſent vn theatre. Gabriël Simeoni au liure, qu'il a composé de la limagne d'Auuergne, Imprimé l'an 1561. à Lyon, chés Rouille, aſſure qu'il en paroiſſoit vne partie en la vigne des Barons Deaux proche de Fouruiere; Il eſt encore hors de doute que ces idolatres auoient de beaux temples en cette montagne, & que leurs maiſons y eſtoient nombreuſes, & fort agreables, on y a trouué preſque de tout temps, & meſme en nos iours des paués de marbre, des pieces de iaſpe, de ſerpentine, & de porphyre. Entr'autres on tira de là depuis peu de temps vne colomne de marbre toute d'vne piece, toute entiere, qui eſt canelée, & de ſept pieds de longueur.

*Le ſecond Conuent des Vrſulines. An. 1633.* L'an mille ſix cents trente trois, 28. d'Octobre les Vrſulines du premier Conuent qui eſt à la Coſte ſaint Sebaſtien, firent vne Colonie de leurs filles auprés de S. Iuſt, où elles baſtirent vn Monaſtere, qu'elles dedierent à ſaint Loüys. Ce fut le deuxiéme, qui paroit aſſés de deſſus le Pont de bois, & de Bellecour; le troiſiéme, qu'elles eſtablirent à l'autre vallon du meſme coſtau de Fouruiere, & dans la parroiſſe de ſaint Paul, fut dedié à ſaint Auguſtin l'an mille ſix cents cinquante & vn. Ainſi leur zele s'eſtend ſur deux montagnes, occupant vne pante en l'vne, & deux en l'autre, comme voulant embraſſer toute la Ville pour le profit, & pour le ſalut des petites filles, qu'elles inſtruiſent à la pieté.

En montant vn peu plus haut vous rencontrez l'Antiquaille, qui fut autrefois, à ce qu'on dit, le palais du Gouuerneur des Gaules. L'an mille six cents trente, les Religieuses de la Visitation sainte Marie s'y transporterent du premier Conuent qu'elles ont en Bellecour : ce fut la seconde de leurs maisons, & vn grand effet de la pieté d'vn General des Finances, Tresorier de France, Matthieu de Seue, Sieur de saint André, qui ne voulut pas que deux de ses filles ayant obtenu de luy la permission d'entrer à sainte Marie, eussent moins de dot pour s'estre données à IESVS CHRIST, comme à leur Espoux, & à Nostre Dame, comme leur Maitresse, que si elles se fussent engagées à demeurer dans le monde, & sous les loix d'vn mariage, qui peut prendre fin ; la somme donc, qu'il donna, fut considerable, & tres-suffisante pour acquerir cette maison, & pour y bastir : Mais la generosité du bienfaitteur parut aussi rare en cette rencontre, que l'action fut prodigieuse, & fort eloignée du commun des hommes, à qui les religions sont pour l'ordinaire la decharge de leurs maisons. Celuy-cy qui visoit plus haut, & qui agissoit par des maximes plus Chrestiennes, & plus raisonnables, regardoit ses filles, comme des Espouses de N. Seigneur : de mesme qu'il ne souffrit pas qu'il y eut de la diminutiō au dot de ses filles, aussi ne permit il point qu'on luy donnast ny la qualité, ny le titre de fondateur, quoy qu'il le fut effectiuement, & que les Religieuses le reconnoissent pour tel, & en tesmoignent auec respect les ressentimens, qu'elles en portent au fond de leur ame ; cependant il laisse à tous les Chrestiens vn tres-rare exemple de modestie & d'humilité, comme à tous les peres il sert de modele de Iustice enuers leur enfans, & de liberalité enuers les maisons Religieuses, quand ils ont dequoy, & en de pareilles conionctures ; l'Eglise, & le lieu furent dediés à la visitation de Nostre Dame, & aux saints Martyrs de Lyon ; l'Euesque de Nismes consacra l'Eglise l'an 1639. le premier d'Octobre.

*Antiquaille le second Conuent de sainte Marie.*

*Merueilleuse liberalité d'vn pere pour ses filles Religieuses.*

Vous remarquerez que ce Monastere de sainte Marie est la premiere Colonie du premier Conuent que les filles de la Visitation eurent dans Lyon, qu'en suitte nous deuons le considerer comme vn des premiers rayons de ce grand Soleil, François de Salles, qui pour éclairer l'Eglise, a brillé sur nostre hemisphere, & ne s'y est éclipsé, que pour éclatter bien-tost plus auantageusement en tous l'Vniuers.

## SECTION XIII.

### *Autres endroits, qui paroissent du quay des Celestins.*

A La descente de ce vallon, où est sainte Vrsule, nous auons laissé cette pante, qui est la plus sainte de toutes les autres, à cause du sang des Martyrs qui coula dans ce vallon à grosses ondes se preci-

*Le penchāt de Gourguillon.*

*Chapelle de la Magdeleine.* pitant par là iusques dans la Saone. Le nom de la pante qui est Gourguillon, represente cette verité, & nous en laisse le souuenir entr'autres maisons, qui sont au penchant de cette décente, est la Chapelle de la Magdeleine, autrefois celebre pour vn Conuent de Religieuses que les anciens y auoient dressé. Celle de Laurette est joignant. Vn peu plus bas les Religieux reformez de l'Ordre de la tres-saincte Trinité de la redemption des captifs ont esté establis dans la maison où estoient auparauant les repenties le 25. de Iuillet de l'an 1658. Vn peu plus haut celle du Verbe Incarné s'est establie depuis quelque temps. *Religieuses du Verbe incarné.* Les couleurs de leur habit sont celles de leur Espoux, qu'elles reconnoissent pour blanc, & vermeil par la pureté de son innocence, & par les ardeurs de son saint amour. Aussi leur premier employ est de l'imiter, & de reuestir leur interieur des mesmes livrées.

*Les Reclusieres de Lyon.* A l'occasion de cette Chapelle de la Magdeleine, qui fut iadis vne Reclusiere de Filles, ie suis d'auis de dõner à la curiosité de mõ Lecteur la connoissance d'vne ancienne piété des Lyonnois dont l'origine n'est pas éuidente. Ie ne sçay comment, n'y pourquoy ils introduisirent des hommes reclus, & de mesme des filles recluses, & les establirent en de petits lieux en divers endroits de la ville, où ils leurs dresserent des Chappelles. Ces lieux s'appelloient des Reclusieres, comme si c'estoient des hermitages de Cité, où ces personnes estoient renfermées pour toute leur vie. On n'en tenoit qu'vne, ou deux en chacune de ces retraittes. Ce qui se connoit manifestement par vn manuscrit de l'Abbaye de saint Pierre, où il se trouue qu'à saint Clair, qui en estoit vne, il y auoit vn Reclus tout seul, qui dependoit de l'Abbesse, & quand on voyoit qu'il deuenoit vieil, on luy donnoit vn compagnon encore ieune pour luy succeder, & pour receuoir cependant de luy les instructions necessaires. L'Abbesse les entretenoit. Et la grande Eglise y fait sa procession le troisiéme iour des Rogations. Qui est vne marque de l'estat, que l'on en faisoit. On peut s'asseurer que celle de la Magdeleine estoit au moins de deux filles, puis que saint Anselme estant à Lyon leur faisoit l'honneur de les visiter souuent. Il y fit mesme vne merveille aprés son trépas pour conserver la Charité entre ces deux Filles. Ce qui se voit en l'Archive de la Cathedrale.

Outre ces deux Reclusieres nous voyons encore huit lieux ou Chappelles d'autant d'autres dont voicy les noms, saincte Marguerite prés de sainct Barthelemy, & de Thunes, sainte Helene en Belle-Cour, où le bien-heureux François de Sales mourut. Ces trois estoient pour des Filles. Les sept qui suiuent estoient pour des hommes. Saint Alban, auprés du Palais de la Iustice. Sainct Eloy prés de la Doüane, sainct Pipoy, ou sainct Epipode prés de Pierrecise, sainct Marcel où les Penitents noirs font leurs assemblées, proche des Terraux, & des Capucins du petit Forest, celle de sainct Sebastien au haut de la coste, qui conduit au Faux-bourg de la Croix-rousse. Ces Chapelles subsistent

encore ſans que toutefois il y ait plus de Reclusieres. La memoire meſme en eſt preſque eſteinte.

*Leur origine enuiron l'an 518. à l'occaſion de S. Eucher.*

Quant à l'origine, qui eſt de ſoy-meſme aſſés incertaine, il y en a qui font valoir la tradition, ou que ſaint Eucher ſecond de ce nom fut Inſtituteur de ces Reclusieres, on ſe fonde ſur cette apparence, que comme ce Saint s'eſtoit fait reclus dans vne cauerne d'où le Clergé de Lyon le tira par force pour le faire aſſeoir ſur la Chaire Pontificale de cette Egliſe l'an cinq cents dix-huit, il eut depuis de l'affection pour ces Reclusieres, qu'il y eſtablit, ou ſi l'on refuſe de receuoir cette coniecture, ceux, qui ont le ſoin de chercher la ſource de cette Inſtitution, ne la donnent pas à ſaint Eucher, comme à ſon autheur, mais à d'autres perſonnes zelées, qui ayent voulu imiter ce Saint ou ſe renfermant, comme luy, ou inſtituant ces Reclus, & ces Recluſes, & leur baſtiſſant des retraittes; il eſt neceſſaire d'auoüer que ce bon effet ait eu quelque cauſe pareille à ce que nous venons d'en conjecturer. Toûjours il eſt vray que la pieté Lyonnoiſe en a fait la production.

*Egliſe de S. Thomas de Cantorbie, au haut de Fouruiere. An. 1192. Voyez l'hiſtoire Eccl. de Lyon. VII. Part. sect. 25.*

Au deſſous de l'Antiquaille vous voyez de belles maiſons ſur le chemin neuf d'vn coſté, & d'autre, & au panchant du coupeau qui deſcend plus bas vers le Change: mais s'il vous plait de porter vos yeux au plus haut de la montagne de Fouruiere, vous y trouuerez l'Egliſe la plus eleuée de toutes celles de Lyon; il ſuffit de dire en paſſant, & pour cette fois qu'on l'entreprit pour vn grand ſujet, qu'elle fut dreſſée par vne inſigne liberalité, fondée à l'honneur d'vn ſaint Martyr: & par vn Chapitre, qui a tiré de ſon propre ſein dequoy la dotter en eſtabliſſant vn autre Chapitre pour y ſeruir Dieu. Vous m'entendez bien. Saint Iean a eu de la veneration pour ſaint Thomas Archeueſque de Cantorbie. Vne grande Egliſe en a baſty vne petite, & en a fait la fondation; on y a depuis adiouté vne Chappelle de Noſtre Dame, où toute la Ville continuë de porter de vœux depuis pluſieurs ſiecles iuſqu'à maintenant.

*Chapelle de Noſtre Dame.*

*Anciens aqueducs.*

Auant que ſortir d'icy prenez garde aux vieilles maſures de l'antiquité. Ce ne ſont pour tout que les reſtes de certains grands Aqueducs, qu'on auoit dreſſés infailliblement pour porter de l'eau dans la Ville. Mais ce ſont toujours de puiſſantes demonſtrations de l'orgueil Romain, & des monumens de magnificence à baſtir pour l'Eternité, quoy qu'à meſme temps ceux, qui ſembloient y fonder leurs eſperances pour la poſſeder, fiſſent leur poſſible par leurs actions pour en perdre la felicité. Laiſſons ce profane obiet, & deſcendons au meſme penchant, que nous venons de conſiderer au bas de Fouruiere.

## SECTION XIV.

*Il y a quelques lieux au mesme vallon de Fouruiere, qu'on voit plus, ou moins de ce Quay.*

*Bellegreue Religieuses de Chazaux. An. 1622.*

BEllegreue, lieu fort agreable, montre deux Conuents l'vn de saint Benoist, où l'Abbaye de Chazaux a logé ses filles l'an 1622. Ce fut le tres-bon effet d'vn zele encore meilleur. Gilberte Françoise d'Amanzé ne fut pas plûtost pourueüe de ce benefice, qu'elle retira ses Religieuses du peril, & des rudesses de la campagne pour les establir en cette Ville, où elles ioüissent d'vn air plus doux, & plus pur, auec beaucoup plus de cõmodité pour la vie, qu'elles professẽt, sans que toutefois l'Abesse, ny elles consentissent à rien relâcher de la rigueur de leur Institut; le soin, qu'elles eurent vnanimement de s'auancer au plus haut degré des perfections Religieuses, leur acquirent tous les auantages Spirituels, qu'elles se pouuoient promettre. Pour le temporel, il est tres-certain qu'elles en estoient assés mal pourueües, & qu'en ce point elles ont eu ordinairement dequoy imiter leur diuin Espoux IESVS-CHRIST, & sa sainte Mere leur protectrice; ce mesme zele, & ce mesme amour de la regularité demeurerent fermes dans cette maisõ aprés le decés de l'Abbesse d'Amanzé, & celle, qui luy succeda l'an 1652. & qui est de la maison de Varennes, prit possession des mesmes ferueurs, & continuë iusqu'icy à les cultiuer glorieusement.

*P. Recollets en Bellegreue. An. 1623.*

L'autre Conuent, qui occupe vne partie de Bellegreue, & de la montée de Fouruiere est de saint François; la maison, qui fut achertée pour les Recollets n'auoit pas d'estenduë pour en receuoir qu'vn fort petit nombre au commencement. Depuis ce temps là les bien-faits s'accrurent, le lieu s'aggrandit, & les bien-faitteurs le rendirent peu à peu assés spacieux pour y dresser vne Eglise, qui est fort riante, & fort bien bastie; outre le Conuent, qui est beau, assés eleué, en vn tres-bon air, & accompagné de ses iardinages, de ses sources d'eau, & d'autres ageancemens necessaires aux Religieux attachés, comm'eux à l'austerité d'vne regle estroitte, d'vne pauureté rigoureuse, & de plusieurs autres exercices de deuotion. Le plus bel éloge de cette maison est de dire que Dieu en a fait comm'vn boulevard de la Saincteté comme à cet Ordre, où sainct François leur Patriarche, & leur veritable Seraphin voit l'entiere obseruation de ses regles, & des rigueurs, qu'il a establies; ces Peres se mirent en possession de ce lieu l'an mille six cents vingt trois, 1. d'Auril, & y planterent la Croix solemnellement, & conformement à leur coustume; ie laisse à l'Histoire de cet Ordre les circonstances particulieres de leur establissement à Lyon.

*Petit College des P. Iesuites.*

Nous venons de voir que la sainte Vierge a comme occupé le haut

de Fouruiere ; ie dis le plus haut, puis que sa Chapelle en tient l'eminence, comme pour seruir de sentinelle à toute la Ville, & de viue source de faueurs en la distribution des graces de Dieu. La mesme Vierge est encore la gouuernante du bas de Lyon sous cette montagne, & semble s'y estre logée à l'estroit au nouuel establissemẽt qu'on y fit l'an mille six cents trente vn d'vn petit College de la Compagnie de IESVS, on le nomme Nostre Dame de bon secours. Aussi fut-il restably, comme pour renfort du grand College de la Trinité, & pour le soulagement de la ieunesse, qui est du costé de Fouruiere, petit College à la verité pour l'espace, qu'il occupe ; mais grand en effet pour le fruit, qui en reuient au public, & pour les emplois de la Compagnie.

Vne troisiesme maison des Religieuses Vrsulines fut establie depuis peu d'années en la pante de ce vallon, & est auiourd'huy prés de la Chapelle saint Barthelemy l'an 1651.

*Fourviere, Montagne abondante en pieté.*

Enfin l'on peut dire que la Pieté s'est heureusement arrestée sur le haut, & sur le penchant, & au pied de cette montagne pour faire connoistre de loin, & de prés qu'absolument elle veut regner dans toute la Ville, & qu'elle a de particulieres complaisances pour l'humilité Chrestienne, comm'elle a des agrémens tres-solides, & de fortes inclinations pour les eminences de la vertu, aussi bien que pour l'eleuation des ames choisies, dont elle est en possession, & c'est iustement pour cette raison qu'elle pose ses trofées prés du Ciel, où elle monte vigoureusement, & tire apres elle tous ses affidés.

*Roane Palais de la Iustice. l'an 1349. Presidial l'an 1551.*

Nous en retournant vers nostre quay nous verrons le port de la Saone, qui est vis à vis, & la façade du Palais, où la Iustice est exercée par les Magistrats d'vne Illustre Senechaussée, & d'vn des plus grands Presidiaux du Royaume. Ce Palais est surnommé de Roane, parce qu'autrefois il appartenoit aux Seigneurs du Roanois ; quand Philippe de Valois acquit la Prouince du Dauphiné par la cession, que Humbert Daufin du Viennois luy en fit, le Roy prit à mesme temps possession de cet Hostel de Roane en qualité de Daufin, & de Comte du Forest. Cette maison n'estoit pas fort grande, & est demeurée en cet estat iusqu'à nos iours, qu'on a eleué ce beau bastiment en la forme, & en la splendeur, où on l'a mis depuis trente années.

La maison du Gouuerneur paroit sur le bord de la riuiere, & est tres-commode pour les fonctions, & pour les affaires du Gouuernement ; on voit d'icy mesme en deux costés les murailles de la Ville. Les autres lieux, qu'on y a marqués, ont d'autres veües à mieux paroitre.

SECT. XV.

# SECTION XV.

## *EXPLICATION DE LA VEVE QVI montre Lyon du chemin neuf, & des maisons qui le touchent.*

*La grande Eglise.*

Changeons de poste, & prenons vne autre veüe. Nous n'auons qu'à monter iusqu'au chemin neuf. De là nous verrons la grande Eglise du costé de son vestibule, & de ses entrées. Nous verrons d'vn mesme coup d'œil sa façade fort maiestueuse auec trois portes, dont celle, qui fait le milieu est la plus auguste, comme la plus grande, & la mieux ornée.

*Voyez l'Hist. Ec. de Lyon VII. Part.*

Les quatre, qui flanquent l'Eglise à ses quatre coins, & qui sont quatrés, semblent dominer sur la Ville basse, & veiller pour elle, aussi montent elles encore plus haut, que toute la masse, qu'elles defendent le paruis, & la belle place, qui est au deuant de ce grand portail, luy donne du lustre, & la fontaine, qui tient le milieu de cét espace, luy fournit de l'eau, dont la source est viue.

Vous n'ignorez pas que ce vaste temple est dedié au grand Precurseur S. Iean Baptiste. Vous sçauez tres-bien que c'est vn Dongeon de la pieté contre les erreurs, vne forteresse de la Chrestienté, vne Metropolitaine de quatre prouinces, la Primatiale des Gaules, vn siege où la sainteté de ses Archeuesques a brillé glorieusement. Vous sçauez aussi que c'est la retraitte de la plus illustre, & de la plus ancienne noblesse de France. Que c'est de ce thrône, que des Cardinaux ont esté tirés, & que des Vicaires de IESVS-CHRIST ont esté choisis. Enfin ie vous ouvre la plus éclattante perspectiue, que Lyon vous puisse montrer.

*S. Estienne, saincte Croix, S. Romain, S. Pierre le vieux.*

Des deux Eglises, qui sont attachées à ce grand Vaisseau, l'vne est sainct Estienne, autrefois la Cathedrale, l'autre, Saincte Croix, où s'exercent les fonctions de la Parroisse; saint Romain, qui est au delà de l'Archeuesché, est aussi vne Parroisse, fort ancienne; ont croit par tradition que le sang des saincts Martyrs, qui coula le long de la coste, entra dans l'Eglise sainct Romain, & que c'est la cause pourquoy personne n'y est enterré, non plus qu'en l'Eglise S. Estienne qui a pour annexe S. Pierre le Vieux. Les reparations, que l'on y a faittes depuis quelque temps ont donné à cette annexe vne bonne grace, & à dire vray, ce fut vn loüable effet du zele des parroissiens, & encore plus d'vn de leurs Curés, qui les y porta efficacement, par son exemple y contribuant du sien liberalement, outre qu'il bastit vne maison fort commode, & belle auprés de l'Eglise.

Le





La
Egl

l'H
de
VI.

n
C
R
I
o

Le Palais de l'Archeueſché paroit mieux d'icy, où nous le voyons du coſté de ſon entrée. C'eſt vn illuſtre monument du Cardinal de Bourbon, qui luy donna les appartemens, qui y ſont encore pour la pluſparr, & la forme, que nous auons veüe iuſqu'icy, excepté quelques changemens, que le Cardinal Louys Alfonſe de Richelieu y apporta ſix ou ſept années auant ſon trepas, il eſt veritable qu'il a fait baſtir ſur le deuant y changeant la grande ſale des Synodes, & le deſſous. La mort, qui n'auoit pas ſceu preuenir l'excellent deſſein, que ce Cardinal s'eſtoit proposé, en a empeché l'âcheuement luy oſtant la vie, & l'obligeant à laiſſer ſon œuure imparfaitte. Enfin l'Illuſtriſſime Archeueſque Camille de Neufville, voulant eterniſer ſa memoire par l'embeliſſement entier de ce palais a fait conſtruire au contigu dudit Palais vne des fameuſes Bibliotheques qui ſoient en France ſouſtenuë par dix colomnes qui ſont autant de baſes pour ſouſtenir & faire paroiſtre que la ſcience eſt mere de toures les vertus & tutrice contre tous les efforts, que l'Hereſie pourroit intenter contre l'Egliſe. *Palais de l'Archeueſché.*

Et pour faire voir que les fondemens de ces Colomnes n'eſtoient à autre deſſein que pour la Conſtruction d'vn Pont de pierre auſſi ne peut-on mieux les adapter que pour ſouſtenir cette ſcience qui en doit eſtre le ſeul bouleuart, dont on peut iuger par l'Inſcription ſuiuante.

INTER PARIS OTIA.

A.B LVDOVICO A DEO-DATO SVÆ CONCESSA GALLIÆ FOELICITATEM PVBLICAM PROCVRANTIBVS NICOLAO DE NEVFVILLE GALLIÆ. POLEMARCHO, ET CAMILLO DE NEVFVILLE PRÆSVLE, REGIS VIRES AGENTIBVS IN PRÆFECTVRA LVGDVNENSI

PONTIS HVIVS INITIA POSVERE

NOBILES VIRI DHVGO DE POMEY MERCATORVM PRÆPOSITVS, IACOBVS MICHEL, BARTOLOMEVS FERRVS, DOMINICVS PONSAINPIERRE, ROMANVS THOME; AD HOC INCREMENTVM DEIN PERDVXERE, PRIORIBVS SVFFECTI MAGISTRATIBVS, NOBILES VIRI D.D. MARCVS-ANTONIVS DVSAVSEY, MERCATORVM PRÆPOSITVS, CLAVDIVS PELOT, IOANNES ARTAVD, FRANCISCVS LVMAGVE ET FRANCISCVS CHAPPVIS ANNO M. DC. LXIII.

Voyez Bellecour, qui eſt vne place digne de Lyon, c'eſt à dire d'vne grande Ville, l'eſtenduë de cette place eſt ſpacieuſe ; on dit que la France n'en a point d'egale en grandeur ſans excepter la Capitale du Royaume, les deux allées de tillaux, qui terminent ſa largeur, & qui occupant preſque toute la longueur de cet eſpace, ont des beautés qu'on ne peut imaginer, & dont on ioüit aux belles ſaiſons de l'année; l'vne des allées eſt employée au ieu du maille, l'autre ſert de promenoir. *La place de Bellecour.*

## SECTION XVI.

### *L'Hospital de Nostre Dame de la Charité, auec l'Institution de l'aumosne generale.*

*L'hospital de la Charité.*

AV bout des allées, & vers le leuant vous découurez de ce poste, que nous auons pris, cet autre miracle de la Ville de Lyon; ie veux dire cet Hospital de la Charité; on luy a donné ce nom specieux, ce nom tout diuin, & qui tient rang entre les grands noms de Dieu, on l'a donné dis-je à cet Hospital à cause des œuures, où la Charité est mise en vsage auec des prodiges.

*La famine de l'an 1531. donne occasion à l'Aumosne generale.*

Les commencemens en furent petits, l'occasion triste, & affligeante, le dessein tres-grand, la conduitte heureuse, le succés fort auantageux aux pauures, & fort honorable aux Lyonnois; la famine, que la secheresse de l'année mille cinq cents trente & vne causa dans Lyon, & dans les Prouinces, qui l'enuironnent, fut si rude, que le menu peuple n'auoit pas dequoy achetter du pain, ny du blé; on fut estonné de voir au riuage de nos deux riuieres, & à tous les ports vn grand nombre de batteaux chargés de personnes affamées, qui crioyent pitoyablement, Messieurs, aydez nous, faittes nous l'aumosne, Nous mourons de faim. A ce ton lugubre les Lyonnois furent aussi-tost touchés de compassion; ils les secoururent sans retardement; chacun des plus riches fut rauy d'en receuoir trois, ou quatre, ou plus, & de les nourrir plus de six semaines iusqu'a la moisson. Chose remarquable, les petits enfans de la Ville embrassoient d'amour les petits pauures de leur âge, leur donnoient le pain, qu'ils auoient, & les presentoient à leurs peres, & à leurs meres les priant par leurs petits gestes, & par leur paroles, en begayant, & par d'autres demonstrations d'vn bon naturel, qu'il leur plût de les receuoir en leurs maisons; la Ville d'abord en prit bon augure, & se resolut de mettre ordre pour la nourriture des pauures sans exclurre les estrangers; on employa huit Bourgeois notables à sonder les volontés. Le Clergé ne differa point d'y contribuer la grande Eglise fut la premierere à exciter les Collegiales par son exemple. Elle auoit déja pourueu à cette bonne œuure sans qu'on l'en priast. La moisson venuë on fit vne bonne aumosne aux estrangers qui se retirerent en leur païs & donnerent mille benedictions à leurs bienfaiteurs.

On continua cette charité en faueur des orignaires de Lyon huit Bourgeois d'entre les riches furēt choisis pour en prēdre charge, ils establirēt leur premier bureau au Couuēt S. Bonauenture, où ils entendoiēt les plaintes des pauures, & poruoyoient au soulagement, qu'il leur falloit;

falloit ; il fut aizé de reconnoiſtre la difference des neceſſités pour y adiuſter les ſubuentions ; ce qu'on fit dés lors d'vne ſi belle maniere, qu'elle a ſeruy comme de regle, & de tablature iuſqu'à maintenant ; le pain, ou l'argent, qui ſe donnoit à la diſtribution tous les Dimanches, eſtoit ſuffiſant pour quelques-vns, non pas pour les autres, qui eſtoient contrains de mendier par les ruës, & par les Egliſes ; ce que voyant les Recteurs ils s'auiſerent de couper chemin à cette miſere, renfermant ceux-cy en quelque maiſon pour les y nourrir, & donnant aux autres l'ordinaire diſtribution ; ce fut l'an mille ſix cents treze, & quatorze. *Comment on commẽça à bannir la mendicité.* *An. 1613.*

Ils tirerent le conſentement de tous les corps de la Ville ; ils eurent auſſi des letres patentes du Roy, qui leur en donna la permiſſion : Ils emprunterent la maiſon de ſaint Laurent hors la Ville, & prés la porte ſaint George, où ils renfermerent tous les plus pauures iuſqu'au nombre de cinq cents, & plus, en ſuitte dequoy defenſe fut faitte de mendier ſous de grieues peines, ainſi la ville ſe vit deliurée d'vne infinité de faineans, & de vagabons, les enfans adoptifs demeuroient alors en l'Hoſpital ſaint Martin de la Chanal en Bourgneuf, & les filles adoptiues en celuy de ſainte Catherine ſur les Terraux, où l'on fit baſtir vn autre bureau quittant celuy qu'on auoit aux Cordeliers ; comm'on ſe prit garde que ce nouuel Hoſpital de S. Laurens eſtoit trop petit pour y receuoir les pauures, qui ſe preſentoient, on ſe reſolut d'en baſtir vn autre plus ſpacieux. A cet effet on choiſit vn grand eſpace dans Bellecour, à vn bout du Maille, du coſté du Rhône. Le lieu eſtoit vaſte, mais remply de pluſieurs petites maiſons, & de iardinages, que l'on achetta de particuliers : on eut auſſi l'affranchiſſement de ces fons ; le tout auec priuilege du Roy l'an mille ſix cents vingt-vn.

## SECTION XVII.

### *L'eſtabliſſement de l'Hoſpital de la Charité, & ſes baſtimens.*

ON commença donc ſerieuſement à trauailler au baſtiment de la Charité ; l'Archeueſque & le Chapitre de la Cathedrale en ietterẽt la premiere pierre, en firent dreſſer l'Egliſe à leurs frais, & témoignerent beaucoup d'inclination pour ce grand ouurage ; Monſieur d'Halincour Gouuerneur de cette Prouince fournit dequoy eleuer le corps de logis, qui eſt à l'entrée de cet Hoſpital ; les plus riches, & les principaux de la Ville y contribuerent liberalement, & firent baſtir tous les autres corps iuſqu'au nombre de quatorze ; ce fut vn chef d'œuure de magnificence, & de pieté ; en moins de quinze ans on vit eleuer huit de ces corps, qui ſont les grands, & fort ſpacieux, & ſix autres moindres ; dans ces plus grands ſont logés les pauures *An. 1621*

auec quelques-vns des Officiers; les pauures y sont separés en diuers appartemens, & renfermés sous la clef, & à chaque porte on tient vn portier ou vne portiere, qui la ferme, & qui ne l'ouure qu'auec l'ordre, qu'on luy a prescrit.

*Les diuers appartemens de cet Hospital.*

Au premier corps de logis est le bureau des Recteurs, les Archiues, & la grande chambre des armoires, où sont conserués les habits des pauures. Dans ce mesme corps, qui est fort long tirant vers l'Eglise, & dans vn autre, qui est parallele à la mesme Eglise, les ieunes garçons orfelins, & adoptés, que l'on nomme les Enfans de la Chanal, sont logés en bas, & occupent d'eux grandes Chambres, sous la conduitte d'vn Maistre, qui les instruit, & qui d'ordinaire est Prestre. Au dessus de l'appartement, où est le bureau, & au dessus des deux autres, où sont les garçons pupilles, & adoptés on tient les filles qui sont aussi pupilles, & adoptées, en trois grandes chambres auec leurs Maitresses; on les nomme les filles de sainte Catherine.

Dans les autres corps en bas, & en diuers appartemens logent les vieillars, les femmes âgées, les infirmes les nourrices, mais separement, outre les femmes, & les filles, qui sont sequestrées en des cabanes, comm'estant suspectes, de maladies, qui pourroient causer de l'infection, elles y sont donc comm'à l'epreuue, & pour quelque temps; la boutique du Chirurgien, & son logement, la cuisine, & la depense sont aussi en bas. Les appartemens, qui tiennent le haut de ces mesmes corps, sont distribués à proportion: les petits enfans, non adoptés, qui ont passé l'âge de sept ans, sont aux chambres hautes auec leur Maistre sur le logement des vieillars, sur celuy des femmes âgées sont les femmes vefues, sur ceux des infirmes, & du Chirurgien est l'appartement de l'Econome & du Prestre, qui a soin des ames, comme Curé, & consecutiuemenr les petites filles, qui ne sont pas adoptées, & qui ont passé l'age de sept ans, sur la cuisine, & sur les nourrices tirant vers le Rhône; & tout cela separé, & tenu fort exactemenr sous la clef; Generalement par-tout au deuant des chambres ont voir de fort belles galeries, qui regnent de tous les costés de cet Hospital, auec des piliers, & des arcades de pierre de taille, qui sont eleuées iusqu'aux planchers, & laissent de grandes ouuertures pour donner de l'air.

*Les greniers de la Charité.*

Les greniers à bled des plus beaux de France ont cinquante quatre pas de longueur, & trente deux de largeur; leur longueur regarde le Rhone, ils ont de grandes fenestres garnies de fil d'archat auec deux montées fort commodes; trente deux colomnes de pierre de taille soustiennent rout le plancher, & tout le couuert de cet edifice, le bas des greniers est pour receuoir le grain qu'on en ietre, sans qu'il soit besoin de le mettre dans des sacs pour le descendre, mais seulement pour le porter au moulin; ce qui epargne beaucoup d'incommodité, beaucoup de peine, & beaucoup de frais.

Les autres six Corps de logis sont pour les Offices, & pour les Officiers, qui y demeurent. Le Boulanger a ses Fours en l'vn, & sa farinie

riniere, & vne partie de son bois. Les Massons, & les Charpentiers en tiennenr vn aurre, où sont leurs boutiques. Les Tailleurs, les Cordonniers, & les Tissiers en occupent vn; le bucher, & le charbonnier sont sous vn couvert. La buanderie a aussi le sien. Les moulins à soye au nombre de sept, & les Mouliniers qui en ont le soin, ont encore vn appartement, qui a bonne grace, & est assés grand. *Le logement des Officiers & de leurs Offices.*

Entre tous ces Corps il y a neuf Cours, qui sont spatieuses, outre le iardin, & le Cimetiere, qui le sont aussi: Il est necessaire que cela soit, puisque la pluspart de ces bastimens sont amples, quoy qu'inegaux en grandeur, mais si bien pris, & si bien rangés, qu'il est impossible de n'en admirer les proportions, & symmetrie. *Les grandes Cours.*

## SECTION XVIII.

*Le bel ordre, & l'economie de la Charité, où sont renfermés les pauures.*

CE fut vn trait de la Prouidence, & vne merueille de la chariré des Lyonnois, qu'en vne ville si vaste, & si bien peuplée, qu'est Lyon, ceux, qui conçeurent ce dessein, & qui entreprirent cét ouvrage, ayent pû le conduire auec tant de discretion, & l'achever si heureusement en si peu de temps. Mais l'ordre & l'economie, qu'on y establit depuis, sont encore plus rauissants, que tout le succés, qu'il plût à Dieu de donner à cette premiere instruction. Prodige pourtant, qui continua depuis le commencement, & qui a duré iusqu'icy. En voicy l'idée reduitte en petit.

Le nombre des Pauures, qu'on tient renfermés est incertain: Nous ne pouuons pas precisement le determiner, cela depend des necessités publiques, des bons, ou de mauvais temps, des diuersités de saisons, des chertés, & des maladies. Toutefois ils est aueré que cette maison entretient ordinairement quatorze, ou quinze cens Pauures.

Les Charges de cét Hospital, & de l'aumosne generale sont distribuées à seize Recteurs, qui le visitenr rous les iours, soir, matin, chacun à son tour, afin de pourueoir aux necessités selon les rencontres, d'en connoistre les difficultés, d'y oüir les plaintes, de preuenir les euenements, de mettre ordre aux accidents, qui ne sont pas rares parmy tant de gens, dont la plus part son grossiers & mal eleués. Ils le visitent aussi tous ensemble les premiers Lundis de chaque mois auec vn zele si feruent, que pour ce sujet ils laissent genereusemét leurs propres affaires pour s'employer charitablement, & exactement à celles des pauures. *Le nombre & les assemblées des Recteurs.*

Chacun des Recteurs y est pour deux ans, & chaque année il en sort huit, qui est la moitié, & ceux cy font place à d'autres nouueaux par

l'election, qui s'en fait dans le Bureau, à la fin du mois de Decembre toutes les années. Dés que ce bureau fut transporté des Terreaux en cét Hospital de la Charité, les seze Recteurs s'y assemblent tous les Dimanches: On y traitte ordinairement des affaires les plus importantes: On entend le solliciteur, qui rend ses contes: Chacun des Recteurs y propose ce qu'il iuge necessaire, ou plus à propos; les points s'y decident à pluralité de voix: On y fait entrer ceux, qui ont affaire, ou quelque chose à representer, comme les loüages des maisons, les apprentissages, & les mariages au cas que l'occasion s'en presente, quand il arriue que quelqu'vn demande vne fille de la maison.

De mesme ils s'assemblent les Ieudis pour oüir les pauures, qui demandent ou d'estre receus, ou d'estre assistés en la distribution. On y presente les Orfelins, les Vieillars, les Vefves, les personnes Estropiés, & les autres, qui n'ont pas dequoy subsister. On prend information de tout, & on les assiste le plus promptement, qu'il se peut. On écoute ceux, qui viennent chercher des seruiteurs ou des seruantes, ou des apprentifs.

A tous les Bureaux on est attentif si les reglemens sont obserués, on a soin d'apprendre les fautes, & les desordres, qui sont arriués, & d'en faire correction. On y expedie les pauures passants estrangers, que l'on a trouués mandiants. Tous les Recteurs sont destinés pour visiter la maison chacun à son iour. Pour se rendre exacts en leur assemblées, & pour éuiter les absences ils se sont eux mesmes imposé comme vne sorte de punition déchargeant leur bourse. C'est à dire qu'il en faut tirer vn quart d'escu chaque fois qu'on s'est absenté, & le mettre dans la boitte, que l'on tient exprés sur la table du Bureau. Voicy les emplois de chaque Recteur en particulier.

## SECTION XIX.

*Quels sont les Offices, & les fonctions particulieres des Recteurs de cette maison.*

*Le Recteur Comte, le Thresorier, l'Aduocat, & l'Exconsul.*

LE gouuernement de cette maison de la Charité estant sous la main des seze Recteurs, chacun d'eux a ses fonctions. Le premier de tous est des Comtes Chanoines de la Cathedrale, qui preside ordinairement à l'assemblée, son soin est vniuersel, qui descend pourtant au particulier des visites, & des autres fonctions, quand son deuoir l'y appelle, il veille principalement au spirituel de cette maison.

Le second Recteur est toûjours vn Officier du Roy. La coustume est qu'on en choisit vn du Bureau des Thresoriers generaux de France: Il a vn soin comme general de mettre en vsage tous les droits, & les Priuileges, que nos Roys ont accordés à cét Hospital. C'est aussi à luy de

tenir

tenir la main à la poursuitte des procés, qu'on a, & à l'execution des iugemens; il a l'œil encore à ce qui regarde l'employ des deniers.

Le troisiéme est l'Aduocat, qui veille aux affaires, où les pauures sont interessés; il prend garde à ce qui se passe au barreau, aux causes, qu'on plaide, aux amandes, aux legats, aux dettes, aux payemens, & aux substitutions; il a vne Clef de l'Archiue, où il doit ranger les papiers, & les reuoir toutes les années; il employe les soliciteurs, qui luy rendent conte toutes les semaines, & le vont trouuer de deux en deux iours pour prendre ses ordres, il dresse aussi les contrats, & procure les reconnoissances des pensions, & en fait passer les quittances pour couper chemin aux prescriptions, il a souuent des conferences auec l'Aduocat du grand Hostel-Dieu.

L'exconsul, qui est le quatriesme des Recteurs, a l'intendance des bastimens de la Charité, comm'aussi de ceux de quelques autres Hospitaux, & des maisons, qui appartiennent à l'Aumosne generale, qui sont dans Lyon, il preside aux assemblées, quand les trois Recteurs, qui le precedent, sont absens. Il a soin de la conseruation de ces Edifices, & des reparations, qu'il y faut faire, comme des loüages, afin d'y pouruoir, quand il est temps; ce soin s'estend mesme sur les maisons des adoptés, que la Charité entretient; les loüages toutefois, & les prix faits pour les reparations se font au Bureau; il visite les maisons de trois en trois mois, ou plus souuent, s'il en est besoin.

*Le Receueur de l'Aumosne, les Recteurs, qui ont soin des blés des liures, & des manufactures.*

Le Receueur, ou le Thresorier de l'aumosne generale doit rechercher fort exactement ce qui luy est deu, & en procurer le payement; il a vn liure du receu, & du depensé; il ne paye rien sans ordonnance du Bureau, il a vne clef de l'Archiue, comme l'Aduocat, tous les Dimanches il rapporte vn conte des dettes actiues, & des passiues; il retire de trois en trois mois les emolumens des manufactures, qui se font en la maison.

Vn autre Recteur a sous sa conduitte les blés les greniers les fours, les moulins, & enfin tout ce qui regarde la boulangerie; iamais il n'achette que du froment pour les pauures: il en faut bien tous les ans six mille asnées; il tient la main à ce que le boulanger, le munier, les mesureurs, & les remueurs de bled fassent leur deuoir, il faut qu'il y ait toûjours cent asnées de farine dans le magazin. Quand cet Hospital a douze, ou treze cents pauures à nourir, on y depense chaque semaine enuiron treze, ou quatorze mille liures de pain bis, & trois mille de pain blanc, qu'on donne aux malades, aux petits enfans, aux personnes, fort agées, & à quelques Officiers. Quand le nombre croist, la despense monte à proportion; il faut aussi pour cuire le pain enuiron quatre vingt milliers de fagots de saule, & de verne chaque année.

Vn autre Recteur est chargé des liures: il les doit tenir auec vn tel ordre, que chaque partie soit rapportée sur le grand liure, afin qu'il en tire les instructions, qui sont necessaires pour donner aux occasions

vn

vn prompt éclairciſſement des difficultés. A chaque bureau il doit retirer du Receueur le conte abbregé de la recette, & de la depenſe pour le coucher au grand liure plus au net.

Pour euiter l'oiſiueté, & tous les deſordres, qui la ſuiuent, les manufactures de la ſoye, qu'on trauaille en cet Hoſpital, ſont ſous la direction d'vn Recteur, qui la diſtribue aux enfans capables de la deuider, & nettoyer, deux femmes les dreſſent à le bien faire; quant aux garçons, & aux filles, qui ne ſont pas propres à l'art de la ſoye, il eſt ſoigneux de les occuper à quelque autre choſe, comm'à faire des lacets, des rubans, ou des aiguillettes, attendant qu'ils puiſſent eſtre employés à quelque autre vacation. Au reſte afin d'animer les pauures par l'eſperance du gain, ce Recteur leur donne le quart du profit, qu'il retire de leur trauail, il tient la main que l'on diligente ſans retardement pour contenter les Marchans, à qui les ſoyes appartiennent; il doit prendre garde qu'elles ſoyent bien conditionnées, & que les moulins à ſoye ne chomment iamais les iours de trauail; pour cette raiſon il taſche d'auoir des filages raconis, ou d'autres propres à retordre en organcin, parce qu'ils ſont de plus prompte expedition, & tiennent mieux les moulins garnis, il a auſſi l'œil que le triage en ſoit fait, & que les peſées ſoyent bien aſſorties, la plus fine ſoye eſtant ſeparée de la moyenne, & de la plus groſſe, il a ſoin que le Moulinier & ſes apprentifs faſſent leur deuoir, il tient vn regiſtre de la recette, & de la depenſe pour rendre ſes contes au bureau, ſelon la couſtume, & au temps prefix.

*Les Recteurs, qui ont ſoin de la nourriture, des vins, des ameublemens, des habis, du bois, des toiles & des affaires de dehors.*

Vn autre Recteur a charge de la nourriture des pauures, qui ſont renfermés; tous les Samedis il prend garde ſi la chair, qui vient de la boucherie, eſt receuable; il a plus d'egard au traitement des malades, des petits enfans & des vieillars; on prend le pain blanc chés vn boulanger de la ville; les iours maigres on diſtribue du fromage à chaque pauure, qui eſt en ſanté; on leur donne auſſi du potage, & le ſoir du vin, & des œufs frais à ceux qui en ont beſoin; on a ſoin que la propreté ſoit obſeruée, & que tout ſoit net; chacun a vne eſcuelle, & vne taſſe d'eſtain; on depenſe chaque année plus de vingt quintaux de chandelles; il y a deux lampes allumées toute la nuit en chacun des appartemens, & pour les garnir on diſtribue quatre liures d'huyle de noix chaque iour; on diminue la quantité à meſure que les iours croiſſent; tous les ans on fait vne queſte d'huyle, de pruneaux, de ris, de raiſins, de figues, d'amandes, de poiſſons ſecs, de ſucre, de caſſonnade, & d'autres prouiſions de Careſme, principalement chés les Eſpiciers.

La prouiſion du vin eſt entre les mains d'vn Recteur; elle eſt ordinairement de quatre cent pieces, dont chacune tient cinq aſnées. Il deſcend aux caues deux ou trois fois la ſemaine pour les viſiter; il fait faire tous les ans du vin abſynthe, & de l'eau de vie.

Vn autre Recteur a charge des ameublemens, dont il doit auoir vn inuen

inuentaire, comme aussi de l'argenterie, des ornemens, & des autres meubles de l'Eglise, dont l'Econome est chargé; il a soin de conseruer les meubles des chambres, de les changer, & d'en achetter quand il est besoin; il en est de mesme pour les vtensiles de la Cuisine, & pour les outils, dont se seruent les ouuriers; il fait de six en six mois la prouision de neuf ou dix caisses de sauon.

Le Recteur, qui est Maistre de la Garderobe, où sont les habits des pauures, doit estre drappier, & des plus aizés, afin qu'il puisse plus facilement choisir tout le drap, qu'il faut pour vestir les pauures, & l'achetter au prix le plus raisonnable pour le bien de la maison; les enfans de la Chanal, & les filles de sainte Catherine portent le bleu, excepté les six Atheaux, qui vont au College, & qui sont vestus de minime, les autres garçons, & les autres filles, qui sont sans adoption, portent la couleur de racine obscure, ce mesme Recteur a soin des draps noirs, qu'on preste aux Eglises, & qui seruent aux enterremens; il garde les robes, & les manteaux des mandeurs pour le mesme vsage, & en retire les emolumens ordinaires en faueur des pauures; il donne de deux en deux ans des cazaques neufues aux Bedeaux; ceux de l'Hospital, qu'on employe hors la maison à seruir des maistres, ne laissent pas d'en porter toûjours la liurée, aussi bien les filles, que les garçons.

Vn autre Recteur fournit les souliers, & les galoches, le bois aussi, & le charbon pour chauffer les pauures, pour la cuisine, & pour les lesciues. Il fait les prouisions de cuir des marchans d'Auuergne, & fait trauailler vn cordonnier, & trois compagnons, qui sont domestiques; deuant le Caresme iusqu'à Pasques il luy en faut six.

Celuy des Recteurs, qui fournit la toile, a aussi soin de mettre des pauures en seruice chés des maistres; il donne du chanure peigné aux femmes agées, qui le filent pour en faire des chemises, chacun en a vne blanche tous les Samedis au soir, & de quinze en quinze iours des linceuls blancs en esté, & de trois en trois semaines en hiuer; il entretient des tissiers dans la maison, & leur fournit des outils.

Deux autres Recteurs ont soin des affaires de dehors, des legats, & des substitutions, qui sont quelquefois dans les testamens; c'est pourquoy ils vont souuent voir les Notaires, & menent ordinairement auec eux le Secretaire de la Charité.

## SECTION XX.

*Autres Officiers de la Charité, dont quelques-vns sont domestiques; & quelles sont leurs fonctions.*

QVoy que l'Hospital de la Charité soit proprement pour les personnes, qui sont en santé, comme l'Hostel-Dieu est pour les malades *Le Medecin.*

lades ; il ne laisse pas d'y en auoir en celuy là à cause du nombre des pauures que l'on y nourrit ; on y a donc vn Medecin des plus fameux, qui reçoit des gages ; il est obligé de visiter les malades au moins deux fois la semaine, & d'ordonner des remedes. Le Chirurgien, qui le doit accompagner, doit aussi escrire les ordonnances dans vn liure, & enuoyer prendre les medicamens à l'Hostel-Dieu, selon la coustume, & les reglemens; il est vray que ceux, qui sont trauaillés de fieures aigues, ou continuës sont portés au mesme Hostel-Dieu suiuant les conuentions.

L'aumosne a vn Procureur du Siege, qui sert les pauures en leurs procés gratuitement, & qui donne à l'Aduocat les aduis, qu'il faut. Elle a aussi vn Secretaire, qui est à gages, & qui est Notaire Royal, pour receuoir tous les Contrats ; il accompagne les deux Recteurs, qui sont deputés pour les affaires; il doit toûjours estre des premiers venus pour assister au Bureau ; il fait les billets, que l'on enuoye aux Penons, & aux Bourgeois les plus grandes Festes de l'année pour faire les questes deuant les Eglises, & ailleurs auec des bassins.

La Charité a encore deux soliciteurs pour la poursuitte des procés, & des payements ; Ils ne retirent iamais de l'argent que sous les quittances du Receueur de l'Aumosne, & non sous les leurs ; ils se trouuent à chaque Bureau ; ils vont au Greffe vne fois chaque semaine pour voir les registres des insinuations, & autres, choses, où les pauures ont de l'interest. Pour cette raison ils voyent souuent l'Aduocat, & le Receueur; iusques icy nous auons consideré les Officiers de cet Hospital, qui n'y longent pas.

*l'Econome, & deux autres Prestres.*

Les autres sont entretenus necessairement en la maison pour y apporter tout l'ordre, qu'il faut en l'absence des Recteurs ; l'Econome, d'ordinaire est vn Ecclesiastique, en a tout le soin, il doit estre le premier sur pied, & le dernier retiré pour veiller à tout : ses fonctions sont vniuerselles en cette maison, & particulieres pour tout le menage, pour les exercices de la pieté, pour la visite des greniers, des caues, des chambres, & de tous les autres endrois, pour la propreté, pour la nourriture, pour les couuerts des bastimens, pour les entrées, & pour les questes, pour le trauail, pour les reueües, pour la conseruation des meubles, pour leur renouuellement, pour la conduitte des passans, pour les malades, pour l'employ des autres Officiers, pour la quantité du linge, qu'il faut pour le changement des habits, pour l'accueil, & reception des estrangers, qui veulent voir la maison, pour l'eloignement des desordres, pour le chastiment des coulpables ; il doit faire en sorte que tous les pauures, qui sont en santé, entendent la Messe tous les iours, & qu'ils se confessent vne fois le mois, qu'il chantent Vespres tous les Dimanches, & toutes les festes, qu'ils fassent matin, & soir leurs prieres en leurs sales, & dans les tribunes, qu'on leur fasse le Catechisme le long de l'année. Enfin il a la direction de l'Economie ; Office, dont l'importance est considerable ; il y a trois autres Prestres dont,

dont vn est comme Curé pour administrer les Sacrements ; l'autre est Maistre des enfans de la Chanal: le troisiesme l'est des autres petits.

*Le Chirurgien de la Charité.* Le Chirurgien, qui a sa demeure, & sa boutique en la Charité, fait sa visite tous les matins par toutes les Chambres pour voir s'il y a quelques malades, qu'il faille enuoyer à l'Hostel-Dieu ; il traitte les autres, & les purge aussi suiuant l'ordonnance du Medecin; il a vn soin tout particulier des vieillars, il doit prendre garde si ceux, qu'on reçoit, ont les écrouelles, ou la teigne, ou quelque autre mal contagieux pour les separer, il doit visiter les petits enfants chaque mois ; s'il fait son deuoir l'espace de six années, il a droit d'estre receu Maistre en la Ville ; c'est vn priuilege que Loüis XIII. accorda, & que Loüis XIV. a confirmé, toutesfois le pretendant doit subir vn examen, quand il entre en cet exercice, & vn autre plus rigoureux au bout des six ans, ou quinze Maistres l'examinent en presence d'vn Magistrat, & du Procureur du Roy, qui en iugeront, & prendront aduis, si bon leur semble, de deux Docteurs Medecins, qui seront presents.

## SECTION XXI.

### *Les autres Officiers de cet Hospital, qui sont artisans, ou seruiteurs.*

*Artizans, & seruiteurs de la Charité.* JE passe plus legerement sur les autres Officiers domestiques, & sur leurs Offices. Le depensier, qui a soin de la cuisine, se leue à minuit auec deux autres, qui l'aident, ils mettent ordinairement sur le feu six cent liures de beuf, ou plus dans vne chaudiere, & cent de mouton, ou de Veau auec cinq ou six de beuf dans vne autre, le mesme Officier coupe, & distribue les portions en son temps. Les iours maigres on fait autrement ; nous venons de voir le Recteur, qui en a le soin.

Le Meunier doit moudre les blés de la Charité au Moulin, qui appartient à l'Aumosne generale : Il doit aussi moudre pour l'Hostel-Dieu, & pour le Couuent saint Bonauenture ; le Boulanger reçoit les farines en son Magazin, & tient toûjours des pains prests pour la maison, & pour les distributions de tous les Dimanches.

Le Panetier coupe le pain tous les soirs, & tous les matins, & le partage en portions, que l'on distribuë par les chambres, le Tailleur, le Cordonnier, le Masson, le Menuzier, le Charpentier, le Tissier, & le Charretier sont employés par les Recteurs, qui ont charge d'eux.

Outre le Portier commun, qui se tient à la grand' porte, il y en a de particuliers à tous les Corps pour la separation des personnes. Il y a aussi des portieres aux appartemens des Femmes, & à ceux des Filles.

*Les Conuentions* Quant au Boucher, qui n'est ny à gages, ny domestique on donne

la ferme à celuy d'entre les Bouchers, qui est choisi au Bureau pour seruir les pauures le long de l'année. Mais pour le Caresme on obserue des formalités particulieres qui seroient trop longues à expliquer par le menu.

*Les dix Bedeaux pour empescher la mendicité.*

L'Hospital de la Charité a dix Bedeaux hors la maison qui en portent les liurées; Ils sont employés pour les distributions, & pour empecher la mendicité. A cet effet on leur depart tous les quartiers de la Ville, où ils doiuent prendre garde s'il y a des mendians, & les amener à la Charité; Ils doiuent faire tous les iours vne reueüe par toute la Ville dans les Eglises, dans le Palais, au Change, & aux autres places, deux de ces bedeaux vont tous les matins à l'Hostel-Dieu pour y prendre les pauures passans, & pour les conduire à la Charité, qui leur fait l'aumosne, & pour les mener hors la Ville. Tous les Dimanches, & tous les Ieudis sont à la porte du bureau pour receuoir les commandemens des Recteurs, comm'aussi pour empecher le bruit, & toute autre sorte de confusion. En chaque distribution, qui se fait du pain, deux Bedeaux se doiuent trouuer pour y seruir le Recteur, qui y tient la main. Ils rangent aussi les enfans, & les font aller deux à deux aux enterremens: de mesme aux processions ils doiuent conduire les Pauures de la maniere, qu'on leur a prescritte. Pour mettre ordre aux collusions des Bedeaux, quatre Recteurs marchent tous les iours par la Ville aux lieux plus suspects pour la retraitte des mendians, & des vagabons: Ils se font accompagner de quelques Bedeaux. Ces quatre Recteurs sont changés toutes les semaines.

Les enfans de cet Hospital sont appellés ordinairement aux enterremens des personnes de condition. Pour treze pauures garçons, ou filles on reçoit six liures. Pour vingt six on en reçoit douze, & ainsi du reste à proportion; & de tout on tient vn conte exact.

## SECTION XXII.

### *La Reception, & l'instruction des Enfans de la Charité, auecque leurs Exercices de Deuotion.*

*Quelles sont les conditions qu'on obserue à les receuoir.*

POur receuoir les Enfans à la Charité il faut obseruer ces conditions. 1. Qu'ils soyent de la Ville, & non des Faux-bourgs, ny du voisinage. 2. Qu'ils soyent Pupille de Pere, & de Mere. 3. qu'ils ayent atteint l'age de sept ans. 4. qu'ils n'ayent pas plus de quatorze ans. 5. que leurs peres, & leurs Meres ayent demeuré sept ans entiers en la Ville. Mais pour y estre adoptés, outre ces conditions il en faut vne sixiesme, qu'ils soyent legitimes. Ce qui se proue par les Contrats de mariages, ou par des tesmoins, si les contrats ne se trouuent point. L'Acte de reception se fait au Bureau. On s'informe

forme de leurs biens, s'il y en a: Les meubles se vendent, & les immeubles se mettent à ferme pour les conseruer aux enfants, qui sont plus cheris, que les autres, sont vestus de bleu, & sous vn maistre, qui les instruit. De ce nombre l'on en choisit six, qui vont au College. On les nomme Atheaux, du nom d'vn tres fameux Conseiller au Parlement de Dombes, qui les a fondés à ce dessein.

Outre ces six destinés aux lettres, d'autres adoptés, qu'on iuge capables de s'y auancer, y sont aussi appliqués, vont au College de la Trinité quand les Recteurs l'ont ainsi conclu. Ceux, qui n'y vont pas, & que l'on destine au trauail, & à des mestiers, ne laissent pas d'estre élevés fort soigneusement. Quoy qu'ils ayent vn maistre, qui les instruit, & qui leur apprend à lire, on leur donne vn Escrivain de la Ville, qui vient tous les iours ouuriers pour leur apprendre à écrire, & à chiffrer & qui est gagé pour cela.

Quant aux filles, que l'on reçoit, & que l'on adopte, le mesme s'obserue, hormis les estudes. Les autres, qui ne sont pas adoptées, & qu'on appelle les petites filles, sont aussi dressées au trauail, & à la vertu par leurs maistresses, que l'on a choisies pour en auoir la conduitte. Il se peut dire generalement qu'en tout les Corps, & appartements de cét Hospital on a vn grand soin que la modestie y soit obseruée, que l'oisiveté en soit bannie, & que l'on y garde tous les reglemens.

Comme la Ville de Lyon emporte la gloire d'vne pieté, qui luy est propre, & particuliere, les Instituteurs de l'Aumosne Generale ne visérent pas seulement à nourrir leurs pauures, & à les entrenir, quand ils penserent à les renfermer dans vne maison pour euiter la mendicité; ils porterent leurs pensées bien plus haut, & eurent des veües bien plus epurées; ce fut de couper chemin aux debauches d'vn petit peuple dailleurs fort grossier, les faisant instruire, & les eleuant à l'amour de Dieu. Cela est si vray, qu'en cet Hospital on les fait prier vn quart d'heure tous les matins, presque chaque appartement a sa Chapelle, où cela se fait. Aprés leur trauail on leur fait oüir la Messe, où ils chantent quelques Hymnes. Vn quart d'heure auant le disner on sonne la cloche; Ils vont aux Chapelles chantant le Salue Regina, de là ils se rendent en leurs chambres, où ils se mettent à table aprés la benediction. On leur fait lecture d'vn liure deuot. Aprés le repas ils retournent aux Chapelles en chantant vn Hymne, qui sert d'action de graces. Tous les iours ouuriers ils chantent Vespres dans leurs chambres sans interrompre leur trauail; tous les soirs ils font leurs prieres, comme le matin, auec l'examen de conscience, & disent ensemble les Litanies de Nostre Dame. Les Dimanches, & les autres Festes ils oyent la Messe à l'Eglise, & y chantent Vespres auec vn tel ordre, qu'on les voit aller chantans, les mains iointes, & comm'en procession, suiuant vn des leurs, qui marche deuant, & qui porte le Crucifix. Les Filles aussi comme les Garçons; chaque quartier à son heure, & à son tour A cause du nombre, qui est grand, tous ne peuuent pas estre ensemble

*Comment ont les dressé à la pieté.*

dans

dans l'Eglise: Il faut qu'ils y viennent les vns plutost, les autres plus tard, toûjours auec vn bel ordre pour euiter la confusion. On a soin aussi de les faire confesser, & Communier tous les mois, & les grandes Festes, On leur fait le Catechisme tous les Dimanches, outre les exhortations, qui se font en leurs Chapelles, & les predications, qu'on fait dans l'Eglise aux solemnités, & les Vendredis de Mars.

*Corps de S. Iouin. An. 1627.* Les Reliques de saint Iouin, que le Cardinal de Marquemont enuoya de Rome, sont honorées en l'Eglise de la Charité; le Corps de ce Saint estoit en la grande Eglise de saint Iean. Aprés le decés de ce Cardinal, les Recteurs de la Charité obtinrent cette Relique de Messieurs les Comtes pour le remettre dans l'Eglise de cet Hospital, laquelle ils auoient bastie. Ils en firent la translation l'an 1627. le 14. du mois de Nouembre. Les Indulgences, que les Papes ont données à cette Eglise, y augmentent la deuotion.

## SECTION XXIII.

*Distributions de l'Aumosne generale: l'assistance, & la deliurance des prisonniers. La Procession des pauures.*

*Les cinq distributions du pain de l'Aumosne.* VN des grans prodiges de l'aumosne generale de Lyon, & le principal motif, qu'on se proposa, fut d'empecher la mendicité des habitans, & des estangers: Et des moyens les plus efficaces, que l'on pût chosir pour venir à bout de cette entreprise, furent deux: 1. De tenir tout autant de pauures dans vn hospital, où ils fussent renfermés, 2. D'establir diuerses distributions de pain à ceux de la Ville, qui n'ont pas dequoy fournir à la nourriture, & à l'entretenement de leurs familles. Nous venons de voir le premier moyen executé genereusement. Venons au second, mais comm'en passant.

Il faut donc sçauoir que tous les Dimanches au matin les pauures s'assemblent en cinq endroits de la Ville, & que là on leur distribuë le pain de l'aumosne generale à mesure qu'ils sont appellés, car on sçait leurs noms, & ils y reçoiuent plus, ou moins de pain à porportion de la connoissance, qu'on a des necessités. Le nombre des pauures, qui recourent à ce renfort, n'a pas toûjours esté le mesme. On l'a vû monter iusqu'à dix-neuf, & à vingt mille, l'aumosne se fait en argent aux pauures honteux, & secrettement deux Recteurs se trouuent toûjours en chaque quartier, & pouruoyent à tout fort exactement. Ils ont soin que ces pauures gens oyent la Messe, & le Catechisme auant que le pain se distribuë. Les cinq endroits, où ce bien se fait, sont ceux-cy. L'Hospital de saint Martin de la Chanal, qui est en Bourg-neuf, celuy de saincte Catherine sur les Terreaux, celuy de Nostre Dame de la Charité; le quartier de saint George, & le Couuent

saint

ſaint Bonauenture. De trois en trois mois on fait la viſite des maiſons de ces pauures gens, qui prenent le pain, pour couper chemin aux abus.

Auant que nous retournions à noſtre Hoſpital, voyons les priſons, & viſitons y les priſonniers. Comm'il n'eſt point de bonne œuure, que les Recteurs de l'aumoſne generale n'embraſſent generalement pour remplir ce titre, il eſt vray de dire que la Charité leur donnant ſon nom, leur inſpire auſſi tous ſes ſentimens, qui n'ont que tendreſſe, & compaſſion. Ce mouuement donc auec ſes impreſſions les plus genereuſes ne s'eſtend pas ſeulement en tous les quartiers de la Ville pour aider les pauures, où l'air eſt plus libre: Mais il pouſſe encore toute ſa vigueur dans les lieux obſcurs, ou la miſere, & la pauureté s'eſtant comme vnies pour faire des infortunées, que l'on y tient à l'eſtroit leur ayant fait perdre la liberté, qui demeure entiere chés les autres miſerables, mais moins miſerables, que les priſonniers. C'eſt à ceux-cy que la Charité ouure ſes mains liberales, & ſon ſein remply de douceur: Ie veux dire que les Recteurs, dont nous ſuiuons la conduitte pour en admirer les actions, entrent chaque année dans l'obſcurité de ces tenebres pour y ietter quelque iour. Ils y vont porter leurs bien faits aux priſonniers pour en deliurer tout autant qu'ils peuuent. Ils choiſiſſent pour cette bonne œuure le Mardy de la ſemaine Sainte; & ayant traitté auec les creanciers de ceux, qu'ils retirent ils payent leurs dettes, & en reçoiuent au premier Bureau les remerciemens auec mille benedictions. Outre ce grand bien, que le Ciel approuue, celuy des Recteurs, qui eſt de viſite, ne manque iamais d'aſſiſter à la diſtribution du pain, qui ſe donne chaque iour aux priſonniers pour ſatisfaire à vne honeſte fondation, qu'vn bon Preſtre fit il y a quelques années. C'eſt M. Eſtienne Cour.

*Comment, & quand on deliure les priſonniers.*

*Chaque iour aumoſne aux priſons.*

Voyons maintenant la Proceſſion generale, que les pauures font ordinairement le troiſiéme Dimanche aprés Paſques. Elle eſt ſolennelle par toute la Ville. L'Archeueſque, le Gouuerneur, le Preſidial, les Threſoriers generaux, la Maiſon de Ville, les Recteurs de l'Hoſtel-Dieu, & les autres Corps y ſont inuités, & ont couſtume de l'honorer. Les Religieux mandians s'y trouuent, & y vont en nombre. Tous les habitans, qui prenent le pain de l'Aumoſne, s'y doiuent rendre de tous les quartiers de la Ville, & y aſſiſter ſous peine d'eſtre rayées, & de perdre ce bienfait. Tous les pauures renfermés y vont en bel ordre s'eſtant preparés dé-ja quelques iours auparauant. La Proceſſion arriue à ſaint Iean, où ſe fait vne Predication ſur cette matiere de la Charité, & de l'Aumoſne. Aprés quoy l'on fait renfermer tous les pauures en la Cour de l'Archeueſché, où l'on diſtribue à chacun d'eux de l'argent, & c'eſt à meſure qu'ils ſortent de là. Ceux, qui diſent que la Charité eſt inſatiable, ne ſe trompent point. Au ſortir de cette grande œuure les meſmes Recteurs s'en vont de ce pas & de meſme ardeur aux priſons, où ils font d'inſignes liberalités. Ils en font auſſi aux

*Celebre proceſſion des pauures.*

Couuents

Couuents des Religieux, qui se sont trouués à cette Procession. Leurs bienfaits s'estendent à ceux, qui y ont contribué de leur peine quand ce sont des gens à en receuoir de la recompense.

## SECTION XXIV.

### *Quels priuileges les Roys ont donné à cet Hospital de la Charité, & la merueilleuse liberalité de ses fondateurs, & bienfaitteurs.*

*Priuileges donnés par les Roys à la Charité.* NOs Roys ont montré en quelle estime est auprés d'eux l'Institution de l'Aumosne generale de Lyon, puis qu'outre leur agrément ils l'ont mise en possession des droits, & des Priuileges, dont elle iouït. Lannée mille cinq cents soixante Charles IX. ordonna que toute l'administration des pauures de cette Ville demeureroit à iamais aux Citoyens, qui seront eleus Recteurs de l'Aumosne generale, sans que les Officiers Royaux, ou les autres s'en puissent mesler : Qu'ainsi ces Recteurs pourront commettre, & demettre leurs Officiers, & les employer à faire tous les inuentares, ventes, exploits, comminations, emprisonnemens, contraintes, indictions de peines, & autres corrections, &c.

L'année mille six cent huit, seziéme de Iuin Henry IV. donna pouuoir aux seuls Recteurs de l'Aumosne de fournir, & de loüer tous les draps noirs necessaires aux enterrements, aux processions, & aux autres ceremonies.

L'année mille six cents quatorze, 10. Decembre Loüis XIII. donna pouuoir aux mesmes Recteurs de choisir vn lieu pour vn Hospital, où les pauures fussent renfermés. C'est celuy, dont nous faisons la description. Deux ans aprés, 26. de Septembre ils obtinrent de ce mesme Roy des letres patentes portant attribution de deux sols six deniers sur chaque asnée de vin entrant dans la Ville. Et l'an mille six cents quarante augmentation d'autres trois sols, six deniers pour neuf ans

L'an mille six cents trente trois le mesme Loüis XIII. accorda quarante minots de sel annuellement, & à perpetuité en faueur des pauures de cette Maison. Don vetifié en la Cour des Aydes, toutesfois cette quantité de sel fut reduitte à la moitié seulement l'an 1645.

*An. 1560. 1608. 1614. 1616. 1640. Vsage du sel l'an 1633.* Vn illustre priuilege donné par nos Roys, est de tirer de tous les endroits du Royaume trois mille asnées de bled, deux batteaux de bois, & deux de charbon toutes les années, sans estre contraints de payer pour les droits de traitte, ou pour d'autres impositions. Loüis XIII. eut la bonté d'augmenter ce priuilege accordant quatre mille asnéés de bled, trois batteaux de bois, & deux de charbon. Don confirmé par les Arrests du Parlement de Bourgongne, l'an 1627. 16. Decembre, & 1628. 8. Feurier.

L'an

L'an mille six cents quarante trois, au mois de Decembre le Roy confirma liberalement tous ces Priuileges, & y ajouta le plus excellent de tous, qui est celuy de l'adoption des pauures Enfants orfelins, originaires de la ville, & legitimes, sans autres formalités. Ce qui rend capables les autres pauures de la charité de ioüir des successions de ces adoptés. Le tout confirmé par de bons arrests. Ce qui est très-iuste, cela supposant que ces pauures sont depoüillés de leurs parents, qui les remettent à l'Aumosne generale ; quelques autres Priuileges ont déja paru là haut par occasion ; cette maison seule a droit de faire les questes, excepté les Religieux mendiants.

La Loy de la gratitude obligera eternellement l'Hospital de la Charité à se souuenir de ses insignes Bienfaitteurs, il est hors de doute que les Principaux de la Ville y ont foneé plus que tous les autres. *Les bienfaitteurs de cet Hospital.*

L'Archeuesque de Lyon a coustume de donner à cette Maison la somme de cent quatre vingt douze liures. Et les Chanoines de la Cathedrale la somme de quatre cents liures chaque année. L'Abbé d'Ainay trente six asnées de froment criblé. Le Cardinal de Marquemont fit vn beau present à l'Eglise de la Charité luy laissant par son testament toute la Chapelle d'argent, qui estoit fort belle, & bien assortie : on l'estima bien six mille liures. Plusieurs Bourgeois ont donné des fons, d'autres des maisons, d'autres des sommes tres-considerables : Monsieur Loüis Boüillet estant Thresorier de l'ausmosne Generale fit faire à ses despens le grand Autel de l'Eglise de la Charité auec le tableau & toute la sculpture, qui le rendent vn des plus beaux de la Ville Le grand liure qui en est chargé, montre en premier lieu les plus anciens, qui ont fait l'Aumosne heritiere, & ceux, qui luy ont laissé des legats. Comme le Baron de Rossy, qui donna vingt mille liures, le sieur Deglan trente mille ; l'Auocat Garbot tous ses biens, que l'on estima enuiron trente mille liures. Le sieur du Fresne Auocat du Roy vne maison de la valeur de vingt mille liures, le sieur Loüdelot Chanoine de saint Nizier laissa tous ses biens à la Charité : plusieurs autres ont contribué, les vns des legats les autres des sommes assés notables, & conformement à leurs moyens.

Il est tres-certain qu'il n'y a pas vn des Recteurs, qui ne laisse à cet Hospital de grans tesmoignages d'affection, & de bonnes marques de son zele par des bienfaits signalés, sans conter la peine, que tous prenent courageusement l'espace des deux années de leur administration ; i'auoüe pourtant que tous ces bienfaits ne sont pas égaux, comme les fortunes ne sont pas égalment fauorables. Si les murailles parloient aussi haut que les registres, qui sont chargés de tant de largesses, elles nommeroient les riches Marchans, & les Receueurs de l'Aumosne pour auoir donné les sept, les dix, & les douze mille liures, qu'ils ont relachées sur l'argent, ou sur l'interest, qui estoit

deu. Entre autres elles nommetoient Monsieur Mazenod, qui a donné de pur don dix mille liures, outre l'interest de toutes les sommes, qu'il auoit auancées ; depuis quelque temps plusieurs font de mesme. Mais y laisser cinq cents, & six cents escus c'est chose ordinaire: passer iusqu'à mille, ou à plus encore, c'est vne bonne œuure, qui n'est pas rare parmy ces Messieurs ; on le peut connoître par leurs armoiries, qui nous representent aux Corps de logis les Seues, les Murards, les Lantillons, les Guestons, & les Poculots, outre les deux Corps, que l'Hostel de Ville, & que les Marchans drappiers ont fait eleuer, comme les Greniers que les Alemans ont mis en l'Estat, où nous les voyons. Horace Cardon Marchand Libraire y contribua libieralement outre les Appartemens, & les autres corps, que les Recteurs de la Charité ont eu soin d'aiouter à ces premiers là. Monsieur Moiron, qui auoit esté Lieutenant general en la Senechaussée de Lyon, mourut l'an 1656. 16. de May. Il est reconnu pour le plus insigne des bienfaitteurs de cette maison, la constituant heritiere de tous ses biens, qui pouuoient monter iusqu'à la valeur d'enuiron trois cents mille liures, quoy qu'vne partie de cette somme ait esté necessairement employée à conseruer l'heritage, & vne autre à satisfaire pour tous les legats.

Au reste voyla le grand fons, & les belles sources des graces, que Dieu depart liberalement sur la ville de Lyon depuis tant d'années, qui desirera de sçauoir par le menu, & plus en detail tout ce qui regarde l'establissement, le gouuernement, & le progrés de cette maison, n'a qu'a voir le liure imprimé, & intitulé l'Institution de l'Aumosne generale de Lyon ; ensemble l'Economie, & reglement, qui s'obserue dans l'Hospital de Nostre Dame de la Charité.

## SECTION XXV.

*Autres endroits, qu'on decouure du chemin neuf, principalement en Bellecour, & au voisinage.*

VOyons maintenant les autres endroits, qui paroissent du chemin neuf, qui est le poste, où ie vous ay mis pour considerer les plus beaux obiets, qu'on nous represente en cette veüe. Vous remarquerez que l'ordre, auquel ie m'attache en la plus part des descriptions, que ie fais icy, est celuy des lettres de l'alphabet, que le graueur a voulu marquer dans les planches, dont ie vous donne l'explication; ie suis dôt cet ordre sans auoir égard au voisinage des lieux, ou à leur eloignement.

*Arsenac.* L'Arsenac s'auance sur la Saosne assez proche de son embouchure, comme s'il estoit prest à celebrer par ses agreables tonnerres cette jonction fameuse de deux grands fleuues; & ses Canons de leur larges bouches semblent menacer de loin les Alpes, où se porte leur bruit éclatant ; dont le gouuernement est entre les dignes mains de Messire Pierre

Pierre de Brosses Cheualier Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & priué, Lieutenant General de l'artillerie de France, au departement du Lyonnois, Forests & Beaujollois.

*Le quay des Celestins, & leur Conuent.*

Le quay des Celestins, d'où nous auons vû la montagne de Fouruiere, paroit parfaitement bien du lieu, où nous sommes, les maisons aussi, qui sont sur ce port, sont asses visibles principalement le frontispice de l'Eglise de ces bons Peres, qui ces jours passés l'ont aggrandie & l'ont enrichie de ce beau portail. Nous voyons encore vne partie de leur Couuent du mesme costé, qui regarde la riuiere; ce fut vn ouurage de la pieté, & de la magnificence des Ducs de Sauoye, la fondation en fut autentique. Amedée Comte de Sauoye, Duc de Chablays, & d'Aste en expedia les letres estant au Bourget l'an 1407. Par cet acte il fait vne pure, & simple donation de sa maison de la ville de Lyon, qui est l'Hostel de Sauoye, appellée anciennement le Temple qui appartenoit aux Templiers en marque les confins : Il y fait bastir, & y fonde vn monastere de cet ordre auec vne Eglise, & auec tous les autres appartemens à l'honneur de Dieu tout puissant, de la Saincte Vierge, & de tous les Saints sous le titre de l'Annonciation. Il le donne franc, & quitte de tous cens, seruice, & domination auec vn entier amortissement, le tout par vne donation pure, entiere, & irreuocable, telle qu'on fait entre vifs. Il oblige aussi les Religieux à le reconnoitre luy, & ses successeurs en qualité de fondateurs de ce Monastere, & à dire des Messes, & quelques prieres, qui y sont specifiées, se reseruant en la mesme Eglise vn droit de sepulture pres du maitre Autel, comme aussi le droit d'y estre receus, & d'y loger quand il leur plaira, & toutes les fois que leurs affaires les appelleront à Lyon, sans toutes fois que ce soit aux frais des Religieux, & sans les incommoder; outre ce bien fait il leur donne des priuileges dans toutes ses terres pour les transports de leur denrées, & pour les sorties des prouisions, qu'ils y auroient faites. Ie laisse à part quelques autres circonstances moins necessaires à raconter. Il suffit de dire qu'on nomme aujourd'huy ce Couuent ou cette Eglise Nostre Dame de bonnes nouuelles, & que ces Religieux possedent heureusement les qualités spirituelles, & tout l'esprit du Saint Pape, dont ils portent le nom, le reconnoissant pour leur Patriarche.

*La fondation de ce Conuent par le Côte de Sauoye An 1407.*

*La Commanderie de Saint Anthoine An 1269.*

Du mesme costé de la Saone, & le long de ce mesme quay, tirant vers le pont de pierre voyés cette Eglise que l'on a dressée depuis peu de temps au port S. Anthoine, & que l'on a jointe à vn edifice tres beau, & tres bien compris, qui fait esperer de voir au plutost l'acheuement de tout cet ouurage. C'est vne des belles commanderies de S. Anthoine. Les Religieux, qui la possedent, ont accomply genereusement le dessein, que les principaux d'entr'eux auoient d'establir en l'ordre vne generale reformation, qui a rauy tout le monde. Ce lieu fut donné par l'Eglise de Lyon. Il y auoit autrefois vne Chapelle, & vn Hospital, nommé Saint André.

## SECTION XXVI.

*Autres obiets en la mesme veüe, le Conuent de Confort, & celuy de saint Bonauenture, auec ce qu'ils ont de plus illustre.*

*Nostre Dame de Confort. An. 1216.* SI de cet endroit vous portez la veüe vn peu plus auant au delà des Celestins, vous verrez l'Eglise de Nostre Dame de Confort, auec le Conuent, qui l'accompagne, & qui appartient à l'Ordre de saint Dominique depuis quatre siecles : il fut estably l'an mille deux cents & seze. Les Religieux de cette maison ont produit des fruits incroyables ; il me suffira d'en montrer de rares sans toucher au reste: Quatre grans hommes y ont excellé.

*Le Cardinal Hugues de S. Cher An. 1260.* Huges de saint Cher, où de saint Thierry, né au pied des Alpes dans le Daufiné honora Lyon de sa presence, de sa doctrine, de sa vertu, & de son trépas. Son Ordre le fit General : charge, où ses merites l'appelerent, aprés auoir receu le degré, & le bonnet de Docteur le premier de ceux de sa robe, le premier aussi à professer la Theologie, & le premier eleué à la Dignité du Cardinalat par le Pape Innocent IV. en son Concile General tenu à Lyon l'an 1245. L'Alemagne le vit legat du saint Siege : l'Eglise de Liege receut de ses mains ce qui s'obserue de ceremonies, & de coustumes en l'Eglise de Lyon: la Chrestienté a leu ses escrits auec applaudissement : la Concordance sur la Bible fut le plus rude, & le plus vtile de tous ses trauaux ; la pourpre, dont on le chargea, luy donna beaucoup plus de peine que de satisfaction : cent fois il pleura sa condition, comme dangereuse, & sur le penchant de cent precipices ; cent fois on oüit ces belles paroles sortir de sa bouche ; i'aimeroy mieux estre tout couuert de lepre sous mon habit de Religion, que me voir entouré d'eclat sous cette écarlate. Lyon le vit expirer, & probablement le Ciel s'ouurit pour le receuoir l'an mille deux cents soixante. Son corps est sous vn sepulcre, où l'on a graué la belle Epitaphe, qui le represente comme par éloge en qualité de Docteur insigne, de fameux Predicateur, & de Cardinal de sainte Sabine. *P. Theoph. Reynaud. In Mantissa.*

*Enuiron l'an 1350.* Humbert le dernier Dauphin de Viennois s'estant depoüillé de son Dauphiné en faueur du Roy de France, prit l'habit de saint Dominique à Lyon, & dans ce Conuent. Le Pape Clement VI. le fit Patriarche d'Alexandrie & perpetuel administrateur de l'Archeuesché de Rheims.

*Humbert General de l'Ordre. An. 1254.* Humbert natif de Romans en Dauphiné prit l'habit de l'Ordre par vn mouuement tres-particulier du saint Esprit ; il enseigna les saintes lettres en diuerses villes, principalement à Lyon. Il fut éleu General l'an mille deux cens cinquante quatre, & fut 18. ans en cette charge

auec

auec vne ſinguliere approbation pour la Sainteté de ſa vie, & pour l'eſtroitte regularité, qu'il y conſerua vigoureuſement y tenant la main auec des douceurs ſans lâcheté, & auec vne fermeté d'eſprit, qui n'eſtoit pas le temperament, qu'vn Superieur doit apporter aux ſeuerités neceſſaires, & aux rigueurs, qui ne ſouffrent point de diſpenſe ; il en obtint vne pour ſa decharge dans vn Chapitre general l'an mille deux cent ſoixante treze : l'Ange de la Theologie ſaint Thomas d'Aquin y aſſiſta. Humbert s'eſtant deposé s'en vint à Lyon, où il s'employa l'eſpace d'onze ans à faire des liures, & à donner des leçons. Cinquante deux ans de Religion en firent vn homme acheué, & la mort le prit au fort de ſes ſaintes occupations ſans le ſurprendre. Son corps fut mis en repos dans vne Chapelle de Confort, où il eſt encore.

Pierre de Tarantaiſe fut tiré de l'Ordre de ſaint Dominique pour eſtre fait Archeueſque de Lyon, d'où il monta au Cardinalat, & ſur la Chaire de ſaint Pierre, il ſe fit nommer Innocent V. aprés le trépas de Gregoire X. qui l'auoit creé Cardinal en ſon Concile tenu à Lyon l'an mille deux cens ſoixante quatorze. *Le Pape Innoc. V. An. 1276.*

Sanctes Pagnin natif de Luques, & fameux Predicateur de cet Ordre a long temps vécu dans Lyon. Ses eſcrits font voir la capacité qu'il auoit pour l'intelligence des ſaintes lettres, & de la langue Hebraïque, qui luy eſtoit familiere. Ce qu'on trouue dans ces Oeuures de moins receuable, & de reietté par les ſaints Canons, eſt plutoſt vne malheureuſe corruption de Geneue, qu'vn auortement de ſon eſprit. Lyon eut l'honneur de le voir mourir l'an mille cinq cent quarante & vn. Son corps repoſe au Chœur de l'Egliſe de Confort. Ce fut par ſes mouuements que Thomas de Gadagne, Gentilhomme de Florence fit baſtir ce bel Hoſpital de ſaint Laurent, où on loge les malades atteints de peſte ; ce meſme Seigneur fit de grandes liberalités à ce Conuent, & à ſon Egliſe, où il fonda vne Chappelle des plus belles de la : Ville luy, & les autres Florentins ont beaucoup aidé, & contribué au baſtiment de cette Egliſe, dont ils ſont fondateurs. Au moins il faut auoüer qu'ils y ont foncé liberalement, puis qu'elle eſt ſi grande, & ſi bien ornée, que nous la voyons auec agrément, & en loüons Dieu. Ce fut ſous le titre de ſaint Iean Baptiſte. Alexandre Orlandin fit baſtir le Chœur de marbre magnifiquement l'an mille ſix cents vingt cinq. Sanctes Pagninus. *An. 1541.* Sixtus Senenſis lib. 4. Bibliot. Sanctæ.

Le Conuent S. Bonauenture fut fondé par Imbert de Grolée, Gouuerneur, & Senechal de Lyon, l'an mille deux cents vingt, auec la permiſſion de Philippe Auguſte, Roy de France ; qui en fit expedier la patente la meſme année, 18. Iuin, & auec l'approbation du Pape Honoré III. L'an mille deux cent vingt quatre, 12. de May Imbert donna ſa maiſon, que l'on appelloit l'Hoſtel de Grolée, & qui eſtoit d'vne fort grande eſtenduë, comprenant la grande place, qui eſt auiourd'huy deuant l'Egliſe. Il eſt vray ; qu'on la retrancha du baſtiment *Conuent S. Bonauenture. An. 1220. P. Federé en ſō Narré Hiſtorique.*

ſtiment

ſtiment par contrat de l'an mille cinq cents cinquante ſept: la maiſon de Ville encore cent liures par an pour dedommager les Religieux, la commodité publique ayant preualu à leur intereſt.

Ce meſme Seigneur, qu'ils reconnoiſſent pour leur Fondateur, eut ſoin d'y faire baſtir auec le Couuent vne Egliſe aſſés commode, mais petite, & au meſme endroit, où eſt la Chapelle des Penitents. Il y laiſſa des reuenus fort conſiderables, & fut ſuiuy d'vn grand nombre d'autres bienfaiteurs ſignalés, qui contribuerent au parfait eſtabliſſement de cette maiſon. Iacques de Grolée à l'exemple de ſes anceſtres entreprit le baſtiment de l'Egliſe ſaint François, & en fit dreſſer plus de la moitié. Edoüard, Prince de Sauoye y fonça auſſi des ſommes notables l'an mille trois cent vingt cinq; & trois ans aprés Pierre de Sauoye, Archeueſque de Lyon la conſacra ſous le nom de ſaint François. Le meſme Iacques de Grolée laiſſa de grans biens à ce Couuent, luy donnant toute la directe, qu'il poſſedoit en la ruë de Grolée, auec les droits, qu'il auoit ſur vn grand nombre de maiſons en diuers endroits de la Ville. L'Archeueſque en a aujourd'huy la ioüiſſance depuis que cet Ordre ſe fut reformé.

*Tranſlatiõ du Corps de S. Bonauenture. An. 1434.*

L'Egliſe changea de nom, & fut appellée ſaint Bonauenture l'an mille quatre cents trente quatre, 14. May quand on fit la tranſlation du corps de ce ſaint Docteur Seraphique, dont le Chef fut trouué entier auec les cheueux ſur la teſte, les dents en leur place, la langue, & les léures auſſi fraiches, & auſſi vermeilles, que lors qu'il viuoit, quoy qu'il eut eſté en terre huit vingts ans.

L'an mille quatre cens quatre vingt ſeze, Anne de France, Sœur du Roy Charles VIII. & femme de Pierre de Bourbon eut la pieté de faire enchaſſer ce Chef en vn buſte d'argent fort bien trauaillé, & enrichy de pierreries tant ſur la Mitre qu'en diuers endroits de la Chappe. On l'expoſe toutes les années le iour de ſa Feſte, & toute l'Octaue. On gagne tout ce temps là de tres-belles Indulgences auec vn tres-grand concours de peuple. Auſſi eſt-il vray que les Enfants de la Ville l'ont choiſi pour leur Patron, ils parent l'Egliſe magnifiquement, & tous les iours de l'Octaue il y a predication; dans l'enclos des Peres Cordeliers eſt la Chapelle Royale des Penitens Blancs qui fut baſtie l'an 1631. Et benite depuis par Loüis Alphonſe du Pleſſis Cardinal Archeueſque de Lyon le 24. Decembre 1634. La Confrerie auoit eſté erigée long temps auparauant, à ſçauoir l'an 1577. Et confirmée par le Pape Gregoire XIII. à la requeſte des Magiſtrats de cette Ville l'an 1583. comme elle auoit eſté aggregée à la Confrerie du Confalon de Rome dés l'année 1578.

C'eſt la plus anncienne des Compagnies, ou Congregations laïques qui ayent eſté eſtablies en cette Ville en des lieux particuliers, elle a auſſi l'auantage de reconnoître le Roy Henry III. pour Inſtituteur, ce qui luy fait prendre le titre glorieux de Compagnie Royale, & pour conſeruer le ſouuenir d'vne Inſtitution ſi celebre il pend du

milieu

milieu de la voute de la chapelle où se font ses assemblées vne couronne Royale, aussi les Confreres prestêrent le serment de fidelité au Roy l'an 1594. apres quoy sa Maiesté assista aux offices, & à la Procession en qualité de simple Confrere.

Messire Charles de Neufuille Seigneur d'Halincourt Marquis de Ville-roy Gouueneur pour le Roy en cette Prouince voulut entrer dans la dite Compagnie où il fut receu par Frere Iacques Teste Recteur, & François Bernardin Bojon Vicerecteur le 25. Mars 1588. & en fut nommé Recteur aussi tot apres le 15. Aoust de la mesme année.

Son exemple y atirra depuis Messire Aimé de Faulquier de Vitrey Doyen & Comte de Lyon, & Messire Claude d'Albon, Comte & Precenteur de la mesme Eglise, qui y receurent la mesme charge.

Les Magistrats de la Ville assistent solemnellement à leurs ceremonies diuersesfois dans l'année, aussi l'Office s'y fait tous les Dimanche, & les iours des grandes Festes auec vne pieté, & vne Maiesté incomparable, ayant pour cet effet vne Musique entretenüe.

La magnificence de cette Compagnie parût particulierement à la mort du feu Roy Louïs XIII. à qui elle fit vn seruice solemnel, & vn appareil funebre des plus riches & des plus superbes que l'on ait encore vû, puisqu'outre la chapelle ardente qui brilloit d'vne infinité de lumieres, & qui estoit decoreé de deuises, inscriptions, & autres ornemens, tout le tour de la chappelle estoit semé de fleur de lys d'or, & de larmes d'argent tant plein que vuide, auec de grands lez de velours aux Ecussons de sa Maiesté.

Enfin elle a seruy de modele à quantité d'autres compagnies qui ont esté establies en diuers autres endrois, & qui la consultent encor tous les iours sur leurs differens, dont elle est ordinairement l'arbitre, mesme celles de Prouence, & de Languedoc luy ont écrit plusieurs fois pour de semblables choses.

## SECTION XXVII.

### *La Parroisse saint Michel, & quelques maisons Religieuses, qui paroissent du chemin neuf, & qui sont en Bellecour.*

REbroussons en Bellecour, nous y trouuerons l'Eglise saint Michel, petite à la verité: mais cette Parroisse est d'vne estenduë assés raisonnable, puis qu'elle comprend toutes les maisons, qui enuironnent cette place, & passe jusqu'au faux-bourg de la Guillotiere, où l'Eglise de la Magdelene est annexe de saint Michel. La petitesse des lieux ne deroge point à la pieté, & il est probable que ce saint *L'Eglise Parroissiale de saint Michel.*

saint Archange a choisi auec complaisance cette situation pour son sanctuaire au bord de la Saone, & proche d'Ainay, comme estant vn lieu déja venerable par les victoires des premiers Martyrs de Lyon, qui l'ont consacré par l'effusion de leur sang peu de temps aprés que la foy Chrestienne y fut introduitte; & si autrefois le temple d'Auguste occupa ce poste pour entretenir les impietés de l'Idolatrie, il faut esperer que ce saint Archange, comme tutelaire de la sainte Eglise, & protecteur de la France, donnera vn iour la pensée à ses plus deuots d'aggrandir son Temple, & de l'embellir d'vne structure plus digne de ses grandeurs; le pouuoir, & l'autorité, qu'il a dans le Ciel, en feront descendre de si precieuses Benedictions, qu'on aura sujet d'en loüer l'Autheur, & de reconnoitre que ce fons seruit de theatre à la sainteté du Christianisme, qui eut le bon-heur d'y planter jadis ses nouueaux trophées.

*La Maison de S. Ioseph. An. 1606.*

De ce mesme pas tirant vers le Rhône presque en ligne droitte vous allez trouuer vn autre sejour de deuotion. C'est vne maison, qui fut dediée à saint Ioseph l'an mille six cents, & six, & qui commença dés lors à seruir de Nouitiat aux P. Iesuites. Et nous pouuons dire qu'il estoit bien iuste que ce grand Saint ayant eu l'honneur d'auoir la tutele de l'Enfant IESVS, & d'estre en quelque maniere le Protecteur de son berceau, & de son enfance, le fut aussi des enfants de sa Compagnie nouuellement nés au sein de cet Ordre; il estoit encore de la bienseance qu'ils le reconnussent pour leur Patriarche, & que la culture de ces ieunes plantes fut sous sa conduitte pour s'y voir formées comme dans sa main aux premiers principes de leur Institut. Si vous entrez en l'Eglise, qui porte son nom, vous la trouuerez agreable pour sa clarté, & pour la proportion, qu'on a eu soin d'y obseruer, quoy qu'au reste elle ne soit que fort mediocre en tout son pourpris; il est veritable que depuis trente ans cette maison a toûjours seruy de retraitte aux Peres de la Compagnie, qui ont acheué leurs estudes, & que l'on y met pour y employer vne année à vne estude plus interieure, & plus eloignée des autres emplois de leur zele, quoy que raisonnables; la nouuelle Congregation, qu'on y a dressée depuis quatre ans à l'honneur de nostre Dame, & sous le titre de ses Espousailles, est vn ouurage de la pieté des Lyonnois, qui composent cette compagnie de Confreres. Sans doute à considerer cette Chappelle, vous iugerez tres-facilement que sa situation luy est fauorable, & qu'elle n'attend que des mains, qui l'ornent pour acquerir toutes les beautés, qu'elle merite.

*Confrerie des Penitents de Lorette. An. 1658.*

En l'année mil six cents cinquante huict, le onziéme Feurier, fust erigée de l'authorité de Monseigneur Camille de Neuf-ville Comte & Archeuesque de Lyon, vne Confrerie de Penitens soubs le vocable de Nostre Dame de Lorette, laquelle fist ses exercices pieux dans la Chapelle qui porte le mesme nom scize dans la montée du Gourguillon l'espace d'vne année, depuis c'est establie le long des

Courtines du Rhône proche la Chappelle du saint Esprit, où la pieté des Confreres est tellement en recommandation, qu'elle semble en attirer tous les iours des surcroists de Benedictions du Ciel.

Le burin de nostre graueur n'a marqué que confusément quelques lieux, que nous allons voir dans la Parroisse saint Michel, & de ceux mesmes, qu'il y a graués, les vns ont déja paru dans les veües, dont nous auons fait la description, & les autres se vetront ailleurs plus commodement, que du chemin neuf.

*Establissement du Monastere de la Visitation de Sainte Marie en Bellecour. An. 1615.*

Si donc il vous plaît de tourner la veüe vers la place de Bellecour, vous rencontrerez le Conuent de la Visitation de sainte Marie, qui est le second de l'Ordre, & le premier depuis qu'elles sont Religieuses. On n'ignore pas que ces bonnes Filles obseruent la regle de S. Augustin sous les auspices de leur Fondateur de sainte memoire, François de Sales, ce fameux Euesque, Prince de Geneue, qui leur a laissé de particulieres Constitutions, où son esprit regne, & le fait regner par vne excellente regularité en tout ce saint Ordre. La Prouidence, qui en voulut faire l'establissement à Lyon, en fit naître les occasions. Anecy, Ville de Sauoye auoit ce grand homme. C'est en cette Ville, que le Siege Episcopal est demeuré par la violence des Caluinistes, depuis que Geneue se reuolta contre l'Eglise, & contre ses Princes. Il est assuré que nostre Prelat : semoit par tout mille bonnes œuures: Mais nous pouuons dire qu'aprés ce Chef-d'œuure, que Dieu fit en luy, l'Ordre de la Visitation fut son grand Ouurage, & que la Ville d'Anecy estant son sejour, ce premier Conuent de Sainte Marie receut les premices de son esprit, quand il l'eut fondé.

*Quelle occasion on eut de le demander.*

Lyon aussi en ce mesme temps auoit vn Primat zelé, l'Archeuesque de Marquemont, qui fut depuis Cardinal. Il permit vne deuote Congregation de Dames, qui s'assembloient en cette Ville pour les exercices de pieté : luy mesme en prit la conduitte, & donna le titre de la Presentation de Nostre Dame à cette assemblée. Ces deuotes sceurent l'establissement d'vn Monastere de sainte Marie fait dans Anecy. Ce qui leur donna la pensée de voir de ces Filles à Lyon : Elles s'en ouurirent assés nettement pour en obtenir la permission de leur Archeuesque. Monsieur de Geneue y presta son consentement. L'affaire fut faitte, & Lyon les vit auec satisfaction, mais tres-mal logées en vne maison de loüage auprés des Terreaux. Ce fut l'an 1615. le 2. du mois de Feurier ; ce mesme iour, qui estoit la Feste de la Purification, la Fondatrice de cette maison, Renée Trunel vefve de M.r d'Auserre, Lieutenant General de Forest y receut l'habit, & mourut Nouice peu de mois aprés l'auoir pris. Cette Dame auoit plus contribué que toutes les autres à faire venir d'Anecy ces Religieuses: & la Mere de Chantal, dont les merites sont assés connus, en fut la premiere Superieure.

*Merueille arriuée à ce premier establissement.*

Il n'est pas iuste d'oublier icy vn euenement memorable, qui passera pour vne merueille dans l'esprit de ceux, qui auront assés de docilité pour la receuoir. On la trouuera dans la vie de ce grand Prelat, qui

est imprimée. L'Archeuesque, qui auoit la direction de son assemblée, eut la volonté d'en donner le nom à ce nouuel Ordre : effectiuement il mit le titre de la Presentation de Nostre Dame, dans la Requeste, qui fut presentée au Roy pour en auoir la permission, & dans celle, qu'il signa luy mesme quand il consentit à ce nouuel establissement. Il l'escriuit de sa propre main y apportant vne attention tres-particuliere, & y ajoûtant cette condition en termes formels, que ce Monastere seroit fondé sous le titre de la Presentation. Mais comm'on voulut reuoir ces Escrits, le miracle fut que l'on y trouua le mot de la Presentation changé en celuy de la Visitation, sans que toutefois il y eut, ou qu'il y parut de changement au caractere, cela fut visible : l'Archeuesque en fut estonné, & plusieurs tesmoins, qui furent presents, l'attesterent, sans qu'il y ait lieu d'en douter. L'Euesque du Puy, qui a composé la vie de nostre Prelat, en fait le rapport.

*Le Conuẽt de Sainte Marie en Bellecour. An. 1617.*

De ce chetif lieu, où estoient nos Religieuses, le zele des Dames, qui les auoient demandées, & l'authorité de cet Archeuesque les eurent bien-tost transportées en Bellecour : ce ne fut pourtant que deux ans aprés leur reception. Les voyla donc dans Chasteau Thierry : la maison se nommoit ainsi. Cette nouuelle acquisition les rejoüit extremement. Ce fut l'an mille six cent dix sept. Tout le Conuent fut basty depuis par la vigilance des Superieures : Et le Suffragant, qui viuoit alors, consacra l'Eglise sous le titre de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge le iour de sa Feste l'an mille six cents vingt sept.

*Mort de Monsieur de Geneue; & son cœur icy. An. 1622.*

Monsieur de Geneue n'estoit plus en vie : Dieu voulut recompenser son Fidele Seruiteur l'appellant à soy l'an mille six cents vingt deux, le 28. Decembre, iour des Innocents pour le couronner de gloire & des rayons de son innocence. Anecy voulut auoir la depoüille, le Corps y fut transporté. Lyon en retint pour soy la partie la plus noble, ce cœur autrefois le sejour des graces, & aujourd'huy le riche depost, qui fait le thresor de ses Saintes Filles, leur demeure comm'vn germe d'immortalité, & comme le gage d'vne plus parfaitte veneration pour tous les Chrestiens, aprés, que l'Oracle de la Sainte Eglise l'aura decreté. Cependant heureuses à le conseruer cherement, & à y trouuer vne viue source de tres-pures consolations. Mais infiniment plus heureuses à receuoir de ce beau miroir les impressions d'vne belle vie, & les images d'vne Sainteté acheuée. Puissent-elles les communiquer à toutes les ames, qui ont le bien de les conuerser. L'exactitude que leur Fondateur a recommandée en ses reglements, fait en leurs maisons vn si bon ménage de leur temps, que tous les momens en sont precieux, & tout leur employ, à le bien considerer, n'est enfin que pour composer vne eternité de Couronnes.

SECT. XXVIII.

## SECTION XXVIII.

### *Deux autres Maiſons Religieuſes en Bellecour.*

*Le Conuẽt des Religieuſes du tiers Ordre de S. François. L'an 1617.*

VN peu plus auant tirant vers le Rhône, & en parallele de la Charité paroit vn Conuent de Religieuſes du tiers Ordre de ſaint François ſous le titre de Sainte Elizabeth fille d'vn Roy de Hongrie, qui en fit autrefois profeſſion ſous ce meſme habit ; Quelques Demoiſelles de Lyon s'eſtant aſſemblées tâcherent de faire vn fons pour y eſtablir ce Monaſtere. Elles commencerent à s'y employer ſerieuſement l'an mille ſix cents dix & ſept le ſixiéme de Ianuier, & en obtinrent les permiſſions neceſſaires. Ieanne Chappius vefue du Sieur Didier Valence y fonça tout ce qu'elle auoit de biens pour entrer dans l'Ordre, elle, ſa fille, & vne ſeruante. Ces biens conſiſtoient en trente mille liures ; Deux autres ſages Demoiſelles filles du Barõ de Vaux qui auoient auſſi la vocation, y contribuerent quelque sõme de leur chef, & furent aidées par la charité de Monſieur Clapiſſon Procureur du Roy au Preſidial, & par les bienfaits de ſa fẽme: Tous deux cõſpirerent à cette bonne œuure y laiſſant par leur teſtament vingt mille liures, que l'on employa dés lors à baſtir l'Egliſe auec vn corps de logis. Outre les autres bienfaits, que les Religieuſes auoient receus de leur liberalité ; ce qui fut cauſe que par gratitude elles leur donnerent la qualité de Fondateurs, quoy qu'à le bien prendre, ces ſommes n'approcherent pas de celles ; qu'il fallut fournir pour d'autres Corps de logis, pour les ornements d'Egliſe ; pour d'autres ageancemens de la maiſon, & pour l'entretenement des Religieuſes : en quoy elles peuuent raiſonnablement s'attribuer ſans vanité la fondation de leur Monaſtere, puis qu'il eſt certain que le dot des Filles à fait le grand fons, qui eſt neceſſaire aux communautés nombreuſes, & qu'à meſure, qu'on en a receu, le fons s'eſt accreu, & multiplié iuſqu'icy. Ce n'a pas eſté ſans de merueilleuſes benedictions du Ciel.

*Egliſe, & maiſon de ſaint Elizabeth.*

Cependant ces Dames s'eſtoient renfermées dans vne maiſon de loüage, où on les ayda à faire venir de Bourgongne trois Profeſſes du tiers Ordre, qui eſtant venuës donnerent l'habit à ces pretendantes au nombre de ſept ; quand les baſtimens furent auancés au lieu, qu'elles auoient achetté, on les conduiſit en proceſſion au nouueau Conuent l'an mille ſix cents dix-neuf. Depuis ce temps-là elles ont baſty d'autres logemens, où elles demeurent dans l'auſterité de leur Regle, comme S. François leur Patriarche la receut de Dieu, il la leur laiſſa parfaitte, & ſes ſaintes Filles l'oſeruent ponctuellement à la rigueur de la letre, & conformement à la premiere inſtitution, qui en fut tracée par les mouuemens du S. Eſprit, & ſous la conduitte de leur S. Eſpoux IESVS-CHRIST. Ce qui répand vne douce odeur par toute la Ville.

*Prieuré de Blie transporté à Lyon. An. 1637. & 1639.*

De là descendant le long des tillots iusqu'à la ruë, qui conduit à saint Ioseph, on rencontre vn Prieuré, que l'on nomme Blie, qui est vn nom emprunté du lieu où est situé l'ancien Prieuré de Blie, de l'Ordre de S. Benoist en la Prouince de Bugey. La Prieure ayant obtenu le consentement du Cardinal de Lyon, Loüis Alfonse de Richelieu, quitta ce Conuent champestre, & vint à la Ville sous les auspices de ce grand Primat. Elle y amena ses Religieuses, qui se preualurent de ce changement, & du nouuel establissement, qu'elles y ont fait pour se façonner à vne estroitte obseruation des regles de leur Institut. Ce fut l'an mille six cents trente sept. Au commencement elles se logerent en vne maison de loüage auprés de l'Eglise saint George. Deux ans aprés elles en achetterent vne belle dans vn grand espace de beaux iardinages, où depuis elles ont basty vne Eglise assés agreable, & bien ornée, elles ont encore dressé d'autres bastimens, où elles demeurent. Cependant elles ont receu vn grand nombre de Religieuses, qui y seruent Dieu. Ainsi nous voyons que la Ville de Lyon s'est peuplée en ce dernier siecle de maisons Religieuses, & comm'elle embrasse charitablement celles, qui sont nées dans son sein, aussi reçoit-elle genereusement les autres, qui viennent d'ailleurs.

## SECTION XXIX.

*La maison des Repenties en ce mesme endroit de Bellecour; auec le zele qu'on a eu pour elles, & pour d'autres bonnes œuures.*

*La Maison des Repenties en Bellecour. An. 1657.*

AVprés des murailles de sainte Marie allant des tillots à saint Ioseph vous trouuerez vne maison, qui sert de retraitte aux Repenties, qu'on y a logées depuis peu d'années. Quatre Sœurs de la Visitation du Monastere de Bellecour en ont la conduitte; & la charité qui est toute à tous, les en a pressées, & comme obligées pour les éleuer, & pour les instruire, ainsi qu'elles font auec des soins merueilleux; il y a treize ans qu'on les renferma en vne maison sur la coste de saint Iust. Vn Abbé, qui porte ce nom, & dont les merites sont assés connus pour sa pieté, employa son zele pour cette bonne œuure, comm'il l'entreprit vigoureusement, il l'a conduisit auec beaucoup de prudence, & l'acheua par vn grand bon-heur, y mettant du sien auec la mesme generosité, qui accompagne ordinairement ses actions. Il y fut aidé par quelques Bourgeois poussés de ce mesme esprit de zele, & de pieté, qui tous conspirerent à cet establissement, pour le salut de ces ames, & pour la gloire de leur Createur, l'an mille

le

le six cent cinquante sept. Ces Messieurs iugerent qu'elles estoient vn peu à l'estroit, & se resolurent de les transporter en Bellecour, où eux tous auec vn Prieur beaucoup estimé pour ses bonnes œuures, & pour ses vertus, achetterent vne autre maison belle, & grande pour le bastiment, & pour le iardin. Ils y employerent vne somme fort considerable. Et tous ensemble en qualité d'Instituteurs de cette retraitte, d'Auteurs de ce grand ouurage, & de bienfacteurs signalés logerent ces Filles en cette nouuelle acquisition. Ils ont commencé d'en faire vn Ordre Religieux conformement aux Repenties, qui sont à Paris, sous la regle de saint Augustin, & sous le titre de sainte Magdelaine, c'est donc en ce lieu où la penitence s'applanit les voyes de la vie, & les acheminemens au Ciel.

*Monsieur l'Abé de sai Iust, & Monsieur l'Obeancier, Gayot, Directeurs & bienfacteurs des Penitentes.*

Le mesme Abbé de saint Iust, qui est aujourdhuy grand Vicaire dans le Diocese, & les autres tant Ecclesiastiques, que seculiers qui se sont vnis ensemble pour cette bonne œuure, & pour plusieurs autres trauaillent pour l'auancement de cette maison, & pour l'heureux succés, de ce nouuel ordre, & pour les affaires, qui se presentent & ils les terminent à la gloire de celuy, qu'ils seruent en luy acquerant les ames, qu'il a rachettées au prix de son sang.

La Reyne estant à Lyon l'an mille six cents cinquante huit au mois de Decembre, & ayant esté auertie du zele de ces Messieurs, contribua pour l'ageancement de cette maison. Mais outre ce bienfait elle voulut que ce mesme zele s'estendit encore sur d'autres obiets, leur persuadant d'establir vne Congregation de personnes qualifiées qui s'assembleroient vn iour de chaque semaine pour la propagation de la Foy, afin de pouruoir aux expediens de conuertir les Heretiques : Ayant donc receu cette proposition auec vn profond respect, ils embrasserent cette affaire, & la conclurrent vnanimement ; Depuis ce temps-là iusqu'icy ils se sont toujours assemblés, & ont tenu leur Congregation tous les Dimanches à heure commode en l'Eglise saint Romain. Comme l'entreprise, & l'erection en est nouuelle, les fruits n'en sont pas encore bien meurs. Il est neantmoins à esperer qu'on en cueillira tres-abondamment, & que si ce champ est bien cultiué, comme il y en à de l'apparence, on le verra de tres-grand rapport. Quelques predications de controuerse, qu'on a commencées, y pourront aider auec la faueur du Maistre des Graces.

*La Reyne y fait liberalité, & propose l'establissement de la Congregation de propaganda fide.*

Ie laisse au silence les autres merueilles de nos zelés, il suffit de dire que leur association pour les bonnes œuures, en fait aux prisons, aux Hospitaux, aux maisons, où la honte tient la pauureté cachée, & par tous les endroits de la Ville. Ces deuots confederés se cachent eux mesmes, & ne veulent pas que la main gauche soit auertie des productions de la droitte leur modestie ne me permet pas d'en exprimer le merite. I'ayme mieux auoir de la deference pour leur inclination, que d'offenser leur humilité. Les Dames aussi ont de leur costé le mesme

*Autres emplois de ce zele pour de bonnes œuures.*

mesme commerce, qui les fait entrer bien auant dans les exercices de la pieté Chrestienne ; elles trauaillent pour la liberté des prisonniers, elles contribuenr pour payer leurs debtes, elles soulagent les pauures honteux : leur zele embrasse sans exceprion rous les obiers, & tous les endroits, où il peut s'estendre; Leurs noms sont connus, quoy qu'elles tâchent de les couurir de poussiere : leur pudeur m'empeche de les découurir, mais ils sont graués sur le front des astres, & dans le fons de l'Eternité.

*Pleine de Saing-fons.* Quittons cetre veüe ayant ietté l'œil sur la plaine de Saing-fons qui porte le nom du sang, qu'on y repandit en la bataille de Seuere, & d'Albin son competireur à l'Empire. Cet obiet est rrop vaste pour nos entretiens, quoy qu'il soit marqué en nostre Perspectiue.



SECT.XXX.



## SECTION XXX.

## *HOTEL DE VILLE DE LYON.*

CE nouueau Palais est si magnifique, qu'il merite bien vne veüe à part; aussi le Graueur, qui le represente en plusieurs endroits de nos planches, en a touché vne separée de toutes les autres, pour nous en faire vn objet tout particulier, comme la beauté en est singuliere, & toute nouuelle. Quand on l'aura veu d'vn œil desinteressé, & sans passion, ie ne doute pas qu'on ne l'admire comme vn chef-d'œuure, & que les plus raisonnables ne se persuadent tres facilement, que les Architectes en sont incomparables, puisque la Sagesse en a donné le premier dessein, & dressé le plan; l'Art & le Courage l'ont pris de ses mains; la Magnificence & la Generosité l'ont entrepris & executé, luy communiquant leurs perfections, & l'accompagnant d'vn esclat que ny le temps ny l'enuie ne sçauroit ternir, & que l'oubly n'efface point, dont l'Inscription qui est cy-apres en est la base & le fondement. *Magnificence des Lyonnois en leur Maison de Ville.*

# DEO OPT. MAX. AVSPICI.

REGNANTE LVDOVICO XIV. ADEODATO MAGNIS MAIORIBVS MAIORE. ANNA AVSTRIACA, PRINCIPIBVS RETRO FOEMINIS LONGE EXCELLENTIORE, REGIS IMPVBERIS NOMINE REGNVM ADMINISTRANTE, NIC. DE NEVFVILLE MARCH. VILLAREGIO LVGD. PROV. MODERANTE, EODEMQVE EDVCATIONI REGIÆ PRÆPOSITO, CAM. DE NEVFVILLE ATHENÆI ABBATE, PROREGE, PERILLVSTR. VIR. P. DE SEVE BARO DE FLECHERES SANCTIORIS CONSILII REGIS CONSIL. IN LVGD. CVRIA PRIMARIVS PRÆTOR, SECVNDVM MERC. PRÆFECTVS, NOBILES IO. VIDAVD. D. DE LA TOVR, IO. DE MONTCEAV VRBI A SECRETIS, REM. SEVERAT MILITVM TRIBVNVS, FRAN. BASSET, CIVES ET COSS. COMITIALIS HVIVS BASILICÆ, QVÆ LVGD. DECEAT CIVITATEM, PARTIBVS OMNIBVS TVM AD ORNAMENTVM, TVM AD VSVS PVBLICOS REQVISITIS, VT PAR ERIT ABSOLVTÆ, IDEAM PROPOSVERVNT, FVNDAMENTA IECERVNT, ET LAPIDEM HVNC INITIALEM POSVERVNT.

ANNO DOMINI M. DC. XLVI.

QVINTA DIE SEPTEMBRIS.

Deuant

*Fontaine publique sur les Terreaux.* Deuant la porte de ce grand Palais est vne Fontaine d'vne hauteur extraordinaire, dont le bassin le plus haut receuant vn gros iet, le distribuë, & le repand par tous ses bords dans trois gueules ouuertes, qui le rendent à vn autre bassin plus grand. La forme de cette masse de pierres est triangulaire : elle a dans ses trois faces les armoiries du Roy, de Monsieur le Mareschal, & celles de Monseigneur L'Archeuesque, au dessous desquelles sont celles de la Ville auec ces trois Inscriptions ; la premiere regardant la porte de cet Hostel est telle.

DVM HIC PONS SVRGEBAT, CONTIGIT TRIPLEX FELICITAS FRANCIÆ PAX CVM HISPANIA, REGI LVDOVICO XIV. CVM MARIA TERESIA MATRIMONIVM, NATVS REGI ET REGNO DELPHINVS, QVÆ INTER PVBLICA GAVDIA, ERAT MERCATORVM PRÆPOSITVS, HVGO DE POMEY ERANTQVE CONSVLES IACOBVS MICHEL, BARTHOLOMÆVS PERRVS, DOMINICVS DE PONT-SAIN-PIERRE, ROMANVS THOMÉ. ANNIS M. DC. LX. & LXI.

La seconde contient ces vers.

VT PONS LARGIPLVVS PATVLA DEVOLVITVR VNDA,
PER QVOS EMANAT DELITVERE TVBI.
SIC PLERVMQVE HOMINES CAPIMVS MONA NVLLAQVE CVRA EST,
QVÆRERE, DVM FRVIMVR, QVÆ SIT ORIGO BONIS.

La troisiéme donne cet aduertissement aux Magistrats.

VT AQVA BONVM PVBLICVM EST, SIC FONTES BENEFICIVM : ET BENEFICI INSTAR FONTIS,
VT SPARGANT COLLIGVNT.

L'excellence de ce grand Palais dans la proportion de ses parties, la bonté des materiaux & sa symmetrie generale & particuliere de tous les corps, feront auouër à tous les Critiques, que c'est vn miracle d'Architecture, & vn prodige de bonne conduitte : & les beautes du dehors promettent celles du dedans.

Vne Inscription grauée sur vn marbre noir au dessus de l'Entrée, est comme l'ame de tout l'Edifice, & la langue qui raconte à tout l'auenir, quel Monarque, quel Gouuerneur, & quels Magistrats la Diuine Prouidence a employés pour produire vn si grand ouurage. Il estoit bien iuste que ce Frontispice nous fit voir le nom du plus grand des Roys, pour laisser aux siecles futurs les impressions de ses liberalités, & de l'amour qu'il tesmoigne à vne Ville des plus considerables de l'Europe.

Il estoit du deuoir des Directeurs de ce bastiment, d'y faire exprimer le nom de leur Gouuerneur apres celuy de sa. Majesté, puis qu'outre

qu'outre le rang qu'il tient en ces trois Prouinces, ses merites luy en ont acquis vn plus glorieux aupres de son Souuerain.

Enfin il estoit de la bienseance, & de l'honneur de la Ville, que nous y vissions les noms des Magistrats, qui ont esté les premiers à mettre la main à ce grand ouurage; il falloit & que le Public, & que la Posterité eut deuant les yeux ces rares modelles & ces beaux exemples à imiter, pour en tirer des instructions esgallement honorables, & auantageuses à ceux qui les donnent, & à ceux qui les reçoiuent; à fin que voyanr ces Originaux de la vertu Ciuile, ils se disposent auec plus de force au gouuernement de leurs Citoyens.

LVDOVICO XIV. ADEODATO SVB ANNÆ AVSTRIACÆ INCLYTÆ PARENTIS ADMINISTRATIONE, IAM A SEXENNIO FELICITER IMPERANTE EXCELLENTISSIMIS D.D. NICOLAO DE NEVFVILLE MARCHIONE VILLAREGIO, GALL. MARESCALLO REGIOS MORES, ET LVGD. CVM PROVINCIIS ADIACENTIBVS MODERANTE D. CAMILLO DE NEVFVILLE ATHÆNEENSI ABBATE PROREGE.

COMITIALEM HANC BASILICAM, QVÆ PERILLVSTRI D. P. DE SEVE BAR. DE FLESCHERES, SANCTIORIS CONS. REGIS CONSIL. IN LVGD. CVRIA PRIMARIO PRÆTORI MERCATORVM PRÆPOSITO. NOB. D.D. IOAN. VIDAVD. D. DE LA TOVR; IOAN. DE MONTCEAV VRBI A SECRETIS; REM. SEVERAT MILIT. TRIBVNO; FRANC. BASSET CIVI, COSS. SVA DEBET PRIMORDIA: IDEM MERITISSIMVS VIR SECVNDVM MERCAT. PRÆFECT. IIDEM DVO POSTREMVM PRÆDICTI COSS. NOBILESQVE COLLEGÆ DD. P. CHOLIER EQVES IN EODEM SANCT. REGIS CONS. IN LVGD. CVRIA SVPREMOQVE DOMBENSI SENATV CONSILIAR. BART. HONORAT CIVIS, SOLO ADHVC ÆQVATAM ET SEPVLTAM ELATA ALTIVS FRONTE CONSPICVAM POSTMODVM VIR CLARISS. ET AMPLISS. P. DE SEVE D. DE LAVAL IN SANCT. REGIS CONS. CONSILIAR. IN LVGD. CVRIA, SVPREMO DOMBENSI SENATV PRIMVS PRÆSES, IDEMQVE SECVNDVM MERCAT. PRÆP. AMBO VETERANI COSS. IAM NOMINAT. NECNON NOB. DD. CAR. FAVIAT REGII ÆRIS GENERALIS QVÆSTOR, ET IOAN. BAPTISTA PAQVET CIVIS AD HANC VSQVE MOLEM ASSVRGERE CVRARVNT.

ANNO SALVTIS MILLESIMO SEXCENTESIMO QVADRAGESIMO OCTAVO.

Sous la premiere entrée sont deux monuments consacrez à la memoire de deux Monarques, qui ont contribué au lustre & à l'éclat de cette Ville; le premier est l'Empereur Claude né dans Lyon, à qui il procura de grands priuileges expliqués en deux Tables d'airain; & le second est de Henry IV. qui confirma ceux, que nos *Histoire de Lyon page 39. de la Part. I.*

Roys ont accordé depuis à cette meſme Ville : Sur ce dernier monument eſt l'Image de ce Prince de la main du Pilon. Les Inſcriptions ſont celles-cy.

LVD. XIV.
F. ET NA. REG.
CHRISTIANISS. FEL.
REGNANTE.

HOC
DIVI CLAVDII RÓM.
IMPER. LVGD. NATI. PRO IVRE
CIVITA. GALLIÆ COMATÆ. IN SENATV
DICENTI AD SEN. LVGD. COLON. PERTINENS

MONVMENTVM
ÆNEIS HIS DVABVS TABVLIS INSCVLPTVM

PERILLVSTRISS. VIR. IAC. GVIGNARD S. PRÆIECTI VICECOMES A REGIÆ MAIESTATIS SANCTIORIBVS CONSILIIS IN SVPREMAM VECTIGAL CVRIÆ APVD DELPHINATES PRÆSES, ITERVM PRÆF. MERCATORVM, IVSTI. CROPET EQVES D.DIRIGNI. PVB. VIIS PONT. ET PORT. PRÆF. NA. COSTART CIVIS. P.BOVLLIOVD EQVES CONSIL. REGIVS. ET ANTIQVIOR REGI CAVSA PATRO. P. RAMBAVD EQVES D. DECHAMPRENARD ET INTER NOBILES REGIS MINISTROS ALLECTVS. COSS.

PVBLICI DECORIS ET ANTIQVÆ MAIES. VRBIS INSTAVRATORES APPONI CVRARE AN. A CHRIST. NA. M. DC. LVII.

HENRI

HENRICO MAGNO GALLICO HERCVLI

QVOD

PAR ORBI REGENDO CAPVT PENES QVINQVE CAPITA PRÆFECTVRAM VRBIS DIVISERIT, CIVES SIBI ADDICTISSIMOS BENEVOLE FOVERIT, CIVITATEM NVPTIARVM SVARVM POMPA HONESTAVERIT, ET CONTRACTO MAGISTRATVVM NVMERO, DIGNITATEM CONSVLVM FECERIT AVGVSTIOREM.

ACCEPTI BENEFICII MEMORES ILLVSTRISSIMI VIRI
D. FRANC. DE BAILLON, COMES DE LA SALE, BARO DE IONS ET CATAPHRACTORVM EQVITVM PRO-TRIBVNVS, MERCATORVM PRÆPOSITVS, PARENTVM PATRIÆ HÆRES ET FILIVS: DIGNITATEM ENIM QVÆ PENES REGEM EST, ET VOTA CIVIVM, NOBILI FAMILIÆ VIRTVS INGENITA FECIT HACTENVS PENE DOMESTICAM.
D. LVD. DVGAS D. DE BOIS S. IVST. REGI A CONSILIIS ET TRIBVTARIÆ REI IN PRÆFECTVRA LVGD. TRIBVNVS.
D. HVGO ANDRE' D. DE PROMENTE
D. MARC. ANT. MAZENOD. D. DE LA BARROVLIERE
D. CAROLVS ROVGIER EQVES, REGI A CONSILIIS, ET IN LVGD. FORO SENATOR.
CONSVLES.
TAM CIVITATIS SPLENDORI QVAM SECVRITATI PVBLICÆ CONSVLENTES POST ILLVSTRATAS ÆDES PICTVRÆ LVMINIBVS SIGNISQVE MARMOREIS HOC DIGNITATIS SVÆ ASSERTORI MONVMENTVM PVBLICVM P.F
ANNO M. DC. LX.
POST LVDOVICI XIV. IN VRBEM INGRESSVM, ET ORBI CATHOLICO PACEM CONCESSAM MELIORI LAPILLO QVAM MARMORE ÆTERNITATI CONSECRANDAM.

Sur le rampant du grand Escalier, on a dresſé ce monument au ſouuenir de la publication de la Paix generalle.

ANNVS GALLIÆ, ET TOTI EVROPÆ FORTVNATISSIMVS DIGNVS OMNIVM GENTIVM CHRISTIANARVM ANNALIBVS MILLESIMVS SEXCENTESIMVS SEXAGESIMVS, QVO POST DIVTVRNVM INTER FRANCOS ET HISPANOS BELLVM, TANDEM PAX IN VIDOSI AMNIS INSVLA SANCITA EST ET IVRATA A PRAESENTIBVS REGIBVS LVDOVICO XIV. CHRISTIANISSIMO ET PHILIPPO IV. CATHOLICO: ATQVE IN FOEDERIS SANCTISSIMVM VINCVLVM NVPTA LVDOVICO MARIA THERESIA PHILIPPI FILIA. MOX PROPAGATA IN CAETERAS GENTES EADEM PAX, CONCILIAVIT IMPERATOREM SVECIS, EOSDEM SVECOS POLONIS ET DANIS DEIN ANGLIS REGEM SVVM RESTITVIT. HVNC FELICISSIMVM ANNVM REGI SVO GRATVLATVRI ET POSTERIS TRADITVRI; ADMINISTRANTIBVS LVGDVNENSEM PRAETVRAM
FORIENSEM ET BELLIIOCENSEM
PROREGE NICOLAO DE NEVFVILLE DVCE VILLAREGIO, PARE ET MARESCALLO FRANCIAE ET PROREGIS LEGATO CAMILLO DE NEVFVILLE ARCHIEPISCOPO ET COMITE LVGDVNENSI, PRIMATE GALLIAE.
MONVMENTVM HOC EREXERVNT MERCATORVM PRÆPOSITVS HVGO DE POMEY D. DE ROCHEFORT ET DES SAVVAGES REGI A CONSILIIS AC CONSVLES IACOBVS MICHEL D. DE LA TOVR DES CHAMPS, BARTHOLOMÆVS PERRVS REGIS CONSILIARIVS, IN MOLINENSI QVÆSTVRA INSPECTOR VECTIGALIVM PROVINCIALIVM, DOMINICVS DE PONT-SAINT-PIERRE, ROMANVS THOME'.

## SECTION XXXI.

### *Dessein des Peintures de l'Hostel de Ville.*

AFin que rien ne manquast à l'embellissement de ce Palais, destiné aux assemblées de Ville, on a voulu l'orner de peintures qui respondissent à la grandeur de ce bastiment, & à ses autres decorations, pour ce sujet on fit choix du Sieur Blanchet pour en faire l'entreprise, & il s'en est acquitté auec vn succez, qui ne luy a pas moins acquis d'estime, qu'il donne d'embellissement à cette superbe maison.

L'escalier, où il a voulu se surmonter luy mesme represente l'incendie de Lyon, de la maniere dont Seneque l'a descrit; à quoy il a adjousté de son inuention l'assemblée des Dieux dans le Ciel pour le restablissement de cette Ville, auec la constitution du temps auquel cet accident funeste arriua: Il en fait autheur le Destin accompagné des Parques, & les furies en sont les executrices; tandis que le bon euenement se flatte de voir cette Ville se releuer vn jour de ses ruines, & se rendre plus glorieuse qu'elle n'estoit auparauant.

Le Dessein general des peintures de la Salle est de former l'Idée du gouuernement politique sur le modelle du Ciel, & des astres, dont les mouuements seruent de reigle à toute la Nature.

Le Soleil monté sur vn Lyon est l'image de la Majesté soustenuë de la force, qui est le principe de l'authorité, qui se communique aux officiers du Souuerain; le nom de la Ville a donné occasion à ce Tableau, qui represente le Soleil au signe du Lyon: les influences qui sont autour de luy nous apprennent, que la felicité, l'abondance, & le repos des peuples dependent de cette premiere intelligence, & que c'est le Roy, qui est l'ame vniuerselle du Royaume, le principe de tous les mouuemens, & la maistresse roüe de cette puissante machine.

Les douze signes qui l'enuironnent, & qui sont placés selon l'ordre des mois, sont douze maximes du gouuernement, que le Maistre du monde a grauées en caracteres de lumiere dans le firmament, à fin qu'elles fussent de claires & solides leçons à ceux que le Souuerain fait les images de son authorité, & les interpretes de ses volontés.

Les deux grands tableaux de la fondation de Lyon, & de son Vnion à la Couronne, sont les images de l'establissement des Villes & de leur gouuernement.

La Nymple qu'vn Cheualier Romain tire de la Terre, n'est dans le sens litteral, que la Ville de Lyon bastie par Plancus; mais dans l'allegorique, elle est le tableau du gouuernement politique estably sur l'authorité Royale, & sur le droit des Souuerains, qui tirent quelques-

ques-vns de leur sujets de la commune, pour en faire leurs Liutenants & les expressions de leur pouuoir. Le second represente dans le sens de l'Histoire Louys Hutin, qui vnit la Ville de Lyon à la France, & dans le moral il enseigne l'alliance des Louys, & de l'authorité qui fait le bon-heur des Estats, & l'establissement inesbranlable de la souueraineté.

Les quatre Elements, qui sont les angles de la Salle, expriment les qualités, que doit auoir vn Magistrat: Ils sont les causes vniuersel-les des changements de la nature, ils entrent dans tous les composés, & tous ennemis qu'ils sont, ils entretiennent vn amour de sympa-thie; qui fait l'ordre de l'Vniuers; ils vnissent les parties au tout, ils trauaillent à son acheuement, & rien ne subsiste que par leur moyen. Le Philosophe moral a eu raison de dire, que le monde estoit le grand theatre d'vn homme vertueux, ils y a tous les hommes pour specta-teurs: le Ciel voit auec plaisir le progrez de ses entreprises, & les crea-tures les plus insensibles semblent prendre du mouuement, pour tes-moigner la ioye, qu'elles ont de le voir, elles contribuent à sa gloire, elles font la pompe de son triomphe, & tout s'interesse pour luy. Di-sons dauantage que ce Philosophe, le monde, est le tableau du gou-uernement politique, il est l'idée d'vne Ville reglée, il est le modelle de la Republique, & l'escole du Magistrat; cet Elemens sont des ou-uriers de la felicité publique, rien ne se fait que par leurs ordres, ils maintiennent l'vnion des parties, ils entretiennent la paix, & dans l'inegalité des conditions qui composent vne Ville, ils partagent es-galement leurs soins, & se communiquent à chaque parcelle de ce Corps.

*Incendie de Lyon representé dans l'Hostel de Ville.*

Le Lyon est seul l'image de toutes les vertus les anciens en ont fait le symbole de la force, & de la Iustice dans leurs monnoyes, il est ce-luy de la prudence, quand il efface ses vestiges, de la Clemence, quand il pardonne à ceux, qui se soûmettent à luy, & de la vigilance, quand il dort les yeux ouuerts.

Les faisseaux qui sortent des muffles des Lyons, sont les emblemes de l'authorité du Magistrat, qui se doit faire respecter en ses com-mandements, ses paroles doiuent estre d'autant d'oracles; & c'est pour ce sujet que les faisseaux, dont les Romains firent les marques de la dignité Consulaire, sortent de la gueule du Lyon, & ne paroissent pas entre ses ongles, qui sont les marques de la terreur.

Les portraicts des treize Louys font l'Idée de la Politique en l'Hi-stoire & en la pratique.

Les armes du Roy, de la Ville, de M. le Mareschal de Villeroy, de M. L'Archeuesque, sont decorées par des renommées, pour appren-dre que c'est la reputation, qui soustient la gloire d'vn Prince, d'vne Ville, & d'vne Famille.

Les Termes representez par des hommes nuds, sont des peuples qui n'ont rien, qui ne soit au Prince, & qui ne doiuent trauailler qu'à

soustenir l'authorité Royalle, & la reuerer dans les Magistratz.

L'Histoire du ieune Alexandre est le crayon des belles actions de sa Majesté. Il represente la reuolte domptée par Bucephale qu'il monte, la pieté des Louys par L'encens qu'il offre à pleines mains, & s'il pleure maintenant en image, ce n'est plus sur le nombre des triomphes de son Pere, mais sur les Lauriers de sa Majesté, qui sont desia plus glorieux que les siens n'ont iamais esté.

Le dessein qu'on a de faire vne description entiere de ces peintures auec des applications morales & politiques, m'empeschent de m'y arrester plus long-temps : & la montre que ie vous donne est l'extraict d'vne description plus ample, qui fut dressée par le P.C.F.Menestrier Iesuite,& presentée en manuscrit à sa Majesté, quand elle daigna honorer de sa presence cet Hostel de Ville, & voir les peintures de cette Salle.

Il y a sur le milieu de cette Salle vne Chapelle, où l'on void vn descente de Croix du Palma, & sur le dehors est l'Inscription suiuante.

QVÆ MAGNIFICIS ANTECESSORVM CVRIS
A FVNDAMENTIS IAM ALTE SVRREXERAT DEBITA
LVGDVNO BASILICA.
HANC SVI IMPATIENTEM INCREMENTI PARI IN
PATRIVM SPLENDOREM ANIMO DVCTI, CAROLVS
GROLIER EQVES DOM. DE CAZOT ET DE BELLECISE
VIR PVBLICO VRBIS PATROCINIO, MERCATORVM
PRÆFECTVRA ET PROAVIS LVDVNENSIBVS
ILLVSTRIS, NOBILESQVE COLLEGÆ DD. CLAVD.
LAVRE, IZAAG COGNAIN IN LVGD. CVRIA SENATOR,
PHILIPPVS CROPET D. DE PONTOVRNIS. IVRIS VTRIVSQVE
DOCTOR, FRANCISCVS CHAPPVIS, CIVES ET COSS. DE
REPVBLICA BENEMERITI EO FELICITER
EXTVLERVNT, VT PRIMÆ AC POTISSIMÆ ILLIVS
REGIONIS SVPREMVM IMPOSVERINT FASTIGIVM.
ATQVE VT FAVSTAM OPEROSVM HOC ÆDIFICIVM
CORONIDEM ATTINGAT, SACELLVM HOC IN MEDIA
HVIVS ATRII PARTE, ÆTERNO HVMANÆ SALVTIS
ARCHITECTO CHRISTO SALVATORI
DICARVNT.
ANNO MILLESIMO QVINQVAGESIMO.

*Chambre du Consulat, ses beautés, & decorations.*

De cette Salle on entre dans vne Chambre, où sont representez au naturel les portraicts de tous les Escheuins, depuis le temps que le Roy Henry IV. en limita le nombre, & le reduisit à vn Preuost des Marchands & quatre Escheuins.

De cette seconde Salle on passe dans celle, où se font les assemblées Consulaires, & les deliberations : elle est enrichie de Dorures, & decorée de peintures bien entenduës. Ce fut aussi la seconde entreprise du sieur Blanchet, il a represente dans le Lambris de cette Chambre l'alliance de la Noblesse des Consuls, la force du gouuernement, le Temps, le Conseil, & la Prudence qui doiuent regler les assemblées, & dans le plafond les triomphes de la Ville, où sont viues toutes les choses, qui la rendent considerable.

Voicy

Voicy les Inſcriptions qui occupent diuers endroits de ce baſtiment, dont la premiere fait face à celle qui ſe void au dehors de la Chappelle.

QVOD NOTVM FAVSTVMQVE POSTERIS SIT
ILLVSTRISSIMVS VIR GASPAR DE MONTCONYS EQVES
D. DE LIERGVES ET POVLLY, A SANCTIOR. REGIS
CONSILIIS, IN LVGD. CVRIA CAPITAL. LITIVM
PRÆPOSITVS GENER. MERCAT. PRÆF. NOBILES. MAT.
CHAPPVYS IN EADEM CVRIA SENATOR, HVGO BLAVF, D.
COLLIS QVI VICO DE BRIGNAIS IMMINET ET CASTELLI
DE VOVRLES, EIVSDEMQVE PAGI CONDOM. HIERON.CHAVSSE
IVSTITIÆ TRIBVT. PRÆS. AMAND. DALICHOVS, CIVES ET
COSS. DIGNISS. INTERIVS HOC ATRIVM HIS VTRIMQVE
ALIS ATQVE HAC ARCVATA PORTICV CIRCVMCLVDI
CVRARVNT, PRIMIQVE HANC BASIL. PVBLIC. CONVENTIBVS
ET SOLEMNIBVS COMITIIS FELICITER INAVGVRARVNT
AN. DOM. M. DC. LII.

L'Inſcription ſuiuante eſt placée dans la baſſe Cour, & contient cét Eloge à ſes Magiſtrats.

AN. REPAR. SAL. M. DC. LIIII.
REGNANTIS ET TRIVMP, LVDOVICI. XIIII. XII.
NOB. DD. IAC. GVIGNARD. D. DE BELLE-VEVE.
PROCOM. DE S. PRIEST A SANCT. REGIS CONSIL. IN
SVP. TRIBVT. REI TRIBVNALI DELPHIN. PRÆSES
MERC. PRÆPOS. VIR. TITVLIS MAIOR, PRINCIPIS
DELECTV ET CIVIVM SVFFRAGIIS PERÆQVE
DIGNVS FR. DEMEAVLX D. DE CHANAVX IN
LVGD. CVR. CONS. NIC. DES VIGNES D. DES PERRIERES
REG. CONSIL. VECTIG. SAL. IN MATISC. PROVIN.
CENSOR. IO. BAPT. FARIOT D. DE S. HILAIRE
CONSIL. PALAT. REG. OECONOMVS, VIGIL. MILIT.
PRÆFECT. ET STEPH. COCHARDET. CIVES ET COSS.
MERITISSIMI, ISTAM MVNICIPALEM CVRIAM
HAC EXTREMA PARADROMIDE TERMINARI, ET AD
SVMMVM VSQVE FASTIGIVM PERÆDIFICARI.
CVRARVNT.

Ces deux Inſcriptions qui ſont face au Parterre, & ou la Ville ſemble remercier ſon Roy, ſon Gouuerneur & ſes Magiſtratz, d'auoir pouſſé iuſques au dernier bout s'embeliſſement de ce magnifique Palais, ſont celles-cy.

## SECTION XXXII.

### *Le Parterre de l'Hostel de Ville.*

CE Parterre qui est au delà de toutes les Cours, est vn lieu delicieux, & fort excellent en tout comm'en ses parties; c'est vn composé de mille beautés & proportions, les allées de Cyprés, qui y sont plantez tout au tour, & les Cabinets qui les accompagnent, luy donnent vne merueilleuse grace. *Beautés de ce Parterre.*

La statuë de la Deesse Flora que l'on a posé à la teste de ces pourmenoirs, qui sont defendus de l'ardeur des rayons du Soleil par la diuersité des rameaux des Tilletz, n'a point de la superstition des Romains, ny des faux honneurs que les Idolatres rendoient à ce vain Genie; celle-cy n'est là que pour marquer, & que pour promettre les richesses d'vn printemps, qui à le bien prendre, doit vne partie de ses beautés à la Nature, l'autre à l'art: Nous pouuons permettre à ces deux principes, de contester sur leur preference.

Cette fontaine qui est dans ce Parterre coule d'vne autre qui est dans la grand Cour, son rond est parfait aussi bien que son bassin, au bord esleué à propotion d'vn marbre bien trauaillé: ses jets d'eau qui se guindent à vne hauteur raisonnable, s'y estans comme entrebattus par des rencontres recherchées, retombent au tour des tuyaux, qui les ont poussez, où ils font tout l'effet, qu'on peut pretendre pour l'aggréement, & pour l'entiere satisfaction de ceux qui s'arrestent à les regarder.

Au reste il me semble que l'expression de tant de faueurs, est en ces objets, qui font le sujet, de nos admirations, & que ces graces n'ont point d'autre source apres la celeste, que cette mesme magnificence des Lyonnois.



# SECTION XXXIII.

## *EXPLICATION DE LA VEÜE DE LYON depuis les Chartreux, & premierement du College de la Trinité, fondé par la Ville.*

*L'establissement du College de la Trinité. l'An. 1565.*

ON void encore de la plateforme des Chartreux cét Hostel de Ville, que nous venons de quitter. Passons donc aux autres objets, suiuant l'ordre de l'Alphabeth, comme on la marqué en cette planche; le premier qui se presente, est le College de la Trinité. Du temps de François premier ce College fut basty la premiere fois au lieu, où il est, par les Escheuins, qui l'y establirent pour l'instruction de la Ieunesse, & le mirent entre les mains d'vn Principal seculier pour en auoir la conduitte, & pour y entretenir des Regents à gages. Ce qui dura iusqu'à l'année mille cinq cents soixante cinq sous Charles IX. Alors ce College fut donné aux Peres de la Compagnie de IESVS. L'occasion, que la Ville en eut, en fut tres-mauuaise, & l'effet tres-bon, comme le motif en fut excellent.

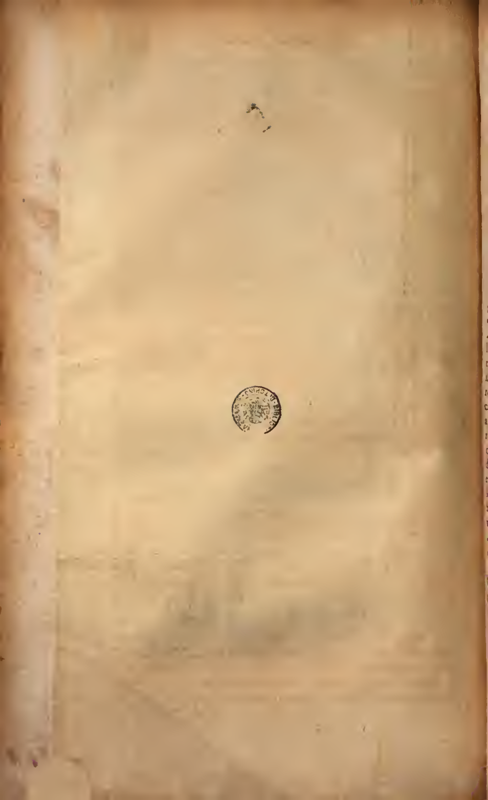
*Sachin. 2. part. Hist. Societat. Iesu. c. 8. Du Rubis lib. 3. ch. 56. & 60.*

Quelque temps aprés que les Heretiques eurent pris Lyon, & que le Roy l'eut repris sur eux, les Catholiques furent auertis que les Precepteurs de la Pretenduë se semoient insensiblement auec la doctrine dans leur College de la Trinité, & que leurs enfans suçoient le venin de l'Heresie à mesme temps qu'on leur faisoit prendre les eaux du Parnasse. Le Principal, qui estoit l'auteur de tout ce desordre, & qui tenoit depuis trente années des Regents aussi corrompus que luy, ne pût pas cacher si long temps son ieu, qu'on ne reconnut le mauuais vsage, qu'il faisoit de l'authorité publique; le peuple en fut abreuvé, le bruit s'en accreut auec l'indignation, qui le suiuit, quand la verité de l'hypocrisie ne leur fut decouuerte & que le mal, qui estoit public, ne pût plus se déguizer: Il arriua l'an mille cinq cent soixante, & vn par vn grand malheur qu'en vne procession solemnelle, où l'on portoit le saint Sacrement au iour de sa Feste, il fut traitté, fort indignement par les Caluinistes; cette insolence, qui estoit extreme, échauffa le peuple si soudainement, qu'il courut aux armes, & ayant pris garde que cette insulte s'estoit faitte auprés du logis de ce Principal déja diffamé, comme corrupteur de la Ieunesse, cette troupe toute effarouchée d'vn scandale si monstrüeux se rua d'abord furieusement sur ce miserable, & le déchira en peu de moments sans misericorde: Dés lors on pensa au changement de direction pour ce College; & pour empecher le cours des erreurs, qui s'estoient glissées dans l'instruction

*Le College entre les mains des Heretiques.*

*Voyez la V. Partie de cette Histoire section IV.*





ſtruction des enfans, & dãs les veines des ieunes Bourgeois déja ſortis de l'Academie, on ſe reſolut de la mettre promptement ſous la conduitte des Ieſuites, croyant que c'eſtoit l'vnique moyen d'y reſtablir les principes de la Foy, & les bonnes mœurs. Ce qui ne fut fait que l'an mille cinq cent ſoixante cinq, quatre ans aprés ce maſſacre.

Il eſt hors de doute que la Iuſtice de Dieu voulut agir puiſſamment en cette rencontre en permettant qu'vne victime chargée de tant d'opprobres, luy fut immolée, comme le bouc d'anatheme, puis qu'il eſt certain que les diſciples de ce Principal furent ceux là meſmes, qui eurent intelligence auec les rebelles de dehors, & qui leur ouurirent les portes pour prendre Lyon. De ſorte que ce criminel fut vne des ſources de tous les malheurs, que l'Hereſie introduiſit peu de temps aprés dans toute la Ville, & dans la Prouince. Ce qui fit connoître la neceſſité, qu'il y auoit de mettre ordre au gouuernement de ce College par vn changement vtile au public.

Le Pere Emond Augier Ieſuite, qui auoit rendu à la Ville de Lyon des ſeruices ſignalés, fut prié de s'y employer ſerieuſement auprés des Puiſſances, & d'obtenir des Superieurs de la Compagnie ce qu'il faudroit d'hommes pour la conduitte du College de la Trinité; Antoine d'Albon Archeueſque de la Ville, & Primat des Gaules, prit l'affaire à cœur, & ſe fit le chef de cette honorable conſpiration: tous les principaux de la Ville y entrerent fortement, & de concert ils en rechercherent les expedients. Les ſeuls Heretiques s'y oppoſerent pour leur interêt: leur apparence de raiſon eſtoit, qu'vn College comme vn biẽ public, & vniuerſel, deuoit eſtre ouuert indifferemment aux deux partis de religion afin que chacun y pût eſtre inſtruit; qu'au reſte il n'eſtoit pas iuſte de fier ce ſoin, & cette conduitte à des hõmes, qui s'eſtoient trop ouuertement declaré les plus implacables ennemis de la nouueauté: mais comm'ils virent que le vent n'eſtoit pas pour eux, & qu'on diſſipoit leurs mauuaiſes propoſitions par d'autres meilleures, ils changerent de batterie, & furent d'auis qu'au cas que la force l'emportaſt de haute lutte, ce ne deuoit eſtre que pour peu de temps, que cependant il falloit pouruoir à renuoyer toute cette affaire au Parlement, où elle ſeroit plus vtilement examinée, & qu'en ſuitte cet auguſte Corps iugeroit s'il eſt raiſonnable de ſe fier aux Ieſuites. *L'oppoſitiõ des Heretiques.*

Aprés cette émeûte le Conſeil porta que le Pere Emond ne laiſſeroit pas de prendre au plûtoſt poſſeſſion du College, dont il s'agiſſoit, comm'il le fit auec l'approbation de tous les Fideles. Il y mit d'abord quelques-vns des Peres attendant le conſentement du Pape, & des Cardinaux, & du General de la Compagnie, car pour le Roy il luy fut aisé d'en obtenir la permiſſion, comm'ayant l'honneur d'eſtre ſon Predicateur, & ſon Confeſſeur. Ie dis qu'il falloit le conſentement de ſa Sainteté, & des Cardinaux, parce que cette Compagnie encore nouuelle n'eſtoit pas nombreuſe, & ne pouuoit pas ſi facilement fournir à tout, ny ſatisfaire pleinement les Villes,

qui demandoient des Colleges. Celle de Lyon eſcriuit au Pape, aux Cardinaux, & au General. Le P. Emond, que l'on appelloit pour vne aſſemblée de ſon Ordre ſe chargea des lettres du Conſulat, & les rendit tres-fidelement : ie n'en ay pas veu la teneur ; mais par la reſponſe de ſa Sainteté, il eſt tres facile d'en comprendre tout le contenu : voicy donc le Bref, que i'ay traduit le mieux que i'ay pû en noſtre langue, pour contenter la curioſité de ceux, qui le voudront voir.

## SECTION XXXIV.

### Bref du Pape aux Eſcheuins de Lyon, pour leur College, les emplois, & l'accroiſſement de cette maiſon.

*Pie Pape IV. à nos treſchers Fils les Eſcheuins, & Conſeillers de la Cité de Lyon.*

BIen-aimés Fils Salut, & Benediction Apoſtolique. Nous auons appris par vos lettres, que noſtre cher Fils Emond Profés de la Compagnie de IESVS nous a apportées, & ſceu de ſa bouche, combien vous auez de deuotion, & de pieté pour le ſaint Siege Apoſtolique, & auec quel ſoin vous tachez de conſeruer en vôtre patrie la Foy, & la Religion Catholique ; Nous rendons de tres-grandes graces à Dieu, qui vous a donné cette conſtance de deuotion auec vne affection ſi pieuſe pour vos citoyens. Nous le ſupplions tres-humblement qu'il daigne éclairer par la grace du ſaint Eſprit les ames de ceux d'entre vos Bourgeois, qui s'eſtant laiſsé ſeduire, ſe ſont ſeparés de la Foy, & de l'vnité de l'Egliſe, afin qu'ayant eloigné de vous toute diſſenſion, l'on voye regner en voſtre Cité cette ſainte, & ſalutaire vnion dans le culte d'vne meſme Foy Catholique, qui a eſté en ſa vigueur auant que l'on vit ces temps miſerables & auant ces troubles, & qui eſt du tout neceſſaire, non ſeulement au ſalut des ames, mais encore au gouuernement ciuil. Et certainement nous loüons beaucoup la reſolution, que vous auez priſe de mettre la direction de voſtre College ſous la conduitte des Profeſſeurs de la Compagnie de IESVS. Effectiuement nous apprenons tous les jours que les Preſtres de cette Compagnie trauaillent diligemment au ſalut des ames en quelques lieux, qu'ils ayẽt des maiſons, & des Colleges, & qu'ils ne profitent pas moins par le bon exemple de leur vie que par leur inſtruction ; Ce que nous experimentons auſſi à Rome. C'eſt ce qui a fait que nous meſmes leur auons donné plus volontiers la direction du Seminaire de leur Compagnie, que nous auons eſtably depuis peu de tẽps en cette Ville, conformement au Decret du Sacré Concile de Trente. Mais parce que vous nous eſcriuez que les reuenus de voſtre College ſont fort mediocres, nous tacherons de ſatisfaire à voſtre deſir, quand le

*Il loüe leur ſincerité pour la foy, & leur reſolution pour leur College.*

moyen

moyen s'en presentera, sur le rapport que nous en fera le mesme Emond. Donné à Rome à S. Marc le quinziesme d'Aoust l'an mille cinq cent soixante cinq, la sixiesme année de nostre Pontificat.

*Les premiers emplois des Iesuites dãs ce College.*

Aussi tost que le P. Emond fut de retour de son voyage de Rome à Lyon, il dissipa vigoureusement les difficultés, que l'on auoit apportées en son absence à dessein de détourner les intentions des Catholiques pour le College de la Trinité, où d'abord il mit vn Recteur, & fit prononcer vne belle harangue en Latin, qui est imprimée. Le sujet en parut plausible, & conforme au temps, puis qu'il faisoit voir la necessité qu'on auoit de se tenir à l'ancienne Religion: l'assemblée, qu'eut cet Orateur, qui estoit fameux, fut tres-honorable: l'Archeuesque, le Gouuerneur, les principaux du Clergé, comme les Chanoines Comtes, La noblesse. Le Presidial, les Escheuins, & les notables de la Ville, y assisterent fauorablement, & en sortirent tres-satisfaits. Les predications, qu'on faisoit trois fois la semaine sur le mystere du saint Sacrement, & que l'on oyoit dans vn grand concours de peuple, firent vn fruit si considerable, que les Heretiques en demeurerent étourdis.

*Les accroissemens du College, & les bienfaits du Consulat.*

Depuis ce temps là le College a toûjours flory, & les Escheuins s'en rendirent les fondateurs. La Philosophie y est en honneur. La Theologie encore plus pour la dignité, que son rang luy donne: l'Eloquence, & les belles lettres, y triomphent à leur ordinaire; & la Sagesse ne dédaigne pas de s'abbaisser iusqu'à la poussiere. Ce qui a causé iusqu'icy les accroissemens, que l'on y a faits pour la structure de l'Eglise, & des autres bastimens, que l'on a dressés depuis peu d'années. En quoy nous voyons que ce grand College s'est renouuellé, prenant vne forme plus commode pour les fonctions d'vne Academie.

Mais à remonter à la source de tout ce bonheur, il est vray de dire que la mesme Ville, qui en a fait la fondation, a continué d'y répandre tant de bienueillance, & tant de bienfaits, que c'est vn surcroist de magnificéce, dont elle fait gloire, & dont elle est en possessiõ, comme à nostre égard ce, que i'en declare, est vn simple effet de reconnoissance, & de protestations immortelles.

Pour donner le dernier embelissement à ce College, on en fit peindre la basse Cour l'année 1662. Et Messieurs les Preuost des Marchands & Escheuins, en qualité de Fondateurs de ce College, au nom de toute la Ville, firent les frais de cette decoration, dont le suiet est, *Le Temple de la Sagesse ouuert à tous les Peuples.*

La Gallerie represente en quatre Tableaux la Construction de ce Temple, auec les Images de Salomon, & de l'Empereur Iustinien, qui bastirent autrefois des Temples à la Sagesse diuine, l'vn dans Ierusalem, l'autre dans Constantinople; les quatre faces de la Cour represente celles du Temple de la Sagesse sçauante, en quatre ordre d'Architecture, dont le plus bas ne contient que des deuises academiques,

l'Inscription generale du Temple, & les armoiries des Villes, où la Prouince de Lyon a des Colleges.

Dans l'ordonnãce qui suit,& qui s'esleue au dessus de la premiere,on void diuerses Nations qui viennent à ce Temple, dont elles admirent également l'élegance, la beauté & la magnificence; elles ont à leurs costez les blazons des Prouinces du Royaume, & la France qui paroît dans le cenrre de ce Temple a autour d'elle celles de tous les Estats qu'elle a possedez autrefois, ou que les Princes de son sang ont occupez.

Les euenemens les plus celebres de Lyon sont representez en bas reliefs sous la Corniche de cet ordre, entre les figures des Nations.

Au dessus de ces figures sont les Symboles de toutes les sciences, dans les espaces qui sont entre les triglyphes de l'otdre dorique.

Le troisiesme ordre a les figures de toutes les Sciences, qu'on enseigne dans les Colleges, auec leurs symboles, diuises, & autres ornemens; on y void aussi les medailles des Illustres en chaque Science auec leur legendes en diuerses langues, & des bas reliefs, des Instruments, de l'Histoire, des euenements, & autres choses semblables de chaque science en particulier.

Le quatriéme ordre n'a que des montres solaires, qui representẽt les heures Astronomiques, Babyloniques, Italiques & Françoises, deux montres nouuelles d'heures, qui commencent depuis les crepuscules, deux qui montrent la distribution de la lumiete,& le Calendrier perpetuel, qui sont portées par vn Hercule, & vn Arlas sur deux grands globes: & vne grande en forme de nom de Iesvs, qui fait le centre du Temple de la Sagesse; en cette montre on void en mesme temps quelle heure il est par tous les endroits du monde, où il y a des Colleges de la Compagnie de Iesvs.

Enfin Salomon reçoit la Sagesse dans le Tableau qui accompagne cette monrre.

Les Peintures de l'Eglise, qui sont d'vne meilleute main, furent commencées l'année 1646. & representent les vertus qui vont au sacrifice: tandis que les Apostres & les Peres qui leur ont succedé dans leurs fonctions, portent la gloire de ce Sacrifice par tout.

Il y a vn liure particulier, qui contient vne description plus ample de toutes ces peintures.

## SECTION XXXV.

*Les autres obiets, qui paroissent du Conuent des Peres Chartreux.*

*Le Conuẽt des Carmes. An. 1291.*

DE la mesme plateforme des P. Chartreux vous decouurirez dans ce grand espace de bastimens, qui terminent les Terreaux du costé

ſté de la montagne ſaint Sebaſtien, le Couuent des Peres Carmes. Il eſt ſitué au pied de la Coſte, & la rend encore plus recommandable, y faiſant en quelque maniere vn Mont-Carmel. Tant la Pieté, qu'on a dans Lyon pour la ſainte Vierge, s'y eſt conſeruée, & entretenuë iuſqu'icy principalement en la fameuſe deuotion du Scapulaire, qui eſt próprement l'habit de cette Princeſſe. Ce Conuent fut eſtably dans Lyon l'an mille deux cents quatre vingt & onze. Guy Doyen y eſt reconnu pour le premier fondateur. En reconnoiſſance de ce bienfait ces P. vont en Proceſſion à ſaint Iean vne fois l'année, l'an mille trois cents & trois Louys de Villars Archeueſque de Lyon leur permit de faire baſtir vn Conuent en cette Ville, mais ce fut en ſuitte d'vne premiere permiſſion, qu'ils en auoient eüe du Chapitre douze ans auant celle-cy.

*La Confrerie de la Miſericorde. An. 1625.*

L'an mille ſix cents vingt cinq la premiere Cour du meſme Conuent à donné place à vne Chapelle tres-deuote, qui porte le nom de Miſericorde, & le preſte à ſa Confrerie conformement à la pieté du Mont-Carmel, d'où elle ne ſort iamais que pour la pratique des bonnes œuures, qui luy ſont ſi propres, que c'eſt ſon eſſence le premier effort de cette honorable Compagnie eſt de viſiter ordinairement les priſons, & les priſonniers, non pas ſimplement pour les conſoler, mais bien plûtoſt pour contribuer au ſoulagement, dont ils ont beſoin, pour en retirer ceux, que les dettes y ont enfoncés, & pour en traitter charitablement auec les creanciers: ce qu'ils font ordinairement ſur tout aux plus grandes Feſtes de l'année. Il n'eſt pas croyable combien eſt illuſtre cette pieté: mais il eſt certain que le Ciel l'approuue en luy preſentant ſes riches couronnes. Le ſecond effort de cette Aſſemblée eſt d'ayder encore d'vne autre maniere les Criminels ſoit en leurs cachots par des aſſiſtances continuelles, & prodigieuſes, ſoit à moyenner leur déliurance le plûtoſt qu'ils peuuent, au cas que leur innocence ait eſté connuë, ſoit enfin à les exhorter quand ils ſont conduits au ſupplice: car c'eſt bien alors que la ferueur les transporte plus violement. C'eſt à ces funeſtes occaſions qu'ils menagent tres-ſoigneuſement tous les momens de ces triſtes heures, qui ſont deciſiues du ſalut, & que n'ayant rien omis, qui puiſſe y ſeruir, ils rendent encore les derniers honneurs de la ſepulture au corps de ces miſerables en les retirant d'vn ſecond gibet par vne grace tres-particuliere des Magiſtrats, qui conſentent pour l'amour de Dieu que la Iuſtice cede à la bonté en faueur de ſa compagne la Miſericorde, & de ſes Confreres.

*Voyez l'Hiſtoire de ſaint Pierre.*

Auprés des Terreaux eſt vne maiſon, nommée ſainte Catherine, c'eſtoit autrefois vn Hoſpital des paſſants, que l'Abbaye de ſaint Pierre donna pour les pauures, les Recteurs de l'aumoſne generale, qui en ont la direction, ont fait rebaſtir l'Egliſe fort louablement.

*La Parroiſſe ſaint Vincent, ſon Egliſe.*

De ce meſme lieu, qui nous donne veüe ſur la Ville de Lyon, paroit la Parroiſſe ſaint Vincent, qui a ſes beautés, & ſes ornements.

L'Eglise de cette Parroisse fut bastie l'an mille cinq cens quatre vingt & cinq par le Chapitre de saint Paul, dont les Chanoines sont Curés primitifs. Ie n'ay point appris quelle Eglise il y auoit deuant ce temps là, ny le lieu de sa situation. Mais il est certain qu'en cette action ce Chapitre vsa d'vne liberalité tres-considerable.

*Le Pont de bois vers S. Vincent. An. 1657.* Le Pont de bois, qu'on y a dressé de nouueau, est également vn effet de magnificence, & de courage, puis qu'il a fallu fortement lutter contre l'eau, qui s'estoit renduë déja deux fois indomptable à l'industrie des entrepreneurs, ayant renuersé deux ponts successiuement l'vn aprés l'autre. Mais la force, & la generosité de ces cœurs iointe au raisonnement de l'art, & ayant trouué le secret pour y reüssir, elle s'est roidie contre les obstacles des profondeurs, contre la fierte des vagues, & contre l'opiniatreté de cét element. Enfin la cause du mal a cedé aux inuentions: Et l'on espere que cette structure sera de durée.

*Le Conuët des Augustins. An. 1000. S. Guillaume y prend l'habit.* Dans cette Parroisse sut le mesme quay de la Saone se voit le Conuent des Peres Augustins, dont les auenues sont fort agreables de ce costé là, l'Eglise assés grande, & les bastimens assés bien compris. Villurbane, qui est vn village au delà du Rhône, eut l'honneur d'auoir la premiere fondation d'vn Conuent de l'Ordre en l'année mille. La maison souffrit des ruines quelque temps apres. Saint Guillaume Duc d'Aquitaine les repara aprés auoir pris l'habit de Religieux en cette maison. On changea de lieu, quand il plût aux Lyonnois de les receuoir dans la Ville, où ils bastirent vn autre Conuent en vne ruë, qui porta leur nom. Ils abandonnerent encore ce lieu, & se transporterent au quartier, où ils demeurent depuis enuiron quatre cents ans Sans doute ce fut pour y estre mieux.

Les grans priuileges, qu'ils ont obtenus du S. Siege, montrent clairement en quelle estime ils estoient à Rome, & ailleurs. Il est asseuré que l'Esprit de S. Augustin leur Patriarche y regnoit en perfection, & que tant de Papes ont reconnu cette verité. Vrbain IV. Alexandre aussi IV. Boniface VIII. Martin V. Calixte III. Pie II. Paul II. Sixte IV. Innocent VIII. Alexandre VI. Iule II. Leon X. Adrien VI. Clement VII. les ont honorés de leur bienueillance, & appuyés de l'authorité de leurs faueurs, en leur accordant des Priuileges tres-auantageux. Paul III. l'emporta sur tous l'an mille cinq cent quarante & vn. Et les autres Papes les successeurs ont suiuy ses traces. Ie renuoye mon lecteur à vn imprimé sur cette matiere.

*La Plattiere à l'Ordre de S. Ruf. An. 1080.* La Plattiere, que l'on voit d'icy, est vne Parroisse, & vn Prieuré de saint Ruf. S. Gebuin, ou Iubin, Archeuesque de Lyon donna cette Eglise aux Religieux de cet Ordre l'an mille quatre vingt. La donation en fut confirmée par Hugues premier successeur de saint Gebuin en l'Archeueșché l'an mille quatre vingt & douze.

## SECTION XXXVI.

### *Autres Eglises, & Conuents, qui paroissent de la plateforme des Chartreux.*

MOn Lecteur se souuiendra, s'il luy plait, que ie ne suis pas l'ordre de l'antiquité, ny des dignités, i'obserue seulement celuy des lettres alphabethiques, comme le graueur les a marquées. Ainsi l'Eglise saint Nizier paroit à son rang. Ell'est ancienne pour son establissement, & alors ell'estoit petite. Depuis ell'est creüe, ell'est deuenuë Collegiale, & est en son lustre. Nostre Histoire Ecclesiastique, qui en donne le narré, me dispense d'en produire icy les merueilles.

*S. Nizier. Voyez nostre Hist. Ecclesf. de Lyon VII. Partie sect. 28.*

L'Eglise saint Iacques, qui est mediocre, & qui passe pour vne Chapelle, a esté bastie, & fondée l'an mille deux cents dix huict prés de saint Nizier, à l'occasion d'vn pelerinage, que Gaspar de Chaponay fit à saint Iacques en Galice en suitte d'vn vœu, qu'il auoit formé en Angleterre pour la guerison des grandes blessures qu'il auoit receües en Angleterre. Estant de retour il erigea par reconnoissance enuers cet Apostre cette Chappelle dans son propre fonds. Ses maisons estoient tout ioignant, l'vne à costé, & l'autre au bas de ce nouuel Edifice. Sur le couuert de cette Chappelle il y a en haut des crestes de pierre de taille, qui font vne espece de galerie. On a eleué sur ces crestes les armoiries de Chaponay, celles de Beauuoir, celles de Grolée, & celles de Palmier, parce que ce sont des maisons iointes entre elles par alliance. On voit ces armes grauées en relief, & encore en leur entier. Le Consulat de Lyon auoit coustume de s'assembler autrefois en cette Chapelle.

*La Chapelle S. Iaques.*
*An. 1218.*
*Voyez la IV. Partie de cette Histoire sect. 20.*
*Paradin liu. 3. ch. 3.*

L'Abbaye de saint Pierre est si ancienne, qu'il n'est pas aizé de marquer precisement en quel temps elle fut fondée. Quelques Auteurs de l'Histoire de Lyon l'attribuent à S. Ennemond, quelques autres à S. Sacerdos, tous deux Euesques de la mesme Ville. Ceux, qui ont vû les instruments, ou l'Archiue de cette Abbaye, y appellent S. Viuence, comm'ayant contribué à cette bonne œuure : ce fut quand il gouuernoit cette Eglise assés long-temps aprés S. Sacerdos, & peu d'années auant que S. Ennemond fut assis sur le mesme thrône. Mais il est facile de mettre fin à ce different, & d'accorder ces opinions, c'est en ne donnant à pas vn de ces trois Prelats toute la gloire, & tout l'auantage d'vne entiere fondation : Partageons plûtost cet honneur, & receuons les en qualité de bienfaitteurs tres-insignes. Effectiuement S. Ennemond, qui donna de ses propres mains le voile sacré à deux de ses Sœurs en cette Abbaye, accompagna cette genereuse action d'vne signalée liberalité. Et il est certain que ce Conuent reçonnoit encore auiourd'huy qu'il tient des mains de ce saint Martyr presque tout ce qu'il possede de biens.

*Ancienne Abbaye de S. Pierre les Nonnains.*
*Comment S. Ennemond en peut estre qualifié Fondateur.*

C'en eſt aſſés dit, pour attribuer à S.Ennemond l'honnorable qualité de Fondateur. Ourre qu'il eut la bonté de fonder vn anniuerſaire pour l'ame de ſon Pere, & pour celle de ſa Mere dans la meſme Egliſe de S.Pierre. Ayanc dont eſté liberal iuſqu'à ce point, il eſt manifeſte que ce S.Prelat doit au moins tenir vn des premiers rangs entre les premiers, & plus Illuſtres Fondateurs de cette Maiſon, puis qu'on n'en ſçait point, qui ait fait ſeul l'entiere Fondation.

Les Rodolphes & les Conſtantins, Gentishommes, qui veſcurent aprés noſtre Saint, contribuerent de leurs biens, non pas ſeulement à raiſon de leur deux Filles, qui eurent l'honneur d'eſtre ſucceſſiuement Abbeſſes, mais auſſi en conſideration de S.Ennemond. Cleobert auſſi Gentilhomme y fonça du ſien pour deux de ſes filles, & pour vne Niece, qui furent profeſſes dans cette Abbaye.

Conrad le Pacifique, Roy de Bourgongne confirma tous les Prieurés, les aurres biens, & les priuileges, que cette maiſon poſſedoit, & luy donna des immunités Royales. Leydrad Archeueſque de Lyō fit d'excellenres reparations à S. Pierre par la volonté de Charlemagne, qui qui luy en donna la commiſſion. Charles Roy de Bourgongne y fut enterré. Lothaire ſon Frere, & ſon ſucceſſeur y fit faire ſolemnellemēt ſes obſeques, & laiſſa aux Religieuſes vne liberalité fort conſiderable.

*Voyez la troiſieſme partie de cette Hiſtoire, ſect. 3.*

*An.858.*

Ie laiſſe à part vn grand nombre d'autres qui ont beaucoup aydé à amplifier & à enrichir ce Monaſtere. I'omets les hommages des Ducs de Sauoye, auec quantité de droits ſpecieux, & de rares priuileges, m'eſtudiant à la brieueté. Pour le meſme effet ie me diſpenſe d'ajoûter icy combien ont brillé les eminentes vertus de quelques Abbeſſes, & de quelques Religieuſes. Il ſuffit de dire qu'il y a dequoy faire pour en conſeruer la memoire des merueilles de cette Abbaye, vn volume plus que mediocre aux âges futurs. Vne partie des fonctions parroiſſiales ſe fait en l'Egliſe S.Sorlin iointe à celle de S. Pierre ; la Chapelle de S.Coſme, & S.Damien eſt proche delà ; c'eſt vn Prieuré.

*Les Capucins du petit Foreſt.*

*An.1622.*

Le petit Foreſt, qu'on void en partie de la plateforme des Chartreux, eſtoit autrefois vn lieu de plaiſance, qui eſt maintenant vn lieu de retraitte, où les Peres Capucins eſtablirent leur Nouitiat l'an 1622. le 10. Decembre ayant obtenu les permiſſions neceſſaires. Les aſſiſtances ſpirituelles, que le public receuoit de leur viſites, & de leur conuerſation, le ſoulagemēt, qui en reuenoit aux malades, auec les autres emplois de leur zele fur le grād ſujet, qui obligea la maiſon de Ville, & vn tres-grand nombre de particuliers à ſouhaitter ce ſecond Conuent.

Comme S.François auoit à Lyon cinq diuers Eſtabliſſemens de ſon Ordre, S. Bonauenture ſur le bord du Rhône, l'Obſeruance & ſainte Claire auprés de la Saône, & ſur les deux bords, les Capucins auprés de S.Paul, & les Recollets en Bellegreue, dont les trois premiers flanquent les riuieres, & les autres deux occupēt la pâte de Fouruiere, l'on ſe figura qu'il eſtoit biē iuſte d'en ſituer vn au pied de la Coſte S.Sebaſtien: & c'ét celui-cy, ou l'ō a logé les Nouices Capucins. Ainſi leur S.Patriarche,

ayant

ayant ſix maiſons en autant d'endroits de la Ville aſſés eloignés l'vn de l'autre, les regardera d'vn œil fauorable pour faire couler les faueurs du Ciel generalement par tout : C'eſt à quoy ces Religieux trauaillent ſans ceſſe iour, & nuit auec la ferueur de leur pieté. Et les ieunes plantes, qui ſont eleuées au petit Foreſt pour obtenir mille Benedictions, en appelleront de tres-precieuſes, & de tres-exquiſes, comm'elles l'ont fait iuſqu'icy par la Sainteté de leurs exercices. Dieu qui veut regner en cette Ieuneſſe, a eu la bonté de la retirer, & de l'arracher du milieu du monde, & des foreſts noires, qui ne ſeruent qu'aux egaremens, pour la tranſporter en ce Saint azyle, où on les cultiue auec vn ſoin merueilleux.

On planta la Croix en preſence de la Reyne, Anne d'Autriche, cette meſme année, & ce meſme iour, afin qu'vn Dieu homme Crucifié entraſt le premier en poſſeſſion d'vn lieu deſtiné au crucifiment du libertinage, & des paſſions dereglées, qui ont couſtume de le fomenter. La premiere pierre de l'Egliſe fut auſſi poſée l'an mille ſix-cent vingt ſept conformement à la lettre, que la Reyne en eſcriuit au Vicaire General. L'Egliſe acheuée preſqu'au bout de l'an fut conſacrée ſept ans aprés, & dediée à S. André.

André Coſte, banquier Genois fut le Fondateur de cette Maiſon, comm'il le fut de l'Egliſe du grand Conuent. Les frais, qu'il y fit, monterent bien à cent mille liures. Cinq, ou ſix autres bienfacteurs y contribuerent liberalement. Ie laiſſe à l'Hiſtoire de cet Ordre les difficultés, qui s'y oppoſerent, l'accommodement, qu'on y apporta, & les autres circonſtances, comme des pieces, qui ſeroient trop vaſtes pour eſtre logées en ce traitté.

Vn peu au deſſous du petit Foreſt ſe voit la Chappelle de ſaint Marcel, autresfois vne Recluſiere d'hommes: auiourd'huy ell'eſt employée pour les aſſemblées des Penitens noirs, dont la pieté eſt fort eſtimée.

Les Preſtres de l'Oratoire s'eſtablirent ſur la meſme coſte l'an mille ſix cent quatorze en vn grand eſpace fort delicieux, d'où l'on void le Rhône, & le Dauſiné. Là ils exercent leurs fonctions ordinaires pour le bien des ames, veritable fin de leur Inſtitution. Ils y ont auſſi depuis peu d'années comm'vne forme de Seminaire, où ils inſtruiſent exactement ceux, qui ſe diſpoſent à prendre les Ordres. Ce qui eſt vtile non ſeulement aux particuliers, qui ſont appellés au Sacerdoce : mais encore generalement en l'eſtenduë de ce Dioceſe, qui en ſera mieux edifié. Car c'eſt vn moyen d'y faire obſeruer efficacement la diſcipline Eccleſiaſtique : en ſuitte dequoy la gloire de Dieu s'y augmentera par vne parfaitte reformation des mœurs.

*Preſtres de l'Oratoire. An. 1614.*

## SECTION XXXVII.

*Les autres maisons Religieuses, qui sont en la Coste saint Sebastien, ou n'en sont pas loin.*

*Le Monastere des Feüillans. An. 1619.* I'Aioute à ces lieux de pieté les autres maisons Religieuses, qui ne paroissent que confusement en la Perspectiue, que nous expliquons: Mais sont pourtant sur les croupes de ces vallons.

Les Peres Feüillans, qui en sont au pied, & au bord du Rhône furent receus à Lyon l'an mille six cents dixneuf, le 19. Auril, comm'il appert par vn acte Consulaire, qui en fut expedié en l'Hostel de Ville. Personne n'ignore les grans auantages, qui en reuiennent au public leur Patriarche saint Bernard y voit exprimée la Sainteté de sa vie, & l'admirable recollection de son esprit auec la rigueur qu'il mit en son Ordre, quand il le forma en l'affermissant dés lors par ses bons exemples. Les plus eclairés se sont bien gardé que la doctrine de ce Saint, qui autrefois n'estoit pas commune à la pluspart des Religieux, ny quand il viuoit, ny long-temps aprés, est auiourd'huy deuenuë comme hereditaire à la sainte Congregation des Feüillans.

Entre les Peres Feüillans le grãd College des Iesuites, proche l'Hostel de Ville, du costé du Rhône, fust établie la communauté des Prestres de S. Ioseph, l'an 1662. le 5. d'Octob. par Mr. Camille de Neufville Archeuesque, & Comte de Lyon, Commandeur des Ordres du Roy, pour faire des Missions en son Diocese, où ils ont trauaillé depuis plusieurs années, auec grand succez, par leurs Predications Apostoliques & l'exercice Sacré de l'Oraison mentale, auec vne methode tres-facile. La Chappelle de S. Claude n'est pas loin delà, & est fort deuote.

*Le premier Conuent de sainte Vrsule. An. 1610.* Remontant vn peu plus haut iusqu'à la ruë de la Monnoye vis à vis de l'Oratoire, nous y trouuerons le premier Conuent de sainte Vrsule, qui fut estably l'an mille six cents dix, sous le titre des onze mille Vierges auec la permission de l'Archeuesque, & auec le consentement de la Ville, qui a trouué vne vtilité publique, en l'instruction d'vne infinité de petites filles, que les Religieuses de cet Ordre éleuent à la connoissance de Dieu, & à la vertu, en leur donnant toute la teinture des maximes de la Foy, & des bonnes mœurs par la regle de leur Institut. Il est asseuré qu'on en tire vn fruit incroyable, puis que ces Escoles sont le Seminaire d'vn nombre infiny de Religieuses. Nos autres veües nous ont découuert ailleurs les deux Colonies de cette maison.

*L'Abbaye de la Deserte. An. 1269.* A descendre encore delà tirant vers la Saône, & vers S. Vincent. Nous rencontrerons l'Abbaye de la Deserte, Ancienne fondation d'vne Princesse, dont la pieté s'est renduë fort recommandable aux siecles suiuans. Iean Comte de Bourgongne, & de Chalon, & Mahaut de

de Bourgongne sa Femme eurent pour Fille Blance de Chalon, qui fut mariée à Guichard IV. Sire de Beaujeu. Quand elle fut vefve, elle méprisa genereusement le monde, & voulut entrer en Religion pour y estre à Dieu plus parfaittement enuiron l'an 1269. du temps de S.Loüis. Elle vint donc à Lyon, & y apporta ce dessein : en suitte duquel ell'y fonda liberalement cette Abbaye hors la Ville, comm'en vn desert, dont on luy donna le nom, qu'ell'a conserué iusqu'icy : & à mesme temps la Fondatrice y receut le voile. Il est arriué depuis que cette Abbaye fut renfermée dans l'enceinte des murailles de la Ville par vn grand bon-heur pour la regularité. Il faut remarquer que l'espace de plusieurs années on y obseruoit la regle de sainte Claire: auec le temps les Religieuses y deuinrent Vrbanistes. Mais l'Abesse d'aujourd'huy Marguerite de Cubli y mit la reforme l'an 1618. receuant la regle de S.Benoist. En quoy ell'a témoigné son zele pour le plus de perfection en la vie Reguliere de ses Sœurs, & pour la plus grande gloire de leur saint Espoux.

Le Monastere des Carmelites de Lyon est assés celebre, & assés visible pour nous obliger à en descrire l'Establissement, & le Gouuerneur, qui en a fait la fondation auec Madame sa Femme est si fameux pour les obligations, dont il a chargé cette Ville par les bienfaits, qu'ell'en a receus, que la memoire de ses actions, & de sa generosité y doit demeurer eternellement. Tous deux employerent leur authorité pour faire venir de Paris ces Religieuses, qui arriuerent à Lyon l'an 1616. le 12. Septembre, & logerent à Ainay, d'où elles sortirent le 9. Octobre, iour de S. Denys pour entrer en possession du nouueau Conuent, qu'on leur auoit preparé.

*Establissement des Carmelites.*

*Monsieur, & Madame d'Halincour fôdateurs.*

La Mere Magdelene de S. Ioseph y fut establie la premiere en qualité de Prieure. Ie la nomme expressement pour m'accommoder à la haute reputation, que ses grands merites luy ont acquis presque tout le temps de sa vie, & aprés sa mort. La France a vû le volume, qu'on a donné au public sur cette matiere. Lyon a pris part à plusieurs merueilles, que Dieu a produittes par les intercessions de sa seruante, & plus de cinquante Villes du Royaume en ont senty les effets. La modestie, & le respect, que nous deuons aux Ordonnances du Saint Siege ne nous laissent pas la permission de qualifier ces prodiges du nom de miracles, ny de luy attribuer vne veritable Sainteté. Neantmoins vingt & vn procés verbaux faits par six Euesques, & par autant d'Archeuesques en contiennent le detail: Le 22. de ces verbaux, qui est le dernier, & qui fut instruit deuant le Primat des Gaules l'an 1657. en cette Ville, montre euidemment le credit, que cette belle ame a auprés de Dieu par des guerisons inopinées, & par d'autres operations merueilleuses, qu'ell'a obtenues pour ceux de Lyon. Ce seul Monastere a produit autant de tesmoins de ces verités, qu'il y a d'yeux de personnes non suspectes, & irreprochables, qui y ont vescu depuis son trepas sous la regle de sainte Therese.

*La M. Magdelene de saint Ioseph en odeur de Sainteté.*

La tendresse de deuotion, qu'eut nostre Prieure pour les douleurs de la sainte Vierge, fit qu'on dedia ce nouueau Conuent à N. Dame de Compassiô. La pieté de ses Fondateurs est si éclattante, & s'est signalée en tant de maniere pour cette maison, qu'il est impossible d'en faire au public d'assés nobles expressions. Il ne faut que voir cette belle Eglise, qu'ils font eleuer actuellement, pour en iuger auec admiration. Les riches tombeaux, qu'ils ont fait dresser pour eux, & pour leur famille, sont les illustres monumens de la vertu, & du grand motif, qui les a poussés à mettre la main à tout cet Ouurage de Magnificence. Et certainement cette sorte d'attestations est incomparablement plus forte, que l'or, & l'argent, le marbre, & le bronze, qu'on y voit briller, & font plus d'effet que tous les autres ornemens, qui seruent à la decoration de leur Eglise, & de leur Chapelle.

*Eloge des Fondateurs de ce Conuent.*

Pour marque de leur pieté comme cette Eglise est dediée à la sainte Vierge, la Chapelle aussi l'est à son Espoux S. Ioseph. Que ne doit attendre de faueurs du Ciel, & de Benedictions de ces deux Puissances l'Illustre maison de Villeroy? & quel comble de diuines influences ne doit esperer ce Monastere, qui se voit fondé par des mains si pures, sous vne conduitte si reglée, sous de si beaux astres, & sous des protections si venerables, & si assurées?

*Les deux Conuents de l'Annonciade. An. 1624. & 1656.*

A la montée du mesme vallô les Religieuses de l'Annonciade qu'on nomme Celestes pour leur habit bleu, ont deux Conuents peu eloignés l'vn de l'autre. Le plus ancien y fut estably l'an 1624. Gabriele de Gadaigne Dame de Cheurieres en fut la premiere Fondatrice. Leur second Conuent, dit de S. Amour, est aujourd'huy en la ruë Neyret depuis l'an 1656. quoy que déja on les eut receües en cette Ville, & logées en vn autre endroit.

*Leur estroitte recollection.*

C'est vn Institut, où la retraitte, & ou le silence, & par consequent vne parfaitte recollection font vne partie de l'austerité, qui regne en cet Ordre. Vn parloir fermé generalement à tous ceux du monde, à moins de traitter d'affaires, principalement de la conscience. Ce qui s'y obserue auec tant d'exactitude, & tant de rigueur, qu'elles sont tenuës hors de toute conuersation seculiere, sans excepter mesme leurs proches parents, puis qu'il est certain qu'elles n'ont pas la permission de parler à eux que fort rarement.

Au dessus, & au plus haut de cette Colline se void la Chappelle de S. Sebastien, qui donne son nom à toute la Coste, & qui fut jadis vne Reclusiere.

*Le Conuët des Bernardines. An. 1641.*

Presque vis à vis de la porte S. Sebastien les Religieuses de S. Bernard se sont arrestées, où elles bastissent ayant obtenu les permissions necessaires, & ayant acquis vn lieu spacieux sur le coupeau de cette montagne. Il est vray qu'aprés que cet Ordre se fut reformé en Sauoye par le zele ardent, & sous la conduitte du fameux Euesque de Geneue, François de Sales, elles vinrent à Lyon l'an 1632. & furent logées successiuement en deux endroits differens, iusqu'à neuf années aprés leur

reception





reception, auquel temps elles monterent sur cette Colline, & s'affermirent dans cette nouuelle acquisition.

Il semble à considerer le cours de la Prouidence que leur Patriarche S.Bernard se soit agreé à tenir le bas, & le haut de cette Eminence en la personne de ses Enfants Spirituels: Les Peres Feüillans au pied du vallon, les Sœurs Bernardines au sommet, & sur le penchant, pour remplir de deuotion tout cet espace, qui n'est pas petit. Aussi chacun sçait que les tendresses de la pieté religieuse estoit l'element de ce S.Abbé, & que c'est encore le fons principal, qu'il a laissé glorieusemét pour tout heritage à ses succésseurs, & à tout son Ordre, qui en rend le fief à la Majesté, dõt il releue depuis sa premiere Institutiõ.

Les Eglises Collegiales, & Parroissiales de saint Paul, & de S.Laurent, de Fouruiere, & de saint Nizier, qui paroissent en cette veüe, que nous expliquons, nous entretiennent suffisamment en l'Histoire Ecclesiastique de Lyon, sans qu'il soit besoin d'en faire icy la description. De mesme ie vous donne auis que les Capucins du plus grand Conuent, les Carmes dechaussés, le pont de pierre, qui est sur la Saône, les Celestins, S.Antoine, & l'Hostel-Dieu ont eu place ailleurs, ou la vont auoir, quoy que tous ces lieux soyent aussi graués en en la planche, que nous venons de considerer.

*Les Eglises S.Paul, S. Laurẽt: Fouruiere.* *Voyez nostre Hist. Ecclef. 7. Part. sect. 23. & le suiuantes.*

## SECTION XXXVIII.

### *EXPLICATION DE LA VEVE, QVI montre Lyon, quand on y descend par la Saone, & premierement des obiets, qui sont du costé du quay S.Vincent.*

A Ceux, qui descendent sur la Saône, se montre d'abord à main gauche le grand Bouleuard S.Iean, à qui les Chanoines Comtes donnerent le Nom de leur Eglise l'ayant fait bastir à leurs frais sous Charles VII. Roy de France. Prenons que les chaines, que l'on a grauées, ne soyent pas tenduës, & qu'ainsi nous puissions passer franchement sans nous amuzer à les voir. Aussi auons nous d'autres obiets plus considerables.

*Boulevard S. Iean, & les Chaines:*

L'an mille six cents trente neuf sous ce Bouleuard fut dressée la nouuelle porte, qu'on nomma Porte d'Halincour, parce que ce Seigneur la fit bastir pour l'vtilité publique, estant Gouuerneur de cette Prouince. La voute, qui est au dessous de cette masse, a bien quatre vingt dix pas de longueur. Il faut auoüer que ce passage est extremement commode à ceux, qui sortent de la Ville pour aller de ce costé là. En quoy l'obligation, que les Lyonnois ont à l'Auteur de ce bel ouurage, est particuliere : l'Inscription, que l'on a posée sur le portail vous exprimera plus naïuement la magnificence de ce Gouuerneur, qui s'est estenduë d'vne porte à l'autre, & qui a laissé de ses plus profons

*Porte d'Halincour.*

fons caractetes en tous les endroits de la Ville. Donnons en passant ce petit trait de reconnoissance, que nous conseruons tres-fidelement, & tres-cherement pour vn Genie, dont l'affection fut si bienfaisante.

*Ancien Amphitheatre sur la montagne de S. Sebastien. Liure de la limagne d'Auuergne imprimé l'an 1561.*

Les amateurs de l'antiquite ont bien reconnu que sur cette Coste, & au mesme lieu, où Charles IX. fit bastir vne Citadelle, les Romains auoient autrefois dressé vn Amphithearre spacieux, le R. P. Matthieu Compain Lyonnois de la Compagnie de Iesvs, comme tres-instruit, & fort eclairé en la connoissance des siecles passés, m'a fait voir cette verité dans vn liure de Gabriël Simeoni, qui dit en auoir veu les vestiges dans la vigne d'Aussetre l'an 1561. deuant que la Citadelle y fust bastie par Charles IX.

*La Chartreuse de Lyon. An. 1591.*

La Perspectiue, qui nous a tenus assés de temps sur la plateforme du iatdin des Petes Chartreux pour voir des obiets, qui nous onr parus agreables pour la Sainteté de quelque maisons Religieuses. Nous en montre d'autres nous faisant, changer de veüe, & nous transportant de dessus vn tertre sur vne riuiete, d'où nous allons découurir de loin ce qui estoit tout auprés de nous deuant, derriere & à nos costés. C'est cette Chartteuse, d'où nous sortons pour y retourner par les addresses de nostte gtaueur sur la difference des aspects, qu'il nous represente.

Voicy donc vn lieu, dont la Pieté dispose à plaisir dés l'année mille cinq cents quatte vingts, & onze, qu'elle commença à s'y establir pour s'y faire vne solitude, & pour s'y bastir vn supetbe Temple auec vn cloître spacieux, où sont les cellules des Religieux, & les galleries, qui l'enuironnent de tous les costés. C'est en cet Eden, qu'elle se plait à s'entretenir auec Dieu, & auec les Anges pour en faite de nouueaux. C'est vne partie de ce qui luy teste de Paradis sur la terte. La belle maniere, dont elle se sert pout cultiuet agreablement ce lieu de delices Spirituelles, est d'y establir vne eternelle separation des choses du monde auec vn diuotce solemnel de tout le commerce, que les hommes ont dans les grands emplois de la vanité.

Ie patle toûjouts de la Pieté dés qu'vne fois elle s'est renduë en cette maison s'y faisant Chartreuse. Car comm'il est vray par vn principe de Theologie tres-solide, que la Pieté entre les vertus est la plus sainte & la plus religieuse de toutes sans exception. Aussi est-il aueré qu'elle ne cesse de s'estudier, & de s'employer de tout son pouuoit à tendre cet Ordre vn des plus Saints de la sainte Eglise. Et pour les patticuliers ell'en fait ordinairement comme ses Ministres d'Estat, à qui elle communique ses secrets. Elle loüe Dieu auec eux incessamment iour & nuit. Ils ne trauaillent, & ils ne reposent qu'auec elle : Elle se nourrit de leur abstinence : leur eloignement des choses terrestres est son ptincipal diuertissement. Et l'écart, où ils se sont mis, fait le capital de sa plus deuote conuersation : leur profond silence la rend eloquente deuant Dieu. Et l'interieur de leur ame, est le plus riant de ses entretiens. Vn des grans ptodiges, qu'ell'y produit sans discontinuation,

c'est

c'eſt qu'il n'y a rien qui la faſſe tant connoître, que le ſoin qu'ell'a d'y viure inconnuë, & cette vie, qu'on nomme cachée, porte des rayons, qui l'eclairent iuſqu'au plus profond des tenebres, dont elle ſe couure. En quoy l'on peut dire que l'inuiſibilité meſme qu'elle affecte, ſe change en lumiere pour la rendre plus viſible aux hommes, dont elle éuite l'approbation, le iour, & l'éclar.

Vn peu plus auant vous voyez le quay S. Vincent, où paroit l'illuſtre reparation que l'on y a faite depuis vingt annés pour les parapels, & pour les murailles, qui bordent la Saône, & qui font toûjours honneur au quartier par la decoration, qui luy donne vn accroiſſement de bonne grace: outre la commodité publique tant pour le chemin, qu'on a elargy tout le long du quay, que pour les creües de la riuiere, dont les vagues qui ſe iettoient de ce coſté là, rompoient le riuage, au lieu qu'auiourdy, ce qu'on a dreſſé des murailles repouſſe ces eaux, & ſert de rampart pour la ſeureté du paſſage, & pour l'abord des bateax, qui en eſt beaucoup plus aizé. *Quay de S. Vincent*

Sur le meſme quay paroit vn Conuent de la Viſitation, c'eſt le troiſiéme, qui fut eſtably l'an 1641. Et c'eſt la ſeconde Colonie du Monaſtere de Bellecour, qui fut le premier de ſainte Marie reçeu à Lyon. Cette nouuelle acquiſition fut faitte par les liberalités d'vne bonne Dame, Antoinette de Montuert, qui s'en rendit Fondatrice Dieu benit cét Ordre, & le multiplie pour y triompher y trouuant ſa gloire, & pour honorer la memoire de ce grand Prelat, qui l'inſtitua. *Troiſieſme Conuent de ſainte Marie.*

Vn peu plus bas on voit vn Monaſtere de l'Ordre de S. Benoiſt à l'inſtar de celuy de S. Pierre de cette Ville, lequel par permiſſion de l'illuſtriſſime Archeueſque Camille de Neufville a eſté eſtrably par la Sœur Gabrielle du Gué profeſſe de celuy de S. Pierre, premierement dans la maiſon du ſieur de Vauzelle ſoûs Fouruiere l'année 1658. & en l'année 1664. elle achepta la maiſon du ſieur Florendal ſur le quay de S. Vincent, où auec vne ſienne Sœur, & quelques Religieuſes du Monaſtere de Blie ſe ſont renduës recommandables, par leur pieté & multiplient tous les iours en vertu auec vne approbatiõ extraordinaire du public

## SECTION XXXIX.

### *Des autres obiets, qui paroiſſent de deſſus la Saône du coſté de Pierre-ciſe.*

HAuſſez la teſte, & voyez ce fort ſur la cime de ces hauts rochers, qui ſemblent nous menacer de ruine. De fait à les voir de loin on diroit qu'il tient à fort peu qu'ils ne ſe detachent, & n'allent tomber dans leur precipice, & ſur les maiſons, qu'ils ont à leur pied. Tant ils ſont penc[illegible]s, & tant ils paroiſſent eſcarpés. Auſſi en ont il le nom, on nomme c[illegible] eu Pierre-ciſe, comme ſi la main des maſſons l'auoit coupé à coups [illegible] ciſeau. Les Archeueſque de Lyon firent autrefois ba- *Chaſteau de Pierre-ciſe.*

 ſtir

stir ce Chasteau, comme Seigneurs temporels de toute la Ville, & y demeuroient ordinairement. Mais depuis les troubles la necessité des affaires, & les changemens, qui sont arriués dans le cours du temps, ont fait venir cette place, comme iugée importante, sous la main du Roy pour la seureté de la Ville, & de son Estat. La Iustice en est demeurée à l'Archeuesque pour les enuirons de ces eminences.

*Le Conuët de l'Obseruance. An. 1494.* Sortons de ces precipices, & venons auprés de la porte, qui est au dessous, pour voir le Conuent de l'Obseruance sur le riuage de la Saône Il est de fondation Royalle, & fut dedié à Nostre Dame des Anges, dont il porte encore le nom. Le P. F. Iean Bourgeois Confesseur, & Predicateur ordinaire de Charles VIII. auoit déja commencé à faire bastir ce Conuent quand le Roy vint à Lyon pour son voyage d'Italie. Ce Religieux, qui estoit de l'Orde de S François se seruir de l'occasion pour auancer son Ouurage le long sejour, qu'il plût à sa Majesté de faire icy ayda beaucoup le P. Bourgeois à venir à bout de son dessein. La Reyne aussi, qui estoit Anne de Bretagne, dont la pieté est assés connuë, y contribua de tout son pouuoir, & s'entretenoit auec ce bon Pere, qui viuoit en opinion de Sainteté. Ce qui fut cause que le Roy, & Elle l'eurent pour directeur de leur consciece, reccurent agreblement ses conseils. Aussi visoit il au bien. L'absence du Roy, qui estoit allé au recouurement de son Royaume de Naples donna le loisir à la bonne Reyne de voir plus souuent cet homme Dieu. Mais le Roy estant de retour en cette Ville aprés sa conqueste d'Italie, la perte que firent leurs Maiestés de leur Fils vnique obligea leur Predicateur à les consoler par ces entretiens, & à les porter vigoureusement aux exercices de deuotion. Il plût donc à la Prouidence demployer tous ces moyens à la fois, & les faire reüssir pour l'auancement de son Saint seruice auec tant de facilité, & tant de bon-heur, que Nostre Dame eut son Conuent bien-tost acheué, & que les Anges, qui virent leur nom ioint à celuy de leur Princesse, & qui auoient probablement mis la main à l'œuure auec elle ioignant leurs faueurs aux siennes, en loüerent Dieu en sa compagnie. Cependant le F. Bourgeois, qui vit son Eglise, & son bastiment sur pied, n'en fut pas ingrat, & seruit tres-fidelement leurs Maiestes tres-Chrestiennes, qui reconnoissoient ses merites. Le Ciel confirma la bonne estime, qu'on auoit de luy, par vn don de prophetie, & par vne suitte de productions merueilleuses. Cette maison fut fondée l'an mille quatre cent quatre vingt quatorze.

*F. Iean Bourgeois Confesseur, & Predicateur du Roy.*

*Chapelle de S. Pipoy.* La Chapelle de S Pipoy, ou S. Epipode, est en cet endroit. C'estoit autrefois vne Reclusiere. Et la pieté s'y est conseruée, puis qu'encore aujourd'huy depuis si long-temps la grande Eglise de S. Iean y va faire ses deuotions vn iour de l'année.

Les deux amanrs, qui donnent le nom à tout cet endroir, & à vne partie du quartier, n'arresteront pas long-temps vostre veüe, quoy que soit vn monument de l'antiquité. Si c'est le tombeau d'Herodes, & de sa coquette, comm'on le veut croire, cet obiet, qui est forr perit, & embar

embarrassé, ne merite pas l'honneur de vostre curiosité.

Ouy bien ce lieu de plaisance, qui n'en est pas loin, & en a le nom. L'espace en est grand, & s'estend assés doucement sur la panne du vallon. Il est agreable pour le iardinage, pour les allées pour la belle veüe, & pour le bon air, que l'on y peut prédre; l'Aduocat Moiron, que Lyon a vû Lieutenant General, possedoit ce lieu en ces derniers temps, & le laissa par son testament à l'Hospital de la Charité; qui l'a vendu aux Religieuses du tiers Ordre de S. François. C'est donc auiourd'huy vn second Conuent, qui porte le nom de sainte Elizabeth Fille du Roy de Hongrie, elles y entrerent l'an 1655. le 12. Octobre, & y seruent Dieu dans la pureté de leur Institut.

*Le deuxiéme Monastere de sainte Elizabeth. An. 1655.*

La porte de Vaise, qui borde la Saône, monstre vn frontispice asses honorable, & specieux pour nous arrester. La fidelité d'vne grande ville, telle qu'est Lyon, est exprimée en trois petits mots, qui sont sa deuise, & tout son éloge tant pource qu'ell'est parmy les Chrestiens, que pour le rang, qu'elle tient entre les François. En voicy les termes graués sur le marbre en forme d'inscription. VN DIEV, VN ROY, VNE LOY. Illustre protestation de tous les deuoirs, qui regardent vne politique toute celeste, & toute ciuile, & qui ont des suittes fondamentales, & tres-importantes pour le repos de la Ville, cōme le fons est essenciel à tout son bon-honneur. Vn Dieu seruy dans Lyon, où il est connu dés les premiers Siecles du salut humain, & seul adoré cōme seul principe des felicités, qui ne meurent point. Vne seule Loy, qui bânit les autres, & qui proscrit courageusemēt les impietés de l'idolatrie, & de l'Heresie tout autant de fois que l'egarement des mauuais esprits en a mis au monde. Vn Roy tres-Chrestien, qui tiēt le milieu de cette deuise cōme pour lier ces deux vnités par vne troisiéme, & les vnir toutes au sein d'vne Ville, qui ne sçait que c'est qu'incōstance, où il s'agit d'attachemēt à son Createur, à son Souuerain, & à sa Religion. On voit donc icy Lyon prosterné deuant le thrône d'vn estre infiny, Lyon prosterné aux pieds de son Roy, qui en est l'image viuante, Lyon receuant la Loy, que le Ciel luy donne pour adorer l'vne, pour honorer l'autre de ces deux puissances.

*Porte de Vaise auec sa deuise. Vn Dieu; vn Roy vne Loy.*

Enfin cette porte, qui soutient ces magnifiques venerations regarde Paris, Ville Capitale du Royaume. Et quand le Roy vient de ce costé là, & qu'il fait l'honneur à Lyon de le visiter, il n'en lit iamais la deuise, qu'il n'en voye les caracteres profondement imprimés au fond des cœurs Lyonnois, principalement aussi tost que l'expression luy en est faitte par le Preuost des Marchans.

## SECTION XL.

### *Quelques autres lieux de Pieté dedans, & dehors la Ville.*

Remontons vn peu vers nos precipices de Fouruiere, & nous y verrons le Conuent des Peres Carmes dechaussés. C'est là, où le

*des Carmes dechaussés. An. 1617.*

mont Carmel a vne retraitte des plus agreables pour ses belles veües, pour son bon air, & pour son assiette tres-auantageuse, quoy que tres-austere. Il fut estably l'année 1617. auec les permissions necessaires. Mais la Ville n'y voulut iamais consentir alors, qu'à condition qu'ils s'abstiendroient de faire la queste. Le Marquis de Nerestan, grãd Maître des Ordres de Cheualerie de Nostre Dame du mont Carmel, & de S. Lazare y employa son credit, & l'autorité de Monsieur d'Halincour d'vne si belle maniere, qu'ils firent cesser les difficultés, qui s'y opposoient. L'inclination, que ce Gouuerneur auoit à faire du bien, & à en semer liberalement par tout, ce qui luy estoit assés ordinaire, fit qu'il donna au nouueau Conuent de ces Peres vn reuenu de mille liures. Et le Marquis achetta dés lors deux maisons, qu'on nommoit le grand, & le petit Tunes sur le tertre de cette montagne.

*Liberalité de Monsieur d'Halincour, & de Monsieur de Nerestan.*

Ils furent bien-tost en cette maison vingt Religieux: leur modestie, leur austerité, leur retraitte, & le soin, qu'ils eurent de gaigner les ames à Nostre Seigneur, repandit d'abord vne si douce odeur de leur vie, que le peuple y accouroit & les assistoit charitablement de ce qu'il pouuoit. Peu de temps aprés ils ietterent les fondemens de leur belle Eglise, qui ne fut bastie qu'au bout de dix ans Toutefois le portail y manque attendent la main liberale d'vn bienfaicteur. La permission, qu'ils eurent de faire la queste l'an 1627. fit que leur Eglise prit accroissement, & que leurs autres batiments furent auancés au point, où nous les voyons.

Ie laisse à part la structure, & les ornemens des Chapelles, & du Maître Autel, Illustres marques de leurs plus insignes bien faicteurs. On les trouuera exprimés auec honneur, & auec reconnoissance dans l'Histoire particuliere de cet Ordre, l'an 1650. Messieurs de la Ville leur firent l'aumosne d'vne somme tres-considerable, poussés d'vn tres-iuste ressentiment des seruices, que ces feruents Religieux auoiẽt rendus genereusement toutes les fois que la maladie contagieuse affligea Lyon depuis l'année 1628. iusqu'à 1643. Sur ce grand bienfait ils ont fait dresser vn corps-de-logis, où l'vtile, & le necessaire disputent de la preference, & l'auantage auec l'agreable, tant il est bien pris.

*Le grand Conuent des Capucins. An. 1575.*

En ce mesme endroit, qui se nomme Thunes, Parroisse S. Paul, le premier Couuent, que les P. Capucins eurent a Lyon, qui est aussi le second de ceux, que l'on a fondés en France depuis l'année 1575. que ces Peres furent appellés d'Italie en ce Royaume par Charles IX. La Reyne Mere en escriuit aux Escheuins de Lyon, qui les y receurent charitablement les banquiers Italiens les fauorizerent de tout leur pouuoir, & leur achetterent la place, où ils sont. La Croix fut plantée solemnellent le 14. Septembre de la mesme année. Ce nouueau Conuent fut dedié à leur patriarche S. François, sans qu'il eut encore de fondateur particulier: le grand nombre de bien-faits, qu'on y apporta, & d'aumosnes qu'on fit tomber, furent suffisantes pour reduire

à

à leur vſage quoy que par contrainte, tout le baſtiment qu'ils y trouuerent, iuſqu'au temps, qu'on eut le moyen de le mieux former, & de le mettre en l'eſtat, où nous le voyons le ſol en eſt grand, les appartements conformes à leurs reglemens, les chambres nombreuſes, & les deux iardins aſſés vaſtes. Celuy qui regarde la riuiere, & ſa plate forme au deſſus d'vn precipice beaucoup eſcarpé, bordé de murailles fort eſpaiſſes, & de quantité de voutes ſur d'aſpres rochers: & c'eſt le ſoutien de la plateforme l'air y eſt tres-bon, l'aſpect agreable pour les beaux obiets, que l'on y decouure. L'eau de deux fontaines trespure, & tres-bonne, & l'aſſiette propre à la ſolitude. On y entretient vingt quatre Preſtre eſtudians en Theologie, outre pluſieurs tant Preſtres, qu'autres Religieux au nombre de quarante cinq ou plus. Et quant aux largeſſes les Alequy, les Iacominy, les Bruno, les Particelly, les Maſcranny, & les Pianello furent les premies & les principaux, qui y foncerent liberalement en qualité de bien-faitteurs ſignalés, comme pour l'Egliſe les Mutio, & les Coſtes en eurenr l'honneur. En quoy veritablemenr les vns, & les autres ſe ſont immortalizés. L'Hiſtoire de l'Ordre marque plus au long, & par le menu les circonſtances, & les autres particularités de cette maiſon. Il ſuffit de dire que la pureté de cet Inſtitut y eſt conſeruée rigoureuſement.

Au deſſous de ces Conuents en Bourgneuf eſt le Prieuré S. Martin, ſurnommé de la Chanal a cauſe d'vne fontaine, qui a ſon canal, & ſe décharge dans la ruë. Ce Prieuré fut fondé par l'Archeueſque, & Cardinal Iean de Talaru, qui en fit vn Monaſtere de Religieuſes de S. Benoiſt. Ce fut dans l'eſpace du temps, qui coula depuis l'année mille trois cents ſoixante ſeze, iuſqu'à l'année mille trois cents quatre vingts douze, auquel interualle ce Prelat ioüit de ſa primatie. Le Cardinal de Bourbon eut de puiſſantes raiſons pour ſuprimer ce Conuent. L'Egliſe S. Paul entre en poſſeſſion de ce lieu, & le retint pour y loger ſes enfans de Chœur. Enfin les motifs de la charité les inſpirerent de le laiſſer a la Ville l'an 1531. pour y eſtablir les enfans pupilles, que l'aumoſne generale commença dés lors a entretenir. Elle les a tranſportées à l'Hoſpital de la charité, & poſſede encore cette maiſon de la Chanal. *Le Prieuré S. Martin la Chanal.*

Lyon, qui a dans l'enceinte de ſes murailles le premier Conuent des P. Auguſtins au bord de la Saône, en a encore vn hors la Ville auprés du Faux-bourg de la Croix-rouſſe. On les nomme Auguſtins dechauſſés. Ils s'y eſtablirent l'an 1614. Et y dreſſerent leur Conuent en vn grand eſpace, & vn plein ſol, qui eſt partagé en vn grand iardin, en beau parrere, & en des allées merueilleuſement agreables. Ils le dedierent à S. Denys Areopagite. Le Sieur Gerardot, Bourgeois de Lyon leur donna dequoy baſtir leur Egliſe au point, où ell'eſt. Le Faux-bourg voiſin, & tous les villages d'alentour ont le bon-heur d'eſtre cultiués par le ſoin, & par les courſes des Religieux de cette maiſon. *Le Conuët des Auguſtins deschauſſés. An. 1614.*

Le tiers Ordre de S. François, que l'on nomme de la penitence a vn *Conuent du tiers Ordre de S. François. An. 1607.*

beau Conuent au Foux-bourg de la Guillottiere. Il fut estably l'année mille six cents & sept, en vn lieu, qui appartenoit autrefois au Mareschal Triuulsio, Gouuerneur de cette Prouince. Ce Seigneur auoit en ce lieu vn fort beau palais, dont le bastiment estoit magnifique : Mais les guerres, & les inondations du Rhône le firent tomber en ruine. Ie ne sçay cõment la maison du Maine acquit cette place, au moins nous sçauõs que le Duc Charles de Lorraine, & Henriette de Sauoye sa Femme en firent depuis donation aux Religieux de la Penitence, qui y ont dressé ce Conuent, & fait de nouuelles acquisitions pour en aggrandir l'espace, & pour embellir le pourpris ainsi qu'ils ont fait par les iardinages, par les beaux vergers, par les allées, dont les promenoirs sont delicieux pour l'ombre des charmes, qu'on y a plantés. Le Conuent est ample pour y receuoir vn assés grand nombre de Religieux. La maison de Ville de Lyon y est reconnuë comme Fondatrice. S. Loüys Roy de France en est le patron, l'Eglise lüy est dediée, le sieur Marin Dossarris, Bourgeois de Lyon la fit eleuer. La structure marque son insigne liberalité. Aussi s'estoit il dê-ja signalé dans l'Escheuinage quand Dieu l'inspira pour cette bonne œuure. Comme c'est vn poste entre la Ville, & la plaine du Daufiné, le zele des Peres, qui s'y sont logés, s'estend glorieusement par tous ces endroits auec vn fruit merueilleux pour le bien des ames.

On pouuoit tres-facilement, ce me semble, representer, quelques autres veües en cette partie : Ie crois neantmoins que le Lecteur se contentera d'en trouuer icy vn assés grand nombre, puis qu'on a eu soin de n'en point ómettre de considerables. Ce qui est si vray, qu'où les planches ont manqué, & qu'où les veües de la Perspectiue ont esté courtes pour s'estendre generalement en quelques endroits dignes d'estre vûs, la plume y a suppleé, & a fait ce que le burin n'a pas figuré.

*Auis au Lecteur pour l'entrée des Roys à Lyon. Voyez IV. Part. sect. 19.*

L'impression de nostre Histoire Ecclesiastique de Lyon estant acheuée, on a remarqué vne erreur de chifre, & d'allegation, dont ; ie donne aduis au Lecteur, c'est que la Section suiuante auoit esté destinée à la representation de l'Entrée de nos Roys en cette Ville ; Mais on a iugé plus à propos de la mettre à la fin de la quatriesme partie de cette Histoire, où il est traitté de leurs venuës à Lyon. Ce qui a causé vne fausse citation en la cinquiesme partie de l'Histoire Ecclesiastique de Lyon. Section XXV. page 263. & en la septiéme Partie, Section XIX. page 341. où l'on a marqué qu'on trouuera l'entrée des Roys traittée plus amplement en l'Histoire de Lyon, sixiéme partie, Section XXX. Ce qui n'est pas. Il la faut chercher en la quatriéme partie, Section dix-neuf.

## SECTION XLI.

*Conclusion de l'Histoire de Lyon, auec vn Eloge de la Ville.*

NOus ne sortons pas de Lyon par la mesme porte, qu'on nous a ouuerte pour nous introduire dans la connoissance des principaux points de son Histoire. Son commencement eut esté plus beau, si nous l'eussions vû conforme à sa fin, puis que la naissance de Lyon ne fut pas exempte de l'Idolatrie de ses Fondateurs, & que son progrés se voit plus heureux, sa suitte plus douce, & la fin de ses actions couronnée de la pieté du Christianisme. Que si cette Ville fut vn riche effet de magnificence, quand on en fit la fondation, & quand on luy donne plus de politesse sous l'Empire de IESVS CHRIST, comme la vertu de magnificence ne fut pas la mesme en ses mouuements, ny en ses motifs, quand on vit l'aurore, où nasquit Lyon, qu'elle fut depuis quand on l'eut imbu des principes de la Foy. Aussi les productions de cette vertu furent differentes en ces deux Estats; l'vn de perfidie, & l'autre de grace. Effectiuement nous n'ignorons pas que la morale des payens se tient dans les bornes, que la nature luy prescrit, sans auoir la force, ou la liberté d'en sortir, au lieu que nostre morale, en qualité de surnaturelle, est d'vne autre montre infiniment plus éclattante sur vn ascendant d'eleuation, qui ne trouue rien d'égal en ce bas estage du raisonnement purement humain. *Lyon payé comparé à Lyō Chrestien.*

Aussi mon Lecteur aura bien pris garde que des six parties, qui composent cet Ouurage, la seule premiere nous fait voir des mains idolatres, qui fondent Lyon, & qui l'enuironnent de son premier lustre auec le meslange des confusions de l'Impieté, au lieu que les Siecles, qu'on a vû rouler depuis ce temps-là, y ont adjouté des biens plus solides & des ornements plus considerables sans comparaison. Et l'antiquité, qui l'emporte seulement par les auances de quelques années, n'est pas neantmoins à beaucoup prés ny si magnifique, ny si venerable que les auantages de faueurs, que Dieu a donnés à la mesme Ville vne fois Chrestienne. *Son antiquité cede en tout à sa Pieté.*

Si donc il est vray que les Lyonnois encore idolatres se sont signalés en soûmission pour leurs souuerains soûmis aux demons, quelle obeissance n'ont ils pas renduë aux Princes Chrestiens aussitost aprés que les purs rayons de la connoissance du vray Dieu eurent percé les tenebres de l'idolatrie pour se faire iour dans l'espaisseur mesme des obscurités? Les Constantins, & les Charlemagnes, & leurs successeurs à l'Empire, ou à la couronne de France, ont vû la fidelité, qui les attachoit à Dieu, tres-naïuement exprimée en celle, que les Lyonnois leur auoient iurée. Et la Foy Chrestienne, qui regarde la Diuinité, a

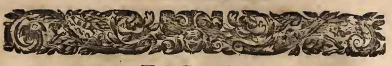
toûjours laissé au fond de leur ame les impressions des profons respects, qui montent à Dieu, & qui en descendent sur ses Lieutenants en terre par des mouuements d'inclination plus ou moins rapides, & par des ressorts de Iustice sous des veües inegales, & toûjours à proportion des deuoirs, & des obiets, dont la difference demeure infinie. Nos Roys sçauent bien que leur dependence est essencielle, & que leurs sujets ne les doiuent reconnoistre qu'au dessous de l'estre infiny, dont ils ont l'honneur d'estre les images les plus viues, & les plus brillantes parmy nous. Lyon, qui n'ignore pas ces diuers degrés d'obligation, y sçait aiuster sa fidelité, & l'a conseruée pretieusement iusqu'icy.

*Petite reueüe de tout cet Ouurage, & de ses parties.*

Ainsi nostre Histoire a montré Lyon naissant, & croissant. Lyon fondé par des Idolatres, aymé des Romains, aggrandy sous l'authorité de leurs Empereurs, & de leur Senat, honoré de leur presence, & de leur credit. Lyon encore payen combattant par soumission auec les bienfaits, qu'il receut alors de leurs mains. Lyon deuenu Chrestien, & sanctifiant ses obeïssances pour les Empereurs Chrestiens, pour les Roys Chrestiens, & encore plus pour les Tres-chrestiens. Lyon aussi reciproquement orné de beaux droits, & de priuileges tres-auantageux par la merueilleuse liberalité des mesmes puissances. Lyon agité de guerres, combatu d'erreurs, affligé de pestes, & de mille maux, qui ont mis souuent à l'epreuue toute sa constance. Enfin Lyon couronné de magnificence, & de Pieté, qui sont les appuis, & le veritable establissement de tout son bon-heur.

Voyla les visages de Lyon, qui ne sont pas tous également beaux. Voyla les postures differentes, ses diuerses veües, ses fortunes plus ou moins riantes & ses auantures les plus agreables, les plus funestes, & les mieux renouuellées. Le miroir, qui les represente en tout ce volume, ne trompe pas l'œil, qui les regarde fauorablement. Et il y a lieu de s'en promettre la faueur entiere, puis que les vertus qui donnent les hautes couleurs à tout ce portrait, rehaussent Lyon pour le rendre plus auguste, & maiestueux, comm'vn grand obiet digne d'estre aymé du Ciel, & des cœurs de toute la terre.

FIN.



# TABLE DES MATIERES

## Les plus remarquables de l'Histoire Ciuile de Lyon.

### A

B

Childebert

Grande

 sant

Penitens

Rufy

V



X



*Fin de l'Histoire Ciuile de Lyon.*